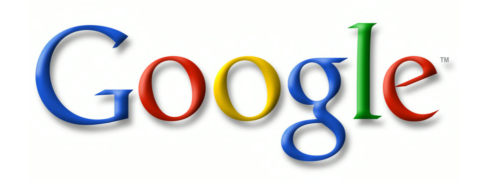
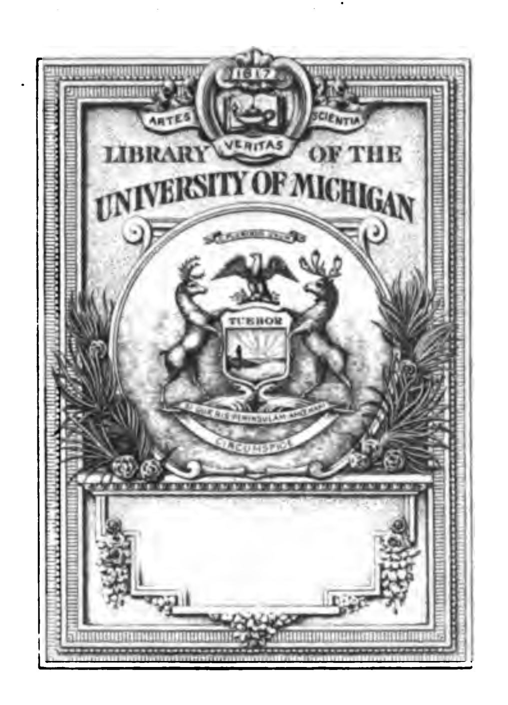



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

C □
12/15
.A1
A15

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ISÈRE

DEUXIÈME PARTIE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

SÉRIE H. — SUPPLÉMENT

HOPITAL DE GRENOBLE

Département de l'Isère

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

DE

L'HOPITAL DE GRENOBLE

RÉDIGÉ PAR

M. A. PRUDHOMME

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

GRENOBLE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE F. ALLIER PÈRE & FILS

Grande-Rue, 8, cour de Chaulnes.

1892

INTRODUCTION

I

LES ARCHIVES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE.

Les Archives hospitalières de Grenoble sont aujourd'hui conservées dans une salle voûtée de l'hôpital-hospice de cette ville. Une porte de fer les met à l'abri de tout danger de vol ou d'incendie. Sur l'invitation de la Commission administrative, j'en ai entrepris le classement et l'inventaire, il y a environ dix ans. La tâche était rude. Toutes les pièces anciennes et modernes étaient mêlées sous d'épaisses couches de poussière, dans un désordre dont rien ne saurait donner une idée, tous les fonds confondus, les dossiers démembrés, un chaos !

Après plusieurs années de patients efforts, je parvins, autant que cela était possible, à reconstituer les fonds, à remettre les dossiers dans leurs séries et les pièces éparses dans leurs dossiers. Les documents modernes, classés et catalogués, furent transférés dans une salle spéciale ; après quoi, je pus commencer la rédaction de l'inventaire des titres anciens.

Prévoyant que les administrateurs des hospices, justement économes des deniers des pauvres, hésiteraient à faire les frais de l'impression de ce catalogue, et désireux pourtant de vulgariser les notions historiques qu'il contient, je demandai et obtins que le Département de l'Isère prît ces frais à sa charge, m'engageant à les prélever uniquement sur le crédit consacré annuellement à l'impression de l'*Inventaire des Archives du département*. Il fut convenu que ce volume ferait partie de ce dernier ouvrage comme supplément à la série H. Ces détails étaient nécessaires pour expliquer pourquoi ce catalogue, terminé depuis plusieurs années, a tardé si longtemps à voir le jour. Il fallait compter avec les modestes ressources mises à notre disposition, et par conséquent, marcher à pas lents.

Mais, qu'importe un retard de quelques années, pour un ouvrage de ce genre ! L'important était qu'il fût imprimé et c'est aujourd'hui chose faite. Je crois être l'interprète de la Commission administrative des hospices et celui de tous les érudits dauphinois, en remerciant le Conseil général de l'Isère, et plus spécialement encore son rapporteur, M. Vogéli, de cette intelligente libéralité.

Par leur importance numérique, et plus encore par leur intérêt historique, les archives de l'hôpital méritaient cette faveur. Bien qu'il leur manque les fonds entiers de la maladrerie de la Buisserate et des hôpitaux de l'Aumône de Saint-Hugues, de Saint-Antoine et de Saint-Jacques[1], et que l'hôpital de l'Ile y soit à

---

[1] Du reste, ces lacunes peuvent être comblées à l'aide des Archives du département et surtout de la ville de Grenoble, où les documents relatifs à ces hôpitaux abondent.

peine représenté par quelques registres, elles fourniront une importante contribution à l'histoire de l'assistance publique en Dauphiné avant la Révolution.

On y trouve quatre fonds principaux, provenant des hôpitaux de Notre-Dame, dit plus tard hôpital général, de la Charité, de Sainte-Marthe, et de la Providence.

Je donnerai plus loin quelques notes historiques sur chacun de ces établissements et sur quelques autres, fondés par la charité privée, dans le cours du XVIIe siècle.

Les archives de l'hôpital Notre-Dame sont de beaucoup les plus importantes. Et pourtant elles sont encore très incomplètes. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, l'hôpital ne semble pas avoir conservé autre chose que les testaments de ses bienfaiteurs et encore le Conseil de ville fut-il obligé, à cette époque, de faire recueillir sur un gros registre qui existe aux archives municipales, tous les titres constatant les droits des pauvres, titres que la négligence des recteurs avait laissé égarer. De même aussi, les comptes de l'hôpital Notre-Dame, antérieurs à l'année 1694, manquent absolument, et c'est d'autant plus regrettable, que ces documents étaient les seuls qui pussent nous donner une idée du fonctionnement de cette maison charitable pendant le premier siècle de son existence. Les registres des délibérations du Conseil des Surintendants des pauvres, ne commencent, en effet, qu'avec l'année 1551[1]. Enfin, nous avons à déplorer la perte des procès-verbaux de nomination des recteurs. Heureusement, ces lacunes peuvent être en partie comblées par les nombreuses mentions que l'on trouve dans les Archives municipales de Grenoble, et notamment dans les registres de délibérations et dans les comptes consulaires.

Telles qu'elles sont, ces archives contiennent une mine abondante de renseignements sur le fonctionnement d'un établissement hospitalier dans une ville de province de second ordre, pendant les trois derniers siècles, la suite presque complète des testaments des bienfaiteurs des pauvres, des documents nombreux sur les mendiants, les enfants assistés, les repenties, les pestiférés, etc. D'autre part, si elles ne possèdent plus tout ce qui concerne l'administration de nos anciens hôpitaux et peut servir à leur histoire, en revanche, elles ont conservé une grande quantité de documents qu'on ne s'attendait guère à y rencontrer. Tous les bienfaiteurs des pauvres leur ont laissé, avec leurs biens, leurs titres de famille et de propriété, et de ce chef sont entrées dans les Archives de l'hôpital environ 200,000 pièces, qui ont fourni à cet inventaire les 1,144 articles de la série H. Assurément, toutes ces pièces ne sont pas d'une égale valeur; mais, à côté de procédures sans grand intérêt, j'ai eu la joie de faire quelques trouvailles qui m'ont amplement récompensé de la peine que j'avais dû prendre pour trier ce volumineux et incohérent fouillis.

D'un vieux sac de procédures à demi rongé par les rats et l'humidité, j'ai extrait un très ancien cahier de délibérations consulaires de Grenoble, pendant l'année 1492, lequel contenait en outre un résumé (trop court, hélas !) des registres antérieurs remontant jusqu'à l'année 1409. Ce vénérable débri a été offert par l'administration hospitalière à la municipalité, et aujourd'hui, intelligemment restauré et relié, il figure en tête de la série des délibérations consulaires de Grenoble[2].

A quelque temps de là, je fis une découverte plus intéressante encore, sinon pour les études historiques, du moins pour la bourse des pauvres, qui s'enrichit d'une assez forte somme. Dans un coin du caveau où sont conservées les archives, contre un mur fortement salpêtré, se trouvait un amas de papiers sans intérêt, et, pour la plupart, destinés à la vente. Comme j'en opérais un dépouillement rapide, je découvris au milieu de ces paperasses, que le salpêtre avait rendues cotonneuses et qui s'effritaient sous mes doigts, un volume in-4° en caractères gothiques, déjà fortement atteint par l'humidité. C'était un exemplaire rarissime des *Decisiones Guidonis Papæ,* le premier livre imprimé à Grenoble, sur la place Sainte-Claire, par un imprimeur ambulant, nommé Étienne Forêt. On n'en connaissait alors que trois exemplaires[3], et la Bibliothèque Nationale ne le possédait pas. Aussi, dès qu'il fut averti de cette découverte, M. Léopold Delisle écrivit au secrétaire général des hospices, M. Octave Pinot, une lettre dont je détache les passages suivants :

---

[1] Avec une lacune de 1597 à 1626.

[2] Archives de la ville de Grenoble. BB. 1.

[3] Appartenant à la Bibliothèque de Grenoble, au marquis de Bérenger et à M. de Terrebasse. Depuis lors, un nouvel exemplaire de cet incunable a été vendu à Londres 58 livres sterling (1,450 fr.), et revendu quelque temps après pour un prix beaucoup plus élevé au regretté Eugène Chaper, dans la collection duquel il se trouve encore aujourd'hui.

« Paris, le 19 décembre 1880.

« Monsieur le Secrétaire général,

« Je vous remercie de l'intéressante communication que vous avez bien voulu me faire. La découverte « d'un nouvel exemplaire des *Decisiones Guidonis Papæ,* imprimées à Grenoble en 1490, est, en effet, très « digne d'être signalée. Elle fait honneur à votre archiviste, M. Prudhomme, et, pour ma part, j'y attache une « réelle importance.

« Aujourd'hui, dimanche, je ne puis prendre l'avis de mes collègues ; mais je suis certain de ne pas me « compromettre, en disant qu'ils émettront le vœu de voir le livre dont il s'agit acquis par la Bibliothèque. « Il y a, en effet, sa place marquée dans la série à peu près complète chez nous des premiers produits de la « typographie française au XVIe siècle. »

Restait à fixer la question du prix. On fut vite d'accord et il fut convenu qu'en échange de l'incunable de *Guy Pape,* la Bibliothèque Nationale verserait dans la caisse des hospices une somme de mille francs, et offrirait à la Bibliothèque de Grenoble un livre très rare, imprimé en 1507 par un Grenoblois, nommé Pierre Baquelier[1], livre qui manquait à sa collection.

Ce sont là des perles, et les perles sont rares ; mais, ce que l'on recueille abondamment dans ces poudreuses paperasses, ce sont des documents, correspondances, procès, mémoires, prix-faits, pouvant servir à l'histoire des familles[2], des mœurs, des coutumes et des arts. J'y ai trouvé d'assez nombreuses lettres du trop célèbre baron des Adrets, relatives à une équipée d'un de ses fils, David de Beaumont, jusqu'à ce jour inconnu; et l'on sait que les autographes du capitaine huguenot sont extrêmement rares et pour ainsi dire introuvables. En parcourant l'inventaire de cette série H, le lecteur rencontrera les noms bien connus de l'historien Guy-Allard, du grammairien Louis-Augustin Alemand, que le Père Bouhours appelait le Vaugelas de Grenoble, et de son frère Thomas Alemand, des familles Berger de Moidieu, de Chaulnes, de Chissé, Cothonay, Monier de Rochechinard, Dufour de la Répara, Ferrand Teste de Guimetières, Le Camus, Maximy, Moret de Bourchenu, de Murinais, Pascal de Valentier, Salvaing de Boissieu, etc., etc.; il lira, non sans intérêt, la correspondance de M. Devoize, directeur de la fabrique de canons de Saint-Gervais avec le ministère de la guerre, des lettres du cardinal Le Camus au chanoine Dufour de La Répara ou à sa nièce Anne Le Camus, destinée au couvent, et qui se maria trois fois, les livres de comptes du libraire Jean Nicolas, qui traduisit l'obscène *Aloysia,* et de nombreux et curieux extraits de livres de raison, du XVIe au XVIIIe siècle.

J'ai classé dans une série H, unique, tous les titres étrangers à l'administration hospitalière, soit qu'ils provinssent de l'Hôpital-Général ou de l'un des trois autres hôpitaux de la Charité, de Sainte-Marthe ou de la Providence. Cette mesure, contraire au principe du respect des fonds, m'était imposée en quelque sorte par l'état d'enchevêtrement où j'avais trouvé ces titres et par l'impossibilité où j'étais de discerner la provenance de chacun d'eux. Il me semble, du reste, que dans ce cas particulier, cela ne présente guère d'inconvénient, et qu'au contraire le lecteur verra quelque avantage à trouver tous ces titres de familles réunis en une seule collection alphabétiquement classée, au lieu d'être obligé de les chercher successivement à la fin de chacun des quatre catalogues.

---

[1] Sur les impressions de Baquelier, voyez une Étude intéressante du regretté E. Chaper : *Notice historique et bibliographique sur Antoine et Pierre Baquelier, citoyens de Grenoble, et les ouvrages qu'ils ont publiés au XVe et au XVIe siècles,* par un vieux bibliophile Dauphinois, Grenoble 1883, in-8°. Le volume, cédé à la Bibliothèque de Grenoble, y est décrit à la page 17.

[2] C'est notamment cet inventaire qui a fourni le nom du géographe Montanel, dont M. de Rochas avait publié les *Mémoires sur la topographie des Alpes,* dans le tome III des *Documents inédits* de l'Académie delphinale. Montanel s'appelait Michel-Jean-Augustin Cruels de Montanel ; il était lieutenant réformé à la suite du régiment de Navarre. Voyez le présent inventaire, art. E, 16.

Un grand inventaire des Archives de l'hôpital général avait été rédigé de 1737 à 1740, par Pierre-Paul Girard, notaire, qui reçut pour ses honoraires une somme de 1,000 livres. Cet inventaire, qui comprend dix volumes in-folio, existe encore aujourd'hui. Il est classé à la série D du catalogue actuel, sous les numéros 1-10. On trouvera aussi dans cette même série à l'article D. 11, un inventaire des titres du Consistoire réformé de Grenoble, qui furent remis à l'hôpital après la révocation de l'Édit de Nantes, le 22 février 1686. Malheureusement, ce fonds important qui contenait les délibérations du Consistoire de 1592 à 1685, source précieuse d'informations sur l'histoire de la Réforme, sous le régime de l'Édit de Nantes, a aujourd'hui disparu et ne se retrouve dans aucun dépôt de Grenoble.

Les fonds de l'hôpital de la Charité, de Sainte-Marthe et de la Providence, sont infiniment moins riches que celui de l'hôpital général, ce qui s'explique aisément par la brève durée de leur fonctionnement, comparée à la longue existence de l'ancien hôpital Notre-Dame. Tels qu'ils sont toutefois et complétés par les mentions abondantes que l'on trouve dans les archives de l'hôpital général, ils suffisent à donner une idée exacte du rôle qu'ont joué ces petits hôpitaux pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle. Enfin, on trouvera à la série C de l'inventaire des titres de l'hôpital de la Charité tous les documents concernant l'ancienne école de chirurgie et l'hôpital militaire.

II

HOPITAL DE L'AUMONE DE SAINT-HUGUES,
DIT PLUS TARD
HOPITAL DE LA MADELEINE.

Le premier hôpital de Grenoble dont l'histoire fasse mention, est une aumônerie dépendant du chapitre Notre-Dame, située en dehors de l'antique porte Traîne, dans le voisinage de la place Grenette actuelle. Le Cartulaire de Saint-Hugues, qui nous révèle son existence, ne nous en dit pas plus long : « Domus vero que fuit helemosinaria ad portam Trivoriam est de Gratianopolitanis canonicis[1]. » Cette brève mention indique bien que la maison en question relevait du chapitre, mais elle laisse entendre qu'à l'époque de la rédaction du Cartulaire de Saint-Hugues, elle n'était plus affectée au soulagement des pauvres, et en fait, les historiens de l'Église de Grenoble racontent que le saint évêque comprit dans le plan de réorganisation de sa ville épiscopale la création d'un hôpital.

Cet établissement qui porta, dans la suite, les noms de maison de l'Aumône de Saint-Hugues et d'hôpital de la Madeleine, fut construit sur les bords de l'Isère, en dehors de la ligne des remparts, à l'endroit où se trouve actuellement la place des Cordeliers. Nous ne possédons pas son acte de fondation, non plus que son premier règlement. Tout ce que nous savons, c'est qu'il était dirigé par un prêtre, et que vraisemblablement, il donnait l'hospitalité à un certain nombre de pauvres. En effet, le dauphin Guigue VI, dans son testament daté du 5 des calendes de juillet 1267, lui lègue dix livres, à condition qu'elles soient distribuées aux pauvres qui l'habitent : « Et dividantur pauperibus manuatim[2]. » Déjà le dauphin André avait, en mourant (1236), attribué à l'hôpital Saint-Hugues un legs de 60 sous[3].

En 1257, l'évêque de Grenoble Falque modifiait gravement l'organisation de l'aumônerie fondée par saint Hugues, et, dans le but d'y donner plus d'éclat au service divin, préparait inconsciemment sa ruine, en lui annexant un prieuré composé d'un prieur et de deux chanoines. Ce prieur devait être choisi par l'évêque parmi les membres du chapitre de l'église-cathédrale. Visiblement, la réforme de l'évêque Falque semble inspirée par le désir d'accroître les revenus de ce chapitre, en y créant trois nouvelles prébendes. Il

---

[1] Marion : *Cart. de Saint-Hugues*, p. 115.

[2] Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, II. Preuves, p. 3. — Archives de l'Isère. B. 3001, fol. 124.

[3] Valbonnais, t. I, p. 60.

explique, en effet, que les chanoines du nouveau prieuré prendront place au chœur de la cathédrale et recevront une part dans les distributions, mais en même temps il stipule qu'ils s'installeront dans les bâtiments de l'hôpital et célébreront le service divin dans sa chapelle [1].

Que lui apportaient-ils en échange de cette hospitalité ? L'acte de l'évêque Falque, dont Valbonnais [2] nous a conservé les dispositions relatives à la création de ce prieuré, est muet sur ce point. Il ne leur impose même pas l'obligation de se consacrer à l'administration de l'hôpital, et, en fait, nous savons, par une mention du pouillé de l'église de Grenoble, rédigé en 1497, qu'un seul chanoine remplissait les fonctions de recteur de l'Aumône de Saint-Hugues.

A cette date, c'est la charité publique qui subvient aux nécessités des pauvres qui y sont renfermés. Car son patrimoine ne s'est pas accru avec celui du prieuré qui lui est annexé. Aussi, dès les premières années du XVIe siècle, les consuls qui avaient fréquemment à suppléer à l'insuffisance de ses ressources, demandèrent qu'il fût réuni à l'hôpital de Notre-Dame. Ils l'obtinrent en 1545 [3]. Depuis lors, l'hôpital de la Madeleine ne fut plus qu'une dépendance de l'hôpital de Notre-Dame et il fut administré comme lui par le Conseil des Surintendants des pauvres, qui le vendit le 6 février 1647 pour payer les frais de construction du grand hôpital, qui existe encore aujourd'hui.

III

HOPITAL DE SAINT-ANTOINE.

Il est impossible de préciser l'époque à laquelle fut fondé cet hôpital, qui se trouvait, à la fin du XIVe siècle, dans la rue Perrière, sur les bords de l'Isère, non loin du port de la Roche. S'il fut, comme c'est vraisemblable, fondé par les Antonins, rien dans les Archives de l'Ordre ne le prouve ; aucun document ne nous apprend quel fut son rôle et quels services il rendit. A l'époque dont nous parlons, l'hôpital Saint-Antoine avait été cédé à la ville et les consuls étaient ses patrons. Un prêtre choisi parmi les chanoines ou les prêtres habitués de l'église Notre-Dame en était le recteur, la ville restant chargée des réparations des bâtiments et le plus souvent de l'entretien des pauvres ; son patrimoine étant absolument insuffisant, la charité publique y suppléait. Sa mission consistait plus particulièrement à donner l'hospitalité aux pauvres de passage. On les y gardait un jour ou deux, après quoi on les congédiait en leur donnant une légère aumône appelée « la passade ».

Réuni en 1545 à l'hôpital de Notre-Dame, avec la Madeleine et Saint-Jacques, il garda la même affectation. A la place du recteur ecclésiastique, dont la gestion était souvent négligente et parfois coupable, on nomma, en 1559 un agent laïque marié, qui, moyennant un salaire, fut chargé de veiller avec sa femme sur les pauvres qui y recevaient l'hospitalité, de soigner les malades et les impotents, de distribuer les vivres et les aumônes, et enfin de remplir avec son collègue de l'hôpital de Notre-Dame, les fonctions de chasse-coquins, lesquelles consistaient à expulser de la ville les mendiants étrangers, reconnus valides, qui y affluaient en foule.

Lors de la vente des anciens hôpitaux, Saint-Antoine fut seul conservé ; on le garda pour servir, comme par le passé, aux mendiants passagers. Il continua ainsi à rendre des services jusqu'à l'achèvement des bâtiments du grand hôpital. On le céda alors (1677) à l'abbé Lestellet, qui y installa le nouvel hôpital de la Providence qu'il venait de fonder dans la rue Chenoise.

---

[1] Fontanieu. Cartulaire manuscrit, I, p. 179 (Copie de la Bibliothèque de Grenoble).

[2] *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 135.

[3] Archives de l'Isère. B. 65.

IV

HOPITAL DE SAINT-JACQUES.

L'hôpital de Saint-Jacques était situé dans la rue du Pont-Saint-Jayme, au coin de la rue de Lorraine. Fondé le 11 janvier 1329 par un banquier florentin, nommé Jacques de Die, dit Lappol, et Catherine Montagne, sa femme, il fut administré par eux pendant leur vie. C'était une modeste maison, moins encore, le rez-de-chaussée d'une maison, où les charitables époux recueillaient des pauvres et des infirmes et leur distribuaient des secours qu'ils allaient mendier pour eux. Ils avaient obtenu du pape l'autorisation d'y construire une chapelle et d'y ouvrir un cimetière. On l'appelait alors l'hôpital fondé par Jacques de Die et Catherine Montagne [1]. Après leur mort, le patronage en fut attribué aux consuls avec pouvoir de nommer et de destituer le recteur, chargé de la surveillance des pauvres et de la distribution des aumônes.

Les intentions des pieux fondateurs ne semblent pas avoir été bien religieusement observées par leurs héritiers, car, en 1386, les consuls de Grenoble durent intenter un procès à un particulier, nommé Jean Colomb, qui avait usurpé une partie des biens de l'hôpital de Saint-Jacques.

Quelques années plus tard, le 10 février 1393, en présence d'Aymon Ier de Chissé, évêque de Grenoble, et vraisemblablement sous son inspiration, Raymond de Theys, seigneur de Thoiranne, donnait au même hôpital une rente annuelle de 14 florins d'or pour la dotation de sa chapelle [2]. En même temps, il réglementait les fonctions du chapelain qui était aussi le recteur de l'hôpital. La nomination de ce chapelain appartenait au fondateur, sa vie durant, et, après sa mort, aux consuls, au doyen et au chapitre Notre-Dame. En cas de désaccord, l'évêque devait statuer seul. Le chapelain, chargé plus spécialement des fonctions spirituelles, devait confier la direction du service des pauvres à un agent nommé hospitalier.

L'histoire de l'hôpital de Saint-Jacques ne diffère pas, dès lors, de celles des maisons de la Madeleine et de Saint-Antoine. Comme elles, il était mal doté, mal administré, et partant rendait peu de services. Au commencement du XVIe siècle, on y avait installé des repenties. Réuni à l'hôpital de Notre-Dame, en 1545, l'hôpital de Saint-Jacques fut vendu, le 15 avril 1645, sous la réserve de la chapelle, et d'une chambre au-dessus réservée au chapelain.

V

HOPITAL DE NOTRE-DAME.

Tous les historiens dauphinois fixent à l'année 1424 la fondation de l'hôpital de Notre-Dame, le plus important des anciens établissements hospitaliers de Grenoble. A cette date, en effet, il fut définitivement constitué et réglementé ; mais, depuis quelques années déjà, il était ouvert et recevait des pauvres. Le 29 mai 1422, son généreux fondateur, l'évêque Aimon Ier de Chissé, l'une des plus sympathiques figures de l'épiscopat grenoblois, avait acquis en son nom de Reynier de Boulligny, maître des comptes, et Jean de La Barre, trésorier général du Dauphiné, commissaires chargés de l'aliénation du domaine, une rente de 56 l. 5 s., 1 d. sur les revenus de la châtellenie de l'Oisans. Cette rente et la maison où il était installé rue Chenoise, auprès du palais épiscopal, formèrent le premier patrimoine de l'hôpital de Notre-Dame.

---

[1] Archives de la ville de Grenoble. Titres de l'hôpital de Saint-Jacques.

[2] Archives de l'Isère. Titres de l'évêché de Grenoble.

Deux ans plus tard, le 9 août 1424, le nouvel hôpital était définitivement constitué et réglementé après entente avec le chapitre Notre-Dame et les consuls de la ville. Aimon de Chissé lui donne les noms d'Hôtel-Dieu et d'hôpital de Notre-Dame. Il s'en réserve l'administration pendant sa vie et l'attribue aux consuls après sa mort. A ces derniers appartiendra, dès lors, le droit de nommer le recteur, choisi parmi les prêtres de la ville ou du diocèse. Toutefois, pour procéder à cette élection, les consuls devront s'adjoindre six prud'hommes pris dans toutes les classes de la société grenobloise. Le recteur chargé d'assurer le fonctionnement de l'hôpital devra y faire sa résidence ; il y sera nourri et recevra vingt francs de gages par an. A son entrée en charge, il dressera un inventaire des biens des pauvres et, chaque année, au mois de mars, rendra ses comptes devant les consuls qui pourront le révoquer, s'ils ne sont pas satisfaits de sa gestion.

Le but principal de l'hôpital de Notre-Dame est d'ouvrir un asile à tous les indigents dignes de compassion. Toutefois, les pèlerins « honnêtes » pourront y recevoir l'hospitalité pour une nuit seulement, à moins qu'ils ne soient malades, auquel cas ils auront le droit d'y séjourner jusqu'à leur convalescence. Les femmes enceintes y seront admises un mois avant leurs couches et les enfants trouvés y seront nourris pendant trois ans. Les malades riches, eux-mêmes, n'en seront point exclus, à la condition d'apporter un lit garni, et de s'entretenir à leurs frais. L'institution est placée sous le patronage du Conseil delphinal, de la Chambre des Comptes et du Corps consulaire [1].

Deux ans après, le pieux évêque complétait son œuvre en instituant pour ses héritiers les pauvres de Grenoble. Dans son testament, daté de décembre 1425, il annexe à l'hôpital de Notre-Dame une petite école où six enfants pauvres seront logés, nourris et instruits, jusqu'à ce qu'ils sachent lire ; il émet en outre le vœu que sur les revenus de ses biens on prélève chaque année une somme pour doter quelques pauvres filles [2].

Les règles fixées par Aymon de Chissé pour le fonctionnement de l'hôpital de Notre-Dame furent observées sans modifications jusqu'au milieu du XVIe siècle ; mais soit insuffisance des ressources, soit mauvaise administration, le but que s'était proposé le bon évêque ne fut pas atteint. Bien souvent la maison hospitalière de la rue Chenoise se trouva trop petite pour donner asile à toutes les misères créées par la famine, la peste, les passages de gens de guerre, les hivers rigoureux. Dans ces cas trop fréquents, la charité publique y suppléait : des quêteurs parcouraient les rues recueillant des vivres, du linge, des aumônes qui étaient ensuite répartis par les consuls entre les quatre hôpitaux de Notre-Dame, de Saint-Jacques, de Saint-Antoine et de la Madeleine. On expulsait les mendiants étrangers ; on faisait travailler aux remparts les pauvres valides, les infirmes étaient logés et nourris chez les habitants ; des tailles extraordinaires étaient levées pour la subsistance des pauvres [3].

Il est triste d'avoir à constater que pendant que la misère augmentait dans la ville et que tous, clergé, nobles, parlement, consuls et bourgeois, s'évertuaient à y porter remède, seuls les recteurs des hôpitaux restaient indifférents à ce mouvement dont ils auraient dû être les agents les plus actifs. Plus soucieux des profits attachés à leur place qu'attentifs à en bien remplir les charges, ils semblent n'avoir vu qu'un bénéfice dans ce poste de dévouement et de charité où les avait placés la prévoyante bienfaisance d'un saint Hugues, d'un Aymon de Chissé. En vain, les consuls multipliaient les avertissements, les visites, les sommations. Les recteurs négligeaient ou refusaient de rendre leurs comptes ; ils laissaient péricliter entre leurs mains inhabiles le patrimoine des pauvres. Les titres de propriété, les testaments des bienfaiteurs, les reconnaissances de rentes étaient égarés.

D'autre part, la multiplicité même des établissements charitables, hôpital de Notre-Dame, de Saint-Antoine, de la Madeleine, de Saint-Jacques, tous insuffisamment dotés, avec leur direction spéciale, leurs statuts et privilèges personnels, leurs patrimoines distincts, était un obstacle à une équitable répartition des secours obtenus de la charité, une gêne pour une organisation efficace de l'assistance publique à Grenoble. Nos consuls l'avaient compris : aussi, dès les premières années du XVIe siècle, ils demandèrent à diverses

---

[1] Archives de Grenoble, série AA. Livre de la Chaine, fol. 380. — Cf. *Histoire de Grenoble*, p. 245.

[2] A. Prudhomme. *Hist. de Grenoble*, p. 246.

[3] Archives de la ville. BB. *passim*.

reprises et inscrivirent constamment dans le cahier des affaires urgentes que leur représentant à Paris avait mission de recommander au Grand Conseil, la réunion des quatre hôpitaux en un seul[1].

En attendant que cette requête leur fût accordée, ils firent d'eux-mêmes une réforme plus utile encore, et plus féconde, en instituant un Conseil de surveillance de l'hôpital. D'après le statut de 1424, le recteur de l'hôpital administrait seul, sous la surveillance, plus nominale que réelle, du Conseil consulaire. Toutefois, lorsque chaque année il rendait ses comptes, le Conseil déléguait quelques-uns de ses membres pour les entendre et les vérifier. Cette Commission de comptabilité, dont la mission était temporaire, limitée à l'audition des comptes, fut l'origine de la Commission administrative. En 1516, à la suite de nombreux abus commis par les recteurs, des commissaires furent désignés par le Conseil pour visiter chaque hôpital et faire un rapport sur la gestion du prêtre chargé de le diriger. A la suite de cette visite, une Commission permanente de trois membres fut instituée pour traiter, au nom du Conseil, toutes les affaires des hôpitaux et les questions de mendicité et d'assistance publique.

A dater de 1520, chaque année, après l'élection des consuls, on renouvela cette Commission « super regimine hospitalis », composée de quatre ou cinq membres qui acceptaient gratuitement cette mission de charité. Toutefois, elle ne pouvait encore agir au nom des hôpitaux toujours représentés par leurs recteurs et n'invoquait pas d'autres droits que ceux qui lui étaient délégués par les consuls en leur qualité de patrons des hôpitaux. Son rôle se bornait donc à exercer sur ces établissements une active surveillance en visitant deux fois par semaine l'hôpital de Notre-Dame, et en vérifiant chaque mois le carnet de dépenses du recteur. Malheureusement, cette Commission ne fonctionna pas régulièrement. A diverses reprises, on dut la réorganiser en lui donnant chaque fois un nouveau mandat spécial, suivant les abus ou les nécessités urgentes du moment.

Enfin, le 25 novembre 1545[2], intervint un arrêt du Parlement, portant réunion de tous les biens des hôpitaux et confréries de Grenoble et en confiant l'administration à une Commission de six notables, qui prirent le nom de surintendants des pauvres. A cette date, l'administration des hôpitaux entre dans une nouvelle phase. A la place du recteur, qui n'est plus qu'un chapelain uniquement préposé au service religieux, les surintendants des pauvres placent un agent général laïque chargé de la gestion du patrimoine commun à tous les hôpitaux et dans chaque hôpital un hospitalier marié commis à la direction intérieure de la maison et à la surveillance des pauvres.

Les surintendants des pauvres étaient nommés pour trois mois par le Conseil consulaire avec l'approbation du Parlement. Les premiers qui furent investis de cette mission furent :

Antoine Motet, recteur de l'Université de Grenoble, chanoine préchantre du chapitre Notre-Dame ;
François de Saint-Marcel d'Avançon, prévôt de Saint-André ;
Gaspard Fléard, seigneur de Preyssins ;
Pierre Buchichert, docteur en droit, avocat ;
Amyeu Bertalet, clerc, châtelain de Montfleury ;
André de Naves, marchand.

Quel fut le rôle de cette commission, comment elle rétablit l'ordre dans les affaires des pauvres, s'ingénia pour accroître leur patrimoine en provoquant de nouvelles donations, réglementa le service intérieur, on le verra en parcourant dans le présent inventaire les nombreux extraits que j'ai empruntés aux registres des délibérations du Conseil et du Bureau de Direction de l'hôpital. Malheureusement, l'heure n'était pas propice aux réorganisations, et les guerres de religion qui troublèrent la seconde moitié du XVI[e] siècle, traînant à leur suite leur cortège habituel de ruines et de misères, firent aux administrateurs des pauvres un rôle ingrat, difficile et souvent impossible.

Quand le calme revint, les hôpitaux, dépouillés d'une grande partie de leurs biens, ne pouvaient plus donner asile, dans leurs murs en ruines, à la multitude de pauvres qui affluaient à Grenoble. Ému de cette

---

[1] Archives de la ville de Grenoble. Série BB, *passim*.
[2] Archives de l'Isère. B. 65.

situation, le maréchal de Créqui proposa, en 1627, de les remplacer par un vaste établissement qui serait élevé, en dehors des remparts, à l'extrémité du pré de la Trésorerie. Il offrit une partie du terrain nécessaire; la ville donna l'autre et une souscription fut ouverte pour couvrir les premiers frais de la construction. La noblesse s'inscrivit pour 6,000 livres; le clergé pour 1,000; le Parlement pour 6,000; la Chambre des Comptes pour 3,000. L'élan de générosité fut tel que le projet ayant été conçu le 21 février 1627, l'adjudication put être passée le 10 avril et la première pierre posée solennellement le 2 juin par le maréchal de Créqui, en présence de l'évêque Pierre Scarron.

Malheureusement, ce beau zèle ne dura pas : la peste, les inondations, les passages des gens de guerre interrompirent les travaux et absorbèrent une partie des fonds de la souscription. Quand on se remit à l'œuvre, en 1633, il fallut restreindre à des proportions plus modestes le plan grandiose du maréchal et encore pour le réaliser, on dut vendre d'avance les hôpitaux de Notre-Dame et de Saint-Jacques, sous cette réserve que les pauvres y resteraient jusqu'à l'achèvement du nouvel édifice. Enfin, onze années après la pose de la première pierre, le 17 juillet 1638, l'hôpital était bénit par l'official diocésain. Le lendemain, les pauvres abandonnaient définitivement la vieille maison de la rue Chenoise, que leur avait ouverte, deux siècles auparavant, la charité d'Aymon de Chissé, et se rendaient en procession à leur nouvel asile.

Des quatre corps de logis dont il devait se composer, un seul avait été achevé à grand'peine et encore les frais de construction devaient, pour de longues années, grever le budget de l'hôpital. En 1639, les surintendants des pauvres vinrent exposer au Conseil consulaire que, si la Ville ne venait pas à leur aide, ils allaient être contraints de renvoyer leurs pensionnaires et de cesser les distributions de pain qu'ils faisaient chaque jour aux pauvres du dehors. Le Conseil de Ville leur attribua le produit d'un impôt sur les farines. De leur côté, les membres du Parlement et la Chambre des Comptes promirent de verser, chaque année, dans la caisse des pauvres, une cotisation proportionnelle à leur traitement. Enfin, en 1645, des lettres patentes de Louis XIV réunissaient à l'hôpital les revenus de la maladrerie de la Buisserate, depuis longtemps abandonnée.

On sait qu'à l'origine, l'hôpital de Notre-Dame, comme du reste presque tous les établissements du même genre, était surtout destiné à fournir un asile aux pauvres. C'était plutôt, au sens que l'on donne aujourd'hui à ces mots dans la langue administrative, un hospice qu'un hôpital. Lorsque parmi les pauvres qui y étaient reçus, il se trouvait des malades, on les faisait soigner par un chirurgien ou un barbier; car les médecins furent, jusqu'au XVIIe siècle, relativement rares à Grenoble. On les appelait, en temps d'épidémie, en leur promettant des gages, sauf à les congédier dès que la maladie avait cessé. Lorsque le grand hôpital fut construit, on tenta, à diverses reprises, d'y assurer un service médical régulier, en établissant un roulement entre les médecins de Grenoble; mais ceux-ci étaient plus prodigues de promesses que de visites. On essaya ensuite d'avoir un médecin spécial et on en trouva un qui consentit à prêter gratuitement son ministère. Mais ce praticien désintéressé eut de suite contre lui le corps médical tout entier, qui lui suscita querelles sur querelles.

C'est alors que, sur la proposition du duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, la ville entra en négociations avec les religieux hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu et leur demanda de se charger de la direction administrative et du service médical de l'hôpital. Ceux-ci y consentirent, et le 11 juin 1661, un traité fut signé par eux aux termes desquels ils s'engageaient à fournir, pour le service de l'hôpital, quatre religieux dont un prêtre, moyennant une somme annuelle de 800 livres pour leur vestiaire et leur nourriture, et 400 livres pour les médicaments; ils percevraient, en outre, un prix de journée fixé à six sous pour les malades et à quatre sous pour les pauvres. Le 17 juin, Pierre Scarron, évêque de Grenoble, ratifia cet accord et autorisa les religieux à s'installer dans l'hôpital.

Cinq ans plus tard, on leur adjoignait pour le service des femmes quatre religieuses empruntées à l'hôpital de la Providence de la Palisse, auxquelles on attribuait 400 livres pour leur nourriture et leur vestiaire, 150 livres pour frais de médicaments et les mêmes prix de journée qui avaient été précédemment adoptés pour les religieux de la Charité.

Dès lors, notre grand établissement hospitalier commença à sortir des embarras financiers où il s'était longtemps débattu. Une dotation lui avait été assurée par de généreux donateurs, parmi lesquels il faut

signaler à la reconnaissance publique les noms trop oubliés du président Jean du Vache de l'Albenc, du procureur Denier, du maître des Comptes André de Maximy, de Joseph de Chissé de la Marcousse, de Nicolas Prunier de Saint-André, de Françoise et Catherine Charvet, du président Jean Alloys et de l'avocat Antoine Benoit. Dans cet élan de la charité publique, qui était en partie son œuvre, le cardinal Le Camus se distingua par la munificence de ses largesses : il donna à l'hôpital 2,500 livrès en 1680, une rente de 3,000 livres en 1700, pour distribuer du pain aux pauvres honteux, et 25,000 livres en 1704, pour doter chaque année deux pauvres filles et payer l'apprentissage de deux jeunes garçons. D'autre part, le Roi accordait, en 1672, à l'hôpital, les revenus de la ferme des boucheries ; en 1693, il lui attribuait la moitié des biens des consistoires protestants et, en 1696, il lui annexait les patrimoines de la maladrerie de Gières et des hôpitaux de Domène et de Vif.

Assurée du lendemain, l'administration hospitalière chercha à agrandir la place trop restreinte, réservée aux pauvres depuis qu'elle avait cédé la presque totalité de ses bâtiments aux Pères de la Charité. A la suite des édits de 1662 et 1680, prescrivant la création d'hôpitaux généraux pour l'internement des pauvres, elle signa, en 1681, avec ces religieux, un nouveau traité par lequel ils lui rendirent les salles qu'ils occupaient dans l'hôpital, moyennant une indemnité de 21,000 livres, représentant le prix des réparations qu'ils y avaient faites. On leur céda, en outre, un terrain situé entre l'hôpital et le couvent des Carmélites, pour qu'ils pussent y faire bâtir une maison où ils continueraient à soigner les malades de la ville, aux conditions portées dans le traité de 1661.

Toutefois, malgré cet agrandissement et les lettres patentes de Louis XIV, données en mai 1699 qui confirmaient la création de l'hôpital-général de Grenoble et réglaient son administration, l'internement des pauvres ne put être opéré qu'en 1712, sous la direction du Père jésuite André Guévarre, qui avait été précédemment chargé par le roi d'organiser des hôpitaux généraux dans diverses villes de France[1]. Le mardi 26 août 1712, tous les mendiants se réunirent sur la place Grenette, où un repas leur fut servi par des dames « de qualité ». Après quoi ils furent conduits en procession à l'hôpital, par l'évêque Allemand de Montmartin, suivi des membres de son clergé et de toutes les communautés religieuses.

Malgré la subvention de 18,000 livres que le Roi accordait pour l'internement général des pauvres, le budget de l'hôpital était, chaque année, en déficit. A la suite de la déclaration royale du 18 juillet 1724, prescrivant de renfermer dans les hôpitaux tous les mendiants valides de l'un et l'autre sexe, les administrateurs de l'hôpital de Grenoble firent observer qu'ils donnaient asile à plus de 300 pauvres, et qu'il leur était impossible d'en recevoir un plus grand nombre, attendu que leurs dépenses excédaient, chaque année, leur revenu de plus de 13,000 livres. En 1734, à raison de la suppression de la subvention royale et de la disette d'argent, de blé et d'autres denrées que subissait l'hôpital, on dut diminuer toutes les rations de viande, supprimer presque complètement les distributions de vin, remplacer le pain blanc par du pain bis et se résigner à ne plus admettre aucun pauvre jusqu'à nouvel ordre. Dès lors, l'hôpital redevient ce qu'il était avant 1712. Son organisation et son rôle charitable jusqu'à la Révolution sont expliqués dans un mémoire rédigé en 1764 et qu'on trouvera reproduit au cours de cet inventaire, à l'article B. 155.

A cette date, la situation financière de l'hôpital était grave. Pour faire face à ses multiples charges, encore aggravées par une suite de mauvaises récoltes, et par la cherté des denrées et la misère qui en résultaient, on avait dû emprunter chaque année des sommes assez fortes, qui s'élevaient, en 1763, à 212,000 livres. Justement alarmé de cette situation, le Conseil de Direction dut se résigner à diminuer ses générosités, pour tâcher de rétablir l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Il décida que l'hôpital n'ouvrirait plus ses portes qu'aux pauvres de la ville et qu'il ne prendrait plus à sa charge que les enfants orphelins. Les distributions de pain furent réduites, les rations de vin diminuées et une revision des pauvres sévèrement faite pour expulser tous ceux qui seraient reconnus valides. Grâce à ces mesures et aux générosités de quelques bienfaiteurs, on parvint tant bien que mal jusqu'à la Révolution.

---

[1] Voyez à ce sujet un intéressant mémoire de M. Joret, dans les *Annales du Midi*, t. I, p. 340; le *P. Guévarre et les Bureaux de Charité*, au XVIIe siècle. Il en a été fait un tirage à part. Toulouse, 1889, in-8°.

L'hôpital eut alors à traverser une période plus redoutable encore. En même temps que ses charges augmentaient avec la misère publique, ses revenus subissaient une réduction de 34,529 livres, par suite de la suppression des octrois, du poids à farines, de l'inspection des boucheries, des dîmes et des divers monopoles qui lui avaient été accordés. D'autre part, depuis de longues années, le budget hospitalier ne s'équilibrait que grâce aux largesses de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Or, cette source de revenus était presque complètement tarie par l'émigration. D'emprunter, il ne pouvait être question, à raison de la rareté du numéraire; et pourtant les créanciers de l'hôpital, alarmés par les bruits de banqueroute que l'on faisait courir, réclamaient impérieusement leur remboursement.

Les administrateurs, qui étaient alors en fonctions, ne se sentirent plus le courage de conserver la responsabilité d'une situation qui leur semblait désespérée. A diverses reprises, ils offrirent au Corps municipal leur démission, qui fut enfin acceptée par l'Assemblée administrative du département, alors réunie à Vienne. La direction de l'hôpital fut confiée à un régisseur à gages, sous la surveillance d'un Bureau d'administration, nommé par la municipalité. La Ville offrit un secours de 30,000 livres et le département consentit à prêter 15,000 livres sur le produit des impositions, remboursables sur les premiers fonds libres de l'hôpital.

D'un rapport présenté à la municipalité par le procureur syndic Delhors, il résulte qu'au 10 janvier 1791, le nombre des pauvres renfermés dans l'hôpital était de 410; celui des enfants trouvés ou orphelins placés hors de l'hôpital, de 554; et que 60 mères pauvres recevaient des rétributions pour leur aider à nourrir ou à payer le nourrissage de leurs enfants. Les revenus fixes de l'hôpital s'élevaient à 76,798 livres. Les revenus casuels (pensions, enterrements, dons et legs, produits de la pharmacie et du travail des pauvres) montaient à 19,098 livres, soit au total 95,896 livres. Les dépenses exigeaient une somme de 151,490 livres, sans y comprendre les enfants trouvés qui coûtaient 24,000 livres, fournies par la Trésorerie nationale. Le déficit annuel était donc de 55,594 livres. L'ancien Conseil le comblait au moyen de quêtes, de souscriptions et d'emprunts, tous moyens impraticables pour la nouvelle administration. A ce déficit de 55,594 livres, les lois de la Révolution en ajoutaient un autre de 34,529 livres, résultat de la suppression des droits d'octroi, des dîmes, etc., ce qui portait le déficit à prévoir, pour l'année 1792, à 90,128 livres.

La situation alla s'aggravant : en janvier 1793, le bureau de l'hôpital la faisait connaître en ces termes au Conseil général de la commune : La Révolution a enlevé à l'hôpital 22,987 livres qu'il percevait annuellement sur les octrois, 8,124 livres sur le poids des farines, 700 livres sur l'inspection des boucheries, 230 livres sur la vingt-quatrième des dîmes du territoire de Grenoble, 2,542 livres sur le monopole de la viande de boucherie pendant le carême, 6,000 livres sur les pompes funèbres ; vingt mille livres de charités annuelles ont également disparu ; enfin, l'hôpital paye annuellement 6,000 livres d'impositions. Les charges ont augmenté avec la misère publique et le renchérissement des denrées, d'où un déficit annuel de 100,000 livres pour les années 1791 et 1792. A la suite de ce rapport, porté à Paris par le citoyen Camille Teisseire, la Convention accorda à la ville de Grenoble une avance de un million, grâce à laquelle elle put faire face aux urgentes nécessités de l'hôpital.

Pendant toute la durée de la Révolution, l'hospice vécut ainsi, grâce au concours de l'État pour les enfants trouvés et aux subventions de la commune. En l'an VIII, il obtint la concession d'une partie des pâturages de la Grande-Chartreuse, en compensation de ses biens vendus, et la création d'un octroi municipal et de bienfaisance, destiné à l'acquit des dépenses locales et spécialement de celles de l'hospice civil et des secours à domicile.

Pour compléter cette notice jusqu'au seuil du XIXe siècle, nous donnerons ici une brève analyse des registres de délibérations de l'hôpital civil, de 1791 à l'an XIII, empruntée à l'inventaire manuscrit des Archives modernes de cet établissement.

1791. — 10 janvier. Installation de la nouvelle administration. Discours de M. d'Izoard, maire. — 17 janvier. Le sieur Martinais, régisseur, présente l'état de situation de l'hôpital. — 7 février. La municipalité est invitée à faire une proclamation pour détruire l'effet des calomnies lancées contre la nouvelle administration hospitalière; M. Barnéoud, aumônier, qui n'a pas prêté serment, est congédié. — 7 mars. L'hôpital ayant le monopole de la viande pendant le carême, le sieur Nyer est chargé de percevoir un liard par livre sur toutes les viandes qui se vendent pendant cette période. — 25 avril. Il est interdit aux pauvres de sortir

de l'hôpital, comme aux étrangers d'y entrer sans motifs. — 23 mai. Des directrices donnent leur démission : elles sont immédiatement remplacées ; règlement pour les deux directrices. — 27 juin. M. Neuville, ancien augustin, est nommé second aumônier. Attendu la rareté des petits assignats, le régisseur est autorisé à envoyer 6,000 livres à Paris pour les convertir en petites coupures. — 8 décembre. Le rapport fait par le Procureur de la commune sur la situation de l'hôpital sera imprimé. — 9 décembre. Le tarif des travaux faits par les pauvres de l'hospice est augmenté : les gantières reçoivent 8 sous 6 deniers par douzaine ; les fileuses deux sous par livre de fil ; celles qui tricotent des bonnets, 6 deniers par bonnet. — 12 décembre. Il sera établi un tour à la porte de l'hospice pour recevoir les enfants abandonnés. — 29 décembre. M. Tesseire est chargé d'aller avec le régisseur visiter toutes les fermes.

1792. — 6 janvier. Il résulte de l'état de situation que le déficit est de 52,205 livres. La municipalité est invitée à aviser aux moyens à prendre. — 12 mars. Il sera formé un établissement pour nourrir les enfants à la mamelle avec du lait de vache. — 23 avril. Il est interdit aux religieuses de la Charité de faire dire à leur chapelle d'autres messes que celle de la communauté, à 9 heures du matin. — 4 juin. L'hôpital militaire, desservi par les Frères de la Charité, sera annexé à l'hôpital général, à condition que le prix de journée soit élévé à raison de la dépréciation des assignats. — 16 juillet. Deux commissaires sont nommés pour faire un rapport sur l'hôpital militaire : MM. Teisseire et Pâques fils sont choisis. — 21 octobre. La comptabilité du citoyen Delange, pharmacien, est examinée : elle sera transmise aux administrateurs du district et du département. — 9 novembre. Le citoyen Martinais est nommé définitivement régisseur, aux appointements de 100 livres par mois. Le citoyen Jourdan Duchadoz est agréé comme médecin. — 29 novembre. Le prix du mois de nourrice est porté à 7 livres par mois, depuis la naissance jusqu'à l'âge de deux ans ; à 5 livres, depuis deux ans jusqu'à huit ; et à 2 livres 10 sous, depuis huit ans jusqu'à douze. — 21 décembre. Le citoyen Dolle oncle est élu administrateur à la place du citoyen Busco, démissionnaire ; le citoyen Martinais est chargé de dresser l'état des aliénés de la maison. — 24 décembre. Le régisseur est autorisé à prêter soixante paires de draps pour coucher les soldats du 2me bataillon du régiment de Bourgogne, et à s'abonner au *Journal Patriotique*.

1793. — 7 janvier. Le citoyen Claude-Émé François, géomètre, présente son compte pour le récolement des papiers de l'hôpital. Le citoyen Bonnet, avoué au tribunal du district, est nommé agent de l'hôpital ; il est chargé du contentieux, de l'administration des biens, des archives et de la continuation de l'inventaire. Il jouira d'un traitement de 500 livres, outre son logement, nourriture, etc. — 23 janvier. Rapport d'un membre sur la situation de l'hôpital depuis la Révolution : il a perdu une grande partie de ses revenus; ses charges augmentent avec la misère publique. Le citoyen Teisseire, délégué déjà pour l'hôpital militaire, sera chargé de demander un secours au Conseil exécutif. — 18 février. Les religieuses hospitalières sont autorisées à accepter un legs de 100 francs. — 4 mars. Une députation sera envoyée au citoyen Évêque du département, pour lui demander un aumônier, le citoyen Lambert étant toujours malade et le citoyen Neuville, deuxième aumônier, ayant été nommé à une cure. — 6 mai. Le nommé M. est condamné à un mois de cachot pour avoir excité l'insubordination parmi les pauvres de la maison. — 17 juin. F. G. est expulsé de l'hôpital pour relations avec la fille L. Celle-ci sera enfermée un mois dans un lieu de pénitence. — 22 juillet. Mesures prises contre les accaparements de blés.

AN II. — 17 brumaire. Les objets de luxe et d'argenterie sont envoyés à la Convention, pour être convertis en assignats au profit des pauvres. — 5 frimaire. Le citoyen Rey est nommé administrateur. — 12 frimaire. Des bureaux sont aménagés pour les commis qui se tenaient antérieurement dans la salle du Conseil. — 5 nivôse. Le service des messes dans l'hôpital est suspendu. — 1er pluviôse. Les religieuses de la Charité refusent de prêter serment et se retirent. — On établit une materie dans l'hôpital. — 25 pluviôse. Une lettre est adressée aux juges de paix pour les inviter à consigner dans les déclarations de grossesse qu'ils reçoivent, le nom du séducteur. — 1er messidor. Contestation relative au moulin de Canel — 1er thermidor. On refuse l'union de l'hôpital de la Providence. — 25 fructidor. L'hôpital fournira du pain aux détenus malades de l'Oratoire.

AN III. — 1er vendémiaire. L'administration hospitalière est invitée à continuer ses fonctions. — 11 vendémiaire. Le citoyen Lamouroux est nommé président du Conseil, et le citoyen Ville, vice-président.

— 25 vendémiaire. La commune est invitée à transporter ailleurs son magasin à blé, dont l'établissement dans l'hôpital est une cause de troubles. — 1er frimaire. Il est accordé un traitement aux officiers de santé de l'hôpital. — 21 frimaire. La 5e section, dite de Brutus, tenait ses séances dans le réfectoire de l'hôpital; la commune est priée de lui fournir un autre local, ces réunions occasionnant du désordre dans l'établissement. — 11 nivôse. Il est fait un règlement pour l'admission des malades dans les salles d'humanité. — 15 nivôse. Il est interdit aux pensionnaires de l'hôpital d'aller travailler en ville. — 19 nivôse. Vu le prix élevé des denrées, les distributions de pain sont reprises. — 7 ventôse. Le Conseil promet d'assister à la fête du Malheur, le 10 ventôse. — 21 ventôse Le traitement des médecins est ainsi fixé : 1,500 livres au citoyen Duchadoz; 900 livres aux citoyens Bilon et Silvy, chirurgiens; 60 livres par mois pour chacun des quatre élèves. — 23 ventôse. Les citoyens Bilon fils et Poncet sont nommés internes au concours, avec les citoyens Terne et Jomaron, qui y étaient précédemment. — 17 germinal. Difficultés pour se procurer des subsistances. — Le district autorise l'hôpital à faire enterrer ses morts dans le cimetière Saint-Louis. — 25 germinal. Il est accordé au citoyen Crozet, secrétaire, une indemnité des 8/10e de son traitement mensuel, fixé à 125 livres. — 28 germinal. On achètera 1,000 quintaux de blé. — 21 floréal. Le citoyen Périer est invité à suivre, pendant son séjour à Paris, les mémoires et pétitions de l'administration de l'hospice dans les comités de la Convention nationale. — 25 floréal. On demandera au district de Grenoble une avance de 200,000 francs pour pourvoir aux subsistances. — 16 prairial. Députation des citoyens Martinais et Navizet, administrateurs, auprès des représentants du peuple, à Lyon, pour leur demander de surseoir à la vente des immeubles de l'hôpital. — 5 messidor. Vu la cherté des vivres, les traitements des employés sont notablement augmentés. — 5 fructidor. Le citoyen Royer-Deloche est nommé administrateur. — 11 fructidor. Il est député à Paris pour solliciter des secours de la Convention.

An IV. — 11 vendémiaire. Des Commissaires sont nommés par sections, pour visiter les indigents. — 24 brumaire. Les comédiens de théâtre demandent des secours de pain. Leur demande est repoussée, attendu qu'il y a toujours foule au théâtre, et que, par conséquent, ils doivent faire des bénéfices considérables. — 11 frimaire. A l'avenir, on se servira, pour l'éclairage, de lampes au lieu de chandelles. — 23 frimaire. Vu le discrédit des assignats, on vend l'or et l'argent qui se trouvent sur les ornements d'église. — 5 nivôse. Le pain se vendant 15 francs la livre, on suspend les distributions décadaires. — 11 pluviôse. Le citoyen Chantre est nommé secrétaire de la régie de l'hospice, aux appointements de 72 livres en numéraire. — 30 pluviôse. Vente des ornements et linges de la chapelle de l'hôpital. — 12 ventôse. A raison de l'insuffisance des ressources, les administrations municipales et hospitalières en font sortir tous ceux qui peuvent se suffire à eux-mêmes. — 15 ventôse. L'administration municipale est invitée à prêter à l'hospice l'argenterie qu'elle a en dépôt pour être convertie en numéraire. — 3 fructidor. On écrit au citoyen Genevois, représentant du peuple, à Paris, pour le remercier des peines et soins qu'il s'est donnés auprès du Ministre de l'intérieur, pour obtenir des secours en faveur de l'hospice. — 12 messidor. Le citoyen Dumas est élu président, et le citoyen Martinais, vice-président de l'administration de l'hospice. — 16 messidor. Les meubles du Club de jeu qui existait à Grenoble avant 1790, seront portés à l'hospice, pour y être vendus à son profit. — 20 messidor. L'administration refuse de se charger des distributions de pain. Rapport du citoyen Martinais à ce sujet. Inconvénients de cette distribution, émeutes. — 25 messidor. Fixation du traitement des employés en numéraire métallique.

An V. — 3 frimaire. Installation de la nouvelle administration composée des citoyens Dumas aîné, Chanrion aîné, Bonin, Vallier et Renauldon, nommés par délibération de la municipalité de Grenoble, du 29 brumaire, en exécution de la loi du 6 vendémiaire an V. Le citoyen Dumas est élu président; le citoyen Vallier, secrétaire. — 15 germinal. Mémoire au Département, concernant le paiement à faire aux créanciers de l'hospice, de leurs rentes et intérêts et la régie des biens de la Grande-Chartreuse, Prémol et Saint-Hugon. — 15 floréal. La Commission assiste à la fête célébrée à l'occasion de la signature du traité de paix entre la République et l'Empereur[1]. — 27 floréal. État de situation de l'hospice.

---

[1] Préliminaires de Léoben (29 germinal, an V, 18 avril 1797).

AN VI. — 30 brumaire. L'église de la Providence est louée pour servir d'entrepôt de sel. — 11 frimaire. Installation de cinq nouveaux membres de l'administration : Chanrion, aîné ; Barral, ex-maire de Grenoble ; Martinais, commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de police correctionnelle ; Giroud, receveur du département ; Royer-Desgranges, homme de loi. — 25 frimaire. Le citoyen Barral donne sa démission, comme habitant La Tronche (canton de Meylan). Il envoie 500 francs pour l'hospice. — 1er nivôse. Le citoyen Vernet, cadet, est nommé à sa place. Le citoyen Royer-Desgranges est nommé président. Son rapport sur l'encombrement du cimetière Saint-Louis. — 21 nivôse. Rapport sur la situation intérieure de l'Hospice. — 16 ventôse. Refus de laisser établir une école d'agriculture dans le domaine du moulin de Canel. — 9 prairial. Le citoyen Giroud est député à Paris pour solliciter des secours auprès du gouvernement. — 25 thermidor. Rapport justificatif de l'hospice relatif aux enfants de la Patrie (enfants trouvés).

AN VII. — 16 nivôse. Les citoyens Réal, inspecteur général des contributions et Bonnefoy, sont nommés administrateurs à la place des citoyens Royer-Desgranges et Giroud. — 6 germinal. Le citoyen Noël Chabert est nommé pharmacien en chef de l'hospice, en remplacement de la citoyenne Martel, pharmacienne démissionnaire.

AN VIII. — 16 vendémiaire. Concession à l'hospice d'une partie des pâturages de la Grande-Chartreuse ; ils sont mis en adjudication. — 6 frimaire. Conflit avec l'administration municipale, qui voulait réformer un règlement de police intérieure. — Le citoyen Berriat, père, est nommé administrateur en remplacement du citoyen Réal, nommé commissaire du Gouvernement. — 29 frimaire. Le citoyen Trousset, médecin, professeur de chimie à l'École centrale, remplace le citoyen Duchadoz. — 12 ventôse. Le citoyen Chantre est nommé inspecteur des recettes de l'octroi, dont les deux tiers sont attribués à l'hospice. — 16 germinal. Le préfet Ricard écrit à l'administration pour la féliciter de l'ordre qu'il a constaté la veille dans l'hospice. Il envoie 240 livres. Réponse des administrateurs. — 16 prairial. La Commission demande l'élargissement du nouveau cimetière, établi dans les relaissés du Drac. — 26 messidor. Le citoyen Jay, conservateur du musée, est autorisé à enlever deux colonnes en pierre, déposées dans le coin de l'hôpital militaire, ci-devant hôpital de la Charité. — Rapport sur la situation des enfants orphelins de la Patrie. — 16 fructidor. La Commission, ne pouvant faire face aux dépenses des enfants trouvés, et n'obtenant pas de secours de la municipalité et de l'administration centrale, décide qu'elle cessera ses fonctions le 19 du même mois.

AN IX. — 16 nivôse. La Commission demande au Préfet les débris provenant de la démolition de la tour du Palais de justice pour la reconstruction du four de l'hospice. — 16 ventôse. Mémoire de la Commission hospitalière en réponse au mémoire de la municipalité sur la situation de l'hospice. — 6 prairial. Le Ministre des finances annule l'arrêté de l'ex-administration centrale du département qui accordait à l'hospice la jouissance provisoire des pâturages de la Grande-Chartreuse.

AN X. — 16 frimaire. Le citoyen Duchon est préposé au pesage des grains et farines de Grenoble en remplacement du citoyen Urbain Laroche. — 6 nivôse. Le citoyen Ovide Lallemant, officier de santé et chirurgien, est nommé adjoint aux citoyens Bilon, Silvy et Fournier, officiers de santé de l'hospice. — 22 nivôse. Les citoyens Gagnon, médecin, Dumas, Brochier, homme de loi, Verney aîné et Augustin, Périer, négociant, sont nommés administrateurs de l'hospice. — 27 nivôse. Le citoyen Maurel, conseiller de préfecture, est nommé administrateur de l'hospice, à la place du citoyen Verney aîné, démissionnaire. — Le citoyen Berriat, membre de la précédente Commission, offre de continuer à se charger gratuitement de la poursuite des affaires litigieuses de l'hospice devant le tribunal d'arrondissement de Grenoble. — 4 pluviôse. Tous les pauvres des deux sexes se réuniront, pour les repas, dans le même réfectoire. — 28 pluviôse. Arrêté du Préfet qui nomme la nouvelle Commission administrative, composée des citoyens Gagnon, médecin, Dumas et Brochier, hommes de lois, Augustin Périer, négociant, et Maurel. — Installation du Conseil administratif, composé de quinze membres, par le citoyen Renauldon, maire. — 14 ventôse. On invite le maire à exiger du directeur des spectacles une représentation au profit des pauvres. — 24 ventôse. Le citoyen Allemand-Dulauron est nommé membre du Conseil de l'hospice. — 3 germinal. Adresse de la Commission à la population de Grenoble pour demander un emprunt de 30,000 livres que les administrateurs garantissent sur leurs biens personnels. — 13 floréal. Règlement général de l'hospice. — 16 prairial. Les directrices devront porter un costume spécial, brun ou noir. — 22 thermidor. Rapport sur l'utilité d'une pharmacie publique. — 28 thermidor. Échange de terres avec M. de Galbert, à la Buisse.

An XI. — 8 frimaire. On accorde au citoyen Sadin, curé de Saint-Louis, six chandeliers parmi ceux que le maire avait fait déposer à l'hospice. — 25 pluviôse. Délibération relative à l'union de l'hôpital militaire à l'hôpital civil.

An XII. — 3 vendémiaire. Rapport relatif à la pharmacie et à l'hôpital militaire. Rappel de la nomination de M. Bravet, comme aumônier, faite par délibération du 14 ventôse an X. — 18 nivôse. Remerciements à M. Périer pour les démarches qu'il a faites à Paris en faveur de l'hospice. — 22 prairial. M. Bilon fils dédie sa thèse de médecine aux administrateurs de l'hospice.

An XIII. — 19 frimaire. Sont nommés chirurgiens de l'hôpital militaire : MM. Mellier père, Brun, Roure, Émery. — 17 pluviôse. Il sera célébré une messe à onze heures tous les dimanches. — 6 ventôse. Établissement du poids public.

An XIV. — 11 frimaire. Délibération relative au prix de journée des malades militaires.

1806. — 28 février. L'hospice prend possession des pâturages de la Grande-Chartreuse. — 23 juin. Rapport sur les biens de Sainte-Marie-d'en-bas attribués à l'hospice. — 29 septembre. Rétablissement de l'École d'anatomie et de chirurgie.

1807. — 16 février. Règlement de l'école de médecine créée par décret impérial du 20 novembre 1806.

LISTE DES PRINCIPAUX BIENFAITEURS DES HOSPICES DE GRENOBLE

1080-1132. Saint-Hugues, évêque de Grenoble, fondateur de l'hôpital de la Madeleine.
1329. Jacques de Die, dit Lappe, financier, fondateur de l'hôpital Saint-Jacques.
1393. Reymond de Theys, docteur ès lois, seigneur de Thoranne.
1424. Aymon Ier de Chissé, évêque de Grenoble, fondateur de l'hôpital Notre-Dame.
1461. André Bougit, bourgeois de Grenoble.
1473. Jacques Mollard, de Maurienne, pensionnaire de l'hôpital Notre-Dame.
1485. Grace d'Archelles, écuyer, fondateur de l'hôpital de l'Ile.
1519. Pierre Ventolet, de Crémieu.
1520. Laurent Ier Alleman, évêque de Grenoble.
1520. Hugues Coct, auditeur en la Chambre des Comptes.
1522. Françoise Roux, veuve de noble François Bourguignon.
1523. Jean Dumas-Chavin, marchand.
1524. Guiffrey-Buatier.
1533. Girard Sarrazin, notaire de Grenoble.
1535. Antoine Palmier, conseiller au Parlement de Grenoble.
1535. Jean Feysan, chanoine de Saint-André.
1536. Jean de Besset, procureur au Parlement.
1537. Françoise Perroud, veuve de noble Claude Darbion, audiencier au Parlement.
1538. François Roux, citoyen et praticien de Grenoble.
1540. Georges de Saint-Marcel d'Avançon, conseiller au Parlement.
1542. Ennemond Fruassin, chaussetier, de Grenoble.
1545. Bonne Baudouin, veuve de Giraud Sarrazin.
1548. Hugues Vernin, secrétaire du Parlement.
1551. Guillaume Dupuy, docteur en médecine.
1554. Laurent Alleman, seigneur d'Allières.
1561. Ennemond Rossignol, secrétaire des États.
1564. Ennemond Mulet, docteur en droit, seigneur de Saint-Marcel, conseiller au Parlement.
1574. Denis Martin, tailleur d'habits.
1584. Anne de Bellièvre, femme du premier président Ennemond Rabot.
1594. François Jouvencel, procureur.
1598. Guigue Collisieux, huissier des États du Dauphiné.
1598. Guigue Calignon, docteur en droit, vicaire général de l'Évêque de Grenoble.

1613. Jean Fiquel, conseiller au Parlement.
1624. Octavien Émé de Saint-Julien, président au Parlement.
1625. Pierre du Bonnet-Fine, ex-avocat au Parlement, capucin du couvent de Chalon.
1627. Le Maréchal Duc de Créqui.
1630. Bertine Massard, née Firmin.
1636. Jean-André Marnais, bourgeois.
1640. Annibal de Gallien, conseiller au Parlement.
1653. Balthazar de Murinais, seigneur de Bellegarde.
1656. Jean de Boffin, seigneur d'Argenson.
1656. Justine Tavel, veuve de Jacques Payan.
1661. Pierre Guigou, receveur général des finances.
1661. Jean Long-Bérard, seigneur d'Illins.
1662. Françoise Bazemont, veuve de Jean Audeyer.
1662. Pierre de Francon, conseiller au Parlement.
1664. Marguerite de La Baume, dame de la Buisse.
1666. Ennemond Sibut, receveur général des décimes.
1669. Jean du Vache, seigneur de Châteauneuf, président à la Chambre des Comptes.
1671. Alphonse Ferrand, seigneur de Saint-Ferjus.
1671. Anne Marnais, femme de M. de L'Auberivière.
1672. Étienne de Bardonnenche, prêtre de la Vallouise.
1673. Lucrèce de Benéfie de Cheylus.
1675. Louis de La Poype-Saint-Julin.
1676. L'abbé Lestelley, fondateur de l'hôpital de la Providence.
1677. Ennemond du Fay de Villiers.
1679. Antoine de Petitchet, lieutenant général civil et criminel au siège du Graisivaudan.
Dominique Denier, procureur au bailliage de Graisivaudan.
1681. Jacques d'Yze de Rosans, seigneur de Saléonlivres.
1681. André de Maximy, maître des Comptes.
1681. Claude de Jeoffrey, seigneur du Sappey, et Antoine de Jeoffrey de La Tour.
1681. Charlotte Montagne, veuve de Raymond Giroud.
1683. Étienne Chabert et Marthe Balme, mariés.
1683. Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse.
1684. Jean-Louis de Ponnat, seigneur des Combes.
1684. Nicolas Prunier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, premier président au Parlement de Dauphiné.
1685. M. de Noue.
1689. Jacques Rochette, bourgeois de Venosc.
1690. Le Trésorier Vincent.
1690. François Perrin, avocat.
1691. Le Président de Sayve.
1691. Marguerite Empereur, de Vizille.
1691. M. du Vivier, président en la Chambre des Comptes.
1693. Madeleine de La Morte, veuve de noble Charles Tonnard.
1693. Berriat, garde-livres de la Chambre des Comptes.
1694. Jean Lantois, directeur du courrier au bureau des dépêches de Grenoble.
1695. Catherine Béatrix de Saint-Germain, veuve de Sébastien de Lyonne.
1695. Jeanne Bergier.
1696. Gabriel de Prunier, seigneur de Saint-André, président à mortier au parlement de Grenoble.
1697. Catherine de Faure-Verdecy, femme de Jean-Pierre de Stracca, comte de l'Empire.

1697. Françoise et Catherine Chalvet, sœurs.
1698. Marie Bergerand, économe de l'hospice.
1699. Jean Allois, président à la Chambre des Comptes.
1700. Antoine Benoît, avocat au Parlement.
1700. Catherine Raysson, fondatrice de l'hôpital de la Présentation.
1702. François Jacquemet, étudiant en droit.
1680-1707. Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble.
1710. Athenée de Salvaing, seigneur de Boissieu.
1711. Jeanne Combe, directrice de l'hôpital.
1717. Marie Chion, femme de Jean Rougier, libraire.
1717. Pierre Dufour, curé de Saint-Louis.
1718. Louis de Grimaud de Béesque, conseiller au Parlement.
1718. Dominique Cavin.
1719. Jean-Baptiste Boffin de La Sône, ancien prieur de La Sône.
1720. Marie Marquian.
1720. Philippe La Balme, avocat.
1724. Antoine de Rachais, seigneur de Vernatel.
1727. Ennemond de Bourdeaux, procureur au Parlement.
1727. Anne Polly, veuve de François Reynaud.
1728. Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnais, 1er président en la Chambre des Comptes.
1728. Balthazar Perrin, chanoine de Saint-André.
1728. Jacques Rey, curé de L'Ozier.
1728. Balthazar Dou, notaire.
1731. Catherine de Vachon.
1731. Pierre de Gallien de Châbons.
1727-1732. Françoise Chaboud, veuve de noble Jean-Antoine Cothonay.
1732. Anne Le Camus, femme de noble Antoine-Joseph de Mialet de l'Estrade.
1733. Marie-Madeleine de Neyrieu de Domarin.
1733. Marguerite Teyssier.
1735. Jacques Corriol, directeur de l'hôpital.
1736. Jean Suzon, procureur au Parlement.
1737. Jean-François de Bazemont, 2e président au Parlement de Grenoble.
1738. Claude-Hyacinte Teste de Guimetières.
1738. Joachim de Francon, seigneur de Revel.
1738. Charles Matheron.
1739. Louis Belluard, avocat au Parlement.
1739. Gabriel Amat, greffier en chef du Parlement.
1740. Clément Giroud, prêtre.
1740. Marie-Anne Du Perron de Saint-Sauveur.
1741. De Pellissier de Saint-Ours-Duplan.
1741. Philippe Dubois, horloger.
1741. Pierre Courbet, maître tanneur.
1742. Catherine-Louise de Pluviers, femme de Claude-Prosper Portier de Busagny, lieutenant provincial de l'artillerie.
1742. Jeanne Mollard.
1744. Marie de Vachon.
1746. Marie de Baratier, femme de Gaspard des Hosches.
1747. François-Ignace Deru, prêtre-chapelain de Saint-André.
1751. Marie-Madeleine Anglancier, femme d'André Rolland, seigneur d'Étapes.

1752. Marie Guérin, veuve de Pierre Jomaron.
1758. Catherine Thomas, fripière.
1764. Antoinette Cornu Morange.
1764. Anne Revol.
1766. Joseph Devoize, bourgeois de Grenoble.
1768. Charles-Jacques de Bourgogne dit Saint-Louis, valet de chambre du cardinal de Tencin.
1772. Anne de Martiny.
1773. L'abbé Leyraud-Badel.
1776. L'abbé Jallifier, curé de Notre-Dame.
1778. Louis-François de Monteynard, lieutenant général.
1782. Arnaud, doyen des procureurs au bailliage de Graisivaudan.
1782. Piémont de Frize, doyen des avocats.
1785. Joseph Chatelard de Garcin, conseiller au Parlement.

VI

HOPITAL DE LA CHARITÉ.

Après avoir absorbé tous les anciens établissements de bienfaisance de Grenoble, l'hôpital de Notre-Dame, devenu hôpital général, devait provoquer la création à l'ombre de ses murs de deux nouveaux hôpitaux destinés aux malades des deux sexes : l'hôpital de la Charité, dit aussi hôpital de Saint-Étienne, et l'hôpital de Sainte-Marthe.

On a vu précédemment comment, en 1661, les consuls de Grenoble et les directeurs de l'hôpital avaient confié l'administration de l'établissement à des religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu. Ces religieux, établis en France en 1602, en suite des lettres patentes du roi Henri IV, étaient soumis à la règle de Saint-Augustin. Aux trois vœux solennels des ordres monastiques : obéissance, pauvreté, chasteté, ils en ajoutaient un quatrième, par lequel ils se consacraient au service des pauvres malades. Le 11 juin 1661, ils consentirent à prendre la direction de l'hôpital, aux conditions que nous avons indiquées, et, le 17 juin, l'évêque Pierre Scarron confirma leur établissement.

Vingt ans plus tard, le 30 octobre 1681, les administrateurs de l'hôpital les délogèrent des salles qu'ils occupaient et dont on avait besoin pour procéder à l'internement général des pauvres. Pour les indemniser des réparations qu'ils y avaient faites et leur permettre de continuer leur œuvre, on leur céda, avec une somme de 21,000 livres, un terrain situé entre l'hôpital et le couvent des Carmélites, pour qu'ils pussent y faire bâtir un couvent et un hôpital de quarante lits, dont vingt-et-un devraient être réservés aux malades de la ville. Les Pères de la Charité se mirent immédiatement à l'œuvre, et, trois ans plus tard, le 10 décembre 1684, l'évêque Étienne Le Camus venait consacrer leur église et leur couvent, entièrement achevés. Le 1er mai 1694, ils conclurent, avec l'intendant Bouchu, une convention pour le traitement des malades militaires, laquelle peut être considérée comme l'acte de fondation de l'hôpital militaire, encore installé aujourd'hui dans les bâtiments des religieux de la Charité.

Le cardinal Le Camus ne les oublia pas dans ses générosités : le 15 juin 1700, il leur faisait remettre 22,000 livres pour la fondation de sept lits au profit des malades de Grenoble et d'Herbeys.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, le budget de l'hôpital de la Charité s'établissait ainsi :

RECETTES :

1° Redevances payées par l'hôpital général ensuite du traité du 21 juin 1661 et de la transaction du 30 octobre 1681, savoir :

Pension de quatre religieux, à raison de 200 livres pour chacun	800^l »^{s} »^{d}
Prix de journée des vingt-et-un lits de malades, à raison de 6 sous par jour	2,000 » »
Médicaments et linges	250 » »
Enterrement des malades, à raison de 33 sous pour chaque malade et une moyenne de 30 morts	49 » »
	3,099^l » »
2° Revenu des fondations, dons et aumônes	3,295^l 15^s 6^d
3° Revenu du domaine de la Bâtie-Champrond, acquis à Flodoard Moret de Bourchenu, etc.	2,100 » »
Total des revenus annuels	8,396^l 15^s 6^d
Dépenses	10,544^l 9^s »

D'où un déficit annuel de plus de 2,000 livres, qu'on ne parvenait à combler qu'à l'aide des emprunts. C'est pour cela que déjà, à cette époque, parmi les charges de l'hôpital de la Charité, figuraient 717 livres, représentant l'intérêt de la dette et le paiement de quelques rentes viagères.

En vertu de la déclaration royale du 20 juin 1761, autorisant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de l'ordre de la Charité, les religieux de Grenoble avaient ouvert un cours de chirurgie dans l'hôpital, pour leurs novices. En 1771, ils offrirent à l'intendant du Dauphiné de le rendre public et d'y admettre des jeunes gens. Celui-ci prit la nouvelle école sous sa protection, la règlementa et y installa, aux frais de la province, un pensionnat où huit jeunes gens pauvres étaient instruits gratuitement, moyennant l'engagement de s'établir dans une ville ou une campagne de la province. Cette école de chirurgie, dirigée par les religieux de la Charité, ne survécut pas à la Révolution. Elle fut remplacée, en 1806, par une école secondaire de médecine, qui devint école préparatoire en 1840 et qui, réorganisée successivement en 1866 et en 1873, existe encore aujourd'hui.

La loi du 2 septembre 1792 réunit les biens meubles et immeubles de l'hôpital de la Charité à l'hospice civil et attribua à ce dernier la direction de l'hôpital militaire.

VII

HOPITAL DE SAINTE-MARTHE.

Cinq années après l'établissement des religieux de la Charité dans l'hôpital de Grenoble, où ils avaient accepté la mission de garder les pauvres et de soigner les malades du sexe masculin, les consuls de Grenoble demandèrent aux religieuses hospitalières de La Palisse quatre de leurs sœurs pour remplir le même ministère auprès des femmes pauvres et malades. Le couvent de la Providence de La Palisse appartenait à l'ordre de Saint-Augustin dont il suivait la règle, et dont les religieuses portaient l'habit. Il envoya à Grenoble quatre religieuses : la révérende mère Marie de la Charité, supérieure ; la mère Louise de Saint-Jean-Baptiste, sous-prieure ; sœur Suzanne de la Nativité et sœur Marie de Sainte-Élisabeth. Le 29 septembre 1666, un traité fut signé, aux termes duquel ces quatre religieuses s'engagèrent à servir les pauvres et à soigner les malades du sexe féminin, moyennant une somme annuelle de 400 livres pour leur nourriture et leur vestiaire, 150 livres pour l'achat des médicaments et les mêmes prix de journées qui avaient été fixés précédemment pour les religieux de la Charité [1].

[1] Arch. de l'Isère. Série G. Fonds de l'Évêché de Grenoble, n° 642.

Ce régime dura jusqu'à l'année 1681, époque où, en vue de l'internement général des pauvres, les religieux de la Charité durent abandonner les salles qu'ils occupaient dans l'hôpital pour se bâtir un couvent et un hôpital spécial. Les religieuses hospitalières ne subirent pas le même sort, mais cependant elles furent, en quelque sorte, démembrées de l'hôpital général, et formèrent, dès lors un établissement distinct, qui prit le nom d'hôpital de Sainte-Marthe, spécialement affecté au traitement des femmes malades. La surveillance des pauvres leur était enlevée pour être donnée à une sainte fille, nommée Marie Bergerand, que l'on fit venir de Tullins, où elle avait formé une association de femmes dévouées comme elle à l'éducation et à l'instruction des filles pauvres et abandonnées.

Confirmé par lettres patentes d'octobre 1680, l'hôpital de Sainte-Marthe s'agrandit peu à peu et remplit sans bruit, mais utilement, son rôle à côté de l'hôpital de la Charité. En 1764, un rapport[1] fourni à l'intendant du Dauphiné donne les détails ci-après sur son fonctionnement : « Cet hôpital est chargé de vingt-quatre lits fondés pour y recevoir autant de pauvres malades du sexe féminin, que l'on traite et médicamente jusqu'à parfaite guérison.

« Pour nourriture, médicaments et entretien desquelles on dépense annuellement, d'après la moyenne des dix dernières années	2,810[l]	10[s]	»[d]
« Pour nourriture et entretien de vingt-trois religieuses, trois novices et huit sœurs converses ou tourières, en tout trente-quatre personnes composant cette communauté, annuellement d'après la même moyenne	3,864	8	9
« Pour nourriture de plusieurs jeunes demoiselles, nourries et éduquées dans l'intérieur du monastère	1,482	16	3
« Pour les honoraires d'un aumônier	140	»	»
« Pour la nourriture, logement et chauffage dudit aumônier	400	»	»
« Pour les gages et nourriture d'un jardinier	100	»	»
Etc.			
Total	10,039[l]	18[s]	10

« Total des revenus : 10,128 l. 18 s. 2 d.

« L'hôpital de Sainte-Marthe est administré par une supérieure et huit conseillères, lesquelles s'assemblent lorsqu'il est question d'affaires importantes, concernant l'administration dudit hôpital. On y appelle aussi le père temporel, qui est un conseiller au Parlement et un avocat. Après quoi ils délibèrent ensemble des affaires dont il est question. Une religieuse économe est chargée des recettes et des dépenses ; elle rend ses comptes tous les trois mois à la prieure et à six autres religieuses, nommées discrètes, qui procèdent à l'examen des livres de recettes et de dépenses, les arrêtent et les signent. Indépendamment de cet arrêté de compte, Mgr l'Évêque est supérieur-né dudit hôpital et a droit, en cette qualité, d'examiner de nouveau tous les objets d'administration et de les signer. »

La Révolution, en supprimant les ordres des religieux et des religieuses de la Charité, prononça la suppression de l'hôpital de Sainte-Marthe. La loi du 2 septembre 1792[2] attribua son patrimoine et celui des religieux de la Charité au grand hôpital de Grenoble. En voici les dispositions essentielles :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des domaines, considérant que la suppression des Frères de la Charité de Grenoble et des sœurs du même ordre, anéantit les traités faits entre eux et l'hôpital de la même ville, pour le traitement des malades ; considérant que, dans ce cas, il est juste de remettre entre les mains des administrateurs dudit hôpital les bâtiments et terrains qui avaient été cédés aux Frères et Sœurs de la Charité pour la destination ci-dessus mentionnée ; voulant d'ailleurs faciliter l'exécution des traités faits avec le Ministre de la guerre et les administrateurs, pour la formation d'un hôpital militaire, décrète qu'il y a urgence.

« L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

---

[1] Arch. de l'Isère. Série C. Fonds de l'Intendance.

[2] Ibid. Série L.

ARTICLE PREMIER.

« L'hôpital général de la ville de Grenoble jouira provisoirement des bâtiments et terrains qui étaient occupés par les Frères et Sœurs de la Charité de la même ville, à la charge d'entretenir, comme il le jugera convenable, l'établissement des malades des deux sexes qui existe.

ART. 2.

« Le même hôpital jouira aussi, provisoirement, de sbiens acquis par lesdits Frères et Sœurs de la Charité, et dont le prix sera justifié avoir été acquitté par les legs et donations qui ont été faits, à la charge d'exécuter et remplir les fondations dont pouvaient être tenus les Frères et Sœurs de la Charité; en conséquence, renvoie aux corps administratifs du département de l'Isère, pour faire la distinction des biens, statuer définivement sur toutes les difficultés qui pourraient s'élever à cet égard. »

VIII

HOPITAL DE LA PROVIDENCE.

Après l'installation des religieux et des sœurs de la Charité dans l'hôpital de Grenoble, cet établissement pouvait disposer de quarante lits en faveur des malades pauvres de l'un et de l'autre sexe. C'était évidemment insuffisant pour la population de Grenoble, qui s'élevait, à cette époque, à 20,000 âmes[1]. Et pourtant, c'était un grand progrès, puisqu'il n'y avait, auparavant, aucun établissement de ce genre, régulièrement constitué. Et puis, le budget de l'hospice, grevé lourdement par l'entretien de plus de trois cents pauvres ne permettait pas de faire davantage.

Ce que la bienfaisance officielle ne pouvait faire, la charité privée l'entreprit. Un saint prêtre, d'une vieille famille bourgeoise de Grenoble, l'abbé Lestellet, ouvrit le 24 mai 1676, dans un appartement de la rue Chenoise, un modeste asile où il recueillit quatre malades qui n'avaient pu être admis dans les hôpitaux de la Charité. Il les fit soigner par un médecin, et, muni d'une besace blanche, alla de porte en porte mendier pour leur subsistance. Quand ils furent guéris, il en prit d'autres. L'année suivante, il obtint de l'administration de l'hôpital l'autorisation de transporter ses malades dans l'ancienne maison de Saint-Antoine, située rue Perrière, depuis longtemps inoccupée. En même temps, il réussissait à intéresser à son œuvre un certain nombre de femmes charitables appartenant à la haute société grenobloise, lesquelles se groupèrent autour de lui et formèrent une association approuvée et réglementée par l'évêque de Grenoble, Étienne Le Camus, le 24 juin 1678, et reconnue par lettres patentes du roi Louis XIV, en juillet 1699[2].

A sa nouvelle création, l'abbé Lestellet donna le nom d'hôpital de la Providence et il voulut que, justifiant son titre, il ne possédât pas de biens-fonds et demandât toutes ses ressources à la charité publique. Celle-ci ne lui fit pas défaut ; grâce au concours de ses dévouées zélatrices, l'œuvre prospéra : les fondations de lits se multiplièrent et bientôt la modeste maison de Saint-Antoine devint insuffisante et l'on dut louer, puis acheter, moyennant 20,000 livres aux Antonins, les bâtiments de la Commanderie attenant à l'hôpital (1757)[3]. Depuis 1694, quatre sœurs de l'ordre de Saint-Joseph étaient chargées des services de la lingerie, de la cuisine, de la pharmacie et des approvisionnements.

---

[1] J.-P.-A Pilot. *Population de Grenoble au XIVe siècle et de ce siècle à 1789* (*Bull. de la Société de Statistique*, 2e série, t. IV, p. 47).

[2] Archives de l'Isère. Série G. Fonds de l'évéché de Grenoble, n° 609.

[3] Arch. de l'Isère. Série H. *Inventaire des Archives de Saint-Antoine*, p. 236, n° 1256.

D'après le rapport présenté à l'intendant du Dauphiné en 1764, en exécution de la déclaration royale du 11 février, les revenus ordinaires de la Providence, formés du produit d'un domaine aux Angonnes et de quelques petites rentes, s'élevaient à 4,192 l. 7 s. 7 d. et ses charges à 11,024 l. Il y aurait donc eu, chaque année, un déficit d'environ 7,000 livres, si la charité publique n'y avait pourvu. Avant 1760, l'hôpital de la Providence possédait soixante lits, mais le produit des quêtes ayant sensiblement diminué, il fallut en supprimer dix-huit. Il en resta quarante-deux, divisés en deux salles : l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Tous les lits étaient constamment occupés et souvent par deux malades à la fois, le nombre moyen des malades en traitement étant toujours d'environ cinquante.

Le service intérieur de la maison était fait par un aumônier, quatre sœurs de Saint-Joseph, un médecin, un chirurgien et plusieurs servantes.

La Révolution laissa d'abord subsister l'hôpital de la Providence, à raison des services qu'il rendait à la population, et même, en 1793, la Ville lui accordait une subvention. Mais bientôt les religieuses de Saint-Joseph qui en avaient gardé la direction, ayant refusé de prêter serment, furent destituées de leurs fonctions, et par arrêté du Directoire du département de l'Isère du 21 messidor an II, l'hôpital de la Providence fut réuni à l'hospice civil de Grenoble [1].

IX

MALADRERIES. — HOPITAL DE L'ILE OU DES INFEZ.

Il y avait, au moyen âge, autour de Grenoble quatre maladreries : celle de la Buisserate, dite aussi de la Balme dans les documents du XIVe siècle, celles de Clarière à Sassenage, de Gières et de Montbonnot. Les lépreux qui les habitaient avaient le droit de venir, à certains jours et en observant quelques précautions d'hygiène, faire la quête à Grenoble. En temps de peste, cette autorisation leur était retirée ; un bourgeois se chargeait de recueillir les aumônes pour eux et leur en faisait parvenir le produit.

Les consuls de Grenoble étaient les administrateurs de la maladrerie de la Buisserate. Ils décidaient des admisssions, qui étaient généralement accordées aux lépreux qui les sollicitaient moyennant le paiement d'une somme de 30 florins et d'un lit garni.

Au milieu du XVIe siècle, la maladrerie de Clarière, emportée par un débordement du Drac, fut réunie à celle de la Buisserate. En 1645, cette dernière était abandonnée, la lèpre ayant complètement disparu. Aussi, avec l'assentiment du grand aumônier de France, des lettres patentes de Louis XIV données à Paris, au mois de décembre de cette année, en attribuèrent les bâtiments déserts à l'hôpital de Grenoble. En 1696, la maladrerie de Gières fut de même absorbée par l'Hôpital général. Quant à celle de Montbonnot, transformée en aumônerie, elle subsista jusqu'à la Révolution.

L'hôpital de l'Ile, qu'on appelait aussi l'hôpital des Infez, était, comme l'indique ce dernier nom, destiné à offrir un abri aux pestiférés, en temps d'épidémie. Ceux qui connaissent l'histoire de Grenoble savent combien y furent fréquentes, du XIVe au XVIIe siècle, les maladies contagieuses que nos pères appelaient du nom de peste, et quelle terreur elles inspiraient. Dès que l'épidémie se déclarait, tous les malades suspects étaient brutalement expulsés de la ville et, s'ils ne possédaient pas de maison dans les environs, étaient réduits à errer misérablement dans la campagne, repoussés avec horreur de toutes les habitations par la crainte du fléau, sans soins, sans abri, sans nourriture. Ému de cette lamentable situation dont il avait été le témoin, un gentilhomme de la maison du roi Charles VIII, Grace d'Archelles, écuyer de l'écurie du roi, laissa par son testament du 31 janvier 1485, un legs important destiné à la construction d'un hôpital pour les pauvres qui seraient expulsés de la ville en temps d'épidémie. Les volontés du généreux écuyer furent religieusement observées par ses exécuteurs testamentaires. Un hôpital fut construit dans la presqu'île formée à l'est de Grenoble par une courbe de l'Isère et prit, à raison de sa situation, le nom d'hôpital de l'Ile. Une chapelle et un cimetière — trop souvent, hélas ! insuffisants — lui furent annexés.

---

[1] Arch. de la ville de Grenoble, série LL, n° 16.

Dès lors, à chaque nouvelle apparition de l'épidémie, les suspects y étaient internés. Mais, en fondant cet asile, Grace d'Archelles ne lui avait laissé aucune dotation, et le Conseil consulaire devait prendre à sa charge la nourriture et les frais de traitement des expulsés, de même que les gages du chirurgien qui acceptait la dangereuse mission d'aller s'y enfermer pour soigner les pestiférés et ceux des « galopins » ou « corbeaux » chargés d'enterrer les morts.

En temps ordinaire, l'hôpital restait sous la direction de son recteur, choisi dans les rangs du clergé par les exécuteurs testamentaires du fondateur, lesquels formaient une sorte de Conseil d'administration. Au décès de l'un d'eux les survivants lui élisaient eux-mêmes un successeur. On ne pourrait, sans dépasser les bornes de cette notice sommaire, dire quel fut le rôle de cet établissement hospitalier, au cours des nombreuses épidémies qui, pendant un siècle et demi, décimèrent la population grenobloise. Dans un livre consacré à l'histoire de l'assistance publique à Grenoble, livre que nous préparons et qui paraîtra prochainement, nous nous réservons de décrire avec plus de détails le mécanisme de cette institution charitable, ainsi que les mesures de police et d'hygiène, et les méthodes de traitement prescrites par les consuls et les médecins du temps pour combattre le redoutable fléau. Ce que nous pouvons dire ici c'est que l'hôpital des Infez fut presque toujours insuffisant et que la situation pitoyable en vue de laquelle il avait été créé n'en fut pas sensiblement atténuée. Que pouvait, en effet, ce modeste asile avec ses trente ou quarante lits quand huit ou neuf cents malades, et parfois davantage, chassés de leur logis, venaient frapper à sa porte? Alors l'île tout entière devenait un vaste hôpital et l'on était obligé d'y construire des baraques en bois pour abriter les malheureux exilés.

L'hôpital de l'Ile servit pour la dernière fois pendant la terrible peste de 1628-1631, qui dura trois ans et fit d'innombrables victimes. Depuis lors, l'épidémie n'ayant pas reparu, il fut, par ce fait, désaffecté. Déjà, en 1605, on l'avait cédé aux religieux Récollets qui y commencèrent la construction d'un couvent. Mais au dernier moment et alors que les travaux étaient déjà très avancés, les consuls de Grenoble, patrons de l'hôpital, éprouvèrent quelques scrupules à déroger aussi gravement aux dispositions testamentaires du fondateur et le projet fut abandonné.

Après avoir servi quelque temps de logis à l'exécuteur des hautes œuvres, il fut remis à l'Hôpital général qui loua ses bâtiments à un particulier. De 1710 à 1717 il fut prêté à l'administration diocésaine pour y installer le séminaire de Saint-François-de-Sales, créé quelques années auparavant par le cardinal Le Camus pour procurer une retraite aux prêtres âgés et infirmes. Puis lorsque, sept ans plus tard, le séminaire fut transféré dans les bâtiments du Verbe-Incarné, il redevint un édifice privé dont le souvenir alla s'effaçant peu à peu. Seule, la chapelle, dédiée à saint Roch, subsista jusqu'au commencement de ce siècle, rappelant qu'en cet endroit se trouvait l'hôpital fondé trois siècles auparavant par Grace d'Archelles.

X

LES REPENTIES. — LES ORPHELINES. — LA PRÉSENTATION. — LES BUREAUX DE CHARITÉ. — LE SÉMINAIRE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES. — L'ŒUVRE DE LA MISÉRICORDE. — LE PRÊT CHARITABLE.

Il nous reste, pour compléter ce précis des institutions charitables de Grenoble avant la Révolution, à dire un mot des établissements fondés par l'initiative privée pendant le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Le premier en date est l'œuvre des sœurs pénitentes de Sainte-Madeleine que l'on appelait au XVIIIe siècle les Madelonnettes, ouverte aux repenties en 1631, par la baronne d'Uriage et la présidente Du Faure avec le bienveillant appui de Pierre Scarron, évêque de Grenoble, et installée par l'hôpital dans une petite maison dépendant de l'ancien hôpital de la Madeleine. En 1643, les fondatrices confièrent la direction de leur modeste communauté aux dames de la Visitation qui y déléguèrent la mère Marie-Antoinette de Villiers avec deux

autres religieuses. En 1764, l'hôpital des Madelonnettes possédait trente lits pour autant de pensionnaires. Ses recettes, composées de quelques rentes, du travail des filles et du produit d'une quête faite chaque année par les dames patronesses s'élevaient, année moyenne, à 3,275 livres; ses dépenses à 3,983 livres.

L'œuvre des Orphelines est due à la même généreuse initiative des dames de Grenoble. En 1636, quelques-unes d'entre elles se réunirent en congrégation sous le titre de La Purification et se donnèrent comme mission de recueillir et d'élever les jeunes filles pauvres que la mort de leurs parents laissait sans asile et sans soutien. Encouragées par Pierre Scarron, qui approuva leurs statuts le 1er juillet 1636, elles achetèrent une maison rue Pascale ou des Mûriers, et y installèrent un ouvroir et une chapelle. En mai 1645, le roi Louis XIV les autorisa à bâtir un hôpital dans la ville et les plaça sous la protection exclusive de l'Évêque. D'après les états présentés en 1764 à l'intendant, les revenus de cette œuvre s'élevaient à 3,390 l. 3 s., et ses charges ou dépenses à 2,936 livres. Elle était administrée par un conseil composé de douze dames de qualité, un des grands vicaires de l'évêque et un syndic. L'intérieur de la maison était régi par deux gouvernantes à gages. Le nombre des orphelines qu'on y entretenait était de vingt à vingt-cinq, dont douze de fondations, au capital de 1,000 francs par chaque place, et dix ou douze pensionnaires reçues à raison de neuf livres par mois. On leur apprenait à faire de la lingerie.

L'hôpital de la Présentation fut créé en 1700, pour les filles en bas âge délaissées et abandonnées, par une pauvre fille nommée Catherine Raysson, avec le concours de l'abbé de Saléon, mort archevêque de Vienne, et du conseiller Canel, le Vincent de Paul de Grenoble. Émue de pitié pour ces malheureuses petites mendiantes qu'elle voyait chaque jour errer dans les rues, exposées à tous les désordres par leur misère et leur oisiveté, Catherine Raysson en prit d'abord quelques-unes dans sa maison, les habilla, les nourrit, leur enseigna les principes de la religion et leur apprit à coudre et à filer. Quand elles furent en état de gagner leur vie, elle se chargea de les placer comme domestiques ou comme ouvrières. Trois ans plus tard, l'œuvre ayant prospéré, grâce aux sympathies qu'elle avait rencontrées dans la haute société de Grenoble, Catherine acheta une maison dans la rue Neuve et, en deux ans, au moyen du travail de ses mendiantes, réussit à payer les 4,200 livres qu'elle coûtait. Elle s'adjoignit alors deux autres filles et rédigea des statuts qu'elle soumit au cardinal Le Camus. Le 22 avril 1705, celui-ci les approuva et plaça à la tête de l'œuvre M. d'Yze de Saléon, chanoine de Saint-André. En 1712, la maison de la rue Neuve étant devenue insuffisante, on en acquit une autre dans la rue Sainte-Claire. Enfin, en 1715, le modeste asile ouvert par Catherine Raysson était légalement reconnu par lettres patentes du mois d'avril, sous le nom d'Hôpital des Filles de bas âge délaissées ou abandonnées.

En 1764, l'hôpital de la Présentation, que l'on appelait plus communément « Les Rayssons », du nom de sa fondatrice, possédait un revenu annuel de 2,084 l. 10 s. Ses charges s'élevant à 2,930 livres, il en résultait un déficit annuel de 845 l. 10 s., qui était toujours comblé par la bourse personnelle des directrices. Celles-ci étaient au nombre de douze, choisies dans la haute société de la ville. Elles avaient à cette époque, sous leurs ordres, un agent nommé Raysson, de la famille de la fondatrice, lequel avait bien voulu se charger gratuitement, sous leur direction, de la comptabilité de la maison. La surveillance intérieure était confiée à trois gouvernantes assistées de deux servantes.

L'Œuvre, qui avait à ses débuts reçu jusqu'à quarante-deux pensionnaires, ne pouvait plus en nourrir que vingt-six, dont dix de fondation et seize externes admises pour cinq ans moyennant une somme de 200 livres une fois payée. Durant ce temps elles étaient nourries, logées et entretenues, et on leur apprenait un métier qui leur permît de gagner ensuite honnêtement leur vie.

A ces œuvres de bienfaisance il faut ajouter les bureaux de charité créés par l'évêque Jean de Caulet dans chacune des quatre paroisses de la ville, le Séminaire de Saint-François-de-Sales, ouvert par le cardinal Le Camus en 1706, pour les prêtres âgés et infirmes, la Propagation de la Foi, plus spécialement destinée à secourir les nouveaux convertis, l'Œuvre de la Miséricorde qui avait pour mission le soulagement des prisonniers, et enfin le Prêt Charitable, encore une création de Le Camus, fondé en 1692 et qui a survécu jusqu'à nos jours. Le but de cette dernière institution était de prêter sur gages, aux pauvres gens, les sommes dont ils avaient un pressant besoin et qu'ils étaient obligés d'emprunter à des usuriers sans scrupules. C'était donc une sorte de mont-de-piété, mais avec cette différence essentielle qu'on n'y réclamait aucun intérêt. La durée du prêt était de six mois; après ce délai, les objets engagés étaient vendus, et si le produit de la vente dépas-

sait le chiffre de la somme prêtée, l'excédent était rendu à l'emprunteur. Réorganisé en 1742 par l'évêque Jean de Caulet, qui lui annexa un bureau d'assistance judiciaire, le Prêt charitable survécut à la Révolution, qui emporta toutes les autres œuvres dont nous venons de parler, et il fonctionne encore aujourd'hui et consent en moyenne, chaque année, 1,810 prêts formant une somme de 35,000 francs.

XI

CONCLUSION.

Telles étaient, avant la Révolution, les institutions destinées au soulagement de la misère. Créées par la bienfaisance privée et presque toujours insuffisamment dotées, elles réussirent rarement à réaliser les généreuses intentions de leurs fondateurs, et si elles y parvinrent pendant un temps, cette période de prospérité dura peu. Attendant toutes leurs ressources des aumônes quotidiennes, elles devenaient impuissantes lorsque, pour une cause quelconque, cette unique source de revenus était momentanément diminuée ou tarie. Or, on était peu généreux en Dauphiné, d'abord parce que les grandes fortunes y étaient relativement rares, puis parce que la charité publique était sollicitée de tous côtés, non seulement par les œuvres de bienfaisance, mais encore par les nombreuses communautés religieuses qui s'établirent à Grenoble sous l'épiscopat de Pierre Scarron. Déjà, en 1679, à une époque où pourtant la charité chrétienne réalisait ses plus belles créations, Le Camus écrivait dans un mémoire sur le projet d'internement général des pauvres : « L'on n'est pas libéral en ces quartiers et l'on ne fait pas de grandes aumônes; mais on donne peu et souvent. Il est vrai que le grand nombre de religieux mendiants qu'on a laissé établir dans la ville et qui va à près de deux cents dans six communautés, détourne les aumônes et empêche que les pauvres n'aient tout le secours qu'ils avaient il y a trente ans, lorsque ces religieux, pour la plupart, ne s'y étaient pas établis[1] ».

A cette cause d'insuccès de nos anciens établissements hospitaliers s'en joignait une autre plus grave encore dans le nombre toujours croissant des mendiants étrangers qui, de tous les points de la province, dès que les premiers froids se faisaient sentir, affluaient à Grenoble pour y passer l'hiver, et absorbaient la plus grande partie des ressources qui auraient dû être réservées aux indigents grenoblois. « Il y a, disait Le Camus, dans le mémoire déjà cité, un très grand nombre de pauvres dans la ville : les uns viennent des montagnes, où ils ne peuvent subsister plus de six mois de l'année, les autres sont des fainéants en titre d'office, et les troisièmes sont de pauvres artisans qui, étant épuisés par une maladie, sont hors d'état de pouvoir se relever. J'ai partagé la ville en sept quartiers pour connaître la nécessité et j'ai chargé deux ecclésiastiques de chacun de ces quartiers, soit pour pourvoir au spirituel ou au temporel de ces misérables, et ces quatorze prêtres s'assemblent une fois le mois à l'Évêché pour me rendre compte des pauvres honteux et des nécessités pressantes, et pour leur faire donner sur des billets la quantité de pain nécessaire pour leur subsistance; car l'expérience a fait connaître que les aumônes en argent ne servent qu'à autoriser la débauche et l'ivrognerie, qui est grande en ces quartiers, où il y a même des gens de qualité qui sont très souvent dans les caves ou dans les cabarets. »

Ces trois causes : multiplicité des ordres mendiants, pauvreté relative des grandes familles dauphinoises, affluence des mendiants étrangers, expliquent que la plupart des œuvres de bienfaisance dont nous avons raconté l'histoire n'aient pas donné tous les résultats qu'on aurait pu en attendre. Mais cet insuccès partiel ne saurait nous faire méconnaître les nobles inspirations et les généreux efforts des fondateurs et des bienfaiteurs de nos hôpitaux. Si, dans cette lutte contre la misère, ils ne furent pas toujours pleinement victorieux, leur action n'en fut pas moins féconde et leur bienfaisance efficace. Combien de pauvres, de malades, d'orphelins leur durent un asile, des secours, une famille! Leur charité ne put être que rarement magnifique, c'est vrai; mais du moins elle fut toujours ingénieuse à rechercher, pour les guérir, les plaies les plus cachées. A

---

[1] Archives de l'Isère. Série G. Fonds de l'Évêché de Grenoble, n° 597.

chaque misère, à chaque souffrance elle ouvrait un asile ; à chaque besoin du malheureux elle prodiguait un secours spécial. Si l'hiver était dur aux pauvres gens, comme cela est si fréquent dans notre région montagneuse, elle envoyait à l'hôpital du bois pour chauffer ceux qui n'avaient pas de foyer ; si la récolte était mauvaise et les vivres trop chers, elle inspirait à point un legs pour augmenter les distributions de pain.

Joignez que s'ils étaient économes de leurs deniers, comme le leur reproche le Cardinal Le Camus, nos aïeux étaient prodigues de leur personne et qu'ils donnaient sans compter, les femmes leurs soins aux malades, les hommes leur temps, leur intelligence, leur activité à la gestion du patrimoine des pauvres. Nous avons donc le droit et le devoir de conserver religieusement la mémoire de ceux d'entre eux qui se sont plus particulièrement distingués dans cette œuvre de bienfaisance. A ce titre, les noms du financier Jacques de Die, de l'écuyer Grace d'Archelles, des évêques Aimon de Chissé, Laurent Alleman et Étienne Le Camus, de l'abbé Lestellet et de l'héroïque fille du peuple Catherine Raysson devraient être mieux connus de la population grenobloise. Dans le Panthéon de nos gloires locales ils ont le droit de figurer au même titre que les guerriers, les hommes d'État, les poètes, les philosophes, les orateurs, les savants dont notre ville est justement fière. Tous ont également contribué à la formation du patrimoine d'honneur que nous a légué le vieux Grenoble, les uns avec leur intelligence, les autres avec leur cœur.

Grenoble, le 25 avril 1892.

A. PRUDHOMME.

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HÔPITAL DE GRENOBLE

SÉRIE A.

Actes de fondation de l'établissement. — Diplômes et privilèges émanés des papes, rois, évêques, seigneurs. — Cartulaires. — Ordonnances, décisions et autres actes relatifs à l'établissement émanés des diverses autorités.

A. 1. — (Carton.) — 1 pièce parchemin. (Presque complètement oblitérée par l'humidité.)

9 août 1424.— Acte de fondation par Aymon Ier (1) de Chissé, évêque de Grenoble, de l'hôpital de cette ville, établi rue Chenoise, contenant règlement relatif à l'administration de cet établissement : il se nommera la maison de Dieu et l'hôpital Notre-Dame ; après la mort du fondateur, les consuls de la ville en seront les administrateurs ; à la mort du recteur, son successeur sera élu par les consuls qui s'adjoindront six prud'hommes choisis dans toutes les classes de la société ; le recteur devra être un prêtre de la ville ou du diocèse ; il sera chargé de l'administration de l'hôpital, prêtera serment d'y faire sa résidence, fera inventaire des biens de l'établissement dans les dix jours qui suivront son entrée en fonctions, et rendra ses comptes aux consuls chaque année au mois de mars ; il sera nourri aux frais de l'hôpital et touchera 20 fr. de gages annuels ; les consuls pourront le remplacer, quand ils le jugeront utile pour les intérêts de la maison ; le recteur ne recevra que les gens misérables et dignes de compassion ; il offrira l'hospitalité, pour une nuit seulement, aux pèlerins qui paraîtront honnêtes, et, s'ils sont malades, il les gardera jusqu'à leur convalescence ; il recevra également les femmes enceintes pendant un mois, au moment de leurs couches ; il gardera trois ans les enfants trouvés ; les riches, malades, pourront entrer dans l'hôpital à condition d'y apporter un lit garni et de s'y entretenir à leurs frais ; les hommes et les femmes ne pourront y coucher ensemble, alors même qu'ils seraient mariés, les enfants au-dessous de sept ans étant seuls exceptés ; les convers et converses ne pourront y être reçus ; le Conseil delphinal et les gens des Comptes seront les protecteurs de l'établissement, etc.

A. 2. — (Carton.) — 17 pièces : 11 papier, 6 parchemin, 5 sceaux.

1672-1755. — Lettres patentes du roi Louis XIV accordant à l'hôpital Notre-Dame de Grenoble, la ferme des boucheries de ladite ville (Saint-Germain-en-Laye, 10 décembre 1672). — Délibération du conseil de police de la ville de Grenoble portant que la ferme générale

(1) Cet acte a été récemment publié par M. l'abbé Bellet dans sa *Notice historique sur Aymon Ier de Chissé, évêque de Grenoble.* 1388-1427). Lyon et Paris, 1880, in 8° de XIII-177 pages.

des boucheries sera adjugée au plus offrant, à condition que le prix qui en proviendra sera employé à l'utilité et au profit des pauvres de l'hôpital de Notre-Dame (27 décembre 1670). — Certificat délivré par le sieur Cotherel, attestant que le conseiller Canel, directeur de l'hôpital général de Grenoble, a fait enregistrer les armoiries dudit hôpital (29 mars 1697). — Lettres patentes du roi Louis XIV portant confirmation de l'hôpital général de Grenoble et réglant son administration intérieure : — il sera régi par un Bureau ou Conseil de direction, composé des membres ci-après : l'évêque de Grenoble et le premier président au Parlement, administrateurs perpétuels, un autre président à mortier et quatre conseillers nommés par le Parlement, outre le sieur Canel, conseiller-clerc audit Parlement, qui est nommé directeur à vie, le procureur général, quatre présidents ou maîtres des Comptes, trois trésoriers du Bureau des Finances et les maire et consuls de la ville de Grenoble ; le Bureau de direction pourra s'adjoindre trois ecclésiastiques, trois gentilshommes et six avocats, bourgeois, marchands ou autres, qu'il jugera les plus propres à l'administration de l'établissement ; l'évêque de Grenoble présidera le conseil, qui s'assemblera une fois par semaine ; tous les mendiants y seront enfermés et ceux qui seront à l'avenir surpris dans les rues, seront emprisonnés ; l'hôpital succédera aux pauvres qui y décéderont, mais seulement pour les meubles qu'ils avaient quand ils y sont entrés, ou qu'ils auront acquis pendant leur séjour; les notaires engageront les testateurs à faire un legs en faveur de l'hôpital ; les dons faits aux pauvres sans désignation, appartiendront à l'hôpital ; le Bureau de direction nommera tous les trois ans un receveur, etc. (Versailles, mai 1699). — Lettres patentes du roi Louis XV portant permission aux directeurs de l'hôpital général de Grenoble de vendre de la viande pendant le carême au profit des pauvres (Imprimé, Versailles, février 1751). — Lettres patentes du roi Louis XV qui permettent à l'hôpital général de Grenable d'accepter tous dons, legs, gratifications et institutions générales ou particulières qui se feront en sa faveur (Versailles, décembre 1755), etc. (1).

A. 3. — (Carton.) — 20 pièces : 12 papier, 8 parchemin, 5 sceaux.

1645-1716. — Lettres patentes du roi Louis XIV portant union de la léproserie ou maladrerie de la Buisserate à l'hôpital de Grenoble (Paris, décembre 1645). — Arrêt du conseil d'État portant réunion de l'Aumône du prieuré de la Mure au même hôpital de Grenoble (5 novembre 1726). — Arrêt du même conseil qui attribue les biens du Consistoire et des pauvres de la R. P. R. de la province du Dauphiné, moitié à l'hôpital général de la ville de Grenoble, un quart à l'hôpital général de la ville d'Embrun, et le quart restant à l'hôpital général de la ville de Gap (29 août 1693). — Délibération du bureau de direction de l'hôpital général de la ville de Grenoble par laquelle est effectué le partage des biens attribués aux trois hôpitaux par l'arrêt ci-dessus (17 août 1694). — Arrêt du conseil d'État portant union à l'hôpital de Grenoble de la maladrerie de Gières et des hôpitaux de Domène et de Vif (13 juillet 1696), etc.

(1) Voyez plus bas les articles B. 10, 11, 12 et 13, qui contiennent d'autres actes de franchises et de privilèges reportés à la série B, parce qu'ils sont annexés à des pièces de procédures auxquelles ces privilèges ont donné lieu.

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HÔPITAL DE GRENOBLE

SÉRIE B.

Titres de propriété : donations, échanges, acquisitions. — Terres, maisons, cens, rentes. — Registres concernant les biens, les revenus, les droits utiles de l'établissement ; baux. — Pièces de procédures, mémoires, etc.

B. 1. — (Carton.) — 18 pièces : 13 papier, 5 parchemin.

1461-1616. — Donations et testaments. — Donation faite en faveur des pauvres de l'hôpital général de Grenoble, par André Bougit, dit Chardon, habitant de cette ville, de tous ses biens meubles et immeubles (11 mars 1461). — Testaments : — de Jacques Mollard, de St-Jean-de-Maurienne, malade à l'hôpital de Grenoble, par lequel il laisse tous ses biens audit hôpital (22 octobre 1473); — de noble Hugues Coct (1), auditeur de la Chambre des Comptes, par lequel il lègue aux pauvres de l'hôpital de Grenoble cinquante setiers de froment annuellement, au cas où les enfants mâles viendraient à manquer dans sa famille (20 septembre 1520) ; — de noble Guiffrey Buatier, contenant un legs de 5 florins de rente annuelle pour un dîner à donner chaque année aux pauvres (2 janvier 1524); — d'Anne-Françoise Perroud, veuve de noble Claude Darbion, audiencier au Parlement, par lequel elle institue pour son héritier noble Jacques Perroud, seigneur de la maison-forte de Marcelline, son frère, et lui substitue au cas où il mourrait sans enfants, les pauvres de l'hôpital de Grenoble (20 décembre 1537) ; — de François Roux, bourgeois de Grenoble, par lequel il lègue à l'hôpital de Grenoble un setier de froment, un barral de vin, etc., pour un repas à servir aux pauvres chaque année, le jour de la Fête du Corps de Dieu (1) (11 juin 1538) ; — de noble Georges de Saint-Marcel d'Avançon, conseiller au Parlement, par lequel il lègue à l'hôpital de Grenoble une somme de 10 florins pour un repas annuel à servir aux pauvres (9 avril 1540). — Reconnaissance passée par Me André Folin dit Bourguignon, professeur ès droits, comme héritier du sieur Eymard Bourguignon et de demoiselle Françoise Roux, par laquelle il déclare devoir aux pauvres de l'hôpital de Grenoble deux pensions annuelles, l'une de 30 sous et l'autre de 10 florins (11 décembre 1552). —

(1) Il était le père d'Ennemont Coct, seigneur du Châtelard, l'un des disciples de Farel : à ce titre son testament est curieux, car il nous donne sur la jeunesse du réformateur des détails qui s'accordent assez mal avec le portrait qu'en ont tracé les historiens protestants. D'après ce document, le jeune Coct aurait eu une jeunesse orageuse : c'était un débauché et un dissipateur ; aussi son père croit prudent de lui laisser une rente viagère de 30 écus d'or et de lui donner un curateur. — Voyez notre notice sur Pierre de Sébiville, premier prédicateur de la Réforme à Grenoble. — Bourgoin, 1884, in-12.

(1) Fête-Dieu.

Testaments : — de Denis Martin, tailleur d'habits à Grenoble : legs de 300 livres (27 août 1574); — de Jeanne Gramère-Vache, de Laval, par laquelle elle institue pour son héritier l'hôpital de la Madeleine (7 mai 1580) ; — de Françoise Pellet, femme d'Yves Rostaing, procureur : legs d'une pension de six écus (14 septembre 1590) ; — de Guigues Collisieux, huissier des États du Dauphiné : legs de 30 livres (7 juillet 1598). — Codicille de Guigues Calignon, docteur en droit, vicaire général de l'évêque de Grenoble : legs de 30 livres (7 juillet 1598). — Testaments : — d'Anne de Bellièvre, dame d'Hautefort, Abeaux, Illins et Cornillon, femme d'Ennemond Rabot, premier président au Parlement de Grenoble, par lequel elle lègue une rente d'un écu pour un repas à servir aux pauvres, 2,150 livres à sa fille Anne et autant aux autres enfants qu'elle pourra avoir postérieurement à la rédaction de ce testament (30 novembre 1584); — d'Alexandre Coste, bourgeois de La Côte : legs de 300 livres (19 novembre 1613) ; — de Me Jean Peloux, maître d'hôtel du comte de Sault : legs de 150 livres (19 décembre 1616) ; etc.

B. 2. — (Carton.) — 39 pièces : 38 papier, 1 parchemin.

1624-1667. — Testaments : — d'Octavien Emé de Saint-Jullien, deuxième président au Parlement de Grenoble, par lequel il institue pour son héritier noble Guy Balthazard Emé de Saint-Jullien, son fils, et lègue aux pauvres de la ville de Grenoble une somme de 300 livres pour être employée à la volonté de son héritier ou des directeurs des pauvres (16 mai 1624); — de noble Pierre du Bonnet-Fine, ci-devant avocat au Parlement de Grenoble, frère capucin au couvent de Chalon sous le nom de frère Bernardin, par lequel il institue pour son héritière demoiselle Hippolyte du Bonnet-Fine, sa sœur, femme de noble Anniba Gallien, avocat au Parlement de Grenoble, et lègue à l'hôpital de Grenoble tous ses biens de Voreppe (20 août 1625) ; — de Bertine Firmin, veuve de Paul Massard, procureur, par lequel elle lègue tous ses biens à l'hôpital (22 avril 1630); — de Sophie du Bonnet-Fine, veuve en secondes noces de Pierre Pasquelet : legs de 100 livres pour la construction de l'hôpital (9 août 1631); — de sieur Jean-André Marnais, bourgeois de la ville de Grenoble, par lequel il lègue aux pauvres de l'hôpital une pension annuelle de 15 livres, rachetable par son héritier à raison de 300 livres, et institue pour son héritier noble Aimar-André Marnais, son fils, procureur général du Roi en sa Chambre des Comptes de Grenoble (14 mai 1636) ; — d'Annibal Gallien, conseiller au Parlement de Grenoble, par lequel il lègue à l'hôpital de cette ville la fondation par lui faite d'une chapelle dans l'église de Sainte-Claire, à laquelle il attache une pension annuelle de 274 l. 19 s. 4 d. (15 mars 1640); — de Sara Roulet, de St-Geoire, malade à l'hôpital, par lequel elle lui lègue tous ses biens (26 mai 1646); — d'Antoine de Bonnier, par lequel il lègue tous ses biens à l'hôpital (1649). — Donation faite par noble Jean de Boffin, seigneur d'Argenson, en faveur de l'hôpital de Grenoble, d'une somme de 3,000 livres, à charge de dire tous les ans douze messes pour le repos de son âme (1er septembre 1656). — Testaments : — de Justine Tavel, veuve de Jacques Payan, procureur au bailliage du Graisivaudan, par lequel elle institue l'hôpital pour son héritier universel (12 octobre 1656) ; — de Pierre Guigou, receveur général des finances, par lequel il lègue 600 livres à l'hôpital de Grenoble (15 juillet 1661) ; — de Jean Long-Bérard, écuyer, seigneur d'Illins, par lequel il lègue à l'hôpital de Grenoble 5,500 livres (24 août 1661) ; — de Françoise de Bazemont, veuve de Jean Audeyer, chevalier, conseiller du Roi, président au Parlement de Dauphiné, par lequel elle lègue 300 livres aux pauvres de l'hôpital de Grenoble (16 février 1662) ; — de noble Pierre de Francon, conseiller au Parlement de Grenoble, par lequel il lègue 400 livres à l'hôpital de Grenoble (28 septembre 1662); — de Dimanche Mollard, par lequel elle institue l'hôpital pour son héritier (1665); — d'Ennemond Sibut, receveur général des décimes en Dauphiné, par lequel il lègue aux pauvres de l'hôpital Saint-Antoine 50 livres (27 avril 1666), etc.

B. 3. — (Carton.) — 52 pièces papier.

1669-1690. — Testaments : — de Jean du Vache, seigneur de Château-Neuf et de l'Albenc, président à la Chambre des Comptes du Dauphiné, par lequel il institue pour son héritière dame Gasparde de Monteynard, sa femme, à charge de restituer son hérédité à leur fille, Gabrielle du Vache, et substitue l'hôpital de Grenoble à tous ses héritiers naturels au cas où ils viendraient à mourir sans enfants (31 octobre 1669) ; — de noble Alphonse Ferrand, seigneur de Saint-Ferjus, qui lègue 50 livres à l'hôpital de Grenoble, institue pour son héritier noble Jean-Marie Ferrand, son neveu, et lui substitue l'hôpital au cas où il viendrait à mourir sans enfants (25 septembre 1671) — d'Étienne de Bardonnenche, prêtre de la Vallouise (9 octobre 1672) ; — de Lucrèce de Bénéfie de Cheylus,

veuve d'Alexandre de Beaufort, par lequel elle institue noble Alexandre de Beaufort, son fils, pour son héritier, et lègue 60 livres aux pauvres (26 mai 1673); — de noble Ennemond Fay de Villiers, par lequel il institue pour son héritier l'avocat-général Charles de Fay de Villiers, son frère, et lègue 24 livres à l'hôpital de Grenoble (12 février 1677); — de noble Antoine de Petichept, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siége du Graisivaudan, par lequel il lègue 150 livres à l'hôpital de Grenoble (27 juillet 1679), — de dame Anne du Boys, veuve de noble Alexandre de Beaufort fils, par lequel elle institue pour son héritier universel Me Gaspard du Boys, avocat au Parlement, son frère, auquel elle substitue les pauvres de Grenoble (29 octobre 1679); — de M. Denier, procureur au bailliage de Graisivaudan (s. d.) — de noble André de Maximy, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, par lequel il institue l'hôpital pour son héritier universel (15 février 1681). — Donation par noble Jacques d'Yze de Rosans, seigneur de Saléon, conseiller au Parlement, à l'hôpital de Grenoble, d'une somme de 333 livres 16 sols (22 mars 1681). — Testaments: — de Louis de Ponnat, maître des Comptes, par lequel il institue pour héritier son fils, Gaspard de Ponnat, président au Parlement de Dauphiné, et lègue 2,000 livres à l'hôpital de Grenoble (1er avril 1682); — de noble Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse, par lequel il institue pour héritier l'hôpital de Grenoble (12 mai 1678-14 mai 1683). — Donation à l'hôpital, par Jean-Louis de Ponnat, seigneur des Combes, d'une somme de 1,500 livres, à charge de nourrir un pauvre que ledit seigneur ou ses héritiers désigneront (25 janvier 1684). — Testaments: — de Nicolas Prunier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, premier président au Parlement de Dauphiné, par lequel il lègue 3,000 livres aux pauvres et institue pour héritiers ses filles, Justine de Prunier, mariée à M. de Sassenage, Marie-Blanche de Prunier, et Gabriel de Prunier, baron de Saint-André, second président au Parlement, son frère (1) (12 mars 1684); — de Jacques Rochette, bourgeois de Venosc (12 mai 1689), etc.

B. 4. — (Carton.) — 33 pièces: 32 papier, 1 parchemin.

1690-1699. — Testaments: — de François Perrin, avocat au Parlement, par lequel il lègue à l'hôpital de Grenoble 3,500 livres pour en employer les intérêts à faire apprendre un métier à un jeune garçon ou à marier une fille (2 septembre 1690); — de M. le président de Sayve (1691); — de Madeleine de La Morte, veuve de noble Charles Tonnard, conseiller au Parlement de Grenoble, par lequel elle institue l'hôpital pour son héritier (19 septembre 1693); — de Jean Lantois, directeur du courrier au bureau des dépêches de Grenoble, par lequel il lègue 1,000 livres aux pauvres et institue pour héritière sa femme, Claire Charrel, à charge de rendre son hérédité à l'hôpital de Grenoble (23 juin 1694); — de Catherine-Béatrix de Saint-Germain, veuve de Sébastien de Lionne, marquis de Claveyson, gouverneur de la ville de Romans, par lequel elle institue pour héritier son petit-fils, Charles de Lionne, et lègue 200 livres à l'hôpital de Grenoble (20 mai 1695); — de Gabriel de Prunier, seigneur de Saint-André, président à mortier au Parlement de Grenoble, par lequel il institue pour son héritier Nicolas de Prunier de Saint-André, son fils aîné, colonel du régiment de la Couronne, et lègue 1,200 livres à l'hôpital de Grenoble (15 mars 1696); — de Catherine de Faure-Verdecy, femme de Jean-Pierre de Stracca, comte de Nedabilis et Lyschampt, comte de l'empire et chambellan de S. M. impériale, par lequel elle institue pour héritier Adrien Faure-Verdecy, avocat au Parlement de Grenoble, son neveu, et lègue 1,000 livres à l'hôpital (25 juin 1697); — de Françoise et Catherine Charvet, sœurs, par lequel elles instituent pour leurs héritiers les pauvres de l'hôpital de Grenoble (29 août 1697); — de Jean Alloys, président au Parlement, par lequel il lègue à l'hôpital une somme de 10,000 livres (22 juin 1699), etc.

B. 5. — (Carton.) — 53 pièces papier.

1700-1730.—Testaments:—d'Antoine Benoît, avocat au Parlement, par lequel il institue pour héritiers les pauvres de l'hôpital de Grenoble (8 avril 1700); — de François Jacquemin, étudiant en droit, par lequel il lègue à l'hôpital une somme de 150 livres (7 mars 1702); — de François de Gallien, seigneur de Châbons, conseiller au Parlement de Dauphiné, par lequel il institue pour son héritier universel Pierre de Gallien de Châbons, son frère (8 septembre 1707); — de noble Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu, par lequel il institue l'hôpital pour son héritier (1710); — de Marie Chion, femme de Jean Rougier, libraire, par lequel elle lègue tous ses biens à l'hôpital de Grenoble (13 avril 1717); — de Pierre Dufour, prêtre, docteur en

(1) Par codicille du 13 octobre 1691, il légua en outre 6,000 livres aux pauvres.

théologie, curé de la paroisse Saint-Louis et Saint-Jean, de Grenoble, par lequel, après divers legs, il institue pour ses héritiers, par égales parts, l'hôpital général de Grenoble et celui de la Providence (21 octobre 1717); — de Louis de Grimaud de Béesgue, doyen des conseillers au Parlement, par lequel il lègue 6,000 livres à l'hôpital de Grenoble (21 septembre 1718); — de Jean-Baptiste Boffin de la Sône, ancien prieur de la Sône, par lequel il institue l'hôpital de Grenoble pour son héritier universel (25 juillet 1719); — de Marie Marquian, fille d'Ennemond, procureur, par lequel elle institue pour son héritier l'hôpital de Grenoble (9 septembre 1720); — Codicille d'Antoine de Rachais, seigneur de la maison-forte de Vernatel, située à Montferrat, par lequel il lègue 600 livres à l'hôpital de Grenoble (15 mars 1724). — Testaments : — de Ennemond de Bourdeaux, procureur au Parlement, par lequel il institue pour son héritier l'hôpital général de Grenoble (6 décembre 1727); — de Balthazar Perrin, bachelier en Sorbonne, chanoine de l'église de Saint-André, par lequel il institue, par égales parts, pour ses héritiers, noble Claude Canel et les pauvres de l'hôpital de Grenoble (26 avril 1728); — de M. Jacques Rey, curé de l'Ozier (28 et 29 juillet 1728); — de Jean-Pierre de Bourchenu, chevalier, marquis de Valbonnais, premier président de la Chambre des Comptes du Dauphiné, par lequel il lègue aux pauvres de l'hôpital de Grenoble les parts et portions qu'il pouvait avoir sur les dettes des communautés de Die et de Pinet, et outre ce, une somme de 2,000 livres (1) (22 août 1728); — d'Antoine Blanc-La-Conche, marchand à Saint-Maurice et Lalley, par lequel il lègue tous ses biens à l'hôpital (13 janvier 1729), etc.

B. 6. — (Carton.) — 9 pièces papier.

1680-1707. — Donations et Testaments. — Donations entre vifs et legs faits à l'hôpital de Grenoble par le Cardinal Le Camus (2). — Donation de 25,000 livres (24 décembre 1680); — autre donation d'une rente de 3,000 livres au capital de 60,000 livres, destinée à des distributions de pain aux pauvres honteux de la ville (15 juin 1700); — autre, d'une somme de 25,000 livres dont la rente, soit 1,250 livres, serait employée à faire apprendre des métiers à de pauvres enfants et à marier deux jeunes filles pauvres (15 décembre 1704). — Testament et codicille du cardinal Le Camus, par lesquels, après divers legs aux pauvres de Grenoble, Herbeys, Chambéry, au Bureau du Prêt Charitable, pour les réparations de la cathédrale, à son frère Jean Le Camus, maître des requêtes (100,000 l.), il institue pour son héritier Nicolas Le Camus, maître des requêtes, fils aîné de son frère le Premier Président (23 mai 1706, 5 septembre 1707), etc.

B. 7. — (Carton.) — 39 pièces : 37 papier, 2 parchemin.

1730-1739. — Testaments : — de Catherine de Vachon, fille de feu noble Hugues de Vachon, par lequel elle institue pour ses héritiers, par égales parts, l'hôpital général et celui de la Providence (2 février 1731); — de Pierre de Gallien de Châbons, seigneur du Passage, par lequel il lègue à l'hôpital une somme de 2,000 livres et institue pour héritier son cousin, M. de Châbons de Chélieu, demeurant ordinairement à Die (10 septembre 1730, ouvert le 9 mai 1731); — de Françoise Chaboud, veuve de noble Jean-Antoine Cothonay, conseiller du Roi, maître auditeur en la Chambre des Comptes, par lequel, après divers legs aux Carmes de Très-Cloître, à Jean Duchon, curé de Saint-Geoire, à Just-André Chaboud, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, elle institue l'hôpital de Grenoble pour son héritier (5 août 1727-1732); — de dame Anne Le Camus, épouse de noble Antoine-Joseph de Mialet de l'Estrade, capitaine au régiment de Limousin, par lequel elle institue l'hôpital de Grenoble pour son héritier (30 avril 1732); — de Marie-Madeleine de Neyrieu de Domarin, par lequel elle institue pour ses héritiers les pauvres de l'hôpital de Grenoble (10 mars 1733); — de noble François de Sautereau de Chasse (21 mars 1737); — de Jacques Corriol, directeur de l'hôpital de Grenoble, par lequel il l'institue pour son héritier (14 juillet 1735); — de Jean-François de Bazemont, baron de Chandieu, seigneur de Saint-Égrève, Proveyzieux, Mont-Saint-Martin, ancien second président au Parlement de Grenoble, par lequel il lègue 300 livres à l'hôpital (20 novembre 1737); — de Joachim de Francon, écuyer, seigneur de Revel, la Combe-de-Lancey et autres lieux, par lequel il lègue une somme de 1,000 livres à l'hôpital de Grenoble (17 avril 1738); — de Virginie-Marguerite de Murianne de Laval : héritier,

(1) Le président de Valbonnais mourut au mois de mai 1730.

(2) L'état des donations et legs du cardinal Le Camus se trouve dans un *Discours sur la vie et la mort de M. le cardinal Le Camus*, de Gras du Villard, Lausanne, 1750, in-12. Il a été imprimé, d'autre part, sous le titre de : *État des donations et des legs que S. E. Monseigneur le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble a faits, tant par des donations entre vivans que par son testament et par son codicille*, s. l. n. d., in-4°, 5 p.

l'hôpital (25 juin 1738); — de Claude-Hyacinthe Teste de Guimetière, seigneur de Veurey, Noyarey et autres places, chevalier de Saint-Louis, lieutenant provincial d'artillerie : héritier, l'hôpital (7 octobre 1738); — de Louis Belluard, avocat au Parlement de Dauphiné : héritier, l'hôpital (9 janvier 1739); — de noble Gabriel Amat, greffier en chef honoraire du Parlement : legs de 10,000 livres à l'hôpital (4 septembre 1739), etc.

B. 8. — (Carton.) — 75 pièces : 57 papier, 18 parchemin.

1740-1790. — **Testaments** : — de Clément Giroud, ecclésiastique : legs de 1,200 livres à l'hôpital (2 novembre 1740); — de Marie-Anne du Perron de Saint-Sauveur : legs de 150 livres à l'hôpital (18 août 1740); — de Pellissier de Saint-Ours Duplan, de Veurey : legs de 1,000 livres à l'hôpital (4 avril 1741); — de Catherine-Louise de Pluviers, femme de Claude-Prosper Portier de Busagny, lieutenant provincial de l'artillerie, commandant des écoles d'artillerie à Grenoble : legs de 100 livres à l'hôpital (12 avril 1742); — de demoiselle Marie de Vachon : donation à l'hôpital de tous ses biens sis à Saint-Étienne-de-Crossey (26 juin 1744); — de François-Ignace Deru, prêtre, chapelain de Saint-André de Grenoble : héritier, l'hôpital (19 octobre 1747); — de Marie-Madeleine Aglancier, épouse de M. André Rolland, seigneur d'Étapes, etc. : legs de 200 livres à l'hôpital (26 février 1751); — de Marie Guérin, veuve du sieur Pierre Jomaron, marchand droguiste de Grenoble : héritier, l'hôpital (7 janvier 1752); — de Catherine Thomas, fripière : legs de 1,700 livres à l'hôpital (30 août 1758); — de Joseph Devoize, bourgeois de Grenoble : hôpital, héritier (29 janvier 1766); — de Charles-Jacques de Bourgogne, dit Saint-Louis, ancien valet de chambre du cardinal de Tencin et de la comtesse de Grolée : legs de 48 livres à l'hôpital (29 décembre 1768); — de M. Armand, doyen des procureurs au bailliage : legs de 600 livres à l'hôpital (23 janvier 1782); — de Joseph Châtelard de Garcin, conseiller au Parlement : hôpital, héritier universel (13 juillet 1785); — de Louis-François de Monteynard (1), lieutenant général des armées du Roi : legs de 6,000 livres à l'hôpital de Grenoble (au château de Tencin, le 11 novembre 1778), etc.

B. 9. — (Carton.) — 47 pièces : 29 papier, 18 parchemin.

1640-1736. — État des legs faits à l'hôpital de 1640 à 1710 par : — Marguerite de la Baume, dame de la Buisse : elle lègue 300 livres à l'hôpital et institue pour son héritier François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières (1664); — M. de Noue : 1,500 livres (1685); — M. le trésorier Vincent : 300 liv. (1690); — dame Anne Marnais, femme de M. de L'Auberivière : 400 liv. (17 octobre 1671); — M. du Vivier, président en la Chambre des Comptes : 300 livres (1691); — Berriat, garde-livre de la Chambre des Comptes : 100 liv. (1693); — M. de Saint-André, premier président au Parlement, mort le 23 août 1692 : 600 liv. ; — M. le président Alloix, mort le 29 juin 1698..., etc.

— État des testaments dans lesquels il a été fait des legs à l'hôpital (1716-1734). — Y figurent : — la duchesse de Lesdiguières : 4,000 liv. ; — M. de Pisançon : 100 liv.; — M. de Monteynard père : 12 liv. ; — Mme Audeyer de Pellafol : 500 livres ; – M. Beaudoin, maître des Comptes : 50 liv. ; — le conseiller de Franquières : 60 liv.; — le marquis de Chaulnes, 1,000 liv. ; — M. Amar, directeur de la Monnaie : 200 liv. ; — M. Duclot, directeur de l'hôpital, 100 liv. ; — M. Magalon, trésorier des ponts et chaussées, 50 livres ; — le conseiller du Sozey : 300 liv.; — le président de Dolomieu : 40 liv. ; — Mme de Nantes, épouse de M. de Nantes, trésorier de France : 50 liv. ; — M. de Vernatel, du Pont-de-Beauvoisin : 600 livres, etc...

B. 10. — (Carton.) — 27 pièces papier.

1645-1718. — Requête présentée au Parlement par le syndic de l'hôpital général, tendant à ce qu'il fût enjoint, sous peine de 4 livres d'amende, aux notaires de Grenoble d'avertir et exhorter ceux qui feraient des dispositions de dernière volonté d'y inscrire quelques legs aux pauvres dudit hôpital, et aux secrétaires-greffiers de la Cour et des autres juridictions, notaires et gardes-notes, de délivrer audit hôpital des extraits ou certificats en bonne forme des arrêts, sentences, jugements, testaments, codicilles, donations, ou autres contrats où les pauvres auraient intérêt, le tout gratis et en payant le papier seulement, — ladite requête suivie d'ordonnance conforme en date du 17 juin 1718 ; — pièces à l'appui de cette requête. — Arrêt du Conseil qui maintient les hôpitaux de Lyon dans l'exemption de tous subsides et droits sur les aliments destinés aux pauvres, et spécialement du droit de 10 liv. par chaque muid de vin et 30 liv. par chaque muid d'eau-de-vie, et les décharge pareillement du droit d'insinuation sur les actes qui devront être enregistrés gratis (10 août 1706). — Lettres patentes du roi Louis XIV confirmant les mêmes privilèges à l'Hôtel-Dieu de Paris et à l'hôpital des incurables (Versailles, 25 septembre 1709), etc...

(1) Il mourut à Paris le 3 juin 1791.

B. 11. — (Carton.) — 43 pièces : 40 papier, 3 parchemin.

1690-1770. — Offices de jurés crieurs des enterrements. — Édit du roi Louis XIV portant création, à Paris, de vingt nouveaux officiers, crieurs d'enterrements, de deux dans les grandes villes et d'un dans les petites villes, bourgs et paroisses du royaume (janvier 1690). — Règlement fait par le conseil de la direction des hôpitaux de la ville de Grenoble concernant les droits attribués aux offices de jurés crieurs des funérailles et enterrements de ladite ville par l'édit de création et par l'état et tarif desdits droits (18 novembre 1691). — État de ce que les offices de jurés crieurs des enterrements ont coûté à l'hôpital et des choses nécessaires pour les fournitures desdits enterrements (31 décembre 1698) ; — compte arrêté le même jour du produit desdits offices. — Conventions passées les 15 juin et 19 septembre 1694 avec deux particuliers pour les fournitures des enterrements. — Requêtes présentées au Parlement contre certaines infractions au règlement établi le 18 novembre 1691 (1692). — Arrêt de la Cour faisant défense expresse aux tapissiers et marchands de la ville, autres que ceux commis par l'hôpital, de vendre ni fournir aucune tapisserie de deuil dans les églises ou dans les maisons, pendant l'année de deuil, et pendant deux années chez les veuves, à peine de 500 livres d'amende et de confiscation des tapisseries ou tentures (29 août 1702). — Arrêt du Parlement de Dauphiné qui confirme l'hôpital général de Grenoble dans le droit exclusif de faire toutes les fournitures nécessaires pour les enterrements, services, et pompes funèbres, avec défense à toute personne de l'y troubler (24 juillet 1750). — État de l'argenterie de l'hôpital de Grenoble, comme propriétaire des offices de jurés crieurs de funérailles (1760), etc.

B. 12. — (Carton.) — 171 pièces : 169 papier, 2 parchemin.

1751-1790. — Monopole de la vente de la viande pendant le carême. — Lettres patentes du roi Louis XV concédant à l'hôpital de Grenoble le monopole exclusif de vendre de la viande pendant le carême (Versailles, février 1751). — Bail à ferme passé par l'hôpital de Grenoble à Étienne Roy, boucher, du privilège de vendre de la viande pendant le carême de 1758, moyennant la somme de 1,560 liv. (27 janvier 1758). — Lettre de M. de Caulet, évêque de Grenoble, à M. Jullien syndic de l'hôpital, par laquelle il lui promet de s'employer pour que le monopole de la vente de la viande pendant le carême soit le plus profitable à l'hôpital : « *l'utilité des hôpitaux, dit-il, n'est pas ce que l'on recherche aujourd'hui avec le plus d'empressement.* » (Paris, 11 août 1760). — Baux à ferme dudit privilège (1756-1790), etc.

B. 13. — (Carton.) — 111 pièces papier.

1672-1790. — Lettres patentes du roi Louis XIV par lesquelles il attribue à l'hôpital de Grenoble la ferme des boucheries de la ville (Saint-Germain-en-Laye, décembre 1672). — État des droits appartenant à l'hôpital général de Grenoble, tant à raison de l'ancien émolument des peaux et de la ferme des boucheries que de la ferme des chandelles et des impôts sur les vins (1697). — Arrêt du Conseil d'État qui confirme et approuve l'adjudication faite par M. d'Angervilliers des droits attribués aux offices de contrôleurs-visiteurs de suifs créés par édit du mois de décembre 1708 et commués par celui du mois de juin 1709 (Versailles, février 1710). — Mémoire pour l'hôpital général de Grenoble : « Il appartenoit de temps immémoré à l'hôpital général un droit sur les bestiaux de boucherie, appelé émolument des peaux, consistant en 6 sols par chaque peau de bœuf, 1 sol par chaque peau de mouton et veau, et 2 sols pour chaque cochon, qui étaient mattés dans ladite ville et faubourgs d'icelle », lequel droit a toujours été affermé par ledit hôpital séparément des autres droits et revenus de la ville jusqu'en 1676, etc..... — Arrêt du Conseil d'État qui unit au corps des officiers de la ville les offices de police créés pour la ville de Grenoble en conséquence des édits des mois d'octobre et novembre 1699 (11 mai 1700). — Procédures relatives aux droits de l'hôpital sur les offices d'inspecteurs aux boucheries et sur les octrois (1700-1735). — Transactions entre les créanciers de la ville et l'hôpital général, d'une part, et les maire et consuls, d'autre part, au sujet de l'émolument des peaux, de la ferme des chandelles et de la ferme des boucheries (28 août 1705), etc....

B. 14. — (Carton.) — 29 pièces papier.

1672-1727. — Créances de l'hôpital sur les fermiers des droits d'octroi. — Ordonnance de l'intendant Lebret prescrivant au fermier des droits d'octroi de verser aux mains du receveur de l'hôpital une somme de 782 livres 5 sols pour un quartier échu de la pension de 3,129 livres 15 sols que la ville de Grenoble doit chaque année à l'hôpital, et qu'à l'avenir le fermier des octrois sera tenu d'acquitter quartier par quartier (16 juillet 1683). — État sommaire des titres et pièces justificatives des droits et

créances que l'hôpital général a sur la ville de Grenoble : — délibération du conseil de ville demandant au Roi la permission d'affermer les boucheries de Grenoble pour en employer le produit à la subsistance des pauvres (25 mars 1672) ; — arrêt du Conseil qui octroie ladite permission (décembre 1672). — Arrêt du Conseil d'État qui désunit les offices de receveurs économes des deniers communs et d'octroi, de ceux de receveurs des élections, permet à la ville de Grenoble de les racheter et de payer les pourvus ou leurs ayants droit, et décide que l'hôpital général sera remboursé de la somme de 4,500 livres, d'une part, comme ayant droit du sieur Chappe, pourvu de l'un des offices de receveur, et de 3,890 livres d'autre, que l'hôpital aurait payées au sieur de la Côte pour l'office de contrôleur desdits deniers d'octroi, à la décharge de la ville (4 mai 1697). — Lettre de M. Bouyn d'Angervilliers, intendant du Dauphiné, par laquelle il félicite la ville de ne point se lancer dans un procès au sujet de la transaction intervenue, en 1684, entre elle, ses créanciers et l'hôpital général (au camp d'Aiguebelle, 13 juillet 1711), etc.

B. 15. — (Carton.) — 3 pièces papier.

1701-1726.—Copie d'une lettre écrite à M. Fleyttier, greffier de police de Grenoble, par M. Trouleau, greffier de police de Lyon, concernant les amendes auxquelles les bourgeois sont condamnés, et dont partie doit revenir aux hôpitaux (25 septembre 1701). — Requête adressée à la Chambre des Comptes par le syndic de l'hôpital, par laquelle il expose que, suivant l'usage de cette province, les bénéficiers décimateurs paient annuellement la vingt-quatrième des dîmes aux pauvres des paroisses où elles se perçoivent ; que les évêques de Grenoble jouissent des dîmes du territoire de Grenoble alternativement avec le chapitre cathédral ; que cependant feu l'évêque Paul de Chaulnes n'a jamais payé la vingt-quatrième des dîmes perçues par lui pendant les années 1721, 1723 et 1725, malgré les nombreuses réclamations que lui ont adressées les administrateurs des pauvres : en conséquence, ils supplient la Chambre d'ordonner à M. Lefebvre, économe des biens de l'évêché, le siège vacant, de payer les vingt-quatrièmes dues par préférence à toutes autres dettes ; — ordonnance de la Chambre prescrivant au sieur Lefebvre de payer ladite vingt-quatrième des dîmes de 1721, 1723 et 1725 sur le pied des baux à ferme (13 février 1726), etc.

B. 16. — (Carton.) — 99 pièces : 97 papier, 1 parchemin, 1 carnet papier.

1639-1790. — Droits de l'hôpital sur la ferme du poids des farines. — Règlement fait par le Conseil consulaire portant que chaque habitant de la ville et de son territoire sera tenu de faire peser ses grains au poids des farines établi au profit de l'hôpital, qu'il paiera 3 deniers pour chaque quartal, et que les boulangers paieront 1 sol le quartal (12 juillet 1639). — Arrêt du Conseil homologuant ledit règlement (15 mars 1645). — Livre de société des sieurs Bourne, Gélinot et Teyssier concernant le poids à farine de Grenoble (1691).— Procès entre les directeurs de l'hôpital et les RR. PP. Jacobins au sujet du poids des farines dont ces religieux demandaient à être exempts (1694). — Placet présenté aux directeurs de l'hôpital par les fermiers du poids des farines, dans lequel ils demandent une diminution de leur prix de ferme à raison de la disette de l'année 1709. — Baux à ferme du poids des farines (1675-1790), etc.

B. 17. — (Carton.) — 28 pièces papier.

1601-1736. — Émoluments des peaux, boucherie et droits d'octroi. — Bail des octrois à Pierre Thibaud, à raison de 42,000 livres par an (17 décembre 1705). — Même bail à François Bellon, moyenant une redevance annuelle de 53,050 livres, sur laquelle l'adjudicataire est tenu de payer à l'hôpital une somme de 22,987 livres 7 sous 6 deniers, ensuite de la transaction intervenue entre la ville et l'hôpital, le 28 avril 1705 (1736), etc...

B. 18. — (Carton.) — 214 pièces papier.

1692-1698. — Compte des sieurs Dandré et Buissonnier, fermiers des droits d'octroi de la ville de Grenoble, pour toutes les sommes par eux payées aux créanciers de cette ville, depuis 1692 jusqu'à 1698. — Lettres, mémoires, procédures et formalités. — Quittances du président de Valbonnais, du conseiller de Baronnat, de Moret, avocat, des conseillers de Ferrus et de Mistral, de Françoise de Villiers du Motet, de MM. de Garcin, Chalvet, du Périer, de sœur Claudine de Saint-Gabriel de Belmont, supérieure de Sainte-Ursule de Grenoble ; de MM. de Ponnat, du Savel, etc. — Requête présentée à l'intendant Bouchu par Claude Donguy, syndic du collège des Jésuites de Grenoble,

tendant à obtenir des fermiers des octrois le paiement d'une somme de 1,000 livres à compte sur 5,103 livres 11 sols 2 deniers dus audit collège par la ville (1694), etc.

B. 19. — (Carton.) — 77 pièces : 76 papier, 1 parchemin.

1689-1742. — Modération des droits d'amortissement en faveur des hôpitaux. — Déclarations du Roi pour la levée et liquidation des droits d'amortissement et nouveaux acquêts des 5 juillet 1689, mars 1700, 16 juillet 1702, 4 octobre 1704, mai 1708, 23 février 1711 et 18 décembre 1731, dans lesquelles des articles particuliers exemptent desdits droits les hôpitaux. — Arrêt du Conseil d'État servant de règlement pour le recouvrement des droits d'amortissement et *francs-fiefs* (11 janvier 1736). — Lettres : — de M. Ferriol au cardinal Le Camus (17 octobre 1703) ; — de M. Desmarets, contrôleur général, à M. d'Angervilliers (10 juillet 1712) ; — de M. d'Angervilliers au syndic de l'hôpital (au camp du Sauge-d'Oulx, 20 juillet 1712) ; — du sieur Berthollon, directeur de l'hôpital de Marseille (4 août 1731) ; — toutes relatives au droit d'indemnité et mainmorte réclamé à l'hôpital par divers particuliers. — Mémoires dressés par le sieur Allouard, receveur de l'hôpital, tendant à prouver que cet établissement ne doit payer aucun droit d'indemnité, et que les immeubles qu'il possède ne sont point sujets à la mainmorte, attendu que l'hôpital peut en tout temps les aliéner. — Ordonnance de l'intendant Bertier de Sauvigny qui condamne l'hôpital au paiement de différents articles des droits d'amortissement à MM. François Rémy et Jacques de Forceville, fermiers du droit d'amortissement (20 juillet 1742), etc...

B. 20. — (Carton.) — 48 pièces : 46 papier, 2 parchemin.

1659-1723. — Biens de l'hôpital affranchis des tailles. — Édits du roi Louis XIV, des années 1693, 1694 et 1695, par lesquels il affranchit des tailles et autres charges, des maisons, bâtiments et fonds de la province du Dauphiné, jusqu'à concurrence de 30,000 livres de revenu ; — édit du 15 mars 1698 qui révoque lesdits affranchissements. — Arrêt du 18 décembre 1703 qui décharge l'hôpital de la somme de 4,397 livres 3 sols 4 deniers, dont il était débiteur pour ledit affranchissement. — Édit du mois de mai 1702 rétablissant les affranchissements des tailles dans la province du Dauphiné. — État des sommes demandées à l'hôpital général de Grenoble par le traitant du rétablissement des affranchissements des tailles du Dauphiné. — Affranchissement des biens de l'hôpital situés sur les communautés d'Avalon, Saint-Maximin et Grignon (1659). — Affranchissement des biens dépendant de la succession de M. de Maximy (1659) — Quittances du prix d'affranchissement des tailles de plusieurs fonds et domaines appartenant à l'hôpital, et délibérations du bureau de la direction, concernant ledit affranchissement (1723), etc...

B. 21. — (Carton.) — 26 pièces papier.

1711-1758. — Exemption du dixième. — Arrêt du Conseil d'État portant que la déclaration du 28 septembre 1711 sera exécutée et, en conséquence, annulant les articles des rôles du dixième dans lesquels les biens ecclésiastiques des bénéficiers, des communautés séculières et régulières, des fabriques, des fondations, des confréries et des hôpitaux, sont employés, avec défense aux préposés pour le recouvrement du dixième de faire aucune poursuite pour le paiement du dixième du revenu desdits biens (22 décembre 1711). — Copie de la lettre écrite par M. Desmarets à M. d'Angervilliers, par laquelle il lui fait savoir que les communautés, maisons religieuses et hôpitaux ne doivent payer aucun dixième (20 janvier 1711). — Déclaration du Roi ordonnant la levée du dixième du revenu de tous les biens de son royaume (Fontainebleau, 17 novembre 1733). — Requête présentée par les syndics de l'hôpital à l'intendant du Dauphiné, par laquelle ils demandent à être déchargés du dixième en vertu des déclarations ci-dessus (1736), etc...

B. 22. — (Carton.) — 155 pièces : 154 papier, 1 parchemin.

1505-1734. — Propriétés de l'hôpital dans la ville de Grenoble. — Sentence du juge de la Cour commune de Grenoble qui met Antoine Gatellet, chapelain de l'église Notre-Dame et recteur de l'hôpital de Saint-Antoine, en possession de la moitié d'une pièce de vigne, sise à Grenoble, et dépendant de l'hoirie d'Antoine Mestadier (2 décembre 1505). — Vente passée par les administrateurs de l'hôpital à Marguerite de Morges, dame de la Motte, d'une maison située rue Chenoise et appelée l'hôpital Notre-Dame, moyennant une somme de 8,000 livres : par délibération du 25 juillet 1633, les intendants des pauvres avaient décidé l'aliénation de

toutes les maisons appartenant à l'hôpital et situées dans la ville de Grenoble, excepté celle de Saint-Antoine destinée au logement des étrangers; les deniers provenant de cette aliénation devaient être employés à la construction du nouvel hôpital (30 mars 1635). — Baux à loyer des maisons appartenant à l'hôpital passés à : — Julien de Fonzine, avocat au Parlement (1757); — Jean-Baptiste Berthelot, marchand miroitier (1786); — Nicolas Cheminade, marchand cartier, de la ville (1788). — Vente par les directeurs de l'hôpital de Grenoble à M. Jean Gellinot, procureur au bailliage du Graisivaudan, d'une maison sise à Grenoble, près l'église Sainte-Madeleine, moyennant une somme de 5,050 livres, 10 livres au tronc et 50 livres d'étrennes aux pauvres (6 février 1647). — Achat fait par les syndics de terrains situés dans le voisinage de l'hôpital, savoir : — d'un emplacement pour servir de cimetière aux pauvres, moyennant une somme de 300 livres (17 février 1664); — d'un emplacement situé au pré de la Trésorerie, contenant vingt-quatre toises de long et six de large, à noble Ennemond Coppin, avocat au Parlement, procureur fondé de dame Catherine de Treffort, marquise de Canillac, moyennant une somme de 1,572 livres (26 septembre 1666); — d'une pièce de pré et terre située dans l'enceinte de la ville, au-dessous du moulin d'en bas, au conseiller du Bouchage, moyennant une somme de 8,000 livres (11 mars 1680). — Conventions entre M. de Busagny, lieutenant d'artillerie et commandant en chef les écoles d'artillerie du département, et l'hôpital de Grenoble, par lesquelles les directeurs de cet établissement cèdent au sieur de Busagny un emplacement le long des murs de la deuxième cour de l'hôpital, pour y ranger des pièces de canon, des bombes, boulets, etc., moyennant une rétribution annuelle de 50 livres (22 mai 1727); — lettres de M. d'Angervilliers relatives à cette affaire (1728-1734), etc...

B. 23. — (Carton.) — 143 pièces papier.

1712-1742.— Propriétés de l'hôpital dans la ville de Grenoble : — Traité conclu entre les religieuses du Verbe Incarné et Jean Gras, directeur du séminaire de Saint-François-de-Sales, établi dans la chapelle de Saint-Roch, près Grenoble, par lequel lesdites religieuses cèdent au séminaire leur monastère, sa chapelle et ses dépendances, y compris la maison dite la Tour-Perse, et abandonnent à l'hôpital général de Grenoble six écuries de bois, un jardin situé derrière leurs écuries, et un autre situé au-delà de la porte Saint-Laurent, à condition que l'hôpital constituera des rentes viagères de 400 livres à chacune des religieuses (31 mars 1717). — Délibération du conseil de direction des pauvres de l'hôpital général de Grenoble, portant union audit hôpital de la maison nommée Tour Dauphine, située en la rue Perrière, dans laquelle on enferme les filles de mauvaise vie (19 janvier 1712). — État des réparations faites à la Tour Dauphine (1696-1742). — Procédure de description de la maison de la Tour Dauphine faite, en exécution du contrat de vente du 6 février 1742, devant Marchand l'aîné et son confrère, notaires à Grenoble (15 mars 1742), etc...

B. 24. — (Carton.) — 90 pièces : 4 parchemin, 86 papier.

1526-1662.— PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Bâtie d'Agnin**. — Vente passée par Claude Magnin le jeune et Thony Revilliate, sa femme, de la paroisse d'Agnin, au mandement d'Anjou, à Antoinette de la Bretonnière, veuve de feu Charles Bouvier, écuyer, du lieu d'Anjou, d'une pièce de terre audit lieu, contenant environ deux couperées, moyennant une somme de 5 florins (8 mai 1552). — Vente passée par Me Jacques Brosse, notaire royal du mandement d'Anjou, à Humbert de Chissé, chevalier, seigneur de Poliénas, d'une pièce de pré, au mandement d'Agnin, acquise par ledit Jacques Brosse, à demoiselle Ennemonde de Chaponnay; contenance : quatre fosserées; prix : 181 livres 8 sols (1er mai 1553). — Vente passée par noble Jean Balthazar de Murinais à nobles Balthazar et Odile Bouvier, de la plus-value du pré ci-dessus indiqué, moyennant une somme de 100 livres (1er mai 1572). — Vente passée par Henri de Saluces-Miolans, seigneur de Carde, à noble Jean de Murinais et de la Bâtie, des droits seigneuriaux qu'il percevait à raison du château et seigneurie d'Anjou, moyennant une somme de 100 écus d'or (15 décembre 1598). — Transaction entre noble Antoine de Lattier, seigneur d'Oursinas, d'une part, et noble Claude de Fassion, seigneur de Brion, représentant de Françoise de Murinais, au sujet des droits de cette dernière sur l'hérédité de Jean-Denis de Lattier, seigneur de Mantonne, son mari (1624). — Transaction entre noble Pierre de Murinais, religieux de l'ordre de Saint-Antoine, et demoiselle Françoise de Murinais, sa tante paternelle, par laquelle ledit Pierre cède à ladite Françoise tous les droits qu'il peut avoir sur les biens laissés par ses père et mère, et ce moyennant une pension viagère de 300 livres et 1,500 livres une fois payées (23 septembre 1628). — Conventions par lesquelles

Pierre de Murinais, religieux de l'ordre de Saint-Antoine, cède à Balthazar de Murinais, son frère, tous les droits qu'il avait sur les biens de Françoise de Murinais, moyennant l'usufruit, sa vie durant, de la grange de Gillonnay (4 mai 1651). — Vente passée par Arnoux Martin, commis à la recette des tailles d'Anjou, aux directeurs des pauvres de l'hôpital de Grenoble, d'une vigne sise au terroir de Goulay, mandement d'Agnin, qu'il avait fait décréter contre Jean Clément, ci-devant meunier de Goulay, habitant d'Agnin, moyennant une somme de 106 livres 11 sols 4 deniers, payée par l'hôpital au receveur des tailles, pour acquitter le reliquat de cotes dues par ledit Clément (12 février 1661), etc.

B. 25. — (Carton.) — 108 pièces : 105 papier, 3 parchemin.

1549-1765. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Bâtie d'Agnin.** — Procès soutenus au sujet du domaine d'Agnin : — par Pierre Bouvier, contre noble Jean de Murinais et demoiselle Phélise Bouvier, sa femme (1604) ; — par Balthazar de Murinais, seigneur de la Bâtie, contre les usurpateurs des biens de Phélise Bouvier, sa mère (1635) ; — par noble Balthazar de Murinais, seigneur de Bellegarde, contre Antoine Folliet (1646) ; — par le syndic des pauvres de l'hôpital général de Grenoble, contre le sieur Joseph Feya, fermier du domaine d'Agnin (1710). — Lettres du comte de la Blache, père du seigneur d'Anjou, au directeur de l'hôpital : il lui demande de faire réparer le pré de l'hôpital, à Agnin, qui a été ravagé par une inondation (16 octobre 1765), etc.

B. 26. — (Carton.) — 152 pièces papier.

1555-1765. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Bâtie d'Agnin.** — Mémoires et correspondances relatifs aux fermiers du domaine d'Agnin : le domaine d'Agnin est bâti depuis plusieurs siècles et a appartenu originairement à la famille Bouvier ; il est échu à M. de la Bâtie, comme héritier de Jean de Murinais, père de Balthazar, qui avait épousé demoiselle Phélise Bouvier, d'où est provenu le domaine. — Remontrances adressées à MM. les Recteurs de l'hôpital général par le sieur Joseph Feya, fermier du domaine d'Agnin (1709). — Lettre d'Ennemond Allemand de Montmartin, évêque de Grenoble, proposant un fermier pour Agnin (Vienne, 2 février 1710). — Correspondance du sieur Feya, fermier d'Agnin (1701-1709). — Mémoires concernant le droit de mainmorte dû par l'hôpital de Grenoble sur le domaine de la Bâtie-d'Agnin à M. le marquis de la Blache, seigneur de la terre d'Anjou (1715), etc.

B. 27. — (Carton.) — 117 pièces : 115 papier, 2 parchemin.

1710-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Bâtie d'Agnin.** — Procès de l'hôpital contre les fermiers de la Bâtie (1739-1790). — Procédures de description du domaine de la Bâtie-d'Agnin (1710-1766). — Plan géométral du moulin de Goulay, situé en la paroisse d'Agnin, diocèse de Vienne, appartenant à l'hôpital général de Grenoble, etc., etc.

B. 28. — (Carton.) — 106 pièces papier.

1599-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Bâtie-d'Agnin.** — Baux à ferme passés par nobles Jean, Claude et Balthazar de Murinais (1599-1652). — Mêmes baux à ferme, paches de grangeages et arrentements pour les mêmes biens passés par l'hôpital général de la ville de Grenoble, héritier de Balthazar de Murinais : le domaine entier était affermé, en 1773, pour le prix annuel de 2,250 livres ; en 1789, pour 2,655 livres ; il consistait en bâtiments, basse-cour, jardin, prairies, terres, vignes et bois, de la contenance de 148 sétérées ; des moulins et un pressoir en dépendaient (1653-1790), etc.

B. 29. — (Carton.) — 33 pièces papier.

1555-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Bâtie d'Agnin.** — Albergements passés en faveur de divers particuliers d'Agnin et de Gillonnay par Balthazar et Odile Bouvier (1568-1575) ; — par Jean, Claude et Balthazar de Murinais (1599-1623). — Achat par Balthazar de Murinais d'une pension annuelle d'une charge de vin clairet, moyennant une somme de 45 livres tournois (1642). — Albergements passés par l'hôpital général en faveur de divers. — Reconnaissances passées en faveur de l'hôpital général de la ville de Grenoble par divers particuliers, pour des cens et redevances dus par eux sur des fonds situés à Agnin (27 février 1733). — Reconnaissances passées par divers particuliers en faveur de Claude de Miolans, pour des fonds sis à Agnin (1555-1559), etc.

B. 30. — (Carton.) — 155 pièces papier.

1590-1718. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Bâtie-d'Agnin.** — Procédures devant les maîtres

des requêtes du Palais, à Paris, et le Parlement de Grenoble, entre Jean-Armand de Saint-Chamond, comte de Miolans et d'Anjou, premier baron de Savoie, et les directeurs de l'hôpital de Grenoble, comme héritiers de Balthazar de Murinais, seigneur de Bellegarde, au sujet d'un droit de vingtain que ledit seigneur de Miolans prétendait exiger sur les revenus du domaine d'Agnin. — Transaction entre les directeurs de l'hôpital et le sieur Anglancier, de Bourgoin, représentant le comte de Miolans, par laquelle l'hôpital reconnaît devoir ledit vingtain et s'engage à le payer (29 août 1659). — Procès devant les maîtres des requêtes du Palais, à Paris, entre Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond, comte de Miolans et d'Anjou, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils et capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de S. M., d'une part, et noble Balthazar de Murinais, seigneur de la Bâtie, d'autre part, au sujet du même droit de vingtain (1638). — Inventaire des biens, meubles et immeubles appartenant à feu noble Balthazar Bouvier, seigneur de la Poëpe, en son vivant homme d'armes de la compagnie de monseigneur le duc d'Uzès (1590), etc.....

B. 31. — (Carton.) — 109 pièces : 107 papier, 2 parchemin.

1660-1755.—PROPRIÉTÉS RURALES.—**Avalon.**— *Domaine de la Bretonnière* (1) *et de Villars-Didier*, provenant de la succession de noble Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu. — Transaction entre le syndic de l'hôpital, héritier de M. de Boissieu, d'une part, et noble Antoine de Montdragon, par laquelle l'hôpital remet à ce dernier tous les biens, meubles et immeubles de ladite hoirie, sis en Savoie, et en plus une somme de 2,000 livres, moyennant quoi ledit Antoine de Montdragon abandonne tous les droits et prétentions qu'il pouvait avoir, tant par substitution qu'autrement sur les biens situés en Dauphiné et ayant appartenu au sieur de Rions, à demoiselle Madeleine de Salvaing et à nobles Claude, Aymar et Jean de Montdragon (23 février 1711). — Conventions passées entre les syndics de l'hôpital général de la ville de Grenoble et Mᵉ Pierre du Bœuf, notaire royal à Pontcharra, par lesquelles ce dernier est chargé de la perception des revenus de l'hôpital à Avalon et Bayard (26 mai 1738). — Procès au Parlement entre les syndics de l'hôpital et noble François d'Izoard, seigneur de la maison-forte du Verger, au lieu de la Buissière, au sujet du droit d'arrosage de la prairie de Lengsana, appartenant à l'hospice, sur le béal qui conduit l'eau au martinet de Chabert, appartenant à François d'Izoard (1741). — Vente par les syndics de l'hôpital à M. Nicolas Pison de Lacourbassière, avocat au Parlement de Grenoble, et Mᵉ Claude Gayet, notaire d'Avalon et Bayard, du domaine de Bretonnière, provenant de la succession de noble Athénée de Salvaing, moyennant une somme de 12,500 livres (22 mai 1742), etc.

(1) Le produit des arrentements de ce domaine s'élevait à 1,226 livres.

B. 32. — (Carton.) — 50 pièces papier.

1410-1739.—PROPRIÉTÉS RURALES.—**Avalon.**— État des fonds que l'hôpital possédait, en qualité d'héritier de M. de Boissieu, au lieu de Bretonnière, et des rentes dues sur eux à MM. de Simiane et de Marcieu. — Comptes et états de recettes des rentes dues à l'hôpital. — Reconnaissances passées en faveur d'Athénée de Salvaing (1625-1721). — Baux à ferme du domaine de Bretonnière (1680-1742). — Inventaire des terriers remis par l'hôpital de Grenoble à M. Nicolas Pison de Lacourbassière et Mᵉ Claude Gayet, acquéreurs du domaine de Bretonnière : il mentionne des reconnaissances passées en faveur de noble Jean des Granges, de Barraux (1410) ; — de François et Jean des Granges (1470); — de Jeanne de Fuzier, épouse de François des Granges (1486); — de Marc-Antoine des Granges (1539); — de Robert et Pierre des Granges (1544); — de David et Jean de Savoie (1585); — de noble Jean de Villeneuve, seigneur de Seillion, et de Suzanne des Granges, son épouse; — de Scipion de Rions, ayant droit dudit de Villeneuve (1648); — de Madeleine de Salvaing, veuve et héritière de Scipion de Rions (1666), etc.

B. 33. — (Carton.) — 44 pièces : 29 papier, 15 parchemin.

1313-1689. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Terre et seigneurie de Bellegarde** léguées à l'hôpital par Balthazar de Murinais. — Reconnaissances passées en faveur de Guigonne d'Hurtières, veuve de Pierre-Didier de Chamonet, par divers particuliers de Bellegarde, Châteauneuf, etc. (1313). — Vente par noble Jean Muguet à nobles Barthélemy et Pierre Colomb frères, d'une émine d'avoine de cens direct sur divers particuliers du mandement de Faramans, moyennant une somme de 8 florins de petite monnaie (1489). — Vente, sous faculté de rachat, passée par noble Claude de Lay, seigneur de Bellegarde, à noble Guillaume Garnier, de la

terre de Pact, moyennant une somme de 540 livres tournois (17 juillet 1529). — Vente passée par noble Claude de Lay, seigneur de Bellegarde, à noble Guillaume Garnier, seigneur de Pact, de la seigneurie de Moissieu, et de la faculté de rachat de ladite seigneurie, moyennant une somme de 200 livres tournois, d'une part, de 800 livres tournois, d'autre part (21 avril 1530). — Investiture conférée par le Parlement de Grenoble à Guillaume Garnier, de la terre et juridiction de Bellegarde (27 novembre 1538). — Vente par noble François Bernard, seigneur de Chintrey en Mâconnais, agissant au nom de demoiselle Anne Garnier, dame de Bellegarde, sa femme, à noble Jean de Chastellier, chevalier, seigneur de Milieu, et à dame Hippolyte de Scaranelli, sa femme, d'une rente annuelle de 166 livres 13 sous 4 deniers, sur le château de Bellegarde, moyennant une somme de 2,000 livres (1571). — Procès entre les consuls et communauté de la Chapelle et Charles de la Tour, marquis de Gouvernet, seigneur dudit lieu, d'une part, et les consuls et communauté de Bellegarde, et M. de La Bâtie-Murinais, seigneur dudit lieu, d'autre part, au sujet des limites des bois de ces deux communautés (1648). — Procès entre l'hôpital, héritier de Balthazar de Murinais, et noble Ennemond de Vachon, seigneur d'Iscotier, fils et héritier de noble Louis de Vachon, par lequel l'hôpital appelle Ennemond de Vachon en garantie de la vente de la terre de Bellegarde, consentie le 17 février 1639 par son père, à noble Balthazar de Murinais, dont l'hôpital est héritier (1) (1689), etc.

B. 34. — (Carton.) — 182 pièces papier.

1343-1660. — Propriétés rurales. — **Bellegarde.** — Ventes de pièces de terre à Bellegarde, passées par divers particuliers en faveur : — de noble Claude de Bourges, général du Piémont, agissant en qualité de tuteur des hoirs de feu noble Guillaume Garnier, seigneur de Bellegarde (1544) ; — de noble Marc de Vachon, seigneur de la Madeleine (1588-1592). — Transaction intervenue entre noble Louis de Vachon et Balthazar de Murinais, seigneur de la Bâtie, au sujet des lods, mi-lods et autres droits seigneuriaux dus à S. M., à raison de l'acquisition faite par M. de Murinais de la terre et seigneurie de Bellegarde : M. de Vachon prit cause en main pour M. de Murinais, comme lui ayant vendu ladite terre (1640). — Adjudication de la terre de Bellegarde passée par l'hôpital de Grenoble, moyennant une somme de 80,000 livres, en faveur de Charles de Monyer de Saint-Uze, agissant pour le compte de Charles de Grolée, comte de Viriville, seigneur de Taulignan, Châtonnay, etc. (20 janvier 1654). — Inventaire des titres et documents remis par les directeurs des pauvres de l'hôpital de Grenoble à M. Jean de Dorgeoise, seigneur de la Tivollière, Voiron et Sillans, maréchal de camp des armées du Roi, ensuite du contrat de vente à lui passé le 7 février 1654, de la terre et seigneurie de Bellegarde. — Échange conclu entre le dauphin Humbert II et Chabert de Morêtel, seigneur de Morêtel en Graisivaudan : ce dernier cède le château de Morêtel au Dauphin qui lui remet en échange le château de Bellegarde (21 octobre 1343), etc.

(1) Après le décès de Balthazar de Murinais, l'hôpital avait vendu Bellegarde au sieur de la Tivollière, moyennant une somme de 80,000 livres ; celui-ci l'avait revendue à M. de Murinais, procureur des États du Dauphiné, à la mort duquel son fils, Abel du Puy de Murinais, en devint légitime possesseur.

B. 35. — (Carton.) — 47 pièces : 5 parchemin, 42 papier.

1349-1539. — Propriétés rurales. — **Bellegarde.** — Lettres de Charles, régent du royaume, duc de Normandie et dauphin de Viennois, par lesquelles il approuve l'aliénation de la terre de Bellegarde, consentie par Jacques de Morêtel, à Chabert Bœuf, écuyer, de Vinay, et lui fait l'abandon du droit de rachat qu'il s'était réservé dans les actes antérieurs (Melun, juillet 1359 [original]). — Lettres du même Dauphin aux gouverneur, chancelier et trésorier du Dauphiné leur enjoignant de faire jouir tranquillement Henri Bois (1), écuyer, neveu de Chabert Bœuf, des lods et ventes du château de Bellegarde (28 août 1359). — Hommage prêté au Roi par Jacques de Morêtel, pour la maison-forte de Valernod au mandement de la Côte (2 juillet 1360). — Hommage prêté au Roi-Dauphin, en la personne d'Enguerrand d'Eudin, gouverneur du Dauphiné, par Aynard de Lay, agissant pour le compte de Bonne-femme Falavel, son épouse, pour les droits qu'elle avait sur la seigneurie de Bellegarde (18 juillet 1387). — Inventaire des pièces produites par noble Marc de Vachon, seigneur de Bellegarde, devant les commissaires délégués à l'aliénation du domaine. — Extraits pour servir au procès de l'hôpital de Grenoble, héritier de M. de Murinais, contre le

(1) Cette faveur est motivée sur les services rendus par ledit Henri Bois pendant les guerres.

fermier du domaine, au sujet de la terre et seigneurie de Bellegarde (1481-1538), etc....

B. 36. — (Carton.) — 84 pièces : 83 papier, 1 parchemin.

1608-1692. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Bellegarde**. — Mémoire pour les pauvres de l'hôpital de Grenoble, concernant la terre et seigneurie de Bellegarde, dans le Viennois, contre le sieur François Heurard, fermier du domaine : « *Humbert, dauphin, avait* « *eu la terre et seigneurie de Bellegarde par un droit* « *particulier n'ayant pas appartenu à ses prédéces-* « *seurs ; il se réserva cette seigneurie par le traité* « *de donation du Dauphiné, du mois d'avril 1343,* « *pour en faire et ordonner à sa volonté ; il l'échangea* « *contre la parerie de Goncelin et la seigneurie de* « *Morêtel, le 21 octobre 1343, et se réserva la faculté* « *de racheter ladite seigneurie de Bellegarde moyen-* « *nant 4,500 florins d'or. Charles, dauphin..... s'est* « *départi du droit de rachat de cette seigneurie par ses* « *lettres-patentes du mois de juillet 1359, en faveur de* « *celui qui en était propriétaire, pour lui donner* « *moyen de l'accompagner à la guerre qu'il allait faire* « *contre les Anglais pour la délivrance du roi Jean,* « *son père, etc....* » — Procès devant les commissaires députés par S. M., pour la réunion de son domaine, entre François Heurard, fermier des domaines du Dauphiné, d'une part, et Abel du Puy de Murinais et les syndics de l'hôpital de Grenoble, d'autre part ; François Heurard demandait la réunion au domaine de la terre de Bellegarde ; il est débouté de sa demande (27 juin 1689), etc....

B. 37. — (Carton.) — 21 pièces : 18 parchemin, 3 papier.

1343-1600. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Bellegarde**. — Titres et terriers produits dans l'instance devant le Conseil d'État contre le fermier du domaine : — Vidimus de la transaction entre Humbert II et Chabert de Morêtel (21 octobre 1343). — Vente par Guillaume de Poitiers et Claudine de Miolans, représentés par François de Montmajour, seigneur de Gorges, à Guillaume Garnier, seigneur de Pact et de Moissieu, d'une forêt de chênes et de trente sétérées de champs au mandement de Pact, et de divers étangs à Jarcieu, moyennant une somme de 600 livres tournois (15 août 1531). — Vente par Claude de Lay, chevalier, seigneur de Bellegarde, à noble Guillaume Garnier, de la juridiction haute, moyenne et basse des paroisses de Bellegarde et Poisieu, moyennant une somme de 1,200 livres tournois (14 janvier 1534). — Reconnaissances passées en faveur de François de Murinais par divers particuliers de Valernod (sans date), etc.

B. 38. — (Carton.) — 47 pièces papier.

1634-1789. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Buisse**. — Baux à ferme et arrentements passés par le syndic des pauvres de l'hôpital de Grenoble, héritiers de noble André de Maximy, du domaine qu'ils possèdent en cette qualité à la Buisse (1634-1735), dont le dernier a été consenti en faveur de Claude Douare, bourgeois de la Buisse, pour une durée de huit années (1735-1743), moyennant un prix de ferme annuel de 800 liv. — État des rentes dues annuellement par l'hôpital au prieuré de la Buisse, à raison du domaine dudit lieu. — Plans du domaine de la Buisse, etc.

B. 39. — (Carton.) — 96 pièces : 94 papier, 2 parchemin.

1674-1789. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cognin**. Quittance délivrée par Charles-Louis-Alphonse de Sassenage, chevalier, seigneur dudit lieu, Izeron, etc., commis-né des États du Dauphiné, à François Ferrand Teste, seigneur de Guimetières, gouverneur de la province de Savilhan pour le duc de Savoie, et maréchal de camp dans les armées de Piémont, d'une somme de 120 louis d'or, de cours et poids de l'ordonnance, pour les lods dus au seigneur de Sassenage, à raison de l'acquisition faite par M. de Guimetières des moulins de Cognin, qui appartenaient à M. de La Motte-Saint-Percy (5 mars 1674). — Vente d'une pension de 406 livres 5 sols, au capital de 6,500 livres, par M. de Guimetières, à Joachim Allard, sieur de Fontcouverte, et François d'Antone, avocat au Parlement (1674). — État des sommes que l'hôpital doit à raison de l'acquisition du domaine de Chartronnières et des moulins banaux situés à Cognin : par acte du 4 octobre 1696, l'hôpital a acquis de la dame de Guimetières, veuve et héritière de François Ferrand Teste de Guimetières, le domaine de Chartronnières, situé à Cognin, et les moulins banaux dudit lieu, au prix de 28,500 livres. — **Ile-Bernard**. — Inventaire des bâtiments, prairies, terres, fonds et marais dépendant du domaine de l'Ile-Bernard, situé sur la paroisse de Saint-Quentin, appartenant aux pauvres de l'hôpital, en qualité d'héritiers de Claude-Hyacinthe Ferrand Teste de Guimetières (17 mai 1741). — Baux à ferme dudit domaine passés : — en 1738, pour 820 livres, — en 1754, pour 1,024 livres, — en 1770, pour 1,100 livres, — en 1778, pour

1,780 livres. — Plans du domaine de l'Ile-Bernard, tracés en 1760 par le sieur Savin, géomètre-arpenteur, etc....

B. 40. — (Carton.) — 40 pièces papier.

1291-1685. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Moulins de Cognin**. — Transaction entre Jean et Guillaume Petinot, d'une part, et Hugues de Sassenage, de l'autre, par laquelle il est établi que lesdits Petinot « *avaient le droit de mettre toute l'eau du ruisseau du Nant dans leur canal, pour l'usage de leur moulin* » (1291). — Reconnaissances passées en faveur de Hugues de Sassenage par Jean et Guillaume Petinot, pour la moitié du moulin de Cognin sur la rivière « *del Nant* » (1292). — Albergement de l'eau pour les moulins de Cognin, passé par Guy de Sassenage, chevalier, seigneur d'Izeron, en faveur de François et Claude Ferrand frères, moyennant un cens annuel de deux quintaux de foin et un droit d'intrage de 5 florins d'or (22 mai 1411). — Vente de la moitié des droits de mouture qui lui appartiennent sur les moulins banaux de Cognin, passée par Jean Chaponay, en qualité de père et légitime administrateur de Charles Chaponay, héritier de Jean Petinot, en faveur de Hugues Baile, moyennant une somme de 12 écus d'or (21 juin 1516). — Procès au Parlement de Grenoble entre M. Teste de Guimetières et les consuls et communautés de Cognin et Malleval, au sujet de l'usage des eaux du ruisseau de Nant (1685), etc.

B. 41. — (Carton.) — 72 pièces papier.

1656-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cognin et Izeron**. — Titres des domaines de *Collaudière* et de *Montchardon*. — Conventions entre M. Jean-François Brolles, prêtre, curé de Saint-Jean-des-Essards, et François Ferrand Teste, seigneur de la Motte-Guimetières, au sujet des redevances dues par ce dernier à la cure de Saint-Jean-des Essarts (9 octobre 1656). — Inventaire des domaines de la Collaudière et de Montchardon, affermés au sieur François Robert, pour le prix annuel de 1,000 livres (1741). — Travaux et réparations auxdits domaines. — Baux à ferme. — Plan géométral du pré dit de *la Matavière*. — Plan d'une pièce de terre appelée *Champ-Rond* et d'une autre appelée *Grand-Champ*, etc.

B. 42. — (Registre.) — In-4°, papier, 145 feuillets.

1493-1530. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cognin**. — Terrier signé *Michel Quartier* et *Guigue Allard*, notaires, contenant les reconnaissances passées en faveur de nobles Claude Ferrand et Pierre Ferrand, son frère, par : — Guillemet Girard, Jean Quartier, Pierre Bacquelier ; les héritiers de noble Jean Petinot et noble Louise de Beauvoir, sa veuve ; Louis d'Herbeys, dit Branchu ; Michel Prévot, chapelain, curé de Saint-Jean-des-Essarts, etc..., pour des fonds sis à Cognin.

B. 43. — (Registre.) — In-4°, papier, 109 feuillets.

1493-1546. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cognin**. — Terrier signé *Quartier, Perral* et *Allard*, notaires, contenant les reconnaissances passées en faveur de nobles François et Arnaud Ferrand frères, par divers particuliers de Cognin.

B. 44. — (Registre.) — In-4°, papier, 86 feuillets.

1502-1505. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cognin**. — Terrier reçu par *Michel Quartier*, notaire, des reconnaissances passées en faveur de la cure de Saint-Jean-des-Essarts, par divers particuliers de Saint-Jean et de Cognin, savoir : Georges Roudet, Guillaume Petinot, Claude Perrier, Claude Guiboud, Mathieu Lombard, Jean Quartier, les héritiers d'André Vincendon, etc....

B. 45. — (Registre.) — In-4°, papier, 173 feuillets.

1540. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cognin**. — Terrier reçu *Broutel*, notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Hector Bayle, de Cognin, par divers particuliers dudit lieu : Amyeu Terroct, Guigues Thomasset, Jean Rivière, etc.

B. 46. — (Registre.) — In-4°, papier, 46 feuillets.

1551. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cognin**. — Terrier rédigé par *Jean Brenier*, notaire de Saint-Nazaire-en-Royans, contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Claude Teste, dit Colonel, héritier de feu noble Arnaud Ferrand, dit Teste, son père, et de nobles Claude Jean et Léonard Ferrand, ses oncles, par divers particuliers de Cognin : Claude Moural, couturier, Jean Lombard, Léonard des Ortz, Claude Vincendon, Jean Quartier, etc.

B. 47. — (Registre.) — In-4°, papier, 104 feuillets.

1551. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cognin**. — Terrier rédigé par le même *Jean Brenier*, notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de Claude Fer-

rand, dit Teste, de Cognin, par divers particuliers de Cognin, Malleval, Saint-Jean-des-Essarts, Saint-Marcellin, Beaulieu, etc.

B. 48. — (Registre.) — In-4°, papier, 95 feuillets.

1584.—PROPRIÉTÉS RURALES.—**Cognin.**—Terrier rédigé par *François Martinais*, notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Claude Teste, seigneur de la Motte-Cognin, par divers particuliers de Cognin, Saint-Jean-des-Essarts, Grenoble et Presles.

B. 49. — (Registre.) — In-4°, papier, 101 feuillets.

1584. — Double du terrier ci-dessus.

B. 50. — (Registre.) — In-4°, papier, 53 feuillets.

1584.—PROPRIÉTÉS RURALES.— **Cognin.**—Extrait du terrier reçu *François Martinais*, notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Claude Teste, sieur de la Motte, par divers particuliers de Cognin.

B. 51. — (Registre.) — In-4°, papier, 31 feuillets.

1584-1585. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cognin.** « —*Liève des recognoëssances modernes avec les nou-* « *veaulx confins d'icelles, resûes par Mestre Francoys* « *Martinays, nouthère royal et commissère à ses fins* « *au prouffit de noble Claude Teste, sieur de la Motte-* « *Congnyn en l'année 1584 et 1585* ». (Double du précédent registre.)

B. 52. — (Registre.) In-4°, papier, 101 feuillets.

1593.—PROPRIÉTÉS RURALES.—**Cognin.**—Terrier reçu par *Martinais*, notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Claude Baile, sieur de la maison-forte de la Tour, par divers particuliers des paroisses de Cognin, Saint-Jean-des-Essarts, Montagne, Malleval, Rovon, Saint-Gervais, Vinay, Saint-Marcellin.

B. 53. — (Registre.) — In-4°, papier, 120 feuillets.

1593.— PROPRIÉTÉS RURALES.— **Cognin** —Liève confinale du terrier ci-dessus, reçue *Martinais*, notaire.

B. 54. — (Registre.) — In-4°, papier, 54 feuillets.

1627.—PROPRIÉTÉS RURALES.—**Cognin.**—Terrier reçu *Bossay*, notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de François Teste, sieur de la Motte et Guimetières, par divers particuliers de Saint-Jean-des-Essarts, au mandement d'Izeron.

B. 55. — (Registre.) — Petit in-4°, papier, 60 feuillets.

1632-1646.—PROPRIÉTÉS RURALES.—**Cognin.**— Terrier reçu par *Charles Guignard,* notaire royal delphinal d'Izeron, contenant les reconnaissances passées en faveur de Claude Teste, seigneur de la Motte-de-Cognin, par divers particuliers des Brosses, de Malleval, de Cognin et autres lieux.

B. 56. — (Registre.) — In-4°, papier, 96 feuillets.

1632-1646. — PROPRIÉTÉS RURALES.—**Cognin.** — Double du terrier *Guignard* précédent.

B. 57. — (Registre.) — In-4°, papier, 154 feuillets.

1651.—PROPRIÉTÉS RURALES.—**Cognin.**—Terrier reçu par le même notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de François Ferrand Teste, sieur de la Motte, par divers particuliers de Cognin, la Vourery, Malleval et autres lieux.

B. 58. — (Registre.) — In-4°, papier, 333 feuillets.

1651-1674.—PROPRIÉTÉS RURALES.—**Cognin**— « *Terrier des cences deûbes à noble François Ferrand* « *Teste, sieur de la Motte et Guimetière, maistre de* « *camp d'un régiment d'infanterie et gouverneur, pour* « *S. A. R. de Savoye, de la forteresse de Sainthias en* « *Piémont, nouvellement recognu par Me Charles Gui-* « *gnard, notaire royal dalphinal, héréditaire d'Yzeron,* « *au profit dudict seigneur gouverneur, commencé au* « *moys d'octobre 1651,* » etc....

B. 59. — (Carton.) — 11 pièces : 9 parchemin, 2 papier.

1451-1572.—PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Côte-Saint-André et Gillonnay.**—Vente passée par Hugues Curti, agissant avec l'autorisation de son père, à Vincent Vivian, chanoine de Saint-Ruf, curé de la Côte, achetant pour le compte d'Antelme Vivian, son père,

de quelques rentes sur ledit lieu, moyennant une somme de 20 florins (1451). — Vente passée par les consuls de la Côte-Saint-André à nobles Cathelin et Hugues Curti, dudit lieu, d'une prairie mesurant huit sétérées, moyennant une somme de 100 florins, et à charge de faire dire une messe par semaine, suivant le testament d'Antoine Vivian (26 novembre 1456). — Vente par noble Antoine de Rocher à noble Hugues Curti, de la Côte, d'un cens annuel de 16 sous, moyennant une somme de 22 écus d'or (1461). — Vente passée par Berlion de Bocsozel à noble Hugues Curti, du droit de rachat qu'avait ledit de Bocsozel sur les objets vendus à Jean Luizard, marchand de la Côte, moyennant une somme de 10 écus d'or neufs, au coin du Roi, payables audit de Bocsozel, et 24 écus d'or audit Luizard (24 octobre 1472). — Fragments du terrier de Saint-Hilaire (1572), etc.....

B. 60. — (Carton.) — 153 pièces : 152 papier, 1 parchemin.

1577-1659.— PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Côte-Saint-André et Gillonnay**. — Procès, procédures et formalités poursuivis et soutenus par M. de Murinais et ses auteurs, à raison des biens et effets situés à la Côte et Gillonnay, contre : — noble Jean-Denis sieur de Mantone, demandeur en paiement d'une somme de 4,500 livres (1666) ; — les consuls et communauté de Gillonnay, au sujet de l'exemption des tailles des biens sis audit lieu (1641) ; — Pierre de Murinais, commandeur de Saint-Antoine (1646) ; — entre Claude Argoud, chanoine et doyen de la grande église Saint-Maurice de Vienne, et nobles Pierre de Murinais, religieux, et Balthazar de Murinais, son frère, au sujet du paiement d'une somme de 362 livres que ces derniers lui devaient (1651) ; — entre Antoine de Costaing, prieur du prieuré de la Côte-Saint-André, demandeur en passation de nouvelles reconnaissances, et noble Balthazar de Murinais, seigneur de la Bâtie (1647-1651) ; — entre le même B. de Murinais et le commandeur de Lachal et Bellecombe (1652) ; — entre le même et noble Benoît de la Porte, seigneur de Bocsozel (1652) ; — entre les directeurs de l'Hôtel-Dieu de Grenoble, héritiers de Balthazar de Murinais, et divers particuliers usurpateurs des domaines de la Côte et Gillonnay (1658), etc....

B. 61. — (Carton.) — 28 pièces papier.

1603-1713.— PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Côte-Saint-André et Gillonnay.** — Inventaires, états de réparations et description des domaines et biens de l'hôpital à la Côte-Saint-André et Gillonnay, provenant de la succession de M. de Murinais. — État de ce qui était dû à l'hôpital par feu M. de Fontchaude et ensuite par M. de Lolle Bois-Villar, son héritier (1697-1713). — Arrentements des biens de la Côte-Saint-André par noble Jean de Murinais, Françoise de Murinais, veuve de noble Jean-Denis Latier, seigneur de Mantonne, Balthazar de Murinais, seigneur de la Bâtie, et les directeurs de l'hôpital de Grenoble : — la rente annuelle exigée du fermier était, en 1680, de 400 liv. (1603-1680), etc....

B. 62. — (Carton.) — 13 pièces : 2 parchemin, 11 papier, dont 3 cahiers papier.

1412-1583.— PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Côte-Saint-André et Gillonnay.** — Quittance passée par noble Antoine de Theys, de la Côte-Saint-André, à noble Odebert de Murinais, d'une somme de 100 florins d'or pour la dot attribuée à Jeanne de Murinais, fille dudit Odebert, et femme d'Antoine de Theys (16 mai 1412). — Vente passée par Michel de Royn, dit Level, de Gillonnay, à noble Jean de Murinais, de la Côte-Saint-André, de trois quartaux de froment de cens annuel sur des fonds situés à Gillonnay, moyennant une somme de 18 florins, basse monnaie (25 août 1501). — Reconnaissances passées en faveur de noble Jean-François de Blonay, en qualité de seigneur de la maison-forte de la Bâtie-de-Gillonnay, par divers particuliers dudit lieu (1511-1512). — Terrier des reconnaissances acquises au mandement de la Côte par noble Claude Salignon, à Hugues de Murinais (1520). — Terrier de la chapelle fondée dans la maison-forte de la Bâtie-de-Gillonnay, sous le vocable de Saint-Claude (1571). — Reconnaissances passées en faveur de noble François de Murinais, coseigneur de Gillonnay, par divers particuliers dudit lieu (1583), etc....

B. 63. — (Carton.) — 56 pièces : 54 papier, 2 parchemin.

1572-1676. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Côte-Saint-André et Gillonnay.** — Albergement passé par noble François de Murinais, seigneur de la Bâtie-de-Gillonnay, à Jeanne Morel, veuve de Louis Rual, et à Marcellin Eurard, dit Robert, d'un droit de chemin sur les terres dudit de Murinais, pour se rendre à leurs terres, moyennant un cens annuel d'un chapon pour chacun des albergataires (1572). — Procès devant le vibailli de Saint-Marcellin, et ensuite devant le Parle-

ment de Grenoble, entre le syndic du chapitre de Saint-Antoine en Viennois, d'une part, et nobles Hugues de Theys et François de Murinais, d'autre (1570-1572). — Vente passée à Françoise du Mottet, veuve de noble François de Murinais, et à noble Jean de Murinais, seigneur de la Bâtie-de-Gillonnay, son fils, par Michel Vialon, de tous les biens qu'il possède à Gillonnay et à Saint-Hilaire, moyennant le prix de 800 livres et 9 écus d'étrennes (10 janvier 1595). — Reconnaissances en faveur de François de Murinais, pour des rentes à Gillonnay (1580-1625). — État des rentes ou pensions dues par l'hôpital aux chanoines de la Côte-Saint-André (1676), etc.

B. 64. — (Carton.) — 60 pièces papier, dont 2 plans.

1570-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Cras.** — *Domaine du Colombier.* — Mémoires justificatifs du droit de faire dériver les eaux de quelques fontaines pour l'usage du domaine de Cras. — Enquête à ce sujet pour Humbert de Chissé, chevalier des ordres du Roi, seigneur de la Marcousse, contre demoiselle Jeanne de Deveis (1570). — Transaction entre Sébastien de Pourroy, président au Parlement de Dauphiné, d'une part, et Jean du Vache, seigneur de l'Albenc, d'autre, au sujet des moulins banaux, battoirs et pressoirs de Cras (6 mars 1651). — Plans et devis de la grange de Cras (1740). — Description du domaine de Colombier (1762). — Plan figuratif des principales portions des domaines de l'hôpital et du sieur Sorrel, situés à Cras, etc.

B. 65. — (Carton.)— 141 pièces : 138 papier, 3 parchemin.

1686-1790.—PROPRIÉTÉS RURALES.— **Grenoble.** — *Moulins de Canel.* — Ordonnance d'Étienne-Jean Bouchu, intendant du Dauphiné, rendue sur une lettre de cachet du Roi, datée de Versailles, le 12 juillet 1686, prescrivant une enquête sur la demande faite par les directeurs de l'hôpital N.-D., d'obtenir l'usage des eaux dites « *Clarières* » qui passent dans les îles du Drac, à l'extrémité dudit hôpital, pour faire mouvoir des moulins et battoirs (16 juillet 1686). — Vente passée par noble Jean-Louis de Manze, seigneur de Sarcenas, à l'hôpital général, représenté par Claude Canel, son directeur, d'une pièce de terre sise hors la porte de la Graille, contenant environ seize sétérées, moyennant le prix de 2,000 livres et 90 livres d'étrennes ; Claude Canel fit ensuite construire des moulins et blanchisseries sur cet emplacement (3 avril 1688). — Mémoire concernant la conduite des eaux du fossé du cours aux moulins de Canel. — Baux à ferme des moulins de Canel : en 1744, le prix de ferme était de 2,000 livres (1694-1790), etc.

B. 66. — (Carton.) -- 122 pièces : 120 papier, 2 parchemin.

1619-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Grenoble.** — *Pré Badel.* — Baux à ferme du pré Badel, provenant de la succession de Jean Legrand-Badel, prêtre, ledit pré situé à la Graille, « *à l'embouchure du canon de la Bute* » (1759-1766). — *Champ-Rivet*, situé sur le territoire de Montrigaud, au mas de Meyssonnière. — *Les Granges.* — Devis pour la construction d'un four dans la maison de l'hôpital, située aux Granges-lès-Grenoble. — Vente par le syndic de l'hôpital à Jean-Baptiste Morin, maître-armurier, d'une maison située aux Granges-lès-Grenoble, moyennant une somme de 2,750 livres (14 mai 1759). — Bail à ferme du domaine des Granges passé à Philippe Giraud, jardinier, moyennant un prix annuel de 114 livres (1709). — *Domaine du parc d'artillerie.* — Vente passée par Charles Moisson, subdélégué général de l'intendance, au syndic de l'hôpital de Grenoble, des bâtiments qui composent le parc d'artillerie, derrière le moulin de Canel, moyennant une somme de 548 livres (8 avril 1777). — *Saint-Roch.* — Titres du domaine de Saint-Roch, dépendant de la succession de M. de Boissieu. — Reconnaissances passées en faveur du doyen et chapitre de l'église cathédrale de Grenoble, par Jean Massala, chanoine de l'église Saint-André de Grenoble et recteur de la chapelle de l'hôpital de l'Ile, pour une maison, jardin et terre, situés en l'Ile (8 juin 1619). — Procès entre Jeanne de Paviot, veuve de noble Aymar de Salvaing, seigneur de Boissieu, et les consuls et communauté de Grenoble, au sujet de la cotisation à la taille pour une pièce de terre située en l'Ile (1675). — Baux à ferme du domaine de Saint-Roch, etc.

B. 67. (Carton.) — 30 pièces : 20 papier, 10 parchemin.

1471-1658. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** - *Domaine de la Marcousse.* — Vente par Antoine Barruel, habitant Poliénas *(Pollinassii)*, à Odebert Vincent, d'une pièce de pré contenant environ une demi-sétérée, sise à Poliénas, au lieu dit « *en Briva* », moyennant une somme de 8 florins de monnaie courante (1471). — Vente par Pierre Charmel, de Poliénas, au mandement de Châteauneuf, à noble Reymond de

Chissé, châtelain de Poliénas, de divers fonds audit lieu, moyennant une somme de 35 florins de monnaie faible, 12 sous valant 1 florin (17 mars 1513). — Reconnaissances des habitants de Poliénas en faveur du seigneur de Châteauneuf (1521). — Cession par Pierre Truffel, secrétaire du Roi et seigneur de la Rivière, à M. de Chissé, chevalier, seigneur de la Marcousse, du droit de rachat perpétuel du pré, dit pré Nouvel, qu'il lui avait vendu (18 septembre 1563). — Vente par Catherine Jessé et Guillaume Orcet, son fils, à Humbert de Chissé, chevalier, seigneur de la Marcousse, d'une pièce de pré contenant environ une sommée, située à Cras, moyennant 160 florins de monnaie courante (1571). — « *Registre des instruments faisantz en faveur de messire Humbert de Chissé, chevalier, seigneur de la Marcousse* » (1573-1575).— Obligations passées en faveur de Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse, par Gaspard de Bérenger, seigneur de Morges, pour une somme de 400 livres de tournois (30 août 1634). — Vente par le même Gaspard de Bérenger à noble Joachim de Chissé, de toutes les rentes et pensions, qu'il perçoit à l'Albenc, Poliénas, la Marcousse, Montferrier, Vatilieu, Tullins, Vinay et Cognin, moyennant une somme de 1,850 livres de tournois (14 mai 1637), etc.

B. 68. — (Carton.) — 60 pièces : 56 papier, 4 parchemin.

1450-1739. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.**— *Domaine de la Marcousse.*— Revision des feux des mandements de Châteauneuf et de l'Albenc, dans laquelle, sur la paroisse de Poliénas, sont inscrits au rang des nobles François de Chissé et Eynarde de la Balme, sa femme (19 juin 1450). — Transaction entre les habitants de Poliénas et Soffrey Alleman, seigneur de Châteauneuf et de l'Albenc, au sujet de la jouissance des îles de l'Isère (23 janvier 1454). — Dénombrements fournis par Claude Baronnat, écuyer, seigneur de Poliénas et homme d'armes de la compagnie de M. l'Amiral (27 septembre 1540). — Traité intervenu entre le baron de Marcieu, agissant au nom de dame Claude de Monteynard, dame de la Marcousse, d'une part, et dame Laurence de Monteynard, dame de Poleymieux, sœurs : la dame de Poleymieux cède à la dame de la Marcousse la partie de la seigneurie de Poliénas qui lui appartient, en échange de quoi cette dernière lui fait abandon du droit de châtellenie que le sieur de la Marcousse, son fils, peut avoir sur le surplus des terres et seigneuries de Châteauneuf, de l'Albenc et de Poliénas (1605), etc.

B. 69. — (Carton.) — 125 pièces : 118 papier, 7 parchemin.

1491-1663. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaine de la Marcousse.*— Vente passée par noble Bermond de Borcherin à Jean de Chissé, châtelain de Châteauneuf et de l'Albenc, d'un étang situé à Chantesse, moyennant une somme de 40 florins de petite monnaie (7 juin 1491). — Vente de quelques pièces de terre situées au lieu de Poliénas, passée par noble Gaspard du Terrail (1), seigneur de Bernin, en faveur de noble Pierre de Chissé de la Marcousse, moyennant une somme de 600 écus d'or (14 juillet 1542). — Testament de Pierre de Chissé, chevalier, lieutenant de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de haut et puissant seigneur le comte de Lude : il lègue à Louise de Baronnat, sa femme, ses biens de Poliénas ; à Humbert de Chissé, son frère, les terres qu'ils ont acquises ensemble de noble Louis de Rives, seigneur de la Maison-Blanche, au mandement de Moras ; à ses enfants Michel, Laurent, Théodore, Jeanne et Claude, 2,000 livres à chacun, et institue pour son héritier universel son fils, Jean de Chissé (6 mai 1567). — Vente par noble Michel de Baronnat, seigneur de Châteauneuf et mari de Suzanne de Sassenage, fille de noble Antoine de Sassenage, seigneur d'Izeron et de Montelier, à demoiselle Jeanne de Chissé, veuve de feu noble Joachim de Rabot, seigneur de Buffières, d'une maison et ses dépendances, sise à Tullins, moyennant une somme de 1,600 livres (22 mai 1615). — Procédures relatives à une maison située à Tullins, que Joachim de Chissé avait albergée de l'archevêque de Vienne, depuis aliénée aux religieuses de Sainte-Ursule de Tullins (1619-1663), etc.

B. 70. — (Carton.) — 171 pièces papier.

1761-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.**— *Domaine de la Marcousse.* — Baux à ferme. — Le domaine est affermé, en 1763, moyennant un prix de ferme de 2,600 livres ; — en 1771, de 5,400 livres. — Description du domaine. — État des bestiaux. — Procès contre les fermiers. — Correspondance avec le marquis de Vesc, au sujet d'une somme de 500 livres qu'il devait à l'hôpital, ensuite d'un arrêt du Parlement

(1) Gaspard Terrail, seigneur de Bernin, fils d'Yves Terrail et d'Alix d'Hostun, était le cousin du chevalier Bayart, qu'il accompagna dans la plupart de ses campagnes.

de Grenoble qui le condamnait à une aumône de 100 livres, moitié en faveur de l'hôpital, moitié en faveur des pauvres d'Upie (1761-1767), etc....

B. 71. — (Carton.) — 16 pièces papier.

1599-1787. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaine de la Marcousse.* — Inventaire des titres concernant le château de la Marcousse et ses dépendances (1599-1692). — Descriptions sommaires de l'état des fonds composant le domaine de la Marcousse, rédigées à la requête de l'hôpital de Grenoble, héritier de Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse (1740-1787), etc.

B. 72. — (Carton.) — 98 pièces papier.

1625-1789. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaine de la Marcousse.* — Comptes de l'hôpital avec ses fermiers. — Quittances. — Mémoires et devis des travaux et réparations.

B. 73. — (Carton.) — 8 pièces papier.

XVIIIe siècle. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaine de la Marcousse.* — Plans.

B. 74. — (Carton.) — 33 pièces : 31 papier, 2 parchemin.

1665-1688. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaine de la Marcousse.* — Titres relatifs au droit du seigneur de la Marcousse de vendanger le même jour que le seigneur de Poleymieux. — Procès devant le Parlement de Grenoble, entre noble Joachim de Chissé, sieur de la Marcousse, et messire Jacques Revol, prêtre et curé de la Marcousse et Poliénas, d'une part, et noble Pierre de Baronnat, sieur de Poleymieux et Poliénas, d'autre, au sujet dudit droit de vendanges (1666). — Procédures, requêtes, mémoires, etc.

B. 75. — (Carton.) — 178 pièces : 168 papier, 10 parchemin.

1605-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaine de la Marcousse.* — Titres relatifs au moulin de Poliénas et à la forêt de la Tivollière. — Transaction entre Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse, et les habitants de Poliénas, par laquelle le seigneur de la Marcousse consent à l'établissement d'un poids public auprès de ses moulins de Poliénas, à condition que les habitants lui renouvelleront les reconnaissances des droits auxquels ils peuvent être tenus à raison desdits moulins (3 janvier 1635). — Arrentement des moulins. — Réparations, inventaires, etc. — Mémoire sur l'exploitation projetée du bois de la Tivollière (1770). — Vente de coupes de bois, etc.

B. 76. — (Carton.) — 70 pièces : 63 papier, 7 parchemin.

1675-1789. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaines des Murettes et Barbier*— Arrentement passé par Jean-Baptiste de Girard, comte de Saint-Paul, gouverneur de Château-Dauphin, à Louis Veyron, bourgeois de Tullins, des vignes, terres et maisons composant le domaine des Murettes, sis à Tullins, moyennant un prix annuel de 240 livres les trois premières années et 300 livres les suivantes (15 janvier 1675). — Échange conclu entre MM. Claude de Canel, prieur de Vizille, chanoine théologal de l'église Saint-André de Grenoble et conseiller au Parlement, Claude de Martron, de Corps, seigneur de la Tour, conseiller à la Chambre des Comptes, et André Satre, bourgeois et quatrième consul de Grenoble, agissant en qualité de directeurs des hôpitaux de ladite ville, d'une part, et Jean-Baptiste de Girard, d'autre : ce dernier cède le cellier des Murettes à l'hôpital et reçoit en échange un pré sis à la Côte-Saint-André (1er mars 1692). — Autre échange entre l'hôpital général de Grenoble et le sieur Louis Barbier, bourgeois de Tullins, par lequel ce dernier cède à l'hôpital un domaine à Poliénas, dit le domaine Barbier, et reçoit en échange le cellier des Murettes, à Tullins (23 novembre 1779). — Titres remis par le sieur Barbier pour justifier de son droit de propriété. — Testament de dame Justine Merle, épouse de noble Pierre de Beaumont, seigneur de Saint-Pierre (2 mars 1739), etc.

B. 77. — (Carton.) — 21 pièces papier.

1669-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaine de la Gorgeronnière.* — Baux à ferme de la grange de la Gorgeronnière passés, en 1669, moyennant 480 livres, une poule, un coq et douze chapons ; — en 1779, moyennant 192 livres pour les quatre premières années et 216 livres pour les autres. — Description du domaine (1762). — Procédures et correspondances, etc.

B. 78. — (Carton.) — 64 pièces : 63 papier, 1 parchemin.

1546-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaine des Girouds.* — Reconnaissances pas-

sées par Me Pierre Bon, notaire royal de Poliénas, en faveur de demoiselle Honorade de Burillon, dame de Montfroc, pour diverses pièces de terre à Poliénas (1612).— Autres reconnaissances passées en faveur: — d'Hector Baile (1548) ; — de Claude Baile, sieur de la Tour de Cognin (1604) ; — de Pierre de Chissé, chevavalier, seigneur de la Marcousse (1567). — Arrentement de la grange des Girouds, moyennant un prix de ferme de 2,600 livres en 1763 ; de 2,150 livres en 1779 ; de 2,050 livres en 1783, etc. — Description du domaine (1762). — Procédures. — Testament de Laurent de Rochechinard, écuyer, sieur de Reculès, fils de feu Romain de Rochechinard, écuyer, seigneur dudit lieu et de Reculès, et de demoiselle Imberte Bruyère, par lequel il institue pour son héritier Laurent de Rochechinard, son neveu, fils d'Alphonse de Rochechinard, et de demoiselle Philiberte de la Gardette (29 juillet 1661), etc.

B. 79. — (Carton.) — 55 pièces : 50 papier, 5 parchemin.

1691-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Domaine des grandes et des petites Ayes.* — Vente passée à l'hôpital de Grenoble par dame Françoise de Brémond, épouse de noble Charles de Revilliasc, seigneur d'Oriol et en partie de Veynes, héritière d'Isabelle de Brémond, veuve de noble Charles de Dorgeoise, sieur de Montferrier, maître de camp d'un régiment de cavalerie, d'un domaine sis à Poliénas, lieu dit aux Ayes, moyennant une somme de 8,000 livres : cette somme fut remise à noble Jacques de Blanluz, avocat consistorial au Parlement, administrateur des biens de ses enfants, héritiers conjointement avec noble Alexandre de Lange, leur oncle, de noble Claude de Lange, qui était sorti du royaume pour fait de religion (24 mars 1692). — Description du domaine. — État des terres roturières de l'hôpital sur Poliénas, affranchies des tailles par édit de septembre 1693. — Description du domaine des petites Ayes, dans la plaine de Poliénas (1762). — Baux à ferme, etc.

B. 80. — (Carton.) — 107 pièces papier.

1593-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — *Rentes de l'hôpital sur le domaine de la Marcousse.* — Liève des rentes du terrier de la Marcousse pour l'année 1694.—Recueil de plusieurs contrats d'albergements, ventes et échanges servant à justifier des rentes de l'hôpital général de Grenoble (1593-1685). — Traité entre l'hôpital général et les religieuses du monastère de Sainte-Ursule de Saint-Marcellin, par lequel l'hôpital se départ du droit de mainmorte qu'il pouvait avoir sur un pré situé au mandement de Vinay et compris dans le terrier de M. de la Marcousse, moyennant une pension annuelle de 5 livres et trois mesures de froment de cens que lesdites dames promettent de payer chaque année (1700), etc.

B. 81. — (Rouleau.) — Parchemin de 6 mètres de long sur 0m58c de large.

1451. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Terrier par reçu *Belleton,* notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Antoine de Bourchanin par Antoine Guitard, Antoine de l'Hôpital, François de Morette, Nicolas Berger, Pierre Tournier, etc., etc., de Tullins et de l'Albenc, pour des rentes dues sur les paroisses de Morette, de Tullins et de l'Albenc.

B. 82. — (Rouleau.) — Parchemin de 2 mètres de long sur 0m70c de large.

1453-1460. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.**—Terrier reçu par *Georges Truffel,* notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de Jean Rozier, de l'Albenc, par divers emphytéotes des paroisses de Poliénas, l'Albenc, Linage, Chantesse, Cras, Châteauneuf, Vinay, Mezin, etc.

B. 83. — (Registre.) — In-4o, papier, 123 feuillets.

1451-1454. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.**—Terrier reçu par *Belleton,* notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Antoine de Bourchanin par Pierre Monier, Claude Gissier, Étienne Chapuis, Romanet des Fontaines, pour des terres sises à Morette, Tullins et Poliénas.

B. 84. — (Registre.) — In-4o, papier, 70 feuillets.

1452-1464. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Terrier reçu par le même *Belleton,* notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de François de Chissé et d'Eynarde de la Balme par Pierre Monier, Jean Fovel, Pierre de Trucco, Jean Bertalet, etc., pour des terres sises à Cras et aux lieux dits « *en la Rive, en la Roche-Corbier, au champ des Fourches, la Garrière, le Verney* », etc.

B. 85. — (Registre.) — In-4°, papier, 21 feuillets.

1528. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Livre des reconnaissances reçues par *Chambut,* notaire de l'Albenc, au profit de noble Jacques de Chissé, pour des fonds sis à Poliénas.

B. 86. — (Registre.) — In-4°, papier, 120 feuillets.

1547-1551. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Livre des reconnaissances reçues par *Corbel,* notaire, au profit de noble Hector Baile, sieur de la Tour de Cognin, pour des biens sis à Chantesse, Poliénas, Tullins, etc.

B. 87. — (Registre.) — In-4°, papier, 140 feuillets.

1555-1576. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Livre des reconnaissances reçues par *Corbel,* notaire, au profit de noble Pierre de Chissé, chevalier, seigneur de la Marcousse, et de noble Humbert de Chissé, aussi chevalier, son frère, du lieu de Poliénas, pour des biens sis à Cras, Châteauneuf de l'Albenc, Montferrier, Chantesse, l'Albenc, Poliénas et son mandement, Saint-Marcellin, Chapuisière, Pierre-Brune et la Roche au mandement de Montferrier, etc.

B. 88. — (Registre.) — In-folio, papier, 95 feuillets.

1565-1571. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Premier livre des reconnaissances reçues par *Buisson,* notaire, en faveur d'honorables Claude et Jean Burillon frères, héritiers de feu honorable Guillaume Burillon, en son vivant bourgeois de l'Albenc, pour des fonds sis audit lieu : on y trouve les noms de Jacques Falcon, Claude Ramuys, Pierre Mercier dit Ballet, Pierre Mercier dit Guélix, Félix Martel, etc.

B. 89. — (Registre.) — In-folio, papier, 96 feuillets.

1565-1567. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Second livre des reconnaissances reçues par *Buisson,* notaire, en faveur de honorables Claude et Jean Burillon frères ; on y relève les noms de Benoît Bon-Pierre Boucharenc, de Montferrier, Jean Chapuis, Antony Mercier, Georges Mayossier, etc.

B. 90. — (Registre.) — In-4°, papier, 256 feuillets.

1565-1571. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Terrier *Buisson* contenant les reconnaissances passées en faveur des frères Burillon, de l'Albenc, par divers particuliers de l'Albenc, Poliénas, Montferrier, Vinay, Vatilieu, Tullins, etc.

B. 91. — (Registre.) — In-4°, papier, 43 feuillets.

1599-1607. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Livre des reconnaissances reçues par *Bon,* notaire, au profit de noble Claude Baile, sieur de la Tour de Cognin ; on y trouve les noms de Guigues Reymond, Jean Bollard Myal, noble Reymond, sieur de Vatilieu, Claude Jessé, Girod Teste, etc....

B. 92. — (Registre.) — In-4°, papier, 424 feuillets.

1610-1622. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Terrier reçu par *Antoine Baffard,* notaire royal, contenant les reconnaissances passées en faveur d'Honorade de Burillon, veuve de feu noble César de Bérenger, en son vivant seigneur de Montfroc, par divers particuliers de l'Albenc, Poliénas, Montferrier, Tullins, Vinay, etc.; on y trouve les noms de noble Jacques Auberjon de Buisson-Rond, François Mayoussier, demoiselle Anne de Ventes, M. de Charpey, noble Théophile de Gumin, sieur de la Murette, noble Olivier de Guiliermoz, sieur de Cras, M. de Poleymieux, M. de la Marcousse, etc.

B. 93. — (Registre.) — In-4°, papier, 147 feuillets.

1611-1633. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Livre des reconnaissances reçues par *Baffard,* notaire, au profit de noble Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse ; on y relève les noms de Raymond de Deveys, sieur de Salières, honorable Guillaume de Rosière, demoiselle Isabeau de Chaste, etc.

B. 94. — (Registre.) — In-4°, papier, 43 feuillets.

1561-1601. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Recueil d'actes reçus par *Baile* et *Buisson,* notaires, concernant les rentes dues à la Marcousse. — Reconnaissance passée par noble Claude Gautheron, d'Hurtières, en faveur de Pierre de Chissé, chevalier, seigneur de la Marcousse, lieutenant en la compagnie de monseigneur le comte de Lude, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de S. M., pour diverses pièces de terre au mandement de Tullins (11 mars 1564). — Reconnaissance passée par noble Pierre Truffel, secrétaire du Roi et seigneur de la Rivière, en faveur de noble Michel de Chissé, seigneur

de la Marcousse, pour des pièces de terre sises auprès de Châteauneuf, au lieu dit « *les Vignasses* » (8 avril 1578). — Albergement passé par demoiselle Claude de Monteynard, dame de la Marcousse, agissant comme mère et tutrice de noble Joachim de Chissé, son fils, seigneur de la Marcousse, à Jean Bollard Myal, de Poliénas, d'un tènement de terrain et d'une partie de verger, sis à Poliénas, moyennant un cens annuel de deux poulets (12 février 1594). — Reconnaissances passées en faveur de ladite demoiselle Claude de Monteynard, veuve de feu noble Michel de Chissé, en son vivant seigneur de la Marcousse, par divers particuliers de Poliénas et de Tullins (1601), etc.

B. 95. — (Carton.) — 150 pièces : 144 papier, 4 parchemin, 1 cahier et 1 plan.

1451-1688. — Propriétés rurales. — **Poliénas**. — Titres relatifs à l'étang de Monteynard et aux relaissés de l'Isère sur Cras. — Procès entre noble Laurent de Plouvier, seigneur de Quaix, et Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse, au sujet de l'usage des eaux qui découlent de l'étang de Monteynard dans le verger de la Marcousse (1621-1622). — Hommage prêté par noble Eynarde de la Balme, fille de noble Pierre de la Balme et femme de François de Chissé, à Soffrey Alleman, seigneur de Châteauneuf, pour plusieurs droits, parmi lesquels se trouve celui d'user des eaux du ruisseau de Boutière, pour remplir les fossés de la maison-forte de la Marcousse et arroser les prairies qui en dépendent (1451-1453). — Procès devant le Parlement de Provence, entre Jean-Claude Alleman de Bolliers, seigneur et baron d'Uriage et de Châteauneuf de l'Albenc, d'une part, et demoiselle Claude de Monteynard, veuve de feu noble Michel de Chissé, seigneur de la Marcousse et Plan, agissant comme tutrice de Joachim de Chissé, son fils, au sujet de leurs droits sur la châtellenie de Châteauneuf de l'Albenc : Claude de Monteynard déclarait ne plus avoir de titres, « *sa* « *maison ayant été saccagée au temps des ligues popu-* « *laires* » (1597). — Mémoires et instructions relatifs au procès entre dame Françoise de Vidaud, dame de Cras, Montferrier et la Roche, veuve d'Aymar de Pourroy, président à mortier au Parlement de Dauphiné, d'une part, et dame Marie-Anne de Berger de Bloquemont, veuve de Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse, au sujet de l'usage des eaux de l'étang de Monteynard (1686-1688), etc.

B. 96. — (Carton.) — 138 pièces : 123 papier, 15 parchemin.

1456-1760. — Propriétés rurales. — **Poliénas**. — Titres relatifs à l'étang de Monteynard et aux relaissés de Cras. — Inventaire des titres relatifs à l'étang de Monteynard. — Pièces produites dans les procès entre les seigneurs de la Marcousse et de Quaix, et entre la dame de la Marcousse et la dame de Pourroy. — Plan du marais de Cras. — Inventaire des actes et titres des seigneurs de la Marcousse concernant les eaux découlant du marais de Cras dans l'étang ou prairie de Monteynard et ensuite dans le terroir de la Marcousse (1451-1619), etc.

B. 97. — (Carton.) — 67 pièces papier.

1403-1665. — Propriétés rurales. — **Poliénas**. — Titres relatifs à l'étang de Monteynard. — Transaction passée entre Soffrey Alleman, seigneur de Châteauneuf, et les habitants de Poliénas, par laquelle sont réglés les privilèges, franchises et droits de pâquerage desdits habitants (24 septembre 1403). — Albergement des relaissés de l'Isère à Poliénas, passé par Soffrey Alleman, seigneur de Châteauneuf, à divers particuliers du lieu, moyennant un cens annuel d'une émine d'avoine et un droit d'intrage de 60 florins de monnaie courante (30 mars 1454). — Procédure de visite des relaissés de l'Isère, aux mandements de Poliénas et Tullins, à la poursuite de M. de Poleymieux, aux fins d'y avoir albergement (22 juin 1665). — Procès au Parlement de Grenoble entre les habitants de Poliénas et la Marcousse, d'une part, et noble Pierre de Baronnat, seigneur de Poleymieux et Poliénas, d'autre part, au sujet des droits desdits habitants sur les relaissés de l'Isère, appelés « *la Morte-du-Gleiron* » (1664). — Plan des relaissés de l'Isère à Poliénas, usurpés sur le domaine de S. M. par M. de Poleymieux (1665), etc.

B. 98. — (Carton.) — 63 pièces : 61 papier, 2 parchemin.

1621-1689. — Propriétés rurales. — **Poliénas**. — Étang de Monteynard et relaissés de l'Isère à Cras. — Procès devant le vibailli du Graisivaudan, entre dame Marie-Anne de Berger de Bloquemont, veuve de noble Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse, et divers habitants de Cras qui avaient comblé les fossés par lesquels coulaient les eaux auxquelles elle avait droit pour l'arrosage de ses prairies (1686). — Procès devant le Parlement de Grenoble, entre le syndic des pauvres de l'hôpital de Grenoble, héritier de Joseph de Chissé, et la dame Françoise de Vidaud, veuve du président de Pourroy, au sujet de la jouissance des eaux qui arrosent les prairies de la Marcousse (1689), etc.

B. 99. — (Carton.) — 83 pièces papier.

1368-1688. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Étang de Monteynard et relaissés de Cras. — Pièces produites dans le procès pendant entre la direction de l'hôpital et la présidente de Pourroy. — Hommage prêté au Dauphin par Bertrand de Châteauneuf, seigneur dudit lieu et de Saint-Quentin, pour les châteaux de Saint-Quentin, Montferrier et Châteauneuf de l'Albenc (13 mars 1368). — Transaction entre M. de Plouvier, seigneur de Quaix, et plusieurs habitants de Poliénas et de Cras, par laquelle sont établis les droits du seigneur de Quaix sur l'étang de Monteynard (22 novembre 1570).— Transaction entre M. de Plouvier et plusieurs habitants de Châteauneuf qui déclarent abandonner leur droit de pâquerage dans les relaissés de l'étang de Monteynard (8 février 1575). — Autre transaction par laquelle Laurent de Plouvier, seigneur de Quaix, cède à noble Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse, l'étang de Monteynard avec ses dépendances, droits d'arrosage, etc. (9 août 1622). — Défenses pour madame de la Marcousse contre la présidente de Pourroy (imprimé, 1688).— Instructions en fait pour servir au procès de madame la présidente de Pourroy contre les syndics de l'hôpital général de Grenoble (imprimé), etc.

B. 100. — (Carton.) — 84 pièces : 83 papier, 1 parchemin, 3 plans, dont 1 collé sur toile.

1618-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Poliénas.** — Étang de Monteynard et relaissés de Cras. — Procédure de plantation de limites de l'étang de Monteynard (28 mars 1618). — Inventaire des titres de la Marcousse relatifs aux eaux de l'étang de Monteynard. — Plans du marais de Cras (1688). — Procès du syndic de l'hôpital contre divers particuliers de l'Albenc, de Cras et de Poliénas, au sujet de l'usage des eaux de l'étang de Monteynard (1710-1790), etc.

B. 101. — (Carton.) — 99 pièces papier.

1500-1760. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Noyarey et Veurey.** — Albergement de quarante-quatre sétérées d'iles à Noyarey, passé par noble Louis de Sassenage à Guillaume Vincent, dit de Saint-Martin, moyennant un cens annuel de 50 sous et un droit d'intrage de 50 écus d'or au soleil (20 mai 1500). — Vente par François Volmard Didier, dit Chevalier, de la paroisse de Sassenage, à la communauté des manants et habitants de Noyarey, d'un tènement d'îles et relaissés de l'Isère, audit lieu de Noyarey, au mas des Porrettes, moyennant une somme de 80 florins, monnaie courante (10 avril 1550). — Transaction entre les intéressés de Sassenage, et de Noyarey, au sujet des réparations à faire contre les débordements de l'Isère (1) (14 mars 1634). — Inventaire des moulins et artifices de Veurey, dépendant de la succession de feu messire Claude-Hyacinthe Teste de Guimetière, seigneur de Veurey, Noyarey et autres places, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant provincial d'artillerie, rédigé par M. de Nantes d'Avignonnet, directeur de l'hôpital général de Grenoble, héritier du feu seigneur de Guimetière (6 mai 1741). — Vente par les syndics de l'hôpital général de Grenoble des terres et seigneuries de Noyarey et Veurey, à Jean de Caulet, évêque et prince de Grenoble, doyen du décanat de Savoie, abbé de Saint-Martin-de-Miséré, de Saint-Thiers-de-Saou, etc., moyennant une somme de 90,000 livres (20 août 1743). — Inventaire des titres et papiers remis par l'hôpital à Jean de Caulet, ensuite de ladite vente (1743), etc.

B. 102. — (Carton.) — 24 pièces papier.

XVIIe, XVIIIe siècles. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Noyarey et Veurey.** — Plans des îles des Vaches, des Bauches, Virarde et Barral. — Plan de Chaulnes. — Plan des relaissés de l'Isère au-dessous de Chaulnes ou Noyarey, où est indiquée la trace de l'ancien lit de l'Isère, vingt ans auparavant (1698), etc.

B. 103. — (Carton.) — 57 pièces papier.

1640-1750. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Quaix.** — Titres relatifs au domaine de la Frette. — Échange de parcelles de terres à la Frette, entre Jean-Benoît du Faure, coseigneur de Saint-Martin-le-Vinoux, et Antoine Michalet, de la Frette (1640). — Procès entre George Burlon, praticien, d'une part, et l'évêque de Grenoble et le syndic du chapitre de Saint-André, coseigneurs de Saint-Martin-le-Vinoux, d'autre, au sujet d'une pièce de terre sise à Quaix, au lieu dit « *à Mont-Rachais* », acquise par lui lors de la discussion des biens

(1) Il y est dit que, depuis quelques années, la rivière de l'Isère a eu des crues si fortes qu'elle a submergé la plus grande partie des meilleurs fonds de Sassenage et de Noyarey.

de noble Jean-Benoît du Faure, sieur de Saint-Martin-le-Vinoux (1671). — Donation par demoiselle Marie Burlon aux pauvres de l'hôpital de Grenoble, représentés par M. Claude Canel, prieur de Vizille, etc., d'un domaine sis au lieu de la Frette, dans la paroisse de Quaix, sous la réserve qu'elle jouira des revenus sa vie durant et qu'il sera prélevé sur lesdits revenus une somme de 45 livres pour faire dire trois messes par semaine pour le repos de l'âme de George Burlon, praticien, etc. (6 avril 1684). — Mémoire concernant le domaine de la Frette, sur Quaix, dressé par MM. Corriol et Bouquet; il en résulte que ce domaine est en très mauvais état (22 avril 1716), etc.

B. 104. — (Carton.) — 115 pièces papier.

1643-1749. — Propriétés rurales. — **Saint-Aupre.** — Domaines de la Jollie et de la Merlatière, provenants de l'hoirie de noble André Maximy, maître aux comptes. — Reconnaissances passées en faveur des Chartreux par noble André Maximy, pour des rentes appartenant jadis au prieuré de la Buisse et unies à la Grande-Chartreuse (1663). — État des fonds possédés par l'hôpital général sur Saint-Laurent-du-Pont et dépendant de la directe de la Grande-Chartreuse. — Baux à ferme de la grosse grange de Saint-Aupre. — État des rentes dues aux PP. Augustins de Voiron, sur des biens sis à la Maladière de Saint-Aupre. — Reconnaissance passée par noble Jean-Paul de Revel du Perron, maître des comptes, agissant en qualité de directeur de l'hôpital de Grenoble, en faveur d'Antoine de Grimaud de Béesgue, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Bellecombe et membre du Temple de Vourey, pour diverses rentes sur les fonds de Saint-Aupre (1691). — État des revenus de l'hôpital à Saint-Aupre (1702). — Procédures, devis, mémoires de travaux et réparations, etc.

B. 105. — (Carton.) — 107 pièces papier.

1550-1737. — Propriétés rurales. — **Saint-Aupre.** — Mémoires et procédures relatifs aux rentes dues par l'hôpital à la Grande-Chartreuse. — Reconnaissances passées en faveur du prieuré de la Buisse, dépendant du chapitre de Saint-Chef, par divers particuliers de Saint-Aupre (1550-1643), etc.

B. 106. — (Carton.) — 57 pièces papier.

1559-1784. — Propriétés rurales. — **Saint-Aupre.** — Rentes dues à l'hôpital à cause des domaines de Saint-Aupre, de la Jollie et de la Merlatière. — Reconnaissances passées en faveur des chanoines du chapitre N.-D. de Grenoble, par divers particuliers de Saint-Aupre (1617-1618). — État des revenus du domaine de Saint-Aupre : ils s'élèvent à 1,576 livres 5 sous 4 deniers. — Baux à ferme. — Comptes avec les fermiers (1700), etc.

B. 107. — (Carton.) — 173 pièces : 172 papier, 1 parchemin.

1744-1789. — Propriétés rurales. — **Saint-Étienne-de-Crossey.** — Correspondance de Marie de Vachon relative à son domaine de Saint-Étienne-de-Crossey qu'elle a donné à l'hôpital général (1745). — Délibération du conseil de l'hôpital acceptant la donation que désire faire demoiselle Marie de Vachon de son domaine situé à Saint-Étienne-de-Crossey, sous la réserve qu'elle y conservera son habitation pendant sa vie et que l'hôpital lui paiera une rente viagère de 300 livres (22 juin 1744). — Mémoire pour l'hôpital général de Grenoble concernant les domaine, moulins et artifices qu'il possède à Saint-Étienne-de-Crossey. Il y est dit que : « demoiselles Madeleine et Marie de Vachon, sœurs, possédaient un domaine à Saint-Étienne, deux moulins et un petit terrier, qu'elles en firent la division le 11 août 1710, » etc. (1772). — Devis des travaux et réparations aux moulins (1773). — Baux à ferme. — Procédures (1755-1789).

B. 108. — (Carton.) — 124 pièces : 122 papier, 2 parchemin.

1684-1789. — Propriétés rurales. — **Domaine des Agnières en Dévoluy** provenant de la succession de madame de l'Estrade. — Promesse de vente dudit domaine passée par l'hôpital à Jacques Michel, marchand de Saint-Didier-en-Dévoluy, moyennant une somme de 2,400 livres (Gap, 3 nov. 1742). — **Domaine d'Allex, près Crest,** provenant de la succession de M. l'avocat Benoît. — Délibérations du conseil de la direction des pauvres, portant approbation de l'arrentement de ce domaine (1700-1720). — **Domaine des Mores, à Anneyron.** — Vente dudit domaine et ayant appartenu à dame Françoise de Chaboud, veuve et héritière de noble Jean-Antoine Cothonay, passée par Jean-François Duchon, agent de l'hôpital général de Grenoble, héritier de François de Chaboud, à noble François d'Arlande, sieur de Saleton,

résidant en sa maison-forte de Saleton, paroisse d'Anneyron, au comté d'Albon, moyennant une somme de 4,000 livres (23 janvier 1739). — **Prés du Maître, à Froges.** — Baux à ferme (1696-1748). — **La Maison Blanche, à Moras.** — Inventaire des actes concernant la Maison Blanche, moulins, fonds, prés et terres situés dans le mandement de Moras, le tout vendu par M. Paul de Chaulnes, évêque et prince de Grenoble, à M. de Châtelard : tous les actes indiqués dans cet inventaire ont été remis à M. de Châtelard par le syndic de l'hôpital, héritier de Claude-Hyacinthe Ferrand Teste de la Guimetière, marquis de Chaulnes, cohéritier bénéficiaire de l'évêque de Grenoble (1741). — **Domaine de Saint-Ismier.** — Inventaire des meubles de ce domaine légué à l'hôpital par Étienne Chabert, maître-apothicaire de Grenoble (1684). — **Domaine de Saint-Martin-d'Hères.** — Vente par Jean-François-Victor Brochier, chanoine de l'église royale collégiale de Saint-André, Dominique Denier, ancien procureur au bailliage de Graisivaudan, et Louis Barthelon, bourgeois, directeurs-syndics de l'hôpital, à sieur Joseph Félix, négociant de Grenoble, du domaine que l'hôpital possède à Saint-Martin-d'Hères, provenant de la succession de demoiselle Anne Revol, moyennant une somme de 18,200 livres (18 septembre 1766), etc....

B. 109. — (Carton.) — 100 pièces : 98 papier, 2 parchemin, 1 sceau.

1645-1789. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Saint-Martin-le-Vinoux.** — *Domaine de la Buisserate :* — Baux à ferme de la maison et des fonds dépendant de l'ancienne léproserie de la Buisserate, réunie à l'hôpital de Grenoble par édit de décembre 1645 (1653-1733). — Procès de l'hôpital contre Jean Combes, lépreux de la Buisserate, à raison de certaines portions de la léproserie qu'il avait usurpées (1644). — Adjudication du domaine de la Buisserate passée, moyennant une somme de 6,200 livres, au sieur Pulet (19 mai 1782). — *Celliers de Guy-Pape et de Sautereau.* — Baux à ferme (1762-1789). — Inventaire des pièces concernant le domaine de Saint-Martin-le-Vinoux. — *Moulins de Pique-Pierre.* — Mémoire pour l'hôpital de Grenoble au sujet des moulins de Pique-Pierre situés à Saint-Martin-le-Vinoux et dépendant de l'hoirie de M. Duchon. — Relevé de ce que l'hôpital a reçu pour les moulins de Pique-Pierre et de ce qu'il a dépensé pour les réparations (1761-1774) : les recettes s'élèvent à 4,410 livres, les dépenses à 4,031 livres; reste net, pour quatorze années, 379 livres, etc...

B. 110. — (Carton.) — 150 pièces : 148 papier, 2 parchemin.

1642-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **Saint-Maurice et Lalley.** — Procédures relatives aux domaines provenant de la succession de M. André Blanc la Conche, contre Jacques Pellissier-Zanon, capitaine, châtelain royal du bourg de Mens-en-Trièves (1738). — Titres de la fontaine du domaine de Lalley : permission accordée par Antoine Monier au sieur Blanc de prendre l'eau dans son fonds appelé le Saquet, pour en faire à sa volonté (20 avril 1713), etc.... — Baux à ferme, etc. — **Saint-Paul-trois-Châteaux.** — Vente par l'hôpital de Grenoble à noble Henri-Louis de Petity, résidant à Saint-Paul-trois-Châteaux, et représenté par Jean de Petity, prêtre-chanoine de l'église cathédrale de Saint-Paul, de trois fonds de terre sis audit lieu, provenant des biens du consistoire de ceux de la R. P. R., moyennant une somme de 100 livres (13 février 1728). — **Saint-Uze.** — Domaine des Montées, provenant de la succession de M. et Mme Cothonay. — Baux à ferme; procédures, mémoires (1642-1738). — Vente dudit domaine au sieur Claude Sanoulas, dit Banache (22 décembre 1739). — **Vatilieu.** — Procédures et correspondances relatives aux biens laissés à l'hôpital, sur la paroisse de Vatilieu, par l'abbé Gigard (1755-1778). — **Vif.** — Baux à ferme du domaine de Vif provenant de la succession de M. Dufour, curé de la paroisse de Saint-Louis de Grenoble (1722-1770). — **Voreppe.** — *Domaine des Jaccards* (1698-1721). — Lettre du père de Pourcheresse, ex-jésuite, directeur de la maison de Parménie, à l'aumônier de l'hôpital, constatant les droits de cet établissement sur la rectorerie de l'Ozier (22 juillet 1781), etc....

B. 111. — (Carton.) — 439 pièces : 431 papier, 8 parchemin.

1597-1790. — PROPRIÉTÉS RURALES. — **La Tronche et Montfleury.** — Reconnaissance passée en faveur de Jeanne Pascal de Valantier, prieure du monastère de Montfleury, par Madeleine de Rocquemorel, veuve de noble Jacques Guyon, gentilhomme servant de la Reine, mère du Roi, et maître d'hôtel de la reine de Navarre, agissant en qualité de tutrice de noble Paul Guyon, son fils, pour des biens sis à la Tronche (6 février 1597). — Vente par Pierre Vial, dit Gentilhomme, laboureur, de la Grande-Tronche, à nobles Alphonse et Henri Ferrand frères, de divers fonds sis audit lieu (12 avril 1633). — Transaction entre l'hôpital et la demoiselle Marie du Sonzier et de Saint-

Jullien, au sujet des biens de la succession d'Alphonse Ferrand, sieur de Saint-Ferjus : Alphonse Ferrand, par son testament du 25 septembre 1671, institua pour son héritier noble Jean-Marie Ferrand, son neveu, à condition de rendre son hérédité à demoiselle Marie du Sonzier, sa nièce ; cette dernière, au cas où elle viendrait à décéder sans enfants, devait rendre lesdits biens à l'hôpital général de Grenoble, etc. (25 septembre 1707). — Testaments : de Jean Ferrand (7 juin 1632); — de Joseph de Sonzier, seigneur de la Boissière (22 mai 1677. — Baux à ferme du domaine de la Tronche (1704-1790). — Procédure de description et rapports d'experts. — *Cellier du Gorget, près Montfleury.*— Baux à ferme ; — état du produit dudit cellier provenant de la succession de Suzanne Marillat, veuve de Pierre Chamoux : en 1760, dix charges de vin, à 8 livres la charge ; — en 1764, dix-neuf charges, à 9 livres; — en 1765, six charges, à 12 livres ; — en 1766, trois charges, à 18 livres, etc.

B. 112. — (Carton.) — 49 pièces : 32 papier, 17 parchemin.

1425-1600. — Titres de Propriétés. — **Pensions et Rentes**. — Procès-verbal dressé par *Rodolphe*, notaire à Grenoble, constatant que Jean Garcin, notaire, ayant acquis une maison située à Grenoble, rue Chenoise, et joignant l'hôpital, l'évêque de Grenoble, du fief duquel cette maison relevait, exerça son droit de prélation, et, ayant fait rembourser audit Garcin le prix et loyaux coûts par Jean Bonthoux, recteur de l'hôpital, annexa cette maison à l'établissement hospitalier (24 septembre 1425). — Reconnaissance passée en faveur de l'hôpital par Jean Bonthoux, recteur, d'une dette de 2,200 florins; depuis vingt-deux ans Bonthoux avait négligé de rendre compte de son administration; sur les instances des consuls il fournit ce compte par lequel il fut constitué débiteur de l'hôpital pour la somme ci-dessus; après de longues contestations il consentit à reconnaître sa dette et promit de s'acquitter en plusieurs termes (13 juin 1446). — Vente par Claude Bœuf, bourgeois de Grenoble, à Michel Audry, recteur de l'hôpital N.-D., d'une pension de 5 florins sur une maison sise en la rue du Banc-de-Mal-Conseil, pour le prix de 100 florins (7 septembre 1447). —Autre vente par Jean Monier, du Bourg-d'Oisans, à Antoine Aymon, chapelain de l'église N.-D., d'une pension annuelle d'un écu d'or, moyennant une somme de 20 écus d'or (28 janvier 1448). — Obligation passée au profit de l'hôpital par Michel Roux, recteur, d'une somme de 665 florins 9 gros 7 deniers, qu'il lui devait par la clôture du compte de son administration de 1463 à 1473 (12 avril 1475). — Constitution par Pierre Michel, Pierre Lagier et Monet Martin, consuls de Grenoble, en l'absence d'Antoine Froment, maître des œuvres du Dauphiné, en ce moment à l'armée royale, en faveur de Michel Roux, recteur de l'hôpital N. D., d'une pension annuelle de 2 écus 1/2 au capital de 50 écus (1) (12 décembre 1477). — Acquisition faite par Antoine Mestadier (2), marchand, de Grenoble, d'une vigne appartenant à l'hôpital N.-D., moyennant une somme de 300 florins et une pension annuelle de 8 florins : cette vente avait été consentie pour réparer l'hôpital qui tombait en ruines (novembre 1484). — Vente par François Bovet, notaire à Grenoble, à Étienne Drilliat, recteur de l'hôpital N.-D., d'une pension annuelle de 5 florins sur une maison située à Corenc, près du château de Bouquéron, moyennant une somme de 100 florins (27 février 1540). — Vente par le conseil d'administration de l'hôpital à François Bernard, d'une pièce de pré sise aux Granges, moyennant une somme de 610 florins, pour laquelle il s'engage à payer une pension annuelle de 36 florins 6 sols (2 février 1546) (3). — Reconnaissances passées en faveur de l'hôpital N.-D. de Grenoble, par Pierre de Vernin, juge épiscopal de Grenoble (24 août 1582) ; — par Claude Chabert Magnin, pâtissier (1593), etc....

B. 113. — (Carton.) — 115 pièces : 111 papier, 4 parchemin.

1600-1699. — Pensions et Rentes. — Quittance et décharge passées par François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, lieutenant général du Dauphiné, à M. Bonthoux, prêtre et chanoine de l'église Saint-André, recteur de l'hôpital de Grenoble, des papiers et titres concernant la revente que les intendants des pauvres ont faite audit seigneur des rentes et autres droits qu'ils avaient au bourg d'Ornon, mandement d'Oisans (9 juillet 1601). — Vente passée à l'hôpital de Grenoble par noble Guy Balthazar Émé de Saint-Jullien, d'une pension annuelle de 18 livres 15 sous au capital de

(1) La ville avait alors un pressant besoin d'argent pour obtenir du Roi la confirmation de ses privilèges et le renouvellement des impôts qui alimentaient son budget.

(2) Les considérants de l'acte spécifient que c'est par charité pour les pauvres que Jean Mestadier acquit cette vigne, qui avait été inutilement mise en vente.

(3) L'hôpital était contraint de vendre des biens que la négligence de ses administrateurs laissait improductifs.

300 livres (12 février 1643). — Obligation d'une somme de 1,900 livres passée en faveur des pauvres de l'hôpital par demoiselle Anne Béatrix-Robert, veuve et héritière de noble Pierre Mitalier, maître ordinaire de la Chambre des Comptes (26 août 1649). — Cession faite aux pauvres de l'hôpital par le sieur Pierre Beul, notaire et châtelain de Sassenage, d'une créance de 3,000 livres sur les communautés de Sassenage, Méaudre, Autrans et Villard-de-Lans (5 mars 1650). — Obligation de 2,000 livres passée en faveur de l'hôpital par noble Jean-François de Monnet, sieur d'Oussinet, héritier de feu noble Claude de Monnet, son père (11 juillet 1655). — Autre obligation de 4,000 livres passée par les consuls de Grenoble, agissant au nom du Tiers-État de ladite ville, en faveur de Sébastien de l'Auberivière-Pourroy, qui céda ses droits à l'hôpital (11 mars 1657). — Vente par les consuls de Grenoble aux pauvres de l'hôpital, d'une rente annuelle et perpétuelle de 1,780 livres à percevoir du fermier de la Barre, Commun, et Dix-Septain du vin, moyennant une somme de 35,600 livres (11 septembre 1657). — Vente par M. Pierre Dufour, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église Saint-André, à Henri Charvin, d'une maison, vigne et verger sis au lieu de Saint-Ismier, moyennant une somme de 300 livres et une pension annuelle de 98 livres au capital de 2,400 livres (6 octobre 1691), etc....

B. 114. — (Carton.) — 206 pièces : 201 papier, 5 parchemin.

1698-1790. — Pensions et Rentes. — Obligation de 900 livres passée en faveur de l'hôpital de Grenoble par Jean-Jacques de Pontac, sous-diacre du diocèse de Bordeaux, et Joseph de Pontac, chevalier, seigneur d'Anglade (26 mai 1698). — Constitution de rente de 150 livres au capital de 3,000 livres, passée au profit de M. le conseiller de Saint-Marcel par MM. du Parlement de Grenoble (27 novembre 1705), et cédée à l'hôpital général (1er janvier 1706). — Cession faite par le président de l'Auberivière à l'hôpital d'une rente de 626 livres 4 sous, sur les tailles de l'élection de Grenoble, à condition que l'on fera prêcher chaque année une mission (1728). — Reconnaissance passée par les syndics de l'hôpital de Grenoble en faveur des Augustins de Voiron, pour la léproserie de Saint-Aupre, qui avait été cédée aux Augustins par la communauté de Voiron et albergée par eux aux pauvres de l'hôpital de Grenoble (21 février 1737). — Constitution d'une rente de 240 livres au capital de 6,000 livres, passée par l'hôpital de Grenoble, au profit de M. de Beaumont, conseiller au Parlement de Dauphiné (17 janvier 1767). — Reconnaissance passée par l'hôpital en faveur de la vicairie de Saint-Hugues, pour deux rentes annuelles, l'une de 20 livres, l'autre de 32 livres, qu'il lui doit (14 novembre 1774), etc....

B. 115. — (Carton.) — 63 pièces : 61 papier, 2 parchemin.

1666-1790. — Transactions : — entre les directeurs de l'hôpital et le sieur Étienne Faure, de la Côte-Saint-André, au sujet d'une partie des biens de M. de Murinais (14 septembre 1666) ; — entre les directeurs de l'hôpital et le chapitre de la cathédrale de Grenoble, au sujet d'une rente de sept quintaux de froment due audit chapitre par l'hôpital, sur un fonds situé dans l'Ile et dépendant de l'hôpital de Saint-Roch (23 mars 1693) ; — entre Olympe Tonnard, veuve de Jean de Vaulserre, baron des Adrets, d'une part, et Claude Canel, conseiller au Parlement et directeur de l'hôpital, d'autre, tous deux héritiers de Madeleine de La Morte, veuve de noble Charles Tonnard aussi conseiller du Roi au Parlement : Olympe Tonnard renonce à tous droits sur la succession de sa mère, moyennant une somme de 6,000 livres qui lui est payée comptant (26 juillet 1697) ; — entre Balthazar Perrin, prêtre, bachelier en Sorbonne et chanoine de Saint-André, d'une part, et François Avoyer, marchand, de Rives, au sujet de certains bois sis à Rives (18 septembre 1720) ; — entre l'hôpital et Joseph de Mialet de l'Estrade, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers dans le régiment du Limousin : l'hôpital abandonne à M. de l'Estrade la jouissance pendant sa vie du domaine des Agnières, sis au mandement de Gap, et promet de lui payer annuellement une pension de 260 livres (3 mai 1741) ; — entre l'hôpital et le marquis de Barral, conseiller au Parlement, au sujet de l'usage des eaux du ruisseau de Charméran, à la Tronche (13 janvier 1777), etc....

B. 116. — (Carton.) — 216 pièces : 209 papier, 7 parchemin.

1674-1789. — Reconnaissances passées en faveur de l'Hôpital : — par Catherine Déageant, veuve de noble Étienne Roux, seigneur de Morges, conseiller au Parlement de Grenoble, pour une pension annuelle de 26 livres 6 sols ; — par noble Charles de Virieu, seigneur de Pupetière, conseiller du Roi et garde-sceaux du Parlement de Grenoble, pour une pension de 25 livres ; — par Claude Bochard, avocat en la Cour, pour une pension de 3 livres ; — par François de

Manissy, seigneur de Rives, Beaucroissant, comte de Ferrières, conseiller au Parlement, pour une pension de 30 livres ; — par François Michel, avocat au Parlement, pour une pension de 40 livres ; — par Imbert de Grolée, chevalier, seigneur du Soleil, agissant comme administrateur de Marie de Grolée, héritière d'Alix de Briançon, de Varces, dame du Mottet, pour une pension de 30 livres ; — par François de Calignon, seigneur de Laffrey, major de la ville de Grenoble, pour une pension de 15 livres (1674). — État des rentes viagères dues par l'hôpital à noble Antoine de Bruno de la Freydière, etc....

B. 117. — (Carton.) — 115 pièces : 111 papier, 4 parchemin, 1 sceau plaqué.

1700-1790. — RENTES SUR LES TAILLES DE L'ÉLECTION DE GRENOBLE. — Certificats d'inscriptions de rentes au profit de l'hôpital, du chef de M[me] de Cothonay, de M. Matheron, de M[lle] de Vachon, etc. — Délibération du conseil de direction de l'hôpital acceptant la proposition de Claude-Joseph Pourroy de l'Auberivière, chevalier, seigneur de Quinsonnas, Morestel et autres places, président à la Chambre des Comptes de Grenoble, de donner aux pauvres de l'hôpital une somme de 31,310 livres, représentée par une quittance de finance sur les tailles rapportant 313 livres 2 sols, soit 1 %, à condition que l'hôpital fasse prêcher annuellement une mission pour laquelle on emploiera 90 livres, et que cette mission soit faite tous les trois ans à Morestel, etc. (21 janvier 1728). — Testament de Charles Matheron, par lequel il institue pour son héritier universel l'hôpital général de Grenoble (10 décembre 1738). — Donation par demoiselle Marie de Vachon à l'hôpital général, de tous ses biens sis à Saint-Étienne-de-Crossey (26 juin 1744), etc.

B. 118. — (Carton.) — 127 pièces : 126 papier, 1 parchemin.

1700-1790. — RENTES SUR LES TAILLES. — Vente par Charles-Louis de la Baulme, comte de Suze, baron de Barbaras, seigneur du Mouchet, au sieur Éloy Accard, bourgeois de Grenoble, de deux parties de rente de consignation annuelle et perpétuelle : l'une de 30 livres au capital de 3,000 livres, l'autre de 10 liv. 16 sols au capital de 1,080 livres, ladite vente passée moyennant une somme de 480 livres (30 janvier 1750). — État des rentes et intérêts dus à l'hôpital sur les tailles de l'élection de Grenoble, total : 1,383 livres 16 sols 1 denier (1737). — Titres de rentes sur les tailles provenant de la veuve Jomaron, de M. de l'Auberivière, de François Belluard, de Michel Morel, d'Henry Borel. — Lettre de l'intendant du Dauphiné : il demande aux administrateurs de l'hôpital d'envoyer au contrôleur général un état détaillé de leurs revenus et de leurs dépenses (1) (16 juin 1764), etc.

B. 119. — (Carton.) — 106 pièces papier.

1693-1760. — RENTES SUR L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS. — Vente passée par Jean Alloys, président de la Chambre des Comptes du Dauphiné, d'une rente de 600 livres au capital de 12,000 livres, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, moyennant une pension viagère de 300 livres que l'hôpital promet de payer pendant sa vie et celle de sa femme (14 octobre 1705). — Lettre du chancelier de Pontchartrain, par laquelle il notifie aux directeurs de l'hôpital de Grenoble que le Roi, toujours attentif au soulagement des pauvres, a jugé à propos de distribuer aux hôpitaux des principales villes de son royaume les revenus des maladreries et des léproseries désunies de l'ordre de Saint-Lazare, du 1er juillet 1693 au 1er juillet 1695, et que l'hôpital de Grenoble se trouve compris dans cette distribution pour une somme de 5,000 livres (Versailles, 25 octobre 1706). — État des rentes dues à l'hôpital général sur l'Hôtel-de-Ville de Paris : le total s'élève à 1,600 livres 4 sols en 1715 ; à 4,150 livres au capital de 166,000 liv. en 1736. — Arrêt du Conseil d'État qui lève les défenses portées par celui du 16 avril 1720, et permet aux communautés ecclésiastiques et aux hôpitaux d'acquérir des rentes sur l'Hôtel-de-Ville (27 juin 1720). — Créances sur l'Hôtel-de-Ville de Paris cédées par M. de l'Auberivière : 850 livres au capital de 40,000 liv. (1740), etc.

B. 120. — (Carton.) — 229 pièces : 220 papier, 9 parchemin.

1631-1678. — **Créances.** — Pièces justificatives de la créance de l'hôpital sur la ville de Grenoble, provenant de noble Laurent de Beins, sieur de Visancourt : — Procès entre les consuls de Grenoble et noble Jean de Beins, adjudicataire des travaux de défense contre le Drac, au sujet du paiement d'une somme de 4,891 liv. 10 sols, à laquelle a été arrêté son compte (1643-1644). — Conventions passées par les consuls de Grenoble avec le sieur de Beins, conseiller, ingénieur et géographe du Roi, au sujet desdit travaux

(1) La rédaction de cet état avait été prescrite par les art. 1, 2 de la déclaration royale du 11 février 1764.

(1633-1673). — État des réparations que noble Jean de Beins a fait faire pour et au nom de Robert de Lagardette contre le torrent du Drac, suivant le contrat à lui passé par MM. du Parlement et les trésoriers généraux de France à Grenoble, le 5 août 1631. — Le procès durait encore en 1678 entre la ville de Grenoble et Laurent de Beins, fils de Jean, etc....

B. 121. — (Carton.) — 42 pièces : 40 papier, 2 parchemin.

1644-1676. — Créances. — Pièces justificatives de la créance que noble Jean de Vaulserre, baron des Adrets, avait contre les consuls de Grenoble, comme cessionnaire des droits de Jean de Beins, sieur de Visancourt, ingénieur du Roi : cette créance avait été cédée à l'hôpital par Mme des Adrets, le 26 juillet 1696. — Cession, par ledit Jean de Beins à Antoine Sirand-Clapier, marchand, de Grenoble, d'une créance de 4,022 liv. 12 s. 6 den. sur l'Hôtel-de-Ville de Grenoble, à raison des travaux par lui faits contre le Drac (4 août 1644). — Cession de la même créance par le sieur Clapier à César de Vaulserre, baron des Adrets (15 octobre 1644). — Mémoires, procédures, etc.

B. 122. — (Carton.) — 94 pièces : 89 papier, 5 parchemin.

1644-1676. — Créances. — Pièces justificatives de la créance que Me Jacques Villat possédait sur l'Hôtel-de-Ville de Grenoble, comme ayant droit de noble Balthazar Belle, sieur de Pellafol, ladite créance montant à la somme de 1,367 liv. 19 s. 6 d, cédée postérieurement à l'hôpital (1674-1684). — Testament de Jacques Villat, procureur au Parlement, par lequel il institue pour son héritier universel Hugues Villat, son fils (13 juin 1675). — Vente par noble Balthazar Belle, fils de feu noble Hugues Belle, seigneur de Pellafol, à noble Sixte de Michel, sieur de Beauregard, lieutenant commandant le fort de Barraux, pour le duc de Créqui : 1° de la seigneurie de Pellafol, dont le château est depuis longtemps ruiné ; 2° des maisons, terres, vignes, prés, etc., situés à Pellafol, acquis par le sieur de Pellafol, de Paul Durand, sieur de la Châtre, avocat au Parlement, par contrat du 17 février 1624 ; 3° des maisons, terres, prés, etc., situés à Agnières-en-Dévoluy, moyennant une somme de 18,566 l. (9 août 1633). — Procédures, mémoires, etc.

B. 123. — (Carton.) — 78 pièces papier, 1 sceau plaqué.

1573-1684. — Créances. — Obligation passée par les consuls de Grenoble en faveur d'Anne Allard, fille de feu Nicolas Allard, docteur-médecin de Grenoble, pour une somme de 1,000 livres tournois qu'elle leur a prêtée (19 mai 1573). — Obligation passée par les mêmes consuls en faveur de l'hôpital de Grenoble, pour une somme de 1,100 l. qui leur a été prêtée pour payer ce que la ville de Grenoble doit au sieur Richard, commissaire ordinaire de l'artillerie du Dauphiné (31 mai 1631). — Autre obligation de 3,600 l. passée par les mêmes au même hôpital (9 avril 1638). — Autre obligation de 1,650 l. passée par les mêmes au même (15 avril 1645). — Autre obligation d'une somme de 1,000 l. prêtée à la ville de Grenoble pour la nourriture des officiers espagnols prisonniers à l'arsenal (14 novembre 1645). — Quittance délivrée à l'Hôtel-de-Ville de Grenoble par Nicolas de Prunier de Saint-André, président au Parlement de Dauphiné, d'une somme de 2,000 l. qu'Artus de Prunier, conseiller audit Parlement, avait prêtée à la maison de ville le 1er mai 1573, et pour laquelle on lui avait assigné une pension annuelle de 166 liv. sur la barre et commun du vin (22 décembre 1656). — Obligation passée par les consuls de Grenoble en faveur de l'hôpital, d'une somme de 6,000 l. destinée à rembourser diverses dettes, savoir : — au président de Saint-André, 2,000 l.; au conseiller de Leyssins, 1,760 l., dues par acte du 26 mai 1576 ; au conseiller de Francon, 789 liv. suivant acte du 29 mai 1587; les consuls promettent de payer à l'hôpital l'intérêt desdites 6,000 l. à 5 °/o (22 décembre 1656). — Pièces justificatives de la créance de 789 l. 15 s. sur l'Hôtel-de-Ville de Grenoble, appartenant à noble Jean-Baptiste de Mistral, conseiller au Parlement de Grenoble, comme ayant droit de noble Gaspard Chapuis de Brigandières (1), ladite créance cédée à l'hôpital par le testament dudit Mistral (1668). — Pièces justificatives de la créance de 4,800 l. due par la ville de Grenoble à noble François de Galian, seigneur du Percy, cessionnaire des droits de noble Charles de Galian, sieur de Franchisac (1637-1684), etc.

B. 124. — (Carton.) — 113 pièces : 111 papier, 2 parchemin.

1636-1696. — Créances. — Pièces justificatives de la créance de 3,500 l. sur les trois ordres de la ville

---

(1) Le 5 octobre 1629, la ville de Grenoble étant ravagée par la peste, les consuls avaient demandé au sieur de Brigandières, conseiller au Parlement, de leur fournir des denrées pour distribuer aux pauvres : celui-ci leur remit 65 charges, 1 barral et 30 pots de vin, dont la distribution fut faite par les pères Récollets. Telle était l'origine de cette dette de 789

de Grenoble, léguée à l'hôpital par François Perrin, avocat au Parlement, par son testament du 2 septembre 1690 (1636-1690). — Quittance en faveur de Jean Robin du Truchet, maire perpétuel de Saint-Marcellin, passée par le receveur de l'hôpital de Grenoble pour une somme de 330 l. acompte sur 600 l. qu'il devait à cet établissement : pour les 270 l. restantes, il cède à l'hôpital une créance sur les octrois de Grenoble (6 juillet 1695). — Pièces justificatives de ladite créance : testament de Jean Rebut, bourgeois de Saint-Marcellin, par lequel il lègue au syndic de ceux de la R. P. R. une pension annuelle de 30 l. pour l'entretien du ministre établi audit lieu, ledit legs étant révoqué au cas où l'exercice de la R. P. R. serait interdit à Saint-Marcellin (1er décembre 1659). — Cession faite à l'hôpital de Grenoble par François Barral, seigneur d'Allevard, d'une somme de 700 l. à lui due par les consuls de Grenoble, ensuite du transport qui lui a été fait par Charlotte Alleman de Pasquiers, dame de Pressins (14 février 1696). — Autre cession faite audit hôpital par Léonard Macaire, bourgeois de Pont-en-Royans, d'une créance de 474 l. sur les consuls de Grenoble (8 juin 1696), etc.

B. 125. — (Carton.) — 88 pièces : 81 pap., 7 parch., 1 sceau.

1650-1696. — Créances. — Cession à l'hôpital par Marianne de Lescot, veuve et héritière de noble Pierre de Baronnat, seigneur de Poliénas, de toutes les créances qu'elle avait en cette qualité sur la ville de Grenoble (1er septembre 1696). — Autre cession à l'hôpital d'une créance de 3,117 l. 2 s. 11 d. sur la communauté de Grenoble, consentie par dame Clermonde de Sarrazin, veuve et héritière de noble Aymard de Perrachon, trésorier de France en la généralité du Dauphiné (26 novembre 1696). — Contrat de mariage entre Marc Perrachon, trésorier de France, fils de noble Jacques Perrachon, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, et demoiselle Clermonde Sarrazin, fille de César Sarrazin, bourgeois de Lyon (3 juin 1675), etc.

B. 126. — (Carton.) — 88 pièces : 84 papier, 4 parchemin.

1623-1720. — Créances. — Cession par Joseph Copin, prieur et seigneur de Saint-Nazaire, chanoine de l'église cathédrale de Mâcon, André Copin de Fallavel, prieur de Commiers, et François de Copin, seigneur de Commiers, conseiller au Parlement de Dauphiné, frères, à Claude Canel, agissant au nom de l'hôpital, d'une créance de 31,040 l. 7 s. 6 d. sur les consuls de Grenoble, ladite cession consentie moyennant une somme de 26,132 l. 13 s. qui leur fut payée en espèces sonnantes (5 janvier 1714). — Pièces à l'appui de ladite créance : délibération du Conseil consulaire de Grenoble, portant qu'on empruntera à Antoine du Bonnet, conseiller au Parlement, une somme de 6,000 l. pour les travaux de réparations et de fortifications de la ville (4 janvier 1640). — Procès entre la ville de Grenoble et le sieur Antoine Copin, conseiller au Parlement, héritier de noble Antoine du Bonnet, au sujet du recouvrement de ladite dette (1680). — Constitution de rente de 200 l., au capital de 3,200 l., passée par les consuls de Grenoble en faveur d'Alexandre Alleman, seigneur de Pâquiers, vicomte de Trièves et bailli du Viennois (1) (28 août 1623). — Obligation de 1,600 l. passée par la ville de Grenoble au profit de l'avocat Copin, pour subvenir aux frais occasionnés par la peste (31 juillet 1643). — Autre obligation de 1,800 l. au même, pour la nourriture des prisonniers espagnols (22 septembre 1645). — État des sommes dues par la ville de Grenoble à MM. Copin : — en principal : 22,439 l. 3 s., — et en intérêts : 9,230 l. 11 s. 6 d. (1705). — Procès entre l'hôpital et les consuls de Grenoble, au sujet du paiement de la créance Copin (1720), etc.

B. 127. — (Carton.) — 30 pièces : 29 papier, 1 parchemin.

1657-1671. — Créances. — Cessions de créances sur la ville de Grenoble faites en faveur de l'hôpital par : — les pères Minimes de Tullins : pension de 800 l., au capital de 8,000 l., constituée en leur faveur, par acte du 8 mars 1623 (2 juin 1657) ; — noble Alphonse de la Baulme, juge de la Cour commune de Grenoble : 4,281 l. 4 s. 2 d. (5 juin 1657) ; — Justine d'Alphas, veuve de François du Faure, second président au Parlement de Dauphiné, ayant droit de Pierre de Gratet, seigneur du Bouchage, aussi président au Parlement : 5,380 l. 5 s. 3 d. (9 juin 1657) ; — Claude de Simiane, seigneur de la Côte et Montbivon, second président au Parlement : pension de 1,320 l. 18 s., au capital de 21,138 l. 10 s. (10 septembre 1657). — Constitution d'une rente annuelle de 1,780 l., au capital de 35,600 l., consentie en faveur de l'hôpital par les consuls de Grenoble (11 septembre 1657). — Cession par Isabeau Lefebvre, veuve de Nicolas Bonnet, docteur en médecine, de Grenoble, en faveur d'Antoine Benoît, avocat

(1) Les deniers provenant de cet emprunt étaient destinés à la réception du comte de Soissons, gouverneur du Dauphiné.

au Parlement, d'une créance de 567 l. 16 s. 11 d., sur la communauté de Grenoble ; cette créance échut ensuite à l'hôpital, héritier dudit avocat Benoît (5 juillet 1671), etc.

B. 128. — (Carton.) — 92 pièces : 88 papier, 4 parchemin.

1697-1719. — Créances. — Cessions de créances sur l'Hôtel-de-Ville de Grenoble, consenties en faveur de l'hôpital par : — Pierre Massard, avocat en la Cour : 503 l. 16 s. 6 d. (26 février 1697) ; — Philippe Pourroy de l'Auberivière, maître des Comptes (25 avril 1697) ; - le conseiller d'Arey : 43 livres (11 mai 1697) ; — François de Michel, sieur de Beauregard : 1.215 l. 4 s. 6 d. (25 mai 1697) ; — Thomas Brunet, premier assesseur au bailliage de Graisivaudan : 728 l. 7 s. (12 juillet 1697) ; — Marie de Roux de Champfleury, épouse de Jean de Rion, sieur de Fontchêne : 288 l. 19 s. 6 d. (22 août 1713) ; — Joseph de Garcin, coseigneur de Seyssins et Pariset, héritier de Louis de Garcin, son père : 1,800 l. (1713) ; — noble François Brun, trésorier de France en la généralité du Dauphiné : 1,313 l. 5 d. (1713) ; — Pierre Fayolle, maître chirurgien de Grenoble : 1,220 l. 13 s. 8 d. (13 mars 1714) ;— François de Marnais, conseiller au Parlement : 4,084 l. (13 décembre 1719), etc.

B. 129. — (Carton.) — 126 pièces : 123 papier, 3 parchemin.

1720. — Créances. — Cession faite à l'hôpital par Marianne de Chambaud de Bavas, épouse de noble André de Méretz, maître des Comptes à Grenoble, d'une créance de 2,192 l. 14 s. 4 d. sur l'Hôtel-de-Ville de Grenoble (1er avril 1720). — Autre cession d'une créance de 1,834 l. 5 s. 6 d. aux pauvres de l'hôpital, consentie par Anne de Bérenger du Guâ, veuve de Gaspard de Ponnat, président à mortier au Parlement de Dauphiné, et ayant droit de Jacques de Ponnat de Garcin, héritier de M. des Combes, maître des Comptes (4 mai 1720).— Autre cession à l'hôpital d'une créance de 785 l. 12 s. sur la ville de Grenoble, consentie par Anne d'Arzac, dame de Savel et de Monteynard, fille et héritière de dame Anne de Mégard, épouse de Jacques de Pourchier, sieur de Savel, avocat au Parlement (30 mai 1720). — Autre cession à l'hôpital d'une créance de 3,347 l. 4 s., consentie par Hélène de Petichet, épouse de François d'Yze de Châteauneuf, président à mortier au Parlement de Dauphiné (2 juin 1720). — Autre cession à l'hôpital par les P.P. Jésuites de Grenoble, d'une créance de 1,510 l. 12 s. 10 d. sur la ville de Grenoble (1er juillet 1720). — Autres cessions de créances sur l'Hôtel-de-Ville par : — Claude Guérin, conseiller au Parlement ; — Françoise de Fay de Villiers, veuve de Pierre du Mottet ; — Arthus de Reynaud, conseiller au Parlement ; — Gaspard Bonnetty, substitut du procureur général au Parlement, comme ayant droit de dame Marie de Roux de Champfleury, épouse de noble Jean de Rion, sieur de Fontchêne ; — les religieuses de la Visitation, de Grenoble ; — Pierre de Ferrus de Saint-Richard, conseiller au Parlement ; — Pierre de Chalvet, seigneur de Saint-Étienne, conseiller au Parlement, etc. (1720).

B. 130. — (Carton.) — 42 pièces papier.

1700-1720. — Créances. — État de toutes les créances dues par la ville de Grenoble à divers particuliers aux droits desquels l'hôpital a été substitué : « *l'hôpital général a ci-devant payé environ 4/5mes des* « *sommes dues par la ville de Grenoble à ses anciens* « *créanciers compris dans la procédure de vérification* « *et de liquidation des dettes de ladite ville, et dans les* « *transactions des 18 février 1684 et 28 août 1705, et* « *ledit hôpital général payera incessamment tout ce* « *qui est encore dû* » (1720). — État des sommes payées par l'hôpital général pour le compte de la ville de Grenoble pendant l'année 1720 : 51,036 l. 17 s. 2 d. — Procédures et mémoires faits à la requête du syndic des créanciers de la ville de Grenoble (1704-1709), etc.

B. 131. — (Carton.) — 117 pièces : 102 pap., 15 parch.

1640-1685. — Créances. — Titres concernant la créance de l'hôpital sur la communauté de Bressieux. — Procédures, mémoires. — En 1640, Pierre Fanton, de Bressieux, avait été envoyé par ladite communauté, comme légionnaire, à l'armée d'Italie, où il perdit la vue ; de retour dans ses foyers, il demanda à la communauté de Bressieux de subvenir à ses besoins et, sur son refus, il présenta requête au Parlement. Un arrêt du 7 mars 1643 condamna la communauté à le nourrir sa vie durant, et fixa sa pension annuelle à 120 l. ; Fanton ne pouvant se faire payer, se retira dans l'hôpital de Grenoble, auquel il fit cession de sa pension de 120 l. (17 septembre 1645).

B. 132. — (Carton.) — 112 pièces : 109 pap., 3 parch.

1682-1717. — Créances. — Pièces justificatives des créances de l'hôpital sur : — Pierre Robert, procu-

reur au bailliage de Graisivaudan (1682-1725) ; — Joseph Garnier, de Veurey, avocat au Parlement (1682-1686); — Claude Buissonnier, avocat au Parlement ;— Marguerite Teyssier, de Fétigny, etc. (1713). — Cession d'une créance de 1,852 l. sur l'Hôtel-de-Ville de Grenoble, consentie en faveur de l'hôpital par Florence Marnais, veuve d'Isaac Pourroy (18 décembre 1717), etc.

B. 133. — (Carton.) — 86 pièces papier.

1700-1770. — Créances. — Pièces justificatives des créances de l'hôpital sur : — Joseph Joubert, avocat au Parlement : 1,900 l. (1700-1717) ; — M. de la Beaume-Pluvinel (11 juillet 1732);— Catherine Servan, veuve d'André Faure, imprimeur-libraire (1759) ; — la communauté de Die : procuration donnée à Jean-François Delamorte-Félines, notaire royal à Die, de faire remise à la ville de Die du tiers de la créance de 7,947 l. 14 s. 7 d. appartenant à l'hôpital et à M. de Rachais, comme héritier du conseiller des Portes d'Amblérieu (31 décembre 1768) ; — correspondance à ce sujet : — lettre de Frau, procureur à Die, à Me Brochier, syndic de l'hôpital de Grenoble : « *Comme vous me fites l'honneur de me dire que vous* « *désiriez savoir comment les biens de M. de Saint-* « *Germain avaient passé sur la tête de M. de Valbon-* « *nois... , j'ay trouvé que noble Pierre Béatrix-* « *Robert, seigneur de Saint-Germain, conseiller au* « *Parlement, laissa pour son héritier noble Joseph* « *Béatrix, son fils, seigneur de Saint-Germain, et ce* « *dernier, noble Pierre Béatrix-Robert de Saint-Ger-* « *main, seigneur de Saint-Jean d'Octavéon et Cléri-* « *vaux, son unique fils qui, par son testament du* « *13 octobre 1688, institua dame Philippe Béatrix de* « *Saint-Germain, veuve de M. le conseiller de Bour-* « *chenu, sa tante, et lui substitua noble Jean-Pierre* « *Moret de Bourchenu, baron de Valbonnais, son cou-* « *sin, conseiller au Parlement* » (Die, 5 avril 1769). — Arrêt du Conseil d'État qui liquide les dettes de la communauté de Die (8 avril 1766), etc.

B. 134. — (Carton.) — 217 pièces : 212 pap., 5 parch., 1 sceau.

1655-1790. — Créances. — Pièces justificatives des créances de l'hôpital sur : — Étienne Micoud, de Tencin (1686-1790) ; — Jean Bout fils, habitant de Saint-Ismier (1736-1765) ; — Joseph Laplagne, habitant de Laval (1727-1790) ; — la communauté de Mottier-Bocsozel (1655-1760) ; — Joseph Monnet, châtelain de Vinay (1762-1790), etc.

B. 135. — (Carton.) — 215 pièces : 207 pap., 8 parch.

1690-1790. — Créances. — Pièces justificatives des créances dues à l'hôpital comme héritier de Jean André, marchand, de Grenoble. — Procédures entre ledit sieur André et : — Jacques Lemaire, avocat au Parlement, habitant à Burcin (1721-1765) ; — Jean Magnin, vigneron, de Biviers (1712-1765) ; — Jean-Baptiste Marcel, blanchisseur de toiles à Montchaffrey (1734) ; — Blanche Arnaud-Durbide, épouse de M. de Lombard (1731-1733) ; — Arnaud Soubeyran, chirurgien chez les pères de la Charité, demeurant à Grenoble, à la Porte de France (1743) ; — noble Isaïe Vincent Vial d'Aillon, habitant à Clelles, possesseur des biens de Marie-Julie de Combourcier, son épouse (1774), etc.

B. 136. — (Carton.) — 121 pièces : 114 pap., 7 parch.

1686-1790. — Dettes. — Pièces justificatives de la créance des religieuses Ursulines de Vif sur l'hôpital de Grenoble. — Emprunt de 1,000 l. auxdites religieuses (28 mars 1686). — Cession faite à l'hôpital par Françoise de Balmet, veuve d'Annibal de Galle, trésorier de France, d'une somme de 10,000 l. à elle due par Guy-Balthazar Émé de Guiffrey, de Monteynard et de Marcieu, moyennant une somme de 2,000 l. que l'hôpital emprunta aux Ursulines de Vif (6 octobre 1686). — Délibération du Conseil de direction des pauvres, portant que le total des sommes prêtées par les religieuses Ursulines de Vif à l'hôpital de Grenoble, s'élève à 8,800 l., pour le remboursement desquelles il sera fait cession de pareille somme sur les 13,500 l. dues aux pauvres par MM. de Quinson et de Saint-Ours (18 février 1698). — Obligation de 2,000 l. passée par l'hôpital en faveur de Pierre de Moret de Bourchenu (22 avril 1660-1700). — Délibération du Conseil de direction de l'hôpital, portant constitution d'une rente de 75 l., au principal de 1,500 l., au profit des dames de Sainte-Ursule, de Tullins (18 novembre 1745). — Constitution d'une rente de 50 l. au profit de Charles Germain de la Motte, contrôleur général des fermes du Roi au département d'Avignon (1737). — Obligation de 20,000 l. passée par l'hôpital en faveur de Marie-Suzanne Le Blanc de Ferrière, de Prébois, fille de noble Alexandre Le Blanc et de Marie de Cabassol (22 septembre 1742). — Constitution d'une rente de 20 l., au capital de 500 l., passée par l'hôpital en faveur des vicaires de la paroisse de Saint-Hugues de Grenoble (22 janvier 1768), etc.

B. 137. — (Carton.) — 87 pièces : 85 pap., 2 parch.

1517-1660. — Dettes. — Actes constitutifs des pensions dues par l'hôpital aux chapitres de Saint-Maurice et Saint-Pierre, de Vienne. — Vente d'une pension annuelle de 4 l., passée par noble Guillaume Bouvier, au profit du monastère de Saint-Pierre hors les portes de Vienne, moyennant une somme de 80 l. tournois (7 avril 1517). — Vente au chapitre Saint-Maurice, de Vienne, par noble François Doyon d'Anjou, d'une pension annuelle de 10 l. tournois, moyennant une somme de 200 l. tournois (2 août 1535) ; — reconnaissance passée pour ladite pension par Balthazar de Murinais (20 mars 1651). — Procédures devant le juge d'Anjou et au Parlement de Grenoble, entre Jean et Balthazar de Murinais et le syndic de l'hôpital, d'une part, et les chapitres Saint-Maurice et Saint-Pierre, d'autre, au sujet desdites pensions (1602-1659). — Revente de la pension de 4 l. passée en faveur de l'hôpital de Grenoble par le chapitre de Saint-Pierre de Vienne, et de celle de 10 liv. par le chapitre de Saint-Maurice (23 août 1660), etc.

B. 138. — (Carton.) — 81 pièces : 78 pap., 3 parch.

1587-1727. — Dettes. — Titres concernant les rentes dues par l'hôpital aux Augustins de Villard-Benoît, lesdites rentes provenant de la succession de MM. de Montdragon et de Boissieu. — Convention entre les religieux Augustins de Villard-Benoît, d'une part, et Madeleine de Salvaing, veuve de Scipion de Rion, et noble Claude de Montdragon, époux de Catherine de Salvaing, d'autre part, au sujet des pensions dues à ces religieux (12 septembre 1665). — Procès entre les religieux Augustins de Villard-Benoît et M. de Montdragon, au sujet de la passation de nouvelles reconnaissances (1696). — Quittance délivrée à l'hôpital par le P. Séraphin de Sainte-Marguerite, sous-prieur syndic des Augustins de Villard-Benoît, d'une somme de 34 liv. 10 sols, pour le rachat desdites pensions (20 mars 1727), etc.

B. 139. — (Registre.) — In-4° pap., 185 feuillets.

1740-1767. — Baux. — Livre contenant l'énumération des baux à ferme et des revenus de l'hôpital, des pensions qui lui sont dues et des sommes qui lui ont été payées. — Baux à ferme du poids des farines : — il est adjugé, en 1741, à 6,844 l.; en 1744, à 8,070 l., dont 896 l. 13 s. 4 d. revenaient à la ville et 7,173 liv. 6 s. 8 d. à l'hôpital ; en 1747, à 7,700 l.; en 1750, à 7,600 liv.; en 1755, à 7,200 liv.; en 1758, à 7,625 liv.; en 1763, à 7,540 l., etc.

B. 140. — (Registre.) — In-f° papier, 18 feuillets écrits, le reste en blanc.

1667. — État au vrai des revenus de l'hôpital de Grenoble, divisé en trois chapitres : — 1° les pensions, 2° les obligations, 3° les louages et arrentements. Le total de ces trois sources de revenus s'élève à la somme de 15,634 l. 14 s. 4 d. — État des charges de l'établissement :

1° Pour les religieux de la Charité...	800 l.
2° Drogues aux malades............	250 l.
3° Fondations.....	200 l.
4° Pour quatre religieuses hospitalières..............................	400 l.
5° Pour douze malades (hommes), à 6 s. par jour........................	1.296 l.
6° Pour vingt pauvres (hommes), à 4 s. par jour.......................	1.440 l.
7° Pour vingt malades (femmes), à 6 s. par jour..........................	2.160 l.
8° Pour vingt pauvres (femmes), à 4 s. par jour....................	1.440 l.
9° Douze orphelines, à 3 l. par mois.	432 l., etc.
Le total des charges s'élève à.......	9.094 l. —

Délibération du Conseil des pauvres portant qu'il y a lieu d'emprunter une somme de 4,000 livres (21 février ....), etc.

B. 141. — (Registre.) — In-4° papier, 84 feuillets.

1690-1701. — État des rentes, cens, pensions, tailles et autres dettes imposés sur les immeubles possédés par l'hôpital : — Y figurent parmi les créanciers de cet établissement : Mme de la Marcousse, M. de Bourchenu, les religieuses de N.-D.-de-la-Charité, M. des Combes, maître des Comptes ; les religieuses de N.-D.-de-Grâce, ordre de Cîteaux, à Tullins; Jeanne Amabert, les frères Tailleurs, les Ursulines de Vif, la Tour-Dauphine, M. le Président de Sayve, etc.

B. 142. — (Registre.) — In-4° papier, 156 feuillets.

1690. — État des fermes et revenus des biens immeubles de l'hôpital de Grenoble : — les maisons de Grenoble, situées rue du Palais, sont affermées à Bar-

thélemy Jeoffroy-la-Jeunesse, moyennant 468 l.; — une chambre de la maison sise dans le cul-de-sac de la rue du Palais, est louée au sieur Charvys, libraire ; elle a été depuis vendue au sieur Provensal, etc.

B. 143. — (Registre.) — In-f° papier, 140 feuillets.

1701. — État des biens, revenus et charges de l'hôpital de Grenoble, dressé au mois d'avril 1701.

B. 144. — (Registre.) — In-4° papier, 359 feuillets.

1702. — Observations faites sur les états dressés en 1701, des revenus, biens, charges et dépenses de l'hôpital de Grenoble. — Elles sont divisées en vingt-cinq chapitres, savoir : — 1° droits et revenus sur les fermes de la ville de Grenoble et sur les poids à farine ; — 2° maisons et fonds dans la ville de Grenoble et son territoire ; — 3° domaines et fonds hors de Grenoble et son territoire, depuis Saint-Robert en amont ; — 4° domaines et fonds situés à Voreppe, à la Buisse et à Saint-Aupre ; — 5° biens de la Marcousse et d'Agnin ; — 6°, 7°, 8° et 9° rentes ou pensions ; — 10° sommes exigibles ; — 11° sommes pour le paiement desquelles il faut faire des poursuites ; — 12°, 13° legs ; — 14°, 15° legs faits aux pauvres de la R. P. R. et au Consistoire de Grenoble ; — 16° biens des Consistoires de la Mure, Saint-Jean-d'Hérans, Mens, Clelles, la Grave, Mizoën, Besse, Clavans, Fresney, Mont-de-Lans, Saint-Marcellin, Romans, Pont-en-Royans, l'Albenc, la Côte-Saint-André, Montélimar, Taulignan, Dieulefit, Poët-Laval, Châteauneuf-de-Mazenc, Puy-Saint-Martin, Donzère, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Tulette, le Buis, Nyons, Vinsobres, Montbrun, Lachau, Rozans, Sainte-Euphémie, Saint-Auban, Condorcet, Crest, Vercheny, Poët-Allard, Saou, Eurre, Beaufort, Gigors, la Beaume-Cornillane, Barsac, Chabrillan, Saint-Vincent, Montmeyran, Alez, la Motte-Chalancon, Saillans, Aouste, Bourdeaux, Vesc, Orcinas, Bouvières, Crupie, Arnajon, Villeperdrix, Toussins, Valdrome, Montmost, Chamalot, Marignac, Mirabel, Bezaudun, Ponnet, Chalancon, Livron, Loriol ; — 17° fournitures pour les enterrements ; — 18° manufacture de bas ; — 19° couture de gants ; — 20° pension promise par MM. du Parlement et de la Chambre des Comptes ; — 21° droits incertains ; — 22° sommes dues par les communautés ; — 23° procès ; — 24° biens qui peuvent appartenir à l'hôpital ; — 25° rentes constituées et autres dettes actives de l'hérédité de Jean Roche.

B. 145. — (Registre.) — In-f° pap., 175 feuillets écrits, le reste blanc.

1698-1704. — État de tous les actes d'arrentements passés aux fermiers des domaines de l'hôpital, ainsi que des sommes par eux payées (1698-1704). — État des recettes faites pour les enterrements et pour les enfants trouvés en 1703-1704.

B. 146. — (Registre.) — In-f° papier, 171 feuillets.

1705. — État des revenus et des charges de l'hôpital de Grenoble : — parmi les charges, figure le traitement de deux gardes chargés de faire sortir de la ville les pauvres étrangers et d'interdire la mendicité, etc.

B. 147. — (Registre.) — In-f° papier, 286 feuillets.

1712. — État général des revenus et charges de l'hôpital général dressé par chapitres, suivant l'ordre indiqué à l'art B. 144 : — au chapitre des fondations d'œuvres pieuses à la charge de l'hôpital figurent : — 1° celle de 100 livres par an pour le maître d'école chargé d'enseigner la grammaire et le latin aux enfants de chœur de l'église cathédrale de Grenoble, faite par François de Saint-Marcel d'Avançon, évêque de Grenoble, dans son testament du 5 décembre 1574 ; — 2° même somme pour le maître d'école des enfants de chœur de Saint-André ; — 3° 200 livres pour faire apprendre des métiers à des garçons et marier des jeunes filles, etc. : — le tout provenant d'un legs de 12,000 livres fait à l'hôpital par l'évêque François de Saint-Marcel d'Avançon, etc.

B. 148. — (Registre.) — In-f° papier, 147 feuillets.

1719-1722. — État des biens, revenus et charges de l'hôpital général de Grenoble, pour servir aux trésoriers et receveurs dudit hôpital, tant pour la recette qu'ils doivent faire, que pour les charges qu'ils doivent acquitter.

B. 149. — (Registre.) — In-f° papier, 74 feuillets.

1719. — État des sommes dues à l'hôpital général de Grenoble, qui sont litigieuses ou ne sont pas liquidées, suivi de l'état des legs qui n'ont pas été payés.

B. 150. — (Registre.) — In-f° papier, 66 feuillets écrits ; le reste, environ 200, en blanc.

1676-1700. — Registre contenant l'énumération des donations faites à l'hôpital par les bienfaiteurs (1) de cet établissement. Y figurent : M. Maximy ; Antoine Morel, conseiller au Parlement ; Samuel Daliez, trésorier général du Dauphiné ; le cardinal Le Camus ; le président de Charmes ; le président de Chevrières, etc..

B. 151. — (Registre.) — In-f° papier, 159 feuillets.

1722. — État des biens et revenus, ainsi que des charges et dettes passives de l'hôpital général de Grenoble.

B. 152. — (Registre.) — In-f° papier, 215 feuillets.

1725. — État des biens, revenus, charges et dépenses de l'hôpital général de Grenoble. Il débute par un arrêt du Conseil d'État du 19 juillet 1701 portant que l'évêque de Grenoble, les premiers présidents du Parlement et de la Chambre des Comptes et le procureur général au Parlement seront seuls directeurs et administrateurs-nés de l'hôpital ; — autre arrêt du même Conseil du 6 mai 1703 portant que le lieutenant général de police et le maire de Grenoble seront aussi directeurs-nés dudit hôpital, etc..

B. 153. — (Registre.) — In-f° papier, 120 feuillets.

1740. — Dépouillement des pièces de procédures conservées aux archives de l'hôpital pour savoir ce que cet établissement est en droit d'exiger et de recevoir de divers particuliers dont l'hôpital est créancier. — Brouillard.

B. 154. — (Registre.) — In-f° papier, 160 feuillets.

1740. — Registre contenant le même dépouillement ; — mise au net ; — ce dépouillement suit l'ordre de l'inventaire général des titres de l'hôpital rédigé à la même époque.

(1) Parmi les bienfaiteurs, figure (f° 49), malgré lui, le président Guy Allard, qui fut condamné, par arrêt du Parlement du.....1682, à « *aumosner* » à l'hôpital général une somme de 400 livres. Comme il différait de s'acquitter, l'hôpital fit opposition à la réception de M. de la Violette, acquéreur de l'office de président dudit sieur Allard.

B. 155. — (Registre.) — In-f° papier, 141 feuillets.

1764. — Mémoire et état des revenus et dépenses de l'hôpital général de Grenoble, dressé en exécution de la déclaration royale du 11 février 1714 : ce mémoire débute par la notice suivante : — *l'hô-« pital général de Grenoble fut fondé par Eymond « de Chissé, évêque et prince de Grenoble, le 9 aoust « 1424, du consentement des consuls de la même ville, « et confirmé par arrest du Conseil d'État de Sa Ma-« jesté du mois de may 1699.*

« Il est administré par quatre directeurs-nés qui « sont MM l'évêque, le premier président du Par-« lement, le premier président de la Chambre des « Comptes et le procureur général du Parlement.

« M. le lieutenant général de police, celuy qui repré-« sente le maire de Grenoble, et MM. les curés des « quatre paroisses ont droit d'assister aux assemblées. « Il y a outre ce vingt-neuf directeurs électifs.

« Il se tient un bureau tous les lundy de chaque « semaine, l'on y traite de toutes les affaires en géné-« ral de l'hôpital, et on y décide ce qui doit être fait, « soit pour les affaires contentieuses, soit pour la dis-« tribution des aumônes, achat des danrées et admi-« nistration de l'intérieur de la maison, et surtout « ce qui l'intéresse ; chaque directeur a sa fonction « particulière, et ils concourrent tous en général au « bien et à l'avantage des pauvres.

« Il y a un aumônier qui dirige le spirituel, un « trésorier receveur pour la recette et dépense générale « dudit hôpital, qui rend ses comptes chaque année ; un « secrétaire qui dirige et suit les affaires de cette mai-« son, sous les ordres de MM. les directeurs, parmy « lesquels il y a deux sindics spécialement chargés de « cette partie ;

« Sept demoiselles chargées de veiller au soin des « pauvres, tant pour le spirituel que pour le temporel, « à panser et à médicamenter les malades, et du soin « de la cuisine ;

« Un maitre apothicaire, un garçon apothicaire et « deux filles servantes à l'apothiquairerie ;

« Trois frères de l'école chrétienne qui ont soin des « hommes et garçons, des travaux et fabriques ;

« Un maitre boulanger et trois mitrons ;

« Trois filles de cuisine ;

« Un maçon, un charpentier, un jardinier ;

« Trois archers destinés pour éviter que les pauvres « ne man lient, et chasser les étrangers ;

« Deux portiers.

« L'aumônier, le receveur, le secrétaire, l'apothicaire, « les demoiselles et les frères des écoles chrétiennes, « sont apointés ; les boulanger, garçons boulangers, « jardinier, maçon, charpentier, filles de cuisine et de « l'apothiquairerie, les portiers et archers sont gagés, « ainsi qu'on le verra dans l'état de la dépense dudit « hôpital.

« Cet hôpital est le refuge : 1° des habitans des deux « sexes de Grenoble et sa banlieue qui ont le mal'heur « d'être dans l'indigence et qui par infirmités ou vieil- « lesse sont hors d'état de pourvoir à leur subsistance et « entretien ;

« 2° Des enfants venant de naître des pauvres ar- « tisans, dont les mères ne peuvent les alaiter et qui « sont hors d'état de payer leur nourrissage ;

« 3° Des enfants illégitimes conçus à Grenoble, pré- « sentés par leur père ou mère qui sont sans facultés ;

« 4° Des enfants illégitimes que les père ou mère « ont la cruauté d'exposer ou faire exposer : on a non « seulement ceux qui sont conçus et nés à Grenoble, « mais encore la majeure partie de ceux de la province ;

« 5° Des enfants des soldats et invalides de la garni- « son de Grenoble, et de ceux qui y passent lorsqu'ils « changent de quartier ;

« 6° Des pauvres de toute la province et des pays « étrangers qui passent à Grenoble étant malades et « hors d'état de continuer leur route ;

« 7° Des habitants de Grenoble, qui sont atteints de « maladies vénériennes, même de bien de personnes « de la campagne, et entr'autres des femmes qui ont « pris ce mal en alaitant des enfants de l'hôpital ;

« 8° Des habitans des communautés qui sont à proxi- « mité de Grenoble, auxquels il faut faire des am- « putations ou qui ont des playes sérieuses.

« Outre ce, l'hôpital fait remplir vingt-un lits aux « pères de la Charité et pareil nombre chés les dames « hospitalières chaque jour par les artisans, compa- « gnons, ouvriers et domestiques de la ville.

« Fait distribuer les samedy et dimanche de chaque « semaine une quantité considérable de pain aux pau- « vres de la ville qui sont dans le cas d'être assistés de « cette œuvre.

« Fait apprendre des métiers aux garçons et dote « les filles de l'hôpital, et souvent celles de la ville qui « sont dans le cas.

« Fournit les remèdes de sa pharmacie qui sont « nécessaires aux habitants de la ville, à ceux qui « sont de la campagne, lorsqu'ils ne sont pas en état « d'en acheter.

« Et enfin cette maison fournit à toutes les œuvres « de charité qui se présentent pour le soulagement, « nourriture, entretien, établissement et éducation des « pauvres des deux sexes. »

B. 156. — (Carton.) — 25 pièces papier.

1691-1790. — Règlement fixant les revenus et dépenses des hôpitaux de la ville de Grenoble, fait par les délibérations du Conseil de la direction desdits hôpitaux des 27 août et 17 septembre 1691 (imprimé). — État sommaire des revenus et des charges de l'hôpital général au 1er juin 1713 : les revenus s'élèvent à 47,161 l. 2 s. 11 d. ; les charges montent à 69,330 l. 16 s. 9 d. Il en résulte un déficit annuel de 22,171 l. 13 s. 10 d., « *laquelle somme on espère trouver au* « *moyen des aumosnes journalières et casuelles, sans* « *le secours desquelles on ne peut maintenir le bon* « *ordre pour le renfermement des pauvres.* » (imprimé chez Gaspard Girard fils, près les Cordeliers). — Sommaire des biens, revenus, charges et dépenses de l'hôpital général de Grenoble en l'année 1721 : l'excédent des dépenses sur les recettes n'est plus que de 8.138 l. 19 s. 9 d. (imprimé à Grenoble chez Mathieu Petit, imprimeur-libraire, rue des Clercs). — Revenus et dépenses dudit hôpital, de 1722 à 1734 (imprimé). — Même état pour 1790 : ses recettes s'élèvent à 114,626 l. 12 s. 9 d., et les dépenses à 151,062 l. 19 s., d'où un déficit de 36,436 l. 6 s. 3 d., etc.

B. 157. — (Carton.) — 32 pièces papier.

1711-1790. — Divers états des sommes dues à l'hôpital par : — M. de Monteynard, officier général des armées du Roi ; — M. de Vaujany de Montbonnot ; — les héritiers de l'avocat Joubert ; — M. de Bovet, conseiller au Parlement, garde honoraire des sceaux de la chancellerie ; — M. le conseiller de Canel ; — le comte de Tencin, etc. (1755.)

B. 158. — (Registre.) — In-f° papier, 237 feuillets et un cah. pap.

1784-1790. — Successions administrées. — Registre contenant la nomenclature des personnes dont les successions ont été administrées par l'hôpital, et l'indication des opérations faites pour arriver à la liquidation de chacune desdites successions.

B. 159. — (Carton.) — 92 pièces papier.

1640-1790. — États et mémoires des dettes actives et passives de l'hôpital. — Parmi

les débiteurs, figurent, en 1640 : Guigonne de Repellin ; Anne des Portes, veuve de noble Constant de Bucher, seigneur de Saint-Guillaume, et Louise des Portes, veuve de noble Pierre de Calignon ; Alexandre de Bardonnenche, seigneur de Thorane ; Antoine du Bonnet, conseiller au Parlement, fils de noble Honoré du Bonnet, aussi conseiller ; Jean-Louis de Ponnat-Garcin, seigneur des Combes, maître des Comptes à Grenoble, comme héritier de Louise de Garcin, sa mère ; Étienne Roux, seigneur de Tréminis, conseiller au Parlement de Grenoble ; Louis de Calignon, sieur de Laffrey, sergent-major de la ville de Grenoble, etc.

B. 160. — (Carton.) — 151 pièces papier.

1662-1790. — Promesses de paiement à l'hôpital pour frais funéraires ; — quittances diverses ; — décharges passées en faveur de l'hôpital par divers, des titres, meubles et papiers provenant de successions administrées. — États de patrocines dues aux procureurs, etc.

B. 161. — (Carton.) — 175 pièces : 167 pap., 8 parch., 5 sceaux.

1695-1782. — **Successions.** — *Liquidation des successions échues à l'hôpital :* — A-B. — Successions de : — Gabriel Amat (1739) ; — Marcellin Armand, procureur au bailliage de Graisivaudan (1782) ; — Jean-Baptiste de Boffin, prieur de la Sône (1719) ; — Jean-Gaspard Benais de Vaugelas, maître d'école, né à Grenoble et décédé à Saint-Domingue le 2 mai 1751 ; — Antoine Benoît, avocat au Parlement de Grenoble (1700) ; — Jeanne Berger, gouvernante des pauvres de l'hôpital, fille de noble Charles Berger, secrétaire de la Chambre des Comptes de Grenoble, et de Jeanne Gaillon (1695), etc.

B. 162. — (Carton.) — 178 pièces : 177 pap., 1 parch.

1789. — **Successions.** — B. — Pièces relatives à la liquidation de la succession de Louis Belluard, avocat au Parlement ; état de l'actif et du passif. — État de son mobilier ; y figure : « *une tenture de tapisserie* « *de Bergame commune en sept pièces très usées et* « *presque hors de service* », etc.

B. 163. — (Carton.) — 182 pièces : 169 pap., 13 parch., 3 sceaux.

1737-1790. — **Successions.** — B. — de Marie Beaume (1764) ; — d'Ennemonde Berthier, veuve de Pierre Plumereau, tailleur d'habits à Grenoble (1751) ; — d'Antoine-André Blanc la Conche, bourgeois de Lalley (1737) ; — de Jeanne Bloney, femme du sieur Antoine Reynaud, cartier (1781), etc.

B. 164. — (Carton.) — 94 pièces : 91 papier, 3 parchemin.

1588-1740. — **Successions.** — B. — Procédures de liquidation de la succession de noble Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu. — État des papiers extraits des pièces de ladite succession et qui appartiennent au comte de Simiane, auquel ils ont été remis : on y trouve des reconnaissances passées en faveur de noble David de Terrail, sieur de Bernin, par divers particuliers d'Avalon et de Bayard (1588-1589). — Lettres de confirmation expédiées à Me Jean le Blanc de la donation qui lui avait été faite de la châtellenie d'Avalon et Bayard, par Georges Terrail, seigneur d'Avalon et Bayard, Laurent de Saint-Marcel, seigneur du même lieu, le 25 avril 1564, et par haute et puissante dame Philippe d'Allières, veuve de feu Jean de Saint-Marcel, père dudit Laurent, etc. — Mémoires et procédures relatifs aux prétentions de noble Antoine de Montdragon sur la succession d'Athénée de Salvaing (1735), etc.

B. 165. — (Carton.) — 146 pièces papier.

1649-1751. — **Successions.** — B. — Pièces relatives à la liquidation des successions : — d'Ennemond de Bourdeaux, procureur au Parlement (1712-34) ; — de noble Antoine Bouvier, héritier de Félicien Bouvier, doyen de Gap (1649-1722) ; — de Sébastien Brunet, bourgeois de Grenoble (1751), etc.

B. 166. — (Carton.) — 143 pièces : 140 pap., 3 parch., 1 sceau.

1740-1750. — **Successions.** — C. — Pièces relatives à la liquidation de la succession de dame Anne Le Camus, épouse de noble Louis-Joseph de Mialet de Lestrade, capitaine de grenadiers au régiment de Limousin. — Inventaire des biens, titres et effets provenant de ladite succession ; — figurent parmi les meubles : « *deux vieux portraits, l'un représentant* « *Mgr le cardinal Le Camus, et l'autre M. Jean de* « *Ricou* (1), *chanoine prébendé et sacristain en l'église*

(1) Anne Le Camus avait épousé en premières noces noble Mathieu de Ricou.

« *cathédrale de Gap, sans cadre et fort usés ; une petite* « *estampe représentant M le cardinal Le Camus, avec* « *son cadre de bois* ».—Inventaire de la bibliothèque et des archives (1740), etc.

B. 167. — (Carton.) — 72 pièces papier.

1683-1735. — **Successions.** — C. — Pièces relatives à la liquidation des successions : — d'Étienne Chabert et Marthe Balme, mariés : ils avaient légué à l'hôpital un domaine à Saint-Ismier (1683) ; — de M. de Châbons. — Mémoires et procédures relatifs à un legs de 15,000 liv. fait aux religieuses de l'hôpital et que cet établissement prétendait s'approprier, bien que M. de Châbons lui eût fait personnellement un legs de 2,000 liv. ; une transaction intervenue le 2 avril 1732 régla que l'hôpital partagerait ledit legs avec les religieuses ; — de Françoise de Chaboud, veuve de noble Jean-Antoine Cothonay, auditeur des Comptes ; inventaire des meubles et immeubles ; y figurent : une petite croix à la Maintenon, un tour de collier de petites perles appelées grenats, une tenture de tapisserie d'Auvergne en verdure composée de six pièces, etc. (1733) ; — de François Chappe, économe de l'hôpital (1725) ; — de M. Corriol, chanoine de Saint-Laurent ; inventaire des meubles trouvés dans sa chambre au séminaire de Saint-François-de-Sales ; on y trouve : « *une garniture* « *de tapisserie de pays, dite Bergame, qui entoure la* « *chambre, un grand tableau représentant Orphée* », etc. Inventaire de la bibliothèque; elle contenait, outre un grand nombre d'ouvrages religieux : « *Le Médailler* « *des hommes illustres, composé en italien, imprimé* « *à Lyon en 1553 ; l'Histoire des grands hommes de* « *Plutarque ; le Testament politique de Vauban, 2 vol.* « *in-16, 1707 ; les Mémoires de Saint-Évremont, Mé-* « *moire contre M. de Cambrai, par M. Jacques* « *Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, Paris, Anisson,* « *1698 ; Vie de la mère Jeanne-Marie de Matel, fonda-* « *trice des religieuses du Verbe incarné, par le Père* « *Antoine Boissieux, jésuite, Lyon, Moulin et Barbier,* « *1692; la Dime royale de Vauban ; les Lettres provin-* « *ciales de Pascal ; la Généalogie de la maison de Sal-* « *vaing* », etc. (1735).

B. 168. — (Carton.) — 95 pièces : 94 papier, 1 parchemin.

1452-1685. — **Successions.** — C. — Pièces relatives à la liquidation de la succession de Pierre de Chissé, seigneur de la Marcousse. — État de ses dettes. — Inventaire de ses biens meubles et immeubles ; parmi ses meubles de Saint-Quentin, on trouve : « *une* « *tapisserie à l'espallière, une tapisserie grise, un tapis* « *de Turquie* » (1683).—État et description du martinet d'acier de la Guillonière, appartenant à Humbert de Chissé, seigneur de la Marcousse, affermé à Jean Acoyer Cuseau, de Renage (1589). — Inventaire des biens de Joachim de Chisеé, seigneur de la Marcousse : dans la salle haute du château de la Marcousse, se trouvaient deux tapis de Turquie d'une aune, dix-neuf pièces de tapissserie d'Auvergne, neuf pièces de tapisserie de Rouen fort vieilles, des courtines de tapisserie d'Auvergne avec des crépines de laine ; « *les rideaux sont de cadis du Puy* », etc. (1642).

B. 169. — (Carton.) — 279 pièces : 271 papier, 8 parchemin.

1699-1770. — **Successions.** — D-J. — de Jeanne David Laure, habitant à Grenoble (1778) ; — d'Ignace Deru, prêtre habitué en l'église Saint-André de Grenoble (1739-56); — de Pierre Dufour, curé de la paroisse Saint-Louis : attestation délivrée par le curé et les marguilliers de la paroisse Saint-Louis, portant qu'ils ont reçu des directeurs de l'hôpital, héritier de M. Pierre Dufour, la mitre que le cardinal Le Camus avait léguée au défunt, et le grand reliquaire d'argent que lui avait donné la duchesse de Lesdiguières, M. Dufour ayant légué ces deux objets à la paroisse de Saint-Louis et Saint-Jean (3 mai 1720) ; — transaction entre l'hôpital et les curés et marguilliers de la paroisse Saint-Louis, au sujet de la clause du testament de M. Dufour, portant que ses héritiers feront achever à leurs frais les orgues qu'il a commencé à faire établir dans l'église Saint-Louis : l'hôpital donnera, pour être déchargé de cette clause, une tenture de tapisserie d'Auvergne, composée de six pièces, et un tapis également d'Auvergne (14 juin 1720). — Mémoires et devis relatifs à la construction d'un orgue dans l'église Saint-Louis (1717). — Succession de l'abbé Jacques Gigard, secrétaire de l'évêché de Grenoble (1770) ; — de Richard Jouffrey (1699); — d'Anne Joly, veuve de François Raynaud, tourneur (1732), etc.

B. 170. — (Carton.) — 46 pièces : 45 papier, 1 parchemin.

1741-1742. — **Successions.** — G. — Pièces relatives à la succession de noble Claude Hyacinthe Ferrand Teste de Guimetières, seigneur de Noyarey, de Veurey, lieutenant provincial d'artillerie (1741). — Paiements faits par l'hôpital aux créanciers de ladite succession

(1741) ; — inventaire de l'or et argent monnayé, vaisselle, bibliothèque, meubles et immeubles, etc, dépendant de la succession de M. de Guimetières (1742), etc.

B. 171. — (Registre.) — In-f° papier, 61 feuillets.

1742. — **Successions** — G. — Inventaire des meubles, immeubles, livres, titres et papiers dépendant de la succession de M. de Guimetières : — dans la bibliothèque, on trouve : les œuvres de Saint-Évremont, de Nicole, de Lucain, de Bussy-Rabutin ; parmi les meubles, on remarque : une tapisserie de Bergame, six pièces de tapisserie d'Auvergne à personnages, une autre de cuir doré, six chaises couvertes de tapisserie à points de Hongrie, le portrait de M. de Guimetières, qui a été de suite installé dans le bureau de Direction de l'hôpital, six autres portraits des ancêtres de M. de Guimetières, etc. — Inventaire des titres concernant les terres de Noyarey et de Veurey (1247-1730), etc.

B. 172. — (Carton.) — 207 pièces : 197 papier, 10 parchemin.

1681-1769. — **Successions.** — G-M. — de Françoise Lacroix, veuve de François Guérin (1769) ; — de Pierre Laurent, matelassier (1686) ; — de Marie Marquian (1714) ; — de Charles Matheron, ancien procureur au Parlement (1720-1740) ; — d'Anne Godillot, veuve de Simon-Nicolas Mercier, professeur de mathématiques à Grenoble (1766) ; — de Charlotte Montagne, veuve de Raymond Giroud, notaire de Pâquiers (1681-1742) ; — de Michel Morel, marchand « *ferratier* », de Grenoble (1742), etc.

B. 173. — (Carton.) — 144 pièces : 143 papier, 1 parchemin.

1681-1701. — **Successions.** — M. — Pièces relatives à la liquidation de la succession d'André de Maximy, maître audiencier en la Chambre des Comptes ; — état de l'argent qui a été trouvé dans sa maison et de l'emploi qu'il faut en faire suivant son testament : il avait en argent 4,158 l., 12 s., dont partie fut distribuée au Capucins, Récollets, Augustins, Carmes, Repenties, religieuses de Sainte-Claire, etc. — Mémoire de Chérubin, tapissier de Grenoble, pour avoir tendu de noir la chambre de M. de Maximy (1682) ; — quittance de 7 pistoles d'or à Mme de Maximy, par M. Flauvant, médecin, pour les soins de dernière maladie de son mari (1681) ; — Transactions avec les créanciers de M. de Maximy, etc.

B. 174. — (Carton.) — 164 pièces : 160 pap., 4 parch., 2 sceaux.

1742-1743. — **Successions.** — M. — Pièces concernant la succession de Jeanne Mollard, pensionnaire de l'hospice (1743) ; — inventaires de ses bijoux et effets ; — correspondances, etc.

B. 175. — (Carton.) — 147 pièces papier.

1579-1668. — **Successions.** — M. — Pièces concernant la liquidation de la succession de Balthazar de Murinais, seigneur de la Bâtie-d'Agnin et de Bellegarde. — Quittances passées en faveur des pauvres de l'hôpital par MM. de Guillermières, de Ponnat, de Boissieu, Mlle de Rivolles, etc., créanciers de l'hoirie du seigneur de Murinais (1) (1655-1664). — Procès entre le syndic de l'hôpital et les héritiers de Bertrand de Fassion, sieur de Saint-Jayme, se disant les plus proches parents de M. de Murinais, dont ils prétendaient faire casser le testament (1653-1660) ; — transaction entre l'hôpital et noble Charles-Antoine de Fassion, sieur de Saint-Jayme, agissant tant en son nom que de ses adhérents : ils choisissent comme arbitres Pierre Béatrix-Robert, seigneur de Saint-Germain, conseiller au Parlement, Philippe de l'Auberivière, maître des Comptes, Nicolas Chorier et Louis de Lemps, avocats au Parlement (22 décembre 1667), etc.

B. 176. — (Carton.) — 189 pièces : 185 pap., 4 parch., 2 sceaux.

1728-1768. — **Successions.** — P-R. — Liquidation des successions de : — Balthazar Perrin, directeur de l'hôpital général de Grenoble ; — mémoire pour l'hôpital : le 26 avril 1728, Balthazar Perrin, prêtre, directeur et receveur de l'hôpital général, fait son testament, par lequel il institue pour ses héritiers universels, par égale part, noble Claude Canel, fils d'Abraham, et les pauvres de l'hôpital général, etc. ; — d'Antoine Revol, notaire à Grenoble (1752-1768), etc.

B. 177. — (Registre.) — In-4° papier, 216 feuillets.

1728. — **Successions.** — P. — Inventaire des biens, titres, meubles et immeubles dépendant de la succession de Balthazar Perrin, prêtre, bachelier en Sorbonne, chanoine en l'église collégiale de Saint-André de

(1) Le total de ces créances s'élevait à 42,802 l., 16 s.

Grenoble. — Catalogue de la bibliothèque : on y trouve : les Essais de morale de Nicole ; les Œuvres de Sainte-Thérèse, traduction de M. Arnaud ; les Œuvres de Saint-Bernard, édition de Mabillon ; l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury ; les Sermons de Bourdaloue ; les Lettres de M. de Cambray au père Quesnel ; le Dictionnaire de Moreri ; le Satyricon de Pétrone, Don Quichotte, etc.

B. 178. — (Carton.) — 125 pièces : 123 papier, 2 parchemin.

1728-1738. — Successions. — R. — Pièces concernant la liquidation de la succession de Jacques Rey, prêtre, recteur de la chapelle de N.-D.-de-l'Ozier ; — état des dettes de sa succession ; — procédures, correspondances, etc.

B. 179. — (Carton.) — 218 pièces : 208 pap., 10 parch., 4 sceaux.

1696-1787. — Successions. — R-V. — de Marie-Madeleine Rival, femme séparée d'Antoine Charvin, maître coloriste à Grenoble (1787) ; — de Marie-Thérèse Sorlin, veuve Terrin (1723-1731) ; — de Marguerite Teyssier (1723) ; — de Madeleine de la Morte, veuve de noble Charles Tonnard, conseiller au Parlement de Grenoble ; inventaire de ses biens meubles et immeubles : parmi les meubles figurent : cinq pièces de tapisseries d'Auvergne, représentant des verdures avec quelques petits personnages, estimées 250 l. ; quelques livres religieux, etc. (27 septembre 1696) ; — de Joseph de Voize, bourgeois de Grenoble (1766), etc.

B. 180. — (Rouleau.) — Parchemin de 2m 23c de long. sur 0m 57c de larg., et 9 pièces : 6 pap., 3 parch., 3 sceaux.

1539. — Procès. — Arrêt du Parlement de Grenoble entre le recteur de l'hôpital général, d'une part, et les héritiers de Claude de Serre, marchand, de Grenoble, d'autre ; ces derniers sont condamnés à payer au recteur de l'hôpital deux pensions annuelles : l'une de 70 sous, et l'autre de 8 florins 4 sous 3 liards (18 novembre 1539).

B. 181. — (Carton.) — [illegible]9 pièces : 111 pap., 8 parch, 3 sceaux.

1522-1642. — Procès. — Entre l'hôpital et : — Pierre et Michel Javel, de Grenoble, au sujet d'une pension constituée en faveur des Repenties de la ville (1522-1642) ; — Aymard Alloard et le chapitre N.-D. de Grenoble, au sujet de quelques cens dus à l'hôpital 1538-1542) ; — Jean Dagot et Jeanne Charbote, sa femme (1542-1550) ; — Claude Aymé, chanoine de la Madeleine, au sujet d'une chambre appartenant à l'hôpital (1549-1550) ; — Louise Sereyne, veuve d'Antoine Carles, conseiller au Parlement de Grenoble, agissant comme mère et tutrice de ses enfants Falque, Jean, Ennemond, Olivier, Humbert, Jeanne et Marguerite Carles (1551), etc.

B. 182. — (Carton.) — 100 pièces : 79 pap., 21 parch., 8 sceaux.

1550-1664. — Procès. — Entre l'hôpital et : — le recteur de l'hôpital de la Madeleine de Grenoble (1550) ; — Soffrey Carles, auditeur des Comptes (1545-1552) ; — Guigues Richard, dit Lancelot, marchand, de Grenoble (1554-1570) ; — Gaspard Alleman, seigneur de Demptézieu, au sujet d'une pension qu'il devait aux pauvres (1565) ; — Alix Destruard, veuve et héritière, avec bénéfice d'inventaire, de feu noble Christophe d'Arces, au sujet des legs faits par son mari à l'hôpital de Grenoble (1569) ; — François Ventolet, auditeur des Comptes de Grenoble (1576) ; — Jacques Trollieur, receveur provincial des décimes du Dauphiné (1579-1664), etc.

B. 183. — (Carton.) — 112 pièces : 104 pap., 8 parch., 3 sceaux.

1583-1590. — Procès. — Entre l'hôpital et : — Jean d'Arces, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Bâtie (1583) ; — Laurent Falcoz, docteur en droit, et Catherine Clémence, veuve et héritière de noble George Rougier, au sujet de l'exécution du testament de François Marc, seigneur de Biviers, daté du 15 décembre 1562 (1583) ; — Catherine Chastelier, veuve de Charles de la Colombière, conseiller du Roi et général de ses finances (1589) ; — Justine de Bompart (1589) ; — noble Jean Cognoz de Clèmes (1589), etc.

B. 184. — (Carton.) — 132 pièces : 115 papier, 17 parch., 7 sceaux.

1595-1605. — Procès. — Entre l'hôpital de Grenoble et : - Arnoul de Laget, conseiller du Roi, trésorier général du Dauphiné (1595) ; — noble Pierre Fugier, de la Buissière ; — Louise Baron (1601-1610) ; — Louis de Calignon, sieur de Laffrey (1602) ; — Ennemond Pasquelet (1504), etc.

B. 185. — (Carton.) — 157 pièces : 150 papier, 7 parch., 2 sceaux.

1611-1644. — Procès : — Entre l'hôpital de Grenoble et : — Jean de Griffon, sieur de Bagnols, au sujet d'un legs fait à l'hôpital par Ennemond Gagnoud,

o uvrier de la monnaie de Grenoble (1611) ; — Pierre de Fléard, seigneur de Pressins, héritier universel de François Fléard, évêque de Grenoble (1612-1613) ; — François Gondrand, procureur, fils de Pierre Gondrand, notaire royal de Grenoble, au sujet du paiement d'une pension annuelle de 5 écus 33 sols, au capital de 200 l., jadis empruntées à l'hôpital par ledit Pierre Gondrand (1613) ; — Pierre Le Blanc, maître des Comptes, en qualité de possesseur des biens de feu Nicolas Sollier, secrétaire de la Chambre des Comptes (1616) ; — Claude Didier, avocat au Parlement, au sujet de la restitution de certaines pièces appartenant à l'hôpital (1626-1644) ; — Marguerite Besson, femme de François Gallien, seigneur de Châbons, au sujet d'un legs fait à l'hôpital par Antoine Besson, premier greffier civil au Parlement, son aïeul (1627), etc.

B. 186. — (Carton.) — 169 pièces : 161 pap., 8 parch., 5 sceaux.

1600-1626. — Procès. — Entre l'hôpital et les consuls de la ville de Grenoble, au sujet de l'ancien émolument des peaux, acquis par les pauvres en l'année 1601, pour le prix de 1,300 écus.

B. 187. — (Carton.) — 112 pièces : 105 pap., 7 parch., 2 sceaux.

1620-1640. — Procès. — Entre l'hôpital de Grenoble et : — les sœurs Catherine Catillon, Charlotte, femme du sieur Trollieur, et Isabeau, femme de François Boniel, avocat, au sujet du paiement d'une somme de 650 l. (1621-1640) ; — noble Jean Audeyer, sieur de Montbel, au sujet d'une pension de 100 l., au capital de 1,600 l., due aux pauvres, héritiers de feu Me Étienne Leporis (1632-1639), etc.

B. 188. — (Carton.) — 186 pièces : 182 pap., 4 parch.

1620-1650. — Procès. — Entre l'hôpital de Grenoble et : — Jean Vial Puissant, au sujet d'une pension annuelle de 18 l. (1628) ; — Aymar de Salvaing, sieur de Boissieu, et Jeanne de Paviot, sa femme, au sujet d'une pension de 56 s. 4 d., due par eux à l'hôpital (1633) ; — Marguerite de Morges, dame de la Motte (1640) ; — Guillaume Blanc, notaire d'Autrans (1644), etc.

B. 189. — (Carton.) — 149 pièces : 142 pap., 7 parch., 2 sceaux.

1620-1640. — Procès. — Entre l'hôpital de Grenoble et : — Pierre Colizieux, praticien de Grenoble, fils et héritier d'Ennemond Colizieux, au sujet des legs faits à l'hôpital par Guigues Colizieux, huissier des États, et Françoise Louis, sa femme, dans son testament reçu par Guy Basset, notaire royal à Grenoble, le 10 juillet 1581 (1) (1636) ; — Pompony Geoffrey, au sujet d'une pension de 239 l. 1 s. 3 d., au capital de 3,825 l. prêtées par Geoffrey, avocat au Parlement, le 5 décembre 1623 (1632-1636) ; — Étienne Blanc, prêtre, curé de Saint-Étienne-en-Dévoluy (1637), etc.

B. 190. — (Carton.) — 175 pièces : 170 papier, 5 parchemin.

1633-1674. — Procès. — Entre l'hôpital de Grenoble et : — François Boniel, avocat au Parlement (1633) ; — Ennemonde Coct, veuve de noble Claude de Griffon, coseigneur de Veynes (1639-1640) ; — François Audeyer, seigneur de la Baulme, héritier subrogé par arrêt du Parlement du 12 juin 1665, de Jean Audeyer, son père (1667), etc.

B. 191. — (Carton.) — 151 pièces : 136 papier, 15 parchemin, 3 sceaux dont 2 plaqués.

1640-1645. — Procès. — Entre l'hôpital général et : — Balthazar de Monteynard, seigneur de Chatelard et de la Pierre, au sujet du renouvellement d'une reconnaissance de pension due par lui à l'hôpital (1642) ; — Isabeau de Montauban, veuve de noble Alexandre de Philibert, seigneur de Charancy, au sujet d'une amende de 1,000 l. prononcée contre ledit Alexandre, le 13 octobre 1634 (1642) ; — Alphonse d'Oraison, comte de Bourbon, au sujet du paiement d'une pension annuelle de 100 l. (1642) ; — François Perrin la Bresse, procureur au bailliage de Graisivaudan, pour le même sujet (1642) ; — M. de Simiane, seigneur de Gordes (1642) ; — Marguerite de Morges, dame de la Motte : elle avait acquis, le 30 mars 1635, pour 8,000 l., l'ancien hôpital Notre-Dame, et elle devait une partie du prix (1641) ; — Pierre Nicodd des Imberts (1643) ; — François Boniel, avocat au Parlement de Grenoble (1644) ; — Pierre Giraud, auquel l'hôpital demandait la passation de nouvelles reconnaissances d'une pension à lui due (1646), etc.

(1) Une copie de ce testament se trouve parmi les pièces du procès.

B. 192. — (Carton.) — 142 pièces : 134 papier, 8 parch., 1 sceau.

1645-1650. — Procès. — Entre l'hôpital et : — Mathieu Vial, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Dauphiné (1645) ; — Louis de Cloterand, ci-devant fermier de l'imposition des farines de la ville de Grenoble, au sujet d'un traité fait par lui avec l'hôpital pour la nourriture des pauvres (1646) ; — les meuniers de la ville de Grenoble (1646) ; — Claude Thomé, meunier au moulin « *de dessus* », hors la porte de Bonne (1646) ; — Pierre Faure, procureur au Parlement, au sujet du paiement d'une pension de 3 l. 14 s. 9 d. due à l'hôpital (1647) ; — Françoise Roux, veuve et héritière de noble Pierre de Rame, de Varces, au sujet des frais d'entretien d'un enfant né des relations de son mari avec feue Françoise Poulet, veuve de Me Rochefort, chirurgien de Grenoble (1649), etc.

B. 193. — (Carton.) — 205 pièces : 202 papier, 3 parchemin.

1640-1730. — Procès. — Entre l'hôpital et : — Jean Audeyer, sieur de Montbel, et Geneviève de Paviot, mariés, au sujet du paiement d'une somme de 1,600 l. due par eux à la succession de sieur Étienne Leporis dont l'hôpital est héritier (1640-1668) ; — François Fassuel, notaire royal à Quaix, au sujet des créances échues à l'hôpital en qualité d'héritier de M. Dufour, curé de Saint-Louis (1660-1730), etc.

B. 194. — (Carton.) — 157 pièces : 155 papier, 2 parchemin.

1646-1709. — Procès. — Entre l'hôpital et : — Ennemond Thomé et Isabeau Chabert, mariés (1674) ; — Antoine de Pourroy, seigneur de Cras (1701) ; — Marguerite Poirier, veuve de Pierre Rozier, avocat au Parlement (1709), etc. ; lesdits procès engagés ou soutenus par l'hôpital en qualité d'héritier de Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse.

B. 195. — (Carton.) — 123 pièces : 118 papier, 5 parchemin, 1 sceau.

1677-1722. — Procès. — Entre l'hôpital, héritier de M. de Maximy, et : — François Dallières, bourgeois de Chapareillan (1667-1687) ; — le prieuré de Saint-Robert, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur (1675-1724) ; — Esprit Dalmas, avocat au Parlement (1682-1697) ; — Isabeau Tirard, veuve de Scipion Saulce, notaire de la Buisse (1687-1688) ; — le chapitre de Saint-Chef, au sujet du prieuré de la Buisse (1697) ; — Isabeau de Falcoz, veuve de François de Voissans (1700) ; — les Augustins déchaussés de Voiron (1712) ; — Étienne de l'Aubépin, chevalier, marquis de Valdrome, lieutenant des gendarmes anglais, agissant comme mari de Marie Sabine de Grolée de Viriville (1722) ; — François Léonard de Chevrières, commandeur des Échelles, grand-prieur d'Auvergne, etc. (1722), etc.

B. 196. — (Carton.) — 141 pièces : 140 papier, 1 parchemin.

1680-1690. — Procès. — Entre l'hôpital de Grenoble et : — Guigonne Menget, veuve de François Davin (1689) ; — Sébastien de Menon, écuyer, seigneur de Champsaur, prêtre et sacristain de la Buisse (1689) ; — Guillaume de Veyret, trésorier de France en la généralité de Dauphiné (1689), etc.

B. 197. — (Carton.) — 178 pièces : 173 pap., 5 parch., 1 sceau.

1691-1705. — Procès. — Entre l'hôpital et : — François Tondard, marchand plumassier à Lyon (1691) ; — François Joubert, vibailli du Graisivaudan (1693) ; — les religieux de Sainte-Claire de Grenoble, au sujet d'une estrade qui avait servi aux funérailles de Mme du Gua, et que ces religieux prétendaient garder (1694) ; — les pères Jacobins de Grenoble, au sujet de l'estrade mise lors de l'enterrement de M. Rabot (1695-1705) ; — Aymon du Vache, seigneur de Vatilieu, conseiller au Parlement (1696) ; — Joseph de Gumin, seigneur de la Murette (1696) ; — Mme de Rabot, épouse du conseiller de Guignard de Saint-Priest (1696) ; — Françoise de Morogue, veuve de noble Alexandre de Pascal, sieur du Roure, conseiller au Parlement de Grenoble (1697) ; — Antoine Salomon Faure-Desblains, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Apollinaire de Valence (1697) ; — les Ursulines de Saint-Marcellin (1699), etc.

B. 198. — (Carton.) — 140 pièces : 138 papier, 2 parch.

1687-1712. — Procès. — Entre l'hôpital, héritier de noble Athénée Salvaing de Boissieu, et dame Gasparde de Salvaing, sa sœur, veuve de M. de Ballon ; — lettres de Gasparde de Salvaing à son frère, au sujet de l'administration de ses biens (1687-1708) ; — état des sommes dues par Athénée de Salvaing à sa sœur, etc.

B. 199. — (Carton.) — 125 pièces : 119 pap., 6 parch., 2 sceaux.

1672-1697. — Procès. — Entre l'hôpital, héritier de Madeleine de La Morte, veuve de noble Charles Tonnard, et : — Olympe Tonnard, veuve de Jean de Vaulserre, baron des Adrets. Mémoire à ce sujet :

« *Il faut observer en fait, pour l'intelligence des* « *questions du procès, que dame Magdelaine de la* « *Morte auroit esté mariée estant encore très-jeune à* « *noble Charles de Tonnard, conseillier du Roy au Par-* « *lement de Grenoble, faisant pour lors profession* « *l'un et l'autre de la religion prétendue réformée ;*

« *Quelque temps après ce mariage, la dame Ton-* « *nard ayant abjuré le R. P. R. et embrassé la reli-* « *gion catholique, apostolique et romaine, ledit sei-* « *gneur conseiller Tonnard en conçut une très-grande* « *haine contre la dame Tonnard, et luy fist touttes* « *sortes de persécutions ;*

« *Cela obligea la dame Tonnard de se séparer dudit* « *seigneur conseiller Tonnard, lequel continuant ses* « *persécutions, quoique séparé d'elle, prit touttes sortes* « *de précautions pour la priver de son bien et de tout* « *secours ;*

« *Ledit seigneur conseillier Tonnard estant mort,* « *elle fist demande de sa dot et de ses avantages ma-* « *trimoniaux, en quoy consistoit tout son bien, à dame* « *Olimpe Tonnard, pour lors épouse et présentement* « *veuve de messire Jean de Vaulserre, baron des* « *Adretz, leur fille, héritière dudit seigneur conseillier* « *Tonnard ;*

« *Mais la dame des Adretz ayant fait refus d'accor-* « *der à la dame Tonnard ce qu'elle demandoit, cela* « *donna lieu à un très-grand procès en première ins-* « *tance par devant le juge de Grenoble et ensuite au* « *Conseil qui renvoya le procès en la seconde Chambre* « *des Enquestes du Parlement de Paris* », etc.

B. 200. — (Carton.) — 153 pièces : 147 pap., 6 parch., 1 sceau.

1702-1776. — Procès. — Entre l'hôpital, héritier de dame Marguerite Eyraud, de Saint-Marcel, veuve de René de Bardonnenche, vicomte de Trièves, chevalier d'honneur au Parlement de Grenoble, d'une part, et les enfants de Denis Trouillon, de Saint-Quentin, d'autre, au sujet d'une rente annuelle de 26 l., au capital de 1,300 l., due par lesdits enfants à la succession de la dame de Bardonnenche.

B. 201. — (Carton.) — 150 pièces : 145 pap., 5 parch., 5 sceaux.

1706-1715. — Procès. — Entre l'hôpital, héritier de M. de Boissieu, et : - noble Charles d'Arminville, seigneur de Chafardon ; — Claude Grattier, de Sainte-Marie-du-Mont ; — noble Denis de Salvaing ; — Madeleine de Pascal, veuve de noble Daniel Livache, etc.

B. 202. — (Carton.) — 278 pièces : 266 pap., 12 parch., 5 sceaux.

1700-1710. — Procès. — Entre l'hôpital, d'une part, et : —. Gabrielle de Lévy de Châteaumorant, veuve et héritière d'Alexandre de Falcoz, comte d'Anjou, baron de Jarcieu, etc. (1700-1702) ; — Étienne Catin-Cressieu (1701) ; — noble André de Méretz, ancien conseiller du Roi, maître des Comptes du Dauphiné (1701) ; — la présidente de Lescot (1704) ; — Jeanne Denaves, veuve de Nicolas Coulaud, avocat (1704) ; — Françoise de Félizat, veuve et héritière de M. de Sautereau (1704) ; — Henri Périer, avocat au Parlement (1704-1709) ; — Pierre Bousser, curateur des enfants de Gaspard de Calvières, baron de Saint-Côme (1704-1714) ; — le sieur Dutel, curé de la paroisse Saint-Louis, qui, au mépris des droits de l'aumônier de l'hôpital, avait administré les derniers sacrements à Joseph du Virail, chanoine de Saint-Louis, alors malade dans l'établissement (s. d.).

B. 203. — (Carton.) — 204 pièces : 188 pap., 16 parch., 4 sceaux.

1694-1716. — Procès. — Entre l'hôpital général et : — Roman Couppier, marchand, de Grenoble, au sujet d'une fourniture de 600 quintaux de riz faite par lui à l'hôpital (1694 1709) ; — noble Claude de Vaujany, sieur de Passiat (1703-1712) ; — César de Rigaud, chevalier, seigneur de Montjoux (1706-1708) ; — Anne Gerlat, veuve de Pierre Brunet, gantier de la ville (1711-1712) ; — Laurent de Vaujany, sieur de La Tour (1712) ; — Noël Simon, employé aux étapes de Savoie (1713) ; — Reymond de Calignon, sieur de Peyrins (1713), etc.

B. 204. — (Carton.) — 113 pièces : 109 papier, 4 parchemin.

1711-1718. — Procès. — Entre l'hôpital, agissant en qualité d'héritier d'Ennemond de Bourdeaux, procureur, d'une part, et Madeleine et Suzanne Poncet, Antoine Giraud et Me Fontbonne, procureur, d'autre, au sujet des créances provenant de la succession de M. de Bourdeaux.

B. 205. — (Carton.) — 104 pièces : 100 pap., 4 parch., 2 sceaux.

1712-1724. — **Procès.** — Entre l'hôpital, agissant en qualité d'héritier d'Athénée de Salvaing de Boissieu, d'une part, et Jamet d'Izoard, seigneur de la maison-forte du Verger, au mandement de la Buissière, et Me Benoît, notaire, tuteur de Joseph-Alphonse Marie de Sassenage, d'autre, au sujet d'un terrier jadis prêté par M. d'Izoard à Eymard de Montdragon, dont l'hôpital avait recueilli l'hérédité dans celle de M. de Salvaing.

B. 206. — (Carton.) — 167 pièces : 162 pap., 5 parch., 2 sceaux.

1716-1720. — **Procès.** — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Marie Didier, veuve et héritière de noble François Magnard, débitrice saisie de François Reymond, conseiller du Roi, lieutenant de robe longue en la maréchaussée de Dauphiné (1717) ; — Charles Moralis, capitaine d'infanterie au régiment de la Chau (1718) ; — le syndic des F.F. prêcheurs de Grenoble (1718) ; — Jean Miard, prêtre, vicaire en l'église de la Mure (1718-19) ; — le conseiller Copin, de Commiers (1719) ; — Jean Dulac, avocat à Saint-Marcellin (1719), etc.

B. 207. — (Carton.) — 189 pièces : 185 pap., 4 parch., 2 sceaux.

1720-1724. — **Procès.** — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Claude Gérante, curé de la paroisse de Saint-Hugues de Grenoble, au sujet d'une somme de 4,000 l. léguée à ladite paroisse par l'avocat Antoine Benoît, dont l'hôpital a hérité (1720) ; — les religieuses de Sainte-Claire de Grenoble (1720) ; — noble Charles Matheron, conseiller, secrétaire du Roi au Parlement de Grenoble (1721-22) ; — Jean-Louis de Saulce la Rivière, vichâtelain de Bourdeaux (1722) ; — les consuls de Vaulnaveys (1722) ; — Gabrielle du Vache, épouse de noble Guy Balthazar de Paupel, seigneur de la Pierre (1724) ; — Claude du Bœuf, prêtre, curé de Saint-Jean-d'Avalon (1724) ; — Claude Grand, marchand gantier à Grenoble (1730), etc.

B. 208. — (Carton.) — 200 pièces : 188 pap., 12 parch., 3 sceaux.

1707-1736. — **Procès.** — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Jean Vingtain, écuyer, secrétaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné (1707-1732) ; — Charles de Roux de Laval, capitaine au régiment d'Agénois, et noble Marie Jourdan, son épouse, cohéritiers de noble François de Beaufort, sieur du Perier (1720) ; — Claude Samuel, secrétaire au Parlement de Dauphiné (1722-24) ; — Marguerite Béjuy, veuve de Pierre Pizon, conseiller du Roi, élu en l'élection de Grenoble (1725-26) ; — Claude du Bœuf, curé de Saint-Jean-d'Avalon (1726) ; — Claude-Joseph Pinet de Légalière, employé (1726) ; — noble de Morard, seigneur du Mont, capitaine de grenadiers au régiment de la Marine, habitant de Goncelin (1726-27) ; — le marquis d'Argenson, seigneur de l'usigneux et autres places (1728), etc.

B. 209 — (Carton.) — 113 pièces : 110 papier, 3 parchemin.

1722-1751. — **Procès.** — Entre l'hôpital, héritier de M. de Cothonay, et : — Vincent Jourdan, notaire royal au Champ (1722-36) ; — Françoise de Giraud, veuve de noble Esprit Dalmas, seigneur de la Villette, trésorier de France en la généralité de Grenoble (1734) ; — le syndic des religieuses du premier monastère de la Visitation de Grenoble (1734-51), etc.

B. 210. — (Carton.) — 144 pièces : 139 pap., 5 parch., 2 sceaux.

1723-1741. — **Procès.** — Entre l'hôpital, d'une part, et : — André Bernard, bourgeois de Mens (1713-30) ; — Pierre et Guillaume Faucherand père et fils, de la Motte (1725-40) ; — Philibert Beaume, Sébastien Amabert et Claude Bret, marchands, de Grenoble (1741), etc.

B. 211. — (Carton.) — 154 pièces : 139 pap., 15 parch., 4 sceaux.

1729-1756. — **Procès.** — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Jean-Baptiste Martin du Bayet, lieutenant-colonel au régiment de Grassin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis (1729-58) ; — Louise-Sébastienne Mouttin et son mari, Me Tourniaire, notaire à Maire (1748-51) ; — Jean Pellissier, de la Combe-de-Lancey (1754-56), etc.

B. 212. — (Carton.) — 177 pièces : 169 pap., 8 parch., 1 sceau.

1728-1783. — **Procès.** — Entre l'hôpital général de Grenoble et : — François Fuza, marchand à Fugière, mandement de la Mure, au sujet du recouvrement de quelques créances échues à l'hôpital, comme cessionnaire de Pierre Guinier, de Saint-Honoré (1728-83), etc.

B. 213. — (Carton.) — 96 pièces papier.

1730-1735. — **Procès.** — Entre l'hôpital, héritier d'Athénée Salvaing de Boissieu, d'une part, et Marie-Françoise Clavel, veuve d'Allemand Ollivier, marchand, de Nancy, et noble Antoine de Montdragon, d'autre, au sujet des biens de M. de Boissieu, sis aux Bretonnières, paroisse de Saint-Maximin.

B. 214. — (Carton.) — 167 pièces : 141 papier, 26 parchemin.

1730-1736. — **Procès.** — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Antoinette David, femme séparée de Pierre Mounier (1730) ; — Charles de la Font-Chaudun, de Saint-Barthélemy-du-Groin, près les Saillans (1731) ; — Guibert Mollaret et Anne Corréard, mariés, de Vif (1631) ; — Gaspard La Coste, avocat à la Cour (1731) ; — le syndic des Carmes de Grenoble (1736), etc.

B. 215. — (Carton.) — 80 pièces : 71 papier, 9 parchemin.

1734-1759. — **Procès.** — Entre l'hôpital, cohéritier de M. Duchon, maître des Comptes, et : — Mme du Vivier, veuve de M. Duchon (1731) ; — Philippe de Loulle, seigneur de Reculais et d'Arthemonay, conseiller au Parlement de Grenoble, agissant en qualité d'héritier de Madeleine du Vivier, sa tante, veuve en premières noces de noble Alphonse de Rochechinard deuxième du nom, et en secondes, de noble Pierre Duchon, maître ordinaire en la Chambre des Comptes (1748-52) ; — noble Louis Bérard de Gontefrey, correcteur à la Chambre des Comptes (1748-52), etc.

B. 216. — (Carton.) — 188 pièces : 180 papier, 8 parchemin.

1731-1737. — **Procès.** — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Mathieu Petit, maître imprimeur de Grenoble, au sujet d'une somme due à Suzanne Silvestre, sa femme (1731-32) ; — Antoine Allouard, notaire de Saint-Nazaire (1735-36) ; — Françoise de Giraud, héritière de noble Esprit Dalmas, seigneur de La Villette, trésorier général de France en la généralité de Dauphiné (1736) ; — les communautés de Cordéac et Saint-Sébastien-en-Trièves (1737) ; — M. de Châbons de Chélieu, seigneur du Passage, héritier de Pierre Gallien de Châbons, au sujet d'un legs de 2,000 l. fait par ce dernier à l'hôpital (1737).

B. 217. — (Carton.) — 195 pièces : 182 pap., 13 parch., 3 sceaux.

1732-1745. — **Procès.** — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Mathieu Ébrard, huissier en la Chambre des Comptes de Grenoble (1732-42) ; — Aaron La Ponge, marchand gantier de Grenoble (1735) ; — M. Magallon, commis à l'Intendance (1735) ; — Edmond Nodion Saint-Germain, gantier à Grenoble (1745), etc.

B. 218. — (Carton.) — 235 pièces : 223 pap., 12 parch., 1 sceau.

1660-1756. — **Procès.** — Entre l'hôpital, héritier de Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnais, d'une part, et : — la communauté de Die, d'autre, au sujet d'une créance de 8,000 l. due par ladite ville à l'hoirie de noble Pierre Béatrix-Robert, seigneur de Saint-Jean-d'Octavéon, et léguée à l'hôpital par le président de Valbonnais.

B. 219. — (Carton.) — 138 pièces : 133 pap., 5 parch., 2 sceaux.

1660-1740. — **Procès.** — Entre l'hôpital, héritier de M. de Valbonnais, d'une part, et : — la communauté de Pinet, au sujet d'une créance de 4,084 l. provenant de l'hoirie de M. de Saint-Germain, d'autre.

B. 220. — (Registre.) — In-4°, 170 feuillets.

1740. — **Procès.** — Copies des procédures faites par l'hôpital général de Grenoble et M. le conseiller des Portes d'Amblérieu, contre la ville de Die.

B. 221. — (Carton.) — 308 pièces : 294 pap, 14 parch., 5 sceaux.

1740-1750. — **Procès.** — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Marcellin Armand, procureur au bailliage de Graisivaudan (1740) ; — George de Salle, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la maison-forte de l'hôpital de Saint-Jean, près Moirans (1741) ; — les fermiers du poids des farines (1742) ; — Jeanne-Marie de la Meyerie, épouse de Joseph de Romans, notaire à Vourey, Antoinette de la Meyerie, épouse du sieur Yves Gilibert, bourgeois de Beaulieu, Antoine Marguerite et Catherine La Monta, représentant Gabrielle de la Meyerie : tous cohéritiers de noble Jean-François de la Meyerie, sieur de Jarrandière (1747), etc.

B. 222. — (Carton.) — 270 pièces : 259 pap., 11 parch., 4 sceaux.

1742-1756. — Procès. — Entre l'hôpital, d'une part, et : — les Pères de la Charité, au sujet de l'exécution des clauses du traité conclu en 1681 avec eux par la direction de l'hôpital : ces religieux refusaient de laisser visiter leur maison par les directeurs de l'hôpital général : « *principalement par ceux « qui sont chirurgiens ou apoticaires, parce que leur « connaissance leur auroit fait remarquer ceux qui « n'y restent que parce qu'ils sont utilles à ces religieux, « soit pour travailler pour eux dans leur maison d'icy, « ou à leur campagne, dont l'hôpital paye la nourri- « ture, quoy qu'en cella même ils fassent une choze « infiniment condamnable, puisqu'ils tournent le bien « des pauvres à leur profit, en faizant vivre, comme « on l'a expérimenté plusieurs fois, des personnes qui « sont mortes depuis longtemps, ou en faisant passer « pour malades des personnes saines qui les servent et « dont ils se font payer par l'hôpital; cet abus, non « seulement préjudicie à l'hôpital, mais entraîne un « inconvénient plus nuisible encor, parce que le peu- « ple se trouvant persuadé que ce sont ces religieux qui « exercent envers eux la charité et ignorant que c'est « l'hôpital qui en fait les frais, se tourne entièrement « de leur cotté, en sorte que si la charité l'engage à « donner quelque choze, c'est toujours dans le tronc de ces « religieux et jamais dans celluy de l'hôpital, parce « qu'il croit qu'il est juste de donner à son bienfaiteur « par préférence aux autres,* » etc. (1742-45) ; — Jean Tremblet, tisseur de soie à Grenoble (1744-45) ; — Elisabeth de Dizimieu, épouse de Balthazar de Bagard, résidant aux Molettes, en Savoie (1747-48).

B. 223. — (Carton.) — 155 pièces : 146 pap., 9 parch., 1 sceau.

1733-1750. — Procès. — Entre l'hôpital et : — Joseph Larcher, huissier en la judicature de Grenoble, et Charles d'Estenave, résidant à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (1733-48) ; — Marie-Suzanne Le Blanc de Ferrière de Prébois, et noble Alexandre Le Blanc de Ferrière, seigneur de Prébois, son père, au sujet d'une somme de 20,000 l. prêtée à l'hôpital par ladite Dlle Le Blanc (1742-43).

B. 224. — (Carton.) — 237 pièces : 222 pap., 15 parch., 3 sceaux.

1739-1762. — Procès. — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Jean-Baptiste Ravis Dumas, docteur en médecine (1739-50) ; — noble François-Joseph Bérard de Gontefrey, correcteur en la Chambre des Comptes (1751) ; — noble Claude-François Bouvier de Portes de Saint-Jullien, et Joseph Bouvier de Portes, président en la Chambre des Comptes du Dauphiné (1753) ; — Jacques-Philippe de Ponnat, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Nicolas-de-Talmont (1755) ; — François Fronteval de Bordeneuve, officier au régiment de Chabrillan, et Marianne Gigard, sa femme (1758-62), etc.

B. 225. — (Carton.) — 282 pièces : 269 pap., 13 parch., 3 sceaux.

1755-1759. — Procès. — Entre l'hôpital général, d'une part, et : — Marie-Benoîte Péronnard La Croix, femme de noble Gabriel de Marc (1755) ; — les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Grenoble (1756) ; — François Chevalier, de Veurey (1759), etc.

B. 226. — (Carton.) — 235 pièces : 206 pap., 29 parch., 2 sceaux.

1760-1768. — Procès. — Entre l'hôpital, d'une part, et : — M. Pourcet, prêtre, curé de Saint-Martin-de-Vercors (1761) ; — les officiers de la chancellerie près le Parlement de Grenoble, au sujet du droit accordé à l'hôpital par l'art. 38 de l'édit de mai 1699, portant que toutes les expéditions dont ledit hôpital général aura besoin en la chancellerie de la Cour ou celles des présidiaux de son ressort et en toutes justices et juridictions ordinaires et extraordinaires, lui seront délivrées gratuitement (1763) ; — Louis de La Croix, chevalier, seigneur de Pisançon, conseiller honoraire au Parlement de Dauphiné (1764) ; — le syndic de l'hôpital de Voreppe (1764) ; — Marie-Françoise Camille de Sassenage (1768), etc.

B. 227. — (Carton.) — 226 pièces : 210 pap., 16 parch., 4 sceaux.

1747-1770. — Procès. — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Charles de Marnais de Saint-André, comte de Verceil, et François Finand, chirurgien-major de l'armée d'Italie (1747-68) ; — le syndic des pauvres prisonniers de Grenoble, au sujet de l'hoirie de Jacques Gigard, prêtre (1767) ; — Joseph Gigard, avocat, demeurant à Vinay (1767-1773) ; — Catherine Servan, veuve d'André Faure, imprimeur-libraire (1767) ; — le syndic de la Grande-Chartreuse (1767), etc.

B. 228. — (Carton.) — 165 pièces : 155 pap., 10 parch., 1 sceau.

1767-1778. — Procès. — Entre l'hôpital, d'une part, et : — François Gigard, Alexandre Guil-

lambaut et d'autres habitants de Vinay, créanciers chirographaires de la succession Gigard : ils avaient dissimulé leurs créances jusqu'au jour où l'hôpital eut accepté purement et simplement la succession et payé les legs : « *alors paroissent en grand nombre des* « *créanciers chirographaires qui, porteurs de simples* « *billets, forment des demandes excédentes de beau-* « *coup les fonds libres de la succession* » ; l'hôpital demandait à être relevé comme mineur de l'acceptation pure et simple et à être admis à accepter bénéficiairement ou même à répudier (1767-78) ; — Marie Gigard, fille de Joseph Gigard (1769), etc.

B. 229. — (Carton.) — 275 pièces : 251 pap., 24 parch., 8 sceaux.

1770-1780. — Procès. — Entre l'hôpital, d'une part, et : — Morin, maître armurier à Grenoble (1771-76); — Antoine Daniel Maillefaud, ancien officier d'infanterie (1774) ; — Joseph Rozier de Linage, ancien capitaine au régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis (1774) ; — Marie-Rose Heurard, veuve de Jean-François Duchon, correcteur en la Chambre des Comptes (1774) ; — les sœurs de la congrégation de Saint-Joseph, habitant rue Saint-Laurent (1774); — Marcellin Armand, procureur au bailliage de Graisivaudan (1776) ; — Laurent Albert, prêtre habitué à l'église Notre-Dame de Grenoble (1777-78), etc.

B. 230. — (Carton.) — 179 pièces : 153 pap., 26 parch., 5 sceaux.

1711-1780. — Procès. — Entre l'hôpital général, d'une part, et : — les débiteurs de l'hoirie d'Anne Godillot, veuve de Simon-Nicolas Mercier, professeur de mathématiques de la ville de Grenoble, commissaire provincial d'artillerie (1720-78) ; — Jean-Pierre et Marguerite Gresse, de la Motte-Fanjas, en Royannais, au sujet des créances dépendant de la succession de M. Duchon (1778), etc.

B. 231. — (Carton.) — 292 pièces : 286 papier, 6 parchemin, 1 sceau.

1776-1790. — Procès. — Entre l'hôpital général, d'une part, et : — Jean-Jacques Bouvier de Fontanille (1776-1783) ; — Guillambaud, notaire à Vinay (1781) ; — Jean Garcin, de Molines (1785), etc.

B. 232. — (Carton.) — 197 pièces : 191 papier, 6 parchemin.

1695-1721. — Procès. — Soutenu par l'hôpital, au sujet de la ferme du poids des farines, contre : — les Pères Jacobins qui se prétendaient exempts dudit droit ; mémoire à ce sujet :

« *Les administrateurs de l'hôpital ignorent l'époque* « *de l'établissement à Grenoble des poids des grains et* « *farines ; on sçait seulement qu'ils ont été établis de-* « *puis plusieurs siècles par l'Hôtel-de-Ville, dans l'uni-* « *que objet d'éviter et de prévenir les abus et les frau-* « *des des meuniers ; ceux-cy sont tenus de faire peser* « *auxdits poids les grains qui leur sont donnés à* « *moudre par les habitans, et les farines provenues de* « *ces grains ; et, pour en constater le poids, les meu-* « *niers doivent raporter un billet des commis auxdits* « *poids, qui contient le nom de celui à qui appartient* « *le grain, le poids de ce grain et celui de la farine qui* « *en est proveneu, pour que chacun soit en état de* « *vériffier si le meunier s'est borné au droit de mouture* « *qu'il doit prendre, ou s'il ne l'a pas excédé...* » etc.

« *Le nombre des pauvres étant prodigieusement aug-* « *menté dans Grenoble en l'année 1630 et suivantes, à* « *cause de la maladie contagieuse dont cette ville avoit* « *été affligée et l'hôpital général, alors sous le nom* « *d'Hôtel-Dieu, ne pouvant fournir à la nourriture de* « *ces pauvres, on chercha quelque moyen pour les* « *secourir qui ne fût pas à charge au public : on assem-* « *bla pour cela, le 2 juillet 1639, le Conseil politique* « *de Grenoble, composé de Messieurs les Commissaires* « *tirés du Parlement, de la Chambre des Comptes et* « *du bureau des finances, des députés de l'église, de* « *la noblesse et du corps de ville, où présida M. le duc* « *de Lesdiguières, lors lieutenant général au gouver-* « *nement de Dauphiné : on ne trouva rien de moins* « *onéreux qu'une augmentation sur les droits des poids* « *des grains et farines de trois deniers par quartal sur* « *le simple habitant, ce qui portoit le droit de poids* « *pour un sestier, compris l'ancien droit, à un sol trois* « *deniers : et quant aux boulangers, l'augmentation* « *fut fixée à un sol par quartal, c'est-à-dire qu'ils sont* « *soumis pour chaque sestier de bled, compris l'ancien* « *droit, quatre sols six deniers* », etc. (1695); — les fermiers du poids des farines (1707-1709), etc.

B. 233. — (Carton.) — 126 pièces : 119 papier, 7 parchemin.

1649-1760. — Procès. — Entre l'hôpital, d'une part, et : — la ville de Grenoble et les fermiers des octrois, d'autre. Requête adressée à l'intendant du Dauphiné par le syndic de l'hôpital : il y expose que « *le 28 août 1705, la ville de Grenoble transigea* « *avec ses créanciers et ledit hôpital, à raison des som-* « *mes dont elle étoit débitrice. Par cet acte, la ville*

« *promit et s'obligea de payer audit hôpital, ayant le* « *droit de tous lesdits créanciers, une rente annuelle* « *de 22,987 l. 17 s. 6 d., due, savoir : 18,500 l. pour* « *le revenu des sommes principales dont elle fut décla-* « *rée débitrice par ledit acte, 3,129 l. 15 s. pour les* « *anciennes pentions qui étoient dues audit hôpital,* « *644 l. 10 s. pour l'intérêt de la somme qu'il avoit* « *pretté à ladite ville pour acquiter la finance de la* « *charge de receveur des deniers d'octrois, et 713 l.* « *12 s. 6 d. pour la finance de la charge de police réuny* « *au corps de ladite ville après le décez du titulaire,* « *s'étant ladite ville soumise par ladite transaction de* « *faire délégation en faveur dudit hôpital sur ses fer-* « *miers des droits d'octrois, de ladite somme de* « *22,987 l. 17 s. 6 d. pour en être payée chaque année,* « *et en quatre payements égaux, laquelle transac-* « *tion a été homologuée par arrêt du Conseil du* « *18 may 1706.* »

B. 234. – (Carton.) — 127 pièces : 116 pap., 11 parch.

1697-1720. — Procès. — soutenus par l'hôpital pour le recouvrement des frais de nourrice des enfants naturels qui lui étaient remis, contre : — la communauté de Meylan (1697) ; — la communauté de Tullins ; — Antoine Frémon, imprimeur de Grenoble : déclaration de grossesse faite contre ledit Antoine Frémon par Anne Dulbeq, servante à Grenoble (1706) ; — le sieur Joannin, procureur du Roi au bailliage de Graisivaudan (1717), etc.

B. 235. — (Carton.) — 136 pièces : 112 pap., 24 parch., 8 sceaux.

1720-1760. — Procès. — Soutenus par l'hôpital pour le recouvrement de frais de nourrico d'enfants naturels qui lui étaient confiés.— Déclarations de grossesses.— Dans une requête au Parlement, le syndic de l'hôpital « *expose que l'on trouve journellement des* « *enfants exposés dans la ville et sa banlieue, que ledit* « *hôpital est obligé de recevoir et fournir à leur nour-* « *riture et entretien, ce qui luy cause une dépense con-* « *sidérable chaque année et le met presque hors d'état* « *de pouvoir fournir à la subsistance des pauvres vieil-* « *lards et infirmes de la ville.*

« *Messieurs les administrateurs dudit hôpital se don-* « *nent tous les mouvements possible pour éviter ces* « *expositions, et pour cella ils tachent de découvrir les* « *filles enceintes ; mais comme ces sortes de personnes* « *dès quelles sont avancées dans leur grossesse se met-* « *tent chés des accoucheuses, il ne leur est pas possible* « *de touttes les découvrir, attandu que les accoucheuses* « *leur en cachent la plus grande partie, soit de celles* « *de la ville, soit de celles de la campagne ; elles favo-* « *risent même lesdites expositions, et se chargent sou-* « *vent de les faire faire, au moyen de ce que les déflora-* « *teurs de ces filles enceintes ou elles mêmes leur* « *donnent, de manière que l'hôpital a un intérêt réel* « *de sçavoir ceux qui ont exposé lesdits enfants, fait* « *faire lesdites expositions, qui les ont favorisées et* « *ceux à qui lesdits enfants exposés appartiennent, et* « *d'éviter que dans les suittes on ne continue lesdites* « *expositions* », etc.

B. 236. — (Carton.) — 202 pièces : 176 pap., 26 parch., 7 sceaux.

1760-1770. — Procès intentés par l'hôpital pour le recouvrement des frais de nourrice des enfants exposés.

B. 237. — (Carton.) — 216 pièces : 196 pap., 20 parchem., 5 sceaux.

1770-1790. — Procès intentés par l'hôpital pour le recouvrement des frais de nourrice des enfants exposés.

B. 238. — (Carton.) — 76 pièces : 56 papier, 20 parch., 3 sceaux

1700-1790. — Procès. — Lettres de debitis. — Poursuites pour paiement de droit de funérailles contre : — dame Marie de Brenier, veuve de Joseph-François de la Baulme de Pluvinel (1761) ; — noble Pierre Pouchot, capitaine d'infanterie (1766). — Extrait de plusieurs procès intentés ou soutenus par l'hôpital, au sujet des consistoires de la R. P. R. — Mémoires imprimés pour l'hôpital contre le sieur Giraud (1786) : — en réponse au mémoire intitulé : Lebreton à ses concitoyens, etc.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

SÉRIE C.

Matières ecclésiastiques en général. — Chapelle, aumônerie, cimetières, nécrologe, obituaires, etc., etc.

C. 1. — (Carton.) — 3 pièces : 2 papier, 1 parchemin.

1491-1615. — Assemblée des habitants de la ville portant déposition d'Antoine de Bolliac, prêtre, recteur et chapelain de l'hôpital Notre-Dame : élu en juillet 1482, Antoine de Bolliac a manqué à tous ses devoirs : il a dilapidé les biens de l'établissement, laissé égarer les ornements de la chapelle ; au lieu d'y célébrer la messe, il a permis de déposer des fromages sur l'autel ; Antoine Moret, de Crolles, lui est donné comme successeur (6 janvier 1491). — Procédure d'installation de Jean Bouchet, chanoine du prieuré de l'église de la Madeleine, élu recteur de la chapelle du grand Hôtel-Dieu de Grenoble, le 30 août 1613 (4 septembre 1613). — Même procès-verbal d'installation de Jean Massala, prêtre habitué en l'église Notre-Dame et chanoine de Saint-André, élu recteur de ladite chapelle le 23 mai 1615 (31 mai 1615).

C. 2. — (Carton.) — 121 pièces : 105 papier, 6 parch. 5 sceaux.

1600-1790. — **Fondations de Messes.** — Ordonnance de Jean de Caulet, évêque de Grenoble, fixant le nombre des messes que l'hôpital est tenu d'acquitter, savoir : — 45 grands messes : une pour le cardinal Le Camus, 12 pour M. de Murinais, 12 pour M. Maximy, 13 pour M. de la Marcousse, 4 pour M. Salvaing de Boissieu, etc.., et 1689 messes basses (19 mars 1738). — **Cimetière.** — Procès-verbal de la bénédiction du cimetière de l'hôpital par le P. Eustache Legendre, l'un des religieux de Saint-Jean-de-Dieu, établis dans ledit hôpital (5 décembre 1664). — **Chapelles.** — Procédures relatives aux chapelles de Châteauneuf de l'Albenc, de Sainte-Croix, de la Bâtie-d'Agnin, des Trois-Rois à Poliénas, de la Marcousse, des Bretonnières, qui étaient à la nomination de l'hôpital (1600-1750). — **Missions.** — Imprimés relatifs à une mission prêchée à l'hôpital par les pères Capucins (1749) ; — Titres relatifs à la mission fondée dans l'hôpital par Claude-Joseph Pourroy de l'Auberivière, seigneur de Quinsonnas, Morestel, etc. (1740-1767), etc.

C. 3. — (Registre.) — In-4° papier, 123 feuillets.

1738-1791. — **Messes.** — « *Registre des hautes* « *et basses messes fondées par les bienfaiteurs de l'hô-* « *pital général, ensemble un mémoire instructif pour* « *l'acquittement desdites messes.* » Les messes basses que les chapelains de l'hôpital ne pouvaient dire étaient remises à des religieux ou à des curés qui les célébraient à raison de 5 sous la messe. — En 1749, l'hôpital était chargé de 2054 messes par an ; ce nombre s'accroissant tous les ans, s'élevait à 2276 en 1789.

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

SÉRIE D.

Inventaires généraux et partiels. — Instructions, lettres, récépissés et autres pièces relatives au dépôt même ou au service du dépôt des Archives. — Catalogue de la Bibliothèque.

D. 1. — (Registre.) — In-f° papier, 277 feuillets.

1737-1740. — Répertoire de l'Inventaire général des actes, titres et papiers, procès, procédures et formalités des archives de l'Hôtel-Dieu de Grenoble. — Ces documents sont classés dans cinquante-trois séries, de A à Z, AA à ZZ et AAA à DDD.

D. 2. — (Registre.) — In-f° papier, 196 feuillets ; les 91 derniers en blanc.

1737-1740. — « Inventaire général *de tous « les actes, titres, testamens, donations, pièces justificatives des créances sur les tailles, Hôtels-de-Ville « de Paris et Grenoble, actes de constitutions de rentes, « obligations, cessions, transactions, terriers, reconnoissances, chargés, livres d'entrée et sortie des pauvres, ceux des dépenses journalières, des aumônes et « fondations, comptes, arrests, édits, déclarations, mémoires, procès, procédures et formalités ; et généralement de toutes les pièces qui sont et appartiennent « à l'hôpital général de la ville de Grenoble, tant en « son nom propre que comme représentant différens « particuliers, de qui il est héritier, donnataire, cessionnaire, chargé de leurs enfans ou autrement, et « comme ayant droit de plusieurs hôpitaux, maladreries et de partie des consistoires de la province de « Dauphiné. »*

T. Ier. — Série A. — Titres de fondation et de confirmation de l'hôpital, privilèges, etc. ;

B. — Testaments, codicilles, donations et fondations en faveur de l'hôpital.

D. 3. — (Registre.) — In-f° papier, 204 feuillets.

1737-1740. — Inventaire général. — T. II comprenant les séries C à E.

C. — Constitutions de pensions, rentes et intérêts sur divers particuliers, l'Hôtel-de-Ville de Paris et les tailles de la province ;

D. — Actes, titres et pièces justificatives des créances que l'hôpital a sur l'Hôtel-de-Ville de Grenoble, tant en son nom que comme représentant différents particuliers ;

E. — Baux à ferme des octrois, poids des farines ; maisons, domaines et artifices de l'hôpital.

D. 4. — (Registre.) — In-f° papier, 200 feuillets.

1737-1740. — Inventaire général. — T. III. comprenant les séries F à P, savoir :

F. — Actes anciens, promesses, quittances, inventaires, exploits, arrêts, jugements et mémoires ;

G. — Procès du syndic de l'hôpital contre des communautés ou des particuliers ;

H. — Succession d'Étienne Leporis, professeur ès-droits ;

I. — Succession de demoiselle Bertine Firmin, femme de Paul Massarel, notaire et procureur à Grenoble ;

K. — Succession d'Antoine Bouvier ;

L. — Succession de Balthazar de Murinais, seigneur de Bellegarde ;

M. — Succession de Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse ;

N. — Succession de Justine Tavel, veuve de Jacques Payan, procureur au bailliage de Graisivaudan ;

O. — Succession d'Alphonse Ferrand, sieur de Saint-Ferjus ;

P. — Succession de Charlotte Montagne.

D. 5. — (Registre.) — In-f° papier, 162 feuillets.

1737-1741. — Inventaire général. — T. IV, comprenant les séries Q à Z, savoir :

Q. — Titres du domaine de Quaix ; .

R. — Succession de Pierre Laurent, matelassier ;

S. — Succession de Madeleine La Morte, veuve de noble Charles Tonnard, conseiller au Parlement de Grenoble ;

T. — Succession de Jeanne Berger ;

V. — Succession de Jean Roche, tisserand à Grenoble ;

X. — Succession d'André Maximy, maître des Comptes ;

Y. — Succession d'Athénée de Salvaing de Boissieu ;

Z. — Succession de Jean Lantois, directeur des courriers au bureau des postes de Grenoble, etc. ; — succession de Jean-Antoine Benoît, avocat au Parlement, etc.

D. 6. — (Registre.) — In-f° papier, 226 feuillets.

1737-1740. — Inventaire général. — T. V, comprenant les séries AA à TT, savoir :

AA. — Successions de Françoise et Catherine Charvet, héritières de Georges Charvet, procureur, leur père ;

BB. — Succession de M. Dufour, curé de Saint-Louis ;

CC. — Succession de Marie Marquian ;

DD. — Succession de Jeanne Gudy, veuve Vieux ;

EE. — Succession de demoiselle Mathias Chion, femme de Jean Rougier, libraire à Grenoble ;

FF. — Succession de Jean-Baptiste Boffin, de la Sône ;

GG. — Succession d'Anne Joly, veuve de François Reynaud ;

HH. — Succession de Jacques Rey, curé de l'Ozier ;

II. — Succession de Marguerite Reyssier ;

KK. — Succession de Jacques Corréol ;

LL. — Succession d'Ennemond de Bourdeaux, procureur en la Cour ;

MM. — Succession de Balthazar Perrin, curé de Saint-André, de Grenoble ;

NN. — Succession de Françoise Chaboud, veuve de noble Antoine Cothonay, auditeur aux Comptes ;

OO. — Succession d'André Blanc la Conche ;

PP. — Successions d'Étienne Chabert, apothicaire, Jean Richard, Marie Sorlin, veuve Perrin, Lucrèce Béchard, etc. ;

Cession faite à l'hôpital par le Verbe Incarné. ;

QQ. — Succession de Marie-Madeleine Neyrieu de Domarin ;

RR. — Succession de Jean Fuzon, procureur ;

SS. — Succession de Louis Belluard, avocat ;

TT. — Procès et affaires terminés ;

VV. — Procès et formalités périmés.

D. 7. — (Registre.) — In-f° papier, 140 feuillets, dont les 90 derniers en blanc.

1737-1740. — Inventaire général. — T. VI. comprenant la série XX. — Titres, actes, procès et inventaires appartenant à différents particuliers, qui ont été ou sont à la charge de l'hôpital.

D. 8. — (Registre.) — In-f° papier, 264 feuillets.

1737-1740. — Inventaire général. — T. VII. — Série YY. — Titres relatifs aux biens provenant des consistoires de la R. P. R.

D. 9. — (Registre.) — In-f° papier, 167 feuillets.

1737-1740. — Inventaire général. — T. VIII comprenant les séries suivantes :

ZZ. — Titres et actes imprimés ;

ZZ (*bis*). — Titres relatifs aux enfants naturels ;

&&. — Délibérations des administrateurs de l'hôpital depuis 1551.

AAA. — État des revenus et charges de l'hôpital ;

BBB. — État des effets de l'hôpital, inventaires, fondations, matricules et registres de dépenses journalières ;

CCC. — Registre des entrées et sorties des pauvres ;

DDD. — Comptes rendus par les administrateurs, recteurs, trésoriers, receveurs, agents et économes, qui ont eu le maniement des revenus dudit hôpital depuis 1442 ;

EEE. — Protocoles de notaires, extraits, procédures étrangères.

Ce dernier volume se termine ainsi :

« *Ensuite de l'ordre de Mgr le premier président de* « *Grammont et de MM. de la direction de l'hôpital* « *général de cette ville de Grenoble, sr Pierre-* « *Paul Girard, du lieu de la Roche-sur-le-Buis, com-* « *mença à travailler, le 12 may 1737, conjointement* « *avec sieur François Duchon, agent dudit hôpital, à* « *l'arrangement des titres de ses archives et faction du* « *présent inventaire général, et ont continué jusqu'à* « *ce jour que MM. les Directeurs l'ont approuvé après* « *qu'examen en a été fait par MM. Amat et Bozonnier,* « *sindics dudit hôpital, à cet effet députés, et avec les* « *instructions desquels l'ouvrage a été parachevé. Fait* « *audit bureau de direction, le 15 janvier 1740.* »

D. 10. — (Registre.) — In-f° papier, 230 feuillets.

1740-1759. — Relevé de l'inventaire général des archives de l'hôpital clos le 15 mars 1740. — On y a inscrit quelques additions jusqu'à l'année 1759.

D. 11. — (Registre.) — In-f° papier, 220 feuillets.

1685-1686. — Inventaire des papiers du consistoire supprimé de Grenoble, remis au greffe du Parlement par sieur Daniel Royer la Plaine, le vendredi 26 octobre 1685, ensuite du décret de la Cour du 23 du même mois. — Y figurent : — des registres de baptêmes, mariages, décès, de 1591 à 1685 ; — des délibérations du Consistoire (1592-1685) ; — des Comptes des deniers des pauvres ; — des procès soutenus par le syndic de la R. P. R. ; — des rôles des impositions pour l'entretien des ministres (1603-1655). — Il se termine par l'attestation suivante :

« *En qualité de scindic des pauvres de l'hôpital de* « *Grenoble, et en exécution de l'arrest de la Cour du* « *18 janvier dernier, j'ay retiré du greffe de ladite* « *Cour tous les actes cy-devant énoncez, remis audit* « *greffe par ledit sieur Royer, ci-devant scindic des* « *habitants de ladite ville faisant cy-devant profession* « *de ladite religion prétenduë réformée, déchargeant* « *desdits actes par moy retirés et remis aux archives* « *dudit hôpital tous ceux que besoin sera, sans préju-* « *dice des autres actes desquels la rémission n'a esté* « *faitte audit greffe. — Fait à Grenoble, le 22 février* « *1686. C. Canel.* »

D. 12. — (Registre.) — In-4° papier, 282 feuillets ; dont 27 écrits les 255 suivants sont en blanc.

1702-1740. — « *Livre pour servir de matricule* « *suivant l'art. 37 des lettres patentes du mois de may* « *1699, par lequel il est porté que lorsqu'on sera obligé* « *de retirer des archives de l'hôpital général quelques* « *titres ou papiers, pour la poursuite ou pour le sou-* « *tien des affaires dudit hôpital, ceux qui les retireront* « *en passeront leurs charchez sur un livre servant de* « *matricule qui sera tenu à cet effet dans lesdites ar-* « *chives.* »

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

SÉRIE E.

Administration de l'Établissement. — Délibérations, Nominations, Règlements. — Budgets et Comptes, États des recettes et dépenses. — Économat, Fournitures, Entretien des bâtiments. — Inventaires de mobiliers, Livres de caisse, etc.

E. 1. — (Registre.) — In-4°, papier, 421 feuillets.

1551-1594. — Délibérations du Conseil de direction.

1551. — M. de Beaucroissant, vicaire général, remet à André Leusse, receveur de l'Hôtel-Dieu, une liste de notables, docteurs, avocats, procureurs et autres, qui seront convoqués dimanche prochain pour assister « *au faict et traitement des pauvres* » (30 nov.) ; — M. de Baronnat, conseiller au Parlement, sera prié d'assister aux assemblées des pauvres, et Mme de Baronnat « *d'aller avec aultre compaignie de dames pour faire « la queste pour lesdits pauvres* » (6 déc.) ; — à l'avenir, deux notables seront chargés chaque semaine de la visite des pauvres, « *rue par rue* » ; à la fin de la semaine ils feront leur rapport au Conseil (8 déc.) ; — mandat de 3 l. au sieur Hugues Reynier, barbier et chirurgien des pauvres, pour fournitures de médicaments (20 déc.).

1552. — On mettra en apprentissage des enfants de douze à quatorze ans, qui sont à la charge de l'hôpital ; les étrangers valides seront remis aux consuls de leurs communautés d'origine ; les filles valides seront mises en service ; les « *véroleux* » seront placés dans une chambre à part et confiés aux soins de Jean Teste, chirurgien (3 janv.) ; — contrats d'apprentissages conclus à cet effet avec quelques artisans de la ville (6 janv.) ; — on fournira de la paille et autres choses nécessaires aux « *véroleux* » (28 fév.) ; — le fils d'André Leusse, recteur, qui est prêtre, célébrera la messe tous les dimanches dans la chapelle de l'hôpital (7 mars) ; — attendu qu'il y a dans l'hôpital un grand nombre de pauvres qui pourraient gagner leur vie en travaillant, le recteur est invité à expulser tous ceux qui ne sont pas malades (9 juin) ; — (lacune du 7 août au 13 nov.). — Procès contre le clergé de la province qui prétend exiger les décimes dont l'hôpital est exempt (20 nov.).

1553. — Réparations à l'hôpital de Marie-Madeleine (12 mars) ; — le semainier donnera chaque soir un verre de vin aux pauvres malades (n. d.) ; — fondation d'un repas à donner aux pauvres le jour de la fête de Saint-Joseph par la confrérie de ce nom (28 mai).

1554. — Baptiste Marrel, prêtre habitué de l'église N.-D., recteur de l'hôpital Saint-Jacques, expose qu'il est poursuivi par le receveur des décimes du clergé, pour le paiement des décimes dus par ledit hôpital et, comme il lui est impossible de payer, il est accablé de censures et d'excommunications : l'hôpital N.-D. paiera

le tiers des décimes dus par ledit Marrel (14 janvier) ; nomination de Guigues Luc, prêtre de N.-D., comme recteur de l'hôpital (25 mars).

1555. — On fera rédiger un inventaire des papiers de l'hôpital (5 mai) ; — autorisation à un nommé Chaléon de s'établir dans une des chambres de l'hôpital de l'Ile « *à la charge de la maintenir couverte* » (21 juillet); — liste des surintendants des pauvres nommés par arrêt du Parlement ; en font partie : deux chanoines de Notre-Dame, un de Saint-André, un représentant de la noblesse, deux avocats, un procureur et deux bourgeois (8 déc.).

1556. — François de Saint-Marcel d'Avançon, évêque de Grenoble, visite l'hôpital : il offre de donner 40 livres tous les mois pour l'entretien des pauvres (23 fév.) ; — le chapitre N.-D. offre 12 livres par mois (5 mars) ; — Claude Magnin est nommé trésorier général des pauvres (m. d.) ; — on présentera requête à la Cour contre ceux qui ont refusé de donner aux pauvres (22 mars); — il a été délivré aux pauvres cette semaine vingt-neuf quintaux trente-neuf livres de pain (m. d.) ; — ordre donné aux « *chasse-coquins* » d'arrêter tous les pauvres qu'ils trouveront mendiant dans la ville et de les amener à l'hôpital où ils seront enfermés et nourris au pain et à l'eau (29 mars) ; — renouvellement du Conseil des surintendants (12 juillet) ; — les pauvres étrangers valides seront mis hors des portes de la ville, en leur donnant 2 sols et un quartier de pain (9 août).

1557. — La surintendance de l'Ile est donnée à Crépin Colliard (2 mai) ; — on fera ce jour même, dans la maison de ville, la distribution de pain aux pauvres, en présence des surintendants, pour qu'ils puissent renvoyer les mendiants valides (20 juin) ; — proclamation à son de trompe dans les rues de la ville, invitant les candidats aux fonctions de recteur de l'hôpital à se présenter « *pourveu que soyt home mondeyn marié et qui* « *n'aye point de charge ou bien peu* » (14 nov.) ; — Me Antoine Rey, brodeur, est nommé recteur de l'hôpital; sa femme l'aidera dans ses fonctions ; il sera nourri et logé dans l'hôpital jusqu'à ce que le recteur actuel, André Luce, soit mort ; ses gages sont fixés à 40 florins par an (16 nov.) ; — on enverra des pauvres chez les habitants de la ville qui refusent de payer leur cote des pauvres ou offrent trop peu de chose (21 novembre) ; — les héritiers de feu Me Luce sont invités à quitter l'hôptal pour céder la chambre à Me Rey (19 décembre) ; — les collecteurs des rôles des pauvres viendront le premier dimanche de chaque mois donner l'état de leurs recettes et le nom de ceux qui auront refusé de souscrire (27 déc.).

1558. — Nomination de visiteurs des pauvres dans chaque quartier (5 janv.).

(Après une délibération du 13 mars 1558, le registre nous en donne une autre du 18 mars 1559, sur le même cahier).

1559. — Les réunions des surintendants des pauvres auront lieu, à l'avenir, le mardi de chaque semaine, à six heures du matin, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel; ceux qui, sans motif, négligeront d'y assister, seront passibles d'une amende de 10 sols au profit des pauvres (19 mars) ; — proclamation dans les rues de la ville invitant tous les pauvres secourus par l'hôpital à se trouver le 5 avril, à onze heures du matin, devant la maison commune dite la Tour-de-l'Ile, pour être visités par les personnes déléguées à cet effet ; ceux qui manqueront à cet appel seront rayés du rôle (28 mars) ; — requête de l'avocat général au Parlement contre l'inexactitude des surintendants des pauvres à se rendre aux assemblées (9 avril) ; — les réunions du Conseil se tiendront, à l'avenir, à l'hôpital de la Madeleine, à cause de la difficulté qu'on a pour entrer dans la maison de ville (8 juin) ; — convocation des pauvres assistés dans le couvent des Cordeliers (20 juin) ; — — poursuites contre quelques bourgeois de la ville qui ont réfusé de payer la cote des pauvres (fo 152, vo) ; — legs de 100 florins fait à l'hôpital par noble Bonaventure Guiffrey, seigneur de Boutières et du Touvet (11 juillet) ; — défense aux habitants de la ville de louer des logements à des étrangers sans ressources, qui ne viennent s'établir à Grenoble que pour se faire nourrir par l'hôpital (18 juillet) ; — à raison du nombre toujours croissant des enfants trouvés à la charge de l'hôpital, on nommera deux dames dans chaque rue qui seront chargées de s'informer secrètement « *des povres* « *filles qui se font engrosser à gens d'église et aultres* » (15 août); — Jean Abriva et sa femme sont nommés « *hospitaliers* » en l'hôpital Saint-Antoine (4 oct.).

1560. — Jean Têtu, chirurgien, est autorisé à remettre des drogues aux pauvres ; il présentera son mémoire à l'hôpital (13 août).

1561. — Reddition des comptes de Jacques Villard (9 février); — les « *chasse-coquins* » défendront à tous les pauvres de mendier, sous peine d'être expulsés de la ville (11 février) ; — le vicaire de l'évêque et M. Fustier rédigeront un règlement pour l'hôpital (9 mars) ; — lecture dudit règlement : 1o les assemblées du Conseil auront lieu tous les dimanches, de six heures du matin à huit, en été, et de sept à neuf, en hiver ; — 2o le Conseil sera composé d'un ou deux membres pris dans le Parlement, d'un ou deux auditeurs de la

Chambre des Comptes, du vicaire général de l'évêque, d'un chanoine de Notre-Dame, d'un de l'église Saint-André, du juge commun, de l'un des consuls et de quatre conseillers de la ville, dont un de robe longue et trois du Tiers-État ; — 3° tous seront élus par les corps auxquels ils appartiennent ; — 4° ils seront exacts aux assemblées sous peine de 5 sols d'amende ; — 5° les délibérations de cette assemblée auront la valeur des actes faits par un tuteur pour son pupille (9 mars, f° 211) ; — nomination d'un conseil et répartition des diverses fonctions entre les administrateurs (16 mars) ; — on priera quelques dames « *des principales* » de faire la quête du linge (23 mars) ; — on passera la revue des pauvres le premier dimanche de janvier (21 décembre).

1562. — Les sages-femmes de la ville, au nombre de trois, seront logées à l'hôpital Saint-Jayme (1er fév.) ; — le recteur de Saint-Robert remet un écu aux pauvres à la place du festin qu'il est tenu de fournir ce jour-là aux écoliers de la ville. — (Lacune du 30 mai 1562 au 13 mai 1590) (1).

1590. — Inventaire des meubles de l'hôpital Saint-Antoine, dont la garde est confiée à Simonet Pugnet, hospitalier, et Catherine Roche, sa femme (14 mars, f° 300) ; — mandat de 3 écus au chirurgien qui soigne les blessés à l'hôpital N.-D. (3 juin) ; — le sieur Fonterel demande l'autorisation de s'établir avec le reste de ses meubles dans une des chambres de la maison du Pont-Saint-Jayme, appartenant aux pauvres, attendu que sa maison a été brûlée par les soldats qui font le siège de Grenoble (2) (4 déc.).

1591. — On expose que les consuls ont installé le poids des farines dans la chapelle Saint-Jayme ; protestations, attendu que c'est « *ung lieu sacré* » (4 fév.) ; — on fera une aumône générale de pain et d'argent aux pauvres étrangers, très nombreux dans la ville (7 juillet). — (Lacune du 14 juillet 1591 au 29 décembre 1592.)

1593. — (3) Jean Baudet, receveur des deniers des pauvres, demande à être déchargé de ses fonctions, attendu que les débiteurs de l'hôpital refusent de s'acquitter (6 mars) ; — Jean Sarrazin est nommé à sa place (25 mars) ; — on louera au plus offrant l'hôpital de la Madeleine (1) (22 mai) ; — on ne fera pas d'aumônes « *par cartes* » pendant les moissons (24 juin) ; — réparations à l'hôpital de la Madeleine, habité par des locataires (14 novembre) ; — on congédie les deux chasse-coquins (18 décembre).

1594. — Levée des boîtes ou troncs de l'hôpital et des églises : le produit des aumônes ainsi faites pour obtenir la licence de manger de la viande pendant le Carême, monte à 10 écus d'or 8 sols, qui sont versés dans la caisse des pauvres (1er mai) ; — le chapitre de Saint-André demande le paiement de la pension qui lui a été léguée par l'évêque de Grenoble pour l'entretien d'un maître d'école (5 juin) ; — ouverture des boîtes (troncs) de l'hôpital ; on y trouve 4 écus 2 sols (3 juil.) ; — M. de Villeneuve sera invité à aller soigner un pauvre de l'hôpital qui est malade (11 déc.) ; etc.

E. 2. — (Registre.) — In-4° papier, 472 feuillets.

1573-1594. — Délibérations de l'assemblée des surintendants des pauvres (fragments) :

1573. — Jean Gys, cordonnier, de Grenoble, et Marianne, sa femme, sont nommés hospitaliers du grand Hôtel-Dieu de Grenoble (20 oct.).

1575. — État des arrérages des rentes dus à l'évêque de Grenoble depuis 1562, et légués à l'hôpital (15 mars) ; — visite des pauvres : il y en avait quarante-six, tant à l'hôpital Notre-Dame qu'à celui de Saint-Antoine (22 juillet) ; — visite de la maison du Pont-Saint-Jayme (8 sept.) ; — André Rey est nommé hospitalier à l'hôpital Notre-Dame, et le nommé Pollain à l'hôpital de Saint-Antoine (27 nov.).

1576. — On paiera les pensions léguées par M. de Saint-Marcel d'Avançon, évêque de Grenoble, à ses sœurs, savoir : 40 écus pistoles à Jeanne d'Avançon, et 50 livres à Anthonie d'Avançon, dame de Montfleury (22 fév.) ; — « *l'on a heu advertissement qu'on se* « *meurt en Italie, à Turin et aultres lieux, en Alle-* « *magne et à Dijon ; sera bon d'aviser de se prendre* « *garde des passans étrangiers de ceste ville, comme* « *on se conduira à cause des hôpitaulx et crainte du* « *danger* » (28 août) ; — à raison du renchérissement du blé, on invitera les villages voisins à reprendre leurs

(1) Cette lacune est en partie comblée, dans le numéro suivant.

(2) Il expose que sa maison du Pont-Saint-Jayme est vide « *causant que l'on y faict une muraille et que les fourneaux* « *sont rompus.* »

(3) Ces délibérations se trouvent à la fin du volume, f°s 376 et suivants.

(1) Cette maison fut adjugée pour 14 écus au conseiller Jean Robert.

pauvres qui sont à la charge de l'hôpital (m. d.) ; — les dames de Sainte-Claire demandent une aumône à raison du grenier prêté par elles l'année précédente pour enfermer le blé des pauvres (2 oct.) ; — les deux hospitaliers de Notre-Dame et de Saint-Antoine continueront à remplir la charge de chasse-coquins : ils redoubleront de vigilance à raison de la peste (15 nov.) ; — visite des pauvres au couvent des Cordeliers : cent trente-trois se présentent (8 déc.).

1577. — Aumône générale : elle dure deux mois et ruinerait absolument l'hôpital, si MM. de la Cour et du Parlement ne venaient à son aide : on sera contraint d'abandonner cet usage (27 mars) ; — les dames de la ville feront la quête du linge pour les deux hôpitaux (m. d.) ; — M. de Villeneuve offre, si on le fait mandor au Conseil, de donner son avis sur les mesures à prendre « *pour le fait de la santé* » (6 avril); — Mme de Peirins rapporte que tous les lits du grand hôpital N.-D. sont occupés par des blessés venant du camp, « *et qu'il y sent bien maulvays à cause des* « *malades blessés* » (26 juil.).

1578. — Selon la coutume, on priera des dames de la ville d'être semainières au grand hôpital (20 fév.) ; — procès avec les héritiers de l'évêque de Grenoble, François de Saint-Marcel-d'Avançon, au sujet des legs faits aux pauvres par ce dernier (10 mars).

1579. — Laurent Roux, receveur des pauvres, est sommé de rendre ses comptes (26 juil.) ; — sur l'ordre de la Reine-mère (1), on éloignera de la ville « *ung* « *pauvre homme qui a le visage gasté, qui est ordinoi-* « *rement sur les fossés avec une femme et ung petit* « *enfant* » (9 août) ; — à l'avenir, on ne distribuera plus aux pauvres qu'une livre et demie de pain (m. d.); — aumône de 100 écus d'or faite aux pauvres par le prince de Savoie (16 août) ; — l'évêque de Grenoble invite le Conseil à nommer deux personnages pour porter « *les boettes des pauvres à la Roine, Son Altesse* « *et aultres prinses et seigneurs, pour donner l'aumosne* « *auxdicts pauvres* » (20 août).

1580. — On congédiera les pauvres de l'hôpital qui peuvent travailler (27 juin) ; — Martyr Joffrey est nommé syndic des pauvres (1er sept.) ; — on annonce qu'il y a déjà quatorze soldats malades à l'hôpital, venant du camp de la Mure, sans compter ceux qui sont à l'hôpital Saint-Antoine ; comme il pourrait en arriver d'autres, il conviendra de prendre des mesures : on enverra ces soldats à l'hôpital de Montbonnot, et on priera quelques dames de la ville, choisies par Mme de Peirins, de faire une quête en leur faveur (1er oct.); — le sieur Gavarrel est nommé hospitalier au grand hôpital N.-D., à la place d'André Rey, décédé (m. d.) ; — on expose que les pauvres de l'hôpital « *n'ont rien que* « *du pain, excepté les dimanches que Mme de Peirins* (1) « *leur donne huit livres de bœuf et six livres de mou-* « *ton* » (m. d.) ; — les chirurgiens (2) de la ville se réuniront pour soigner les soldats blessés renfermés à l'hôpital (28 oct.) ; — le président Plouvier offre un lit garni pour les soldats (m. d.) ; — on installera les blessés dans la grande salle basse de l'hôpital de la Madeleine (m. d.) ; — les soldats qui mourront à l'hôpital seront enterrés dans la vieille église des Jacobins : les fosses devront avoir cinq ou six pieds de profondeur (16 nov.) ; — M. de la Motte-Verdeyer, chevalier des ordres du Roi, offre de payer un repas aux pauvres de l'hôpital, suivant les intentions de feu Mme de Peirins (2 juil.); — Mme de Fiansayes sera priée de prendre la charge que Mme de Peirins exerçait dans l'hôpital (m. d.).

1581. — Mme la présidente d'Hautefort, à laquelle on avait offert « *de se charger du faict du grand hôpital,* « *ainsi que faisoit feu Mme de Peirins, a fait réponse* « *qu'elle ne demeure pas toujours icy, mais que ce que* « *elle sera possible, elle se emploiera* » (12 nov.) ; — MM. de Saint-Pol, vicaire de l'évêque de Grenoble, et Collignon, official, visiteront l'hôpital et feront sortir les pauvres qui leur paraîtront « *le mériter* » (9 novembre) ; — Mme d'Hautefort refuse d'accepter la surintendance de l'hôpital (16 nov.); — Mme de Paquiers est nommée à sa place (14 déc.).

1582. — Réparations à l'hôpital de la Madeleine (4 janv.) ; — Guigue Sonnier, receveur des pauvres, rendra ses comptes en présence de l'évêque de Grenoble, de l'auditeur des Comptes Bovier, de M. Marchier, second consul, et de M. Joffrey, syndic et procureur des pauvres (1er avril).

1583. — Traité avec Antoine Quinson, boulanger, pour la fourniture du pain aux pauvres (27 juil.).

1584. — Procès contre Nicette Gaultier, veuve et

---

(1) Catherine de Médicis était arrivée à Grenoble le 22 juillet 1579 ; elle en repartit le 16 septembre. Cf., J. Roman, Catherine de Médicis en Dauphiné, *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3me série, t. XVII, pp. 316-340.

(1) Louise de Beaulieu, dame de Peirins.

(2) C'étaient MM. Sébastien Babollin, Guillaume Cuvillier, Jean Legarre, Barthélemy. . . . .

héritière d'Antoine-Jacques Laurent, de Tencin, à raison d'un legs de 400 florins fait par ledit Laurent, pour l'entretien des ministres de Tencin et de Theys : la Cour, par arrêt du 31 janvier 1675, avait attribué ce legs moitié aux pauvres de Grenoble et moitié à ceux de Tencin (11 juin) ; — etc.

E. 3. — (Registre). — In-4° papier, 484 feuillets.

1574-1597. — Délibérations de l'assemblée des surintendants des pauvres *(suite)*.

1574. — L'évêque de Grenoble expose qu'il y a lieu de prendre des mesures pour éviter le développement de la mendicité, les pauvres assiégeant jour et nuit les portes des habitations : on logera les pauvres de la ville chez des particuliers riches qui voudront bien les recevoir et leur distribuer dix livres et demie de pain par semaine à chacun ; ceux qui ne pourront les loger leur fourniront la même quantité de pain, et on les fera loger dans les hôpitaux de la Madeleine, Saint-Jayme et Saint-Antoine, où des lits seront placés à cet effet ; une carte distribuée à chaque pauvre lui indiquera la maison où il doit trouver le logement et la nourriture (3 janvier) ; — « *Conditions avec lesquelles* » *les intendants de l'hôpital prétendent contracter avec* « *celluy qui dressera une manufacture de draps de* « *leyne audit Grenoble...., pour ce qu'ils auront moien* « *d'emploier beaucoup de jeunes personnes* » (28 janvier) ; — nomination d'une commission chargée d'entendre les plaintes des habitants qui refusent de recevoir les pauvres qui leur ont été adressés par carte (14 février); — les pauvres qui auront une carte de secours seront marqués à l'épaule d'une croix blanche pour qu'on puisse les reconnaître, s'ils mendient (28 février); — condamnation à 100 sols d'amende prononcée contre ceux qui ont refusé de recevoir les pauvres (11 mars) ; — nomination de délégués de chaque ordre pour dresser le rôle de ceux qui voudront « *donner* « *l'aulmosne* » aux pauvres (19 décembre).

1575. — Mandat de 32 florins pour ses gages annuels délivré à Pierre Mazet, chirurgien des pauvres (23 février) ; — on donnera un pain par jour à chacun des pauvres des hôpitaux Notre-Dame et Saint-Antoine (7 avril); — on congédiera les pauvres qui peuvent travailler et on retirera toutes les cartes (19 juin).

1576. — Tous les pauvres mendiants de la ville se réuniront le dimanche suivant en l'hôpital N.-D. « *pour* « *en après estre pourveu comme il sera trouvé expé-* « *dient* » (10 janvier) ; — on nommera un contrôleur pour surveiller la distribution du pain (25 janvier) ; — Guigue Calignon remet une somme de 18 l. 5 s. 6 d., produit de l'aumône faite par ceux qui ont voulu manger de la viande pendant le carême (13 mai) ; — requête sera présentée à la Cour pour obtenir que les communautés voisines soient contraintes de nourrir leurs pauvres qui mendient dans les rues de Grenoble (28 août) ; — on ne consentira plus de prêts inférieurs à 500 l. sur les deniers provenant du legs fait aux pauvres par François de Saint-Marcel d'Avançon, évêque de Grenoble « *aux fins de n'avoir pas affère à tant* « *de particuliers* » (15 novembre) ; — convocation annuelle des pauvres aux Cordeliers (8 décembre).

1577. — Aumône de 6 l. donnée à un soldat blessé au port de Claix par les huguenots (19 juin) — Mme de Peirins expose qu'un homme de Sassenage a offert, si on veut lui prêter 300 l., de monter dans la ville un métier de draperie, « *qui sera cause que les pauvres* « *enfants, tant de l'hôpital que aultres auront moien* « *d'apprendre l'estat pour gagner leur vie* » : M. de Saint-André et Mme de Peirins sont chargés de s'entendre avec lui (18 août) ; — M. de Gordes, lieutenant général, sera prié de faire payer à Guillaume Chollier, chirurgien, et Jean Sarrazin, apothicaire, ce qui leur est dû pour avoir soigné les soldats blessés du 22 juin au 3 octobre (17 novembre).

1578. — (Lacune du 13 juillet 1578 au 10 mars 1580.)

1580. — On donnera « *la passade* » aux pauvres passagers ; il sera tenu compte du pain ainsi distribué (10 mars).

(Lacune du 17 mars 1580 au 28 mai 1587.)

1587. — Guigue François Mallenc, procureur, est nommé secrétaire et procureur des pauvres, à la place de Me Philippe Honoré, décédé (28 mai).

1588. — Ordre sera donné aux pontonniers du Drac et de la Romanche de ne pas laisser passer les pauvres qui viennent mendier dans la ville (13 avril) ; — on dressera un état exact des revenus des pauvres (19 avril); — quête pour les pauvres étrangers (22 avril); — reconstitution de l'assemblée des intendants des pauvres ; en font partie : l'évêque, quatre conseillers au Parlement, deux auditeurs de la Chambre des Comptes, deux chanoines de Notre-Dame et deux de Saint-André, deux avocats, deux procureurs, un consul, deux bourgeois, deux membres de la noblesse (13 décembre) ; — les assemblées du Conseil se tiendront les dimanches et les jeudis dans le logis de l'évêque (18 décembre) ; — on installera des lits à l'hôpital Saint-Antoine pour y mettre des blessés (22 décembre).

1589. — Le vibailli, le juge de la Cour commune et

un consul se tiendront aux portes où les chasse-coquins conduisent les mendiants étrangers ; ils feront expulser ceux qui se trouvent valides, en leur donnant une aumône, et feront enfermer les impotents à l'hôpital Saint-Antoine, où ils seront gardés jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur pays (24 février).

« Lacune du 24 février 1589 au 26 juillet 1591 »

1591. — Le sieur Paviot, receveur des pauvres, rendra ses comptes (28 juillet) ; — on paiera les gages de Simonet Pugnet, hospitalier de Saint-Antoine, à raison de 40 s. par mois (1er septembre) : — les locataires des maisons des pauvres abandonnent leurs logements parce qu'on les contraint à loger des soldats (15 décembre).

1592. — On arrangera la salle qu'occupe habituellement le maître d'école dans l'hôpital de la Madeleine pour y placer des lits pour les pauvres, qui abondent dans la ville, et meurent sur les fumiers faute d'avoir un abri (4 janvier) ; — à raison du grand nombre de pauvres étrangers qui sont à la charge de la ville, on convoquera, le 25 avril, à Grenoble, tous les juges des mandements du Graisivaudan (23 avril) ; — après une conférence avec tous les juges des mandements, il est décidé que le règlement fait par le Parlement sera exécuté et que les pauvres étrangers seront renvoyés à leurs communautés d'origine : on prêtera de l'argent à celles de ces communautés qui ne peuvent nourrir leurs pauvres, « *soit par les aulmosnes que les ecclé-* « *siastiques doivent faire suivant les fondations an-* « *ciennes, soit par emprunt des plus aysés desdits* « *lieux* » (25 avril).

1593. — On logera la moitié des pauvres à l'hôpital Notre-Dame, un tiers à Saint-Antoine, et les autres à la maison du Saint-Esprit (10 janvier) ; — les réformés se plaignent de ce qu'on refuse tout secours à ceux de leur religion : l'hospitalier recevra indistinctement les pauvres des deux religions (31 janvier) ; — création d'un troisième office de chasse-coquins, pour empêcher les pauvres de mendier, « *attendu qu'ils sont tous* « *logés* » (3 mai) ; — Guillaume Magnin, curé de l'église N.-D. de Grenoble, expose qu'il a été nommé recteur de la chapelle de l'hôpital N.-D., après le décès de M. Lusson ; comme il ne peut y célébrer le service divin, il propose de nommer à sa place Jacques Gallatun, prêtre de la même église; accepté, avec l'assentiment du Conseil consulaire de la ville (16 mai). — (Lacune du 8 août 1593 au 14 novembre 1594.)

1594. — Réparations à l'hôpital de la Madeleine, habité par des locataires (14 novembre).

1595. — M. Calignon expose qu'il y a trois ans qu'on lui a donné à nourrir une pauvre fille de Grenoble, et que ses moyens ne lui permettent plus de faire cette charité dont il demande à être dispensé : M. Calignon gardera cette pauvre fille, mais, pour le dégrever, l'hôpital lui fournira chaque semaine sept livres de pain (15 janvier) ; — testament de Madeleine Prunier, veuve de Jean de Bellièvre, seigneur d'Hautefort, premier président au Parlement de Dauphiné, par lequel elle lègue 40 écus aux pauvres de l'hôpital de Grenoble (29 novembre 1591, f° 417).

1596. — MM. de Vallembert, Giraud, deuxième consul, et Joffrey, sont commis pour procéder à la vérification des titres de l'hôpital (26 décembre) ; — M. Gallatun sera sommé, sous peine de saisie de son temporel, de faire réparer l'hôpital de l'Ile qui tombe en ruines (27 décembre) ; — renouvellement des reconnaissances (29 décembre) ; — on fera une quête pour la réparation de l'église Saint-Vincent (m. d.)

1597. — Les pauvres qui reçoivent des aumônes de l'hôpital porteront une marque distinctive sur leurs vêtements pour les reconnaître et les empêcher de mendier (25 mars) ; — on fera travailler aux fortifications tous les pauvres valides (m. d.) ; — les entrepreneurs des fortifications déclarent avoir assez de manœuvres et refusent d'enrôler les pauvres : les dames de la ville feront une quête pour leur donner la passade, après quoi on les renverra dans leur commune d'origine (30 mars) ; — admission à l'hôpital d'Antoine Bardel, de Beaumont, qu'on dit avoir été retenu prisonnier pendant trente ans « *entre les mains du Grand-* « *Turc, Dieu lui ayant fait la grâce d'en eschaper* » (27 avril) ; etc.

(Manquent les registres de délibérations de 1597 à 1626.)

E. 4. — (Registre.) — In-4° papier, 196 feuillets.

1626-1636. — Délibérations du Conseil des pauvres *(suite)*.

1626. — Le receveur des pauvres expose que les hôpitaux N.-D. et Saint-Antoine tombent en ruines : une commission est nommée pour visiter les bâtiments et en faire un rapport (5 juillet); — mandat de 24 livres aux « *pavisseurs* » pour avoir fait vingt-quatre toises de pavé devant l'hôpital N.-D. (12 juillet) ; — les chasse-coquins sont invités à expulser tous les pauvres étrangers (26 octobre) ; — requête à la Cour pour obtenir contrainte contre ceux qui refusent de payer leur cote « *pour le passage des pauvres soldats revenant*

« *d'Itallye* » (m. d.); — le taux du vin pour l'année 1626 jusqu'aux vendanges de 1627, est fixé ainsi qu'il suit : — le bon vin des Côtes : 2 s. 6 d. le pot; celui de Saint-Martin-le-Vinoux, la Terrasse et autres bons crûs : 2 s. le pot, et le petit vin, 1 s. 6 d. le pot (29 novembre).

1627. — Le maréchal de Créqui propose de construire un nouvel hôpital hors la ville, puisqu'il n'y a pas d'espace convenable à l'intérieur : une commission est nommée pour choisir un emplacement convenable (21 février); — les commissaires proposent de bâtir l'hôpital entre les moulins de M. de Granieu et le pré de la Trésorerie (26 février); — souscription pour la construction de l'hôpital : le Parlement offre 6,000 l., la Chambre des Comptes 3,000 l., le clergé 1,000 l., la noblesse 6,000 l., etc. (21 mars); — le maréchal de Créqui, le marquis de Villeroy, le vicomte de Pâquiers et plusieurs autres personnages visitent l'emplacement destiné à la construction du nouvel hôpital, d'après les plans et dessins de l'ingénieur Bains : cet emplacement est situé « *hors la ville, au* « *plastre du Drap et au pré de la Trésorerie* » (9 avril); — adjudication des travaux de construction (10 avril); — devis des travaux : « *Il faut faire quatre grands* « *corps de logis contigus et qui formeront un quarré* « *qui aura trente toises de face hors d'œuvre et vingt* « *toises dans la cour; dans lequel espace, tant à main* « *gauche qu'à main droite seront faits deux corps de* « *logement en forme de grandes salles, pour servir de* « *dortoir aux pauvres malades, l'un pour les hommes,* « *l'autre pour les femmes, chacun de la longueur de* « *vingt-cinq toises, et de quatre toises et demie de* « *largeur... A l'entrée de ce bâtiment, seront faictes* « *les cuisines, despense, charnier, lingerie et aultres* « *offices nécessaire à un tel édifice, avec le logement* « *du concierge et le bureau des recteurs... En la* « *quatrième face de ce quarré, qui sera le fond de* « *l'entrée de la cour, sera faicte l'esglise de quatre* « *toises de largeur dans œuvre, et de cinq toises et* « *demie de longueur, et de cinq de haulteur, aux costés* « *de laquelle esglise seront faits la sacristie, le loge-* « *ment du prebstre, des enfants trouvés, des religieux,* « *ou aultres servants les malades...; la porte d'entrée* « *sera faicte de neuf pieds de largeur, de douze de* « *haulteur, fabriquée avec pilastres en la face, à l'ordre* « *Toscan, reffandu et rustiqué avec leurs bases, chapi-* « *teaux, architraves, frise et corniche de mesme ordre* « *et un fronton brisé pour y mettre armoiries, etc.* » (f° 66); — pose de la première pierre de l'hôpital par le maréchal de Créqui, et bénédiction d'une croix par l'évêque de Grenoble, Pierre Scarron : dans la première pierre est enfermée une plaque de cuivre (1) portant l'inscription suivante (2 juin) :

I†HS

IESV CHRISTO
REGI PAVPERVM OPTIMO
HAS PAVPERVM ÆGRORVM VIDVARVM
ORPHANORVM SENVM INVALIDORVM PVEL
LARVM RESIPISCENTIVM PEREGRINORVM
ANIMIS CORPORIBVS QVE CVRANDIS ÆDES
DEI CŒLI QVE AMOR AC PATRIÆ CHARITAS
GRATIANOPOLI EREXIT ANNO CHRISTI 1627.
VRBANI VIII PONTIFICIS
REGIS LVDOVIC. XIII ANNO XVII
CAR. CREQVII DVC. DESD. PAR.
ET MARESC. FRANC. PROR. DELPH.

On est obligé d'arrêter le pilotement des fondations de l'hôpital, à raison de l'inondation (21 juin); — le sieur Chabert, receveur des pauvres, expose que la distribution de treize quintaux de pain que l'hôpital fait chaque semaine aux pauvres, est trop lourde pour les ressources de l'établisssement : une commission est chargée de vérifier la liste des pauvres qui reçoivent chaque semaine « *la livre de pain* » et d'y faire tels retranchements qui lui paraîtront convenables (3 octobre).

1628. — On emploiera les pauvres valides aux travaux de construction du nouvel hôpital (23 janvier). — (Lacune du 23 janvier 1628 au 7 mars 1633.)

1633. — On expose qu'il est urgent de reprendre la construction du nouvel hôpital qui a été interrompue les années précédentes « *à cause de l'injure du temps,* « *tant de peste que passage de gens de guerre* »; les fondations et une grande partie des murailles sont terminées; on objecte que l'hôpital a été conçu sur un plan trop vaste, et que l'argent manquera pour le terminer dans de telles proportions : on ira visiter les travaux faits (7 mars); — on fera terminer l'un des corps de logis pour le rendre habitable (11 juin); — le vicomte de Pâquiers donnera un état des recettes et dépenses qu'il a faites pour la construction de l'hô-

(1) Cette plaque a été retrouvée lors des travaux de reconstruction de la façade de l'hôpital en 1863; elle se trouve aujourd'hui dans le caveau destiné aux archives anciennes de l'établissement.

pital (1er juillet); — quelques dames de la ville proposent de loger douze filles repenties dans un quartier de l'hôpital qu'elles feraient achever à leurs frais, à condition que les sommes qu'elles emploieraient à cette construction formeraient un fonds dont les intérêts, servis par l'hôpital, paieraient l'entretien desdites douze filles : le deuxième consul s'y oppose au nom de la ville (19 août).

1634. — Le Conseil des pauvres se réunira tous les huit jours pour s'occuper du recouvrement des souscriptions faites pour la construction de l'hôpital et en activer l'achèvement (28 mars); — vente aux Pénitents de la maison du Pont-Saint-Jayme (avril).

1635. — Les dames d'Uriage, de Chevrières, de Veyssilieu et de Leyssins offrent, pour achever la construction de l'hôpital, de donner 3,000 l. lorsque le gros œuvre sera terminé (21 février); — on demandera aux réformés de la ville s'ils veulent contribuer à la construction de l'hôpital où leurs pauvres seront admis (3 mars).

1636. — Le sieur Benoît Guy, maçon, demande qu'il soit procédé à la mensuration des travaux de maçonnerie faits par lui (2 juin); etc.

E. 5. — (Registre.) — In-4° papier, 450 feuillets.

1630-1642. — Délibérations du Conseil des pauvres (*suite*).

1630. — François Clapasson, secrétaire de la maison consulaire, est nommé secrétaire du Conseil des pauvres (9 février).

1631. — Quelques dames de la ville proposent d'y fonder une maison de refuge pour les filles repenties : en attendant qu'elles aient trouvé un local convenable, elles demandent qu'on leur abandonne une maison appartenant aux pauvres et proche de l'église de la Madeleine où sont les Cordeliers : accordé pour trois ans seulement, à condition qu'elles y feront faire les réparations nécessaires (29 mai).

1632. — Défense d'admettre des pauvres dans l'Hôtel-Dieu « *pour y faire long séjour* » sans une conclusion spéciale du Conseil (1er février); — expulsion des pauvres étrangers (m. d.); — on vendra les biens de l'hôpital situés à Claix (28 novembre).

1633. — On fera continuer la construction du nouvel hôpital, interrompue « *par la malice du temps* » (25 juillet); — on mettra en vente tous les hôpitaux de la ville, excepté celui de Saint-Antoine, réservé pour les pauvres passagers (m. d.).

L'année 1634 manque.

1635. — Le sieur Didot, procureur, est nommé procureur des pauvres à la place du sieur Bergier, nommé secrétaire à la Chambre des Comptes (21 janvier); — on fera exécuter l'article du règlement fait en la présence « *de feu Monseigneur le Connestable* », et portant que « *avenant le décès des chefs de famille* « *de ceste ville, le drap du lit où ils sont décédés, les* « *couvertes et linceulx doibvent être baillés à l'Hôtel-* « *Dieu, avec une partie des robes que l'héritier fait* « *porter aux pauvres le jour de l'enterrement* » pour servir à l'habillement des pauvres (m. d.); — dans le contrat de vente des hôpitaux de la ville, on stipulera que les pauvres en conserveront la jouissance jusqu'à Noël, époque où l'on estime qu'on pourra les installer dans le nouvel hôpital (10 mars); — vente aux enchères de l'hôpital N.-D. : il est adjugé pour 8,000 l. à M. Bailloud, substitut du procureur général (26 mars).

1636. — On présentera requête à la Cour pour contraindre les notaires et tabellions à engager ceux dont ils reçoivent les testaments à y insérer quelques dispositions en faveur des pauvres (30 mars); — Me Jean Boys, procureur au Parlement, est nommé procureur des pauvres à la place de M. Didot, décédé (19 juin).

1637. — On dressera un état des revenus des pauvres pour régler à proportion les aumônes que l'on peut faire (8 février); — on fera une quête pour faire achever le nouvel hôpital déjà fort avancé, et donner la passade aux pauvres étrangers qui affluent dans la ville (7 avril); — nomination des quêteurs (m. d.); — les capitaines des quartiers seront invités à visiter les hôtelleries où se tiennent les vagabonds pour assurer l'exécution de l'ordonnance récemment faite contre eux (7 mai); — vente de la maison du Pont-Saint-Jayme, moyennant 3,600 l. (1er juin); — vente de la maison de la confrérie du Saint-Esprit passée à Laurent Chabert, receveur des pauvres (25 juillet); — création d'un office de syndic chargé de la direction des affaires des pauvres : M. de Jouffrey, premier consul, remplira cette fonction pendant l'année courante et l'année qui suivra son consulat (6 août); — protestation des consuls contre la création d'un office de syndic de l'hôpital : c'est eux qui sont les vrais syndics des pauvres : on remplacera le terme de syndic par celui d'adjoint (15 novembre).

1638. — On examinera le règlement de l'hôpital de Lyon pour en rédiger un pour l'hôpital de Grenoble (24 mars); — lecture du nouveau règlement rédigé par M. de Jouffrey, d'après celui de Lyon (25 avril); — le sieur Trollieur est nommé receveur général des pauvres (m. d.); — les réformés de la ville offrent de

faire achever à leurs frais une partie des bâtiments du nouvel hôpital, à condition qu'on l'affecte aux pauvres de leur religion : sera communiqué aux consuls, Parlement, Chambre des Comptes et Bureau des finances (7 mai); — invitation aux dames de la ville qui ont promis de fournir le mobilier du nouvel hôpital, de le donner au plus tôt pour qu'on puisse y transférer les pauvres (14 mai) (1); — Jean Fayolle est nommé concierge du grand hôpital, il aura la garde du mobilier (20 mai); — il fournit caution (8 juillet); — le sieur de Villefranche, docteur en médecine, offre de soigner gratuitement les malades de l'hôpital : il est agréé pour trois ans, à condition de subir un examen devant une commission de médecins de la ville (m. d.); — les Jésuites offrent de venir chaque samedi faire une exhortation aux pauvres et les confesser : accepté (15 juillet); — on invitera l'official à bénir l'hôpital le samedi 17 juillet, pour qu'on puisse y installer les pauvres le lendemain : ceux-ci se réuniront dimanche après vêpres dans la cour de l'évêché et seront conduits processionnellement à l'hôpital, la croix en tête, par M. Massala, recteur des pauvres (15 juillet); — on demande à M. Massala, chanoine de Saint-André et recteur de l'hôpital, s'il entend continuer à faire le service divin comme il le doit : celui-ci déclare qu'il est tenu de dire la messe tous les dimanches, « *au moyen du revenu du fonds qui est* « *situé en l'Isle et du logement qu'il avoit d'une cham-* « *bre dans la maison de l'hôpital N.-D. dans laquelle* « *il bailloit en louage* » ; ce dernier revenu lui manque depuis la vente de la maison de N.-D. à Mme de la Motte : néanmoins il offre de continuer à dire la messe aux pauvres les dimanches et jours de fête, et de prêter les ornements nécessaires lorsqu'il ne pourra la dire lui-même ; il prie le Conseil de faire établir un autel portatif (m. d.); — on enfermera aux repenties une femme de l'hôpital qui y débauche les jeunes filles (22 juillet); — on fera travailler les pauvres de l'hôpital et on leur distribuera une partie de l'argent qu'ils gagneront (m. d.). — « *Roolle de MM. les directeurs* « *du nouveau hospital de Grenoble qui doibvent servir* « *au Conseil et direction dudit hospital despuis le* « *dix-huictiesme juillet 1638, jour que les pauvres ont* « *estez conduicts audict hospital nouveau jusqu'au* « *mesme jour de l'année 1639 : que la moitié desdicts* « *sieurs directeurs sera changée :*

« *M. le chanoine Massala, recteur et chapelain de* « *l'hospital.*

« *Messieurs du Parlement :*
« *M. le conseiller de la Rochette,*
« *M. le conseiller de Veysillieu,*
« *M. le conseiller de Sautereau.*

« *Messieurs de la Chambre des Comptes* :
« *M. Pascal, maistre des Comptes,*
« *M. de Pourroy-Guilhemière, maistre des Comptes.*

« *Messieurs du Bureau des Finances :*
« *M. Espeaute, trésorier de France,*
« *M. Chaboud, procureur du Roy,*
« *M. le juge de la Baulme.*

« *Messieurs les quatre consuls :*
« *M. Raphaël, l'advocat des pauvres,*
« *M. Bois, procureur des pauvres.*

« *Messieurs de l'église :*
« *M. de Fontanieu, chanoine de Notre-Dame,*
« *M. Vernin, chanoine de Saint-André.*

« *Messieurs de la noblesse :*
« *M. de Maubec,*
« *M. de Joffrey,*
« *M. de Charency,*
« *M. Trollieur, recepveur général des pauvres.*
« *M. de Villefranche, médecin des pauvres.*
« *M. Marnais, chargé de recevoir et distribuer les* « *ouvrages qui seront donnez pour faire travailler* « *les pauvres.*
« *M. Balme, chargé de la fourniture des médica-* « *ments et du bois et charbon.*
« *M. Disdier, chargé de l'achept et distribution des bleds.*
« *M. Jullien, chargé de la viande et menues four-* « *nitures.*
« *M. Brun, chargé des farines et du pain.* » (m. d.); — les pauvres se plaignent de l'humidité de la cour de l'hôpital où les eaux croupissent : ordre est donné par le Parlement aux charretiers de la ville, d'y transporter gratuitement, un dimanche, du sable et du gravier, après avoir néanmoins obtenu dispense de l'évêque (5 août); — les pauvres de la maladière de la Buisserate, au nombre de sept, demandent le droit de faire des quêtes dans la ville trois fois par semaine (m. d.); — réparations pour installer un moulin à soie dans l'hôpital (m. d.); — établissement d'un portier (12 août); — création d'un poste de chapelain pour dire la messe tous les jours et instruire les pauvres : il sera logé et nourri et aura « *quelques gratifications* » (5 déc.); — conférence avec les réformés pour l'entretien de leurs pauvres (19 déc.); — on fera une

(1) Depuis cette date, les délibérations du Conseil se tiennent dans la salle du Conseil du nouvel hôpital : elles se tenaient auparavant à l'évêché.

quête au profit des pauvres, les jours de fête, à la porte de toutes les églises et chapelles (26 déc.; etc.

1639. — MM. Ozias, Aymar, Hugues Clerget, Isaac Aymar, fils de M. Ozias, Claude Mayence, Jean Detelley, Étienne Dutruc et Antoine Micha, chirurgiens de la ville, offrent de soigner gratuitement les pauvres dans les conditions suivantes : le dernier maître reçu sera chargé du service quotidien, sauf à s'adjoindre, dans les cas graves, un ou deux de ses confrères ; le premier dimanche de chaque mois, tous en corps visiteront l'hôpital pour donner leur avis sur les maladies en traitement : acte leur est donné de leur promesse (2 janv.) ; — on tiendra un magasin de blé, outre la provision ordinaire (m. d.) ; — proposition des réformés; ils offrent de contribuer à l'entretien des pauvres aux conditions suivantes : leurs malades seront mis dans une chambre spéciale où les ministres pourront les visiter; on leur permettra de se rendre au prêche, on continuera à recevoir indistinctement les pauvres des deux religions, et on soumettra à l'évêque les deux propositions des réformés (23 janv.) ; — les médecins de la ville contestent au sieur de Villefranche le droit de soigner les malades de l'hôpital : il est maintenu dans ses fonctions, sauf aux autres médecins à venir également donner leurs soins aux pauvres (30 janv.); — adjudication des travaux de construction d'un corps de logis attenant à la chapelle (17 février) ; — on fera sommation aux réformés de contribuer à l'entretien des pauvres, faute de quoi on suspendra la distribution aux pauvres de leur religion (10 avril) ; — on traitera avec un opérateur de Montélimar « *pour faire tailler* « *la pierre* » d'une malade de l'hôpital; il demande 6 pistoles (26 mars) ; — convocation des chirurgiens de la ville pour faire choix de l'un d'entre eux pour traiter les malades de l'hôpital (1er sept.); — les chirurgiens de la ville offrent de faire le service gratuitement, à tour de rôle, chacun pendant un mois : accepté (8 sept.);— on vendra la maison de l'hôpital située près de la Madeleine (20 nov.) ; — remerciements aux pères Augustins qui servent dans l'hôpital (27 nov.).

1640. — Révocation du sieur Fayolle, concierge, « *pour son peu de charité* » (18 mars) ; — on fera une visite générale des pauvres pour supprimer les secours aux « *pauvres fainéants* » (12 avril) ; — le sieur Fayolle est conservé dans ses fonctions en déposant une caution de 1,000 l. (12 juil.) ; — vente de la maison à l'enseigne du Griffon, située rue Saint-Laurent, à Me Collin, procureur au bailliage de Graisivaudan, pour une somme de 2,100 l. (m. d.); — M. de Villefranche, médecin, signale quelques cas de fièvre maligne à l'hôpital Saint-Antoine : à l'avenir, les soldats blessés qui se présenteront aux portes de la ville seront renvoyés à la porte Très-Cloître, où ils seront visités : ceux qui seront reconnus atteints d'une maladie contagieuse seront internés dans l'hôpital de l'Ile, où M. de Villefranche s'installera pour les soigner; les autres continueront à recevoir l'hospitalité à l'hôpital Saint-Antoine (9 août); — poursuites contre un nommé Barbe Fine, qui a battu un valet de l'hôpital parce qu'il empêchait les pauvres de mendier (11 nov.) ; — un jeune garçon, atteint de la maladie appelée « *lenterie et raische vive* », demande à être admis à l'hôpital : on le soignera à domicile, sa maladie étant contagieuse (23 déc.).

1641. — Révocation du sieur Fayolle (6 janv.); — M. Gallien est prié d'examiner le règlement de l'hôpital (13 janv.) ; — le duc de Lesdiguières avertit le Conseil qu'à raison de l'agrandissement de la ville, il doit nommer des commissaires pour procéder à la visitation « *qui se doibt faire advant le trassement des* « *rues* » ; sont nommés : MM. de Saint-Germain, conseiller au Parlement, Perrot, maître des Comptes, le juge de la ville, les consuls, de Maubec, de Jouffrey, de Bardonnenche, et Noël Didier, marchand (10 févr.); — ils conféreront avec le duc de Lesdiguières sur le tracé des rues dont l'une traverse la cour de l'hôpital (24 mars); — on priera la duchesse de Lesdiguières de faire venir de Lyon une femme « *religieuse et stillée au* « *service des malades* » qui sera entretenue aux frais de l'hôpital (29 déc.).

1642. — Le sieur Chabert, receveur particulier des pauvres, demande une augmentation de ses gages : il aura à l'avenir 80 écus par an (23 févr.); — le conseiller Guérin expose que, pour donner du travail aux pauvres, un fabricant de drap de Romans, nommé Claude Monnier, offre d'y établir un atelier, à condition qu'on lui fournisse le logement : accepté (15 mai); — on fait observer qu'il y a des malades dans l'hôpital et qu'il serait utile qu'ils fussent visités par un médecin : M. Mathieu, médecin, sera prié de les venir voir jeudi prochain (5 juin) ; — etc.

E. 6. — (Registre.) — in-4° pap., — 601 feuillets.

1642-1687. — Délibérations du Conseil des pauvres *(suite)*.

1642. — MM. Paulet et du Bœuf, docteurs agrégés en médecine, offrent, au nom de tous leurs collègues de la ville, de faire le service médical de l'hôpital général et de l'hôpital Saint-Antoine : ils s'y rendront régulièrement et à tour de rôle le dimanche et le jeudi,

et toutes les fois qu'ils seront requis; dans les cas graves, ils se réuniront en consultation dans la salle du Conseil (31 juill.); — les dames de la Congrégation exposent qu'elles ont acquis une maison dans la rue Neuve, et qu'elles désirent y transférer les orphelines qu'elles logeaient auparavant à l'hôpital : le Conseil autorise ce transfert; toutefois on continuera à leur fournir le blé à raison de cinq setiers par pensionnaire; moyennant cette redevance, lesdites dames seront tenues d'élever les filles qui leur seront présentées par le Conseil, jusqu'au nombre de vingt (21 août); — le 1er consul expose qu'une bande de comédiens a demandé l'autorisation de donner des représentations dans la ville; il désire savoir « *s'il sera plus à* « *propos de leur faire jouer une comédie dont tout* « *l'argent sera retiré par les pauvres ou de leur faire* « *donner 10 écus* » : on leur fera payer 10 écus « *in-* « *continent après qu'ils auront joué la troisième comé-* « *die* » (30 oct.); — Claude Monnier, drapier de Romans, est autorisé à établir des métiers dans l'hôpital, à condition d'instruire tous les ans deux ou trois pauvres orphelins de treize à quatorze ans (16 nov.).

1643. — M. de Guillemières est prié de chercher quelque personne experte pour soigner les malades, attendu que le concierge « *n'y peut vaquer* » (4 janv.); — le 1er consul proteste contre la nomination d'un concierge faite par le Conseil sans l'assentiment du corps consulaire : il lui sera donné satisfaction (8 mars); — adjudication de la construction de la muraille qui clôt la cour de l'hôpital depuis l'église jusqu'à la grande porte (23 juill.).

1644. — Expulsion des pauvres étrangers « *à peine* « *du fouet* », et défense aux habitants d'en conserver aucun sous peine de 4 livres d'amende (14 avril); — on expose que l'entretien des pauvres coûte 11,500 l., et que l'hôpital n'a que 1,200 écus de revenus : on établira un impôt de 2 sols par quartal de blé sur les boulangers et « *gasteliers* » (14 juill.);— les chanoines de N.-D. déclarent qu'ils n'assistent pas aux assemblées des pauvres parce qu'on ne leur donne pas le premier rang qui leur est dû; M. Balme, l'un d'eux, s'oppose à la vente de l'hôpital Saint-Jayme, attendu qu'il est recteur dudit hôpital et qu'il a droit d'y avoir son logement : « *les choses demeureront au même état* « *qu'elles estoient cy-devant* » (22 sept.); — on fera payer le droit des pauvres aux charlatans (m. d.); — les curés et religieux seront invités à engager les mourants à faire des legs aux pauvres (4 déc.); — on expose que les médecins, qui avaient promis de visiter l'hôpital à tour de rôle, ont abandonné depuis longtemps leur service : on présentera requête à la Cour pour obtenir une ordonnance prescrivant aux médecins de faire à tour de rôle la visite de l'hôpital, sous peine d'interdiction de leurs fonctions (18 déc.).

1645. — Les sieurs Auzias père et fils, Piat et Legay, médecins, demandent dans quelles conditions ils devront faire le service de l'hôpital : ils sont invités à dresser eux-mêmes le rôle des médecins des pauvres et le règlement du service (8 janv.); — rôle des médecins qui doivent servir l'hôpital suivant l'ordre ci-après : MM. du Bœuf, des Grandsprez, Bressand, Paulet, Cuvelier, de Villefranche et Mathieu;—rôle des chirurgiens : MM. Auzias, Aymar, Pigeon, Isaac Eymard, Claude Mayance, Ytier Dutruc, Antoine Michal, Jean Leytellet, Legay, Hérard Ségaud, Jean Piat (29 janv.); — on écrira à M. le cardinal de Lyon (1) pour l'union de la léproserie de la Buisserate (7 mai); — le premier président annonce que M. le cardinal de Lyon a donné son consentement (25 juin); — on prendra, à l'avenir, des mesures pour avoir des médecins, chirurgiens et apothicaires au service de l'hôpital, « *considéré* « *que les modernes ne rendent aucun service à cette* « *maison* » (9 juil.); — les pauvres assisteront une fois par an à une procession où figureront, non seulement les pensionnaires de l'hôpital, mais les pauvres assistés et les enfants exposés, avec leurs nourrices : on offrira un dîner à ces dernières (17 oct.); — les pauvres assisteront au service qui sera célébré après le décès de chacun des membres du Conseil (m. d.);— on fera graver des plaques (2) de cuivre en l'honneur des bienfaiteurs des pauvres (m. d.); — on fera l'inventaire des titres de l'hôpital (19 nov.); — on affichera dans la salle du Conseil le rôle de tous les médecins et chirurgiens de la ville pour savoir le nom de ceux qui doivent faire le service (m. d.); — nomination de deux soldats de ville aux gages de 50 l. par an : « *ils iront tous les soirs à l'hôpital Saint-Antoine et* « *tous les matins pour sortir les gueux hors la ville,* « *empêcheront de mendier, même ceux de la ville* »; ils porteront l'épée et la hallebarde aux armes de Grenoble (10 déc.).

1646. — Les 1,000 l. données par M. Trollieur seront employées à l'achèvement de la chapelle de l'hôpital (11 mars); — les clefs des archives de l'hôpital seront

(1) Alfonse-Louis Duplessis de Richelieu (1628-1653.)

(2) Le sieur Baron fut chargé de ce travail : on devait y inscrire les noms de tous les bienfaiteurs de l'établissement qui avaient donné plus de 1,000 livres.)

données, l'une à l'un des consuls ou au secrétaire, et l'autre à l'un des autres directeurs (25 mars); — le premier président rend compte des démarches faites par lui auprès des religieuses de l'hôpital de Beaune pour les engager à venir à Grenoble : elles ont envoyé leurs statuts qui seront examinés (25 nov.).

1647. — Sur la prière de la duchesse de Lesdiguières, on recevra dans l'hôpital une pauvre fille que ses parents maltraitent parce qu'elle s'est convertie au catholicisme (24 mars); — les gens de la R. P. R. demandent à avoir part aux charités de l'hôpital : les consuls et l'avocat de la ville en conféreront avec eux (7 avril); — le premier président est prié d'ordonner au sieur Hugon, abbé de Malgouvert (1), de distribuer l'argent qu'il exige des veufs et veuves qui se remarient, moitié à l'hôpital, moitié aux églises (12 juin); — « *les comédiens bailleront 40 l.* (2) » (24 juin); — le concierge accompagnera les médecins dans leurs visites aux malades de l'hôpital, il recevra leurs ordonnances et donnera du vin à ceux à qui les médecins l'auront prescrit (17 nov.); — on distribuera du pain aux pauvres de la R. P. R., attendu que leurs coreligionnaires paient leur part de l'imposition levée pour ce fait (15 déc.).

1648. — On isolera dans une chambre les pauvres garçons atteints de « *rache vive* » : on les fera traiter par un opérateur de passage (9 févr.); — prix-fait pour la construction du portail de la chapelle, avec François et Pierre Durand, pour 400 l. (29 mars); — les dames de la Congrégation refusent de se charger des filles de l'hôpital, à moins de 30 livres par fille et par année (3) : accordé (3 avril); — le sieur Bonnet, médecin, natif de Grenoble, offre de servir les pauvres de l'hôpital gratuitement durant deux années : les médecins de la ville s'y opposent, « *parce qu'il n'a fait que cinq années de* « *stage dans la ville de Gap, au lieu de six qu'il devait* « *faire* »; le sieur Bonnet demande à faire à l'hôpital sa dernière année de stage : M. le conseiller de la Rochette est prié de faire accepter cette proposition au corps des médecins (9 août); — M. de Veissilieu est autorisé à faire mettre à ses frais ses armes contre un des piliers de la chapelle, à raison du legs de 200 l. fait par lui aux pauvres (13 déc.); — on gravera sur une autre plaque de cuivre les noms des bienfaiteurs de l'hôpital qui ont donné 600 l. et au-dessus (27 déc.).

1649. — On expose qu'il n'y a plus ni argent, ni blé pour la nourriture des pauvres : on fera un emprunt ; les membres du Conseil y souscrivent (30 mars) ; — on congédiera Pierre Mazet, cordonnier, Pierre Bertrand et Claude Gorgy, drapiers, enfants de l'hôpital, attendu qu'ils savent leur métier : on leur donnera à chacun 4 l. 10 s. pour leur saint Crépin (11 juill.) ; — on empruntera 3,000 l. pour nourrir les pauvres (8 août).

1650. — On lira à tous les conseils « *le Rôle des Trépassés* » pour assurer le recouvrement soit des legs, soit des linceuls et couvertures des défunts (13 mars) ; — M. Trollieur offre de faire achever la construction de l'hôpital, en y installant un hôtel de ville dont la ville paierait la location à l'hôpital (m. d); — le clergé offre 300 l. par mois pour l'entretien des pauvres (10 avril) ; — les « *officiers des corps* » se cotisent, savoir : les présidents, à 15 l.; les conseillers maitres des Comptes ou trésoriers, 10 l.; les secrétaires, 5 l., et les huissiers, 50 s. par mois (11 avril) ; — M. de Villefranche, appelé pour donner son avis sur une maladie qu'on croit contagieuse, déclare « *qu'elle peut être appelée* « *maligne, mais non contagieuse, et pour la paroptide,* « *il ne la croit point pestilentieuse, mais un déchar-* « *geoir du cerveau sur les émontoyres, n'arrivant que* « *sur le déclin du mal* » (24 avril). — (Lacune du 24 avril 1650 au 25 juillet 1651.)

1651. — Acompte de 300 l. aux maçons chargés de la construction de la chapelle (25 juill.).

1652. — Le sieur Cayol, 3me consul, est nommé receveur général des pauvres à la place du sieur Guigou, chargé de la recette générale de la province (8 sept.).

1653. — Le sieur Pierre Blache offre de construire à ses frais un jeu de paume « *sur les masures inutiles* « *de l'hôpital* », à condition qu'on lui donne une subvention de 3,000 l.; le jeu de paume établi, il paiera 500 l. par an à l'hôpital (3 fév.) ; — les offres du sieur Blache sont acceptées (23 mars) ; — on annonce que Balthazar de Murinais, seigneur de Bellegarde, mort récemment, a laissé tous ses biens à l'hôpital (21 juin); — on empruntera 2,000 l. pour la construction de l'hôpital (21 sept.) ; — lettre des directeurs des pauvres de Paris : ils envoient l'édit relatif aux duels portant qu'une partie des biens des duellistes sera confisquée au profit des pauvres (5 déc.).

1654. — Jean Nicolas, 3me consul, expose au nom des Réformés de la ville que leurs pauvres n'ayant aucun revenu, il serait raisonnable de leur donner une part des charités de l'hôpital, « *puisqu'ils contribuent aux*

(1) Abbaye joyeuse. Cf. A. Rochas, l'*Abbaye joyeuse de Pierrelatte.*

(2) Peut-être ces comédiens appartenaient-ils à la troupe de Molière qui à cette époque donna quelques représentations en Dauphiné.

(3) Elles recevaient auparavant de l'hôpital tout le blé qui était nécessaire à leur consommation.

« *impositions comme les autres, offrant de poursuivre* « *à leurs dépens ceux qui n'ont pas payé* » : le Conseil s'en rapporte à ses précédentes conclusions (14 fév.) ; — les nourrices des enfants de l'hôpital menacent de les rendre si elles ne sont pas payées : M. Chabert est invité à les payer et à faire rentrer au plus tôt les arrérages dus aux pauvres par la ville (22 mars) ; — la recette particulière du revenu des pauvres est confiée à Laurent Chabert et Jean Mayasson (14 mai) ; — on annonce que M. de la Marcousse a fait mettre ses armes dans le jeu de paume bâti aux frais des pauvres, sans qu'il ait en rien contribué à sa construction, « *soubs* « *prétexte qu'il se prétend descendre de l'évesque de* « *Chissieu* » : on examinera si l'acte de fondation de l'hôpital réserve quelques droits honorifiques aux membres de la famille de Chissé, « *et on ne lairra point le* « *timbre aux dictes armes, ains la mitre et la crosse* » (15 nov.).

1655. — Mandat de 44 l. 16 s. à Pierre Lagarde, vitrier, pour seize panneaux de vitres à 40 s. pièce, et deux armoiries de M. de Murinais, montant à 12 l. 16 s. posées dans la chapelle de l'hôpital (21 févr.) ; — on emploiera 300 l. à l'achat d'un tableau et d'ornements pour la chapelle fondée dans l'hôpital par M. de Murinais (10 avril) ; — Pierre Blache, maître paumier, expose qu'il a été obligé de dépenser 8,000 l. pour la construction du jeu de paume, au lieu de 6,000 qui avaient été prévues ; il demande qu'on lui accorde la jouissance du jeu de paume pendant huit années, outre les douze années stipulées dans son contrat, en payant à l'hôpital l'intérêt des 1,000 écus qui lui ont été donnés : accordé, si les faits sont exacts (13 juill.) ; — Antoine Guillaumier, des Corréards-en-Luz, proche la Croix-Haute, qui a fait abjuration de l'hérésie, est nommé précepteur des jeunes enfants de l'hôpital (8 sept.) ; — les femmes et filles valides de l'hôpital seront occupées à filer ; on leur donnera 2 sous par livre de ritte et 1 sou par livre d'étoupes ; celles qui ne voudront pas travailler seront chassées (5 déc.).

1656. — Les restes de M. de Murinais seront transportés dans une caisse de chêne, sur deux mulets « *sans aucun bruit* », et déposés à la chapelle du port de la Roche, où l'on ira les chercher en procession (20 janv.) ; — on demandera 5 pistoles aux comédiens, « *si faire se peut* » (25 févr.) ; — M. Nicolas, 3me consul, a reçu des comédiens, à la fin de février, 170 l. pour les pauvres (12 mars) ; — mandat de 6 l. à Jean Guinier, peintre, pour le tableau de la Trinité qu'il a fait pour la chapelle de M. de Murinais (17 avril) ; — mandat de 100 l. au sieur Aguyard, prêtre, maître de grammaire des enfants de chœur de Saint-André (25 juin) ; — Jean de Boffin d'Argenson, seigneur de la Sône, donne 3,000 l. à l'hôpital ; le revenu sera employé, savoir : 100 l. pour l'entretien des pauvres de l'hôpital, 40 l. pour être distribuées aux pauvres passants durant les mois de juillet et août, etc. (1er sept.) ; — les restes de M. de Murinais ayant été transportés dans la chapelle du port de la Roche, on ira les chercher avec la grande croix de N.-D., et on leur célébrera de splendides funérailles avec oraison funèbre (22 nov.).

1657. — Mandat de 50 l. pour le chambrier de N.-D. « *pour le convoi, musique et obsèques* » de M. de Murinais, qui ont eu lieu le 3 janvier ; — le sieur Henri Bouvier, sieur de Charancel, est nommé recteur de la chapelle de Sainte-Croix, fondée dans l'église d'Agnin par M. de Murinais (23 juin).

1658. — Mandat de 12 l. au maître d'école de l'hôpital pour aller prendre les bains (30 juill.) ; — on fera passer un examen aux deux candidats qui se présentent pour remplacer le maître d'école, décédé (8 déc.).

1659. — Le curé de Saint-Laurent expose qu'il y a tant de malades à l'hôpital Saint-Antoine, qu'il ne peut suffire « *à les secourir spirituellement* » (8 août) ; — M. l'abbé de la Coste, grand vicaire, représentera au sieur Lambert que c'est à tort qu'il prétend faire le service de la chapelle Saint-Roch en l'Ile, puisqu'il s'est démis de ses fonctions de recteur (m. d.).

1660. — On empruntera 2,000 l. aux consuls de Grenoble (22 avril) ; — on expose qu'un certain nombre d'officiers des corps ont été reçus et n'ont pas encore payé « *la charité establye par MM. de la Cour, à cause* « *de pareilles réceptions* (1) » (6 mai).

1661. — M. de Calignon, sergent-major, offre, sur les ordres de M. de Lesdiguières, de veiller à l'expulsion des pauvres étrangers (10 avril) ; — on expose qu'il y a deux chapelains dans l'hôpital, ce qui est une lourde charge, alors que le traité fait avec les religieux de la Charité stipule qu'il n'y en aura qu'un seul : on fera des remontrances à ces religieux (16 juill.).

1662. — A l'avenir, les personnes qui viendront faire soigner des malades dans l'hôpital, seront tenues de payer d'avance la dépense de leurs malades, attendu qu'il arrive fréquemment que des personnes refusent de payer après l'avoir promis (17 déc.).

1663. — Adjudication de l'escalier du nouveau bâtiment de l'hôpital (11 mars). — (Lacune du 11 mars 1663 au 6 décembre 1671.)

(1) Les présidents donnaient 200 l., les conseillers, 100 l.

1671. — M. Chorier (1), avocat de la ville, expose le « *pitoyable état* » dans lequel se trouve l'hôpital, qui n'a pas de revenus suffisants pour subvenir à ses charges : il déclare que l'on trouverait les ressources nécessaires dans l'établissement d'une ferme générale des boucheries (6 déc.).

1672. — Les pères de la Charité et les religieuses hospitalières sont avertis de ne pas recevoir un plus grand nombre de pauvres que celui fixé par le règlement ; — pour subvenir aux besoins de l'hôpital, on demandera à la Cour d'ordonner l'adjudication du droit de vendre de la boucherie pendant le carême (21 fév.).

1673. — Traité d'apprentissage pour un enfant de l'hôpital, passé avec Jean Chamel, gantier (9 fév.).

1674. — Mandat de 30 l. à Jacques Boréli, opérateur (28 déc.).

1675. — François Cassin, enlumineur, demande à prendre un enfant en apprentissage pour quatre années, moyennant 33 l. et un habit pour l'apprenti : accordé (11 fév.) ; — M. Teisier, 2me consul, est nommé procureur des pauvres à la place de M. Bois, décédé (31 mai); — on empruntera 2,000 l. pour payer pareille somme que l'on doit aux sœurs hospitalières (17 sept.).

1676. — Suppression de deux offices de chasse-gueux sur quatre qui existent (13 avril) ; — on dressera un état des revenus de l'hôpital et du nombre des pauvres que l'on peut nourrir, et on signifiera aux religieux et religieuses de ne pas en accepter davantage (m. d.) ; — on expose qu'un traitant a offert au Conseil consulaire, qui a accepté, de donner 60,000 l. de toutes les fermes de la ville, parmi lesquelles il fait figurer la ferme des boucheries, dont il offre 24,000 l., et celle de l'émolument des peaux, qui toutes deux appartiennent aux pauvres : le Conseil, désireux de faciliter le paiement des dettes de la ville, consent à cette adjudication, à condition qu'on lui remette annuellement 12,000 l. sur la ferme des boucheries, le produit de l'émolument des peaux et 1,600 l. sur la ferme des chandelles ; quand les créanciers de la ville seront désintéressés, l'hôpital rentrera dans ses droits (2 août).

1677. — Le sieur Lestellet expose que l'hôpital possède, rue Perrière, une maison appelée l'hôpital Saint-Antoine, dans laquelle il n'y a aucun malade : il en demande la jouissance pour y mettre des malades qu'il soignera à ses frais, à condition qu'on lui paie les gages du concierge : accordé, à condition qu'il y réservera une place pour les pauvres passagers (28 mars).

1678. — On fera surélever l'hôpital Saint-Antoine pour y loger quelques pauvres filles et leur permettre de gagner leur vie sans être à charge au public ; la dépense, évaluée à 600 l., est couverte par une souscription de 300 l. offerte par les dames de la ville, et une amende de même somme attribuée à l'hôpital (5 avril).

1679. — L'intendant demande un état des revenus et des charges de l'hôpital pour le remettre à M. Pussort, maître des requêtes, qui a ordre d'en informer S. M. (15 févr.).

1680. — On achètera pour 8,000 l. la maison du conseiller du Bouchage, pour agrandir les bâtiments de l'hôpital, de façon à pouvoir y renfermer tous les pauvres (25 févr.) ; — on aménagera le jeu de paume pour y installer les pauvres (1er avril) ; — le sieur Blache demande une indemnité pour la désaffectation du jeu de paume : elle lui sera accordée (14 avril) ; — hors les cas d'urgence, les consuls ne donneront aucun billet d'entrée à l'hôpital, sans l'avis du Conseil de direction (21 juill.); — Françoise de Galle, veuve de noble Annibal de Galle, trésorier de France, en la généralité du Dauphiné, offre 2,000 l. pour la construction du nouveau bâtiment (1er sept.) ; — le juge de Grenoble expose que Mgr Le Camus offre de donner 25,000 l. à l'hôpital, tant pour la construction du nouveau bâtiment que pour aider à la subsistance des pauvres (16 déc.) ; — malgré le règlement, qui leur interdit de recevoir plus de vingt malades, les religieuses en ont actuellement vingt-neuf : à l'avenir, on ne leur paiera la dépense que pour vingt malades (29 déc.).

1681. — On annonce qu'André Maximi, maître des Comptes, a institué pour ses héritiers les pauvres de l'hôpital (23 févr.) ; — la pension que l'hôpital paie aux dames hospitalières sera diminuée de 300 l., attendu que, des quatre religieuses qui sont venues, il n'en reste plus qu'une (29 avril) ; — on fera réparer la maison de Saint-Roch pour y loger les pauvres de l'hôpital de la Providence qui sont atteints des écrouelles (18 mai) ; — le Conseil de Direction s'assemblera les premier et troisième dimanches de chaque mois (m. d.) ; — George Février, notaire royal, est nommé secrétaire des pauvres (m. d.) ; — pour éviter les frais considérables d'une nouvelle construction, on achètera le bâtiment des pères de la Charité, moyennant 21,000 l., et la moitié du fonds récemment acquis de M. du Bouchage, où ils se proposent de bâtir (14 sept.).

1682. — Le conseiller de la Ronchère expose que

(1) Nicolas Chorier, le célèbre historien Dauphinois, né à Vienne le 1er septembre 1612, mort à Grenoble le 14 août 1692.

Marie Bergerand, de Tullins, « *ayant establi avec quel-* « *ques autres personnes une société de filles dans ledit* « *lieu, lesquelles s'y emploient à l'éducation et ins-* « *truction des filles, elle auroit eu la conduite de ladite* « *société pendant six ou sept années, jusqu'à ce que le* « *conseiller Canel l'auroit fait venir à l'hôpital général* « *pour y prendre soin des pauvres et en avoir la con-* « *duite, duquel emploi elle se seroit acquittée depuis* « *environ six mois* » ; il ajoute qu'il est à craindre que les habitants de Tullins, qui la regrettent, ne la décident à quitter l'hôpital : on fera un traité avec elle, lui assurant qu'elle sera entretenue dans l'hôpital pendant le reste de sa vie (1er mai) ; — on fera le même traité avec Dlle Marie de Nantes, qui faisait partie de la même société à Tullins, et que M. Canel a fait venir de Chambéry, où elle dirigeait la maison des orphelines de Mme Deschamps, pour prendre soin de cinquante filles que l'on a envoyées en convalescence à la maison de l'hôpital sise à Saint-Aupre (m. d.) ; — on confiera aux religieux de la Charité un des pauvres de l'hôpital pour qu'ils lui apprennent la chirurgie et la pharmacie (10 mai) ; — emprunt de 3,000 l. aux religieuses de N.-D.-de-Grâce, de Tullins, ordre de Cîteaux, pour la construction du bâtiment de l'hôpital destiné aux malades (5 juil.), etc.

E. 7. — (Registre.) — In-4° papier, 481 feuillets.

1683-1711. — Délibérations du Conseil de direction des pauvres *(suite).*

1683. — On n'accordera les lits de l'hôpital qu'aux malades de la ville ; les malades étrangers ne seront admis que dans les cas graves où ils ne pourraient être transportés dans leur pays (24 janv.) ; — on arrêtera les comptes des créanciers de M. de la Marcousse (2 déc.).

1684. — On réservera dix lits chez les religieux de la Charité et autant chez les religieuses pour les pauvres malades de l'hôpital général, et dix autres lits pour les malades de la ville, munis de billets de MM. les Directeurs ou consuls (2 mars) ; — un expose que les créanciers de la ville ont choisi Claude Buissonnier, avocat en la Cour, et Jacques Dandré, notaire royal, pour la direction des fermes des octrois qui leur ont été données en paiement, à condition de payer annuellement aux pauvres 13,129 l. 15 s. : les sieurs Buissonnier et Dandré sont dispensés de fournir caution (11 mars) ; — M. Canel expose qu'il y a environ dix ans que le sieur Brochier sert gratuitement les pauvres malades de la Providence, et quatre ans qu'il sert ceux de l'hôpital général, « *prenant soin de les panser et* « *d'employer pour cela ses compagnons et fraters,* « *quand lui-mesme n'y peut suffire* » ; il en est de même du sieur de Vaux, apothicaire, qui, depuis huit ans, traite gratuitement les malades de l'hôpital général et de la Providence ; comme tous deux sont expérimentés et dévoués, M. Canel est prié de leur témoigner la reconnaissance du Conseil et de les engager à continuer (9 juin) ; — M. Levet, médecin, est prié de continuer aux malades de l'hôpital les soins qu'il leur donne depuis trois ans (1) (4 sept.).

1685. — Transaction avec Marianne de Berger de Bloquemont, veuve de Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse (18 fév.).

1686. — Règlement de compte de Daniel Royer, cidevant syndic de la R. P. R. (16 juin) ; — M. le conseiller Canel expose « *que le Roy auroit accordé aux* « *pauvres de l'hôpital général la somme de 1,000 l.* (2) « *en dédomagement des despens que ledit hôpital gé-* « *néral a esté obligé de faire pour la nourriture et* « *entretient de cinquante-un petits enfants de Besse* « *et de Mizoën, entrés audit hôpital le 17 may dernier,* « *de vingt-six grandes filles, trois autres petits enfants* « *et de quatre-vingts femmes, tous desdits lieux de* « *Besse et de Mizoën, entrés audit hôpital le 23 juin* « *dernier, et sortis dudit hôpital le 8 de ce mois.* » (27 août).

1687. — On vendra à M. le trésorier Vincent la maison des pauvres sise près du séminaire de l'Oratoire (12 mars).

1688. — M. Canel expose que les dépenses de l'hôpital excèdent ses revenus et qu'elles ont considérablement augmenté en 1686, par suite du nombre de nouveaux convertis qui ont été mis à sa charge, sans compter ceux qui, étant tombé malades dans les prisons, ont dû être transportés à l'hôpital : on empruntera 3,000 l. aux religieuses hospitalières (13 janv.) ; — les religieux et les religieuses de la Charité demandent de l'argent pour soigner les malades : on empruntera 1,500 l. à deux personnes qui désirent prêter cette

---

(1) Il est dit dans les considérants de cette délibération qu'en 1684 « *les malades ont esté en si grand nombre, qu'outre ceux qui* « *avoient esté mis dans les hôpitaux destinés pour les malades,* « *il en estoit resté plus de soixante dans l'hôpital général, que* « *le sieur Levet avoit traités avec tant de succès, qu'il n'en seroit* « *morts que quelques-uns de vieillesse.*

(2) Cette somme devait être prise sur les biens des religionnaires qui avaient quitté le royaume sans permission de S. M.

somme à fonds perdus, moyennant une pension viagère de 120 l. (3) (16 déc.).

1689. — Approbation du traité conclu avec les créanciers de la ville, aux termes duquel, moyennant une somme de 60,000 l. qui leur sera payée par l'hôpital, ce dernier aura seul la jouissance de la ferme des Boucheries (29 juin) ; — M. Canel expose que, le 18 octobre, le Roi a fait don à l'hôpital d'une somme de 2,000 l. sur les biens des religionnaires pour l'indemniser des dépenses faites pour l'entretien et nourriture des nouveaux convertis de la province (27 nov.).

1690. — Approbation des emprunts faits aux Carmélites de Grenoble et aux Ursulines de Vif (12 janv.) ; — legs d'une créance de 3,500 l. sur les trois ordres de la ville, fait aux pauvres par François Perrin avocat au Parlement : les revenus devront être employés chaque année à doter une pauvre fille ou à faire apprendre un métier à un jeune garçon (25 sept.).

1691. — Liquidation du compte des médicaments fournis pour les soldats malades de l'armée d'Italie transférés dans les hôpitaux de Grenoble (11 avril) ; — M. Canel expose que le Roi ayant créé par son édit de janvier 1690, deux offices de jurés-crieurs des funérailles, l'hôpital est entré en pourparlers avec Zéphirin Thoumyre, bourgeois de Paris, procureur des sieurs Lorient, de La Noue et Bertucat, agents du sieur Henri Beaufort, chargé par S. M. de la vente desdits offices, qui demande des deux offices de Grenoble 3,600 l. : M. Canel est autorisé à traiter à ce prix (15 août) ;— transcription de l'édit du Roi portant création desdits offices (Versailles, janv. 1690, f° 85, v°).

1692. — On empruntera les sommes nécessaires pour payer lesdits offices (27 mars).

1693. — Emprunt de 6,000 l. pour faire face aux dépenses de l'hôpital, qui ont beaucoup augmenté depuis le commencement de la guerre d'Italie « *tant* « *par la cherté des vivres qu'à cause que ledit hôpital* « *a été chargé, depuis ce temps-là, d'un grand nom-* « *bre d'enfans, dont plusieurs ont esté abandonnés* « *par leurs pères qui sont allés à la guerre, et les* « *autres estans nés de pauvres filles débauchées par* « *les gens de guerre* » (28 mai) ; — on emploiera tous les ans 3,000 l. pour faire des distributions de pain aux pauvres chaque dimanche ; tous les trois mois on visitera les familles nécessiteuses pour se rendre compte de leurs besoins (6 août) ; — M. le conseiller Canel expose que, le 29 août dernier, S. M. a fait don des biens des consistoires de la R. P. R. du Dauphiné aux hôpitaux de Grenoble, Gap et Embrun : le sieur Huguès Lambert est chargé de recueillir les titres des consistoires et d'en dresser inventaire ; le sieur Jacques Dandré, receveur des pauvres, est autorisé à recevoir toutes les sommes exigibles : il en tiendra un registre général : MM. Canel, de la Colombière et Lemaire auront la direction des affaires et vérifieront les comptes à la fin de chaque mois (26 déc.).

1694. — Répartition des biens des consistoires de la R. P. R. entre les hôpitaux de Grenoble, Gap et Embrun (17 août) ; — on emploiera les premières rentrées provenant des consistoires à rembourser les 8,000 l. dues aux Ursulines de Vif (29 nov.).

1695. — Le sieur François Boyer, agent de l'hôpital pour le recouvrement des biens des consistoires, est autorisé à vendre l'emplacement du temple et du cimetière du consistoire de Crest (24 févr.) ; — les consuls de la Grave et les directeurs de l'hôpital dudit lieu procéderont au recouvrement des biens des consistoires de l'Oisans : on accordera audit hôpital une remise sur les rentrées ainsi faites (3 mars, f° 135, v°) ; — abandon au sieur Paul Cherler, ci-devant ministre de la R. P. R. au Buis, d'une somme de 602 l. 12 s. 9 d. qui lui avait été attribuée en 1685 pour ses honoraires par le syndic du Buis (21 mai).

1696. — Un anonyme fait don à l'hôpital d'une somme de 5,000 l., à condition qu'on lui en paie les intérêts durant sa vie au denier 20 : accepté (2 août) ; — quittance à Charles de Chabrières, seigneur de la Roche, lieutenant des maréchaux de France, habitant à Grane, d'une somme de 150 l. pour remboursement d'une pension provenant des consistoires (17 déc.).

1697. — On expose que l'hôpital ayant acquis, moyennant 28,500 l., les biens de l'hérédité de M. de Guimetières, sis à Cognin a, pour en payer le prix, vendu à François Provensal, marchand libraire, deux maisons sises rue du Palais (18 mars).

1698. — Mort de Mlle Bergerand, qui servait gratuitement les pauvres : on la remplacera par une de ses compagnes (3 juill.) ; — protestations du cardinal Le Camus contre l'apposition des scellés sur les principales portes de l'hôpital, opérée par ordre du Parlement, « *pour la conservation du bien des pauvres dont la* « *Dlle Bergerand était chargée* » : vive discussion avec le premier président du Parlement (3 juill.) ;— mémoire établissant la nullité de l'apposition des scellés, attendu qu'elle est « *sans cause, sans nécessité, injurieuse et nuisible* (7 juill., f° 193) ; — l'abbé de Poligny, official de Grenoble, est envoyé à la Cour pour exposer l'affaire

(1) Les pensionnaires avaient plus de soixante ans.

au Roi (11 juill.);— le procureur général du Parlement demande qu'à la levée des scellés on procède à un inventaire des titres de l'hôpital : le cardinal présente copie d'une lettre adressée à M. de Bérulle, premier président, par le marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'État ; dans cette lettre, le ministre signifie à M. de Bérulle que « *l'intention du Roi est que les scel-* « *lés soient levés sans inventaire, sauf au Parlement à* « *représenter à S. M. les motifs qui l'ont déterminé à* « *faire apposer les scellés sur les archives, vases sacrés* « *et autres ornements* » (13 août).

1699. — Reddition des comptes du sieur Dandré (27 déc.).

1700. — On annonce la mort, le 15 avril, de M. Antoine Benoît, avocat au Parlement, qui a légué ses biens à l'hôpital : ses armoiries seront placées dans la salle du Conseil des pauvres (23 avril) ; — on fera reconstruire le clocher de l'église de l'hôpital, qui est démoli depuis plusieurs années (m. d.) ; — mandat de 182 l. au sieur Bernard, sculpteur, pour avoir gravé sur marbre et albâtre, en lettres d'or, une inscription qui rappelle les bienfaits du cardinal Le Camus : cette inscription (1) a été placée dans l'église de l'hôpital « *à* « *main gauche du chœur* » (13 juin).

(1) Voici le texte de cette inscription qui est actuellement conservée dans les archives de l'hôpital :

EMUS AC. RMUS D. D.
STEPHANUS CARDINALIS
LE CAMUS
ECCLESIÆ DECUS ET PRINCEPS
EPISCOPUS GRATIANOPOLITANUS
HUJUSCE DOMUS
AB ANTECESSORIBUS FUNDATÆ
PARENS BENEFICENTISSIMUS
ET PROTECTOR ASSIDUUS
IN QUA
EGENOS AC DEBILES ANTEA VAGOS.
AC RELIGIONIS INSCIOS
VARIIS ARTIBUS ET BONIS MORIBUS
PIE INSTITUENDOS
CURAVIT
VENDITA SUPPELLECTILI ET VASIS ARGENTEIS
NUTRIVIT
CUJUS EXEMPLO ET HORTATU
ACCESSERE VARIA
PIORUM ET ILLUSTRIUM E SUPREMIS CURIIS
MAGISTRATUUM
ALIORUMQUE TAM NOBILIUM QUAM CIVIUM
DONA
NE QUID DEESSET PIETATI
TEMPLUM HOC DOMINO DEDICAVIT
IN HONOREM BEATISSIMÆ VIRGINIS
DIE DOMINICA..(effacé)..NOVEMBRIS
ANNO SALUTIS MDCXCIX
PASTORALIS CURÆ XXIX.

1701. — En exécution de l'édit de mai 1699, réglementant la composition du Conseil de direction, MM. Rosset, conseiller en l'élection, Bozonnat, apothicaire, Guérin et Gueydan, marchands, sont nommés directeurs de l'hôpital pour une période de trois ans (22 fév.) ; — M. de La Côte, prieur de Beaulieu, est nommé directeur (24 fév.) ; — M. de Valbonnais, premier président de la Chambre des Comptes, demande à faire partie du Conseil de direction : on lui objecte que, depuis l'année 1680, « *auquel temps l'Hôtel-Dieu com-* « *mença d'être érigé en hôpital* », les premiers présidents du Parlement et de la Chambre des Comptes n'ont point fait partie du Conseil des pauvres (10 mars) ; — règlement des fonctions du trésorier-receveur (22 mars, f° 241) ; — le sieur Boyer est nommé agent général des affaires de l'hôpital : il continuera à s'occuper du recouvrement des biens des consistoires de la R. P. R., sans négliger les autres affaires de l'hôpital : il aura 250 l. par an (m. d.).

1702. — Sont nommés directeurs de l'hôpital : MM. Gérente, curé de Saint-Hugues, de la Côte, prieur de Beaulieu, Boliat, président en l'élection de Grenoble, Rigo, avocat au Parlement, Bozonnat, apothicaire, et Joseph Faure, marchand (11 janv.) ; — attributions spéciales confiées à chaque directeur (13 janv.); — Claude Pointet, greffier de la judicature de Grenoble, est nommé receveur de l'hôpital (26 janv.) ; — le sieur Foran, maître écrivain, sera logé et nourri à l'hôpital, à condition qu'il apprendra aux pauvres à lire et à écrire (29 juin) ; — le sieur Cavin, tapissier, est chargé des tentures pour les funérailles, moyennant 120 l. par an (13 juill.) ; — le sieur Meyer fera les fonctions de maître des cérémonies aux funérailles, à condition de remettre les deux tiers de ses honoraires à l'hôpital (26 août) ; — traité avec le sieur Étienne Couet, maître bonnetier de Grenoble, pour la fourniture de la laine nécessaire à la manufacture de bas établie dans l'hôpital (3 sept.).

1703. — État des étrennes accordées aux domestiques et pauvres qui servent dans l'hôpital sans avoir de gages (4 janv.) ; — à l'avenir, le sieur Pointet, receveur, fournira l'état de sa recette, quartier par quartier, et même plus souvent (26 juill.); — aucune assemblée ne pourra être présidée que par le cardinal Le Camus, l'un des présidents du Parlement ou de la Chambre des Comptes, le procureur général au Parlement ou le conseiller Canel (19 août) ; — le sieur Chalvet expose l'état du recouvrement des biens des consistoires (19 déc.).

1704. — Il n'y aura plus que deux chasse-gueux

(3 avril) ; — le cardinal Le Camus donne à l'hôpital un capital de 25,000 l., dont le revenu doit être employé à faire apprendre des métiers à de pauvres garçons et à marier des filles (11 déc.).

1705. — Ratification du traité passé entre la ville de Grenoble et ses créanciers, le 28 août 1705 (1) (21 sept.) ; — inventaire des meubles et livres de Mlles Françoise et Catherine Charvet, qui ont légué leurs biens à l'hôpital (5 oct.) ; le sieur Joseph Garnier est nommé receveur de l'hôpital (2 nov.) ; — testament de Françoise et de Catherine Charvet (29 août 1697, fo 347, vo).

1706.— Lettre de M. de Pontchartrain par laquelle il annonce que le Roi a attribué aux hôpitaux des principales villes du royaume les sommes provenant des revenus des maladreries et léproseries désunies de l'ordre de Saint-Lazare, et que l'hôpital de Grenoble est compris dans cette distribution pour 5,000 l. (Versailles, 25 oct. 1706, fo 368, vo).

1707. — Le cardinal Le Camus assiste, pour la dernière fois, au Conseil de direction (14 juill.) ; — M. Le Camus, premier président de la Cour des aides à Paris, héritier du cardinal, offre de remettre à l'hôpital les titres de deux rentes sur le clergé, l'une au capital de 60,000 l., et l'autre au capital de 25,000 l., constituées en faveur des pauvres par le cardinal Le Camus (3 oct.); — à l'avenir, on donnera aux demoiselles qui servent les pauvres dans l'hôpital, 45 l. pour leurs vêtements et leur linge (23 nov.).

1708. — Réparations à la Tour-Dauphine, située rue Perrière, où l'on enferme « *les filles pénitentes* » (20 août) ; — arrêt du Conseil portant que le sieur Liousse, maire de Grenoble, et le sieur Aubert, lieutenant de police, feront partie du Conseil de direction des pauvres (22 mars 1707, fo 396).

1709. — M. Gérente, curé de Saint-Hugues, expose qu'il serait nécessaire d'augmenter le nombre des directeurs des pauvres, à cause de la grande quantité de procès que l'hôpital soutient devant divers tribunaux : MM. Bondat et Baron, avocats, sont nommés directeurs (21 août) ; — à raison du grand nombre de soldats malades venant du camp de Montmélian, qui sont soignés dans le couvent des pères de la Charité, ces religieux n'ont plus assez de lits, et le commissaire de l'hôpital royal désire occuper les salles et lits de l'hôpital général, « *ce que l'on ne peut refuser, attendu qu'il s'agit* « *du service du Roi* » ; toutefois, comme les PP. de la Charité sont payés par le Roi pour soigner les soldats, il conviendra de leur demander une indemnité pour l'occupation des salles de l'hôpital (12 sept.).

1710. — Nicolas de Prunier de Saint-André, marquis de Virieu, offre de céder deux maisons situées dans la ville de Grenoble, montée du pont de bois, du côté des Cordeliers de la Magdeleine, et un cellier à Saint-Martin-le-Vinoux, comme paiement d'une somme de 7,200 l. léguée à l'hôpital, savoir : 1o 6,000 l. par Nicolas de Prunier de Saint-André, premier président du Parlement, dans son testament du 12 mai 1684 et son codicille du 13 octobre 1691 ; 2o 1,200 l. léguées par Gabriel de Prunier, fils de Nicolas, président à mortier au Parlement de Grenoble : accepté (8 mai) ; — le conseiller Canel annonce que noble Athénée de Salvaing de Boissieu est décédé le 14 mai, laissant tous ses biens aux pauvres de l'hôpital (29 mai) ; — testament d'Antoine Benoît, avocat au Parlement de Grenoble (8 avril 1700, fo 438, vo) ; — on accorde la jouissance de la chapelle Saint-Roch, située près du faubourg Très-Cloître, pour y installer le séminaire de Saint-François-de-Salles, autorisé par lettres patentes de mai 1706, pour recevoir les prêtres âgés et infirmes (6 sept.).

1711. — Approbation de la transaction passée avec M. de Montdragon le 23 février 1711 (26 fév.), etc...

E. 8. — (Registre.) — In-fo papier, 283 feuillets.

1712-1726. — Délibérations du Bureau de l'hôpital général de Grenoble *(suite)*.

1712.— Élection des officiers du Bureau : sont nommés : secrétaire, M. X... ; receveur des aumônes casuelles, M. l'abbé de Bourchenu, prévôt de Saint-André ; distributeurs du pain, tous les directeurs à tour de rôle, quatre chaque mois ; directeur des passants, M. Flovan et, en son absence, M. Duclot ; directeurs des malades, MM. de Garcin et de Gallien ; directeurs des honteux, l'évêque et M. de Gallien ; syndic, M. Baron ; visiteurs, le dimanche, M. de Saint-Guillaume ; lundi, M. de Gallien ; mardi, M. l'abbé Dupuis ; mercredi, M. l'abbé du Perron ; jeudi, M. de la Tour-Vidaud, procureur général ; vendredi, M. l'abbé Perrin ; samedi, M. de Pérouse ; préfet des visites, M. l'abbé Saléon ; directeurs des troncs, MM. Cottavoz et de Gallien ; directeur des adoptions, M. l'abbé Perrin ; directeurs des prisons, MM. Flovan et Bozonnât ; directeurs des bâtiments, MM. l'abbé du Puy, Baron et Bondal ; directeurs des provisions, MM. Gardon, Jomaron et Boyer ; directeurs du travail, MM. Gardon, Jomaron et Bérard (27 août);

(1) Ce traité est transcrit au fo 358 du même registre.

— approbation du règlement particulier de l'hôpital que le P. Guévarre avait été prié de faire imprimer (m. d.) ; — l'évêque de Grenoble offre de payer de ses deniers les réparations qu'il est nécessaire de faire à l'hôpital : accepté (m. d.) ; — le jour de l'internement général des pauvres, ils prendront leur premier repas aux frais de l'hôpital sur la place Grenette, à cinq heures du soir (m. d.) ; — « *l'enfermement ayant esté* « *fait mardi dernier, avec l'édification de tout le public,* « *le repas public ayant aussi esté fait à la place Gre-* « *nette avec un grand ordre par les soins de MM. les* « *Directeurs* , » le bureau remercie Mgr l'évêque d'avoir assisté à la procession à laquelle il avait convoqué le clergé séculier et régulier (1er septembre); — les pauvres de l'hôpital se confesseront « *toutes* « *fois et quantes qu'il sera nécessaire* » (8 sept.) ; — règlement pour le maître d'école de l'hôpital (22 sept.) ; — M. Pasquet , ingénieur , est invité à élever le bâtiment situé entre la porte charretière et le ruisseau, pour y installer l'infirmerie actuellement mal placée (29 sept.) ; — à l'avenir il n'y aura plus qu'un visiteur par semaine : il entrera en fonctions le dimanche (20 nov.) ; — on achètera des tabliers pour les dames qui viennent servir les pauvres dans leur réfectoire (1er déc.) ; — on traitera avec le sieur Chevalier, fabricant de bas à Romans, qui offre d'établir sa manufacture dans l'hôpital (15 déc.).

1713. — Il y aura trois clefs aux archives de la maison ; le semainier, le visiteur et M. Boyer en auront chacun une (2 mars) ; — on fait remarquer que l'aumône des passants est très onéreuse pour l'hôpital, attendu que tous les pauvres des villages voisins viennent exprès pour recevoir la « *passade* » : à l'avenir on ne donnera plus rien aux pauvres du voisinage (7 mai) ; — on enverra à M. de Colombe « *les dix* « *portraits d'empereurs sur cuivre* », et l'on s'en remettra pour le prix à sa générosité (28 mars) ; — M. Peujet, maître d'école de l'hôpital, pourra prendre des enfants au dehors jusqu'au nombre de douze, pour leur apprendre à lire et à écrire (18 juin) ; — le 1er septembre, les pauvres iront en procession aux Capucins pour la solennité de la canonisation de saint Félix de Cantalice (27 août) ; — aucun directeur ne pourra « *ôter le pain ni le donner* » sans une délibération de l'assemblée (28 sept.) ; — les directeurs n'assisteront aux enterrements que lorsque tous les pauvres marcheront, et dans ce cas on paiera 100 l. ; ceux qui ne voudront que les garçons paieront 30 l. ; quand un directeur ou bienfaiteur de l'hôpital mourra, tous les directeurs et tous les pauvres iront à son enterrement (8 oct.) ; — M. Corriol sera invité à venir au plus tôt remplir les fonctions d'aumônier de l'hôpital qui lui ont été confiées par l'évêque (7 décembre) ; — M. de Cathelany, sacristain de Saint-Laurent, fera chaque jour une visite chez les religieux de la Charité « *pour sçavoir quel nombre de malades* « *il y aura de nostre part chez eux, et à quelle heure ils* « *entrent et sortent, et leur en faire tenir un registre* » ; il veillera également à l'emploi des sept lits fondés par le cardinal Le Camus (31 déc.).

1714. — Martin, Valentin, « *jeune bâtard de l'hô-* « *pital* », qui s'est sauvé de chez le maître cordonnier où il avait été placé en apprentissage, sera mis en prison pour être fouetté plusieurs fois ; après quoi on le reconduira chez son maître (11 janv.) ; — on admettra une femme que M. l'Intendant désire faire loger jusqu'à ce qu'elle soit instruite « *pour sa conversion* » ; il promet de payer (m. d.) ; — on fera venir à l'hôpital pendant vingt-quatre heures toutes les filles enceintes, pour s'enquérir de leur pays et les y envoyer faire leurs couches (21 janv.) ; — à raison de son mérite et des services qu'il a rendus à l'Église, M. Corriol est nommé directeur, nonobstant sa qualité d'aumônier de l'hôpital (25 janv.) ; — le receveur de l'hôpital remboursera aux Carmélites de Grenoble la somme de 1,400 l. (1er fév.) ; — on fera placer des armoiries aux lits qui sont dans les salles des religieux de la Charité, pour distinguer ceux qui sont destinés aux habitants de la ville de ceux qui sont réservés aux soldats (11 février) ; — les filles de l'hôpital passeront, chacune alternativement par semaine, au service de la cuisine, où on les dressera au métier de domestiques (11 mars) ; — on distribuera un louis d'or aux charpentiers qui ont aidé à secourir l'hôpital lors de l'incendie (24 mars) ; — on vendra le domaine de Quaix pour 1,000 écus (12 juill.) ; — on donnera « *une griche de pain blanc* » à chacun des pauvres, le jour de la Saint-Alexis, leur patron (17 juill.) ; — différend avec les Jacobins au sujet d'un droit de mainmorte qu'ils réclament sur une maison que l'hôpital a vendue (26 juill.) ; — on ne donnera du pain qu'aux pauvres qui auront assisté à « *l'instruction* » qui se fait chaque dimanche dans l'hôpital (9 août) ; — M. Corriol prête 1,000 l. à l'hôpital pour deux ans sans intérêts (20 sept.) ; — les grandes provisions de l'hôpital seront commandées par trois directeurs : aucune fourniture ne sera faite sans la vérification du semainier ; les mandats seront signés par le directeur de semaine et contrôlés par un autre directeur (11 oct.) ; — on fera imprimer un état des dépenses supportées par l'hôpital en 1713 et en 1714 et

on le distribuera pour exciter la charité publique (15 nov.) ; — on fera dresser un rôle de tous les habitants de la ville, et chacun se taxera comme il le voudra pour l'entretien des pauvres (18 nov.) ; — M. Antoine Giraud, procureur au bailliage, est nommé directeur (6 déc.).

1715. — On achètera deux registres pour inscrire les noms des malades que l'on envoie chez les religieux de la Charité et chez les religieuses (21 mars) ; — le directeur de semaine veillera à ce que ceux qui viennent pour servir le dîner des pauvres, ne donnent pas double portion, comme cela se fait trop souvent (22 avril) ; — on passera une revue générale des enfants de l'hôpital pour savoir ceux qui sont propres au service de la campagne (26 mai) ; — expulsion de quelques filles qui soulèvent tous les pauvres de l'hôpital (19 sept.).

1716. — A l'avenir, les ouvriers de la maison ne pourront sortir les dimanches et fêtes avant les offices (5 mars) ; — défense d'introduire des filles étrangères pour chanter aux offices et de leur donner du pain ou du vin (13 avril) ; — le nommé Louis Ruybet est mis en apprentissage chez le sieur Faure, imprimeur (19 avril) ; — contestation avec M. Colaud, curé de Saint-Joseph, au sujet du drap mortuaire qu'il fournit aux enterrements au préjudice de l'hôpital (27 avril) ; — on recevra pendant un mois ou deux dans la maison le petit laquais de Mme de Tencin « *pour le morigéner* » ; elle paiera son entretien à raison de 50 l. par an (3 sept. — remboursement des 1,000 l. prêtées par M. Corriol (11 oct.) ; — les incurables seront retirés de l'hôpital et installés dans une maison dépendant de la succession des demoiselles Chalvet et située derrière Sainte-Ursule (20 déc.).

1717. — Le Conseil ne se réunira plus que le dimanche ; les séances du jeudi sont supprimées (17 janv.) ; — on construira un bâtiment convenable dans l'hôpital pour recevoir les filles qui sont à la Tour-Dauphine, attendu que quelques personnes généreuses offrent de contribuer à cette construction (4 avril-17 mai) ; — on fera vendre l'argenterie, consistant en cuillers, bagues, etc., provenant des quêtes (30 mai) ; — M. de Maubourg est nommé directeur de l'hôpital (25 juill.) ; — on priera M. Corriol d'être plus assidu dans l'hôpital, attendu qu'on est très souvent obligé d'aller chercher des prêtres du dehors (1) (14 nov.) ;

(1) On lit en marge de cette délibération : « *Mgr l'évêque a été fâché de cette délibération et en a fait des plaintes au Bureau* ».

1718. — On mettra en nourrice l'enfant naturel de la fille de M. Nicolas, avocat (1), « *laquelle a esté débauchée par le fils du sieur Garcin, procureur* », sauf recouvrement des frais sur les sieurs Garcin et Nicolas (20 févr.) ; — les syndics des notaires seront invités à signaler au Bureau de l'hôpital les testaments reçus par eux, et dans lesquels sont insérés des legs en faveur des pauvres (29 mai) ; — on fera trois quêtes par an, aux fêtes de Noël, Pâques et au 15 août (m. d.) ; — on fera venir de Barraux quatre bons Suisses pour remplacer les quatre archers de l'hôpital qu'il faut congédier (24 juill.) ; — arrentement du pré de l'Ile (24 août) ; — on mettra en vente les écuries, cour et jardin dépendant du Verbe-Incarné (29 déc.).

1719. — On fera reconstruire le laboratoire de la D^lle Chape (19 févr.) ; — M. Levet est nommé aumônier de l'hôpital (4 juin).

1720. — On fera transférer à l'infirmerie de l'hôpital quatre ou cinq malades incurables qui occupent depuis longtemps des lits dans les salles des religieuses de la Charité (31 janv.) ; — on remboursera aux locataires de la Tour-Dauphine « *leur paye de Noël* », attendu qu'on a été obligé de livrer la Tour à la ville pour en faire une caserne (21 févr.) ; — à l'avenir, on ne fera plus la quête dans la ville « *avec les marmites* » (11 mars) ; — M. Dufour, curé de Saint-Louis, lègue tous ses biens à l'hôpital (1er avril) ; — M. Canel traite avec les religieuses de la Charité au sujet du bâtiment qu'elles veulent construire sur le fonds qu'elles tiennent de l'hôpital général (28 avril) ; — on remboursera incessamment les dettes suivantes : 1° à M. Rochette, maître des comptes, 16,500 l. ; 2° à la chapelle de Saint-Aupre, 4,000 l. ; 3° aux pauvres de la Côte-Saint-André, 2,500 l. ; 4° au curé d'Hurtières, 1,200 l. ; 5° à la paroisse de Saint-Hugues, 4,000 l. ; 6° aux religieuses de Sainte-Claire, de Grenoble, 4,000 l. (2 juin) ; — on offrira au curé et aux marguilliers de l'église Saint-Louis une tapisserie et un tapis provenant de la succession de M. le curé Dufour, au lieu de faire achever les orgues de cette église, comme l'avait prescrit M. Dufour dans son testament (9 juin) ; — on assignera les héritiers de l'évêque pour le paiement des frais de ses funérailles (11 août) ; — on expose que, bien que les revenus de l'hôpital soient diminués de près d'un tiers, la misère augmente : on vendra

(1) S'il est vrai que l'avocat Nicolas, fils du libraire Jean Nicolas, ait été le traducteur de la trop célèbre *Académie des Dames*, sa fille chassait de race.

deux maisons situées à Grenoble pour pouvoir continuer les distributions de pain (2 déc.).

1721. — On commandera à la nommée Saint-Pierre, « *qui a soin de la prison où sont les nourrices, de* « *veiller qu'elles ne se sauvent* » (10 août); — le Procureur général est prié de demander aux religieuses de la Charité pourquoi elles refusent de recevoir deux malades de l'hôpital qui ont des plaies; si elles persistent dans leur refus, on s'adressera à la justice pour les contraindre (24 août); — envoi de malades aux eaux de la Motte (7 sept.).

1722. — Service pour feu M. Brochier, directeur de l'hôpital (17 avril); — M. Gontard est nommé à sa place (m. d.); — on donnera un terrain le long de la rivière aux personnes charitables qui désirent construire un bâtiment pour les incurables (27 avril); — les nourriciers qui ont la garde des enfants de l'hospice, de sept à dix ans, devront les amener avec eux, faute de quoi ils ne seront pas payés (25 mai); — à l'avenir, tous les directeurs, en corps, feront tous les quinze jours une visite générale de l'hôpital pour entendre les plaintes et réformer les abus (13 déc.); — procès avec MM. de la Chancellerie, au sujet du « *gratis* » accordé par S. M. pour toutes les expéditions nécessaires à l'hôpital (20 déc.).

1723. — On cherchera un homme entendu aux affaires « *pour vaquer à tout ce qu'il y a faire dans l'hôpi-* « *tal* » (11 avril); — création d'un office d'inspecteur des archers de l'hôpital (9 mai); — on fera mettre des armoiries sur les vingt-un lits de l'hôpital qui sont chez les Pères de la Charité; deux directeurs visiteront, au moins une fois chaque semaine, les salles de ces religieux et des religieuses, l'infirmerie de l'hôpital et la salle des vieilles (19 mai); — on recevra pendant quinze jours le fils du sieur Nicolas « *pour lui faire la* « *correction* » (19 sept.); — on recevra dans l'hôpital, moyennant une somme de 100 fr., un enfant présenté par un inconnu (26 déc.).

1724. — A l'avenir, le Bureau se réunira tous les mercredis, et les premier et troisième dimanches de chaque mois (20 févr.); — M. Duclot du Roure est nommé directeur (m. d.); — on fera un inventaire général du linge et de la vaisselle de la maison (15 mars); — à l'avenir, on ne recevra aucun enfant à moins de 300 l. (29 mars); — augmentation du nombre des archers pour réprimer la mendicité (3 mai); — les ressources faisant défaut, on ajourne le projet d'établir une manufacture de drap dans l'hôpital (17 mai); — on ne recevra dans l'hôpital aucune personne qui n'ait « *acquis un véritable domicile dans la ville par un* « *parfait établissement et en payant les charges lo-* « *cales* » (18 juin); — poursuites contre un nourricier qui est soupçonné d'avoir favorisé la débauche d'une fille qui lui avait été confiée (30 juill.); — lecture de la déclaration du Roi donnée à Chantilly le 18 juillet, relativement aux mendiants et vagabonds, on attendra l'arrivée de M. l'Intendant pour prendre les mesures nécessaires (9 août); — en exécution de la déclaration ci-dessus, la maison du Bon-Pasteur sera destinée à l'internement des mendiants, et les filles repenties du Bon-Pasteur seront transférées dans la prison des femmes et filles de l'hôpital, au-dessus de la lavanderie, jusqu'à ce que la Tour-Dauphine, qui sert actuellement de caserne aux troupes de la garnison, puisse être rendue à sa première destination (30 août); — état des aumônes reçues en 1717, 1718, 1719, pour les filles du Bon-Pasteur, et de l'emploi qui en a été fait; recettes : 6,876 l.; dépenses : 4,874 l.; l'hôpital remettra 2,000 l. aux directrices de l'œuvre, à condition qu'elles céderont leurs droits sur la maison du Bon-Pasteur et sur la petite maison voisine de la Tour-Dauphine (11 sept.); — le sieur Pierre Sain, chapelier, offre de s'établir dans l'hôpital avec ses outils et d'apprendre son métier aux jeunes enfants : accepté (17 nov.).

1725. — On congédiera le chapelier, parce qu'il refuse d'apprendre son métier aux enfants de l'hôpital (12 mars); — le Bureau ne tiendra à l'avenir qu'une séance par semaine, le mercredi (22 avril); — les Dlles Perrin et Garnier prendront soin des hommes et des enfants de l'hôpital, les servant au réfectoire pour leur donner le pain et le vin; elles veilleront à ce qu'ils soient propres; le sieur Pezeux aura soin de leur éducation; il fera faire la lecture au réfectoire, surveillera leurs exercices de piété, leur donnera chaque jour une leçon et leur apprendra le catéchisme (27 juin); — etc.

E. 9. — (Registre.) — In-4° papier, 393 feuillets.

1712-1726. — Délibérations du Conseil de la direction de l'hôpital général de Grenoble *(suite)*.

1712. — Sur la proposition de l'évêque, on réunit à l'hôpital général la maison appelée Tour-Dauphine, située dans la rue Perrière, et dans laquelle on enferme les filles de mauvaise vie; M. le prévôt de Saint-André et M. Gérente sont chargés de la direction de cet établissement (19 janv.); — l'évêque de Grenoble expose que le but principal de l'hôpital étant la suppression

de la mendicité, il serait urgent de pouvoir y enfermer tous les mendiants dont la ville est encombrée depuis plusieurs années ; après en avoir conféré avec les membres des grandes compagnies judiciaires, il a fait venir à Grenoble le P. André Guévarre, jésuite, « *qui a été employé par ordre du Roy à* « *ces établissements dans plusieurs provinces* » ; ce religieux s'est rendu à cet appel et, depuis trois semaines il fait, dans l'église N.-D., de nombreux sermons sur la nécessité de cette réforme ; de plus, il a expliqué au Conseil de direction la manière dont elle doit être opérée; une quête faite par l'évêque lui-même, et qui a été assez fructueuse, a fourni les ressources nécessaires : le nombre des directeurs de l'hôpital est augmenté de quatorze membres (6 juill.) ; — nouveau règlement adopté : « *1° Le bureau ordinaire s'assem-* « *blera régulièrement deux fois la semaine, le diman-* « *che, pour examen des pauvres qui demanderont* « *d'être secourus, reçus à l'hôpital général ou en estre* « *renvoyez, et le jeudy pour traitter des affaires de la* « *maison.*

« *2° Le lieu ordinaire des assemblées sera à l'hôpital* « *général, où l'on s'assemblera lesdits deux jours, à qua-* « *tre heures en hiver, et à cinq heures en esté, sans qu'il* « *soit nécessaire de faire avertir MM. les Directeurs ;* « *et lorsqu'on voudra tenir des assemblées extraordi-* « *naires pour affaires importantes et pressantes dudit* « *hôpital général, l'on faira avertir par l'huissier de la* « *direction chaque directeur particulier pour se trou-* « *ver à l'assemblée au jour et heure qui sera désignée* « *aux formes ordinaires.*

« *3° On commencera et on finira toujours les affaires* « *par la prière ordinaire.*

« *4° Pour éviter toutes sortes de contestations peu* « *convenables en des assemblées où l'on fait profession* « *de la charité et de l'humilité chrétienne, il n'y aura,* « *parmi les directeurs d'élection, ni rang ni pré-* « *séance, non plus qu'à la table de la sainte commu-* « *nion.*

« *5° Tous les directeurs seront semainiers par tour.*

« *6° Quand Mgr l'évesque ni aucun autre de MM. les* « *Directeurs nez, ne se trouveront auxdites assemblées* « *ordinaires, le directeur semainier en fera l'ouver-* « *ture.*

« *7° Quand tous les directeurs ne se trouveront pas à* « *l'assemblée, le nombre de sept suffira pour pouvoir* « *conclure, mais s'il s'agissoit de vendre ou aliéner* « *quelque fonds des pauvres ou d'autres affaires impor-* « *tantes, tous les directeurs seront invitez à l'assemblée* « *par billet et par l'huissier de la direction, aux formes* « *ordinaires, et on y pourra conclure quand les deux* « *tiers y seront présents, en conformité des lettres-pa-* « *tentes de 1699.*

« *8° On gardera inviolablement le secret de ce qui* « *aura esté dit dans les assemblées, notamment con-* « *cernant l'examen des pauvres.*

« *9° Aucun directeur en particulier ne pourra dé-* « *terminer aucun secours aux pauvres, ni les rece-* « *voir à l'hôpital général, ou les renvoyer, attendu que* « *ce soin doit être ordonné par le bureau à la plura-* « *lité des voix, et l'on ne recevra jamais aucun pauvre* « *pour rester dans la maison qu'il n'ait sept ans* « *accomplis.*

« *10° Le receveur de l'hôpital général rendra ses* « *comptes au bureau de trois en trois mois, et son* « *compte général à la fin de chaque année par-devant* « *MM. les Directeurs qui seront nommés par la direc-* « *tion.*

« *11° Le bureau n'assistera aucun pauvre, s'il n'est* « *originaire de la ville, ou s'il n'y est domicilié depuis* « *trois ans, ou marié depuis un an.*

« *12° A l'égard des passants, il seront examinés par* « *M. le Directeur nommé à cet effet, qui les fera secou-* « *rir ou les fera renvoyer, conformément aux ordon-* « *nances du Roy et aux règlements du bureau* » (7 juill.); — pour empêcher, à l'avenir, la mendicité, l'hôpital entretiendra six archers dont un brigadier (9 juill.). — le P. Guévarre expose qu'il est nécessaire de faire une nouvelle quête : nomination des quêteurs ; deux charrettes les accompagneront pour recevoir les meubles que les habitants voudront offrir aux pauvres (m. d.) ; — les divers objets recueillis par les quêteurs seront remis à Mmes la présidente du Bouchage, la comtesse de Ferrières, la vicomtesse de Bardonnenche, Mlles de Brunet et d'Allemont (m. d.) ; — le P. Guévarre expose qu'il conviendrait d'établir le réfectoire des pauvres dans une grande salle du rez-de-chaussée : l'évêque de Grenoble offre de faire les frais de l'appropriation et du mobilier de ce réfectoire (14 juill.) ; — le bureau aura un nouveau registre de délibérations « *qui restera dans le lieu des assemblées dudit bureau,* « *où l'on écrira, sans jamais y manquer, tout ce qui* « *sera délibéré en chaque assemblée ; les délibérations* « *seront écrites par le greffier du bureau et, en son* « *absence, par l'un de MM. les Directeurs* » (21 août).

1713. — Lettres de MM. Desmarets et d'Angervilliers au sujet des droits de contrôle dont l'hôpital demandait à être exempté (5 mars) ; — MM. Malo, de Miribel, chanoines de la cathédrale, Castelany, sacristain de Saint-Laurent, Bonnot, Latour, Balcet et Duclos

sont nommés directeurs de l'hôpital (19 mars); — M. du Mistral est nommé directeur (17 sept.); — on demandera à S. M. l'autorisation de faire une loterie de 500,000 l. « *et de prélever 15 % sur tous les lots en « faveur de l'hôpital* » (24 sept.); — M. le conseiller Canel expose que par le traité conclu entre les directeurs de l'hôpital et les religieux de la Charité, le 30 octobre 1681, ces derniers se sont engagés à recevoir quarante malades, moyennant 800 l., pour l'entretien de quatre religieux, 250 l., pour les drogues, 6 s. par jour pour chaque malade, et 1 l. 13 s. pour chaque mort; toutefois, l'hôpital n'occupe jamais plus de vingt-et-un lits, parce qu'il n'a pas de ressources suffisantes pour entretenir un plus grand nombre de malades : M. l'Intendant demande que les dix-neuf lits vacants puissent être donnés à des soldats malades ; il promet de faire payer tous les mois à l'hôpital, par le trésor royal, 6 s. par jour pour chaque soldat malade : accepté (14 déc.).

1714. — On vendra le domaine de la Frette, situé à Quaix (12 juill.) ; — emprunt de 8,000 l. pour payer les sommes dues par l'hôpital à ses fournisseurs, attendu que les charges de l'établissement ont beaucoup augmenté depuis l'internement des pauvres.

1715. — Nouvel emprunt de 4,000 l. (30 juin); — emprunt de 1,000 l. à Mgr de Bérulle, premier président au Parlement (26 sept.).

1716. — M. Bally, prévôt de Saint-André, est nommé directeur (10 fév.).

1717. — Augmentation du nombre des directeurs ; sont nommés : MM. de Saint-André de Bochaine, l'abbé de Saint-André-Marnays, le chevalier de Langon, et l'avocat Morel d'Arcy (17 janv.) ; — le conseiller Canel expose que les religieuses du Verbe-Incarné n'étant plus que trois, fort âgées, ont l'intention de céder leurs bâtiments et leur chapelle au séminaire de Saint-François-de-Sales et le surplus de leurs biens à l'hôpital, à condition qu'on leur constitue à chacune une rente viagère de 400 l.; M. Canel est autorisé à traiter dans ces conditions (29 mars); — état des ornements, meubles et autres effets remis par les religieuses du Verbe-Incarné à Jean Gras, ancien curé de Saint-Hilaire, directeur de Saint-François-de-Sales (f° 115); — M. Mayence, avocat, est nommé directeur à la place de M. Grand, procureur, décédé (2 déc.).

1718. — Le sieur Jean Millet, originaire de Grenoble, « *solitaire dans l'hermitage de Très en Provence* », offre de prêter à l'hôpital 1,500 l., dont l'intérêt, soit 75 l., serait payé à sa sœur, Marianne Millet, veuve de noble Jean de Manze : accepté (13 nov.); — on vendra les écuries et le jardin du Verbe-Incarné (29 déc.).

1719. — MM. de Villeroy offrent de payer les 4,000 l. léguées à l'hôpital par la duchesse douairière de Lesdiguières (21 mars); — l'évêque de Grenoble attribue à l'hôpital la propriété de la Tour-Dauphine (2 avril); — on fera apporter à l'hôpital la cloche du temple réformé de Mens (23 juillet); — Jean-Pierre Alo de Carrière, chevalier de Saint-Louis, ci-devant commandant le 2me bataillon de la Sarre, âgé de plus de soixante-dix ans, offre de donner à l'hôpital une somme de 12,000 l., moyennant une rente viagère de 1,100 l. : accepté (3 déc.).

1720. — M. le conseiller Canel expose que, par arrêt du Conseil du 26 octobre 1719, il a été ordonné qu'on procéderait à la liquidation des dettes du diocèse : or, l'hôpital de Grenoble est compris dans l'état des dettes du diocèse de Grenoble pour 85,515 l. 10 s. dont il convient de retrancher 25,000 l. cédées aux chanoines de Saint-Paul, établis dans l'église Saint-Laurent, ce qui réduit le chiffre de la créance de l'hôpital à 60,515 l. 10 s.; les commissaires liquidateurs ont décidé que les créanciers des églises auraient le droit d'exiger le remboursement de leurs capitaux, s'ils ne consentaient à réduire leurs intérêts de 5 à 3 % : l'hôpital opte pour le remboursement (18 févr.);— on emploiera à acquitter les dettes de la ville un grand nombre de billets de banque que l'hôpital a reçus récemment en remboursement de capitaux qui lui étaient dus ; la ville paiera l'intérêt des sommes ainsi payées pour son compte (1) (7 avril) ; — le clergé de Grenoble rembourse les 85,515 l. 10 s. dus à l'hôpital (21 avr.); — M. de Valbonnais (2), premier président de la Chambre des Comptes, donne à l'hôpital une somme de 20,000 l. dont les intérêts seront employés à des distributions de pain aux pauvres honteux (2 sept.).

1721. — M. de Lemps, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, est nommé directeur (6 avril).

1722. — MM. l'abbé de Saint-André et l'avocat Mayance sont nommés syndics de l'hôpital, et chargés de la poursuite des procès (1er févr.); — bail à ferme des moulins de Canel (31 mai); — M. de Valbonnais offre 4,000 l. pour la fondation d'un asile d'incurables (28 juin).

1723. — M. Armand, chapelain de la collégiale de Saint-André, est nommé directeur (7 mars) ; — en considération de la donation de 20,000 l. faite à l'hôpi-

---

(1) Une grande partie de ces billets fut aussi employée à payer les dettes de l'hôpital.

(2) Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnais, auteur de l'*Histoire du Dauphiné, sous les Dauphins de la 3e race*, né à Grenoble le 23 juin 1651, mort le 2 mars 1730.

tal par M. de Valbonnais, on lui accorde, pour lui et ses héritiers à perpétuité, la nomination de deux pauvres incurables qui seront admis dans l'asile qui est en voie de construction (4 juill.).

1724. — Mme Planta est nommée gouvernante des pauvres à la place de la Dlle d'Ambel : elle sera chargée de la lingerie (22 mars); — MM. Dupré-Mayen et Drogat, avocats, sont nommés directeurs des pauvres (2 août) ; — en exécution de la déclaration du Roi, du 18 juillet 1724, prescrivant de renfermer tous les pauvres mendiants valides et invalides de l'un et de l'autre sexe, M. l'Intendant a demandé à l'hôpital un état de sa situation actuelle : il résulte de cet état que les charges de l'établissement excèdent de plus de 13,000 l. son revenu, que trois cents pauvres y sont actuellement renfermés, et qu'il ne serait pas possible d'en recevoir un plus grand nombre, à moins de faire achever le bâtiment qui avait été commencé pour les incurables (23 août) ; — les mendiants seront renfermés dans la maison du Bon-Pasteur et les filles repenties seront transférées dans la prison des femmes de l'hôpital (30 août).

1725. — On dressera un nouvel état des charges et revenus de l'hôpital : MM. l'abbé de Saint-André-Marnays, Mayance, avocat, et Julien, procureur, sont priés d'aider M. de Canel, auquel « *son peu de santé,* « *son grand âge et les cataractes qu'il a sur les deux* « *œils* », rendent un pareil travail difficile (15 avril) ; — M. de Canel expose qu'il est directeur depuis cinquante-deux ans, et qu'il est le seul qui fût en fonctions en 1695, lorsque M. Levet, médecin des pauvres, vint à mourir; c'est à cette époque que M. Antoine Patras, docteur en médecine, agrégé au collège des médecins de Grenoble, offrit ses services gratuits à l'hôpital ; il a, depuis ce temps, rempli ses fonctions avec un grand zèle et une extrême assiduité, visitant les pauvres presque tous les jours : à raison de ces services, M. Patras ne demande autre chose qu'une attestation du Conseil affirmant que, depuis trente ans, il soigne gratuitement les pauvres ; M. Dou, qui est secrétaire de l'hôpital depuis quarante-trois ans, lui délivrera une expédition de la présente délibération (18 juill.).

1726. — Legs de 1,000 l. fait à l'hôpital par Marie Aillaud, veuve de Georges Bertrand, bourgeois de Grenoble (13 févr.); — on transférera dans le bâtiment neuf construit à cet effet les femmes et filles incurables (1er mai); — Mlle Blanc est nommée directrice de la pharmacie à la place de feue Mlle Chape qui, après avoir servi les pauvres pendant plus de cinquante ans, les a institués pour ses héritiers (11 déc.); etc.

E. 10. — (Registre.) — In-f° papier, 356 feuillets.

1726-1737. — Délibérations du Bureau de direction de l'hôpital général (*suite*).

1726. — Les curés de Grenoble sont invités à examiner les pauvres de leurs paroisses et à en dresser un rôle qui servira de contrôle pour les distributions de pain (8 mai) ; — M. du Teil, curé de Saint-Louis, est prié de faire venir de Lyon quatre Suisses pour remplir les fonctions d'archers (m. d.) ; — reçu 25 l. d'une troupe de comédiens : « *c'est à la considération* « *de M. l'Intendant qu'on a réglé avec eux à une* « *somme si modique* » (15 mai).

1727. — Le syndic des notaires invitera ses confrères à rechercher dans leurs protocoles les testaments qui contiennent des legs en faveur de l'hôpital (19 mars) ; — on règlera le compte de l'hôpital avec les prêtres de Saint-François-de-Sales (20 juin) ; — l'abbé de Saint-André et M. de Saint-Guillaume rechercheront dans le registre des délibérations le règlement fait par le P. Guévarre, afin de le remettre en vigueur et de réformer les abus qui peuvent s'être glissés dans l'administration de la maison (19 nov.).

1728. — Attribution d'une fonction spéciale à chacun des directeurs : elle restera affichée dans le bureau (14 janv.) ; — les femmes et filles de l'hôpital porteront un uniforme gris avec manches bleues ; « *on ne* « *leur fera plus des habits plissés ny coiffes, elles n'en* « *porteront que d'unis et modestes* » (31 mars) ; — réparations à la Tour-Dauphine (9 juin).

1729. — Les ouvriers et domestiques mangeront à la table des pauvres (12 janv.) ; — M. l'abbé de Saint-André est prié de retirer des mains de l'héritier de Me Dou, notaire et secrétaire de l'hôpital, les registres et papiers appartenant à cet établissement (2 mars) ; — MM. Marchand l'aîné et Dussert sont nommés secrétaires de l'hôpital : ils rempliront ces fonctions alternativement chacun pendant une année et recevront 50 l. de gages (9 mars) ; — l'évêque est prié d'écrire à Paris « *pour procurer à l'hôpital six des sœurs grises* » (22 juin) ; — à l'avenir, aucune fille ne pourra être internée dans la maison du Bon-Pasteur ni en sortir sans un décret du lieutenant général de police (6 juill.).

1730. — Les fondations seront inscrites dans un registre spécial (19 avril) ; — on fera construire un petit bâtiment pour y installer les manufactures de l'hôpital (10 mai) ; — M. Amat, secrétaire, est nommé directeur (21 juin) ; — on construira un cabinet près de la

pharmacie pour y panser les malades (11 oct.) ; — les Frères tisserands ne pourront se servir de leur drap mortuaire lorsqu'ils enterreront un confrère, qu'en payant 3 l. à l'hôpital.

1731. — Construction d'un logis pour y enfermer les fous (16 mars) ; — la ville remet à l'hôpital les couvertures et autres effets des soldats qui étaient aux anciennes casernes (23 mars) ; — MM. Brochier et Verdon sont priés de visiter les enfants qui sont en nourrice à la campagne (4 sept.).

1732. — On ne recevra pas plus de douze filles dans la Tour-Dauphine (13 févr.) ; — M. de Pourroy présente les plans et devis de la maison destinée aux manufactures de l'hôpital : ils sont approuvés (2 avril) ; — don de 500 l. à l'hôpital pour l'achat d'une horloge (16 avril) ; — MM. les Directeurs sont priés de faire prochainement une quête dans la ville, attendu qu'on n'en a pas fait depuis longtemps : les prédicateurs l'annonceront en chaire (4 juin) ; — funérailles de M. l'abbé de Pisançon qui a désiré être inhumé à l'hôpital et a légué aux pauvres 2,000 l. (m. d.) ; — les pauvres se rendront le 16 août en procession à Saint-Roch selon la coutume (13 août) ; — on célébrera le lundi 1er septembre un service pour M. de La Tour-Vidaud, procureur général (27 août) ; — on dressera un inventaire général du linge de l'hôpital (24 déc.).

1733. — On donnera une aumône de 7 l. 10 s. par mois à un homme « *dont le nom est connu de MM. les* « *Directeurs et qui est dans une pressante nécessité* » (4 mars) ; — on procédera à l'inventaire des biens de Mme Cothonay, dont l'hôpital est héritier (27 mai) ; — envoi de filles syphilitiques à Lyon pour les y faire traiter (9 sept.) ; — « *le mercredi 16 septembre* « *1733, il n'y a point eu de bureau, ne l'ayant pu* « *tenir à cause de la grande inondation arrivée le 14* « *du présent mois et qui a duré jusqu'audit jour, 16* « *de septembre, ayant monté jusqu'à la hauteur de* « *cinq pieds un pouce au portail de l'hôpital* » (fo 217) ; — on diminuera de moitié toutes les rations de vin (11 nov.).

1734. — A raison de la disette d'argent, de blé et d'autres denrées que subit l'hôpital, on n'y recevra aucun pauvre jusqu'à nouvel ordre (24 févr.) ; — on retranchera tous les jours gras trente livres de viande sur cent-soixante, et dix livres les jours maigres sur soixante qu'on prend habituellement; on supprimera le goûter de l'après-dîner et on ne fera plus de pain blanc (m. d.) ; — suppression du vin à toutes les tables, excepté aux vieillards, aux infirmes et aux ouvriers (3 mars) ; — établissement d'une fabrique de tapisseries de Bergame dans l'hôpital (22 mars) ; — le duc d'Orléans donne 10,000 liv. à l'hôpital : 1o on lui écrira pour le remercier ; 2o les armes de S. A. seront mises à la tête de celles des bienfaiteurs de la maison ; 3o on emploiera ces 10,000 liv. à l'approvisionnement de grains qui seront, à l'avenir, sans cesse renouvelés ; 4o on célébrera tous les ans, le premier dimanche d'août, une messe solennelle pour la conservation de la santé de S. A. (12 août) ; — réponse du duc d'Orléans :

« *A Paris, le 27 aoust 1734. Messieurs, j'ay receu* « *vôtre remerciement et l'extrait de la délibération de* « *vôtre bureau au sujet du don que j'ay fait à l'hô-* « *pital général de Grenoble ; je ne puis qu'estre tou-* « *ché des témoignages autentics que vous avez voulu* « *me donner de votre reconnoissance, et j'accepte bien* « *volontiers ceux qui ont été déjà mis au jour, mais* « *comme le secours que j'accorde n'est que pour cette* « *année, je ne crois pas qu'il faille aller plus loing,* « *vous me feres donc plaisir de retrancher de votre* « *délibération le 2e et le 4e art. en ce qui est pour l'ad-* « *venir, parce qu'il ne me paroit pas juste de vous* « *laisser prendre un engagement perpétuel pour une* « *grâce passagère que je ne pouray renouveller et que* « *même, dans des vües humaines, je croirois asses* « *payée par ce que vous avez fait jusqu'à ce jour. Je* « *suis, messieurs, votre très-affectionné à vous servir.* « *Signé : Louis d'Orléans.* »

1735. — Les gages des trois archers de l'hôpital sont réduits à 15 écus par an : ils seront vêtus et nourris par l'hôpital (7 févr.) ; — on invitera tous les jours trois dames pieuses à venir servir le dîner des pauvres (21 févr.) ; — défense aux pauvres de sortir de l'hôpital sans permission (28 févr.) ; — on fera l'inventaire des outils, métiers et marchandises dépendant de la fabrique de tapisseries de Bergame établie depuis un an dans l'hôpital : on remplacera le sieur Bertrand, qui en est directeur (25 avril) ; — Joseph Jullien est nommé directeur de ladite fabrique (2 mai) ; — l'aumônier et les autres officiers de l'hôpital ne prendront plus leur repas avec les gouvernantes ; ils auront un réfectoire général ; il leur est interdit d'inviter personne (9 mai) ; — M. le chevalier de Murat est nommé directeur (13 juin) ; — expulsion des pauvres étrangers à la ville, et de ceux qui sont en état de gagner leur vie ; on suspendra la distribution du pain pendant les récoltes (27 juin).

1736. — On célébrera, le 6 mai, un service pour feu M. Aubert, ancien trésorier de France et lieutenant général de police (27 févr.) ; — on mènera en pro-

menade les enfants de l'hôpital une fois par semaine (23 avril); — on placera un portier à la porte de chaque salle de l'hôpital pour surveiller les allants et les venants (9 juill.) ; — M. Duchon, agent de l'hôpital, sera nourri et logé dans l'établissement : ses appointements sont fixés à 500 liv. ; il rédigera un inventaire des papiers de l'hôpital (m. d.).

1737. — MM. Boissieux, receveur, et Duchon, agent de l'hôpital, vérifieront chaque semaine les comptes de la cuisine (4 févr.) ; — M. le premier président de Grammont expose qu'il y a un très petit nombre de directeurs qui s'acquittent de leurs fonctions, et que le rôle dressé il y a quatre ans n'est pas observé : on dressera un nouveau tableau des directeurs suivant l'ordre de leur réception « *de ceux qui voudront et* « *pourront faire des semaines et travailler pour le bien* « *et avantage des pauvres, et un état de ce que chacun* « *d'eux voudra se charger de faire, suivant son pouvoir,* « *lequel rolle et état sera mis dans un tableau dans la* « *sale du Bureau des assemblées* » (11 févr.) ; etc.

E. 11. — (Registre.) — In-4° papier, 269 feuillets.

1727-1737. — Délibérations du Conseil de la direction de l'Hôpital général (*suite*).

1727. — MM. l'abbé de Saint-André, Perrin et Mayence sont chargés d'assister à une assemblée qui se tiendra en présence de l'évêque pour le règlement du traité fait entre l'hôpital, les religieuses du Verbe-Incarné et le séminaire de Saint-François-de-Sales (14 mai) ; — on traitera avec M. Leblanc, directeur général des vivres en Dauphiné, pour la cuisson du pain destiné aux troupes (21 mai) ; — l'abbé de Saint-André expose qu'il vient de faire un voyage dans le Valentinois pour arrêter les comptes des receveurs des pensions dues aux consistoires de la R.P.R. (3 sept.).

1728. — Claude-Joseph Pourroy de l'Auberivière, chevalier, seigneur de Quinsonnas et de Morestel, deuxième président de la Chambre des Comptes, offre de donner à l'hôpital général un capital de 31,310 l. moyennant une rente annuelle de 313 l. 2 s., soit à 1 p. %, à condition que chaque année l'hôpital fera faire une mission dans une paroisse du diocèse, et tous les trois ans à Morestel (21 janv.) ; — M. Michallet, chapelain, de Saint-André, est nommé aumônier de l'hôpital, à la place de M. Levet, chanoine de Saint-Paul, atteint d'une maladie dangereuse (17 mars) ; — M. de Pourroy, seigneur de Cras, ancien conseiller au Parlement, est nommé directeur de l'hôpital (31 mars) ; — Charles Magallon, trésorier général des ponts et chaussées en Dauphiné, lègue 2,000 l. à l'hôpital général et à celui de la Providence (2 juin) ; — Antoine Allouard, notaire de Saint-Nazaire, est nommé receveur général de l'hôpital à la place de M. Perrin, décédé (16 juin).

1729. — A l'avenir, aucun pauvre ne sera reçu dans l'hôpital sans une délibération du bureau (30 mars) ; — autorisation donnée aux Carmélites de faire cuire le pain de leur communauté dans le four de l'hôpital (30 août) ; — les religieux de la Chartreuse Saint-Hugon cèdent à l'hôpital une créance de 800 l. sur la communauté de Bourgoin (21 sept.).

1730.— Lettre de Jacques Corriol, chanoine de Saint-Laurent : il offre de prêter 500 l. à l'hôpital, et rend compte d'une mission qu'il a prêchée à l'Albenc : « *Ma mission à l'Albe va par merveille, surtout à* « *l'égard des religionnaires qui ne manquent point* « *mes sermons, j'ay soin d'en retrancher les histoires,* « *les miracles et les autres grossièretés de nos paysans* » (19 avril) ; — devis des travaux pour la construction d'une manufacture de toiles et de draperie (24 mai).

1731. — Les agents de l'hôpital devront se trouver dans la salle des délibérations du Conseil le jour des réunions du Bureau (25 avril); — Pierre Faure, imprimeur à Grenoble, offre d'enseigner gratuitement sa profession à un enfant de l'hôpital, nommé Pierre Charret, de le nourrir, loger et habiller pendant six ans : accepté ; on attribuera une fondation de 100 l. au jeune Charret à la fin de son apprentissage (16 mai) ; — on enfermera dans les cachots de l'hôpital quinze mendiants qui ont été capturés par la maréchaussée dans des granges hors de la ville (29 juill.) ; — état des directeurs de l'hôpital et des fonctions attribuées à chacun d'eux :

Directeurs-nés :

« Mgr l'évêque et prince de Grenoble,
« Mgr le premier président du Parlement,
« Mgr le premier président de la Chambre des « Comptes,
« Mgr le procureur général du Roi au Parlement,
« M. le lieutenant général de police,
« M. le premier consul de Grenoble,
« Un de MM. les quatre curés de Grenoble, à leur « tour, par année.
« M. Bailly, prieur de Saint-André,
« M. de Comeau, semainier,
« M. Brochier, id.
« M. Corriol, id.
« M. de Castelany, id.

« M. Dumitrail, semainier.
« M. de Pourroy, id.
« M. des Pérouse, id.
« M. de Pluvinel père, id.
« M. Pourroy, frère de M. le maître aux comptes,
« semainier,
« M. Bonnot, semainier,
« M. Duclot du Roulle, semainier,
« M. Bozonier, id. et syndic,
« M. Amat, id.
« M. Delolle, id.
« M. Delonpré, id.
« M. Mayance, id.
« M. Drogat, id.
« M. Dupré Mayen, id.
« M. Jullien, id.
« M. Gontard, id.
« M. Beyle, id.
« M. Verdun, id.
« M. Jomaron l'aîné, id.
« M. Bérard, id.

« MM. les Directeurs nommés ci-dessus, le sont pour « trois années, lesquelles estant expirées, on pro- « cédera à une nouvelle nomination ou continuation de « messieurs les Directeurs.

« Charges à chacun de Messieurs les Directeurs:

« M. l'abbé de Saint-André, receveur des aumônes, des « quêtes et des fonds qui proviennent du Roy;
« M. de Comeau, « M. Brochier, directeurs des fondations de messes et de la sacristie;
« M. de Castelany, « M. Jullien, « M. Duclot du Roulle, directeurs pour la distribution du pain aux pauvres honteux et autres de la ville;
« M. de Castelany, « M. Bozonier, directeurs pour le paiement des nourriciers;
« M. de Comeau, M. Brochier, M. Duclot du Roulle, « M. Jullien, M. Jamaron, M. Verdun : Directeurs « pour les informations sur les requêtes qui sont « présentées au bureau;
« M. de Comeau, M. Jullien ; directeurs des boites « et troncs établis dans la ville;
« Directeurs pour les grosses provisions;
« M. l'abbé de St-André : Directeur de l'apoticairerie, « dont la fonction est de faire rendre les « comptes;
« MM. les Semainiers : Directeurs pour les prisons de « l'hôpital, directeurs des infirmeries du « bâtiment neuf et des ouvrages que les « pauvres y peuvent faire;
« M. de Castelany, « M. Jomaron, Directeurs de la salle des femmes et filles et de leurs ouvrages;
« M. de Comeau, « M. Amat, Directeurs de la salle des hommes et des garçons, de leur ouvrage et de leur infirmerie;
« M. Brochier, « M. de Castelany, Directeurs pour la visite des malades chez les religieux et religieuses de la Charité;
« M. Corriol : « Directeur pour les ustensiles du « réfectoire de l'hôpital général.
« Directeurs pour la cuisine et la dépense journalière « des pauvres.
« Directeurs des bâtiments et réparations, situés en « divers lieux, savoir :
« M. l'abbé de St-André : La Marcousse;
« M. Dumitrail : Agnin;
« M. de Pourroy « le commandeur : La Buisse, Saint-Aupre;
« M. Mayance : Les Bretonnières;
« M. de Comeau : La Tronche;
« M. Jullien : La Buisserate, Saint-Martin-le-Vinoux;
« M. de Castelany, M. de Pourroy : Visiteurs.
« M. Chanel : Le soin de poursuivre les pauvres, tant « en demandant qu'en defendant;
« Le soin de faire faire ou achever l'inventaire « des titres de la maison, leur arranger « des armoires par étagères séparées et « étiquetées; ce travail peut être long, mais « il mérite d'etre entrepris et suivi, et à « cet effet nommer des Directeurs et payer « les ouvriers qu'on employera;
« Le soin de ce qui concerne les prisons des « femmes débauchées » (8 août),

1732. — Traité avec les religieuses hospitalières au sujet du legs de 15,000 l. à elles fait par le testament de M. de Châbons, en date du 10 sept. 1730 : ce legs sera partagé entre l'hôpital et les religieuses « *sans que « le présent traité puisse tirer à préjudice, attendu que « tout ce qui est donné auxdites religieuses doit être « attribué aux pauvres* (1) » (2 avril); — legs de 2,000 l.

(1) A la suite de cet acte est transcrit le traité du 29 sept. 1666, conclu entre les consuls de Grenoble et les religieuses de l'Hôtel-Dieu de la Palisse, aux termes duquel quatre religieuses furent envoyées à l'hôpital de Grenoble : c'étaient les sœurs Marie de la Charité, supérieure, Louise de Saint-Jean-Baptiste, sous-prieure, Suzanne de la Nativité et Marie de Sainte-Élisabeth.

fait aux pauvres par l'abbé de Pisançon (4 juin).

1733. — Vente d'une maison de l'hôpital située rue Très-Cloître (11 mars); — M. Pierre Dupré, avocat au Parlement, est nommé directeur de l'hôpital (6 mai); — testament d'Antoine Morin, doyen des commissaires de police de la ville de Grenoble, par lequel il lègue 3,000 l. à l'hôpital (9 sept. 1730, f° 44, v°) ; — inventaire des biens meubles et immeubles de Françoise Chaboud, veuve de noble Jean-Antoine Cothonay (28 mai); —vente aux enchères desdits biens (13 juill.).

1734. — A raison de l'infection qui règne dans les prisons de Grenoble depuis l'inondation du 20 septembre précédent, plusieurs prisonniers y étant tombés malades, on transférera ces prisonniers dans les cachots de l'hôpital, auquel on paiera 10 s. par homme et par journée (5 avril); — MM. François Bérard, apothicaire, et Paul-François Varillon, chirurgien, sont nommés directeurs de l'hôpital (17 août); — on vendra tous les biens de Saint-Aupre (21 nov.) ; — on expose que l'hôpital se trouve dans une situation difficile par suite de la suppression du secours de 18,000 l. que le Roi lui accordait chaque année pour l'internement des pauvres, en vertu d'un traité conclu avec M. l'intendant de Fontanieu en 1724 : on demandera à S. M. une augmentation sur les droits d'entrée des vins, qui pourrait produire 8,000 l. par an (m. d.).

1735. — Alexandre Bottut, marchand, est nommé directeur (2 mai) ; — traité avec le sieur Joseph Jullien pour la direction de la fabrique de tapisseries de l'hôpital (9 mai) ; — le chevalier de Murat est nommé directeur (13 juin) ; — expulsion des pauvres étrangers à la ville, attendu que le Roi ne donne plus de secours à l'hôpital (27 juin).

1736. — Prêt de 4,000 l. passé en faveur de l'hôpital par le séminaire des missions de Sainte-Colombe, près Vienne (1er juin) ; — autre prêt de 1,200 l. fait à l'hôpital par Marguerite-Virginie de Murianne de Laval, « *l'une des demoiselles de la maison* (29 oct.).

1787. — Règlement des fonctions des directeurs de l'hôpital général de Grenoble :

« Art 4. — Chaque directeur fera sa semaine à son « tour, à l'exception des avocats et procureurs qui con- « sulteront, écriront et plaideront pour les pauvres, et « des autres qui servent le public, comme MM. Bérard « et Varillon, apothicaire et chirurgien, qui ne la feront « que quand leurs affaires le leur permettront.

« Art. 6.— Les requêtes tendantes à être reçu à l'hô- « pital, ou pour avoir le pain, seront remises au Direc- « teur en semaine qui en fera la distribution à ceux qui « voudront se charger de faire les visites et enquêtes, « et ensuite le rapport au premier Bureau de direction « suivant, pour y être pourvu comme il sera jugé « à propos.

« Art. 9. — Pour éviter que les requêtes et placets « adressés à l'hôpital ne s'égarent, il sera tenu un regis- « tre dans lequel le Directeur en semaine écrira les « nom, surnom et demeure des requérants, ce qu'ils « demandent, le nom du Directeur chargé de l'enquête, « et enfin ce qui aura été accordé.

« Art. 26. — Messieurs Brochier et Hélie seront « chargés d'avoir soin de la Bibliothèque de l'hôpi- « tal », etc. (25 fév.).

E. 12. — (Registre.) — Grand in-f° papier, 280 feuillets.

1737-1743. — Délibérations du Conseil de direction de l'hôpital général *(suite)*.

1737. — Répartition des fonctions entre les Directeurs (22 févr.); — un service sera célébré dans l'hôpital pour le repos de l'âme de M. Patras, médecin (1er août); — on vendra aux fabricants de tapisseries de la ville toutes les tapisseries, métiers et marchandises provenant de la fabrique de tapisseries de l'hôpital (13 mai); — on fera payer au retour de la foire de Beaucaire « *les arrérages de coutures de gants* » dus à l'hôpital par quelques gantiers de la ville (11 juill.).

1738. — M. Varillon traitera les femmes et enfants atteints de maladies vénériennes (19 mai) ; — M. Boissieux, receveur de l'hôpital, offre de lui prêter à fonds perdus 3,750 l., moyennant une rente viagère de 225 l.: accepté (2 juin); — les archers ne servant plus à empêcher la mendicité et à faire sortir de la ville ceux à qui on donne la passade, on ne distribuera plus de secours aux pauvres étrangers, « *à la réserve des 48 l.* « *de la fondation de M. de la Sône, qui seront payées* « *pendant les mois de juillet et août* » (2 juin); — vente du domaine des Montées, dépendant de la succession de Mme Cothonay (30 juin); — M. Jomaron traitera avec les comédiens au sujet de la somme qu'ils doivent donner à l'hôpital « *au lieu et place d'une re-* « *présentation qu'ils sont en coutume de donner en* « *faveur des pauvres* » (25 août); — les directrices des salles pourront « *mettre en pénitence* » les femmes et filles qui refuseront de leur obéir; en cas de récidive, elles pourront les faire expulser, après avoir pris l'avis du Directeur de semaine (10 nov.).

1739. — On fera célébrer une grand'messe dans l'église de l'hôpital pour remercier Dieu du retour à la santé du duc de Chartres (12 janv.); — rétablissement des quatre archers pour le service de la maison (26 janv.); — la consommation journalière de viande est augmentée de 20 liv. (20 avril); — une messe sera célébrée à l'occasion du rétablissement de la santé de M. de Grammont, premier président du Parlement (12 juin); — l'infirmerie des hommes sera transférée dans la grande salle de Saint-Hugues, sise dans le bâtiment neuf; l'ancienne infirmerie sera transformée en ouvroir pour les enfants (3 août); — MM. le commandeur de l'Auberivière, Amat et Bozonnier iront, au nom du Bureau, offrir leurs compliments de condoléance à Mme de Grammont au sujet de la mort de son mari : ils lui témoigneront « *combien le Bureau est sensible* « *à la perte qu'elle vient de faire, avec tous les habi-* « *tants de la province, et principalement les pauvres* « *de l'hôpital de qui il étoit le père et le protecteur, et* « *auxquels il a voulu donner des marques de sa grande* « *charité, non seulement en leur faisant part de ses* « *biens, mais encore en leur donnant pour gage de son* « *grand amour pour eux l'inhumation de son corps* « *dans l'église dudit hôpital, qui fut faite dans la cha-* « *pelle de N.-D. de ladite église, le 4me du courant,* « *par Mgr l'évêque* » (7 sept.); — M. de Saint-Jullien offre une chasuble de velours, aux armes du président de Grammont, son père (14 sept.); — on fera graver une épitaphe sur pierre noire sur la tombe du président de Grammont, « *pour marquer la recon-* « *naissance des bienfaits que les pauvres ont reçus de* « *lui* » (21 sept.); — M. de l'Auberivière fera graver sur une plaque de cuivre les armes de M. le président de Grammont et une épitaphe (1) (28 sept.); — M. de la Merlière, chanoine de Saint-André, est nommé directeur (7 déc.); — service pour MM. de l'Orme, de Saultereau et de Seyve (m. d.); — on fera tirer une copie du tableau de M. de Grammont et on la fera encadrer « *d'un cadre doré* » (m. d.).

1740. — Service pour la comtesse de Saint André (4 janv.); — l'évêque de Grenoble rapporte que le cardinal de Fleury, auquel il a exposé la triste situation de l'hôpital, lui a envoyé une aumône de 3,000 liv. (8 févr.); — mandat de 1,000 liv. à Pierre-Paul Girard pour la rédaction de l'inventaire des archives de l'hôpital (15 févr.); — on fera reconstruire le bâtiment de la cordonnerie, situé derrière l'hôpital et dernièrement incendié (2 mai); — correction infligée à une fille de l'hôpital qui a volé divers effets : elle sera fustigée deux fois publiquement dans la salle des femmes et filles, enfermée au cachot pour deux mois et ensuite internée au Bon-Pasteur jusqu'à ce qu'on juge à propos de l'en retirer (22 août).

1741. — Emprunt de 24,360 liv. (2 janv.); — les curés de la ville sont invités à se charger, à tour de rôle, de la direction du Bon-Pasteur (16 janv.); — M. Bœuf, notaire de Vaulnaveys, est condamné à une amende de 1,000 liv. « *pour avoir contrevenu aux édits de S. M.* « *en contractant dans la ville de Grenoble* » (23 janv.); — on fera faire le portrait de M. de Guimetières (30 janv.); — M. Chenavier, notaire, offre de remplir gratuitement tous les trois ans les fonctions de secrétaire de l'hôpital (13 mars); — traité avec le séminaire de Gap au sujet de la succession de Mme de l'Estrade (17 avril); — M. Varillon offre de traiter les filles atteintes du mal

(1) Cette plaque de cuivre, aujourd'hui déposée dans la salle des archives de l'hôpital, porte l'inscription suivante :



D. O. M.
ILLMO VIRO ARTUSIO JOSEPHO
DE LA POYPE DE ST JULIN DE GRAMMONT
DELPHINENSIS CURIÆ PROTOPRŒSIDI
DELPHINATUS PROREGI PAUPERUM
TUTORI INDEFESSO
EPICEDIUM
MAGNA SENATORUM TRISTATUR TURBA PARENTEM
ORBA DOMUS LUGET TERRAQUE NOSTRA DECUS
AT JACET HIC FLETUS SEMPER MISERATUS EGENI
FLETIBUS ÆTERNIS URNA MADENDA JACET
OBIIT DIE 7BRIS 3A ANNO DOMINI
M. D. CCXXXIX
ÆTATIS SUÆ
LXXXVI.

vénérien qui sont au Bon-Pasteur : accepté (15 mai); — à l'avenir, on ne mettra plus les filles enceintes au Bon-Pasteur; elles seront installées à l'hôpital, dans la salle dite de « *Galilée* »; on ne fera plus sortir aucune fille du Bon-Pasteur sans lui avoir trouvé une place (12 juin); — les armoiries de M. de Guimetière seront placées dans le réfectoire de l'hôpital (26 juin); — on ne recevra pas l'enfant proposé par des comédiens de passage (7 août); — M. Jean-Baptiste Savoye, ancien procureur au Parlement, est nommé directeur (m. d.).

1742. — Vente de la maison de la Tour-Dauphine, située rue Saint-Laurent, moyennant 2,350 liv. 12 févr.); — la loterie sera tirée le 12 mars, en présence de l'Évêque, du premier Président au Parlement, du Procureur général et de quelques-uns de MM. les Directeurs électifs (5 mars); — M. Amat, directeur, expose qu'il y a huit ans qu'il a été nommé syndic à la place de l'abbé de Saint-André, qu'il est âgé de près de quatre-vingts ans, que M. le secrétaire Bozonnier, qui était aussi syndic, est entré aux Cordeliers et ne fait plus aucune fonction à l'hôpital : M. Amat est prié de continuer ses fonctions, M. Savoye lui est adjoint à la place de M. Bozonnier (26 mars); — M. Varillon est prié de faire « *passer par les grands remèdes* » une femme de Froges atteinte du mal vénérien (30 juill.); — on ne recevra plus dans l'hôpital des enfants qui ont père et mère (13 août); — les syndics sont priés d'examiner les titres de l'hôpital contre les religieux de la Charité et d'en poursuivre l'exécution (17 déc.); — Claude Boyer est nommé receveur de l'hôpital à la place de Jacques Boissieux, démissionnaire (26 déc.); — M. Michallet, aumônier de l'hôpital, traitera avec les Augustins pour qu'ils fournissent un religieux qui dise tous les jours une messe, soit à l'église, soit aux infirmeries, à l'heure qu'on lui indiquera (31 déc.).

1743. — Poursuites contre les Pères de la Charité, qui refusent de payer les droits de poids des farines pour les grains nécessaires aux malades étrangers qu'ils soignent dans leur hôpital (4 mars); — M. Pierre-Paul Girard est nommé seul secrétaire de l'hôpital à la place de MM. Marchant et Dusser, notaires alternatifs (18 mars); — ordre aux archers d'arrêter tous les enfants qu'ils trouveront mendiant dans les églises, sur les places et dans les rues, « *soit mendiants, décro-* « *teurs ou libertins* »; ils seront enfermés dans les cachots de l'hôpital et de là transférés dans la salle des frères Augustins avec les autres pauvres, « *et ce pour* « *tirer de l'oiziveté ces jeunes plantes* » (8 avril); — la délibération du 18 mars, relative au secrétaire de l'hôpital, est annulée : MM. Marchant et Dusser sont continués dans leurs fonctions qu'ils exerceront alternativement (29 avril); — immédiatement après la mort des pensionnaires de l'hôpital, on dressera un inventaire de leurs biens (3 juin); — vente des terres de Noyarey et Veurey à l'évêque de Grenoble, au prix de 90,000 liv. (16 août); — on enfermera dans les cachots de la maison, au pain et à l'eau, tous les pauvres qui y seront envoyés par MM. les Curés de la ville, à condition qu'ils paieront pour chaque pauvre 4 liv. 10 s. (2 septembre); etc.

E. 13. — (Registre.) — In-4° papier, 90 feuillets.

1737-1739. — Délibérations du Bureau de direction de l'hôpital *(suite)*.

1737. — Le sieur Bonnet, recteur de la chapelle de la Propagation de la Foi, à Grenoble, âgé de quarante-cinq ans, offre de donner à l'hôpital, à fonds perdus, un capital de 1,200 liv., moyennant une pension annuelle de 8 °/° : accepté (30 sept.); — M. Duchon, agent de l'hôpital, se rendra à la Chapelle-Blanche pour y acheter le blé-froment nécessaire à la subsistance des pauvres (9 déc.); — le commandeur de l'Auberivière est nommé directeur (28 déc.).

1738. — On acceptera l'offre du sieur Jean-Baptiste Camus, de Briançon, ancien officier d'infanterie, de verser, à fonds perdus, une somme de 3,000 liv., moyennant une rente viagère de 8 °/° (il avait 66 ans) (18 août); — M. de Maletié et le sieur Gastruel, contrôleur des actes, seront priés de surseoir jusqu'à la Saint-Martin au paiement des droits de contrôle, insinuation et amortissement qu'ils demandent à l'hôpital : pendant ce délai, on vérifiera si ces droits sont dus ou non (29 sept.); — à dater de la Toussaint, on rendra le pain à ceux à qui on l'a supprimé ou diminué depuis la Saint-Jean (27 oct.).

1739. — On célébrera dans l'église de l'hôpital une messe d'actions de grâces à l'occasion du rétablissement de la santé du duc de Chartres (12 janv.); — l'ouvroir des filles du Bon-Pasteur sera évacué et remis aux frères pour en faire l'usage le plus convenable qu'ils souhaiteront pour le bien des pauvres (26 janv.); — MM. Hélie et de Longpré iront visiter M. Bridaine (1), missionnaire, et ses confrères, pour leur recommander

(1) Sur la mission du P. Bridaine à Grenoble, *voyez* : A. du Boys, *Vie de Saint Hugues*, pp. 418-422; — J.-J.-A. Pilot, *Le P. Bridaine à Grenoble* (*Sem. rel. de Gren.*, I, 621); — l'abbé Postel (*Sem. rel.*, I, 716); — Carron, *Vie du P. Bridaine*, éd. de 1824, p. 57.

l'intérêt des pauvres (16 févr.); — service pour Louis Belluard, avocat, qui a institué les pauvres pour ses héritiers (m. d.); — emprunt de 10,000 liv. moyennant une rente viagère de 1,000 liv. : le rentier avait 66 ans (27 avril); — protestation contre la conduite de M. Rigaud, lieutenant de police, qui a fait interner dans les prisons de l'hôpital un homme accusé de vol : à l'avenir, les archers de l'hôpital refuseront d'obéir aux ordres de M. le Lieutenant de police s'il prétend faire conduire aux prisons de l'hôpital d'autres personnes que des filles de mauvaise vie (m. d.); etc.

E. 14. — (Registre.) — In-f° papier, 129 feuillets.

1739-1744. — Délibérations du Bureau de Direction de l'hôpital *(suite)*.

1739. — Noble Charles-Emmanuel de Ferrus, écuyer, originaire d'Oulx, seigneur de Névache, chevalier de Saint-Louis, capitaine des Grenadiers du régiment d'infanterie d'Auxerrois, en garnison à Antibes, offre une somme de 10,000 l. à fonds perdus moyennant une rente de 1,000 l. : accepté (29 juin); — Jacques Boissieux, receveur de l'hôpital, est délégué pour recevoir les gratifications accordées par S. M. sur les biens des religionnaires fugitifs, « *pour être employées au paye-* « *ment des pensions de nourritures des garçons et filles* « *qui sont détenus dans ledit hôpital par ordre du* « *Roi, pour y être élevés dans les sentiments de la reli-* « *gion catholique apostolique et romaine* (14 sept.); — le trésorier « *n'ayant aucun fonds en caisse* » pour subvenir aux besoins des pauvres, M. Duchon, agent de l'hôpital, se rendra auprès des fermiers et débiteurs pour leur faire consentir des avances (7 déc.).

1740. — On annonce la mort d'Anne le Camus (1), épouse de noble Antoine-Joseph de Mialet de l'Estrade, capitaine au régiment de Limousin, laquelle, par son testament du 30 avril 1732, a institué les pauvres pour ses héritiers (21 juill.); — le sieur Girard, agent de l'hôpital, se rendra à Romans, Crest, Montélimar, Dieulefit, Nyons et le Buis pour faire rendre compte aux receveurs particuliers des biens confisqués sur les consistoires (8 août); — mort de Marianne Dupéron de Saint-Sauveur qui lègue tous ses biens à l'hôpital (10 oct.); — on acceptera sous bénéfice d'inventaire la succession de Mme de l'Estrade (24 oct.).

1741. — Adjudication de la ferme du poids des farines, pour le prix annuel de 7,700 livres (9 mars); — René-Ismidon-Nicolas de Prunier, comte de Saint-André, marquis de Virieu, sous lieutenant des Chevau-légers Dauphin, gouverneur de Vienne et du pays Viennois, offre à l'hôpital 1,500 livres léguées aux pauvres par feu Anne-Françoise de Beauvais sa femme, dans son testament du 13 déc. 1739 (10 juill.); — la caisse du receveur étant vide, on empruntera de l'argent en pension viagère (24 juill.).

1742. — Approbation de la vente du domaine des Bretonnières, passée le 21 mai à MM. Nicolas Pison la Courbassière, avocat au Parlement, et Claude Gayet, notaire à Pontcharra, moyennant 12,500 livres (28 mai); — vente du domaine des Agnières-en-Dévoluy, provenant de la succession de Mme de l'Estrade (18 juin); — le receveur est autorisé à emprunter les sommes nécessaires pour l'achat des denrées destinées à l'alimentation des pauvres dont le nombre s'accroît chaque jour (5 nov.).

1743. — M. Girard, secrétaire de l'hôpital, expose que feu Marguerite Eyraud de Saint-Marcel, veuve de René de Bardonnenche, chevalier d'honneur au Parlement de Dauphiné, a légué diverses pensions aux pauvres (25 fév.); — M. de Clérac, trésorier extraordinaire des guerres et de l'artillerie ne pouvant payer le mandat de 900 livres tiré sur lui au profit de l'hôpital par feu M. de Buzanny, commandant l'école d'artillerie, « *pour le salaire des cartouches qu'on a fait dans la maison pour former un équipage d'artillerie* », on lui remettra le mandat acquitté en lui faisant signer une promesse de le payer lorsqu'il aura reçu des fonds (8 avril); — vente des seigneuries de Noyarey et Veurey passée à l'Évêque de Grenoble pour 90,000 liv. (26 août).

1744. — Donation à l'hôpital du domaine de Saint-Étienne-de-Crossey, par demoiselle Marie de Vachon (22 juin); etc.

E. 15. — (Registre.) — In-4° papier, 44 feuillets.

1745-1754. — Délibérations du Bureau de direction de l'hôpital *(suite)*. — La caisse du receveur étant vide, on empruntera 10,000 l. (8 mars 1745); — liquidation de la succession Duchon (1749); — emprunt de 22,000 l. au président de Chaponnay (12 janv. 1750); — M. de Piolenc annonce que le Roi a accordé à l'hôpital une subvention de 10,000 l. (9 août 1750); — emprunt de 11,000 l. pour le paiement des provisions de blé (1er nov. 1751); — Jean-François Rey, juge royal du Cap, annonce que le sieur Gaspard

(1) Elle était veuve en premières noces de Jean de Ricou et en secondes noces de Balthazar-François de Silvestre, seigneur de Marignan et la Perne, lieutenant royal en la viguerie de Sisteron; ce dernier était mort en 1720.

Benoît originaire de Grenoble, a institué l'hôpital pour son héritier (21 févr. 1752); — constitution de rentes à fonds perdu; — etc.

E. 16. — (Registre.) — In-f° papier, 276 feuillets.

1744-1749. — Délibérations du Conseil de direction de l'hôpital *(suite)*.

1744. — M. Joseph Galbert, chanoine de Saint-André, est nommé directeur (2 mars); — on prêtera au chapitre de Saint-André les tentures nécessaires pour l'oraison funèbre de l'Évêque de Vence (1) (16 mars); — M. Pierre Reymond, président en l'élection de Grenoble, est nommé directeur (20 avril); — M. Reymond est nommé syndic à la place de M. Gontard, qui ne peut plus remplir ces fonctions à cause de son grand âge (27 juil.); — on chaussera « *de galoches* » tous les pauvres de l'hôpital (9 sept.).

1745. — M. Dumas, médecin, offre de visiter les pauvres malades, les officiers et les demoiselles de l'hôpital : accepté (1er févr.); — les syndics sont autorisés à emprunter 10,000 liv. pour subvenir aux dépenses journalières de l'hôpital (8 mars); — M. de Vauglon, ancien lieutenant-colonel du régiment de Nice, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, offre un capital de 10,000 liv. moyennant une rente viagère de 1,000 l. : accepté (12 avril); — M. le secrétaire Giraud est admis à faire « *les visites accoutumées* » pour être élu directeur de l'hôpital, si le Bureau le juge à propos (7 juin); — Pierre Borgat, enfant de l'hôpital, sera placé en apprentissage chez le sieur Giroud, imprimeur, qui, moyennant 150 liv., devra le nourrir, loger et entretenir; il y restera cinq ans (21 juin); — François Giraud, secrétaire honoraire en la chancellerie du Dauphiné, est nommé directeur (12 juil.); — à l'avenir, les gages de Champagne, pleureur aux enterrements, sont portés à 30 sols par enterrement (8 nov.); — emprunt de 8,000 liv. pour achat de denrées nécessaires aux pauvres (13 déc.).

1764. — Règlement du cérémonial à observer pour les services des bienfaiteurs de l'hôpital (7 mars); — à l'avenir, chacun des directeurs électifs de l'hôpital sera tenu de faire à son tour les fonctions de semainier, et l'on n'inscrira sur le tableau des directeurs que ceux qui auront, au moins une fois par an, rempli ces fonctions ou les auront fait remplir en leur nom (18 avril); — M. de Blosset est admis à faire ses visites (9 mai); — il est nommé pour trois ans directeur de l'hôpital (16 mai); — sur la présentation de l'évêque, M. Jean Chamoux, prêtre de l'église paroissiale de Saint-Louis, est nommé aumônier de l'hôpital à la place de M. Louis Michallet, décédé le 4 août (6 août); — régime spécial attribué à l'aumônier : il mangera au réfectoire des officiers de la maison, mais on n'admettra à sa table que ceux qui lui conviendront; on ne lui servira que du rôti cuit à la broche et non au four... « *lequel rôti sera cuit à point* »; il aura un domestique spécial qu'il choisira lui-même, etc. (26 sept.); — moyennant la somme de 200 liv. par an, M. Chamoux, aumônier, acquittera toutes les messes inscrites au tableau et qui s'élèvent actuellement à 120(10 oct.).

1747. — M. Louis Barthelon est nommé directeur pour trois ans (6 fév.); — on fera imprimer le rôle des fonctions des directeurs de l'hôpital (20 févr.); — les pauvres ne pourront sortir de l'hôpital sans avoir été fouillés (17 avril); — à raison de la cherté des fromages, on n'en achètera plus jusqu'à nouvel ordre (1) (29 mai); — liquidation de la succession de Marie Pouzot, veuve de Pierre-Joseph Dinaux, marchand chaussetier de Grenoble (19 juin); — on réduira la quantité de vin et de viande employée chaque jour à la cuisine de l'hôpital (24 juill.); — règlement du service de la cuisine : 1° il sera remis aux frères et aux demoiselles de chaque salle un registre contenant le nom, surnom, âge et lieu de naissance de chacune des personnes qui sont actuellement dans les salles à la charge de l'hôpital; 2° les frères et demoiselles ne recevront aucun pauvre dans leurs salles sans que, au préalable, il n'ait été enregistré par les directeurs en semaine et qu'il ne soit muni d'un billet de réception signé du directeur en semaine, lequel billet ils conserveront pour en faire l'usage qui leur sera indiqué par l'art. 5; 3° dès que les pauvres seront entrés dans leurs salles, ils auront soin d'inscrire sur les registres leurs nom, surnom, âge et lieu de naissance; 4° dès que les pauvres inscrits sur lesdits états sortiront de l'hôpital ou qu'ils décéderont, ils mettront à la marge du registre le jour de leur sortie ou de leur décès; 5° le samedi de chaque semaine, les frères et demoiselles donneront au directeur en semaine un état des pauvres qui seront sortis ou décédés, et lui rendront le billet qui leur aura été remis lors de leur entrée, afin que, non seulement le directeur puisse écrire sur le regis-

(1) Flodoard Moret de Bourchenu, frère du président de Valbonnais.

(1) Le fromage suisse valait 40 liv. le quintal.

tre des entrées leur sortie ou leur décès, mais encore qu'il puisse rendre compte au Bureau du lundi suivant du nombre des pauvres dont l'hôpital reste chargé; 6° à dater du mardi, 1er août 1747, l'économe de la maison, chargé de la distribution du vin, ne donnera au frère Augustin que quatorze pots de vin par jour qu'il distribuera aux pauvres qu'il a dans sa salle, à raison un dixième de pot pour chacun; au frère Marcellin douze pots pour son infirmerie; à Mlles Giclat, du Rozier et Liaux vingt pots qu'elles donneront chaque jour aux femmes ou filles qu'elles ont sous leur conduite; à Mlles Giclat l'aînée et la cadette douze pots pour donner aux filles dont elles ont le soin; à Mlle de Roussillon dix pots pour son infirmerie; à Mlle Darut trois pots pour les pastourelles qu'elle a sous sa garde; aux deux portiers un pot; à Mlle de Gornées neuf pots pour les pauvres qu'elle a dans sa salle; et, finalement, aux femmes ou filles qui travaillent à la buanderie, deux pots; 7° lorsque le nombre de pauvres augmentera, on donnera un pot de vin au prorata de dix personnes de plus, et on diminuera au même prorata, lorsque le nombre des pauvres sera moindre; 8° attendu que le nombre total des pauvres qui sont actuellement dans l'hôpital et qui doivent y manger est de 533, on prendra chaque jour gras 150 livres de viande, et les jours maigres, 65 livres; 9° le sieur Boyer, trésorier-receveur de l'hôpital, aura soin de peser chaque jour la viande et de faire en sorte de ne pas en prendre au delà de la quantité ci-dessus fixée, excepté dans le cas porté par l'article ci-après; 10° lorsque le nombre des pauvres dudit hôpital augmentera de cinq personnes, on prendra une livre de viande de plus, et lorsqu'il diminuera du même nombre, on en prendra une livre de moins, et ainsi au prorata à proportion de l'augmentation ou diminution; 11° le directeur en semaine aura la bonté de veiller à ce que la cuisine se fasse avec ordre, propreté, économie et le mieux qu'il sera possible, et dans le cas qu'il s'y passe quelque chose hors des règles ou que les servantes ne soient pas exactes à faire leur devoir et propres pour la cuisine, il aura la bonté de faire ses observations à la première assemblée, afin qu'on puisse décider ce qui sera convenable; 12° à l'avenir, le directeur en semaine voudra bien tenir la main pour que le contenu en la présente soit exécuté avec exactitude, et dans le cas où, pendant sa semaine, il se passerait quelque chose de contraire, il en ferait part au Bureau pour qu'il y remédiât; — on transcrira la présente délibération sur un tableau qui restera toujours sur le bureau des assemblées (31 juil.).

1748. — On fera travailler les pauvres de l'hôpital et on expulsera ceux qui refuseront de travailler (2 avril); — on fera un cadeau de sucre, tabac ou café au P. Capucin qui a prêché la retraite (3 juin); — le syndic des notaires sera prié d'ordonner à ses confrères de remettre au Bureau un état des testaments « *où l'hôpital est intéressé* » : on leur accordera un sol par livre sur tous les legs qui seront ainsi recouvrés par leur intermédiaire (30 sept.); — à l'avenir, il n'y aura plus qu'une femme chargée de la surveillance des enfants en nourrice (16 déc.).

1749. — Vente du domaine de Saint-Aupre, provenant de la succession de M. Maximi, au sieur Jean Saint-Martin, moyennant une somme de 30,000 livres (13 janv.); — on donnera 200 liv. à MM. les Missionnaires pour les frais de leurs voyages (23 juin); — MM. les Directeurs s'étant aperçus que le port des galoches est très préjudiciable à l'hôpital, les pauvres porteront des souliers (1er sept); — M. Boyer, trésorier, est invité à emprunter de 16 à 20,000 liv. (8 déc.).

E. 17. — (Registre.) — In-f° papier, 237 feuillets.

1750-1756. — Délibérations du Conseil de direction de l'hôpital de Grenoble *(suite)*.

1750. — On tiendra un registre des pauvres qui seront mis « *en qualité de surnuméraires* » chez les Pères de la Charité (2 févr.); — on visitera les pauvres de l'hôpital pour expulser ceux qui sont en état de travailler et alléger ainsi les charges de l'établissement (1er juin); — on présentera requête à la Cour contre les confréries de la ville qui prétendent fournir les cierges aux enterrements de leurs membres, au préjudice de l'hôpital, propriétaire de l'office de juré-crieur des funérailles (20 juill.); — secours de 10,000 livres accordé par le Roi pour subvenir aux charges de l'hôpital (17 avril); — Joseph Martin, architecte de Grenoble, est nommé directeur (31 août).

1751. — On acceptera un prêt de 2,560 liv. en rente viagère à 10 %, offert par Balthazar-Simon de Villeneuve, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, né le 14 septembre 1681, et résidant actuellement à Montélimar (8 févr.); — on chargera un huissier de faire exécuter les ordonnances de l'intendant condamnant divers officiers de communautés à une amende en faveur de l'hôpital (5 avril); — à l'avenir, on n'enverra aux Pères de la Charité aucun malade qui ne soit muni d'un certificat du curé de la paroisse, attestant, entre autres choses, qu'il habite la

ville et qu'il a droit aux secours de l'hôpital : des imprimés préparés à cet effet seront envoyés à MM. les Curés (12 avril); — on poursuivra l'enregistrement au Parlement des lettres patentes de février 1751, qui attribuent à l'hôpital le monopole de la vente de la viande de boucherie et du gibier pendant le Carême (10 mai) ; — on fera des prières pour le repos de l'âme de M. de la Poype, comte de Saint-Julien, ancien président à mortier au Parlement de Grenoble, mort à Paris depuis peu de jours (2 août) ; — on fera célébrer un service pour Mme de l'Auberivière, dès que M. le premier Président du Parlement de Besançon, son fils, sera arrivé (25 oct.); — on ne distribuera plus de pain que pour satisfaire aux fondations de Mgr d'Avançon, du cardinal Le Camus et de M. de Valbonnais, jusqu'à concurrence de 1,800 liv., somme à laquelle se trouvent réduits les intérêts desdites fondations (29 nov.) ; — le directeur semainier sera chargé de cette distribution (13 déc.).

1752. — Les directrices des ateliers de couture de gants installés dans l'hôpital se feront payer tous les mois par les gantiers de la ville : faute de paiement, elles garderont les gants qu'elles auront entre les mains (3 avril) ; — secours de 6,000 l. accordé par le Roi à l'hôpital (10 juill.).

1753. — MM. les Directeurs ne distribueront aucun billet « *surnuméraire* » pour les religieux de la Charité, si ce n'est dans les cas d'absolue nécessité ; le billet « *surnuméraire* » sera supprimé dès qu'il y aura un lit vacant (12 févr.) ; — M. Jullien, ancien secrétaire au Parlement, est nommé directeur (5 mars) ; — M. de Villeneuve est nommé directeur (26 mars) ; — admission d'un pensionnaire « *pour être mis dans un* « *cachot, par forme de correction* », moyennant une pension de 12 l. par mois payable d'avance (13 août).

1754. — Emprunt de 22,000 l. à 4 °/o, pour rembourser des créances exigibles (14 janv.) ; — traité avec le sieur Roy, boucher, pour la fourniture de la viande à raison de 17 l. le quintal (8 avril) ; — le trésorier de l'hôpital paiera aux « *pauvres prisonniers de* « *la Conciergerie royale* » le legs qui leur a été fait par la veuve Jomaron, née Guérin (13 mai) ; — opposition au projet de M. Bally, lieutenant général d'artillerie en Dauphiné, qui prétendait faire construire une remise « *sur la rue Saint-Jean, contre la maison que le* « *Roi a fait bâtir pour servir de logement aux lieute-* « *nants généraux d'artillerie* », sans laisser entre ladite remise et le bâtiment de l'hôpital un espace de six pieds (17 juin).

1755. — M. Bouvier, « *de la rue Saint-Laurent* » est nommé directeur (13 janv.) ; — services célébrés pour MM. Champ, directeur de l'hôpital, Juliany, chanoine honoraire de Saint-André, de Gallien, ancien subdélégué général de l'intendance, et Farconnet, procureur héréditaire au Parlement de Grenoble (14 avril) ; — M Boyer, trésorier, paiera aux PP. Capucins de Grenoble 956 l. 14 s. 6 d. « *pour la dépense* « *faite par les RR. PP. Capucins qui ont donné la* « *mission* » (9 juin) ; — M. Denier, procureur au bailliage, est nommé directeur (30 juin) ; — indemnité de 350 l. aux religieuses de Sainte-Claire pour la réparation qu'elles ont été obligées de faire à leur église après la mission qu'on y a prêchée (21 juill.) ; — M. Denier est adjoint aux syndics de l'hôpital (4 août); — la directrice de la cuisine ne donnera de portions au Bon-Pasteur que suivant le nombre des « *pastourelles* » qui y seront renfermées (1er sept).

1756. — M. de Bally, prévôt de Saint-André, est nommé directeur (15 mars) ; — M. Dupuy est nommé directeur (5 avril) ; — M. Corréard est admis à faire ses visites (12 avril) ; — on recevra Noé Cheylans, souffrant d'un mal d'yeux ; il sera soigné par le sieur Mafioty, oculiste, « *qui lui lèvera la cataracte* » : il paiera 6 l. par mois pour sa nourriture et son entretien (10 mai) ; — revue des salles pour savoir le nombre des pauvres qui sont en état de travailler (14 juin) ; — M. Pison, chanoine de Saint-André, est admis à faire ses visites (m. d.) ; — il est reçu comme directeur (21 juin) ; — emprunt de 12,000 l. pour achat des denrées nécessaires à la nourriture des pauvres (15 nov.) ; — M. Boyer, trésorier de l'hôpital, paiera les frais d'enterrement de M. Chabert, secrétaire de la Chambre des Comptes (6 déc) ; etc.

E. 18. — (Registre.) — In-4° papier, 112 feuillets.

1754-1790. — Délibérations du Bureau de direction de l'hôpital *(suite)*.

1754. — Vente par les syndics de l'hôpital et François Arnaud, avocat au Parlement, à André Copin de Commiers, seigneur de Miribel, Montbonnot, etc., conseiller au Parlement de Grenoble, du domaine de Montbonnot, provenant de la succession de Louis Belluard, avocat au Parlement, moyennant 6,524 l. (18 févr.) ; — partage de la maison de M. Belluard entre l'hôpital et M. Arnaud, opéré par M. Bouchet, ingénieur du Roi au département du Haut-Dauphiné (1er avril) ; — emprunt de 3,000 l. à 4 °/o, aux religieuses de la Visitation d'Embrun (1er juil.) ; — autre emprunt de 4,500 l., aux Ursulines de Briançon, à 4 °/o (9 sept.) ; — emprunt de

40,000 l. à 10 %, en rente viagère, d'une personne âgée de soixante-cinq ans (m. d.).

1755. — Le sieur Chamel, sellier, auquel ses infirmités rendent tout travail impossible et qui a besoin d'une personne pour le servir, est admis dans l'hôpital, à condition de payer 200 l. pour sa pension annuelle (3 févr.); — M. Girard, notaire, chargé du secrétariat de l'hôpital, expose que, ses affaires particulières l'empêchant de vaquer avec autant d'exactitude qu'il le voudrait à celles de l'hôpital, quand il sera obligé de s'absenter, il se fera remplacer par son commis ; si le conseil trouve ses services insuffisants, qu'il lui nomme un successeur; M. Girard est prié de conserver ses fonctions et de dresser, pour le conseil, un état des créances et procès de l'hôpital (4 août).

1756. — Une personne âgée de soixante-sept ans offre 4,000 l. en rente viagère à 10 % : accepté (16 fév.); — le marquis d'Agoult offre 10,000 l. à fonds perdu, à 5 % : accepté (21 juin); — Michel-Jean-Augustin Cruels (1) de Montanel, ingénieur-géographe du Roi, lieutenant réformé à la suite du régiment de Navarre et ci-devant officier du régiment de Chartres, offre 4,000 l. à fonds perdu, moyennant une rente viagère de 300 l. : accepté (m. d.); — emprunt de 12,000 l. pour la subsistance des pauvres (15 nov.).

1757. — M. le Président de la Côte-Saint-Nizier offre 10,000 l. moyennant une rente annuelle de 300 l. : accepté (19 sept.).

1759. — Liquidation de la succession de Jean Leyraud-Badel, ancien curé de Bresson, qui a institué l'hôpital pour son héritier (7 mai); — le chapitre N.-D. de Grenoble offre 2,000 l. à 5 % : accepté (23 juil.).

1760. — M. Corréard est chargé de liquider la succession de Mme de l'Estrade (8 déc.); — M. Claude Borel est nommé procureur de l'hôpital (29 déc.).

1762. — Emprunt de 3,000 l. à 4 1/2 %, à M. le conseiller de Beaumont (12 juil.); — emprunt de 3,000 l. en rente viagère à 9 % (16 août).

1764. — Les syndics sont invités à emprunter 8,000 l. (9 janv.).

1765. — Jean-Étienne de Chaléon, vicaire général du diocèse de Meaux, lègue 5,000 l. à l'hôpital (24 juin).

1766. — Liquidation de la succession de Joseph Devoise, bourgeois de Grenoble, qui a laissé ses biens à l'hôpital (3 mars); — vente du domaine (1) de Saint-Martin-d'Hères, à Joseph Phélix, négociant de Grenoble, pour 18,200 l. (1er sept.).

1768. — Approbation de la transaction intervenue entre l'hôpital et les religieux de la Charité : « 1° L'hôpital général continuera à remplir habituellement dans l'hôpital desdits religieux vingt lits qui « leur seront payés à raison de 6 s. par jour, conformément au traité du 30 octobre 1681 ; 2° les autres « vingt lits qu'on appelle surnuméraires et qui sont « réservés par ledit traité, seront réduits à dix; lesquels « dix lits l'hôpital général pourra également remplir à « raison de 6 s. par jour, dans les cas pressants et dans « les temps de maladie épidémique....... ; 4° l'hôpital « général aura, comme par le passé, le droit de « visite et d'inspection desdits pauvres malades, et les « religieux de la Charité continueront à écrire sur un « registre, le jour de l'entrée ou sortie ou mort de « chaque malade, le tout conformément au traité du « 30 octobre 1681; 5° l'hôpital général continuera à « payer auxdits religieux 800 l. annuellement, pour « l'entretien de quatre religieux, et 250 l. aussi annuellement pour linges et médicaments; 6° pour fournir « aux pauvres malades des secours plus abondants, « l'hôpital général se départira de la moitié des legs « qui seront faits à l'avenir auxdits religieux, contrairement aux dispositions du traité de 1681 qui les « obligeaient à verser cette moitié dans la caisse de « l'hôpital; de plus il leur sera permis de faire une « quête dans la ville chaque année, depuis le jour « de Pentecôte, jusqu'au jour de l'octave de la fête « du Saint-Sacrement ; 7° la délibération du 24 février 1763 sera révoquée, et celle du 18 novembre 1691 seule exécutée comme plus conforme « au traité du 30 octobre 1681; en conséquence, « les habitants aisés et les domestiques ne seront « plus admis dans les vingt lits destinés aux pauvres malades de la ville, en payant 6 s. par jour « au receveur de l'hôpital général; lesdits habitans aisés seront renvoyés auxdits religieux pour « traiter avec eux du prix de la journée de leurs malades » (11 avril); — traité avec M. de Barral, au sujet de la prise d'eau qu'il a sur le ruisseau de Charmeran, à la Tronche (30 déc. 1776); — on interviendra dans le procès intenté au sieur Delange, apothicaire, par ses collègues, qui prétendent l'obliger à cesser ses fonctions à l'hôpital (20 avril 1778); — les religieuses

(1) Cette délibération nous fournit le nom de l'auteur du mémoire sur « *la Topographie militaire de la frontière des Alpes* », édité par M. de Rochas d'Aiglun. — *Bulletin de l'Académie delphinale*. Doc. in. t. III.

(1) Ce domaine provenait de la sucession d'Anne Revol.

hospitalières exposent que suivant le traité du 29 septembre 1666, confirmé par lettres patentes d'octobre 1680, leur maison dépend de l'hôpital, qui est chargé des grosses réparations; les malades qu'elles reçoivent dans leur infirmerie sont au compte de l'hôpital; elles ne pourraient s'établir ailleurs dans la ville; si elles abandonnaient l'hôpital, toutes leurs épargnes reviendraient aux pauvres; leur administration spéciale, elles la doivent à la tolérance du Conseil de direction; or, plusieurs fâcheuses circonstances, telles que la cherté des denrées et la nécessité de reconstruire de vieilles maisons, ont tellement dérangé leurs affaires qu'elles sont contraintes de vendre leurs immeubles pour satisfaire leurs créanciers; cette liquidation terminée, il leur restera environ 12,000 l. qu'elles offrent de remettre à l'administration hospitalière, moyennant une rente au denier 20 : accepté (25 janv. 1779); — dénonciation de nouvelle œuvre contre un sieur Pierre Charnelet, de Poliénas, qui avait construit un moulin sur le canal de l'hôpital, au préjudice du moulin banal de l'établissement hospitalier (23 août 1790); — etc.

E. 19. — (Registre.) — In-f° papier, 281 feuillets.

1757-1761. — Délibérations du Conseil *(suite)*.

1757. — M. Corréard est reçu au nombre des directeurs (7 févr.); — réparations à la chapelle de Saint-Roch, à Très-Cloître (9 mai); — mandat de 344 l. 5 s. à M. Pascal, pour achat d'ornements pour l'église de l'hôpital (16 mai); — emprunt de 4,000 l. à 4 %, à M. de Bally, prévôt de Saint-André (m. d.); — mandat de 30 l. à M. Dumas, médecin, pour soins donnés à MM. de Boissieux et Moret, dont l'hôpital est héritier (6 juin); — emprunt de 2,000 l, à fonds perdu à 10 % (13 juin); — on se chargera d'un enfant naturel moyennant une somme de 300 l. (1) (20 juin); — le procureur général sera prié de se pourvoir à la Cour pour qu'il soit enjoint au nommé T., de Valence, de se charger de l'enfant dont Marie M., de Valence, a accouché à Grenoble, et dont la paternité lui est attribuée; on actionnera subsidiairement la ville de Valence « *où* « *l'enfant a été conçu* » (m. d.); — réparations à la Marcousse et à l'Ile Bernard (m. d.); — emprunt de 1,333 l. 6 s. 8 d. en rente viagère à 7 1/2 %, à M. Jean-Michel-Augustin Cruels de Montanel, ingénieur-géographe du Roi, lieutenant réformé à la suite du régiment de Navarre et ci-devant officier du régiment de Chartres (11 juil.); — réparations à l'église de l'hôpital (8 août); — emprunt de 4,000 l. à la veuve Ollagnier, à 4 % (19 déc.).

1758. — Attribution des fondations cardinales à trois filles sur le point de se marier; les syndics paraîtront aux contrats (16 janv.); — service funèbre pour MM. d'Hautefort et l'abbé Faure (m. d.); — pour M. le président de Bally (12 juin); — admission d'une épileptique pour 300 l. (16 oct.); — liquidation de la succession Badel (4 déc.); — emprunt de 12,000 l. (m. d.).

1759. — Emprunt de 10,000 l. en rente viagère à 10 % à Hugues Verdier, né à Grenoble le 17 juin 1701, marchand à Paris, place du Vieux-Louvre; on le recevra comme pensionnaire pour 600 l. par an (15 janv.); — on retirera les meubles du sieur Garnier (1), peintre, qui sont dans la chambre qu'il occupait dans la maison du sieur Millet, sur le quai, et on paiera le loyer (30 avril); — gratification de 240 l. accordée à M. Varillon, chirurgien, pour les soins qu'il donne depuis vingt-deux ans aux « *vérolés* » (14 mai); — état des pauvres auxquels l'hôpital fait des distributions de pain de 2 à 6 l. par semaine (2) (6 déc.).

1760. — Du 1er novembre au 1er avril, le dîner des pauvres aura lieu à onze heures et demie, et le reste de l'année à onze heures; la demoiselle chargée de la cuisine est invitée à se conformer à cette prescription (21 janv.); — service pour le vice-président de Piolenc (24 mars); — M. le chanoine de Bardonnenche est admis comme directeur (m. d.); — le fils de M. Périer, procureur, est reçu « *par forme de correction* », moyennant 9 l. par mois (m. d.); — on fera faire pour les pauvres des habits de drap bleu qu'ils porteront les jours de cérémonies (21 avril); — M. Félix est admis en qualité de directeur (12 mai); — « *l'abondance* » sera faite en présence du directeur de semaine, un quart d'heure avant le repas; elle sera faite avec 5/6es d'eau et 1/6e de vin; on veillera à ce que les frères remettent aux ouvriers et à l'infirmerie la quantité de vin pur destiné à cet usage (2 juin); — l'évêque sera prié de demander au général des Frères des Écoles chrétiennes un troisième frère pour remplacer celui qui est décédé récemment à l'hôpital (9 juin); — jus-

(1) D'autres enfants naturels étaient reçus pour 200 l., 100 l. et même pour moins.

(1) Il était entré à l'hôpital le 9 avril.

(2) Le plus grand nombre des délibérations du conseil a pour objet d'accorder ou de supprimer ces distributions de pain.

qu'à l'hiver, on ne donnera plus de pain aux pauvres qui mendient dans la ville (14 juill.); — on distribuera du pain aux pauvres inscrits sur les rôles dressés par quartier par MM. les Directeurs qui ont été chargés d'en faire la visite (11 août); — expulsion de deux pauvresses convaincues de vol de linge : elles ne seront plus reçues dans l'hôpital sous quelque prétexte que ce soit (8 sept.); — on enverra chaque jour des pauvres chez Mlle Faure, « *l'imprimeuse* », si elle veut les occuper à trier les vieux linges servant à faire du papier (24 nov.); — emprunt de 6,000 l. à 5 % pour quatre ans à M. Chevrier, avocat à la cour (22 déc.); — M. Borel, procureur au Parlement, est nommé procureur à l'hôpital : il ne touchera d'honoraires que pour les procès gagnés par l'hôpital (29 déc.).

1761. — Les syndics exposent que, « *par arrêt* « *rendu par la Chambre de Miséricorde le 20 décembre* « *dernier, il est porté que Marie Magnat, détenue* « *dans les prisons du palais, sera transférée dans* « *celles de l'hôpital pour y être détenue et traitée sui-* « *vant les règles de l'art* »; — l'hôpital jouira de ses biens pendant sa vie et les rendra après sa mort à ses héritiers (19 janv.); — on donnera à un pauvre, nommé Vinon, une demi-once de tabac par semaine (16 févr.); — les frères et les demoiselles qui ont la direction des salles devront avertir le Bureau des vols qui y auront été signalés : les voleurs seront exclus pour toujours de l'hôpital (24 mars); — on fera faire des tasses d'étain à l'usage des pauvres (6 avril); — on invitera les pères de la Charité à observer la convention de 1742, en tenant un registre exact des « *surnuméraires* » qu'on leur envoie; leur compte sera réglé de trois en trois mois ; la visite de leur salle sera faite par le directeur de semaine (27 avril); — le sieur Roy, boucher, fournira la viande à raison de 14 l. 10 s. le quintal (15 juin); — admission d'une folle à raison de 12 l. par mois (8 août); — service pour Mme de Barral (2 nov.); — on expose que, lorsque le Bureau est allé saluer le premier président à son arrivée en cette ville, on a omis de lui donner le titre de monseigneur : à l'avenir, lorsque le Bureau se rendra en députation auprès de l'un des directeurs-nés de l'hôpital, il lui donnera le titre et la qualité qui se trouvent inscrits en tête des délibérations du Bureau (1) (16 nov.); — etc.

(1) L'évêque, le premier président du Parlement et le procureur général près la même cour y étaient qualifiés de monseigneur.

E. 20. — (Registre.) — In-fº papier, 332 feuillets.

1761-1766. — Délibérations du Conseil *(suite)*.

1761. — Règlement intérieur de l'hôpital :

« Art. 1er. — M. le Directeur en semaine veillera « le plus qu'il pourra à ce que la subordination soit « entièrement gardée et observée par les pauvres en- « vers les demoiselles, les frères et autres personnes « préposées à leur conduite et aux soins qui les regar- « dent : lesdites personnes préposées lui déféreront à « cet effet les manquements qu'elles trouveront consi- « dérables, et il y pourvoira sur le champ ou en fera « rapport au Bureau suivant la prudence ou les cir- « constances des cas.

« Art. 2. — Il sera recommandé aux demoiselles, « aux frères et autres personnes préposées d'user de « toute la douceur et prudence possibles envers les « pauvres et sans faire aucune acception de personnes, « et de se souvenir qu'elles exercent ici un ministère « de charité.

« Art. 3. — Il sera fait à l'avenir, tous les trois mois, « à commencer en janvier prochain, par trois ou « quatre de MM. les Directeurs, députés par la Direc- « tion, une visite générale de tous les pauvres de la « maison, dans laquelle on examinera leur état et la « manière dont ils sont servis, comme aussi on les « écoutera sur leurs petites peines particulières, et « les personnes préposées seront également entendues « sur les renseignements qu'elles auront à donner sur « la conduite et la situation particulière de chaque « pauvre; sur le rapport de MM. les Directeurs « députés à cette visite, il sera pourvu par la Direc- « tion ainsi qu'il appartiendra; bien entendu que le « présent article de règlement est sans préjudice de la « liberté entière que chaque pauvre de cette maison « aura toujours d'approcher M. le Directeur en se- « maine pour exposer ses besoins, à l'effet de quoi il « sera toujours recommandé aux demoiselles, frères « et autres personnes préposées d'accorder cette liberté « et facilité aux pauvres.

« Art. 4. — M. Chamoux, aumônier actuel, sera « prié de veiller particulièrement à la discipline dans « l'intérieur de la maison pour le maintien de la subor- « dination et le bon service des pauvres, et de con- « courir par là au bon ordre que la Direction souhaite « être maintenu; à l'effet de quoi il sera aussi prié de « vouloir donner ses avis selon sa prudence, et d'ins- « truire M. le Directeur en semaine pour qu'il remé-

« die aux abus jusqu'à ce qu'il en rende compte au « Bureau.

« Art. 5. — Il ne sera fait dans l'intérieur de la mai- « son aucun acte ou opération de chirurgie, ni donné « aucun remède que sur l'ordonnance du médecin ; et « pour assurer les examens et les visites des malades « dans la maison, il sera fixé un honoraire, ainsi qu'on « l'avisera au plus tôt, au médecin qui sera choisi à « cet effet, lequel, en conséquence, fera une visite « journalière de tous les malades de la maison, outre « celle qu'il fera suivant les besoins et quand il sera « appelé.

« Et pour qu'on ait connaissance de la présente, elle « sera lue dans le Bureau, qui sera convoqué extra- « ordinairement à cet effet samedi prochain, 26 « de ce mois, où se trouveront assemblés les demoi- « selles, frères et autres personnes préposées à l'ad- « ministration de cette maison. M. Chamoux sera « aussi invité et prié de s'y trouver » (21 déc.); — lecture du nouveau règlement devant le personnel assemblé (26 déc.) ; — M. Dumas est nommé médecin de l'hôpital ; ses appointements sont fixés à 200 l. par an; il conservera exceptionnellement la qualité de directeur, mais il n'aura plus voix délibérative (26 déc.).

1762. — Rapport sur le domaine de la Marcousse (4 janv.); — M. Jullien, syndic, expose que, bien que la pharmacie de l'hôpital soit aussi ancienne que cet établissement et ait été toujours ouverte au public sans provoquer d'opposition de la part des apothicaires de la ville, qui, en 1722 (1), firent déclarer par leur syndic, dans une délibération du conseil de ville, qu'ils admettaient ce privilège de l'hôpital; néanmoins, depuis 1756, un procès est engagé entre l'hôpital et les apothicaires qui, en vertu de l'édit d'Henri IV, donné en 1605, lui contestent le droit de faire distribuer des remèdes par des personnes qui n'ont subi aucun examen; que l'issue de ce procès est douteuse et qu'il serait préférable de faire venir de Paris un apothicaire auquel serait confiée la direction de la pharmacie de l'hôpital : le sieur Delange, apothicaire à Paris, est nommé maître apothicaire de l'hôpital ; il sera logé, nourri, chauffé, éclairé et blanchi, et recevra le quart des bénéfices de sa pharmacie ou un traitement fixe de 500 l. ; il devra rester douze ans au service de l'hôpital; ses frais de voyage et d'agrégation au corps des apothicaires de Grenoble et sa capitation, seront à la charge de l'établissement (25 janv.) ; — on emploiera toutes les femmes et filles valides à filer de la toile pour la lingerie de la maison qu'il est urgent de réapprovisionner (15 mars) ; — tous les directeurs feront prochainement la visite annuelle des pauvres auxquels l'hôpital distribue du pain, pour vérifier s'ils sont toujours dans le besoin (17 mai) ; — construction d'un laboratoire pour la pharmacie (28 juin); — règlement de la pharmacie : .... « Art. 2. — On établira une « boutique pour ledit apothicaire dans la pièce qui est « à côté du tronc, au fond de l'allée Saint-Alexis, en « prenant le bureau où l'on paye actuellement les « nourriciers, attenant à la susdite pièce, pour y faire « un laboratoire....; on y transportera tous les vases, « boîtes, ustensiles et généralement tout ce qui est « dans l'ancienne pharmacie, à l'exception de ce qui « sera jugé nécessaire pour le service des pauvres ma- « lades et infirmes dudit hôpital, que Mlles de Blanc et « Daru veulent bien continuer de servir et panser...... « Art. 4. — Le sieur Delange, reçu maître apothicaire « de la pharmacie, devant seul répondre des mé- « dicaments qui y sont distribués, doit aussi diriger « seul la composition des remèdes et médicaments, « de quelque espèce qu'ils puissent être; comme c'est « sur lui que doit rouler tout ce qui regarde la « pharmacie, on ne pourra s'adresser qu'à lui pour « l'exécution des ordonnances des médecins, qui lui « seront remises au moment qu'elles seront apportées, « ainsi que les mémoires, lettres, états, dans lesquels « on demanderoit des remèdes et médicaments, de « sorte que ledit sieur Delange puisse sur le champ « faire les compositions des remèdes ordonnés et de- « mandés...... Art. 7. — Mlles de Blanc et Daru, « qui régissaient l'ancienne pharmacie, ayant cru ne « pouvoir déférer aux prières et invitations que le Bu- « reau leur a fait faire de se rendre à la nouvelle phar- « macie pour y continuer les mêmes soins qu'elles « donnoient dans l'ancienne, soit pour la distribution « des drogues et médicaments, en recevoir le prix « dont elles auroient été dépositaires, en compter de « la manière qu'elles l'ont fait jusqu'à présent, et con- « courir par ce moyen à un établissement dont doit « résulter le bien public et celui de l'hôpital, et ayant « présenté leurs excuses que la direction a jugé vala- « bles, le sieur Delange fera lui-même, aidé des per- « sonnes qu'on lui donnera, la distribution des drogues, « remèdes et médicaments, en recevra seul le prix, « suivant le tarif qui lui sera donné; l'argent provenant « de ces ventes sera par lui déposé dans une banque

(1) Il y en avait à cette époque huit dans la ville; en 1756, époque où commencèrent les hostilités entre l'hôpital et les apothicaires, ces derniers n'étaient plus que deux.

« dont lui seul aura la clef; il comptera tous les same« dis au soir l'argent qui se trouvera dans cette banque « et en portera le total sur un livre de recette, et, « remettra tous les trois mois les fonds au trésorier« receveur de l'hôpital, qui lui donnera quittance « sur ledit livre de recette; le receveur en comp« tera toutes les années en un seul article dans « le compte qu'il rend annuellement. Ledit sieur De« lange, outre ce livre de recette, tiendra une carte « courante où il écrira, article par article, les ventes « en détail des drogues et médicaments qu'il fera jour« nellement, contenant la date du jour, du mois et de « l'année..... Art. 9. — Le sieur Delange fermera sous « clef les minéraux, comme arsenic et autres de cette « nature, et n'en délivrera qu'à des personnes connües « qui en feront leur déclaration sur un registre qu'il « tiendra aussi fermé sous clef, se conformant à cet « égard à ce qui est prescrit par les édits, déclarations « du Roi, arrêts et règlements de la cour.... Art. 11.— « Mlles de Blanc et Daru continueront, comme elles « l'ont promis et s'y sont engagées envers la Direction, « de donner leurs soins aux malades de l'hôpital, de « faire les pansements, de distribuer les tisanes, de « fournir les petits remèdes où il n'entrera que des « plantes et simples qu'elles ont sous leur main; mais, « dès qu'il faudra des drogues pour des remèdes et « médicaments, elles seront tenües de s'adresser au « sieur Delange...... Art. 14. — Mlles de Blanc et Daru « continueront à composer les onguents et emplâ« tres dont elles seules ont le secret, pour la gué« rison de la teigne ou rache vive et autres mala« dies de cette espèce, uniquement pour les pauvres « de l'hôpital général ou les externes qui leur seront « adressés par la Direction..... Art. 15. — Les jardins « qui sont dans l'enclos de l'hôpital général, destinés « à la culture des plantes et simples, seront sous « la direction du sieur Delange; il en recueillera les « plantes et simples dont il fera part à Mlles de Blanc « et Daru pour le service uniquement des pauvres ma« lades de l'hôpital..... » (8 juill.); — les appointements du sieur Boyer, trésorier, sont fixés à 600 l. (19 juill.); — règlement pour la distribution journalière de la viande (1) (4 oct.).

(1) D'après ce règlement, il y avait à cette époque, dans l'hôpital, 365 personnes à nourrir, savoir : 3 officiers, 9 demoiselles pour la direction des salles des femmes et filles, 3 frères des écoles chrétiennes pour l'éducation des enfants et la surveillance des vieillards, 10 pensionnaires, 15 domestiques et 325 pauvres.

1763. — On fera assainir le cachot des hommes qui est humide (7 févr.); — on installera les métiers de la fabrique de bas dans les salles de l'ancienne pharmacie (m. d.); — « a été exposé au Bureau que, depuis l'an« née 1744, les mauvaises récoltes et le prix excessif « des denrées ayant nécessairement obligé la direction « à des dépenses qui excédoient de beaucoup le revenu « annuel de l'hôpital, soit pour la subsistance des « pauvres renfermés dans cette maison, dont le nombre « étoit prodigieusement augmenté par la misère des « temps, soit pour fournir, par une distribution abon« dante de pain, à la nourriture des pauvres externes « de la ville, que le défaut de travail et les circons« tances des temps réduisoient, eux et leur famille, à la « dernière misère, elle auroit été forcée, par l'insuffi« sance des revenus de l'hôpital, d'emprunter des « sommes considérables dès le commencement de « l'année 1748, jusques à l'année dernière 1762; mais, « ayant considéré que d'un côté il a plu à la divine pro« vidence de procurer la paix et de faire cesser ce temps « de calamité par une récolte abondante, que d'autre « part il ne lui étoit pas possible de continuer à faire « de pareils emprunts sans exposer l'hôpital à une « ruine totale, elle auroit chargé quelques-uns des « administrateurs de cette maison de vérifier l'état « actuel de ses revenus, des dettes passives qu'elle a « acquittées, et, si la direction depuis plus de trente à « quarante ans, ne se prêtoit pas avec trop de facilité à « des œuvres auxquelles elle n'étoit pas tenüe ; ce qui « ayant été fait et rapporté au Bureau, la direction « ayant considéré cet état a vû avec surprise qui si l'on « continuoit à emprunter annuellement des sommes « considérables, ainsi que la chose a été pratiquée « depuis l'année 1748, arrivant aujourdhuy à plus de « 212,000 l., il étoit à craindre que les sommes em« pruntées n'absorbassent bientôt, non seulement la « valeur des immeubles de l'hôpital, mais encore la « majeure partie de ses autres revenus; elle se seroit » déterminée à chercher les moyens de diminuer les « dépenses de l'hôpital, en le réduisant uniquement « à remplir les œuvres pour lesquelles il a été fondé, à « concurrence de ce qui lui reste de revenu libre, et « en retranchant pour toujours tout ce à quoi la di« rection n'est pas tenüe, dans la vüe et l'espérance de « rétablir par la succession des temps et par un preu« dente économie cette maison en l'état qu'elle étoit « au commencement de l'année 1748; et, en consé« quence, la direction, après un long et mûr examen, a « fait le présent règlement pour être observé par tous « les administrateurs jusques à ce qu'une situation plus

« avantageuse lui permette d'y apporter quelque adou- « cissement. — Art. 1er. — La direction, voulant se « conformer aux dispositions de ses anciens règlements, « a délibéré qu'ils seront exécutés à l'égard de la ré- « ception des étrangers dans l'hôpital, uniquement « fondé pour les pauvres habitants de Grenoble, et en « conséquence qu'à l'avenir aucun pauvre étranger, « non seulement ne sera reçu dans ledit hôpital, mais « ne pourra participer à la distribution du pain que la « direction fait faire aux pauvres externes de cette ville « tous les dimanches. . . Art. 2. — La direction con- « tinuera à recevoir en correction dans l'hôpital, pour « un mois seulement les jeunes enfants des deux sexes « qui lui seront présentés par les parents habitant « actuellement dans Grenoble ; la pension de ces en- « fans sera fixée par le Bureau à la pluralité des voix « ainsi que sont décidées les autres affaires, suivant « l'art. V de l'édit du mois de may 1699, sur la con- « noissance qu'il aura des facultés des parents, mais « cette pension d'un mois ne pourra jamais être au-des- « sous de 12. l... Art. 3. — La direction ne fera plus « traiter à l'avenir les personnes attaquées de maladies « vénériennes, soit qu'elles habitent Grenoble, ou « qu'elles soient étrangères, considérant que cette cha- « rité, quoique extrêmement utile, n'est pas de son « œuvre et qu'elle peut d'ailleurs dégénérer en abus; « elle continuera, néanmoins, à faire traiter les nour- « rices des enfants trouvés reçus à l'hôpital, qui seront « assez infortunées pour être attaquées de maux véné- « riens en allaitant et nourrissant ces enfans trouvés. « Art. 4. — Le Bureau ayant considéré combien les « habitans et artisans de cette ville ont abusé de la con- « descendance qu'a eû la direction de recevoir quel- « ques fois et dans certains cas leurs enfants nouveaux « nés pour être nourris à la campagne aux frais de « l'hôpital, et que c'est là un des principaux articles « qui ont augmenté depuis vingt ou trente ans les « dépenses de l'hôpital, a délibéré de ne plus rece- « voir à l'avenir des enfans nouveaux-nés desdits « habitans et artisans de Grenoble, pour être nour- « ris aux frais de l'hôpital, lorsque lesdits enfans à « leur naissance auront leur père et mère vivans, « sauf à soulager la pauvreté desdits père et mère par « quelques distributions de pain. . .; et, pour déchar- « ger l'hôpital du nombre prodigieux d'enfants qu'il fait « nourrir, tous ceux qui auront atteint l'âge de dix-huit « mois et seront par conséquent en état d'être sevrés au « 1er avril prochain, et tous les autres enfans au-delà « de cet âge qui auront ou père ou mère actuellement « vivant, seront rendus à leurs dits père et mère « audit jour 1er avril 1763. Et, à mesure que les autres « enfans desdits habitans ci-devant reçus pourront « être sevrés audit âge de dix-huit mois, ils seront « rendus à leurs père et mère. . . Art. 5. — On ne « recevra à l'hôpital que des personnes véritablement « pauvres, infirmes, invalides et absolument hors d'état « de travailler, de quelque profession qu'elles ayent « été, et les vieux domestiques qui seront dans le cas « ci-dessus. . .; les pauvres habitans de Grenoble « qui ont le malheur d'avoir l'esprit aliéné, soit par dé- « mence, soit par imbécilité, doivent aussi être reçus « sans difficulté. . . Art. 6. — La distribution du pain « faite aux mandians étant prohibée par les personnes « qui ont fait des fondations dans cette partie, n'aura « plus lieu à l'avenir, à commencer à la fête de Saint- « Jean-Baptiste prochaine, à moins que la direction, « par de bonnes considérations, ne l'ordonne autre- « ment en faveur de quelques uns desdits mandians, « habitans de Grenoble, qu'il faudroit recevoir dans « l'hôpital, si on ne leur faisoit quelques distributions « de pain. Art. 7. — A l'avenir, la distribution du pain « sera réduite, autant qu'il sera possible ; mais elle ne « pourra jamais excéder, savoir : six quintaux à com- « mencer à la fête de Saint-Jean prochaine jusqu'au « 1er décembre, et douze quintaux depuis cette der- « nière époque jusques à la Saint-Jean. Art. 8. — « Dans le courant du mois de mars prochain, il sera « fait une revuë exacte de tous les pauvres de l'un et « de l'autre sexe actuellement renfermés dans l'hô- « pital, et on en renverra et fera sortir tout ce qui sera « jugé capable de travailler et gagner sa vie, soit à la « campagne, soit dans la ville ; on conservera néan- « moins les enfans et autres personnes destinées aux « fabriques »... (24 févr.) ; — procès avec les Jacobins au sujet du droit de poids des farines dont ils prétendent être exempts (1er août) ; — les pauvres ne pourront sortir de l'hôpital sans la permission du directeur de semaine ; ils seront fouillés à leur sortie et à leur rentrée par le portier (1) ; ceux qui sortiront sans permission seront expulsés (26 sept.).

1764.— On fait observer que malgré toute l'économie apportée dans l'administration, il est impossible d'éviter que les dépenses n'excèdent de beaucoup les revenus, que l'hôpital vient d'essuyer des pertes considérables par l'insolvabilité de deux fermiers de la

(1) Cette délibération avait été motivée par des abus très graves : des pauvres emportaient des objets mobiliers de l'hôpital et allaient les vendre au dehors pour s'enivrer.

Marcousse, de l'incendie des bâtiments du domaine de Lalley, et de la banqueroute du sieur Deshayes, notaire au Chatelet, chargé de la recette des rentes de l'hôpital sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; M. le médecin Dumas abandonne les 200 l. d'honoraires qui lui ont été attribués en 1761; MM. Flauvan et Gagnon, docteurs en médecine, sont admis comme directeurs (30 janv.); — emprunt de 4,100 l. à l'Oratoire de Grenoble à 4 1/2 °/o (7 mai); — legs de 1,500 l. fait à l'hôpital par M. Bernard, trésorier de France (28 mai); — conventions avec le sieur Jouvin pour achat de cocons (11 juin); — emprunt de 8,000 l. pour cet achat (25 juin); — M. Varillon, chirurgien, est prié de se contenter de 36 l. pour l'amputation d'une jambe (3 sept.); — la demoiselle Chabert, chargée de la lingerie, enregistrera chaque semaine le linge qu'elle remettra aux Frères (24 sept.); — M. de Bardonnenche, grand vicaire, est prié d'écrire au général des Frères des écoles chrétiennes (1) pour lui témoigner la surprise du Bureau de ce qu'il change les sujets de son ordre qui sont employés et payés par l'hôpital, sans consulter les administrateurs (15 oct.).

1765. — MM. Pascal, Dupuy et Moulezin, sont priés d'assister à la vente des effets des Jésuites pour acheter ce qui pourra être utile à l'hôpital (6 mai); — mandat à MM. Dupuy et Moulezin, d'acheter 50 à 60 quintaux de cocons (3 juin); — M. Brochier, chanoine de Saint-André, est admis comme directeur, il est nommé syndic (10 juin); — vente au prévôt de Saint-André, moyennant 21 l. des ouvrages suivants : *Sancti Basilii opera*, 3 vol.; *Sancti Clementis Alexandrini opera*, 1 vol.; *Sancti Grégorii opera*, 3 vol. (2 juin); — legs de 5,000 l. à l'hôpital par l'abbé de Chaléon, grand vicaire de Meaux (24 juin); — on fera chaque année la visite des bâtiments appartenant à l'hôpital pour dresser l'état des réparations nécessaires (19 avril).

1766. — Nomination d'un jardinier aux gages de 78 l. par an (6 janv.); — on expulsera les pauvres qui refuseront de travailler aux ouvrages dont les Frères ont la direction (13 janv.); — règlement du compte du sieur Giroud, imprimeur (27 janv.).

E. 21. — (Registre.) — In-f° papier, 291 feuillets.

1766-1769. — Délibérations du conseil *(suite)*.

(1) On lit en marge « les frères sont à l'hôpital depuis le 8 juillet 1728 ». — Voir la délibération du mois de mai précédent.

1766. — M. Brochier, directeur-syndic, expose que le 4 février est décédé le sieur Joseph Devoize, bourgeois de Grenoble, qui, par son testament du 29 janvier 1766, a fait divers legs aux couvents et à des particuliers, et institué l'hôpital pour son héritier; on fera célébrer pour le repos de son âme un service solennel (1) auquel seront invités tous les pauvres de Grenoble : à tous ceux qui s'y rendront, on donnera 3 l. de pain; on donnera une chopine de vin aux pauvres de l'hôpital (10 févr.); — à cette même occasion, on chargera les curés des paroisses de faire des distributions de pain aux pauvres honteux (17 févr.); — admission du sieur Corne, prêtre de Tullins, moyennant une pension de 200 l., dont 100 l. acquittées par sa famille et 100 l. par le Verbe-Incarné (2) (13 mars); — vente de l'argenterie de M. Devoize, à raison de 53 l. 10 s. le marc (31 mars); — achat d'un ciboire pour la chapelle de l'infirmerie des femmes (7 avril); — achat d'un coffre-fort (3) pour le receveur au prix de 108 l. (14 avril); — visite du domaine de la Bâtie-d'Agnin (m. d.); — rapport sur les dégats causés au domaine de Saint-Roch par l'inondation de l'année dernière (5 mai); — à l'avenir, on fera visiter les enfants placés en nourrissage à la campagne à la charge de l'hôpital deux fois par an, au printemps et à l'automne; cette inspection sera faite par une femme accompagnée d'un archer de l'hôpital; elle aura le droit de faire, de concert avec les curés, tous les changements de nourrices qui lui paraîtront nécessaires pour le bien des enfants (2 juin); — Mlle Galland est admise provisoirement dans l'hôpital « *pour faire des épreuves de pansements et distributions de remèdes* »; si elle est jugée capable, elle sera reçue définitivement (7 juil.); — on annonce que M. l'abbé Gigard, qui a institué l'hôpital pour son héritier, est mort le 5 juillet (4) (9 juil.); — achat d'une baignoire en cuivre pour l'infirmerie des hommes (21 juil.); — on fera de fréquentes visites dans les salles des Pères de la Charité (11 août); — réception d'un aliéné pour 200 l. par an (29 sept.); — vente à M. Martin, secrétaire de l'Intendance, du cabriolet de M. Devoize pour 432 l. (13 oct.); — gratification de

(1) Ce service fut célébré le 20 février.

(2) Le séminaire de Saint-François-de-Sales, installé dans les anciens bâtiments du Verbe-Incarné. — Une délibération postérieure, qui constate que ce prêtre était aliéné, explique pourquoi le Verbe-Incarné n'avait pu lui ouvrir un asile.

(3) C'est probablement le même qui sert encore aujourd'hui au Receveur de l'hôpital.

(4) Par une disposition de son testament, il léguait tous ses livres d'histoire sacrée ou profane au couvent de la Grande-Chartreuse, et ses livres de théologie à son cousin l'abbé Gigard.

200 l. à MM. Girard, secrétaire et agent de l'hôpital, et Boyer, trésorier-receveur, pour travaux extraordinaires à raison de la liquidation des successions de Mlle Revol et de MM. Devoize et Gigard (22 déc.) ; — M. Symphorien Delange, pharmacien de l'hôpital, demande à prendre son jeune frère avec lui pour lui apprendre son état : accordé (m. d.).

1767. — M. Dupuy, directeur, fait observer qu'il y a toujours des malades dans les infirmeries, et que Mlle de Blanc, chargée des pansements, aurait grand besoin des lumières d'un chirurgien, MM. Varillon et Billou, son gendre, ne venant que trop rarement, lorsque leurs soins sont absolument nécessaires : à l'avenir, on leur donnera 60 l. par an, à condition qu'ils viennent régulièrement au moins une fois par semaine et toutes les fois qu'ils en seront requis (5 janv.); — plantation d'un jardin dans la petite basse-cour pour y cultiver « *les plantes botaniques* » de la pharmacie (2 mars); — les curés des paroisses sont priés d'avertir leurs fidèles que les pauvres qui reçoivent du pain de l'hôpital doivent venir le chercher eux-mêmes, ou, s'ils ne le peuvent, envoyer leurs enfants les plus grands, « *cela dans le but que ceux qui ont le pain, prient Dieu pour leurs bienfaiteurs, n'interrompent pas les offices divins, profitent des instructions, et ne fassent pas des carillons* » ; MM. les directeurs de semaine sont priés d'éviter le désordre qui règne généralement dans ces distributions et de ne donner le pain qu'à ceux qui auront entendu la messe avec dévotion (6 avril) ; — différend avec les Religieux de la Charité au sujet des clauses du traité qui les lie à l'hôpital. Ces religieux demandaient : 1° une augmentation du legs de 3,000 l. à eux fait par M. Devoize pour la fondation d'un lit; 2° l'augmentation du prix de journée fixé à 6 s. ; 3° la tenue de registres réguliers mentionnant l'entrée et la sortie des malades confiés à leurs soins ; 4° la liberté de traiter avec les personnes aisées qui veulent leur envoyer des malades. L'hôpital répond : 1° les religieux peuvent refuser le legs de M. Devoize s'ils le trouvent onéreux ; 2° en tenant compte de tout ce qui leur a été donné lors du traité de 1681 (1), le prix de la journée ressort à 13 s. par jour ; 3° les registres d'entrées et de sorties sont parfaitement tenus par l'hôpital ; s'il y a des erreurs, elles proviennent du fait des religieux ; 4° on ne peut obtenir aucune rétribution des personnes aisées qui envoient leurs domestiques à l'hôpital ; — la solution du différend est remise à l'arbitrage de MM. de Beaumont, de Moydieu et de Barral de Rochechinard (30 mai) ; — les consuls de Grenoble exposent qu'en vertu de l'acte de fondation de l'hôpital, ils doivent être considérés comme directeurs-nés ; « qu'il paraît par plusieurs traités que « depuis lors ils ont toujours eu la principale adminis« tration dudit hôpital, que par l'arrêt du conseil « du mois de mai 1699, portant confirmation de « l'établissement dudit hôpital, ils ont esté conservés « au rang des administrateurs-nés, qu'il est vray que « par autre arrêt du conseil du 19 juillet 1701, ils « ont été privés de cette qualité, mais que, par « un troisième arrêt du conseil du 6 mai 1703, « donné en interprétation de celui du 19 juillet 1701, « le lieutenant général de police et le maire de « Grenoble, ont été déclarés chefs et administra« teurs-nés dudit hôpital ; que la mairie ayant été « réunie au consulat et le consulat étant indivisible, « tous MM. les consuls remplissent tous les devoirs de « la mairie et conséquemment doivent participer aux « prérogatives de cette charge » : le premier consul remplissant les fonctions de maire, aura seul la qualité de directeur-né (m. d.) ; — règlement de la lingerie portant qu'il n'y aura plus à l'avenir qu'une seule lingerie dans laquelle on blanchira, racommodera et travaillera tout le linge des services hospitaliers (1) (m. d., f° 136) ; — tous les pauvres de l'hôpital seront astreints à un travail proportionné à leur âge et à leurs infirmités ; tous les matins, chacun d'eux recevra sa tâche pour la journée et sera tenu de la remplir (29 juin) ; — construction d'un hangar pour la pharmacie (28 sept.) ; — la mission fondée par M. de l'Auberivière sera prêchée en 1768 par les Récollets de Grenoble (5 oct.) ; — secours de 6,000 l. accordé à l'hôpital par le Roi sur le second vingtième (9 nov.) ; — MM. Champ et Prat sont admis à faire leurs visites comme candidats aux fonctions de directeurs électifs de l'hôpital (28 déc.).

1768. — Services : pour M. de Lagache (18 janv.); — pour M. Gardon de Ganteau, ancien lieutenant-colonel de cavalerie (25 janv.) ; — l'intendant offre de donner à l'hôpital deux moulins à mouliner la soie et

(1) On leur avait promis et donné 800 l. par an pour quatre religieux, 250 l. pour les médicaments, 33 sols pour chaque malade qui décède dans leurs salles, la moitié du fonds acquis de M. du Bouchage, 21,000 l. comtant et un franc salé.

(1) Cette réorganisation du service avait pour but d'empêcher, à l'avenir, les trop nombreux détournements de linges dont l'hôpital avait été victime.

de les installer à ses frais en fournissant tout l'outillage, à condition que l'hôpital s'engage à y faire travailler tous les pauvres, sous la direction de deux ouvriers habiles qui seront procurés par l'intendant: accepté; on consacrera 6,000 l. à l'achat de la soie (25 janv.); — pouvoir donné aux syndics de transiger avec les Religieux de la Charité (1) (11 avril); —gratification de 12 l. à la femme et à l'archer qui ont fait la tournée d'inspection des enfants en nourrice (23 mai); — nomination d'une commission de quatre membres (2) pour acheter des cocons et surveiller le moulinage de la soie (6 juin); — on donnera 15 l. aux soldats et 24 l. aux musiciens qui ont assisté hier à la procession (13 juin); — mandat de 720 l. aux Pères Récollets qui ont prêché la mission (1er juil.); — service pour feu M. Baratier, curé de Saint-Laurent (18 juill.); — on fournira aux Pénitents du Confalon les tentures dont ils auront besoin pour le service funèbre qu'ils ont l'intention de célébrer en l'honneur de la Reine (22 août); — M. Royer-Desgranges, procureur au bailliage, est nommé procureur de l'hôpital, à la place de M. Marcel, qui a vendu son office (26 sept.); — M. de Bérulle, premier président, expose que MM. Gagnon et Flauvan, médecins, qui avaient promis de faire trois visites par semaine aux pauvres malades de l'hôpital, n'ont pas tenu leur promesse, et que récemment un malade a reçu l'extrême-onction sans avoir vu le médecin : le directeur de semaine priera les médecins de se faire suppléer par un de leurs confrères, lorsque leur santé ne leur permettra pas de faire leurs visites réglementaires (24 oct.); — achat d'un quintal de porc frais pour distribuer aux filles le jour de Sainte-Catherine (21 nov.); — sur les observations de M. Flauvan, médecin, relativement au service de l'infirmerie, on fera surélever l'infirmerie des femmes qui est humide, on disposera des étagères à la tête de chaque lit, on achètera des couvertures; enfin, l'apprenti-apothicaire ou le garçon de la pharmacie, au défaut de l'apothicaire lui-même, suivra la visite des médecins pour inscrire leurs ordonnances; le chirurgien de l'hôpital suivra également la visite (28 nov.); — on fera faire des vestes bleues pour les pauvres (5 déc.); — on donnera à l'avenir à M. Chamoux, aumônier de l'hôpital, 420 l. dont 200 l. pour ses honoraires et 220 l. pour les services de messes inscrites au tableau des fondations; on lui paiera en outre, sur ses mémoires, les honoraires qu'il aura déboursés pour les assistances de diacres, sous-diacres et chantres aux services solennels (12 déc.); — suivant l'usage, on fera faire du pain blanc pour le jour de Noël (19 déc.).

1769. — Emprunt de 200 l. en rente viagère à 10 % à une personne âgée de soixante-six ans (2 janv.); — etc...

E. 22. — (Registre.) — In-f°, papier, 292 feuillets.

1769-1772. — Délibérations du Conseil *(suite).*

1769. — Mandat de 60 l. au sieur Martin, voyer et architecte de la ville, pour diverses vérifications faites dans les bâtiments de l'hôpital depuis 1766 (30 janv.); — une personne charitable offre de faire les frais d'une retraite à l'hôpital: accepté (13 févr.); — tous les enfants de l'hôpital, au-dessous de quatorze ans, auront les cheveux coupés et la tête rasée par mesure de propreté (10 avril); — tous les enfants placés en nourrice à la campagne, à la charge de l'hôpital, devront être apportés au bureau de direction une fois par an, au mois de juillet, pour être examinés par un médecin; une indemnité de déplacement de 3 s. par lieue sera accordée aux nourriciers; les enfants au-dessous de cinq ans ne seront pas soumis à cette visite; l'inspection faite deux fois par an par une femme et un archer sera continuée (15 mai); — on dressera une liste de tous les pauvres qui reçoivent du pain pour qu'on puisse les visiter et s'assurer de leurs besoins (3 juil.); — on achètera une chèvre pour allaiter les enfants exposés (17 juil.); — établissement de bains sous le petit hangar situé entre la buanderie et la filature de soie (24 juill.).

1770.— Construction d'un mur « *de vingtain* » d'une hauteur de sept à huit pieds pour clore les cachots (12 mars); — on fera construire des échoppes qu'on louera aux bouchers pour la vente de la viande pendant le carême (26 mars); — réception d'un aliéné pour 2,400 l. (7 mai); — les distributions de pain cesseront au 1er juin (m. d.); — on accepte l'offre de quelques religieux de Grenoble, qui proposent de faire, pendant le jubilé des conférences et des prédications dans l'église de l'hôpital, sans autre rétribution que le prix des chaises (14 mai); — traité avec le sieur Étienne Roy, boucher, fixant à 21 l. 10 s. le quintal le prix de la viande de boucherie fournie à l'hôpital (25 juin); — conformément aux précédentes délibérations, tous les

(1) Cette transaction, signée le 17 avril 1768, est transcrite sur le registre tenu par le notaire de l'hôpital, et analysée plus haut sous la cote E. 17.

(2) Composée de MM. Pascal, Prat, Rolland et Dupuy.

pauvres de l'hôpital porteront un uniforme de couleur bleue (1) (16 juil.); — M. Augustin Blanc, est nommé procureur des pauvres au bailliage en remplacement de M. Royer-Desgranges, démissionnaire (6 août); — on fera disposer, dans l'ouvroir des filles, une salle destinée aux enfants allaités, qu'à l'avenir on ne mettra plus en nourrice en ville, attendu qu'on peut les faire nourrir par les chèvres qu'on a dans la maison (17 sept.); — « sur les représentations faites par plu« sieurs directeurs que la situation critique où se trouve « réduit l'hôpital par le malheur des temps, la « cherté excessive des denrées et la multiplicité des « dépenses extraordinaires auxquelles il est exposé « ne lui permettent de se soutenir qu'en faisant des « retranchements dans les objets de dépense qui « ne sont pas d'une nécessité absolue et indispensable, « et sur le rapport fait aujourd'hui par ceux de « MM. les directeurs qui avoient été commis pour « vérifier l'état des choses, il a été délibéré que le vin « qui se distribuoit dans les salles sera réduit à « l'avenir » (24 sept.); — gratification de 480 l. au sieur Martin, architecte-voyer de la ville, pour avoir procuré une augmentation d'eau aux moulins de la Graille, et dressé les plans et devis des réparations faites auxdits moulins (15 oct.); — emprunt de 20,000 l. à 4 1/2 % (25 nov.); — admission du P. Vallet, dominicain, moyennant une pension annuelle de 400 l. payée par le couvent de Grenoble (10 déc.); — défense aux pauvres d'emporter du pain du réfectoire (m. d.); — les archers devront être présents à l'hôpital depuis sept heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à sept heures du soir (24 déc.).

1771. — On donnera trois chemises à chaque enfant qui sera mis en apprentissage (25 févr.); — nouveau règlement : « sur les propositions faites au Bureau « par quelques-uns de MM. les Directeurs, que, pour « prévenir certains désordres qui commencent à s'in« troduire dans la maison, et en éviter de plus grands « à l'avenir, il seroit necessaire de renouveler les « anciens règlements faits à ce sujet et d'exhorter « les Frères et les Demoiselles préposés à la conduite « des salles à veiller avec attention à leur exécution, « le Bureau a ordonné et délibéré : 1° que les « hommes et les garçons, les femmes et les filles de« meureront, chacun séparément, dans les salles et les « jardins qui leur sont destinés, sans qu'ils puissent « se trouver ensemble dans les cours, le refectoire, la « cuisine et autres endroits communs sans néces« sité; 2° que les Frères et les Demoiselles auront « singulièrement attention d'éviter ces sortes de mé« langes d'hommes et femmes, garçons et filles, au « réfectoire, avant et après le repas; ils feront retirer « ceux et celles qui sont sous leurs ordres dans les « salles et jardins qui leur sont destinés; 3° que les « hommes n'iront dans aucun temps et sous quelque « prétexte que ce soit dans les cours et jardins desti« nés aux femmes et filles, à moins qu'ils n'aient à y « travailler; 4° que les hommes et les femmes qui se« ront obligés d'aller à la cuisine pour le service des « salles ne s'y arrêteront que le temps nécessaire pour « s'acquitter de leurs commissions, après quoi la De« moiselle préposée à la cuisine aura attention de les « faire retirer; 5° que les portes des appartements des « hommes seront exactement fermées avant la nuit, « et que les clefs desdits appartements resteront tou« jours entre les mains des Frères; 6° que les cachots « où sont renfermés les insensés seront exactement « fermés, et qu'on ne permettra à personne, soit de la « maison, soit du dehors, d'en approcher, même sous « prétexte d'aumône; 7° qu'il sera fait des passe-par« tout qui seront confiés aux mouliniers de la soie, à « l'effet de tenir fermés l'escalier et l'allée qui conduit « chez eux; 8° que les pauvres de la maison ne se mê« leront point dans les cours avec ceux du dehors, les « jours de dimanche et de samedi, lors de la distribution « du pain, et, qu'à cet effet, les Frères tiendront les « portes des appartements des hommes fermées pendant « ce temps, et que les D^lles obligeront les femmes et « filles à se trouver dans leurs salles; 9° que, pour « éviter avec plus de soin ces sortes de communications « entre les pauvres de la maison et ceux du dehors, « les portes des cours seront exactement fermées les « jours de dimanches et de fêtes, et les portiers veille« ront avec plus de soin à la grande porte afin de ne pas « laisser entrer dans la maison toutes sortes de per« sonnes. — Les présents règlements seront lus dans « chaque salle; les Frères et les Demoiselles sont exhor« tés à tenir la main à leur exécution, à punir sévère« ment ceux qui y contreviendront, et, en cas de déso« béissance, à en avertir le directeur en semaine » (m. d.); — bail à ferme de la Marcousse au sieur Triolle, pour 5,400 l. par an (1) (8 avril); — Mlle En-

(1) Cette délibération, confirmée par une délibération ultérieure du 13 août 1770, provoqua de nombreuses protestations de la part des pauvres. — Le conseil tint bon.

(1) La mise à prix avait été ainsi fixée, savoir : le château et les

fantin, de Romans, est admise au nombre des demoiselles chargées de la direction des pauvres (22 avril); — l'hôpital contribuera jusqu'à la concurrence de 24 l. à la canalisation des eaux des Champs-Élysées, qui seront conduites dans la nappe d'eau qui alimente les moulins de Canel (15 juill.); — réception de M. Teisseire comme directeur de l'hôpital (18 nov.); — on évitera avec soin les fréquentations entre les pauvres des deux sexes (30 déc.).

1772. — Bail à ferme des moulins de Canel et du pré Badel, à raison de 2,700 l. par an (3 fév.); — on ne donnera plus aux pauvres de l'hôpital qu'une livre et demie de pain par jour et une livre par semaine pour leur soupe (24 fév.); — le frère Florence, supérieur général des frères des écoles chrétiennes, ayant demandé à l'évêque de Grenoble l'autorisation de retirer les trois Frères qui sont chargés de la surveillance des pauvres de l'hôpital, MM. les Syndics sont priés de chercher des demoiselles capables de les remplacer (16 mars); — les frères Honoré, Odile et Victorin, qui avaient manifesté l'intention de quitter l'hôpital, déclarent revenir sur leur décision et demandent à être conservés : accepté, à condition qu'il ne sera plus question à l'avenir d'abandonner leurs fonctions (30 mars); — le sieur André Blanc, de Clelles, est donné comme auxiliaire à M. Claude Boyer, receveur, son oncle (m. d.); — etc.

E. 23. — (Registre.) — In-f° papier, 242 feuillets.

1772-1774. — Délibérations du Conseil *(suite)*.

1772. — Mlle Denise Brun est adjointe à Mlle de Roussillon pour la direction de la salle du premier de la maison neuve (6 avril); — liquidation de la succession de Catherine Achard (13 avril); — de celle de M. Ducheylas (20 avril); — rétablissement des cachots : ils seront reparés sur les plans dressés par M. Renaudon (1er juin); — le fils du sieur Repellin est reçu en correction pour un mois moyennant une pension de 15 l. (13 juill.); — sur l'avis donné à la Direction que la plupart des pauvres externes qui reçoivent chaque dimanche le pain de l'hôpital négligent d'entendre la messe célébrée dans la chapelle de l'établissement avant la distribution, le Conseil décide que ceux qui n'assisteront pas à la messe de communauté seront privés du pain de la semaine et, en cas de récidive, rayés du rôle (13 juill.); — service pour M. Denier, ancien procureur au bailliage et directeur de l'hôpital (7 sept.); — le nommé X. sera mis au cachot pour quinze jours « *pour avoir troqué du pain pour des* « *châtaignes* » (7 déc.); — M. Bovier, avocat en la cour, est admis comme directeur (m. d.).

1773. — A l'avenir, M. Boyer tiendra note sur un registre spécial de toutes les réparations faites aux bâtiments appartenant à l'hôpital (8 févr.); — visite aux moulins de Canel avec les commissaires de la ville, pour aviser aux mesures à prendre « *pour que les* « *eaux, le long du cours, continuent à servir à l'usage* « *des moulins en desséchant autant qu'il sera possible* « *le plantement du cours* » (8 mars); — vente des moulins de Saint-Étienne-de-Crossey au sieur Bertholet, moyennant 2,200 l. (17 mai); — le frère Odile est autorisé à faire faire par un vannier, qui est dans sa salle, trente-six paniers d'osier qui seront garnis intérieurement de cuir ou de basane pour servir en cas d'incendie (21 juin); — « *pour se conformer à l'usage* « *de la maison* », les Frères et les Demoiselles conduiront de temps en temps en promenade les pauvres de leurs salles; ils prendront soin que tous soient revêtus de l'uniforme bleu (12 juill.); — M. Revol, directeur, est nommé syndic (20 déc.).

1774. — MM. de Barral de Rochechinard, marquis de Montferrat, et Souverand sont admis comme directeurs (3 janv.); — nouveau traité avec M. Delange, pharmacien (31 janv.); — un des directeurs fait observer « qu'eu égard aux peines et soins extraordinaires « que donnent les enfants à lait à leurs nourrices de- « puis leur naissance jusqu'à l'âge de dix-huit mois, il « paroîtroit équitable d'attribuer aux nourrices des « enfants bâtards et orphelins à la charge de l'hô- « pital, une gratification quelconque lorsqu'il sera « constaté qu'elles les ont allaités à propos et qu'elles « leur ont donné tous les soins nécessaires, et « d'augmenter le petit trousseau que l'on donne à « ces nourrices lorsqu'elles prennent ces sortes d'en- « fants à l'hôpital; que, quant aux enfants des artisans, « l'humanité, le bon ordre et le bien de la société exi- « geroient qu'ils fussent allaités, nourris et élevés par « leurs mères, et, à leur défaut, par des nourrices au « choix et aux soins de leurs pères; qu'il seroit très « intéressant, pour le bien des enfants légitimes et « l'intérêt de l'hôpital, de n'en recevoir aucun à l'ave- » nir ayant leurs père et mère, ou seulement l'un ou « l'autre, sauf à leur donner d'ailleurs des secours

---

Girouds pour 2,450 l., les Hayes pour 670 l., Gorgeronnières pour 750 l., le Colombier pour 400 l., les Murettes pour 250 l., et les moulins pour 660 l.

« proportionnés à leurs besoins ; — Le Bureau, ouï le « proposé ci-dessus, a délibéré : 1° qu'à compter de ce « jour les nourrices des enfants bâtards ou orphelins à « la charge de l'hôpital auront une gratification de 9 l. « qui leur sera payée, savoir : 3 l. en prenant l'en- « fant, 3 l. lorsqu'il aura atteint douze mois, et 3 l. à « dix-huit mois accomplis ; toutefois, sous condition « expresse qu'il sera constaté, de telle manière que le « Bureau trouvera à propos, que les enfants auront été « allaités, tenus et soignés convenablement, conditions « sans lesquelles cette gratification ne pourra avoir « lieu ; 2° que le trousseau que l'on donnera à l'avenir « sera composé d'une poussière, six drapeaux, deux « paillasses et de quatre bonnets ; 3° que l'un desdits « enfants venant à décéder avant douze mois, la grati- « fication sera limitée aux 3 l. qui auront été données « en prenant l'enfant ; que les douze mois accomplis, « l'enfant venant à décéder avant la chûte du dix-hui- « tième mois, les 3 l. destinées à cette époque n'auront « pas lieu ; 4° que, quant aux enfants bâtards ou orphe- « lins actuellement à la charge de l'hôpital, les nourrices « de ceux qui sont au-dessous de douze mois auront « 6 l. de gratification, et celles de ceux dont l'année « est accomplie 3 l. qui leur seront distribuées à la « forme et sous les conditions dont à l'art. 1er ; « 5° enfin, sur le surplus du proposé concernant les « enfants légitimes, le Bureau s'en rapporte à ce qui a « été délibéré précédemment à cet égard » (13 févr.); — les pauvres porteront des galoches du 1er octobre au 1er avril (21 févr.); — le vestiaire (honoraires) des Frères des Écoles Chrétiennes de l'hôpital est fixé pour chacun à 100 l. par an (18 avril); — description du domaine de la Bâtie-d'Agnin (25 avril); — à l'avenir, les femmes et filles de l'hôpital porteront toutes, sans distinction, « *des coiffes plates et sans plis d'une toile* « *de Troyes, avec une bande Cambrai d'environ deux* « *doigts de large* » (2 mai); — gratification de 86 l. au sieur Bilon, chirurgien (6 juin); — service pour le feu roi Louis XV (4 juill.); — les Frères des Écoles Chrétiennes demandent de nouveau à se retirer : ils seront remplacés par des demoiselles (1) (9 sept.); — etc.

E. 24. — (Registre.) — In-f° papier, 296 feuillets.

1774-1777. — Délibérations du Conseil *(suite)*.

1774. — On fera sévèrement exécuter les délibérations relatives à la coiffure des femmes et filles de l'hôpital : celles qui refuseront de s'y soumettre seront exclues de l'établissement (19 sept.); — les Dlles Faure sœurs et Enfantin, la cadette, sont admises parmi les Demoiselles de l'hôpital (26 sept.); — le sieur Delange est admis comme auxiliaire de son frère à la pharmacie : il sera logé et nourri et touchera un traitement de 300 l. (17 oct.).

1775. — Organisation d'un service permanent d'inspection des salles pour y rétablir le bon ordre et l'amour du travail, et empêcher que les pauvres ne continuent à travailler pour leur compte (16 janv.); — vente des immeubles de la succession de M. Duchon, maître des Comptes (27 févr.); — traité avec M. Duchon des Brosses, de Saint-Geoire, au sujet de cette succession (13 mars); — on choisira un ancien militaire pour remplir les fonctions de portier, et on lui donnera pour consigne de ne laisser sortir aucun pauvre et de ne laisser entrer aucun étranger (17 avril); — réglementation des charges et servitudes qui grèvent les domaines de la Calandrière et de Montchardon, situés sur le territoire d'Iseron et provenant de la succession de M. de Guimetières (24 avril); — sédition au Bon-Pasteur : deux filles sont mises au cachot pour un mois (29 mai); — MM. Champ et Souverand feront la visite des salles pour rechercher ceux des pauvres qui peuvent être congédiés ou mis en apprentissage (1) 24 juill.); — défense aux jardiniers de vendre des graines et des plants (11 sept.); — défense aux pauvres de se faire raser dans l'intérieur de l'établissement par un autre que le barbier de l'hôpital (2) (m. d.); — une quête ayant été faite pour une femme « *atteinte de la* « *cataracte* », on lui laisse le choix, ou d'aller se faire opérer à Lyon, ou d'aller chez les dames de la Charité pour être opérée par le P. Dominique (25 sept.); — l'hôpital fournira 600 l. pour la retraite du jubilé qui doit se faire le Carême prochain, à condition qu'il percevra le produit des quêtes et des chaises dans son église et dans celle du collège (16 oct.).

1776. — Services pour MM. Raby-Dumoreau et Pouchot, curé de Saint-Hugues (4 mars); — vente des moulins de Pique-Pierre au sieur Guiboud, moyennant une somme de 3,200 l. (1er avril); — on donnera une adjointe à Mlle Galay, directrice de la cuisine, pour

(1) Cf. délibération du 16 mai 1772.

(1) Cette visite se faisait tous les ans, au commencement de l'été.

(2) Le barbier devait raser tous les pauvres une fois par semaine, moyennant quoi il touchait annuellement une somme de 36 l.

assurer la régularité dans les distributions (27 mai); — les hommes et les jeunes garçons de l'hôpital assisteront tous les jours au catéchisme sous peine d'exclusion (1er juill.); — on apprend que les filles du Bon-Pasteur « *s'y comportent avec déportement et indé-* « *cence, étant même désobéissantes et rebelles aux* « *ordres de la Demoiselle qui en a la direction* » : on les mettra au cachot (m. d.); — on confiera à M. Barthélemy d'Orbanne la solution du différend que l'hôpital a avec M. Bois, avocat, au sujet du passage des eaux des moulins de Canel (22 juill.); — à raison de certains abus signalés à la Direction, il est décidé que les deux sexes seront absolument séparés dans tous les services de l'hôpital; les hommes qui seraient surpris conversant avec les femmes seront mis au cachot, et, en cas de récidive, expulsés (5 août); — règlement du Bon-Pasteur : — « Afin d'éviter les abus considérables « qui se sont glissés dans la nouvelle salle du Bon- « Pasteur, destinée à renfermer les filles de mauvaise « vie, la Demoiselle qui en a la direction aura soin de « tenir la porte de cette salle toujours fermée, d'en « garder la clef ou de ne la confier, en son absence, qu'à « une fille dont elle soit sûre et sur qui elle puisse « compter, pour qu'on ne puisse plus retomber dans « l'inconvénient de laisser échapper quelqu'une des « filles détenues : la première porte du corridor de la « grande salle donnant sur l'escalier sera tenue fer- « mée; une portière fidèle sera établie pour ouvrir « cette porte à celles de la première salle qui seront « dans le cas de sortir. Les fenêtres de la salle du « Bon-Pasteur seront bouchées en planches ou murs « dans une partie et grillées dans l'autre. Les filles dé- « tenues dans cette salle qui se montreront aux fenê- « tres dans l'objet de se faire remarquer, qui parleront « aux gens du dehors, ou commettront la moindre in- « décence, seront tout de suite punies par les cachots « où elles resteront pour la première fois pendant huit « jours au pain et à l'eau, sous plus grande peine en « cas de récidive. Il sera donné chaque jour auxdites « filles une tâche qu'elles seront obligées de faire sous « les mêmes peines ci-dessus prescrites. Les heures « de prières, de lecture et d'exercices de piété seront « indiquées pour chaque jour par la Demoiselle de la « salle; celles des filles qui y manqueront, ou ne s'ac- « quitteront pas exactement de ces devoirs, seront pu- « nies suivant l'exigence des cas. Celles qui feront le « moindre carillon dans la salle, tiendront de mauvais « propos entre elles, feront mine de se révolter, ou « manqueront à l'obéissance ou à la subordination « due à la Demoiselle de la salle, ou même à ses pré- « posées, seront tout de suite punies par le cachot et « mises au pain et à l'eau pour la première fois, et, en « cas de récidive, les filles coupables seront mises au « prie-Dieu et fustigées deux fois par jour pendant « tout le temps qui sera fixé, relativement à la grièveté « de la faute. Les filles qui s'échapperont du Bon- « Pasteur ou qui, pendant le séjour qu'elles y feront, « commettront quelque faute grave, seront condam- « nées à y rester le double du temps qui aura été fixé. « Et, finalement, nulle fille ne sera reçue dans la salle « du Bon-Pasteur sans préalablement avoir la tête « rasée, la coiffe plate de toile rousse et l'habit de pé- « nitence assorti, suivant l'ancien usage; tout cela « s'exécutera dans la chambre d'entrée destinée à cet « effet et en présence des conducteurs desdites filles, « afin qu'au besoin ils puissent prêter main-forte. Ce « point du règlement sera exécuté dans la huitaine à « l'égard des filles actuellement détenues au Bon-Pas- « teur, de façon à ce qu'il n'y ait jamais de distinction « sous aucun prétexte; la Demoiselle de la salle ne « pourra se dispenser de faire remplir ce préalable; « le Bureau la charge de veiller à la plus exacte exé- « cution du présent règlement, d'où dépend la réforme « des plus grands abus et le bon ordre qui doit régner « plus particulièrement dans cette salle » (12 août); — vente du domaine de Crolles, provenant de la succession d'Anne Gaudiliot, à M. Gruol, substitut du procureur général, au prix de 18,000 l. (19 août); — Mlle Bigonnat est nommée directrice de la cuisine à la place de la Dlle Galay (7 oct.).

1777. — M. Bilon est nommé chirurgien de l'hôpital à la place de son père, décédé ce jour même (6 janv.); — défense aux pauvres de l'hôpital de travailler pour l'extérieur (13 janv.); — le vestiaire des demoiselles est augmenté de 15 l. par an et porté à 60 l. (m. d.); — M. Achard, avocat au Parlement, est nommé directeur électif (3 févr.) — règlement relatif aux sorties des pauvres : il leur est interdit de sortir sans une permission; il est également défendu à leurs parents de les venir visiter sans motifs graves : en ce cas, le portier fouillera les visiteurs à leur sortie (17 févr.); — en cas de partage des voix dans les délibérations du Conseil, relatives aux demandes de secours, c'est le parti du demandeur qui l'emportera (10 mars); — le nommé Jean Jacquet, ancien caporal du régiment royal des vaisseaux, est nommé suisse-portier aux gages de 72 l. (31 mars); — règlement des portiers (21 avril, fo 252 vo); — description du domaine de la Marcousse (28 avril); — M. Revol, avocat au Parlement, est prié de se charger des causes de l'hôpital (5 mai); — on n'admettra aucun

externe aux écoles de l'hôpital (2 juin); — il est interdit aux demoiselles de faire des ouvrages pour l'extérieur (7 juil.); — les officiers de l'hôpital qui se marieront seront congédiés, « *attendu qu'il n'est pas de* « *l'intérêt de l'hôpital d'avoir dans la maison des per-* « *sonnes mariées en qualité d'officiers* (11 août); — on ne teillera plus de chanvre dans l'hôpital, de crainte d'incendie (8 sept.); — on échangera les domaines de la Calandrière et de Montchardon, situés à Iseron contre les fonds que possède M. de la Saône au-delà de la porte de la Graille (13 oct.); — etc...

E. 25. — (Registre.) — In-f°, papiers, 243 feuillets.

1777-1780. — Délibérations du Conseil (*suite*).

1777. — Dans la salle du Bon-Pasteur récemment aménagée pour les filles « *de pénitence* » on ne placera plus que les filles condamnées par la police, celles qu'on y enverra par ordre supérieur, ou qu'on sera obligé de recevoir pour cause de grossesse : on fera sortir de cette salle tous les sujets autres que les « *pastourelles* » qui y sont actuellement (1) (17 nov.); — dissolution de l'association contractée avec le sieur Delange, pharmacien (15 déc.)

1778. — On n'admettra pas un vieux militaire, attendu « *que son vray asile et sa retraite doit être à l'hôtel* « *des Invalides* » (9 mars); — une salle spéciale sera réservée au rez-de-chaussée pour les épileptiques (23 mars); — les femmes enceintes qui se trouvent dans la salle du Bon-Pasteur en seront retirées et placées dans une salle spéciale (6 avril); — aucun pauvre ne sera reçu dans l'hôpital sans une délibération du Conseil, sauf en cas de pressante nécessité (24 août); — les malades de la Charité, non plus que les pauvres de la ville, ne pourront prendre des bains à l'hôpital (m. d.); — règlement des distributions de vin : les gratifications de vin sont supprimées (7 sept.); — défense aux pensionnaires et aux pauvres d'avoir des poules à leur usage (14 sept.); — défense aux pauvres de sortir pour aller aux « *vogues* » de Saint-Roch et de Fontaine, ou, « *pour visiter les paradis le jeudi saint* » (23 nov.); — les dames de la Charité exposent que la dernière inondation les a contraintes de faire évacuer une partie de leur salle d'infirmerie et a causé de graves dégâts dans leur maison : elles demandent qu'on leur paie tous les lits de l'hôpital comme s'ils avaient été occupés; accordé (14 déc.).

1779. — Les garçons et les filles de l'hôpital qui, ayant été placés en service, reviendront à l'hôpital sans raison, y seront mis au cachot et ensuite exclus (25 janv.); — Les religieuses hospitalières représentent « qu'à la forme du traité du 29 septembre 1666, confirmé « par lettres patentes du mois d'octobre 1680, homolo- « guées au parlement, leur établissement à Grenoble est « une branche de l'hôpital général; que le sol de leur « monastère et infirmerie fait partie des bâtiments dudit « hôpital général, qui est demeuré chargé des grosses « réparations; qu'elles ne reçoivent dans leur infir- « merie des malades qu'à la décharge, sous les ordres « et au compte dudit hôpital; qu'elles ne peuvent « même s'établir ailleurs dans cette ville, et, qu'au cas « où elles se retireroient, toutes leurs épargnes et « augmentations devroient appartenir audit hôpital « que si elles ont une administration à elles « propre, en quelque sorte, elles reconnoissent que « c'est par une concession dudit hôpital, ledit hôpital « n'ayant voulu sans doute par lesdites concessions « qu'encourager l'augmentation de l'œuvre par la li- « berté de réceptions de sujets, en se préservant d'ail- « leurs lui-même des suites qui pouvaient résulter de « leur administration particulière; que plusieurs cir- « constances réunies, telles que la cherté des denrées « et la nécessité de reconstruire de vieilles maisons, « avoient causé quelques dérangements dans leurs « affaires, ce qui les avoit mises dans le cas de vendre « partie de leurs immeubles pour satisfaire leurs créan- « ciers; que, dans cette situation, elles s'étoient adres- « sées à l'hôpital général et lui avoient offert la remise « de leurs immeubles à la charge de payer leurs dettes « et de prendre quelque arrangement convenable et « suffisant pour pourvoir à leur subsistance; que la « direction, après avoir examiné l'état de leurs affaires « par le moyen des commissaires nommés à cet effet, « avoit mieux aimé qu'elles vendissent leurs biens : ce « qui les avoit obligées de prendre, le 31 août 1877, « une délibération qui a été confirmée par lettres pa- « tentes du mois de janvier 1778, homologuées au Par- « lement, le 25 février suivant, au moyen de quoi elles « ont été autorisées à vendre les effets provenant de « leurs acquisitions pour payer leurs dettes, et se pro- « curer par le surplus le moyen de subsister : qu'en « conséquence il a été procédé à la vente de quelques

(1) Cf. ci-après la délibération du 6 avril 1778.

« effets ; et qu'elles sont sur le point de passer la dernière qui est celle de leur grande maison neuve : « que dans le prix de cette vente, elles trouveront de « quoi liquider entièrement leurs dettes et auront en « reste une somme de 12,000 l. qu'elles se croient obli- « gées par les observations ci-dessus d'offrir à l'hôpital « général, espérant que la direction par les motifs de « considération résultant des faits ci-dessus énoncés, « voudra bien prendre ladite somme en constitutions « de rente à raison du denier vingt. — Il a été déli- « béré qu'attendu le droit que l'hôpital a sur les biens « des religieuses hospitalières qui n'ont pu acquérir « qu'au profit des pauvres confiés à leurs soins, le « consentement que la Direction a déjà donné à ce « qu'elles vendissent leurs immeubles pour satisfaire « leurs créanciers, et l'intérêt qu'a ledit hôpital de « conserver un établissement aussi utile que celui des- « dites dames religieuses hospitalières, la Direction « approuve les ventes déjà faites pour l'arrangement « de leurs affaires, consent de nouveau, autant que de « besoin, à la vente qu'elles se proposent de passer de « leur grande maison neuve, et à l'égard du capital « provenant du prix de ladite vente qui restera libre « après leurs dettes payées, la Direction le prendra et « leur en paiera annuellement une rente ou intérêt à « raison du denier vingt, sans aucune retenue de tri- « buts royaux, et tant que lesdites dames religieuses « hospitalières demeureront dans les bâtiments dudit « hôpital et y continueront l'œuvre pour laquelle elles « ont été appelées à Grenoble, même dans le cas au- « quel lesdites religieuses se trouvant réduites à un « petit nombre, celles qui resteroient ne pourraient par « leur âge ou leurs infirmités servir les pauvres ma- « lades ; et en cas de cessation de leur part ou au décès « desdites religieuses, ledit hôpital demeurera déchargé « du paiement de ladite rente ou intérêt, et ledit capital « sera incommutablement acquis audit hôpital, confor- « mément au traité du 29 septembre 1666 » (m. d.) ; — en considération de la situation des religieuses hospitalières et dans le but de leur procurer quelque moyen de se rétablir, la Direction leur permet à l'avenir d'accepter tous dons, legs et libéralités par testaments, donations entre vifs ou autrement, ladite faculté leur étant ainsi accordée aux conditions suivantes : « 1° qu'elles ne jouiront de ladite faculté que pendant « l'espace de vingt années, à commencer de ce jour... ; « 2° que ladite concession ne leur étant accordée qu'en « considération des pauvres malades confiés à leurs « soins, elles n'en jouiront pendant lesdites vingt « années qu'autant qu'elles continueront à servir dans « ledit hôpital les pauvres malades, conformément « à toutes les clauses et conditions portées par le « traité du 29 septembre 1666, en sorte qu'en cas de « cessation de leur part desdits services pour quelque « cause que ce soit, ladite faculté cessera, et tout ce « qui leur sera donné audit cas appartiendra aux pau- « vres dudit hôpital général ; 3° que lesdites dames « religieuses hospitalières auront la libre disposition « de tous les dons et legs qui leur seront faits pendant « lesdits vingt années, lorsqu'ils seront au-dessous de « la somme de 2,000 l., à la charge néanmoins par « elles de les employer véritablement au profit des « pauvres malades confiés à leurs soins ; et à l'égard « des dons et legs qui leur seront faits de la somme de « 2,000 l. et au-dessus, lesdites dames religieuses hos- « pitalières ne pourront les relever sans le concours « des syndics dudit hôpital général qui, conjointement « avec lesdites dames hospitalières, placeront les ca- « pitaux provenant desdits dons et legs en constitution « de rentes ou autrement au profit des pauvres ma- « lades, et lesdites religieuses jouiront des intérêts des « capitaux ainsi placés tant qu'elles continueront à « servir les malades dans l'hôpital ; et en cas de « cessation de leur part dudit service pour quel- « que cause que ce soit, lesdits intérêts de capitaux « appartiendront à l'hôpital général » (22 mars) ; — reconstruction du réfectoire (29 mars) ; — le portier sera vêtu d'un costume de frère : habit brun, veste et culotte noires, avec le collet des frères tailleurs (5 avril) ; — un pauvre surpris emportant de la maison un morceau de pain dans sa poche sera mis au cachot pour quinze jours et exposé au réfectoire « *comme un pauvre qui a essentiellement manqué* » (3 mai) ; — M. Delange, pharmacien, est sommé d'avoir à fournir ses comptes, attendu que, depuis 17 ans qu'il est dans la maison, il n'a jamais été fait de règlement, malgré les réclamations du Bureau : il promet de le fournir et offre de faire un nouveau traité avec l'hôpital (24 mai) ; — — approbation d'un nouveau traité passé pour deux ans avec le sieur Delange (31 mai) ; — règlement du service des bains (5 juil.) ; — règlement pour la consommation de la viande : pour les 451 pauvres des deux sexes, on prendra chaque jour gras 6 têtes et 6 cœurs de bœuf, et les jours maigres 1 tête et 1 cœur de bœuf : on prendra pour les officiers et pensionnaires 80 l. de viande de boucherie (6 sept.) ; — service pour M. Raby qui a légué 1200 l. à l'hôpital (20 sept.) ; — on expulsera les pauvres qui se plaindront du régime de la viande : « *l'expérience ayant démontré que les bouillons sont plus succulents et plus nourrissants et que les portions*

sont plus abondantes avec les têtes de bœuf que lorsque l'ordinaire commun se faisait en viande de boucherie de mauvaise qualité et chargée d'os » (20 sept.).

1780. — Règlement relatif à la sortie des pauvres (20 mars) ; — liquidation des biens de Hugues Borel, huissier à la chancellerie, qui a chargé la direction de l'hôpital d'administrer le patrimoine de ses cinq enfants (3 avril) ; — règlement des jardiniers (17 avril); — répression d'une émeute soulevée dans une salle des femmes par l'établissement d'un poêle à la place d'une cheminée : les révoltées qui ont démoli le poêle seront mises au cachot au pain et à l'eau pour un mois ; quelques-unes seront expulsées (1er mai) ; — rappel du règlement qui oblige les demoiselles à prendre leur repas dans un réfectoire commun (26 juin); etc...

E. 26. — (Registre.) — In-f°, papier, 295 feuillets.

1780-1784. — Délibérations du Conseil (*suite*).

1780. — A raison de l'extrême bon marché du vin, les rations de vin sont augmentées (3 juil.) ; — les Demoiselles ne prendront aucun bain sans l'avis du médecin et l'autorisation du directeur de semaine (7 août); — observations faites aux Religieux de la Charité : ils ne doivent pas congédier un malade dès qu'il n'est plus à la diète et avant qu'il ne soit complètement guéri, ni un incurable avant qu'il ne soit reconnu tel (14 août);— défense aux commissionnaires d'introduire dans l'hôpital des fruits pour les vendre aux pauvres (11 sept.);— on ne prendra plus de bains (2 oct.); — on ne pourra visiter les pauvres que de 8 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 4 h. du soir (20 nov.).

1781. — Règlement organisant en congrégation séculière les demoiselles qui ont la direction des salles de l'hôpital : — « Pour maintenir le bon ordre dans « l'administration intérieure de l'hôpital général, il faut « nécessairement que les demoiselles préposées à la « conduite des différentes salles agissent d'un commun « accord, dans les mêmes vues et par les mêmes prin« cipes; cette unité d'esprit et de conduite ne saurait « subsister longtemps sans une correspondance mu« tuelle entre elles et avec le Bureau de Direction ; elles « doivent éclairer le Bureau sur les abus dont elles « s'aperçoivent ; le Bureau instruit doit faire les règle« ments convenables, et c'est à elles ensuite à les faire « exécuter. Le seul moyen d'établir cette correspon« dance si utile et si nécessaire est que toutes les de« moiselles qui se sont consacrées au service des pau« vres dans l'hôpital, se réunissent en une espèce de « congrégation séculière dans laquelle on établira une « supérieure qui aura une inspection générale dans la « maison, et à laquelle les autres demoiselles seront « soumises pour ce qui concerne l'administration des « salles et autres emplois qui leur seront confiés. On « n'entend point introduire la régularité ni assujettir « les demoiselles à des vœux : l'esprit de piété et de « charité qui les anime suffit pour leur faire adopter « avec joie les règlements qu'on leur propose, et est « en même temps un gage assuré de leur fidélité à les « observer : — Art. 1er. Toutes les Demoiselles seront « habillées d'une étoffe en laine et de couleur noire ; « leurs coiffures et manchettes seront également uni« formes, simples et modestes, telles qu'elles convien« nent dans une maison de charité ; elles éviteront « toute superfluité et mondanité dans la manière de se « mettre, et auront soin d'encourager par leurs exem« ples autant que par leurs instructions les pauvres « à supporter les peines de leur état; — 2° Le Bureau « nommera aux Demoiselles un supérieur parmi les « directeurs de l'hôpital; ce supérieur présidera à leurs « assemblées, il sera en quelque sorte l'organe du Bu« reau auprès d'elles, et ce sera par lui qu'elles lui « feront passer leurs représentations ; — 3° Les Demoi« selles présenteront au Bureau de Direction celle « d'entre elles qu'elles auront choisie pour supérieure ; « cette élection se fera dans une assemblée particuliè« rement convoquée à cet effet, à laquelle présidera « le supérieur : cette élection se fera par scrutin entre « les mains du supérieur, et celle qui aura la pluralité « des voix sera élue. — 4° La supérieure élue sera pré« sentée au Bureau de direction pour être confirmée ; « le Bureau pourra refuser cette confirmation, quand « le sujet proposé ne lui conviendra pas ; dans ce cas, on « permettra aux Demoiselles de procéder à une nouvelle « élection, où le Bureau nommera lui-même pour cette « fois la supérieure; — 5° La supérieure élue et « confirmée par le Bureau, en remplira les fonctions « pendant trois années, après lesquelles expirées, on « procèdera à une nouvelle élection, à moins qu'elle « ne soit continuée pour trois autres années, de l'agré« ment du Bureau et des Demoiselles ; cette continua« tion ne pourra avoir lieu que pour une fois seu« lement, en sorte qu'une Demoiselle ne pourra être « supérieure que pendant six années consécutives, « après lesquelles expirées, on procèdera nécessaire« ment à une nouvelle élection. — 6° La supérieure « élue procèdera de conseil avec le supérieur à la dis« tribution des emplois, et elle appliquera chaque De-

« moiselle aux fonctions qui lui conviendront le mieux « relativement à son âge, à ses forces et à ses talents; « elle pourra, avec le consentement du supérieur, « faire changer de salle les demoiselles qui en ont la « direction; mais ce changement ne pourra avoir lieu « pour les demoiselles chargées de l'apothicairerie, de « la lingerie et de la cuisine, que de l'agrément du « Bureau. — 7° La supérieure aura l'inspection géné- « rale dans toutes les salles: elle les visitera, à cet « effet, deux fois par jour, le matin et le soir, pour « voir si tout y est dans l'ordre convenable; elle ré- « pondra directement au Bureau de direction et sera « chargée d'en faire exécuter les règlements, ainsi que « tout ce qui lui sera prescrit par le directeur en se- « maine. — 8° Les demoiselles qui ont la direction des « salles recevront des personnes du dehors les ouvra- « ges qu'on donnera à faire à l'hôpital, comme gants, « bas, etc., et elles veilleront à ce que les pauvres « n'en reçoivent aucun et ne s'occupent qu'à l'ou- « vrage qui leur aura été distribué; elles puniront avec « sévérité ceux qu'elles trouveront en faute sur ce « point. — 9° Les demoiselles distribueront, au com- « mencement de chaque semaine, dans leurs salles, « tous les ouvrages qui doivent y être faits, suivant les « besoins de la maison, le nombre et l'aptitude des « pauvres qui peuvent y être employés; et à la fin de « la semaine elles retireront tous les ouvrages qui « auront été faits, et en tiendront un registre exact. — « 10° A la fin de chaque mois, la supérieure vérifiera « les registres que chaque demoiselle doit tenir pour « les ouvrages qui se font dans sa salle, arrêtera le « compte de ce que chaque demoiselle aura reçu pour « le prix des ouvrages qui auront été faits, et en rece- « vra le montant qu'elle comptera au trésorier de l'hô- « pital. — 11° Pour constater tous les ouvrages qui se « font dans chaque salle, la supérieure tiendra un « petit registre dans lequel elle inscrira exactement « chaque mois l'ouvrage qui aura été fait dans chaque « salle, et l'argent qu'elle aura reçu de la demoiselle « qui en a la direction. — 12° Toutes les demoiselles « seront soumises à la supérieure dans ce qui con- « cerne les emplois auxquels elles sont attachées; elles « seront assidues dans leurs salles, et, à cet effet, elles « ne se tiendront point dans leurs chambres pour y « lire, écrire et travailler, quand même leurs cham- « bres seraient attenantes à leurs salles, leur devoir « essentiel étant d'être toujours à la tête des pau- « vres qui leur sont subordonnés; elles les traiteront « avec douceur et charité, et néanmoins veilleront à « ce qu'ils travaillent de tout leur pouvoir et observent « les règlements prescrits par le Bureau. — 13° Toutes « les demoiselles mangeront ensemble à une même « table dans la salle qui leur sert de réfectoire, et elles « se rendront exactement à chaque repas au réfectoire « au son de la cloche, et aucune ne pourra manger en « particulier dans sa chambre, que pour cause de ma- « ladie, avec la permission de la supérieure. — 14° Le « bon ordre dans la maison dépendant principalement « de l'assiduité et de la vigilance des demoiselles, elles « se feront un devoir de ne sortir de l'hôpital que très « rarement et pour des causes pressantes; dans ce « cas, elles en obtiendront la permission de la supé- « rieure, qui les fera remplacer par une autre demoi- « selle pendant leur absence, ou veillera elle-même à « leur salle, afin que les pauvres ne soient jamais « abandonnés à leur propre conduite. A cet effet, la « supérieure aura soin de n'accorder jamais en même « temps cette permission de sortie à deux demoiselles « chargées des salles. — 15° Les demoiselles ne sorti- « ront point de l'hôpital après la prière du soir, sous « le prétexte de prendre l'air; mais elles pourront se « promener ensemble dans les cours et jardins jusqu'à « l'heure où les pauvres doivent se coucher, et alors « chacune se retirera dans sa chambre. — 16° Pour « maintenir les règlements dans toute leur vigueur et « éviter le relâchement qui se glisse insensiblement « dans les maisons les mieux réglées, les demoiselles « s'assembleront deux fois par mois, savoir : le pre- « mier et le troisième dimanche de chaque mois, à « l'heure la plus convenable. Le supérieur présidera à « ces assemblées, dans lesquelles les demoiselles doi- « vent avoir pour objet tout ce qui peut contribuer au « plus grand avantage de la maison et à l'édification « publique; elles s'occuperont de l'exécution des rè- « glements et de la manière de les rendre plus utiles : « chaque demoiselle fera ses observations sur les abus « dont elle s'est aperçue et sur les moyens d'y remé- « dier; ces observations arrêtées entre elles, le supé- « rieur en fera part au Bureau, qui statuera suivant sa « prudence. — 17° La supérieure aura une inspection « générale sur tous les bas officiers, ainsi que sur tous « les pauvres de la maison, et veillera à ce que les uns « et les autres remplissent fidèlement leur devoir : « tous seront obligés de lui obéir, à peine de punition « exemplaire. — 18° Pour éviter les abus qui résul- « tent des sorties fréquentes des différents commis- « sionnaires établis dans les salles, il n'y aura qu'un « commissionnaire dans chaque salle, qui sera choisi « par la supérieure, de concert avec la demoiselle qui « préside à la salle; la supérieure veillera et aura ins-

« pection sur tous les commissionnaires, afin qu'ils « remplissent fidèlement leur devoir, et pourra les « changer en cas de malversation. — 19° Chaque com- « missionnaire aura une carte signée de la supérieure, « qu'il sera tenu de représenter au portier, à l'effet de « pouvoir sortir; le portier ne laissera sortir aucun « autre pauvre, sous quelque prétexte que ce soit, « sans la permission du directeur en semaine » (29 janv.); — M. l'avocat Dumas est nommé directeur électif (10 sept.); — observations sur le service de la cuisine : on supprimera de la table des officiers la volaille, le gibier, les pâtés et les primeurs; on se contentera d'un ordinaire bourgeois ; on réprimandera les demoiselles qui inspirent du dégoût aux pauvres pour les têtes de bœuf et les encouragent à ne pas en manger (24 sept.); — on fera refondre la cloche qui est brisée (12 nov.) ; — MM. Pascal, Moulezin cadet et Ville sont autorisés à faire leurs visites pour être reçus en qualité de directeurs électifs (1) (10 déc.).

1782. — Le sieur Charles Martinais est nommé adjoint de M. Boyer, receveur de l'hôpital : il sera logé, chauffé, éclairé et nourri, et jouira d'un traitement annuel de 200 l. (22 avril); — M. Barnéoud, curé de la Buisse, est nommé aumônier à la place de M. Jean Chamoux, décédé le 1er mai (6 mai); — on accepte la succession de M. Marcellin Armand, doyen des procureurs au bailliage de Graisivaudan, qui a institué l'hôpital pour son héritier (17 juin); — réception des enfants du nommé Mermos, imprimeur, « *jusqu'à son retour* » (24 juin); — réprimandes aux portiers qui laissent sortir les pauvres (8 juil.); — réception de M. Perrier, secrétaire aux Comptes, comme directeur électif (15 juil.); — la distribution du pain ne sera faite le dimanche qu'aux pauvres qui seront arrivés au commencement de la messe; le samedi, dans l'après-midi, aura lieu la distribution aux pauvres honteux et à ceux qui justifieront ne pouvoir venir le dimanche matin (m. d.); — M. Claude Anglancier de Saint-Germain, ancien capitaine de dragons, fait savoir que son oncle, M. Piémont de Frize, doyen des avocats, a légué à l'hôpital une somme de 60,000 l., dont le revenu sera employé en distributions de pain aux pauvres; il émet le vœu que le souvenir de cette généreuse fondation soit conservé par une inscription sur une plaque de cuivre (2) placée dans la chapelle de l'hôpital : le Conseil accepte avec reconnaissance (10 oct.); — le dîner des pauvres est fixé à onze heures et demie, et le souper à sept heures du soir (4 nov.). — à raison de la générosité de M. Piémont, on avancera, pour cette année, la reprise des distributions de pain (11 nov.); — on fera placer une horloge dans l'intérieur de la maison (18 nov.).

(1) Ils furent définitivement admis le 17 décembre suivant.

(2) Cette plaque, qui est aujourd'hui conservée dans les archives de l'hôpital, porte l'inscription suivante :



« NOBLE ANTOINE PIÉMONT DE FRIZE, doyen de « l'ordre de MM. les avocats consistoriaux, décédé le 5 octobre « 1782, dans la quatre-vingt-quatorzième année de son âge, « ayant destiné une somme de 60,000 l. au soulagement des « pauvres de la ville de Grenoble, M. Anglancier de Saint- « Germain, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, « ancien capitaine de dragons, neveu de M. de Frize et son « héritier, désirant seconder ses vues bienfaisantes qu'il lui « avait confiées verbalement, a appliqué cette somme au pro- « fit de l'hôpital général, à la charge que l'intérêt en sera « employé en augmentation de la distribution de pain fondée « par M. le cardinal Le Camus, en faveur des familles néces- « siteuses des quatre paroisses de la ville.

« En reconnaissance d'un don aussi généreux, et pour « répondre aux désirs de M. de Saint-Germain, le Bureau de « direction a fondé, par délibération du 10 octobre de la même « année, une grande messe de *requiem* pour le repos de l'âme « de M. de Frize, qui sera célébrée le premier lundi de Carême, « à perpétuité, à laquelle assisteront les pauvres de cette mai- « son, et seront invités M. de Saint-Germain et ses successeurs « mâles en ligne directe, par ordre de progéniture, le doyen « et les syndics de l'ordre des avocats.

« *REQUIESCAT IN PACE.* »

1783. — Les filles de la salle de Mlle Sapey qui sont descendues masquées dans celle de Mlle Brun, seront mises au cachot pendant quinze jours et elles viendront chaque jour au réfectoire pour y dîner « *à genoux* » (10 mars); — M. Renauldon présente les plans et devis de la reconstruction du réfectoire : il est prié d'en surveiller l'exécution (21 mars); — ordre aux pauvres qui ont des poules ou des chiens de s'en défaire de suite (28 avril); — les femmes et filles chargées des commissions porteront une plaque distinctive (9 juin); — nouveau traité avec M. Delange, pharmacien (16 juin); — le pain destiné aux pauvres de l'intérieur sera coupé par portions et demi-portions; il est interdit d'en emporter du réfectoire; le repas durera trois quarts d'heure (23 juin); — rappel du règlement sur la consommation de la viande, auquel on a constaté de nombreuses infractions; on prendra pour les officiers, pensionnaires, demoiselles et employés (67 personnes) 80 livres de viande par jour et pour 364 pauvres deux quintaux de têtes ou de cœur de bœuf, ou, si on n'en peut trouver une aussi grande quantité, la moitié du poids manquant en viande de vache (21 juil.).

1784. — M. d'Hugues, président à la Chambre des Comptes, est admis comme directeur électif (16 fév.); — service pour le marquis de Barral de Rochechinard, doyen des conseillers au Parlement et directeur de l'hôpital; on priera M. le président de Montferrat, fils du défunt, de permettre que l'on prenne copie du portrait de son père qui sera placé, avec l'écusson de ses armes, au nombre des insignes bienfaiteurs de l'hôpital (5 mars); — etc.

E. 27. — (Registre.) — In-4° papier, 242 feuillets.

1784-1786. — Délibérations du Conseil *(suite)*.

1784. — On donnera à chacun des jardiniers une demi-bouteille de vin par jour pendant l'hiver et une bouteille pendant l'été (29 nov.) (1).

1785. — Adjudication du bail de la fourniture de la viande pendant le Carême passée pour 3,000 l. au sieur Renard (25 janv.); — service pour Mme Dusser (14 mars); — on fera agrandir les infirmeries et on consacrera 8,000 l. à l'achat de lits pour l'infirmerie des hommes (11 avril); — visite de la lingerie : achats de linge; on fera raccommoder environ 2,000 chemises qui peuvent encore servir (18 avril); — M. Caze de la Bove, intendant du Dauphiné, communique une lettre de M. de la Milière, intendant des finances, dans laquelle ce dernier dit qu'ayant mis sous les yeux de M. le Contrôleur général l'état des dépenses faites par l'hôpital pour les enfants trouvés pendant l'année 1784, ce ministre a ordonné le remboursement audit hôpital d'une somme de 4,626 liv. 12 sols par le trésor royal (9 mai); — on donnera un trousseau aux enfants de l'hôpital mis en apprentissage (30 mai); — achat de lits pour la salle des garçons (20 juin); — les religieux de la Charité exposent qu'ils ont l'intention de faire construire deux nouvelles salles : ils demandent l'autorisation de prendre des jours sur la petite basse-cour de l'hôpital : accordé (4 juil.); — défense de visiter les fous dans leurs cachots sans l'autorisation du directeur de semaine (25 juil.); — on fera placer des rideaux « *en siamoise* » aux fenêtres de la salle des filles (8 août); — défense aux pauvres de se rendre aux vendanges, même aux vignes de l'hôpital (29 août); — expulsion d'un pauvre qui s'est plaint de la nourriture (28 nov.); — MM. Légalière, chanoine de Saint-André, et Blanc, avocat consistorial au Parlement, sont admis à faire leurs visites pour être reçus directeurs (19 déc.) (1).

1786. — Informée que les pauvres de l'hôpital « *mettent à la loterie* », la direction le leur défend expressément, ainsi qu'aux officiers de la maison, sous peine d'exclusion (9 janv.); — les nourrices de la ville qui allaitent les enfants de l'hôpital seront payées à raison de 6 sols par jour (27 fév.); — les messes de fondations seront payées 8 sols par messe : on réduira le nombre de celles dont les fondations ne sont plus suffisantes (m. d.); — les honoraires de M. Bilon, médecin, sont élevés à 120 l. par an : il fera chaque semaine un pansement et se rendra à l'hôpital toutes les fois qu'il en sera requis (27 mars); — remboursement à l'hôpital sur le trésor royal d'une somme de 7,060 l. 2 deniers dépensée par cet établissement pendant l'année 1785 pour les enfants trouvés (10 avril); — trois

(1) Il convient de relater ici un très grand nombre de constitutions de rentes viagères à fonds perdu pour des sommes variant de 200 à 3,000 l.; le taux de l'intérêt payé par l'hôpital est fixé, suivant l'âge des rentiers, à 7, 8, 9 et 10 %.

(1) Ils furent reçus définitivement les 26 décembre 1785 et 2 janvier 1786.

pauvres qu'on avait envoyés quêter aux portes des églises, s'étant enivrés, seront mis au cachot au pain et à l'eau pour un mois : à l'avenir on ne confiera cette quête qu'à des enfants (7 avril) ; — les pauvres de tout âge assisteront aux exercices religieux et aux catéchismes faits par l'aumônier (22 mai) ; — etc.....

E. 28. — (Registre.) — In-f° papier, 298 feuillets.

1786-1789. — Délibérations du Conseil (*suite*).

1786. — Conformément au règlement, les filles de l'hôpital seront conduites en promenade une fois chaque semaine (19 juin); — Honoré Baron, chevalier de l'Épée, remplacera Fouquet : il dirigera les travaux des pauvres, surveillera la fabrique de cordonnerie, accompagnera les promenades pour y maintenir l'ordre et en général se tiendra à la disposition de l'administration (7 août); -- Mlles Millet et Barbier sont nommées directrices de salles, à l'essai pour six mois (25 sept.); — réception pour deux ans, de l'enfant d'un italien nommé Cardinal, qui fait jouer des marionnettes (23 oct.) ; — il n'y aura plus de commissionnaire chargé d'aller acheter pour les pauvres du tabac et du vin (27 nov.); — reconstruction de l'infirmerie des hommes sous la direction de M. Renauldon (m. d.) ; — l'administration vendra elle-même à très bas prix aux pauvres de l'hôpital le vin dont ils auront besoin (11 déc.) ; — nomination d'une deuxième pharmacienne chargée de panser les malades et de soigner les teigneux (18 déc.).

1787. — Nouveau traité avec M. Delange, pharmacien (15 janv.); — M. le marquis de Viennois est admis comme directeur (29 janv.) ; — à l'avenir, chaque directeur aura un état des enfants placés en apprentissage et les visitera au moins une fois par mois pour s'informer de leurs besoins « *spirituels et temporels* », de leurs progrès et de leur conduite (5 mars); — on ne prendra plus de têtes de bœuf que les pauvres mangent avec dégoût : on les remplacera par la viande de vache ; le bouillon qui était distribué à dix heures du matin, est supprimé (16 avril) ; — M. Renauldon déclare que l'état de sa santé et ses affaires ne lui permettent plus de s'occuper de la direction des travaux de construction des bâtiments de l'hôpital : on le remercie de ses soins ; si l'on se décide à construire un bâtiment neuf, on priera M. le Premier Président de choisir un architecte (21 mai) ; — on donnera 300 l. par an aux Augustins pour acquitter les messes de fondation de l'hôpital, au lieu de 240 l. qu'on leur donnait précédemment (25 juin); — M. Rolland, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province de Dauphiné, est nommé directeur électif (9 juil.) ; — défense d'emporter du pain du réfectoire : ceux qui auront faim dans l'intervalle des repas demanderont du pain au sieur Cune qui leur en donnera (6 août) ; — pour assurer la propreté des pauvres, on changera leur linge plus souvent : on leur donnera chaque semaine une chemise qui leur servira pendant la nuit la semaine suivante ; les draps seront changés tous les deux mois (20 août) ; — M. Rolland, ingénieur en chef de cette province et directeur de l'hôpital général, dépose sur le bureau le plan général des différents corps de bâtiments de l'hôpital et de son enceinte qu'il avait été prié de dresser, « relativement à la nouvelle construction des infirmeries des hommes dont la nécessité avait été reconnue « depuis longtemps par la Direction, celles qui existent « actuellement étant situées dans un local humide, « beaucoup trop bas, sujettes à toutes les inondations, « manquant d'air, les planchers écrasés, malsaines en « tous genres, plus propres à procurer des infirmités « et des maladies aux personnes qui y sont placées « qu'à les soulager dans leurs maux, ou à leur rendre « la santé, et d'ailleurs infiniment trop resserrées ; il a « exposé que, parmi les différents corps de bâtiments « à construire qu'il a tracés sur le plan, il y en a qui « sont d'une indispensable nécessité dans le moment « présent, et d'autres qui peuvent être renvoyés, lorsque l'hôpital aura de plus grandes ressources ; il a « donné par aperçu un devis estimatif de la dépense de « chacun de ces nouveaux corps de bâtiments à construire : d'après ce rapport, ledit plan ayant été examiné, il a été délibéré : — 1° Que ce plan est adopté « dans son entier pour être exécuté présentement à « l'égard des bâtiments qui sont absolument nécessaires, et à l'avenir à l'égard de ceux qu'on sera « obligé de faire suivant les circonstances ; — 2° Que, « dans le moment présent, on se bornera à construire « à neuf l'escalier qui doit servir à communiquer, « tant aux nouveaux bâtiments à construire, qu'au bâtiment neuf existant, et les deux corps de bâtiments « tracés sur le plan à droite et à gauche dudit escalier, « pour y établir les infirmeries des hommes et autres « salles nécessaires, pour procurer aux pauvres les « commodités et les secours dont ils ont besoin ; — « 3° Que Mgr le Premier Président de Bally, M. le marquis de Viennois, M. Rolland et M. Perrier sont priés « de donner le bail à rabais de ces nouvelles constructions d'après le devis estimatif qui en sera dressé « par M. Rolland ; comme aussi de donner leurs soins « à l'effet que ces nouvelles constructions soient faites

« en conformité du plan adopté et pour le plus grand « avantage des pauvres ; — 4° Que pour pourvoir à la « dépense de ces nouvelles constructions, il sera pris « sur le legs de 40,000 livres fait à l'hôpital par feu « M. Falque, la somme de 15,000 livres qui sera « employée auxdites constructions, le surplus du capi- « tal desdites 40,000 livres étant nécessaire pour « acquitter les charges imposées sur ledit legs ; — « 5° Que cette somme de 15,000 livres étant de « beaucoup insuffisante, Mgr l'Évêque, Mgr de Bérulle, « premier président au Parlement, et Mgr de Bally, « premier président de la Chambre des Comptes, « sont priés d'employer leur crédit et leur protection « pour obtenir les secours nécessaires de la bienfai- « sance de Sa Majesté ; — 6° Que la charité des « citoyens s'étant toujours montrée avec éclat dans de « semblables circonstances, on la sollicitera en faveur « d'un objet aussi intéressant pour l'humanité ; et à cet « effet qu'il sera dressé un prospectus pour exhorter « les différents ordres de citoyens à contribuer à cette « dépense, pour telle somme que chacun voudra bien « donner, payable dans trois ans, lequel prospectus « sera distribué dans le courant du mois de novembre « prochain. — Et, à l'instant, Mgr l'Évêque a déclaré « verbalement souscrire pour la somme de 3,000 livres, « Mgr le premier président de Bérulle a déclaré sous- « crire pour la somme de 2,400 livres, et Mgr le pre- « mier président de Bally, pour celle de 2,400 livres » (6 sept.) ; — gratification de 300 l. à M. Boyer, receveur (10 déc.).

1788. — Le baron de Barral, conseiller au Parlement, est nommé directeur (24 mars); — « sur les représenta- « tions ci-devant faites dans différents bureaux de la « nécessité qu'il y avait de faire un nouveau règlement « concernant la réception des enfants qui sont placés en « nourrice à la campagne, à la charge de l'hôpital, né- « cessité fondée sur la difficulté qu'on éprouve depuis « quelque temps à trouver des nourrices de la campagne « pour les enfants illégitimes ou exposés, et sur les dan- « gers que ces enfants courent par défaut de nourrice, « l'hôpital ne pouvant, à cause de leur grand nombre, « leur procurer en ville, jusqu'à ce qu'ils soient placés à « la campagne, tous les soins convenables à leur état ; « lecture faite d'un mémoire très-détaillé à cet égard, et « après avoir examiné tous les moyens les plus propres « à pourvoir à un objet si intéressant, il a été délibéré : — « 1° Que les pères et mères devant naturellement « nourrir ou faire nourrir leurs enfants et leur donner « leurs soins, le Bureau de Direction ne recevra plus « à l'avenir, conformément aux anciens règlements de « l'hôpital, des enfants légitimes ayant père ou mère, « sous aucun prétexte et dans quelque circonstance « que ce soit, en sorte qu'il n'y aura plus que les en- « fants illégitimes ou orphelins qui seront à la charge « de l'hôpital ; — 2° Que pour procurer aux pauvres « citoyens les moyens de nourrir ou faire nourrir leurs « enfants dont l'hôpital se chargeait ci-devant, on leur « paiera à eux-mêmes une rétribution en argent en la « forme ci-après prescrite ; — 3° Que lorsqu'un enfant « légitime sera dans le cas d'être reçu à raison de la « pauvreté de ses père ou mère, du grand nombre « d'enfants dont ils sont surchargés, ou pour tous au- « tres motifs reconnus véritables et suffisants, on « paiera au père ou à la mère de cet enfant la rétribu- « tion en argent pour son nourrissage depuis la nais- « sance jusqu'à l'âge de dix-huit mois, ou pour un « terme moins long suivant les circonstances ; — « 4° Que lorsque les mères nourriront elles-mêmes « leurs enfants, on leur paiera, à raison de quatre « livres par mois ; et lorsqu'elles ne pourront ou ne « voudront nourrir elles-mêmes leur enfant, on ne « paiera qu'à raison de trois livres par mois, sauf à « suppléer, en cas de besoin plus urgent, par un se- « cours en pain, suivant les circonstances ; — 5° Que « lorsqu'un enfant légitime ne sera pas absolument dans « le cas d'être reçu, ses parents ayant besoin seule- « ment d'être aidés, on ne donnera aucune rétribution « en argent, même moindre que celle fixée par l'article « précédent, mais on y pourvoira à l'ordinaire par « une distribution de pain proportionnée à leur état de « misère ou d'infirmité ; — 6° Que la rétribution sera « payée aux pères et mères des enfants, qui auront été « reçus, tous les trois mois suivant l'usage ; et à cet « effet, les pères et mères à qui le bureau aura accordé « ladite rétribution, seront tenus de se présenter avec « l'extrait baptistaire de leur enfant, et de déclarer si « la mère nourrira elle-même son enfant, ou si on le « placera à la campagne, et dans ce cas, d'indiquer « la paroisse où l'enfant sera envoyé, et le nom du « nourricier et de la nourrice auxquels il sera confié ; « le tout quoi sera inscrit sur un registre particulier, « conformément à ce qui se pratique pour les enfants « reçus à la charge de l'hôpital ; — 7° Qu'à l'époque « de la paie, tous les trois mois, la mère qui nourrira « elle-même son enfant, se présentera au Bureau avec « son nourrisson pour vérifier son état et assurer son « existence ; et en outre rapportera un certificat du « directeur de son quartier qui attestera qu'elle en a « eu soin pendant les trois mois expirés ; et à l'égard « de ceux qui auront mis leur enfant en nourrice à la

« campagne; ils seront tenus de représenter un certi-« ficat du curé de la paroisse où l'enfant sera placé qui « attestera l'existence et l'état de cet enfant, et en cas « de mort de l'enfant, le jour de son décès, pour fixer « le montant de la dernière paie; — 8° Qu'à l'égard « des enfants illégitimes ou orphelins dont l'hôpital « continuera à se charger, il sera payé à l'avenir aux « nourrices qui s'en chargeront, outre le trousseau « ordinaire, à raison de quatre livres dix sols par mois « depuis la naissance jusqu'à deux ans accomplis; et « depuis deux ans jusqu'à sept accomplis, il leur sera « payé trois livres par mois: quant aux prix des autres « âges, on ne pense pas devoir y déroger quant à pré-« sent. Il sera donné avis de cette augmentation de « prix par une lettre circulaire à tous MM. les curés » (26 mai); — Secours de 10,267 l. 7 s. 8 d. sur le trésor royal accordé à l'hôpital pour l'entretien des enfants naturels pendant l'année 1787 (11 août); — l'archer de l'hôpital portera un habit de drap bleu avec parements et collet rouges (1er déc.).

1789. — Règlement de la boulangerie (12 janv.); — M. l'avocat Blanc est élu syndic à la place de M. Revol, démissionnaire (30 mars); — M. de Chalvet, ancien conseiller au Parlement, est élu directeur (6 avril); — on donnera une étrenne de 24 l. aux ouvriers qui travaillent à la nouvelle construction (1er juin); — deux pauvres qui avaient été expulsés de l'hôpital, y seront réintégrés à condition qu'ils resteront huit jours au cachot et qu'ils assisteront à la messe de communauté « *un cierge éclairé à la main* » (1er sept.); — diminution des distributions de vin à raison de la cherté des denrées (18 sept.); — réduction des distributions de pain (5 oct.); — M. le président de la Coste est élu directeur (9 nov.); — mémoire présenté aux consuls et au conseil de la ville de Grenoble: — « Les Adminis-« trateurs de l'hôpital général de cette ville ne peu-« vent se dispenser de mettre sous les yeux de tous « les citoyens le tableau aussi vrai que touchant de la « triste situation où se trouve réduite cette maison de « charité. Ils ont fait les plus grands efforts pour sou-« tenir cet établissement si précieux à la religion et à « l'humanité, qui réunit toutes sortes d'œuvres de « charité et qui, par cette réunion, est devenu en « quelque sorte l'asile de tous les malheureux; après « avoir épuisé toutes les ressources que le zèle pour « le bien public a pu leur inspirer, prévoyant avec « douleur que, dans les circonstances fâcheuses où « nous nous trouvons, ils ne sauraient, non seulement « procurer les secours extraordinaires qu'elles rendent « absolument nécessaires, mais même continuer les « charités ordinaires qu'ils ont faites jusqu'à présent, « il est de leur devoir de déposer leurs justes alarmes « dans le sein de ceux qui sont spécialement chargés « d'assurer la subsistance des citoyens, afin que, par « les moyens que leur suggèreront leur sagesse et « leur prudence, ils puissent pourvoir aux besoins de « tant de malheureux que l'hôpital général ne pourra « plus assister. Depuis longtemps, la dépense de l'hô-« pital général excède de beaucoup ses revenus; on « n'en sera pas surpris, si on considère les différentes « œuvres dont il est chargé, le grand nombre de misé-« rables qui réclament sans cesse des secours, et la « cherté excessive de toutes les denrées nécessaires « pour la nourriture des pauvres. Les années malheu-« reuses le sont doublement pour les hôpitaux. Si cette « maison de charité s'est soutenue jusqu'à présent « malgré cet excédent considérable de dépenses, ce « n'est que par le moyen des aumônes abondantes « qu'elle recevait et des emprunts qu'elle a faits en « rentes constituées, en dettes à jour, et principale-« ment à fonds perdus, cette dernière sorte d'emprunt « étant pour elle la ressource la plus assurée et la « moins onéreuse pour se procurer de l'argent. Toutes « ces ressources sont aujourd'hui entièrement épui-« sées; les aumônes diminuent considérablement, soit « par l'absence des citoyens riches, soit par la dimi-« nution qu'ils éprouvent dans leurs revenus; on ne « trouve plus à emprunter en aucune manière, la « rareté du numéraire et les craintes qu'on a pour « l'avenir ferment toutes les bourses; plusieurs créan-« ciers, allarmés ou pressés par le besoin, demandent « au contraire le remboursement de ce qui leur est « dû; enfin, les revenus de l'hôpital, même les plus « assurés, éprouvent aujourd'hui des retards qui ren-« dent l'administration de cette maison encore plus « embarassante. Telle est, en deux mots, la situation « critique de l'hôpital général: on conçoit aisément « que, privé tout à la fois de tant de ressources qui « l'ont soutenu jusqu'à présent, il est nécessairement « forcé de retrancher une partie des secours qu'il dis-« tribuait aux malheureux citoyens. Loin de pouvoir « fournir aux dépenses extraordinaires qu'exigent les « circonstances actuelles, il n'a, en l'état, aucun appro-« visionnement des choses les plus nécessaires; par « défaut d'argent, il ne peut faire des provisions que « pour les besoins du moment, ce qui augmente évi-« demment sa dépense et rend sa situation toujours « plus déplorable. Les administrateurs de cette mai-« son, d'après les examens les plus exacts, malgré les « retranchements qu'ils ont faits sur la dépense inté-

« rieure, et qui ont porté en quelque sorte sur les « besoins des pauvres qui y sont renfermés, peuvent « assurer MM. les Consuls et du Conseil de ville, « qu'ils ne sauraient remplir les différentes œuvres « dont ils sont chargés sans un secours extraordinaire, « et qu'une somme de 30,000 liv. leur est absolument « nécessaire pour y pourvoir pendant l'année pro- « chaine. N'ayant aucun moyen pour se procurer « une somme si considérable, ils remplissent le der- « nier de leurs devoirs en faisant connaître leur situa- « tion à ceux qui sont chargés de l'administration pu- « blique et qui doivent plus particulièrement pourvoir « à la subsistance des malheureux citoyens : à l'égard « des moyens à prendre pour remplir un objet si inté- « ressant, ils s'en rapportent avec confiance à leurs « lumières et à leur sagesse » (9 déc.); etc..... (le registre de l'année 1790 manque).

E. 29. — (Carton.) — 98 pièces, papier.

1627-1781. — Extraits des délibérations du Conseil de direction de l'hôpital.

E. 30. — (Registre.) — In-4°, papier, 90 feuillets.

1627-1627. — Rôle de ceux qui ont contribué à la construction de l'hôpital général de Grenoble. Y figurent : Charles de Créqui, les présidents Frère, de Faure, de Saint-André, Expilly, Audeyer, de Burcin, de Dorne; les conseillers Roux, Ferrand, de la Rochette, de Romette, de Jomaron, de Virieu, de Veyssilieu, Basset, etc...., dont les souscriptions sont entièrement autographes.

E. 31. — (Carton.) — 19 pièces papier.

1630-1788. — Souscriptions pour la reconstruction de l'hôpital. — Produit des quêtes. — Requête adressée au duc d'Orléans, gouverneur de la province, pour lui demander un secours qui permette d'achever la reconstruction du réfectoire (1788). — Prospectus imprimé exposant la situation de l'hôpital et annonçant l'ouverture d'une souscription dans les bureaux du trésorier-receveur, etc.

E. 32. — (Registre.) — In-4° papier, 195 feuillets.

1782-1790. — Livre d'enregistrement des souscriptions consenties, à la suite de l'envoi du prospectus, par les corps, compagnies, communautés ecclésiastiques et les personnes charitables de la ville. Y figurent : le chapitre N.-D., pour 1,800 l.; la Grande-Chartreuse, pour 144 l.; la corporation des chapeliers, pour 450 l.; les toiliers, merciers et quincailliers, pour 800 l.; MM. Dolle frères, pour 180 l.; la ville de Grenoble, pour 6,000 l.; l'Évêque, pour 3,000 l.; la société de « *la Parfaite-Union* », pour 600 l.; l'Ordre des Avocats, pour 1,500 l., etc.....

E. 33. — (Carton.) — 95 pièces : 93 papier, 2 parchemin.

1699-1770. — Lettres-patentes du roi Louis XIV, portant règlement de l'administration de l'hôpital (Versailles, mai 1699). — Arrêt du Conseil portant que M. de Valbonnais, premier président de la Chambre des Comptes, sera admis au bureau de direction de l'hôpital général comme administrateur-né (8 sept. 1700). — Autre arrêt du Conseil ordonnant que le cardinal Le Camus, en qualité d'évêque de Grenoble, les premiers présidents du Parlement et de la Chambre des Comptes, et le procureur général, seront seuls administrateurs-nés de l'hôpital de Grenoble, et nommant le sieur Canel, conseiller-clerc au Parlement, directeur-né et perpétuel de cet établissement (19 juil. 1701). — État de situation de l'hôpital. — Rôles des directeurs chargés des quêtes.— Mémoire présenté au Roi pour obtenir une subvention sur les fonds imposés chaque année pour l'entretien des hôpitaux (1757); etc...

E. 34. — (Carton.) — 59 pièces papier.

1638-1781. — **Règlements.** — Règlement du nouvel hôpital récemment construit dans la ville de Grenoble, relatif aux fonctions des recteur, aumônier, receveur, agent, secrétaire, procureur, etc... (1638). — Règlement de l'hôpital général de la ville de Grenoble, avec l'économie qui doit y être observée par MM. les Directeurs, 1re édition, à Grenoble, chez..... 1783 (1). — État de ce que MM. les Directeurs-nés et électifs de l'hôpital général doivent faire pour le bien et avantage des pauvres, approuvé par la délibération du 20 février 1747 (imprimé chez André Giroud, Grenoble, 1747, in-f°, 7 pp.). — Mémoire de M. de Pourroy signalant les abus qui se commettent dans l'hôpital et proposant des additions au règlement pour y remédier. — Règlement des Demoiselles (1781), etc.

---

(1) Ces mentions indiquent que ce manuscrit de 123 pp. in-4° était préparé pour l'impression.

E. 35. — (Carton.) — 109 pièces papier.

1627-1788. — Devis et plans des travaux de construction et de réparations de l'hôpital. — Devis du bâtiment projeté entre le pré de la Trésorerie et le ruisseau des moulins du sieur de Granieu (1627). — Réparations au jeu de paume de l'hôpital (1655). — Construction des manufactures de l'hôpital ; plans. — Dépenses faites par M. Chamoux, aumônier, pour la construction, réparation et décoration de la chapelle et de la sacristie de l'hôpital ; y figurent : 375 l. au sieur Albert, sculpteur sur bois, 40 l. à Doucet, sculpteur, pour prix du cartouche de l'autel de Saint-Roch, etc... (1757). — Aperçu des dépenses à faire pour la construction des nouvelles archives de l'hôpital; — plans. — Devis et comptes des constructions faites en 1783-1787). — Observations sur les nouvelles constructions (1788).

E. 36. — (Carton.) — 35 pièces papier.

1645-1790. — Inventaires du mobilier de l'hôpital en 1645, en 1712, en 1724. — Inventaires de la lingerie, de la cuisine, et de la pharmacie (1766-1788).

E. 37. — (Registre.) — In-4° papier, 190 feuillets.

1767-1772. — **Lingerie.** — État du linge donné aux différents services de l'hôpital, savoir : sacristie, infirmerie des hommes, salle des hommes, salle des enfants, infirmerie des femmes, salle des femmes incurables, Bon-Pasteur, salle des filles, salles des femmes, pharmacie, pansement des plaies, cuisine, boulangerie, officiers de la maison.

E. 38. — (Registre.) — In-4° papier, 60 feuillets.

1767-1778. — **Lingerie.** — État du linge supprimé.

E. 39. — (Registre.) — In-4° pap., 84 feuillets écrits, le reste en blanc.

1760-1792. — **Livre du vin** : — contenant l'état du vin envoyé par les fermiers de l'hôpital.

E. 40. (Registre.) — In-4°, papier, 15 feuillets.

1762-1786. — Registre des visites mensuelles faites dans les salles par un directeur-né assisté d'un directeur électif : en 1763, le nombre des pauvres enfermés dans l'hôpital est de 367 ; en 1786, il est de 417.

E. 41. — (Carton.) — 234 pièces, papier.

1694-1713. — **Correspondance.** — Lettres adressées à M. Boyer, receveur des biens des consistoires du Dauphiné (1694-95). — Lettres de M. de Canel : il recommande de faire payer aux consuls des lieux les cloches des temples réformés dont ils se sont emparés pour les placer dans leurs églises (6 déc. 1694). — Lettres de M. de Choin, gouverneur de Bourg-en-Bresse (1702); — de l'abbé de Polligny au cardinal le Camus : Paris, ce 27 août 1707. « J'ai appris avec un « plaisir infini, monseigneur, que V. E. estant de re« tour à la ville, se disposoit à aller faire un tour à « Chambéry et visiter quelques paroisses, ce qui est « une preuve que vos jambes sont dans un bon estat « et vostre santé capable d'en soutenir la fatigue ; mais « il ne la faut pas prodiguer; V. E. doit agir avec « beaucoup de précautions et de réserve. Le voyage « modéré ne peut que vous estre utile, et rien ne con« vient mieux à V. E. que l'action; ainsi j'espère que « V. E. peu à peu se remettra dans son premier estat « et que Dieu lui donnera de longues années *in* « *senectute bona*. M. le L. civil prétend avec raison « que V. E. doit prendre encore dans cette automne « des bouillons de vipère qui vous ont esté si utiles...» — Lettres de dame Bérard Dupérou rapportant un terrible accident arrivé sur le pont de la Guillotière, à Lyon, le dimanche 11 octobre 1711 ; — de M. de Canel : « j'espère que le R. P. Quévarre réussira par « son zèle et sa charité au renfermement des pauvres ; « mais je souhaite qu'il puisse prendre des mesures « bien sûres afin qu'il soit de durée : je lui écris à ce « sujet » (Paris, 28 juillet 1712), etc...

E. 42. — (Carton.) — 230 pièces papier.

1714-1716. — **Correspondance.** — Lettres de M. d'Angervilliers, intendant (2 juin 1714) ; — de M. Ruchier, curé du Bourg-d'Oisans (23 sept. 1715) ; — de M. de Barillon (1), maître des requêtes et ci-devant intendant (6 sept. 1716); — du Fr. Dominique de Clermont, récollet de Nyons : il signale à l'évêque de Gre-

(1) Il était allié à la famille le Camus, sa fille ayant épousé cette année même le marquis de Bligny, fils du Premier Président de la Cour des Aides.

noble l'âpreté d'un agent de l'hôpital qui, pour entretenir les pauvres de cet établissement, « *en fait de plus pauvres qu'eux* » (1er août 1716).....

E. 43. — (Carton.) — 173 pièces papier.

1717-1730. — **Correspondance.** — Lettres de : — la Sr Saint-André Copin, de Moirans (1717); — de l'abbé Canel au sujet de l'ouverture d'une mission à Barraux (4 janv. 1717). — Lettre à M. le Camus, fils du premier président à la Cour des aides, relativement à la succession du cardinal le Camus : cette lettre contient un état de la fortune mobilière du feu cardinal, qui s'élève à 38,116 l. de rentes (17 nov. 1718). — Lettre de M. le Camus, en réponse à la lettre précédente : il n'a pas retrouvé le livre de raison du cardinal (28 oct. 1718). — Lettre de M. l'abbé Contavoz : Paris, 29 déc. 1719, « Le Mississipy, qui est la seule « chose dont on est occupé dans Paris, fait oublier « toute autre chose : pour moy, je n'ay ny veux avoir « aucune part à cette magie noire qui ne convient « point à mon état; d'ailleurs, je n'ay point de fonds... « Je sçay les raisons pour lesquelles M. le Premier « Président de la Cour des aydes vous demandoit l'état « des biens de feu Son Éminence; il y a de la brouil- « lerie entre sa mère et lui, et il n'a jamais pu avoir « le livre de raison que vous (1) aviez dressé pour « exiger les revenus de feu Monseigneur. » — Lettre de M. le Camus : il demande où en est le mausolée du cardinal et si on travaille à son épitaphe (8 oct. 1719); — autre du même : il a appris avec joie que le mausolée est achevé; il a lu les vers gravés au bas qui lui paraissent fort convenir au sujet (20 janvier 1720); — de l'intendant de Fontanieu (12 mai 1725); — de M. l'abbé de Polligny : « Mercredi dernier, M. le che- « valier de Prunières donna à souper à deux Messieurs « de la Croix qui arrivoient ce jour là de Paris où ils « estoient allés pour entrer dans les gardes du corps; « après souper, le cadet alla boire des liqueurs avec « lui sur la place à Gap, et en sortant ivres tous deux, « ils se prirent de querelle, et le chevalier de Pru- « nières tua du premier coup d'épée le cadet de la « Croix, qui ne parla jamais (?) : ilaété décrété de prise « de corps et est fugitif » (Chorges, 30 sept. 1725).

(1) Cette lettre est adressée à M. Boyer.

E. 44. — (Carton.) — 209 pièces papier.

1731-1739. — **Correspondance.** — Lettres : — de l'évêque de Grenoble sur divers points de l'administration de l'hôpital (28 oct. 1734); — de M. de Saint-Ferriol (24 déc. 1734); — de M. Moret, curé de Poliénas, au sujet de la chapelle des Trois-Rois fondée dans son église (1736); — des directeurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Malo (3 mars 1737); — du duc Louis d'Orléans (23 janvier 1739); — de M. Poncet, curé de Saint-André-le-Haut, à Vienne (31 juil. 1739), etc...

E. 45. — (Carton.) — 162 pièces papier.

1740-1790. — **Correspondance.** — Lettres de : — M. Duchon, agent de l'hôpital; — M. Ogier, curé de Saint-Maurice (21 janvier 1740); — l'évêque de Gap (1) (4 janvier 1740); — M. la Tourette de Fleurieu, prévôt des marchands de Lyon (6 sept. 1740); — M. de la Houssaye, conseiller d'État (28 juil. 1741); — des directeurs de l'hôpital de Romans, récemment ouvert (14 déc. 1741); — de Jean de Caulet, évêque de Grenoble (29 juil. 1760); — de M. de Neyrieu de Domarin (12 août 1767); — du duc de Choiseul remerciant du service célébré pour la reine à l'hôpital (15 sept. 1768); — de M. Moisson, subdélégué de l'Intendance (3 nov. 1768); — du fr. Étienne Bichet, général des Chartreux (22 avril 1775); — etc.....

E. 46. — (Registre.) — In-4° papier, 132 feuillets.

1694-1699. — Brouillard des dépenses de l'hôpital.

E. 47. — (Cahier.) — Papier, 27 feuillets.

1707. — Registre journal des recettes.

E. 48. — (Registre.) — In-4° papier, 97 feuillets.

1707. — Compte rendu aux directeurs de l'hôpital par Joseph Garnier, trésorier et receveur.

RECETTES

CH. Ier.	Droits et revenus sur les octrois et les poids à farine	21.060 l.
II.	Maisons à Grenoble	1.295
	A reporter. . .	22.355 l.

(1) Claude Chabannes (1739-1741).

	Report. . .	22.355 l.
III.	Domaines depuis Saint-Robert en amont	392
IV.	Domaines de Voreppe, la Buisse et Saint-Aupre	2.456
V.	Domaines de la Marcousse, Agnin, Anjou, etc	6.137
VI.	Rentes foncières et rachetables	203
VII.	Id.	2.765
VIII.	Id.	74
IX.	Id.	876
X.	Dettes exigibles	609
XI.	Legs	1.243
XVI.	Biens des consistoires	412
XVII.	Pompes funèbres	1.906
XVIII.	Manufacture de bas	188
XIX.	Couture des gants	309
XXVI.	Dons et aumônes	3.009
	Etc., etc	»
	Total des recettes. . .	43.046 l.

DÉPENSES

Ch. Ier.	Fondations et œuvres pies	3.371 l.
II.	Pensions viagères	2.328
III.	Rentes constituées	1.170
IV.	Tailles	567
IX.	Fournitures aux enterrements	760
XI.	Dépenses pour les malades soignés par les religieux de la Charité	2.476
XII.	Dépenses pour les filles qui sont chez les religieuses de la Charité	2.295
XIV.	Enfants assistés	11.723
XVII.	Entretien des pauvres	15 739
	Etc., etc	»
	Total des dépenses. . . .	44.766 l.

D'où un déficit de 1.719 livres.

E. 49. — (Cahier.) — In-f°, papier, 71 feuillets.

1707. — Compte présenté aux directeurs de l'hôpital par Joseph Garnier, trésorier-receveur (double du précédent).—Parmi les recettes provenant des enterrements, figure une somme de 469 l. payée par M. le Camus pour les fournitures faites pour l'enterrement du cardinal, et 148 l. 4 s. pour 2 quintaux 28 livres de cierges fournis au chapitre N.-D. pour la cérémonie funèbre.

E. 50. — (Registre.) — In-4° papier, 50 feuillets.

1707. — Livre contenant les dépenses journalières de l'hôpital.

E. 51. — (Cahier.) — In-f° papier, 71 feuillets.

1707. — Livre-journal des recettes et des dépenses.

E. 52. — (Cahier.) — In-f° papier, 87 feuillets.

1709. — Compte de Joseph Garnier, du 1er janvier au 1er novembre.

Recettes : — Dons et legs : 976 l. ; — enterrements : 999 l.; — manufacture de bas : 25 l., à raison de 13 sols la paire; — couture de gants : 271 l.; — total des recettes : 64.867 l. 18 s. 2 den.. — Dépenses : — enfants assistés : 9.887 l. 6 s. 8 den. ; — entretien des pauvres de la maison : 19,182 l. 2 s. 10 d. ; — total des dépenses : 52.647 l. 4 s. 5 d..

E. 53. — (Registre.) — In-4° papier, 33 feuillets.

1711. — Livre des recettes du trésorier de l'hôpital.

E. 54. — (Registre.) — In-f° papier, 129 feuillets.

1712-1713. — Compte de Pierre Aubert, receveur de l'hôpital.— Recettes : —enterrements : 2,519 l. 19 s. 4 d.; — ouvrages de l'hôpital, gants, bas, etc... 1,433 l. 9 s. 6 d.; — total : 97,322 l. 17 s. 7 d.. — Dépenses : — aux religieux de la Charité pour soigner les malades : 4,500 l.; — aux religieuses de la Charité : 4,896 l. — enfants assistés : 14,633 l.; — entretien des pauvres : 28,345 l.; — total : 83,272 l..

E. 55. — (Registre.) — In-f° papier, 137 feuillets.

1714. — Compte de Pierre Aubert, receveur. — Recettes : — legs : 1,964 l.; — enterrements : 1,317 l.; — travaux des pauvres, y compris la pharmacie : 1,523 l.; — total : 92,315 l.. — Dépenses : — aux religieux de la Charité : 4,076 l.; — aux religieuses de la Charité : 2,205 l.; — enfants assistés : 14,219 l. 16 s. 2 d.; — entretien des pauvres : 32,439 l. ; — total des dépenses : 87,363 l.

E. 56. — (Registre.) — In-f° papier, 119 feuillets.

1715. — Compte de Pierre Aubert, receveur. — Recettes : — maisons et moulins à Grenoble : 3,632 l.; — enterrements : 1,735 l.; — dons et quêtes : 14,529 l ; — total : 66,584 l. 13 s. 9 d.. — Dépenses : — aux religieux de la Charité : 2,382 l. 10 s.; — aux religieuses : 1,921 l.; — enfants assistés : 17,308 l.; — entretien des pauvres : 21,076 l. 12 s. ; — total : 60,357 l. 2 s..

E. 57. — (Registre.) — In-4° papier, 203 feuillets.

1716. — Compte de François Boyer, receveur. — Recettes : — legs : 125 l.; — consistoires : 1,112 l.; — enterrements : pour le service du roi Louis XIV : 400 l.; — total des enterrements : 1,066 l. ; — total des recettes : 67,618 l. 4 s. 6 d.. — Dépenses : — aux religieux de la Charité : 5,332 l. 3 s. — aux religieuses : 1,833 l ; — enfants assistés : 12,273 l.; — entretien des pauvres : 20,723 l. 3 s. 5 d.; — total : 59,796 l. 3 s. 10 d..

E. 58. — (Registre.) — In-4° papier, 160 feuillets.

1717. — II° Compte de François Boyer, receveur : Recettes : 59,059 l. 17 s. 4 d.. — Dépenses : 52,938 l. 15 s. 10 d.; — pensions viagères : 3,368 l. 10 s.; — tailles : 738 l. 17 s. 7 d.; — aux religieux de la Charité : 3,907 l. 15 s.; — aux religieuses : 2,948 l. 15 s.; — enfants assistés : 11,267 l. 11 s. 10 d.; — entretien des pauvres ; 15,432 l.; — etc.....

E. 59. — (Registre.) — In-4° papier, 158 feuillets.

1718.—III° Compte de François Boyer, receveur.— Recettes : — maisons à Grenoble : 1,223 l.; — consistoires : 1,625 l.; — enterrements : 2,916 l.; — travaux des pauvres : 1,741 l.; — octrois et ferme du poids des farines : 22,748 l ; — total des recettes : 70,683 l.. — Dépenses : — aux religieux de la Charité : 3,541 l.; — aux religieuses : 3,476 l.; — enfants assistés : 10,344 l.; — entretien des pauvres : 18,548 l.; — total des dépenses : 55,818 l. 13 s. 7 d..

E. 60. — (Registre.) — In-4° papier, 117 feuillets.

1719. — IV° Compte de François Boyer, receveur. — Recettes : 96,621 l.. — Dépenses : 79,753 l.; — aux religieux de la Charité : 3,522 l.; — aux religieuses : 2,612 l.; — enfants assistés : 9,833 l.; — nourriture des pauvres de l'hôpital, savoir : blé : 11,688 l.; vin : 1,460 l.; viande : 2,951 l.; sel : 552 l.; fromage : 376 l.; beurre : 186 l.; huile de noix : 456 l.; chandelles : 145 l.; charbon : 165 l.; bois : 1,041 l.; paille : 101 l.; légumes : 263 l.; etc... total : 22,629 l..

E. 61. — (Registre.) — In-4° papier, 147 feuillets.

1720. — V° Compte de François Boyer, receveur.— Recettes : — legs : 7,810 l.; — aumônes et produits divers 27,309 l.; — consistoires : 2,066 l.; — enterrements : 4,577 l.; — travaux des pauvres : 2,485 l.; — total des recettes, y compris les *débets* du compte précédent : 294,505 l. 3 s.. — Dépenses : — état des billets de banque dont le comptable demande à être déchargé : 216,626 l.; — aux religieux de la Charité : 3,216 l.; — aux religieuses : 2,722 l.; — enfant assistés : 10,706 l.; — entretien des pauvres : blé : 20,304 l.; vin : 1,893 l.; viande : 4,016 l.; etc... total : 31.051 l.; — appointements et gages du personnel : 1,157 l ; — total des dépenses : 302,670 l..

E. 62. — (Registre.) — In-4° papier, 95 feuillets.

1721. — VI° Compte de François Boyer, receveur. — Recettes : 61,849 l.. — Dépenses : 58,428 l.; — aux religieux de la Charité : 3,331 l.; — aux religieuses de la Charité : 2,229 l.; — enfants assistés : 9,904 l.;— entretien des pauvres : 18,598 l ; — etc...

E. 63. — (Registre.) — In-4° papier, 100 feuillets.

1722. — VII° Compte de François Boyer, receveur. — Recettes : — poids à farines : 6,728 l.; — octrois : 22,987 l ; — dons et legs : 6,533 l.; — enterrements : 1,279 l.; — travaux des pauvres : 3,947 l.; — total des recettes : 64,625 l. — Dépenses : — tailles : 1,355 l.; — aux religieux de la Charité : 3,318 l.; — aux religieuses : 2,450 l.; — enfants assistés : 8,435 l.; — entretien des pauvres : 26,802 l.; — total des dépenses : 60,620 l..

E. 64. — (Registre.) — In-4° papier, 123 feuillets.

1723.—VIII° Compte de François Boyer, receveur. — Recettes : — poids à farines et octrois : 34,408 l.; — maisons à Grenoble : 5,659 l.: — aumônes et quêtes : 2,182 l.; — consistoires : 3,231 l.; — enterrements : 3,968 l.; — travaux des pauvres : 2,812 l.; — total des recettes : 77,685 l.. — Dépenses : 75,628 l..

E. 65. — (Registre.) — In-4° papier, 142 feuillets.

1724. — IXe Compte de François Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 3,600 l.; — total des recettes : 73,833 l. 13 s. 11 d.. — Dépenses : — enfants assistés : 8,864 l.; — entretien des pauvres : 33,787 l. 6 s. 3 d. — total des dépenses : 75,169 l..

E. 66 — (Registre.) — In-4° papier, 81 feuillets.

1725. — Xe Compte de François Boyer, receveur. — Recettes : — poids à farines et octrois : 30,425 l.; — donations et legs : 1,535 l.; — enterrements : 3,356 l.; — total des recettes : 80,031 l..—Dépenses : 74,542 l..

E. 67. — (Registre.) — In-4° papier, 67 feuillets.

1726. — Compte rendu par Jacques Anglé, bourgeois de Veyne, procureur de Me Antoine Anglé, notaire royal et tuteur de François Boyer, neveu et héritier de François Boyer, receveur de l'hôpital. — Recettes : 75,251 l..— Dépenses : 89,295 l..

E. 68. — (Registre.) — In-4° papier, 132 feuillets.

1727. — Compte de M. Balthazar Perrin, chanoine, directeur, chargé de la recette et dépense pendant l'année 1727, par délibération du 17 déc. 1726. — Recettes : 97,466 l..— Dépenses : 89,884 l..

E. 69. — (Registre.) — In-4° papier, 141 feuillets.

1727. — Double du compte précédent.

E. 70. (Registre.) — In-4°, papier, 252 feuillets.

1728. — Compte du sieur Antoine Allouard, notaire de Saint-Nazaire, receveur, précédé de l'état des recettes et dépenses faites par M. Perrin, en qualité de trésorier de l'hôpital pendant les trois premiers mois de 1728. — Recettes : 142,184 l.. — Dépenses : 84,518 l..

E. 71. — (Registre.) — In-4° papier, 189 feuillets.

1729. — IIe Compte d'Antoine Allouard, receveur. — Recettes : — de l'Intendant, sur les états du roi, pour l'entretien des pauvres : 24,353 l.; — poids à farines : 7,202 l.; — octrois : 22,987 l.; — droits d'indemnité sur les inspecteurs des boucheries : 700 l.; — enterrements : 4,555 l.; — travaux des pauvres : couture de gants : 1,917 l.; — pharmacie : 510 l.; — manufacture de bas : 298 l.; — total des recettes : 143,409 l.. — Dépenses : 89,623 l..

E. 72. — (Registre.) — In-4° papier, 145 feuillets.

1730. — IIIe Compte d'Antoine Allouard, receveur. — Recettes : — aumône du roi : 23,361 l ; — total des recettes : 143,454 l., y compris 52,642 l. de reliquat de l'année précédente. — Dépenses : 84,054 l..

E. 73. — (Registre.) — In-4° papier, 132 feuillets.

1731. — IVe Compte d'Antoine Allouard, receveur. — Recettes : aumône du roi : 21,200 l.; — reliquat de 1730 : 59,399 l.; — total des recettes : 146,149 l.. — Dépenses : 94,986 l..

E. 74. — (Registre.) — In-4° papier, 170 feuillets.

1732-1733. — Ve Compte d'Antoine Allouard, trésorier. — Recettes : — aumône du roi : 76,884 l. ; — total des recettes : 302,338 l.. — Dépenses : 271,323 l..

E. 75. — (Registre.) — In-4° papier, 91 feuillets.

1734. — VIe Compte d'Antoine Allouard, receveur. — Recettes : aumône du roi : 4,659 l.; — octrois : 22,987 l.; — aumônes casuelles : 1,067 l.; — quêtes et troncs : 1,747 l.; — emprunts : 14,600 l.; — legs : 3,980 l.; — manufacture de bas : 887 l.; — pharmacie : 226 l. ; enterrements : 2,170 l.; — enfants reçus : 2,257 l.; — manufacture de Bergame : 1,469 l.; — total des recettes : 146,627 l..— Dépenses et reprises : 117,996 l..

E. 76. — (Registre.) — In-4° papier, 108 feuillets.

1735. — Ier Compte de Jacques Boissieu, receveur. Recettes : 112,433 l.. — Dépenses : 100,921 l..

E. 77. — (Registre.) — In-4° papier, 108 feuillets.

1735. — Double du compte précédent.

E. 78. — (Registre.) — In-4° papier, 110 feuillets.

1736. — IIe Compte de Jacques Boissieu, receveur. — Recettes : pharmacie : 300 l.; — manufacture de bas : 371 l.; — fabrique de Bergame : 1,643 l.; — ganterie :

1,354 l.; — enterrements : 2,588 l.; — total des recettes : 109,017 l.. — Dépenses : 96,934 l..

E. 79. — (Registre.) — In-4° papier, 94 feuillets.

1737. — IIIe Compte de Jacques Boissieu, receveur. — Recettes : 103,012 l.. — Dépenses : — aux Pères de la Charité : 3,467 l.; — aux religieuses : 5,975 l.; — enfants assistés : 19,122 l.; — total des dépenses : 96,941 l..

E. 80. — (Registre.) — In-4° papier, 74 feuillets.

1737. — Minute du compte précédent.

E. 81. — (Registre.) — In-4° papier, 95 feuillets.

1738. — IVe Compte de Jacques Boissieu, receveur. — Recettes : 118,099 l. 12 s. 3 d.. — Dépenses 111,175 l. 3 s. 8 d..

E. 82. — (Registre.) — In-4° papier, 69 feuillets.

1738. — Minute du compte précédent.

E. 83. — (Registre.) — In-4° papier, 87 feuillets.

1739. — Ve Compte de Jacques Boissieu, receveur. — Recettes : — octrois : 22,987 l.; — poids à farines : 6,915 l.; — fabrique de bas : 150 l.; — Bergames : 153 l.; — pharmacie : 300 l.; — fabrique de gants : 2,969 l.; — enterrements : 2,409 l.; — total des recettes : 129,423 l. 19 s. 8 d.. — Dépenses : 119,278 l. 18 s. 4 d..

E. 84. — (Registre.) — In-4° papier, 70 feuillets.

1739. — Minute du compte précédent.

E. 85. — (Registre.) — In-4° papier, 84 feuillets.

1740. — VIe Compte de Jacques Boissieu, receveur. Recettes : — fabrique de bas : 262 l.; — pharmacie : 250 l.; — gants : 2,434 l.; — total des recettes : 145,043 l. 12 s. 4 d.. — Dépenses : — hôpital de la Charité : 3,910 l.; — Dames hospitalières : 2,456 l.; — enfants assistés : 22,704 l.; — tailles : 1,149 l.; — total des dépenses : 131,038 l., 4 s. 2 d..

E. 86. — (Registre.) — In-4° papier, 98 feuillets.

1741. — VIIe Compte de Jacques Boissieu, receveur. — Recettes : — emprunts : 53,428 l.; — total des recettes : 172,624 l.. — Dépenses : 156,423 l..

E. 87. — (Registre.) — In-4° papier, 80 feuillets.

1742. — VIIIe Compte de Jacques Boissieu, receveur. — Recettes : — successions : 22,564 l.; — emprunts et ventes : — 54,194 l.; — enterrements : 4,294 l.; — total des recettes : 152,047 l.. — Dépenses : 152,046 l..

E. 88. — (Registre.) — In-4° papier, 124 feuillets.

1743. — Ier Compte de Claude Boyer, trésorier-receveur. — Recettes : — successions : 104,346 l.; — emprunts et ventes : 19,935 l.; — total des recettes 221,763 l.. — Dépenses : 180,790 l..

E. 89. — (Registre.) — In-4° papier, 113 feuillets.

1744. — IIe Compte de Claude Boyer, trésorier-receveur. — Recettes : — quêtes : 1,205 l.; — troncs : 374 l.; — legs : 7,621 l.; — travaux de l'hôpital : 7,949 l.; savoir : bonnets et bas : 3,442 l.; — couture de gants : 4,155 l.; — total des recettes : 145,425 l.. — Dépenses : 134,340 l..

E. 90. — (Registre.) — In-4° papier, 100 feuillets.

1745. — IIIe Compte de Claude-Boyer, trésorier-receveur. — Recettes : — successions : 3,648 l.; — emprunts : 36,104 l; — total des recettes : 128,677 l.. Dépenses : — fondations : 5,094 l.; — pensions viagères : 8,949 l.; — aux religieux de la Charité : 4,357 l.; — aux dames hospitalières : 6,836 l.; — total des dépenses : 118,014 l. 13 s..

E. 91. — (Registre.) — In-4° papier, 111 feuillets.

1746. — IVe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : successions : 34,919 l.; — emprunts : 13,685 l.; — ventes : 704 l.; — aumônes et troncs : 7,835 l., dont 300 l. accordées par S. M. pendant l'année 1745, à raison de 75 l. pour chacune, à quatre nouvelles converties, « *à cause de leur confession de la foi catholique* »; — travaux de l'hôpital : 9,473 l.; — enterrements; 3,887 l; — total des recettes : 139,282 l.. — Dépenses : 114,412 l..

E. 92. — (Registre.) — In-4° papier, 107 feuillets.

1747. — Ve Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — successions : 10,373 l.; — emprunts : 32,572 l.; — legs : 6,903 l.; — total des recettes : 144,250 l.. — Dépenses : — fondations : 5,351 l.; —

intérêts : 3,594 l.; — rentes viagères : 9,133 l.; — aux religieuses de la Charité : 3,204 l.; — aux dames hospitalières : 5,951 l.; — total des dépenses : 132,311 l..

E. 93. — (Registre.) — In-4° papier, 98 feuillets.

1748. — VIe Compte de Claude Boyer, receveur.— Recettes : — successions : 14,801 l.; — emprunts : 71,395 l.; — aumônes et quêtes : 6,418 l.; — legs : 2,872 l.; — travaux : manufacture de bonnets et de gants, pharmacie et son : 8,508 l.; — total des recettes : 180,885 l.. — Dépenses : 162,266 l..

E. 94. — (Registre.) — In-4° papier, 117 feuillets.

1749. — VIIe Compte de Claude Boyer, receveur.— Recettes : — successions : 14,813 l.; — emprunts : 33,350 l.; — total des recettes : 168,313 l..— Dépenses : — fondations 4,053 l.; — intérêts : 3,413 l.; — rentes viagères : 14,429 l.; — enfants assistés : 19,497 l.; — total des dépenses : 160,148 l..

E. 95. — (Registre.) — In-4° papier, 113 feuillets.

1750. — VIIIe Compte de Claude Boyer, trésorier-receveur. — Recettes : — emprunts : 48,730 l.; — total des recettes : 150,439 l..— Dépenses : — intérêts : 4,393 l.; — rentes viagères : 15,556 l.; — total des dépenses : 135,120 l..

E. 96. — (Registre.) — In-4° papier, 121 feuillets.

1751. — IXe Compte de Claude Boyer, receveur.— Recettes : — successions : 5,887 l.; — emprunts : 24,185 l.; — aumônes : 6,153 l.; — total des recettes : 128,011 l..— Dépenses : — intérêts : 6,012 l.;— rentes viagères : 16,952 l.; — total des dépenses : 118,883 l..

E. 97. — (Registre.) — In-4° papier, 122 feuillets.

1752. — Xe Compte de Claude Boyer, receveur.— Recettes : 107,791 l.. — Dépenses : 96,180 l..

E. 98. — (Registre.) — In-4° papier, 121 feuillets.

1753. — XIe Compte de Claude Boyer, receveur.— Recettes : — emprunts : 11,312 l.; — legs : 5,147 l.; — travaux de l'hôpital : 3,089 l.; — total des recettes : 104,904 l.. — Dépenses : — rentes viagères : 15,788 l.; — intérêts : 6,788 l.; — enfants assistés : 12,301 l.; — total des dépenses : 96,093 l..

E. 99. — (Registre.) — In-4° papier, 132 feuillets.

1754. — XIIe Compte de Claude Boyer, receveur.— Recettes : — successions : 13,217 l.; — emprunts : 74,193 l.;— total des recettes : 179,548 l..— Dépenses : — intérêts : 4,210 l.; — remboursements : 76,507 l.;— rentes viagères : 14,772 l.; — total des dépenses : 173,368 l..

E. 100. — (Registre.) — In-f° papier, 121 feuillets.

1755.—XIIIe Compte de Claude Boyer, receveur.— Recettes : — successions : 5,193 l.; — emprunts : 10,812 l.; — legs : 2,432 l.; — travaux des pauvres : 3,538 l.; — total des recettes : 103,967 l..— Dépenses : — fondations : 4,530 l.; — remboursements : 5,180 l.; — rentes viagères : 16,463 l.; total des dépenses : 92,193 l..

E. 101. — (Registre.) — In-f° papier, 114 feuillets.

1756. — XIVe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — successions : 6,869 l.; — emprunts : 41,720 l.;— total des recettes : 133,241 l..—Dépenses : — pensions viagères : 17,216 l.; — total des dépenses : 129,229 l..

E. 102. — (Registre.) — In-f° papier, 120 feuillets.

1757. — XVe Compte de Claude Boyer, trésorier-receveur. — Recettes : — successions : 14,120 l.; — emprunts : 34,439 l.; — total des recettes : 131,194 l.. — Dépenses: — intérêts : 4,157 l.; — remboursements : 14,514 l.; — rentes viagères : 17,103 l.; — total des dépenses : 120,323 l..

E. 103. — (Registre.) — In-f° papier, 105 feuillets.

1758. — XVIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — successions : 7,205 l.; — emprunts : 16,233 l.; — total des recettes : 109,242 l..—Dépenses : — remboursements : 6,106 l ; — rentes viagères : 18,387 l ; — aux religieux de la Charité : 3,386 l.; — aux religieuses hospitalières : 2,466 l.; — enfants assistés : 13,103 l ; — total des dépenses : 110,851 l..

E. 104. — (Registre.) — In-f° papier, 108 feuillets.

1759. — XVIIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — octrois : 22,987 l.; — domaines :

11,734 l.; — successions : 7,240 l.; — emprunts : 68,083 l.; — total des recettes : 152,090 l..—Dépenses : — rentes viagères : 16,589 l.; — remboursements : 10,783 l.; — total des dépenses : 132,153 l..

E. 105. — (Registre.) — In-fo papier, 125 feuillets.

1760. — XVIIIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — domaines : 25,821 l.; — successions : 7,895 l.; — emprunts : 2,416 l.; — total des recettes ; 170,502 l.. — Dépenses : 144,162 l..

E. 106. — (Registre.) — In-fo papier, 110 feuillets.

1761. — XIXe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : 142,916 l.. — Dépenses : 120,856 l..

E. 107. — (Registre.) — In-fo papier, 110 feuillets.

1762. — XXe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — successions : 12,689 l.; — emprunts ; 18,628 l.; — travaux des pauvres : 8,934 l.; — total des recettes : 141,641 l..— Dépenses : — remboursements : 8,644 l.; — rentes viagères : 16,204 l.; — entretien des pauvres : 23,759 l.; — total des dépenses : 117,117 l.

E. 108. — (Registre.) — In-fo papier, 116 feuillets.

1763. — XXIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes . — domaines : 24,466 l.; — pensions et intérêts : 9,106 l.; — successions : 8,671 l.; — emprunts : 18,680 l.; — total des recettes : 132,502 l..—Dépenses : — intérêts : 8,636 l ; — remboursements : 6,788 l.; — rentes viagères : 17,623 l.;—enfants assistés : 14,181 l ; — total des dépenses : 104,359 l..

E. 109. — (Registre.) — In-fo papier, 124 feuillets.

1764. — XXIIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : 151,235 l..— Dépenses : 145,356 l..

E 110. — (Registre.) — In-fo papier, 125 feuillets.

1765.—XXIIIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : 165,697 l.. — Dépenses : 164,909 l..

E. 111. — (Registre.) — In-fo papier, 140 feuillets.

1766.— XXIVe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — successions : 125,160 l.; — emprunts : 35,539 l.; — travaux des pauvres : 18,307 l.; — total des recettes : 293,046 l.. — Dépenses : — remboursements : 68,891 l.; — denrées : 45,158 l.; — total des dépenses : 221,789 l..

E. 112. — (Registre.) — In-fo papier, 118 feuillets.

1667. — XXVe Compte de Claude Boyer, receveur. Recettes : — successions : 40,846 l.; — emprunts : 15,187 l.;— total des recettes : 215,518 l..—Dépenses : — intérêts : — 5,246 l.; — rentes viagères : 13,855 l.; — denrées : 70,619 l.;—total des dépenses : 170,098 l..

E. 113. — (Registre.) — In-fo papier, 112 feuillets.

1768.— XXVIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 28,920 l.; — aumônes : 10,508 l.; — legs : 7,345 l.; — total des recettes : 184,069 l.. — Dépenses : 150,853 l..

E. 114. — (Registre.) — In-fo papier, 112 feuillets.

1769. — XXVIIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — travaux de l'hôpital : gants, toiles, bonnets et bas, soierie : 31,571 l.; — total des recettes : 194,209 l..— Dépenses : — rentes viagères : 14,357 l.; — remboursements : 18,183 l,; — denrées : 41,762 l.; — total des dépenses : 160,534 l..

E. 115. — (Registre.) — In-fo papier, 126 feuillets.

1770. — XXVIIIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 65,324 l.; — manufactures : 30,978 l.; — total des recettes : 222,592 l..— Dépenses : 191,272 l..

E. 116. — (Registre.) — In-fo papier, 130 feuillets.

1771. — XXIXe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 70,083 l. ; — manufactures : 24,405 l. ; — total des recettes : 215,079 l.. — Dépenses : 180,823 l..

E. 117. — (Registre.) — In-fo papier, 134 feuillets.

1772. — XXXe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — successions : 12,194 l.; — emprunts : 64,132 l.; — manufactures : 38,274 l.; — total des recettes : 235,262 l.. — Dépenses : 192,537 l..

E. 118. — (Registre.) — In-fo papier, 141 feuillets.

1773. — XXXIe Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — successions : 25,743 l. ; — emprunts :

36,047 l. ; — total des recettes : 195,140 l..— Dépenses : 154,085 l..

E. 119. — (Registre.) — In-f° papier, 127 feuillets.

1774. — XXXII° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 51,409 l.; — total des recettes : 200,860 l.. — Dépenses : — rentes viagères : 21,936 l.; — remboursements : 12,492 l. ; — reprises : 24,403 l.; — total des dépenses : 197,514 l..

E. 120. — (Registre.) — In-f° papier, 141 feuillets.

1775. — XXXIII° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — successions : 18,381 l.; — emprunts : 41,546 l.; — legs : 5,003 l.; — manufactures et pharmacie : 6,578 l. ; — total des recettes : 18,844 l.. — Dépenses : — intérêts : 9,549 l.; — remboursements : 9,431 l.; — rentes viagères : 19,660 l. ; — reprises : 21,745 l. ; — total des dépenses : 175,114 l..

E. 121. — (Registre.) — In-f° papier, 152 feuillets.

1776. — XXXIV° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — domaines : 19,670 l.; — pensions: 3,002 l. ; — successions : 9,977 l. ; — emprunts : 48,168 l.; — manufactures : 6,969 l.; — total des recettes : 203,938 l.. — Dépenses : — fondations : 5,664 l.; — intérêts : 10,138 l.; — remboursements : 23,555 l.; — rentes viagères : 19,016 l.; — total des dépenses : 156,993 l..

E. 122. — (Registre.) — In-f° papier, 149 feuillets.

1777. — XXXV° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : 228,224 l.; — dépenses : 175,432 l.; — reprises : 27,878 l..

E. 123. — (Registre.) — In-f° papier, 157 feuillets.

1778. — XXXVI° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — pensions : 6,611 l.; — successions : 248 l.; — emprunts : 53,491 l.; — total des recettes : 206,831 l.. — Dépenses : — fondations : 5,007 l.; — rentes : 479 l. ; — intérêts : 9,970 l.; — remboursements : 25,385 l.; — rentes viagères : 21,476 l. ; — total des dépenses : 165,961 l.; — reprises : 28,054 l..

E. 124. — (Registre.) — In-f° papier, 151 feuillets.

1779. — XXXVII° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — domaines : 24,785 l.; — pensions et intérêts : 6,630 l.; — emprunts : 74,625 l.; — legs : 4,848 l.; — total des recettes : 222,761 l.. — Dépenses : — intérêts : 9,482 l.; — remboursements : 37,303 l.; — rentes viagères : 23,936 l.; — total des dépenses : 174,024 l.; — reprises : 34,927 l..

E. 125. — (Registre.) — In-f° papier, 158 feuillets.

1780. — XXXVIII° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 44,432 l.; — total des recettes : 209,476 l.. — Dépenses : — intérêts : 10,446 l.; — remboursements : 15,259 l.; — rentes viagères : 24,534 l.; — total des dépenses : 149,468 l.; — reprises : 34,794 l..

E. 126. — (Registre.) — In-f° papier, 157 feuillets.

1781. — XXXIX° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 47,135 l.; — enterrements : 3,267 l.; — manufactures : 6,508 l ; — total des recettes : 217,929 l.. — Dépenses : — intérêts : 10,070 l.; — remboursements : 23,233 l. ; — rentes viagères : 25,326 l.; — total des dépenses : 159,053 l ; — reprises: 34,517 l..

E. 127. — (Registre.) — In-f° papier, 155 feuillets.

1782. — XL° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 33,613 l. ; — total des recettes : 216,539 l.. — Dépenses : — intérêts : 10,671 l.; — remboursements : 7,975 l.; — rentes viagères : 24,595 l.; — denrées : 53,842 l.; — total des dépenses : 155,115 l.. — reprises : 33,221 l..

E. 128. — (Registre.) — In-f° papier, 143 feuillets.

1783. — XLI° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 23,733 l.; — legs : 7,713 l.; — total des recettes : 227,168 l.. — Dépenses : — intérêts : 10,955 l.; — rentes viagères : 26,240 l.; — denrées : 57,882 l.; — total des dépenses : 168,260 l.; — reprises : 35,684 l..

E. 129. — (Registre.) — In-f° papier, 164 feuillets.

1784. — XLII° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 36,212 l.; — total des recettes : 229,623 l.. — Dépenses : — intérêts : 11,557 l.; — rentes viagères : 26,037 l.; — total des dépenses : 169,715 l.; — reprises 36,416 l..

E. 130. — (Registre.) — In-f° papier, 151 feuillets.

1755. — XLIII° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 66,310 l.; — successions : 6,196 l ; — legs : 6,555 l.; — enterrements : 5,943 l.; — total des recettes : 264,058 l.. — Dépenses : — intérêts : 11,217 l.; — remboursements : 28,612 l.; — rentes viagères : 25,707 l.; — total des dépenses : 193,402 l.; — reprises : 38,689 l..

E. 131. — (Registre.) — In-f° papier, 147 feuillets.

1756. — XLIV° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 56,021 l.; — successions : 7,593 l.; — total des recettes : 264,221 l..— Dépenses : — intérêts : — 12,315 l.; — remboursements : 16,427 l.; — rentes viagères : 26,631 l.; — total des dépenses : 185,321 l.; — reprises : 28,733 l..

E. 132. — (Registre.) — In-f° papier, 132 feuillets.

1757. — XLV° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — emprunts : 17,569 l.; — successions : 8,527 l.; — manufactures : 11,530 l.; — enterrements : 5,581 l.; — total des recettes : 235,243 l..— Dépenses : — intérêts : 11,994 l.; — remboursements : 28,439 l.; — rentes viagères : 27.756 l.; — total des dépenses : 193 352 l.; — reprises : 23,684 l..

E. 133. — (Registre.) — In-f° papier, 137 feuillets.

1758. — XLVI° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — domaines : 29,444 l ; — emprunts : 85,445 l.; — casuel : 17,522 l.; — total des recettes : 270,136 l.. — Dépenses : — intérêts : 12,541 l. ; — remboursements : 30,519 l.; — pensions viagères : 26,641 l.; — total des dépenses : 181,105 l.; — reprises : 25,684 l..

E. 134. — (Registre.) — In-f° papier, 135 feuillets.

1759.—XLVII° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — successions : 1,330 l.; — emprunts : 32,040 l.; — legs : 38,893 l.; — total des recettes : 286,801 l.. — Dépenses : 202,486 l.; — reprises : 19,909 l..

E. 135. — (Registre.) — In-f° papier, 133 feuillets.

1760. — XLVIII° Compte de Claude Boyer, receveur. — Recettes : — maisons et domaines : 28,182 l.; — pensions : 8,368 l.; — successions en propre : 6,777 l.; — successions administrées : 1,933 l.; — emprunts : 11,344 l.; — remboursements : 1,577 l.; — souscriptions pour les nouvelles constructions : 29,389 l.; — total des recettes : 282,368 l..— Dépenses : — intérêts : 14,026 l.; — rentes viagères : 27,677 l.; — remboursements : 11,918 l.; — denrées : 56,208 l.; — total des dépenses : 248,959 l.; — reprises : 19,822 l..

E. 136. — (Carton.) — 478 pièces : 475 papier, 3 parchemin.

1760. — Pièces à l'appui du compte des recettes et dépenses. — 1re PARTIE. — Chapitres I-XIII. — Attributions de fondations cardinales; — brevets d'apprentissage ; — quittances des prédicateurs de la retraite : le frère Ambroise de Saint-Alexandre, carme déchaussé, 24 l., et le frère François Marie, de Lyon, prédicateur du Carême, 300 l. ; — mémoire de l'imprimerie Giroud, etc...

E. 137. — (Carton.) — 488 pièces papier.

1760. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XIV-XXII. — Quittances d'achats de blés, viande, légumes, vin (de 6 à 14 l. la charge); — mémoire de Martinet, tapissier, pour les tentures posées lors des funérailles de la présidente d'Ornacieu, Mad° Dupuy Saint-Vincent, et M. de Pluvinel...

E. 138. — (Carton.) — 390 pièces ; 389 papier, 1 parchemin.

1761. — Pièces à l'appui du compte. — 1re PARTIE. — Chapitres I-XII. — Mémoires des frais faits pour la liquidation de la succession de madame de Lestrade ; — pour les successions Duchon, de Guimetières, Blanc la Conche, etc.. ; — quittances de rentes viagères par l'ingénieur Montanel, de Mailles, l'abbé de Beauregard, etc...; — quittances des prédicateurs : le frère Revoire, minime...

E. 139. — (Carton.) — 422 pièces, papier.

1761. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XIII-XXII : — Mémoires des réparations faites aux bâtiments de l'hôpital ; — achats de fromages de Sassenage à 8 sols la livre ; de beurre à 5 s. la livre ; d'huile d'olive à 26 l. le quintal ; d'huile de noix à 8 s. la livre ; de viande de porc à 4 s. la livre ; de viande de boucherie à 14 l. 10 s. le quintal ; — mémoire d'André Giroud, imprimeur, etc...

E. 140. — (Carton.) — 429 pièces : 428 papier, 1 parchemin.

1762. — Pièces à l'appui du compte. — 1re PARTIE. — Chapitres I-XI. — États des paiements faits aux nourriciers des enfants à la charge de l'hôpital placés à la campagne ; — mémoires des messes acquittées à raison de 5 s. l'une; — constitution de rente en faveur d'Eymond Baffert, chanoine de Saint-André ; — liquidation des successions de Vachon, Blouvat, de Lestrade, etc.; — contrat de mariage contenant quittance des fondations de M. d'Avançon...

E. 141. — (Carton.) — 525 pièces papier.

1762. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XII-XXII. — Frais du procès contre le syndic des apothicaires; — factures de fromages, huile, raisins, *truffes* (pommes de terre à 22 s. le quintal), châtaignes, sel, etc.; — achats pour la cordonnerie ; — réparations et aménagements de la pharmacie; — fourniture des bocaux et verreries par la fabrique de Chambarand ; — état des frais occasionnés par la nomination de M. Delange, pharmacien : payé pour sa réception aux syndics des apothicaires de Paris, 600 l.; pour ses thèses, 44 l.; pour le café donné aux médecins de la faculté, qui ont assisté à la réception, 18 l.; pour sa place dans la diligence de Paris à Lyon, 100 l.; pour sa place de Lyon à Grenoble, 15 l., etc...

E. 142. — (Carton.) — 384 pièces papier ; 2 sceaux plaqués.

1763. — Pièces à l'appui du compte. — 1re PARTIE. — Chapitres I-XI. — Quittances du P. Réal augustin, prédicateur; — liquidation des successions Joseph Labbé, Allemand, Rochas, Jacquemont, Blanc la Conche, etc.; — acquits des fondations Gabert, Lauberivière, Perrin, Maximy, Le Camus et d'Avançon, etc...

E. 143. — (Carton.) — 485 pièces papier.

1763. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XII-XXII. — Comptes de la manufacture de draps ; — arrangement de la boutique du pharmacien ; — mémoire du sieur Sambein, peintre, pour avoir peint « *les pots figurés* » sur la porte de cette boutique ; — réparations au château de la Marcousse, etc...

E. 144. — (Carton.) — 478 pièces : 476 papier, 2 parchemin.

1764. — Pièces à l'appui du compte. — 1re PARTIE. — Chapitres I-XIV. — Quittances d'arrérages de rentes viagères par les chanoines Viallet et du Collombier, le lieutenant-colonel Jean-Marie Gordon d'Ainzy, ingénieur en chef à Landau, l'ingénieur Montanel, etc.; — liquidation des successions Ninon, Piloix, Pecat, Leyraud-Badel, Belluard, Massarel, etc.

E. 145. — (Carton.) — 461 pièces papier.

1764. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XV-XXII. — Mandat de 30 l. « *pour le prix de deux doses de remèdes en pilules ou* « *dragées de M. Keyzer, pour le traitement de deux* « *filles atteintes de mal vénérien* », qui sont détenues au Bon-Pasteur et soignées par MM. Gagnon et Flauvan ; — appointements : aux demoiselles, 45 l.; aux frères des écoles chrétiennes, 225 l. ; à l'aumônier, 200 l., etc...

E. 146. — (Carton.) — 517 pièces papier.

1765. — Pièces à l'appui du compte. — 1re PARTIE. — Chapitres I-XIII. — Réparations à la Bâtie d'Agnin, au Moulin de Canel, à l'hôpital, etc.; — liquidation de la succession de mademoiselle Revol ; — dégrèvement accordé au fermier du moulin de Canel à raison de l'inondation du 12 juin 1764, etc...

E. 147. — (Carton.) — 452 pièces papier.

1765. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XIV-XXII. — Comptes des manufactures ; — achat de cocons ; — état des impressions faites par André Giroud, imprimeur, le 7 août, 600 exemplaires d'une lettre-circulaire adressée aux curés du diocèse, pour leur recommander les enfants mis en nourrissage dans leurs paroisses : à raison de 2 l. 10 s. le 100, 15 l. ; etc...

E. 148. — (Carton.) — 530 pièces : 525 papier, 5 parchemin.

1766. — Pièces à l'appui du compte. — 1re PARTIE. — Chapitres I-XI. — Littéré du compte des recettes ; — copie d'une lettre du duc de Choiseul à l'intendant, lui annonçant que le trésor remboursera à l'hôpital les frais de traitement des filles atteintes du mal vénérien (8 déc. 1766) ; — gratification de 100 l.

accordée par l'intendant du Dauphiné à quatre maîtresses-fileuses qui ont appris « *à tirer la soye* » à quatre filles de l'hôpital (20 novembre 1766) ; etc...

E. 149. — (Carton.) — 604 pièces, papier.

1766. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Pratie.— Chapitres XII-XXII. — Mémoire de Pierre Boileau Bontemps, maître sculpteur à Grenoble, pour la décoration du tombeau dressé à l'occasion du service funèbre célébré dans la cathédrale, pour le Dauphin ;— comptes des manufactures : cocons, tirage de soie, moulinage de soie double et cardage des débris du tirage, laines et cotons, cordonnerie, etc...

E. 150. — (Carton.) — 481 pièces : 475 papier, 6 parchemin.

1767. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIII. — Réparations des tours à filer à l'usage des incurables ; — mandat de 21 l. à Étienne Buis, cocher de l'hôpital, pour sa nourriture et celle de la fille qui l'accompagne dans sa tournée d'inspection des enfants placés en nourrissage à Uriage, Vaulnaveys, Vizille, Lavaldens et dans l'Oisans; — copie de l'ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval, mandant au receveur général des finances du Dauphiné de remettre à l'hôpital le premier secours de 6,000 l. accordé par S. M. (27 octobre 1767); etc...

E. 151 — (Carton.) — 519 pièces papier.

1767. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XIV-XXII.— État des impressions faites par feu André Giroud et sa veuve, son héritière ; — achats de papiers, parchemins, etc...

E. 152. — (Carton.) — 513 pièces : 507 papier, 6 parchemin, 3 sceaux plaqués.

1768. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie.— Chapitres I-XIV.— Contrats de mariage et traités d'apprentissage, en exécution des fondations Maximy, Le Camus, de l'Auberivière; — liquidation des successions de Lestrade, Piloix, Revol, Devoize, l'abbé Gigard, etc...

E. 153. — (Carton.) — 616 pièces papier.

1768. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XV-XXII. — Mémoire de la demoiselle David, peintre, pour les armoiries fournies par elle dans les enterrements ; — construction des moulins à soieries; — achat de l'outillage ; — comptes du peignage du chanvre ; — tissage de toiles; etc...

E. 154. — (Carton.) — 489 pièces papier.

1769. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIV. — Ordonnance de l'intendant Pajot de Marcheval, prescrivant au receveur des tailles de l'élection de rembourser au receveur de l'hôpital les frais faits par cet établissement pour l'installation des moulins à soie (30 septembre 1769); — état des bestiaux abattus par les bouchers de la ville pendant le carême, sur lesquels l'hôpital perçoit 3 deniers par livre de viande, etc...

E. 155. — (Carton.) — 693 pièces papier.

1769. — Pièces a l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XV-XXII. — Mandat de 16 l. 10 s. à la demoiselle David, peintre, pour cinq douzaines d'armoiries qu'elle a peintes et fournies le 28 septembre pour l'enterrement de S. A. S. la duchesse d'Holstein, décédée à l'auberge de la *Coupe d'Or*, lesquelles armoiries étaient « *bien chargées et* « *peintes au pinceau* » ; — achats de cocons pour la fabrique de soieries à 1 l. 15 s. la livre ; — achat de blé froment à 3 l. le quintal, de seigle à 2 l. 5 s. le quintal, etc...

E. 156. — (Carton.) — 616 pièces papier.

1770. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XV. — Quittances de MM. Lemaitre, curé de Saint-Laurent, Pouchot, curé de Saint-Hugues, Sadin, curé de Saint-Louis, et Bigillion, curé de Saint-Joseph, pour une somme de 75 liv. léguée aux pauvres de chacune de leurs paroisses par le président de l'Auberivière; — liquidation des successions Gigard et Badel;— construction d'une échope en planches comprenant trois boutiques, à côté de la porte de l'hôpital, pour le débit de la viande de boucherie pendant le Carême....

E. 157. — (Carton.) — 685 pièces papier.

1770. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XVI-XXII. — Achats de légumes : lentilles, 3 l. 7 s. le quintal; fèves, 2 l. 15 s., orge grué, 3 l. 15 s.; haricots, 2 l. 10 s.; pois ronds

3 l. 10 s., etc.; — comptes du moulinage de la soie; — armoiries pour les funérailles du président des Portes Saint-Jullien, du marquis de Tencin, gouverneur de Die, décédé à Crolles le 14 septembre, de la marquise de Marcieu, de M. d'Eybens, de M. de Saint-Guillaume, mort le 25 avril, etc....

E. 158. — (Carton.) — 589 pièces : 588 pap., 1 parch ; 3 sceaux.

1771. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIV. — État des gratifications accordées par le Roi sur le tiers des revenus des biens en régie de la généralité de Grenoble; — liquidation des successions de l'abbé Gigard, M. Devoize, Mlle Revol, Made de Lestrade; — quittances d'arrérages de rentes viagères signées par MM. Pison, chanoine de Saint-André, le colonel Gordon d'Ainzy, ingénieur en chef à Landau (1), l'ingénieur Montanel, etc....

E. 159. — (Carton.) — 707 pièces papier.

1771. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XV-XXII. — Compte des armoiries pour les funérailles du chevalier de Pina, de l'évêque de Grenoble, etc.; — achats de dragées de Keyser, de bandages à ressorts, d'eaux minérales de la Motte, etc.; — achats de blé, à 4 l. 2 s. le quintal, etc....

E. 160. — (Carton.) — 547 pièces : 545 pap., 2 parch.; 1 sceau plaqué.

1772. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XV. — Réparations aux cachots de l'hôpital; — liquidation des successions Martiny, Gigard, Rival, de Lestrade, du médecin Dumas, etc....

E. 161. — (Carton.) — 660 pièces papier.

1772. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XVI-XXII. — Compte des impressions faites par la veuve Giroud : affiches annonçant une mission (1768), cartes portant les armes de l'hôpital, billets d'enterrements, invitations au dîner des pauvres (10 févr. 1769), etc....

(1) Son certificat de vie est scellé du sceau de cette ville.

E. 162. — (Carton.) — 600 pièces : 598 pap., 2 parch.; 1 sceau plaqué.

1773. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIV. — Liquidation des successions Chabert, Bonyoud, Vastois, Amblard, Ruchier, etc.; — quittances des fondations; — quittance de la pension viagère de 100 l. accordée sur les biens des religionnaires fugitifs à Madeleine Jean, veuve de Rollin de Mélique, ministre zwinglien, laquelle s'était retirée dans l'hôpital au moyen de l'abandon de sa rente viagère, etc...

E. 163. — (Carton.) — 558 pièces papier.

1773. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie.— Chapitres XV-XXII. —Armoiries pour les funérailles de M. de Clinchamp, brigadier des armées du Roi, commandant la brigade d'artillerie de cette ville; — de M. le Clet, seigneur d'Eybens, ancien conseiller au Parlement, décédé dans son château d'Eybens ;— de Mlle Colaud la Salcette, « *avocate générale du Parlement*, » etc....

E. 164. — (Carton.) — 573 pièces : 570 pap., 3 parch.

1774. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIII. — Littéré de la recette. — États des produits de la boucherie; — mandat de 42 l. à François Beissière, maître sculpteur-doreur, pour avoir argenté vingt-quatre chandeliers servant aux cérémonies funèbres dans les églises de la ville; — frais de la retraite de la Pentecôte, prêchée par les religieux de Saint-Joseph, de Lyon; — réparations à la peignerie de chanvre, etc....

E. 165. — (Carton.) — 573 pièces papier.

1774. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XIV-XXII. — Mémoire des tentures faites dans l'église N.-D. pour le service du roi Louis XV, le 28 juin; — achats de blé, à 3 l. 11 s. le quintal; — d'orge grué, à 2 l. 18 s.; — de fèves, à 3 l.; — de lentilles, à 3 liv. 10 s.; — de haricots rouges, à 3 liv. 14 s., etc....

E. 166. — (Carton.) — 575 pièces papier.

1775. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIII. — Liquidation des suc-

cessions de Mlle Durand, marchande de modes, Mercier, Cornu-Morange, Martiny et Duchon; etc....

E. 167. — (Carton.) — 653 pièces papier.

1775. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XIV-XXII. — Compte des manufactures : battage et peignage de chanvre, tissage et blanchissage des toiles, draperie, foulonage, teinture, filature de coton, cordonnerie, etc.; — Compte des funérailles de M. le conseiller de Galbert; — de M. de Maximy, major au fort Barraux; — du président de Bouquéron; etc....

E. 168. — (Carton.) — 513 pièces papier.

1776. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIII. — Compte des fournitures faites aux missionnaires du jubilé du 22 au 30 juin 1776; — réparations aux bâtiments de l'hôpital; etc....

E. 169. — (Carton.) — 587 pièces papier.

1776. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XIV-XXII. — Achats de viande de boucherie, à 20 l. le quintal; — de vin, à 18 l. la charge; de harengs, à 8 l. le cent; — de *truffes* (pommes de terre), à 26 l. le quintal; — de savon de Marseille, à 42 l. le quintal; etc....

E. 170. — (Carton.) — 545 pièces papier.

1777. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIII. — Mandat de 36 l. au P. Girard, dominicain, prédicateur de la retraite de Pentecôte; — reconstruction de l'escalier principal de l'hôpital; — cérémonie à l'occasion de la pose de la première marche de cet escalier par le plus jeune des enfants de l'hôpital nommé Jean-Baptiste-Hippolyte Prato, âgé de dix ans, en présence de M. Renauldon, ingénieur, et de M. Teisseire, directeur (30 août 1777); etc.

E. 171. — (Carton.) — 547 pièces papier.

1777. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XIV-XXII. — Achats de blé, à 2 l. 12 s. le quintal; - de vin de Lumbin, à 17 l. la charge; — de vin de Saint-Ismier, à 16 l.; — de vin de Corenc, à 16 l.; — de vin de la Terrasse, à 27 l. la charge, etc.; — spécimens des impressions faites par la veuve Giroud: affiches de la mission des religieux de Saint-Joseph, circulaire aux curés relative aux enfants assistés, billets d'invitation aux dames de la ville pour venir servir le repas des pauvres, etc....

E. 172. — (Carton.) — 503 pièces : 501 pap., 2 parch.

1778. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIII. — Liquidation de la succession de Mme de Lestrade; — mémoire des réparations faites aux maisons de l'hôpital; etc....

E. 173. — (Carton.) — 623 pièces papier.

1778. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XIV-XXII. — Compte des armoiries fournies pour les funérailles de Mme Patras; — du comte de Marcieux, mort au Touvet (27 août); — de la marquise d'Agoult (2 sept.); — du marquis de Pusignieu, lieutenant général (25 mars); — de Mme de Marnays (13 janvier); — état des soldats du régiment de Monsieur qui ont travaillé aux réparations de l'hôpital, à raison de 24 sols la journée : ce sont les nommés des Lauriers, des Cours, Le Vent, La Violette, Milan, Francœur, Belle-Rose, La Rose, etc....

E. 174. — (Carton.) — 455 pièces : 453 pap., 2 parch.

1779. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XIV. — Attribution des fondations de l'Auberivière, de Bateillin, Joseph Gabert, Bertier, de Fusselet, Perrin, de Maximy, d'Avançon; fondations du cardinal Le Camus, dites fondations cardinales, etc....

E. 175. — (Carton.) — 561 pièces papier.

1779. — Pièces à l'appui du compte. — 2e Partie. — Chapitres XV-XXII. — Armoiries fournies aux funérailles de M. d'Herculais; — de la comtesse de Laric; — du conseiller de Franquières; — du marquis de Langon; — du marquis de Vaulx, etc.; — mandat à la Dlle Perier, accoucheuse, à raison de 2 l. par accouchement, etc. — (Les années 1780 et 1781 manquent.)

E. 176. — (Carton.) — 502 pièces papier.

1782. — Pièces à l'appui du compte. — 1re Partie. — Chapitres I-XII. — Refonte de la cloche, qui fut bénite le dimanche 20 octobre 1782 par l'évêque

de Vence : elle eut pour parrain le duc de Tonnerre, et pour marraine la marquise de Sassenage ;— mandat de 6 l. pour les honoraires du P. Boniface, récollet, qui a prêché à l'hôpital le jour de la fête de saint Alexis; — mandat de 72 l. au P Delabeye, docteur en théologie, de l'ordre de Saint-Dominique, prédicateur de la retraite; etc....

E. 177. — (Carton.) — 512 pièces papier.

1782. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XIII-XXII. — Lettre d'invitation aux funérailles de M. Piémont de Frise (7 octobre) ; — compte des manufactures : draperie, cordonnerie, tissage, battage et peignage de chanvre, etc.; — comptes des têtes et cœurs de bœufs fournis à la cuisine, etc...

E. 178. — (Carton.) — 575 pièces : 574 papier, 1 parchemin.

1783. — Pièces à l'appui du compte.— 1re PARTIE.— Chapitres I-XII : — Liquidation de la succession de Jeanne Blonay, femme d'Antoine Reynaud, marchand cartier à Grenoble ; — quittances de rentes viagères par H. Blanc, curé de Beauvoir, Louis Brontier, chanoine régulier, François Bérard, ancien curé de Ruy, le chevalier de Beaumont, le P. Thabuy, cordelier, la sœur de Buffevent, abbesse des Ayes, l'ingénieur Montanel, etc...

E. 179. — (Carton.) — 583 pièces papier.

1783. — Pièces à l'appui du compte.— 2e PARTIE. — Chapitres XIII-XXII. — Achats de têtes et de cœurs de bœuf à raison de 7 l. 10 s. le quintal : la consommation annuelle, monte cette année à 3,600 l. 19 s. 6 d.; — la viande de boucherie destinée aux officiers et pensionnaires coûte pour la même année, 5,308 l. 19 s. 6 d.; — achats de vin de Poliénas à 12 l. la charge : total de la consommation annuelle, 3,975 l. 15 s. etc..., — (L'année 1784 manque.)

E. 180. — (Carton.) — 566 pièces : 562 papier, 4 parchemin.

1785. — Pièces à l'appui du compte. — 1re PARTIE. — Chapitres I-XIII. — Compte des vingt lits que l'hôpital entretient chez les religieuses hospitalières :

7,300 journées à 6 s. l'une.	2.199 l.	2.481 l. 7 s.
19 enterrements à 33 s..	31 l. 7 s.	
Aumônier	110	
Linge et médicaments. . .	150	

Compte des Pères de la Charité :

8,091 journées de malades à 6 s.	2.427 l. 6 s.	3,516 l. 18 s.
24 enterrements à 33 s.. .	39 l. 12 s.	
Pension de 4 religieux.. .	800 l.	
Linge et médicaments.. .	250 l.	

E. 181. — (Carton.) — 614 pièces papier.

1785. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XIV-XXII. — Mandat de 27 l. à M. David, maître imprimeur et peintre, pour 12 douzaines d'armoiries fournies pour l'enterrement de Mme de Rochefort, décédée le 6 déc.; — mêmes fournitures pour les funérailles de MM. La Salcette et du Sausin, conseillers au Parlement ; — du président de la Coste ;—du chan. de Murat; — pour le service célébré le 22 fév. dans l'église Saint-André, pour le feu duc d'Orléans ; — achats de bandages et de médicaments; — achat d'un missel in-f° de la nouvelle liturgie du diocèse, fourni par M. Giroud, imprimeur, pour 12 l... — (Manque l'année 1786.)

E. 182. — (Carton.) — 631 pièces ; 629 papier., 2 parchemin.

1787. — Pièces à l'appui du compte. — 1re PARTIE. — Chapitres I-XIII. — Mandat de 300 l. au frère Jacques, capucin, prédicateur de la mission faite dans les églises de Saint-Laurent, Saint-Louis, Sainte-Claire et de l'hôpital ; — liquidation de la succession de M. Armand, procureur; — fondations : contrats d'apprentissage du métier de gantier, etc...

E. 183. — (Carton) — 636 pièces papier.

1787. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XIV-XXII. — Achats de vin du Touvet à 21 l. la charge, — de vin de Saint-Ismier à 14 l., — de vin de Meylan à 15 l., — de Saint-Peray, près Cornas en Vivarais à 36 l. le tonneau, contenant un peu moins de deux charges, — de Saint-Martin-le-Vinoux, à 14 l. la charge, etc.; — achat d'un livre intitulé « l'*Imitation de J.-C.* » pour faire la lecture au réfectoire, pendant le souper, etc... — (Manque l'année 1788.)

E. 184. — (Carton) — 620 pièces papier.

1789. — Pièces à l'appui du compte. — 1re PARTIE. — Chapitres I-X. — Liquidation des successions de M. Armand, procureur au bailliage, de Jean André, etc... ; — quittances d'arrérages de rentes viagères, signées par sœur Marie-Angélique de Genton, religieuse de la Visitation de Grenoble, Mme de Buffevent, abbesse des Ayes, MM. Vieillard de Boissieu, Patras de Garcin, etc.; — carnets des paiements faits aux nourriciers des enfants abandonnés ; etc ..

E. 185. — (Carton.) — 642 pièces; 641 papier, 1 parchemin.

1789. — Pièces à l'appui du compte. — 2e PARTIE. — Chapitres XI-XXII. — Gratifications aux pauvres employés dans les manufactures de l'hôpital ; — achat de 120 douzaines d'écrevisses et de grenouilles pour la pharmacie, à 4 sous la douzaine ; — comptes des réparations faites à l'hôpital, sous la direction de M. Renauldon ; etc...

E. 186. — (Registre.) — In-fo papier ; 100 feuillets.

1735. — Livre-journal des recettes et dépenses de M. Boissieu, trésorier de l'hôpital.

E 187. — (Registre.) — In-fo papier ; 108 feuillets.

1737. — Livre-journal des recettes et dépenses de M. Boissieu, trésorier.

E. 188. — (Registre.) — In-fo papier ; 108 feuillets.

1738. — Livre-journal des recettes et dépenses de M. Boissieu, trésorier.— Total des recettes : 112,884 l.. — Dépenses : 110,914 l..

E. 189. — (Registre.) — In-fo papier 112 feuillets.

1739. — Livre-journal des recettes et dépenses de M. Boissieu, trésorier. — Recettes : 119,663 l.. — Dépenses : 119,283 l..

E. 190. — (Registre.) — In-fo papier; 100 feuillets.

1740. — Livre-journal des recettes et des dépenses du trésorier. — Recettes : 131,170 l.. — Dépenses : 131,040 l.. — (Manquent les registres de 1741 à 1749.)

E. 191. — (Registre.) — In-fo papier, 112 feuillets.

1750. — Livre-journal des recettes et des dépenses du trésorier. — Recettes : 139,273 l.. — Dépenses : 134,824 l..

E. 192. — (Cahier.) — In-4o papier ; 20 feuillets.

1756. — Carnet des dépenses.

E. 193. — (Registre.) — In-fo papier ; 341 feuillets.

1768-1772. — Grand-livre des recettes de l'hôpital. — Octrois. — Poids à farines, — 24e des dîmes des Granges lès Grenoble, — Hôtels de ville de Paris et de Grenoble, — Chandellerie de Grenoble, — Tailles de l'élection de Grenoble, — Monopole de la boucherie pendant le Carême, etc...

E. 194. — (Registre.) — In-fo papier ; 302 feuillets.

1773-1779. — Grand-livre des recettes de l'hôpital. — Reg. A.

E. 195. — (Registre.) — In-fo papier; 294 feuillets.

1780-1791. — Grand-livre des recettes de l'hôpital. — Reg. B.

E. 196. — (Registre.) — In-4o papier ; 134 feuillets.

1789. — Projet de compte des recettes et dépenses.

E. 197. — (Registre.) — In-4o papier ; 133 feuillets.

1790. — Projet de compte des recettes et des dépenses.

E. 198. — (Registre.) — In-4o papier ; 246 feuillets.

1783-1793. — Registre des dépenses journalières du bureau.

E. 199. — (Carton.) — 20 pièces papier.

1733-1790. — États de recettes et de dépenses de l'hôpital.

E. 200. — (Registre.) — In-4o papier; 192 feuillets.

1747-1767. — Comptes des pensions casuelles.

E. 201. — (Registre.) — In-4° papier; 211 feuillets.

1785-1792. — Livre de comptes de la cuisine.

E. 202. — (Registre.) — In-f° papier; 147 feuillets.

1742. — Registre de la loterie en faveur de l'hôpital, contenant les noms des personnes qui ont pris des billets, les numéros de ces billets et les légendes inscrites sur chacun d'eux.

E. 203. — (Registre.) — In-f° papier, 205 feuillets.

1712-1769. — Livre des aumônes journalières envoyées à l'hôpital général.— Ces aumônes consistent en argent, pain, vin, viande, volailles, sel, légumes, blé, etc...

E. 204. — (Registre.) — In-4° papier, 147 feuillets.

1769-1793. — Livre des aumônes journalières. — Représentation donnée le 20 février 1771, par les comédiens, au profit de l'hôpital, 496 l.; — produit de la représentation donnée par la troupe des comédiens de MM. Sempat et Desmarets, 383 l. 14 s. (2 mars 1774); — dons et quêtes faits par les consuls de Grenoble, 8,723 l. (5 janv. 1790);—Mesd[es] de Bruno et Aubert du Bayet, nièces de l'évêque Joseph Pouchot, donnent 202 l. en assignats, en mémoire de leur oncle (18 sept. 1792); etc....

E. 205. — (Registre.) — In f° papier, 191 feuillets.

1762-1793. — Livre destiné à l'enregistrement des achats de blé. — Le blé froment coûte, en 1764, 2 l. 3 s. le quintal; — en 1766, 3 l.; — en 1767, 3 l. 9 s.; – en 1768, 3 l. 18 s.; — en 1770, 4 l. 16 s.; — en 1773, 3 l. 15 s.; — en 1775, 2 l. 17 s ; — en 1782, 3 l. 5 s.; — en 1789, 13 l. 15 s. ; — en 1793, 14 l. 10 s. le quintal.

E. 206. — (Cahier.) — In-f° papier, 99 feuillets.

1788-1791. — Carnet d'enregistrement des blés et farines.

E. 207. — (Registre.) — In-4° papier, 124 feuillets.

1690-1723. — Livre de comptes des enterrements.—Y sont mentionnés les enterrements de :— M. d'Orival, peintre, le 23 février 1719; — du vicomte de Bardonnenche, le 16 février; — du sieur Provensal (25 févr.); — de M. Drogat, avocat (1er avril); — de la conseillère de Guérin, 295 l. 19 avril) ; — de M. Merle, chirurgien (25 avril); — de M[me] la présidente de Tencin, 274 l. (2 août); —de M[me] de Bressac, 209 l. (29 août); — de l'évêque de Grenoble, Allemand de Montmartin (1), 980 l. (15 nov.); — de M. Amat de Chabrestan (25 févr. 1720); — de M. Morard, avocat (5 avril); — du conseiller de Sauzay (22 avril); — du colonel de Miromesnil (15 juil.); — du conseiller de Saint-Didier (17 janvier 1721); — du capitaine Devaux (27 janv.); — de M. Toscan, notaire (18 févr.); — de M. Cochet, médecin (25 févr.); — de M. Jouve, secrétaire à la Chancellerie (1er mars); — de M. Francière, médecin (22 avril) ; — de M. de Blanlus (11 juin); — de M. le conseiller de Châbons (17 nov.); — de l'avocat de Durand (20 nov.) ; — de la présidente de Barral (11 avril 1722); — du premier président de Bérulle (23 avril); — du président de Saint-Priest, 875 l. (24 mai) ; — de M. Avril, secrétaire de l'Hôtel de Ville, 46 l. (6 janv. 1723); — de M. de Bergerand, avocat (m. d.); — de la conseillère de Sauzay, douairière (24 avril); — du conseiller Barrin (26 mai); — de la présidente de Chaponay (9 juil.). — A la fin de ce registre se trouve l'état des dépenses faites pour les soldats malades de l'armée du Roi en Italie, venus à l'hôpital général de Grenoble par le convoi du 19 novembre 1690 et par les convois suivants.

E. 208. — (Registre.)— In-4° papier, 299 feuillets.

1759-1769. — Registre des enterrements.

1759. — M. de Guéral (13 sept.); — M. de Tencin (6 oct.); — M[me] Dupuy Saint-Vincent, la douairière (23 oct.); — M[me] la conseillère de Montrivier (20 nov.); — M[lle] de Naves (16 déc.).

1760. — M. de Copin, de Commiers (7 févr.); — M de Piolenc, président au Parlement, 705 l. (13-14 mars); — M. de Pluvinel (10 avril); — le comte de Beaumont (16 mai); — le frère Marcelin, religieux des écoles à l'hôpital (27 mai); — la présidente d'Ornacieux (23 juil.); — M. de Barberon, maître des Comptes (15 août); — M[lle] de La Tour Vidaud, pensionnaire de Sainte-Cécile (4 sept.); — M[me] de Moydieu, la douairière (5 sept.); — M. de Castelany, ancien prieur de Vogué (29 nov.).

---

(1) La cérémonie funèbre fut présidée par l'évêque de Die.

1761. — M. Bérard, apothicaire, colonel de la milice bourgeoise de Grenoble (20 janv.); — Mme de Battines (2 juil.); — le président de Barral (4 oct.); — Mme de Baronnat (17 oct.).

1762. — M. de Bally de Clérivaux, conseiller au Parlement (30 janv.); — M. Oriol, docteur en médecine (13 févr.); — M. de Thomé Saint-Christophe, conseiller honoraire au Parlement (2-3 mai); — M. de Montlevon, vibailli du Graisivaudan (14 nov.); — M. de Combes, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, commandant une brigade d'artillerie qui porte son nom (29-30 nov.).

1763. — M. de La Bâtie, ancien avocat général au parlement de Grenoble (26 janv.); — M. de Bally, ancien prévôt de l'église Saint-André, vicaire général du diocèse (19 juin); — M. Hélie, juge épiscopal de Grenoble (30 juin); — M. Roch-Mathieu Provensal de Longpré, avocat au Parlement (24 oct.).

1764. — M. Beylié, docteur en médecine (6 janv.).

1765. — M. de Chaponay (10-11 avril); — Mme de la Baume de Pluvinel (27 avril); — M. de la Morlière, maître des Comptes (18 sept); — le comte de Saint-André, lieutenant général des armées du Roi (25 nov.); — M. Gardon de Gonteau, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons (26 déc.).

1766. — Service célébré pour le Dauphin dans l'église cathédrale, sur l'ordre des consuls de Grenoble, 2,607 l. (30 janv.); — M. Amar, ancien directeur de la Monnaie de Grenoble (10 févr.); — service pour le Dauphin, célébré dans l'église de l'hôpital, « *où l'Académie* « *de musique a chanté la messe de Gilles* » (22 févr.); — M. Anglancier, avocat au Parlement, juge du marquisat de Vizille et autres terres appartenant à M. de Villeroy (9 avril); — M. Joctaux, ingénieur des ponts et chaussées (29 avril); — M. du Fresnet, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Brie (3 mai); — M. Dupré-Désanguisses, trésorier de France (7 juin); — M. Gigard, prêtre, décédé chez la veuve Faure, ancienne marchande libraire, rue du Palais (5 juil.); — la présidente de Rozans (31 août); — M. de Chalvet, doyen des maîtres des Comptes (9 oct.); — M. Magallon, ancien commissaire des guerres (12 oct.); — M de l'Auberivière, commandeur de Malte (28 oct.); — M. Roche, maître de danse (19 nov.).

1767. — M. Giroud, maître imprimeur (8 janv.); — M. de la Pomarède, lieutenant au régiment de Bourbon (10 fév.); — M. Bon des Brunes, avocat consistorial (22 fév.); — M. de la Collombière, conseiller au Parlement (6 avril); — M. Varillon, chirurgien (21 mai); — M. Duboys, avocat au Parlement (30 août); — M. de la Ramillière, avocat (m. d.); — M. Rouillon, marchand gantier à la Vieille-Monnaie, rue St-Laurent (11 sept.); — M. de Bailly de Montcarra, maître des Comptes (15 déc.).

1768. — M. Ravix Dumas, doyen des médecins (3 févr.); — M. de Nantes d'Avignonet (15 févr.); — Mme de Mérindol (14 avril); — Mme de Vachon (23 avril); — M. de Rozière, secrétaire du Parlement (20 juin); — service pour la reine (12 août); — M. de Barrin, chanoine de N.-D. (5 oct.); — la présidente de Chaponay (17 nov.).

1769. — M. Saint-Bonnet, docteur en médecine (1er mars), — etc....

E. 209. — (Registre.) — In-f° papier, 376 feuillets.

1769-1782. — Registre des enterrements.

1769. — M. Morel, imprimeur, rue Pérollerie (4 mai); — la princesse d'Holstein, décédée à l'auberge de la *Coupe-d'Or* et inhumée à l'église paroissiale de Saint-Louis (28 sept.); — le marquis de Montchenu, maréchal de camp (13 oct.); — M. Duchon, correcteur aux Comptes (6 nov.); — M. de Pourroy, rue des Vieux-Jésuites (17 nov.).

1770. — M. Ravier, doyen des avocats (23 janv.); — Mme de Moydieu, rue Chenoise (2 mars); — M. Demeuve, graveur (7 mars); — Marie-Rose Carbonet, femme du sieur de Belmant, de Bornière, en Picardie, actrice de la Comédie, décédée à l'hôpital le 19 avril; — Mlle de Béranger du Guay (m. d.); — la marquise de Marcieu (30 août); — le marquis de Tencin, gouverneur de Die (14 sept.); — M. de la Tour, lieutenant au régiment de la marine (24 sept.); — la conseillère de Paulin, rue Neuve (5 nov.); — Mlle de Vulson (19 déc.).

1771 : — M. du Vernay, trésorier de France (2 janv.); — M. la Combe, directeur de la poste aux lettres (19 mars); — la marquise de Tencin, 224 l. (28 avril); — Mme de Valbonne (29 avril); — M. Barnawal-Plunkett, capitaine du régiment irlandais en garnison à Grenoble (19 juin); — le baron de Gilliers (25 août); — l'évêque de Grenoble, Jean de Caulet, décédé le 27 septembre : 1,764 l. (30 sept.); — le chevalier de Pina (30 nov.).

1772. — Mme de Pina, la douairière (9 mars); — Mlle de Saint-Ours (5 avril); — M. Barthélemy, avocat consistorial (23 juil.); — M. de Monticourt, directeur des fermes générales (4 août); — M. Thevenin, commissaire de police (17 oct.)...

1773. — L'abbé de la Tour, conseiller au Parlement, chanoine de Saint-André (19 fév.); — Mme de Fombelle (19 avril); — M de Ponnat (8 mai); — la conseillère

de Gondrecourt (1er oct.) ; — M. de Clinchamp, maréchal de camp, commandant la brigade d'artillerie et du génie de Grenoble (22 déc.); — Marie Vocanson, femme de Claude Mausin (30 déc.)...

1774. — Mme de Portes (6 mars) ; — Mlle de Barral de Rochechinard (15 mars); — la comtesse de Tencin, inhumée dans la chapelle de sa terre de Tencin (24 mars) ; — la marquise de Viennois (13 avril); — service pour le roi Louis XV célébré aux frais de la ville, dans l'église cathédrale : 1850 l. (28 juin); — M. de Baronat, seigneur de Poliénas, ancien doyen des conseillers du Parlement, décédé à Moirans (16 juil.); — M. de Malaviller, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Toul, du corps royal d'artillerie en garnison, à Grenoble (2 août)...

1775. — Mme de la Marinière, rue Neuve (8 janv.) ; — l'abbé de Bailly, prévôt de Saint-André et abbé de Bonnevaux (24 janv.) ; — M. Gamon de Monval (26 janv.); — M. de Bouquéron, président au bureau des finances (28 mars) ; — Mme de Voissanc (26 avril) ; — M de Galbert, conseiller au Parlement, rue Saint-Jacques (21 juin) ; — M. Besson, maître en chirurgie (5 oct.)...

1776. — M. de Beauregard (16 févr.) ; — Mme de Vidaud, femme de M. de Vidaud, conseiller d'État, 941 l. (2 avril); — M. de Seguin, lieutenant-colonel d'artillerie (9 avril) ; — M. de Chalvet de Souville, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel de royal-artillerie (15 avril) ; — le chevalier de Garcin (6 juin) ; — M. Dupuy, professeur de mathématiques (9 juin) ; — M. de Valbonne de Châteaudouble, lieutenant du Roi en la citadelle (12 juil.) ; — M. le conseiller de Beaumont (4 sept.) ; — Mme de Lanaverre, veuve de M. de Lanaverre, ingénieur en chef de la province (6 nov.)..

1777. — M. de Chivallet de Chamond, rue Neuve (5 janv.); — M. de Sayve d'Ornacieux, chevalier de Saint-Louis (15 janv.) ; — Mlle de Charpey (5 mai); — M. Baudet de Beauregard, ancien chanoine de N.-D. (29 mai) ; — la veuve Faure, imprimeur du Roi, place Saint-André (25 juin) ; — le chevalier de Repellin (31 août) ; — Mlle de Blacon, chez le marquis d'Agoult, place Grenette (12 oct.); — Mme de Sautereau, place Grenette (19 déc.) ..

1778. — M. de Marnais, conseiller au Parlement, en son hôtel, Grande-Rue (8 janv.) ; — le marquis de Pusigneux, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres et ancien commandant de la province, décédé au Touvet (27 août) ; — la marquise d'Agoult, place Grenette (1er sept.) ; — M. d'Arces décédé en son château de Domène (19 nov.)...

1779. — M. de Montal, fils du conseiller (20 janv.) ; — le marquis de Vaulx (25 janv.) ; — le marquis de la Porte de l'Artaudière, décédé à l'auberge de la *Coupe d'or*, rue Montorge (22 avril) ; — la marquise de Marcieux (1er mai) ; — Mlle de Marcieux, fille du gouverneur (14 mai) ; — le marquis de Langon (27 août); — M. de Franquières, conseiller honoraire au Parlement (11 sept.) ; — M. Bonnet, maître particulier des eaux et forêts (2 nov.) ; — la comtesse de Laric (2 déc.) ; — M. d'Herculais, seigneur de Theys (19 déc.) ...

1780. — M. de Nantes, seigneur d'Avignonnet (5 mars); — M. Romand, avocat consistorial (7 mars); — M. de Canel, seigneur de Saint-Romain, conseiller au Parlement, rue des Vieux Jésuites (21 mars) ; — Mme de Bally, veuve du premier président de la chambre des comptes (26 mars) ; — le chevalier de Franquières (8 avril) ; — Mlle de Beauvoir, rue Sainte-Claire (26 avril) ; — M. de Murat, ancien doyen de l'église de Grenoble (1er juin) ; — M. Vallet prêtre, chanoine, directeur de la maison du Verbe incarné (19 juin) ; — M. de Boissieu (18 juil.) ; — le chevalier de Chastelard, commandant d'un bataillon d'infanterie (29 juil.) ; — M. de Montal, conseiller au Parlement, en son hôtel, rue du Pont Saint-Jayme (1er août) ; — M. de Bourcet, lieutenant général, commandant de la province (14 oct.); — Mlle de Marnais, chanoinesse, Grande-Rue (15 oct.) ; — M. Clouk, musicien-organiste de l'église cathédrale (17 oct.) ; — M. Beylié, ancien curé de la paroisse Saint-Louis, chanoine aux honneurs de la cathédrale (29 nov.) ..

1781. — M. de Brenier, conseiller au Parlement (12 janv.); — M. Vallet, ancien lieutenant-général de police, rue Chenoise (22 janv.) ; — M. de Bruno de la Freidière (4 févr) ; — M. Demeuve, maître-graveur, (12 fév.); — M. Chaboud, maître d'écriture, rue Marchande (14 fév.) ; — M. Jullien de Fonzine, avocat consistorial (3 mars) ; — M. de Saintcorps, secrétaire au bureau des finances (16 juil.) ; — M. de Bruno, ancien correcteur à la Chambre des Comptes (4 sept.) ; — la marquise de la Chaize, morte dans la maison de M. de Vachon, rue Saint-Jacques (29 sept.) ; — M. Dumas de Charconne, conseiller au Parlement (15 déc.)...

1782. — M. Roybet, avocat au Parlement (31 janv.) : — M. Chanoine, maître en chirurgie (7 fév.) ; — Mme Caire, veuve de M. Amar, directeur de la Monnaie de Grenoble (15 fév.) ; — M. Le Noir de la Roche, avocat consistorial (19 mars) ; — M. Chamoux, aumônier de l'hôpital (1er mai),.. ; etc.

E. 210. — (Registre.) — In-f° papier, 294 feuillets.

1782-1792. — Registre des enterrements.
1782. — M. Périer, négociant, directeur de l'hôpital (5 juil.) ; — M. de Cougnoz de Clémes (17 sept.) ; — M. Piémont de Frize, doyen des avocats, rue Saint-Louis (6 oct.) ; — M. Teisseire, référendaire en la chancellerie (26 nov.) ; — Mme de Beaumont (3 déc.) ; etc..

1783. — Mme de la Rochette, maison peinte (1) (21 janv.);— M. Royer, avocat, premier consul de la ville (10 fév.);— M. Ravier, chanoine de Saint-André (4 avril); — Mme de la Valbonne, rue de Bonne (8 avril) ; — M. de Murat, président au Parlement (16 juin); — M. de Légalière (10 juil.) ;— le marquis de la Ferté de Senneterre, maître de camp en second du régiment de Hainaut, rue Créqui, 1316 l. (30 août) ; — le marquis de Francon, conseiller honoraire au Parlement, 1,068 l. (3 sep.) ; — M. Allemand-Duverger, avocat au Parlement (1er déc.) ;...

1784. — M. de Rochefort, seigneur de Séchilienne, rue Neuve, (18 févr.); — M. de Barral de Rochechinard, doyen des conseillers au Parlement (5 mars) ; — M. de Pina, ancien conseiller au Parlement (17 mars); — le comte de Charconne (6 avril) ; — l'abbé de Ponat, chanoine de N.-D. (15 juil.) ; — Mlle du Vernoy, dame des Abrets, rue de Bonne (31 août); — Mme de Saint-Jullien de Vourey, rue Neuve (12 oct.) ; — Mme de Rostain (10 nov.) ; — M. Marmion, docteur en médecine (5 déc.) ; — M. Létourneau, secrétaire en la chancellerie (28 déc.)...

1785. — M. Bejuy, avocat (10 janv.) ; — la comtesse de Morges (14 avril) ; — le conseiller Joseph de Châtelard de Garcin (25 juil.) ; — le président de la Coste, rue Sainte-Claire (11 août) ; — M. de Barral, président à mortier (15 août) ; — Mme de Lachat, place Grenette (16 sept.) ; — M. de la Valonne, trésorier-général, en son hôtel, rue de Bonne (14 nov.) ; — M. Dupré de Mayen, rue des Prêtres (19 nov.)...

1786. — M. Flauvans, docteur en médecine (16 févr.) ; — service pour le duc d'Orléans, gouverneur du Dauphiné, dans l'église Saint-André, 1,662 l. (22 févr.) ; — Mlle de Montlevon (2 juin) ; — M. le président de la Coste de Saint-Nizier, rue Saint-François (27 juin) ; — M. de Murat, chanoine de Saint-André, vicaire général (m. d.) ; — M. de Pupil, chevalier de Saint-Louis (20 août) ; — M. de la Salcette, conseiller d'État, premier avocat général au Parlement de Dauphiné (29 août) ; — M. de Sauzin, conseiller au Parlement (10 sept.) ; — Mme Raby de la Ponte, décédée chez les Carmélites (1) (17 sept.) ; — Mme de Rochefort, dame de Séchilienne et de Saint-Barthélemy (6 déc.)..

1787. — M. de Gentis, officier d'artillerie (20 janv.); — service solennel célébré dans l'église de Sassenage pour la marquise de Sassenage (7 fév.); — le conseiller de Chaléon de l'Albenc (9 mars); — M. Bozonnier de Lespinasse, conseiller, ancien avocat général de la chambre des comptes (12 mars); — M. Dupuy Saint-Vincent, ancien conseiller au Parlement (12 avril); — Mme de Montauban, dans son hôtel à la Saulée (22 mai); — le chevalier de Bellaffaire, brigadier des armées du roi (12 juil.); — M. de Langevin, capitaine au régiment royal la Marine (16 oct.); — M. Boulond, ancien doyen de la chambre des Comptes (18 nov.)...

1788. — La marquise de Langon, rue Créqui (15 janv.); — l'abbé Rey, ex-jésuite au Verbe incarné (4 fév.); — M. Borel, directeur des Domaines (17 juil.); — Mme de Lagrée, femme du procureur général de la chambre des Comptes (27 août) ; — Noël de Jourde de Vaux, baron de Roche, etc., maréchal de France, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé à l'hôtel du Commandement, 1,876 l (12 sept.); — Marie-Anne-Hippolyte Hay de Bonteville, évêque et prince de Grenoble, décédé (2) le 6 octobre, dans son château d'Herbeys, et inhumé dans le chœur de l'église cathédrale, 2,660 l. (8 oct.)...

1789. — Mme Bourcet de la Saigne (24 mars); — M. de Maximy, chevalier de Saint-Louis (13 avril); — Mme de Marinière de Montval (22 avril) ; — Michel de Meaux, ancien receveur des fermes à Rives (25 avril) ; — le marquis de Meffrey de Cezarges (8 mai); — M. de Blacons (25 juil.); — M. de Planta, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant colonel d'artillerie (29 oct.); — M. David, prêtre, ancien curé de Méaudre, direc-

(1) La maison dite « *Maison peinte* » était située au coin de la rue Saint-Jacques et de la rue de Bonne.

(1) On lit à la suite du compte des funérailles de Mme Raby, la notice suivante : « La charité universelle de Mme Raby de la Ponte, « surtout envers les pauvres qu'elle soulageoit de ses aumônes abon- « dantes et son insigne fonds de religion, étoient les deux objets « qui l'ont occupée pendant sa vie ; ces deux vertus luy ont attiré « la vénération de tout le public, au point que, nonobstant les gardes « qu'on appella pour éloigner le concours immense à son cercueil, « il ne fut pas possible aux sentinelles redoublées d'empêcher la « dévastation des nippes et vêtemens de son corps qu'on a coupés « de pièces à pièces et emportées avec vénération comme des reli- « ques de sa sainteté ; ce n'est pas tout : ils ont coupé et emporté le « drap mortuaire de velours neuf dans un coin, brulé dans un autre, « les tapis noirs autour du lict et de la chambre (ont été) coupés « en trois endroits et emportés. »

(2) Il s'était suicidé.

teur du Verbe incarné (1er nov.); — Mme Ducruy, épouse de M. Ducruy, marchand gantier, rue Saint-Laurent (29 nov.); — M. de Montal, major de place à l'Arsenal (4 déc.); — le chevalier de Morard d'Arces (30 déc.)...

1790. — M. de la Rochette, prévot de la maréchaussée (1er mars); — M. de Franquières, conseiller au Parlement, en son hôtel, sur le quai (30 mars); — M. Chabert, doyen des avocats (30 avril); — M. André Blanc, doyen des médecins (30 mai) —; Mme de Boissieux (8 juil.); — le chevalier de Brenier (8 août); — M. Piton de Malbourget, procureur du Roi au bureau des finances (24 oct.); — le fils du président de la Coste (26 oct.); — Mme de Maubourg (5 nov.)...

1791. — M. Viallet, chanoine de Saint-Louis (7 févr.); — service célébré dans l'église de Saint-André pour M. de Mirabeau, décédé membre de l'assemblée nationale : « *avoir tendu en noir une pyramide de vingt-cinq pieds de hauteur, posée sur quatre marches, le tout décoré de larmes, têtes et ossements de morts; avoir posé le buste de M. de Mirabeau avec une couronne, avec des inscriptions au-dessous,* » etc., 183 l. (16 avril); — M. Baratier, imprimeur, Grand'Rue (12 nov.); — Mme de Barral de Rochechinard (24 déc.)...

1792. — « *Pour la translation du jeune prince Dauphin et son mausolée qui étoit depuis sa mort dans l'église des religieux Dominicains, et portés en procession dans l'église Saint-André avec présentation à l'église paroissiale St-Louis,* (il a été) *fourni de l'ordre verbal de M. Hilaire, procureur syndic du district de Grenoble,* » *etc...* (15 févr.); — *Pour la translation des ossements des tombeaux de ladite église des Frères Prêcheurs au cimetière de la paroisse Saint-Louis...* » (m. d.); — M. d'Agoult, ancien conseiller au ci-devant Parlement (12 mars); — Mlle Sophie de Viennois (17 mai); — « *Au moment qu'on eut avis en cette ville de l'assassinat de M. Simoneau, maire de la ville d'Étampes, la société patriotique de Grenoble, ordonna un service solennel avec oraison funèbre, prononcée par M. Hélie, ancien curé de Saint-Hugues, actuellement premier vicaire épiscopal dans l'église cathédrale, où il fut élevé une pyramide en l'honneur du défunt M. Simoneau* » (4 juin); — M. Chanrion, juge de paix de l'extérieur (29 août); — Joseph Pouchot, évêque du département de l'Isère, décédé hier dans son palais en cette ville, 55 l. (8 sept.); etc...

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

SÉRIE F.

Registres d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'établissement. — Religieux et religieuses. — Service intérieur. — Domestiques. — Service médical. — Infirmiers. — Demandes d'emploi et d'admission.

F. 1. — (Carton.) — 11 pièces papier.

1682-1790. — Traité entre l'hôpital général, les consuls de la ville de Grenoble et les religieux de la Charité : les religieux abandonnent les bâtiments qu'ils occupaient dans l'hôpital depuis 1661 et s'établissent sur un terrain situé en face du couvent des Carmélites, dont il est séparé par la rue Saint-Martin (30 octobre 1681, imprimé) (1). — Pièces relatives aux archers de l'hôpital. — Procédures à l'occasion de l'arrestation d'un mendiant qui mourut dans le trajet des Cordeliers à l'hôpital : — émotion populaire ; l'administration de l'hôpital fait échapper les archers, qui se réfugient en Savoie (26 mars 1738); etc....

F. 2. — (Carton.) — 98 pièces papier, dont 16 imprimés.

1737-1777. — **Mendiants.** — Ordonnance des intendants des pauvres prescrivant aux mendiants étrangers de quitter la ville (10-12 mai 1637). — Traité entre les directeurs de l'hôpital et les gardes des portes de la ville, par lequel, moyennant une rétribution annuelle de 60 livres, ces derniers s'engagent à ne laisser entrer aucun mendiant : il leur sera retenu 5 sols par chaque mendiant trouvé dans les rues (4 mars 1647). — Délibération des quarante notables de la ville prescrivant le « *renfermement* » des pauvres (29 août 1662). — Mémoire relatif à ce sujet : « En exécution de la déclaration de S. M., du 18 juillet 1724, le Bureau de la direction de l'hôpital général de Grenoble s'étoit soumis à nourrir et entretenir tous les pauvres mendiants qui se présenteroient ou seroient conduits dans cet hôpital, au-dessous du nombre de six cents, qui est celuy fixé auquel se trouvoit monter le nombre des pauvres qui étoient à sa charge, suivant la reveüe qui en fut faite par le subdélégué de M. l'Intendant, sçavoir au prix de deux sols par jour pour les enfans depuis leur naissance jusques à quatre ans ; de quatre sols depuis quatre ans jusqu'à huit ; de cinq sols depuis huit ans jusqu'à douze, et de six sols depuis douze jusques au-dessus » ;... — l'hôpital a dépensé pour l'entretien de ces pauvres, de 1728 à 1733, 208,762 l., sur lesquelles il a reçu à compte 117,154 l.. Depuis 1733, S. M. n'a accordé aucun secours ; aussi l'hôpital a-t-il été obligé de contracter des emprunts et d'aliéner des immeubles plutôt que de jeter sur les routes près de six cents pauvres « *qui auroient été une semence de peste* » (s. d.). — Instruc-

(1) Voyez ci-dessus le registre des délibérations coté E. 6, à cette date, p. 70. — Les documents provenant de l'hôpital des Religieux de la Charité seront inventoriés dans un catalogue spécial.

tions de M. de Fontanieu sur l'internement des mendiants : elles traitent successivement des invalides qui se présentent volontairement, des valides qui se présentent volontairement, des enfants au-dessous de quinze ans, des valides arrêtés, des invalides arrêtés, etc. (1724). — Déclaration du Roi concernant les mendiants et vagabonds : « .... Art. 2. Et pour ôter tout prétexte aux mendians valides qui voudroient excuser leur fainéantise et leur mendicité sur ce qu'ils n'ont pas pu trouver du travail pour gagner leur vie, nous permettons à tous mendians valides qui n'auront point trouvé d'ouvrage dans le délay de quinzaine, de s'engager aux hôpitaux qui, au moyen dudit engagement, seront tenus de leur fournir la subsistance et l'entretien. Ces engagés seront distribués en compagnies de vingt hommes chacune, sous le commandement d'un sergent qui les conduira tous les jours à l'ouvrage, et sans la permission duquel ils ne pourront s'absenter ; ils seront employés aux ouvrages des ponts et chaussées ou autres travaux publics, et autres sortes d'ouvrages qui seront jugés convenables ; leurs journées seront payées entre les mains du sergent, au profit de l'hôpital, sur le pied qui aura été convenu avec les directeurs, lesquels leur donneront toutes les semaines une gratification sur le montant de leurs journées, qui sera au moins du sixième du produit, et même un peu plus forte, s'ils se sont bien acquittés de leur travail. Si quelqu'un desdits engagés trouve dans la suite un emploi pour subsister, les directeurs pourront, en connoissance de cause, lui accorder son congé; ils l'accorderont pareillement à ceux qui voudront entrer dans nos troupes ; et ceux desdits engagés qui quitteront le service desdits hôpitaux sans congé, ou pour aller servir ailleurs, ou pour reprendre leur premier état de fainéantise et mendicité, seront poursuivis extraordinairement et condamnés en cinq années de galères »... (Chantilly, 18 juil. 1724, imprimé). — Procédé pour marquer les mendiants de la lettre M. — Formules d'interrogatoire pour les mendiants. — Lettre d'envoi d'un instrument de fer pour marquer les mendiants.— Traité entre l'hôpital et M. de Fontanieu, intendant de la province, par lequel l'hôpital se charge de l'entretien de tous les pauvres valides et invalides de l'un et de l'autre sexe qui y seront renfermés, en exécution de la déclaration royale du 18 juillet précédent, moyennant un prix de journée ainsi fixé : pour les enfants âgés de moins de quatre ans, à 2 sous ; de quatre à huit ans, à 4 sous; de huit à douze ans, à 5 sous, et au-dessus de douze ans, à 6 sous ; les pauvres recevront un vêtement tous les deux ans; l'intendant promet de faire achever la construction de l'hôpital et de fournir les lits et autres ustensiles nécessaires (1er sept. 1724). — Édit portant établissement de l'hôpital général pour l'internement des pauvres de Paris (avril 1656). — Même édit pour la ville de Rouen (mai 1681).— Lettres du garde des sceaux d'Argenson à M. l'intendant d'Orsay, sur l'internement des mendiants : il demande l'état des hôpitaux de la province, prescrit de faire travailler les pauvres enfermés et appelle l'attention de l'intendant sur une mesure qui a pour but de purger le royaume de cette multitude de fainéants qui désole les campagnes, cause la disette d'ouvriers et de gens de journées, dont les plaintes sont si fréquentes, et a tant contribué à rendre inutiles une partie considérable des meilleures terres (8 oct. 1719). — Lettre du contrôleur général Orry à l'intendant de Fontanieu : « Les secours considérables que le Roi a fait fournir aux hôpitaux pour l'exécution de sa déclaration du 18 juillet 1724 contre la mendicité, lui permettoient d'espérer que le nombre des mendiants diminueroit; il n'en est rien : cela ne peut venir que du relâchement dans l'exécution des règlements »; en conséquence, il lui prescrit de faire publier de nouveau, dans tout son département, les ordonnances contre la mendicité (8 août 1730). — Rôles des mendiants et mendiantes sortis des hôpitaux, morts ou évadés (imprimés). — État de la dépense causée à l'hôpital par l'internement des pauvres (1728-1733). — Lettre de M. de Gramont, premier président du Parlement, au cardinal de Fleury, au sujet de la suppression des secours accordés par S. M. à l'hôpital de Grenoble depuis 1724 (1er juin 1734). — Réponse du contrôleur général : les fonds qui avaient été destinés pour un temps à l'internement des pauvres, ont été depuis affectés à un autre usage par S. M. (15 juin 1734) ; — etc....

F. 3. — (Carton.) — 3 cahiers papier.

1725. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble, du 1er avril au 31 décembre 1725, et des sommes que le Roi doit pour la nourriture et entretien desdits pauvres pendant ce temps, suivant les conditions passées avec l'intendant.

F. 4. — (Carton.) — 4 cahiers papier.

1726. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble.

F. 5. — (Carton.) — 4 cahiers papier.

1727. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble.

F. 6. — (Carton.) — 5 cahiers papier.

1728. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble.

F. 7. — (Carton.) — 4 cahiers papier.

1729. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble.

F. 8. — (Carton.) — 5 cahiers papier.

1730. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble.

F. 9. — (Carton.) — 4 cahiers papier.

1731. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble.

F. 10. — (Carton.) — 4 cahiers papier.

1732. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble.

F. 11. — (Carton.) — 4 cahiers papier.

1733. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble.

F. 12. — (Carton.) — 22 pièces papier.

1725-1734. — État général des mendiants entrés et sortis de l'hôpital de Grenoble, du 1er janvier au 31 mars 1734. — États des pauvres invalides, valides, engagés et internés par correction dans l'hôpital de Grenoble (1725-1734).

F. 13. — (Registre.) — In-f° papier, 260 feuillets.

1724-1734. — Registre des pauvres, hommes, femmes, garçons et filles qui se sont trouvés dans l'hôpital général de Grenoble le 23 août 1724, jour de la publication de la déclaration du Roi qui concerne les mendiants, ou qui sont entrés, sortis ou morts jusqu'au 11 juin 1734.

F. 14. — (Carton.) — 118 pièces papier.

1724-1734. — Rôles des pauvres internés dans l'hôpital. — États de ceux qui sont occupés aux manufactures. — Rôles des malades qui mangent gras les vendredis et samedis. — Etc...

F. 15. — (Carton.) — 16 cahiers papier.

1724-1731. — Rôles des pauvres admis à l'hôpital, de ceux arrêtés par les archers, et des passeports délivrés aux mendiants « *pèlerins* ».

F. 16. — (Carton.) — 20 cahiers papier.

1724-1732. — État des pauvres mendiants compris dans le registre des entrées pour le compte du Roi, qui ont remplacé les anciens pauvres qui étaient au compte de l'hôpital.

F. 17. — (Registre.) — Gr. in-f° papier, 250 feuillets.

1730-1735. — Registre général des mendiants arrêtés par les archers de l'hôpital ou entrés volontairement.

F. 18. — (Registre.) — Gr. in-f° papier, 148 feuillets.

1738-1749. — Registre d'entrée des pauvres enfermés à l'hôpital, et des enfants exposés reçus à la charge de cet établissement.

F. 19. — (Registre.) — In-f° papier, 230 feuillets.

1746-1774. — Livre d'enregistrement des requêtes adressées à la Direction.

F. 20. — (Cahier.) — In-f° papier, 53 feuillets.

1763. — État et contrôle de tous les pauvres qui sont à l'hôpital, contenant leurs noms, âges, situations actuelles, emplois et occupations.

F. 21. — (Registre.) — In-4° papier, 285 feuillets.

1768. — Nouveau contrôle des pauvres enfermés à l'hôpital. (Les feuillets 7 à 12 ont été arrachés.)

F. 22. — (Registre.) — In-f° papier, 399 feuillets.

1778. — Nouveau contrôle des pauvres enfermés à l'hôpital.

F. 23. — (Carton.) – 34 pièces papier.

1778-1785. — États de la population de l'hôpital.

F. 24. — (Registre.) — In-f° papier, 385 feuillets.

1712-1724. — Rôles des pauvres de la ville à qui l'hôpital fait des distributions de pain. (1re partie.)

F. 25. — (Registre.) — In-f° papier, 292 feuillets.

1719-1724. — Rôles des pauvres de la ville à qui l'hôpital fait des distributions de pain. (2e partie.)

F. 26. — (Cahier.) — Grand in-f° papier, 20 feuillets.

XVIIIe siècle.— Répertoire par ordre alphabétique des pauvres assistés par l'hôpital.

F. 27. — (Carton.) — 14 pièces papier.

1694-1735. — État des distributions de soupes faites aux pauvres pendant l'hiver de 1694. — Rôles des pauvres à qui l'hôpital accorde du pain (1729). — Enquêtes faites par la Direction sur la situation des pauvres qui demandent l'assistance (1729). — Répertoire des pauvres assistés (1735). — etc...

F. 28. — (Carton.) — 82 pièces papier.

1729. — Rôles des pauvres assistés par l'hôpital. — Enquêtes. — Requêtes des pauvres, etc...

F. 29. — (Registre.) — In-4°, papier, 97 feuillets.

1764-an IV. — État du pain distribué aux pauvres de la ville : ces distributions ont lieu chaque dimanche. On distribue en 1764 environ 1,200 livres de pain par semaine ; en 1766, 1,700 livres ; en 1767, 3,000 livres ; en 1789, 2,800 livres ; en 1791, 2,500 livres ; en 1792, 3,000 livres. Le 12 frimaire an II, la Direction décide que la distribution du pain se fera la veille du décadi, et que sa quotité sera augmentée à proportion du nombre de jours ; etc...

F. 30. — (Carton.) — 136 pièces, 135 papier, 1 parchemin.

1610-1792. — Fondations. — Attributions des dots fondées par le conseiller Fiquel (1618-1628). — Contrats d'apprentissage. — Livres des fondations Perrin, Le Camus, Maximi, d'Avançon...

F. 31. — (Registre.) — In-4° papier, 235 feuillets.

1656-1766. — Livre des fondations. — Répertoire des testaments des bienfaiteurs des pauvres de l'hôpital, contenant des fondations de messes et de prières, des legs destinés à l'entretien et à la nourriture des pauvres, à des distributions de pain, à doter des pauvres filles, à payer l'apprentissage des garçons, aux passades, etc.—Y figurent des extraits des testaments de : — M. de Beaufin d'Argenson (1er sept. 1656); — Pierre Guigou, receveur général des finances (15 juillet 1661); — Ennemond Sibut, receveur général des décimes du Dauphiné (27 avril 1666); — François de Saint-Marcel d'Avançon, évêque de Grenoble (5 déc. 1574); — le cardinal Le Camus (5 sept. 1707); — André Maximi, maître des comptes (25 fév. 1681) ; — Louis de Ponnat, maître des comptes (juillet 1696);—Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse (18 août 1683); — Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu (30 mai 1710); — Mme de la Morte, veuve Tonnard (22 sept. 1696); — Lantois, directeur des courriers au bureau des postes de Grenoble (3 août 1694); — Catherine Faure-Verdecy, épouse de Jean-Pierre d'Estracas (25 juin 1697); — les sœurs Catherine et Françoise Chalvet (29 août 1697); — Allois, président au Parlement ; — le président de l'Auberivière (21 janvier 1728); — le président de Valbonnais; — M. de Châbons; — M. Denier, procureur; — M. de Fiquel etc. — Rôles des pauvres auxquels ont été attribuées les fondations ci-dessus.

F. 32. — (Registre.) — In-f° papier, 237 feuillets.

1779-1785. — Livre des fondations contenant l'indication des pauvres auxquels ont été attribuées les fondations d'Avançon, Le Camus, Maximy, de Fiquel, de Fusselet, Morin, Perrin, avocat, de Boffin d'Argenson, de Ponnat, des Combes, de Béègue, Chabert.

F. 33. — (Carton.) — 186 pièces, 184 papier, 2 parchemin.

1605-1793. — Pharmacie. — Statuts des maîtres apothicaires de Grenoble (1605). — Édit règlementant les facultés de médecine du royaume (Marly, mars 1707, imprimé). — Procès entre l'hôpital et les maîtres apothicaires de Grenoble, au sujet de la pharmacie de l'hôpital. — Arrêt du Parlement du Dauphiné faisant défense à tous religieux ou religieuses de l'hôpital

de Grenoble, de vendre ou débiter au dehors des drogues ou médicaments (27 janv. 1759). — Lettre de Chabert, doyen des apothicaires de Grenoble, à ses collègues de Paris, pour les engager à ne point fournir un apothicaire à l'hôpital de Grenoble, pour tenir sa pharmacie (3 fév. 1762). — Procès pour le syndic des apothicaires de Grenoble, contre l'hôpital au sujet de l'établissement du sieur Delange en qualité de pharmacien de l'hôpital. — Correspondance entre l'administration et le pharmacien Delange, au sujet du règlement de ses comptes. — Suppression de la pharmacie de l'hôpital (1792). — Contestations avec le sieur Delange au sujet de la liquidation de ses comptes (1793).

F. 34. — (Carton.) — 146 pièces papier.

1704-1792. — Pharmacie. — Comptes des médicaments vendus par la pharmacie de l'hôpital. — Compte de Mlle Chape.

F. 35. — (Registre.) — In-4° papier, 138 feuillets.

1694-1723. — Pharmacie. — Livre de dépenses de la pharmacie.

F. 36. — (Registre.) — In-4° papier, 123 feuillets.

1694-1723. — Pharmacie.—Livre des recettes de la pharmacie.— Ces recettes s'élèvent, pour l'année 1694, à 653 l.; et pour 1723, à 2,444 l.

F. 37. — (Registre.) — In-4° papier, 120 feuillets.

1737-1741. — Pharmacie. — Livre-journal de la pharmacie.

F. 38. — (Registre.) — In-4° papier, 124 feuillets.

1763-1780. — Pharmacie. — Livre des ventes au comptant de la pharmacie. — Remèdes fournis pour les officiers, demoiselles et pensionnaires de la maison, etc...

F. 39. — (Registre.) — In-f° papier, 158 feuillets.

1723-1726. — Pharmacie. — Livre des recettes de la pharmacie (Répertoire).

F. 40. — (Registre.) — In-f° papier, 257 feuillets.

1774-1790. — Pharmacie. — Grand livre. — Parmi les clients de la pharmacie de l'hôpital, figurent: M. de Bourchenu, M. Bertrand, médecin à Vif, M. de Chaléon, le comte de Tonnerre, le comte de Morges, le comte de Saint-Vallier, M. de la Coste, M. d'Izoard, l'abbé de Murat, etc...

F. 41. — (Registre.) — In-f° papier, 155 feuillets.

1786-1788. — Pharmacie. — Livre-journal de ce qui se donne à crédit à la pharmacie.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

SÉRIE G.

Papiers et registres des institutions succursales de l'Établissement. — Ancien bureau des pauvres, mendicité, tutelle des enfants trouvés et orphelins, écoles, salle d'asile, sages-femmes, vaccine, etc.

G. 1. — (Carton.) — 177 pièces, 172 papier, 5 parchemin.

1693-1749. — Enfants assistés. — Arrêt du Parlement prescrivant de conduire les filles enceintes dans leurs communes d'origine (19 déc. 1718). — Circulaires imprimées adressées aux curés des paroisses, relatives aux nourrissons : « Les nourriciers et nourrices qui ne seront pas exacts à conserver les cordons, médailles et numéros au col des enfants, s'exposeront à perdre leur paiement; aucun nourricier ne pourra recevoir d'enfants de l'hôpital sans un certificat du curé »... etc... — Autre circulaire aux curés leur recommandant de veiller sur les enfants placés en nourrice qui, mal soignés, reviennent souvent infirmes à l'hôpital, ou périssent misérablement (s. d.). — Lettre de M. de Pontchartrain : il consent à prendre sur les vaisseaux de l'État, en qualité de mousses, trente des enfants de l'hôpital (26 août, 30 sept. 1693). — Exploits de remise d'enfants naturels à leur père indiqué par la déclaration de grossesse de la mère (1704-1720). — État des enfants de religionnaires reçus dans l'hôpital depuis le 10 mai 1738 : y figure : Anne de Pécat, âgée de dix-huit ans, née au Périer, mandement de Valbonnais, fille de noble Pierre de Pécat et de dame Élisabeth de Blosset; elle fut d'abord à la maison de la Propagation de la Foi « pour y confesser et professer la religion catholique; » elle fut transférée à l'hôpital par ordre de M. de Sauvigny, intendant : sa pension de 120 l. qui était payée à la Propagation de la Foi, fut ensuite payée à l'hôpital qu'elle quitta le 17 juin 1746 pour entrer comme religieuse aux Ursulines de Tullins. — Lettre de cachet ordonnant de mettre en liberté Suzanne Caron, de la Mure, détenue à l'hôpital (17 oct. 1749). — Lettres de cachet et ordonnances de l'intendant Berthier de Sauvigny, prescrivant à la maréchaussée d'arrêter des enfants de religionnaires et de les conduire à l'hôpital de Grenoble (17 oct. 1749); etc.

G. 2. — (Carton.) — 192 pièces papier.

1690-1710. — Enfants assistés. — Déclarations de grossesse. — Enquête sur la solvabilité des parents des enfants déposés à l'hôpital. — Extraits baptistaires et mortuaires des enfants naturels à la charge de l'hôpital (1690-1770).

G. 3. — (Carton.) — 131 pièces papier.

1710-1720. — Enfants assistés. — Déclarations de grossesse. — Réceptions d'enfants.

G. 4. — (Carton.) — 143 pièces papier.

1720-1730. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Exploits de rémission des enfants naturels aux communautés d'origine de leurs parents, et aux pères signalés par les déclarations de grossesse.

G. 5. — (Carton.) — 204 pièces : 1 parch., 203 pap.

1730-1736. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Plaintes d'un mari contre la mauvaise conduite de sa femme : cette dernière est arrêtée et internée au Bon-Pasteur ; etc...

G. 6. — (Carton.) — 188 pièces papier.

1736-1740. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Réceptions d'enfants.

G. 7. — (Carton.) — 372 pièces papier.

1740-1750. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Demandes d'admission des enfants à l'hôpital.

G. 8. — (Carton.) — 317 pièces : 315 pap., 2 parch.

1750-1760. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Actes de baptême des enfants naturels.

G. 9. — (Carton.) — 277 pièces papier.

1760-1766. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Demandes d'admission d'enfants.

G. 10. — (Carton.) — 203 pièces : 202 pap., 1 parch.

1766-1770. — **Enfants assistés** : — Déclarations de grossesse. — Requêtes des filles-mères pour l'admission de leurs enfants.

G. 11. — (Carton.) — 191 pièces : 187 pap., 4 parch.

1770-1774. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Réceptions d'enfants.

G. 12. — (Carton.) — 267 pièces papier.

1774-1777. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Réceptions d'enfants.

G. 13. — (Carton.) — 347 pièces papier.

1777-1780. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse.

G. 14. — (Carton.) — 300 pièces papier.

1780-1784. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Requête de Poudret, maître d'école, rue Chenoise, demandant à l'hôpital de se charger d'un enfant de son école dont les parents ont disparu (1783). — Protestations des particuliers contre lesquels ont été faites des déclarations de grossesse (1).

G. 15. — (Carton.) — 403 pièces papier.

1784-1788. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse.

G. 16. — (Carton.) — 379 pièces papier.

1788-1791. — **Enfants assistés.** — Déclarations de grossesse. — Réceptions d'enfants.

G. 17. — (Registre.) — In-4° papier, 327 feuillets.

1676-1684. — **Enfants assistés.** — Registre contenant les noms des enfants tenus en nourrice à la charge de l'hôpital. Ces enfants étaient placés dans les communes de Brié, Chichilienne, Corenc, Domène, Eybens, Froges, Fontaine, Gière, Grenoble, les Granges, Herbeys, Jarrie, Izeron, Lavaldens, Laval, Meylan, Montchaboud, Monteynard, Pinet, Quaix, Revel, Rives, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Hilaire, Saint-Ferjus, Saint-Robert, Saint-Mury, Saint-Barthélemy, les Saillans, Sonnant-d'Uriage, Tullins, la Tronche et Theys.

G. 18. — (Registre.) — In-4° papier, 280 feuillets.

1684-1686. — **Enfants assistés.** — Registre des enfants à la charge de l'hôpital placés chez différents particuliers : « ledit registre commencé le jour de la fête de Saint-Roch (16 août 1684), auquel jour on est en coutume de mener tous lesdits enfants, avec les autres pauvres, en procession à la chapelle de Saint-Roch. »

G. 19. — (Registre.) — In-f° papier, 277 feuillets.

1692-1696. — **Enfants assistés.** — Registre des enfants à la charge de l'hôpital placés chez des par-

(1) Ces déclarations donnaient assez fréquemment lieu à des tentatives de chantage.

ticuliers : au f° 275 se trouve une liste des filles enceintes ou qui sont soupçonnées d'avoir exposé leurs enfants.

G. 20. — (Registre.) — In-f° papier, 299 feuillets.

1696-1705. — Enfants assistés. — Registre des enfants à la charge de l'hôpital placés chez des particuliers.

G. 21. — (Registre.) — In-4° papier, 310 feuillets.

1707-1711. — Enfants assistés. — Registre des enfants à la charge de l'hôpital placés en nourrice chez des particuliers.

G. 22. — (Registre.) — In-f° papier, 309 feuillets.

1712-1721. — Enfants assistés. — Registre contenant la nomenclature des enfants mis en nourrice. Nos 1-157.

G. 23. — (Registre.) — In-f° papier, 309 feuillets.

1719-1721. — Enfants assistés. — Registre contenant la nomenclature des enfants mis en nourrice : Nos 157-312.

G. 24. — (Registre.) — In-f° papier, 404 feuillets.

1720-1729. — Enfants assistés. — Registre contenant les noms des enfants mis en nourrice pour le compte du Roi.

G. 25. — (Registre.) — In-4° papier, 294 feuillets, dont 225 en blanc.

1727-1734. — Enfants assistés. — Registre des enfants exposés et reçus par l'hôpital.

G. 26. — (Registre.) — In-4° papier, 200 feuillets, dont 180 en blanc.

1724-1729. — Enfants assistés. — Nomenclature des enfants mis en nourrice à la campagne depuis la déclaration du Roi du 18 juillet 1724.

G. 27. — (Registre.) — In-4° papier, 182 feuillets.

1695-1729. — Enfants assistés. — Mémoire des enfants légitimes ou exposés mis en nourrice à la charge de l'hôpital.

G. 28. — (Registre.) — In-4° papier, 131 feuillets.

1723. — Enfants assistés. — Répertoire des enfants mis en nourrice.

G. 29. — (Registre.) — In-4° papier, 56 feuillets.

1733. — Enfants assistés. — Répertoire des enfants mis en nourrice.

G. 30. — (Registre.) — Gr. in-f° papier, 45 feuillets.

1738. — Enfants assistés. — Répertoire.

G. 31. — (Registre.) — In-4° papier, 124 feuillets.

1771-1786. — Enfants assistés. — Répertoire des enfants et des nourriciers.

G. 32. — (Cahier.) — In-f°, 94 feuillets papier.

1781-1786. — Enfants assistés. — Répertoire des enfants légitimes à la charge de l'hôpital.

G. 33. — (Registre.) — In-4° papier, 82 feuillets.

1788. — Enfants assistés. — Répertoire des enfants légitimes dont les parents sont assistés par l'hôpital, ensuite du règlement du 26 mai 1788.

G. 34. — (Carton.) — 4 cahiers papier.

1765-1770. — Enfants assistés. — Relevé des enfants légitimes exposés ou reçus par l'hôpital.

G. 35. — (Registre.) — In-f° papier, 231 feuillets.

1748-1760. — Enfants assistés. — Livre d'entrée des enfants admis à l'hôpital.

G. 36. — (Registre.) — In-f° papier, 338 feuillets.

1760-1776. — Enfants assistés. — Livre d'entrée des enfants admis à l'hôpital.

G. 37. — (Registre.) — In-f° papier, 330 feuillets.

1776-1794. — Enfants assistés. — Livre d'entrée des enfants admis à l'hôpital.

G. 38. — (Registre.) — In-4° papier, 265 feuillets, dont 150 en blanc.

1782-1822. — Enfants assistés. — Livre de sortie des enfants de l'hôpital placés en service.

G. 39. — (Registre.) — Gr. in-f° papier, 321 feuillets.

1788-1829. — **Enfants assistés.** — Registre mentionnant les rétributions données aux nourrices.

G. 40. — (Registre.) — In-f° papier, 300 feuillets.

1730-1762. — **Enfants assistés.** — 1er registre des comptes ouverts pour les enfants trouvés : nos 1-150. — L'hôpital paie aux nourriciers, pour les enfants qui leur sont confiés, une rétribution mensuelle qui varie avec l'âge des enfants : de la naissance à dix-huit mois, 3 livres; de dix-huit mois à trois ans, 2 livres 10 sols ; de trois à huit ans, 2 livres; de huit à dix ans, 1 livre 10 sols; de dix à douze ans, 1 livre. Depuis l'âge de douze ans les nourriciers des enfants ne sont plus payés, à moins que ces derniers ne soient infirmes.

G. 41. — (Registre) — In-f° papier, 299 feuillets.

1730-1762. — **Enfants assistés.** — IIe registre des comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 151-301.

G. 42. — (Registre.) — In-f° papier, 301 feuillets.

1730-1762. — **Enfants assistés.** — IIIe registre des comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 302-451.

G. 43. — (Registre) — In-f° papier, 303 feuillets.

1730-1762. — **Enfants assistés.** — IVe registre des comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 452-601.

G. 44. — (Registre.) — In-f° papier, 307 feuillets.

1730-1762. — **Enfants assistés.** — Ve registre des comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 602-781.

G. 45. — (Registre.) — In-f° papier, 321 feuillets.

1730-1762. — **Enfants assistés.** — VIe registre des comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 782-936.

G. 46. — (Registre.) — In-f°. papier, 237 feuillets.

1730-1762. — **Enfants assistés.** — VIIe registre des comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 937-1047.

G. 47. — (Registre.) — In-f° papier, 321 feuillets.

1762-1796. — **Enfants assistés.** — Ier registre d'entrée et de comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 1-162.

G. 48. — (Registre.) — In-f° papier, 293 feuillets.

1762-1796. — **Enfants assistés.** — IIe registre d'entrée et de comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 163-310.

G. 49. — (Registre.) — In-f° papier, 322 feuillets.

1762-1796. — **Enfants assistés.** — IIIe registre d'entrée et de comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 311-473.

G. 50. — (Registre.) — In-f° papier, 305 feuillets.

1762-1796. — **Enfants assistés.** — IVe registre d'entrée et de comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 474-629.

G. 51. — (Registre.) — In-f° papier, 321 feuillets.

1762-1796. — **Enfants assistés.** — Ve registre d'entrée et de comptes ouverts pour les enfants trouvés. Nos 630-793.

G 52. — (Carton.) — 117 pièces papier.

1785-1790. — **Enfants assistés.** — États des dépenses occasionnées à l'hôpital par les enfants trouvés. Ce sont les doubles de ceux qui étaient envoyés à Paris pour en obtenir le remboursement. Le total de la dépense faite de ce chef, en 1786, s'élève à 14,886 l. 14 s. 1 d.

G 53. — (Registre.) — In-4° papier, 146 feuillets écrits, le reste en blanc.

1485-1530 — **Pestiférés.** — Protocole de Claude Bœuf, notaire à Grenoble, contenant les actes relatifs à la dotation de l'hôpital de l'Ile, fondé pour les pestiférés, par Grace d'Archelles. — Testament de

Grace d'Archelles, écuyer d'écurie du Roi: il demande à être enseveli dans l'église cathédrale de Grenoble, devant la chapelle de Sainte-Catherine, où il a ordonné de faire construire une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Pitié; il donne, pour cette construction, 100 écus d'or; il désire que l'on dote treize pauvres filles, en y comprenant Marie, sa servante, en leur donnant à chacune 25 florins; il lègue à son bâtard, Antoine d'Archelles, 400 florins, et 800 à son autre bâtard Jean. Il lègue aux pestiférés qui, en temps d'épidémie, sont chassés de la ville, 3,000 florins pour leur construire une maison hors de la ville et une chapelle contiguë; le recteur de cette maison sera nommé par ses exécuteurs testamentaires, qui sont: Hugues Oudenod, dit Roybut, de l'ordre des Frères mineurs; Raphael Rosset, prieur des Frères prêcheurs de Grenoble; Louis Roux, chapelain de Notre-Dame de Grenoble; Jean Reboud, conseiller au Parlement, et Claude Bœuf, notaire et secrétaire delphinal (31 janv. 1485). — Jean Griffon, Simon Mitalier et Jean d'Aragons, exécuteurs testamentaires de noble Grace d'Archelles, élisent Antoine Pilat, chanoine chantre de l'église Notre-Dame de Grenoble, et noble Louis Portier, auditeur de la Chambre des Comptes, pour remplacer, en qualité de co-exécuteurs testamentaires dudit Grace d'Archelles, Philippe d'Astiers, chanoine de Saint-André, et noble Hugues Coct, auditeur de la Chambre des Comptes (18 avril 1525). — Autre élection de Jean Bouvier, procureur fiscal de la Cour majeure du Graisivaudan, et Urbain Coct, pour remplacer Simon Mitalier et Jean d'Aragons (3 déc. 1530); etc...

G. 54. — (Registre.) — In-4° papier, 101 feuillets écrits (les cinquante premiers feuillets sont très gravement atteints par l'humidité).

1458-1543. — Repenties. — Vente d'une rente de 5 florins faite par Antoine de Maison, bourgeois de la rue Perrière, de Grenoble, à Jean Materon, avocat fiscal, Denis Chapuis, secrétaire delphinal, exécuteurs testamentaires de Hugues Baudet, secrétaire de la Chambre des Comptes, agissant en qualité de représentants des pauvres filles et femmes repenties de la ville de Grenoble: ladite vente passée moyennant une somme de 100 florins (21 mai 1522) — Autre vente d'une rente de 10 florins en faveur des repenties, passée par Jean Pellet, de Grenoble, aux mêmes, moyennant une somme de 200 florins (21 mai 1522). — Transaction entre Jean Allioud, recteur de l'hôpital Notre-Dame, et Jean et Claude Périer frères, du Villard-Aymon, au mandement de l'Oisans, diocèse de Grenoble, au sujet d'une rente de 3 florins, de monnaie royale, vendue en 1492 par le père des frères Périer à feu Antoine Navet, recteur de l'hôpital Notre-Dame (28 juil. 1537). — Vente par Antoine Marc, de Saint-Ismier, à Philibert Garnier, clerc et citoyen de Grenoble, d'une maison sise à Grenoble, « *en la ruette mouvant de la Grand'Rue de la Brocherie, tendant vers la maison de noble et égrège personne Mons. Jehan Chanterel, docteur en lois .., jouxte la maison de messire Joffray Chaponnay, président des Comptes, moyennant une somme de XIV^{xx} et XIII florins et IV sols petite monnoie* » (1534). — Vente par Jean du Puy, dit Derla, de Saint-Laurent-du-Lac (Bourg-d'Oisans), à Antoine Aymon, recteur de l'hôpital Notre-Dame, récemment fondé par feu l'évêque Aymon de Chissé, d'une rente annuelle de 2 florins 1/2, moyennant une somme de 50 florins (19 mai 1458); etc...

G. 55. — (Carton.) — 79 pièces : 75 pap., 4 parch.

1522-1596. — Repenties. — Ventes de pensions en faveur des repenties de Grenoble. (Originaux des actes analysés dans le registre précédent.)

G. 56. — (Carton.) — 174 pièces : 4 parchemin, 170 papier.

1694-1790. — Repenties. — Vente par les Pères Jacobins de Grenoble aux filles repenties renfermées dans la Tour Dauphine, de tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur ladite tour (1), moyennant une somme de 150 l. (21 août 1694). — Vente d'une maison située rue Perrière, passée par Denis et Armand Ruibet père et fils, éperonniers à Grenoble, aux repenties de la Tour Dauphine moyennant une somme de 420 l. (10 janvier 1696). — Vente aux repenties de la Tour Dauphine, représentées par Louis de Polligny, docteur en théologie, official général de l'évêché de Grenoble, par Guy Allard de Garandières, avocat au parlement, d'une boutique et écurie et de deux chambres situées rue Perrière, moyennant une somme de 600 l. (2 mars 1703). — Cession faite, par anticipation de dot, à Guy Allard, agissant en qualité de futur époux de Catherine Richard, par Joachim Richard, conseiller référendaire en la Chancellerie, père de la dite Catherine, d'une somme de 2,000 l. et des appartements qu'il possède

(1) La seconde chambre de cette tour appartenait à la ville, qui en fit l'abandon aux repenties.

dans la rue Perrière devant l'hôpital de la Providence (18 août 1692). — Délibération du Bureau de direction de l'hôpital portant que cet établissement prendra soin de la Tour Dauphine et des filles de mauvaise vie qui y sont enfermées (19 janv. 1712). — Vente de la Tour Dauphine, passée par l'administration de l'hôpital à Catherine Alibert et à Louis Bertrand, son fils, moyennant 2,350 l. (6 févr. 1742); etc.

G. 57. — (Registre.) — In-4° papier, 86 feuillets.

1710-1719. — Repenties. — Livre des comptes des recettes et dépenses faites pour les filles de la Tour Dauphine : les recettes se composent de dons, aumônes, du produit des dispenses de carême, des rétributions payées par les particuliers qui y ont fait renfermer leurs filles, du travail de ces filles (1), etc...

G. 58. — (Registre.) — In-f° papier ; 176 feuillets.

1734-1790. — Maison des pauvres filles de service. — Livre des recettes et dépenses. — Les recettes se composent d'aumônes. — État de la dépense faite par les demoiselles Joubert et Thérèse pour la maison des pauvres filles de service depuis le décès de Mlle Chemin, directrice, arrivé le 30 mai 1734: la dépense annuelle s'élève de 2 à 300 l. en 1770; de 5 à 600 l. en 1789.

G. 59. — (Carton.) — 179 pièces : 175 papier, 4 parchemin.

1730-1790. — Tutelle des orphelins. — Successions administrées par l'hôpital. — Lettre **A.** — Successions de Catherine André, Anne Angelier, Françoise Arnaud, Dominique Arnoux, Jacques Audibert, dit du Laurier, tambour de la ville, Benoite Aujard, etc...

G. 60. — (Carton.) — 306 pièces: 303 papier, 3 parchemin.

1722-1784. — Successions administrées. — B. — Successions Barthélemy, Benoît, Bernard, Bert, Berthollet, Berthon, Bonnard, Bonnet, Boussan, Bouvarel, Brun, But, etc...

G. 61. — (Carton.) — 214 pièces : 213 papier, 1 parchemin.

1750-an IX. — Successions administrées. — B. — Succession de Pierre Bouyoud, fournier du four de la Grenette, à Grenoble.

G. 62. — (Carton.) — 204 pièces : 196 papier, 8 parchemin.

1741-1790. — Successions administrées. — C. — Successions Catelan, Chancel, Charlin, gantier, Charve, Clair, etc...

G. 63. — (Carton.) — 138 pièces : 132 papier, 6 parchemin.

1729-1796. — Successions administrées. — C. — Successions de Jeanne Chabert et de Marie Charvin.

G. 64. — (Carton.) — 172 pièces : 168 papier, 4 parchemin.

1760-1788. — Successions administrées. — D.— Successions de Marie Darnaud, veuve de Jean-Baptiste Bruan (1788), Joseph Deshommes (1783), Gertrude Duterrier, femme de Joseph Dubois-Chabert (1784), etc.

G. 65. — (Carton.) — 116 pièces papier.

1726-1792. — Successions administrées. — D. — Successions de Françoise Drogat, Pierre Dumoulin (1765-1792), Jacques Dussault (1743), etc.

G. 66. — (Carton.) — 91 pièces : 89 papier, 2 parchemin.

1710-1790. — Successions administrées. — E. F. — Successions de Laurence Ébert (1717), Marianne Fanion, épouse de Claude Arnaud (1740), Jeanne Faure, Catherine Fayolle, Étiennette Fracy (1716), etc.

G. 67. — (Carton.) — 178 pièces : 173 papier, 5 parchemin, 2 sceaux.

1710-1792. — Successions administrées. — G. — Successions de Barthélemy Galle, Antoine Gagnère, porteur de chaise (1746), Louis Gérin des Granges (1753), Pierrette Giraud, modiste (1783), François Gilbert, peigneur de chanvre (1784), Jeanne Gudy, veuve de Pierre Vieux (1710).

(1) Ce travail consistait surtout en ganterie payée à raison de 18 à 20 sols la douzaine de gants.

G. 68. — (Carton.) — 238 pièces : 235 papier, 5 parchemin.

1701-1792. — Successions administrées. — H, J, L. — Successions de Françoise Hélie, maîtresse d'école (1743), Jacques Jacquemiout (1778), Pierre Jouguet, cordonnier à Grenoble (1730), Jeanne Laugier, veuve Rivail (1752), La Bâtie, dit la Liberté, cordonnier (1715), Joseph Louis (1764), etc...

G. 69. — (Carton.) — 193 pièces : 188 papier, 5 parchemin.

1768-1790. — Successions administrées. — M. — Successions de Barthélemy Martin, boulanger (1789), Antoinette Cornu-Morange (1768), etc.

G. 70. — (Carton.) — 167 pièces : 164 papier, 3 parchemin, 1 sceau.

1715-1792. — Successions administrées. — M. — Successions de Louis Merle et Marie Chapuis (1738), Michel Morel, marchand de fer (1748), etc...

G. 71. — (Carton.) — 157 pièces : 154 papier, 3 parchemin, 3 sceaux.

1690-1790. — Successions administrées. — N, O, P. — Successions de Marianne et Marthe de Naves, Thérèse Nésine, Joseph Ninon, Jean Le Noble, ancien soldat au Royal Artillerie (1744), Pierre Odru (1784), Françoise Perret (1712), Félix Perrin (1739), Étienne la Place (1707), etc.

G. 72. — (Carton.) — 92 pièces papier.

1777. — Successions administrées. — P. — Succession de Marie-Françoise Pouzol, veuve Dinaux.

G. 73. — (Carton.) — 176 pièces : 157 papier, 19 parchemin, 4 sceaux.

1648-1790. — Successions administrées. — R. — Successions de Étienne Ravat-Leyzin, boulanger (1751), Izabeau Ribot, veuve de François Jourdan (1744), etc...

G. 74. — (Carton.) — 174 pièces : 168 papier, 6 parchemin, 2 sceaux.

1750-1793. — Successions administrées. — R. — Successions de Joseph Ravix du Collombier (1761), Gasparde Ricard, veuve de Jacques Despastres, dit Lacroix (1774), Michel Rochet (1779-1793), Marc Rougier (1775), etc...

G. 75. — (Carton.) — 199 pièces : 198 papier, 1 parchemin.

1715-1790. — Successions administrées. — S. — Successions d'Eynarde Samuel 1715), Jacques Sibille (1786), Claude Sorrel, etc...

G. 76. — (Carton.) — 109 pièces : 107 papier, 2 parchemin.

1730-1790. — Successions administrées. — T. V. — Successions de François Thomas (1733), André Tibière (1738), Madeleine Tonneron (1724), Mme de La Tour (1741), Catherine Vachon (1731), la veuve de Charles Valin, tisserand (1759), Catherine Villars, Claude Villat, Vulpian boulanger, etc.

G. 77. — (Carton.) — 83 pièces papier.

1737-1764. — Ateliers de l'hôpital. — Titres de la fabrique de soie. — Traités pour l'achat des cocons. — Comptes du tissage de la soie. — Correspondance (1764). — Comptes de la fabrique de tapisseries de Bergame (1737), etc.

G. 78. — (Registre.) — In-4° papier, 74 feuillets.

1729-1734. — Registre des achats de laine pour la manufacture de bas de l'hôpital. — Comptes de la vente des bas fabriqués.

G. 79. — (Registre.) — In-4° papier, 42 feuillets.

1728-1737. — Inventaire des effets de la fabrique de bas de l'hôpital (13 sept. 1728). — Comptes de la vente des bas, etc.

G. 80. — (Registre.) — In-4° papier, 145 feuillets.

1779. — an VII. — Registre de production de la fabrique de bas et de bonnets. — États des pièces de drap fabriquées en 1785-87, etc.

G. 81. — (Registre.) — In-4° papier, 97 feuillets.

1768-1770. — Livre des comptes de la fabrique de soieries.

G. 82. — (Cahier.) — In-4° papier, 44 feuillets.

1769-1770. — Carnet des achats de cocons.

G. 83. — (Cahier.) — In-4° papier, 50 feuillets.

1770. — Carnet des achats de cocons.

G. 84. — (Carton.) — 15 pièces papier.

1779-1780. — Projet d'exploitation d'une carrière de pierres dépendant du cellier Guy-Pape sis sur le territoire de Saint-Martin-le-Vinoux. — Requête adressée au prince de Montbarey, pour obtenir le droit de pratiquer dans les remparts de la ville une ouverture par laquelle seraient précipités les pierres et moëllons extraits de la carrière. — Lettres de M. de Pontleroy, directeur des fortifications, du marquis de Marcieu, et des évêques de Grenoble, Cairol de Madaillan et Hay de Bonteville, relatives à ce projet.

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

SÉRIE H.

Papiers de famille provenant des bienfaiteurs de l'Hôpital ou des pauvres qui y sont morts.

H. 1. — (Carton.) — 28 pièces : 27 papier, 1 parchemin.

1750-1772. — Accarier — Mariage d'Antoine Guers, bourgeois de Grenoble, avec Élisabeth Accarier (1736). — Procès entre Pierre Accarier fils et Me Pierre Accarier, son père, doyen des notaires de Grenoble (1733). — **Adiar** — Contrat de mariage entre Jeanne Adiar et Antoine Eybert, garçon cordonnier à Grenoble (1737). — **D'Agoult** — Procès entre François-Pie d'Agoult, seigneur de Chanousse, et Guillaume Pellenc (1696), etc.

H. 2. — (Carton.) — 150 pièces : 147 papier, 3 parchemin ; 1 sceau.

1655-1663. — Albon — Procès entre les consuls d'Albon et divers particuliers (1663). — Requête des mêmes consuls pour obtenir l'élargissement de Jean Valernod, l'un d'eux, emprisonné à la requête de Guillaume Dumas, receveur des tailles, à raison du retard apporté au paiement d'une taille péréquée en 1655 pour venir en aide à la communauté de Saint-Vallier, chargée de la subsistance des gens de guerre, qui y avaient pris leurs quartiers d'hiver (1656-1663), etc...

H. 3. — (Carton.) — 232 pièces : 231 papier, 1 parchemin.

1695-1725. — Allard — Procès entre Marianne Allard, fille de feu Guy Allard, avocat à la cour, héritière bénéficiaire de Marie Merle, son aïeule, d'une part, et Jean Bastard-Duterrier, marchand, de Jarrie (1716). — Procès entre Jean-Balthazar Faure-Perrier, d'une part et Anne Thuguet et la demoiselle Allard, veuve du sieur de Vaux (imprimé). — Procès entre Laurent Boussan, laboureur, de Jarrie, et Françoise Allard, veuve de François de Vaux (1725), etc.

H. 4. — (Carton.) — 240 pièces papier.

1657-1733. — Allard — Procès entre Marianne Allard, fille de Guy Allard, et Pierre Dufour, curé de la paroisse Saint-Louis, de Grenoble, au sujet des frais de funérailles de Marie Merle, veuve Allard, aïeule de ladite Marianne (1718). — Procès entre Françoise Allard, veuve de François de Vaux, capitaine d'une compagnie bourgeoise de Grenoble, et Paul Baret, procureur au bailliage de Graisivaudan (1726). — Prix fait passé par Élisabeth de Sainte-Tècle de Bucher, supérieure des Ursulines, à Mathieu Ducros et Étienne Rosset, maçons, pour la construction d'un bâtiment au-devant de leur monastère (1657). — Lettre d'Isabeau Besançon à Marie Merle, sa fille, femme du procureur Antoine Allard : Varce, 7 septembre 1693 : « Je suis bien « marrie de vostre déplaisir et du désordre qu'il y a

« dans votre maison, mais je crois bien que cela n'est « pas venu de vous, car vous aviez beaucoup d'amitié « et de tendresse pour vos enfants, mais cela peut venir « de leur mauvais naturel......; mon fils ne me donne « pas pour vivre......; je suis méprisée et aban- « donnée......; — etc... » — Requête présentée au juge de Grenoble par Guy Allard, ancien conseiller du roi, président de l'élection de Grenoble : il expose que sa mère Isabeau Besançon est âgée de plus de quatre-vingts ans, qu'elle ne sait ni lire ni écrire, et demande que ceux qui ont des affaires à régler avec elle, soient contraints d'exiger des quittances notariées : cette mesure est rendue nécessaire par les manœuvres de Marie Merle, belle-sœur du requérant, et de Guy Allard, son fils, qui ont extorqué des quittances à ladite Isabeau Besançon, sans lui remettre aucun argent, etc. (1688). — Quittance de 771 l. délivrée par Antoine Allard du Plantier, avocat au Parlement, représenté par Joseph Beyle, ancien procureur, son beau-père, à Charles Matheron, père de Marguerite, veuve de François Raymond des Combes, écuyer, lieutenant des maréchaux de France, à Valence (1733), etc...

H. 5. — (Carton.) — 162 pièces papier.

1695-1738. — Allard — Procès entre Marie Merle, veuve d'Antoine Allard, et François Armand, notaire de Grenoble (1695) ; — entre Marianne Allard, et Pierre Magnan, procureur au bailliage (1738), etc...

H. 6. — (Carton.) — 40 pièces : 37 papier, 3 parchemin.

1384-1650. — Alleman — Hommage de la terre de Rochechinard prêté au roi, représenté par Charles de Bouville, gouverneur du Dauphiné, par nobles Humbert, Jean et Pierre Alleman, fils de feu Aimar Alleman, seigneur de Beauvoir en Royans (27 janv. 1384). — Transaction entre Jean Alleman, seigneur d'Uriage, et Catherine de Savoie, sa femme, agissant au nom de leurs enfants, Aymon, Guigue et Siboud, d'une part, et Soffrey Alleman, fils dudit seigneur d'Uriage, d'autre part, au sujet des droits que le sire d'Uriage prétendait revenir à ses enfants sur la moitié de Châteauneuf d'Albenc, de la Combe de Lancey, Saint-Mury-Monteymont, Saint-Jean-le-Vieux et Villard-Bonnot : les parties choisissent pour arbitres Siboud Alleman, doyen de Grenoble, Antoine Alleman, seigneur de Saint-Georges, Aymon Alleman, seigneur de Champ, et Henri Alleman, coseigneur de Vaux..., etc. (4 sept. 1447). — Procès entre les consuls de Grenoble et Charlotte Alleman de Pasquier, dame de Pressins, agissant comme tutrice d'Alexandre de Fléard, baron de Pressins, son fils, au sujet de sa maison louée par les consuls pour le logement de l'intendant (1640-1645), etc.

H. 7. — (Carton.) — 16 pièces : 13 papier, 3 parchemin ; 1 sceau.

1628-1655. — Alleman — Vente de son office de notaire passée par Honoré Bonfils, de Grenoble, en faveur de Claude Alleman, moyennant une somme de 551 l. 5 s. (1638). — « Édit portant création en titre d'offices héréditaires de notaires et tabellions royaux en Dauphiné jusqu'au nombre de 1,200 » (mai 1628, impr. à Grenoble, chez Pierre Verdier). — « Commission du roi pour la vente des offices de notaires, tabellions royaux héréditaires en Dauphiné, au plus offrant et dernier enchérisseur, dérogeant à l'édit du mois de mai 1627 » (au camp devant la Rochelle, 21 septembre 1629, impr.), etc...

H. 8. — (Carton.) — 77 pièces : 75 papier, 2 parchemin ; 2 armoiries.

1595-1725. — Alemand — Titres concernant Louis-Augustin Alemand (1), docteur en l'un et l'autre droit et en médecine, avocat au Parlement de Grenoble. — Enregistrement de ses armoiries qui sont : « *parti de gueules semé de fleurs de lys d'or et d'argent* « *sans nombre disposées en croix, en sautoir et en* « *orlo, à la cottier d'argent, chargée en chef d'une* « *violette d'azur, au chef d'or, à l'aigle naissant* « *éployé de sable, becqué et couronné de gueules...* » (1699). — Autobiographie de Louis-Augustin Alemand : il y rapporte la noble origine de sa femme, Claudine Coffrant, ou Coffranti, ou Cophranti, issue, dit-il, d'une ancienne famille d'Athènes, les Cistophorès, etc... Quant à lui, il sort de l'ancienne et illustre maison des Alleman (2), du Dauphiné, etc... — Requête de Louis-Augustin Alemand l'aîné au duc de la Feuillade pour lui demander d'être exempté du logement des gens de guerre : « *Il a, d'ailleurs, l'avantage, Mon-* « *seigneur, d'être connu pour un homme qui s'est* « *aussi attaché aux sciences curieuses..., à la connois-* « *sance des beaux-arts et à l'étude de plusieurs langues* » *vivantes, ayant déjà donné au public plusieurs* « *livres, comme la Guerre civile des auteurs sur la* « *langue, le Vaugelas posthume, le Monasticon d'Ir-*

(1) V. Rochas, Biogr. du Dauphiné, t. IV, 13.

(2) C'est à raison de cette prétention, d'ailleurs injustifiable d'Alemand, que nous avons dérogé à l'ordre strictement alphabétique en plaçant les titres qui le concernent à la suite de ceux de la famille Alleman. Ajoutons que, de son temps, son nom était souvent orthographié Allemand.

« *lande, des journaux d'histoire et de littérature, la* « *Science de la Transpiration, et quelques autres* « *encore qu'il a eu l'honneur de dédier au Roy, à Leurs* « *Majestés Britanniques, à feu M. le duc de Montau-* « *sier, qui étoit son Mécénas, à feu M. le marquis de* « *Barbezieux, secrétaire d'État, et à quelques autres* « *personnes illustres: ce qui l'a fait connoitre, Mon-* « *seigneur, dans la république des lettres, les journaux* « *des sçavants ayant parlé assés avantageusement de* « *ses ouvrages. Il s'occupe même actuellement, à ses* « *heures de récréation, de plusieurs autres livres, dont* « *quelques-uns concernent le Palais et l'états présent* « *de cette province, où il aura un beau et vaste champ* « *pour publier la gloire de Votre Grandeur, et la* « *reconnoissance qu'il aura pour les grâces qu'il ose* « *en espérer: il a même eu l'honneur d'être beaucoup* « *connu de feu Monseigneur le Maréchal, votre père,* « *qui avoit eu la bonté de lui promettre sa protection,* « *à la recommandation surtout de feu M. de Bari-* « *court, son intendant, qui étoit des amis particuliers* « *de la famille où ledit Alemand a pris femme à* « *Paris...* » (imprimé). — « Epistola ad Sanctissimum Patrem Clementem Papam XI » (imprimé) : Alemand présente au pape son Monasticon d'Irlande, et sollicite en récompense un titre de noblesse ou une pension (1) (1704). — « Prospectus d'un dictionnaire général et critique..., par M. Alemand l'aîné, avocat au Parlement, 2 tomes in-f° » (placard in-4°). — « Alemaniana n° 1° : Mémoire concernant la famille de Fabert, de Savoye. — Mémoire touchant l'ancienne maison des Alemand de Dauphiné et de Savoye. — Mémoire concernant les médaillistes et antiquaires de Savoye et d'ailleurs » (imprimé): on lit au bas de la page 7 cette note manuscrite : « *Les autres ouvrages que le sieur Alemand a encore faits* « *et qui ne sont pas encore imprimés sont : — l'Histoire* « *du clergé séculier de Dauphiné, — le Monasticon du* « *Dauphiné, — le Baronage de la même province, —* « *la Jurisprudence particulière du Dauphiné, — les* « *Sénatus-Consultes et les règlements et arrêts de cette* « *province, — les Maximes particulières de Dauphiné* « *sur les fiefs et matières féodales, — un Traité des* « *juridictions de cette province et quelques autres* « *ouvrages auxquels il travaille actuellement ; — il a* « *fait aussi plusieurs petits ouvrages non imprimés* « *comme sont ceux en faveur de la maison des Ale-* « *mand de Dauphiné; — les Prérogatives particulières* « *des évêques et princes de Grenoble, et quelques autres* « *feuilles volantes pour accompagner celle-ci.* » — Fragments et notes sur les familles nobles de France. — « Mémoires touchant plusieurs princes de l'Europe » (ms.). — « Alemaniana hiberno-monastica, ou lettre de M. Alemand l'aîné, advocat à Grenoble, à M... au sujet de son Monasticon ou histoire monastique d'Irlande » (ms.). — « Alemaniana Feuilladiana ou lettre apologétique de M. Alemand l'aisné, avocat à Grenoble, à M... en faveur de M. le duc de la Feuillade, pair de France, gouverneur du Dauphiné, lieutenant général des armées du roi et général de ses troupes au siège de Turin et pour sa justification au sujet de la levée du siège de cette ville » (ms.). — Procès entre Alemand le cadet et les frères de François de Beaufort-Dupérier (1700-1708), etc.

(1) A la fin de cette lettre, Alemand a écrit cette note : « Cette lettre n'ayant eu aucun succès, quoiqu'elle fût appuyée par le cardinal Ottoboni, le sieur Alemand a depuis écrit deux autres lettres au pape qui n'ont pas encore été imprimées. »

H. 9. — (Carton.) — 234 pièces : 233 papier, 1 parchemin.

1696-1741. — Alemand — Procès entre Louis-Augustin Alemand et : — noble Georges Arthaud, secrétaire de la Chancellerie du Parlement de Grenoble (1711-1741) ; — Louise Alemand, sa sœur ; — entre Jacques-Thomas Alemand et Ennemond de Bourdeaux (1696) ; — entre Jacques-Thomas Alemand et Louis-Augustin Alemand, son frère aîné (1705-1715), etc.

H. 10. — (Carton.) — 193 pièces : 190 papier, 3 parchemin.

1696-1768. — Alemand — Procès entre : — Louis-Augustin Alemand et Charles Masseron, secrétaire au Parlement (1696-1723) ; — Jacques-Thomas Alemand et Pierre Vulson de la Colombière, en qualité d'héritier du sieur Étienne Vulson, son père (1696) ; — Joseph Lebeau, de Bressieux, et Claudine-Dorothée-Victoire Alemand, héritière de Louis-Augustin Alemand, son père (1756) ; — Claudine Alemand et Antoine-César de Bardonnenche, vicomte de Trièves (1768) ; etc...

H. 11. — (Carton.) — 246 pièces : 243 papier, 3 parchemin.

1657-1733. — Alemand — Procès entre : — Louis-Augustin Alemand et Louise Alemand, sa sœur (1711) ; — Thomas Alemand le cadet et Jean-Baptiste Faure-Périer (1709). — Mémoire rédigé par Louis-Augustin Alemand, relativement à ses démêlés avec son frère : « *J'ay tout abandonné,* y dit-il en terminant, *pour n'avoir pas de procès avec mon frère, qui*

paroit un peu trop attaché à plaider et à contester, au lieu que j'ay une horreur mortelle pour les procès, qui ont toujours esté funestes à nostre famille. »

H. 12. — (Carton.) — 90 pièces papier.

1592-1790. — **Allex** — Délibérations de la communauté d'Allex relatives à son procès contre noble François Vernet, sieur de Vermenelle (1662). — **Alnety** ou **Arnety** — Procès entre Pierre et Jean Alnety d'une part et Mathelin Helliet-Perroch (1562).— **d'Allières** — Quittance délivrée par Saulce, notaire, à Thomas d'Allières, d'une somme de 3 écus due à M. de la Buisse (166...). — **Amar** — Quittances, inventaire de meubles et procédures concernant Catherine Amar, veuve Michon (1727-1733). — Parcelles des fonds possédés par M. Amar, sur la communauté de Jarrie. — Mémoire pour Mlle Berthe-Marie Amar. — **Amieu** — Donation de tous ses biens consentie par Françoise Amieu en faveur de sa fille Madeleine Mousnier (1698), etc.

H. 13. — (Carton.) — 192 pièces : 181 papier, 11 parchemin.

1630-1790. — **Amblard** — Procès entre : — Claude Amblard, marchand, de Grenoble, et Louis Massot-Vignon, de Meylan (1691) ; — le même, et Claude de Chaulnes, premier président en la Généralité du Dauphiné (1691). — **Chapitre royal Saint-André, de Grenoble** — Procès entre : — le Chapitre et Ennemond Moret, conseiller au Parlement (1630-1631) ; — le même chapitre représenté par Jean-Pierre de Bailly, son prévôt, et Claude Berton, prêtre; prieur de Champagnier (1726), etc.

H. 14. — (Carton.) — 253 pièces : 241 papier, 12 parchemin.

1704-1742. — **André** — Provisions d'un office d'huissier en la chancellerie accordées à Pierre André, à la place de Jean Extremans (9 fév. 1704). — Procès entre Jean André, marchand, de Grenoble, et François Périer, de Lyon (1736). — Testament de Claudine Emery, veuve de Guillaume Lapostole, charron, en faveur de Claudine André (1742), etc.

H. 15. — (Carton.) — 275 pièces : 256 papier, 19 parchemin.

1675-1767. — **André** — Vente du domaine de Furonnières, à Claix, par Guillaume Lambert à Pierre André, marchand, de Grenoble, moyennant une somme de 4,290 l. (1675). — Mémoires des réparations faites aux maisons du sieur André (1700-1750). — Procès entre Jean André et Jean et Pierre Guimet (1767), etc.

H. 16. — (Carton.) — 21 pièces : 20 papier, 1 parchemin.

1506-1780. — **Anglancier-Saint-Germain** — Procès entre Claude Anglancier-Saint-Germain, seigneur d'Allemont, et François Duquenelle et le sieur Briançon, son gendre. — **Abbaye de Saint-Antoine en Viennois** — Procédure criminelle, à la requête de Thierry de Saint-Chamond, abbé de Saint-Antoine, contre noble Jean Chabert, bâtard du feu commandeur Raymond Chabert, Giraud, Gauthier et Pierre Chabert, accusés de vol d'une bourse appartenant audit commandeur (1506). — Copie de la transaction intervenue entre l'abbaye de Saint-Antoine et la commune de Lésignan, au diocèse de Narbonne, à l'occasion des droits d'usage sur ledit lieu laissés à l'abbaye par Jacques, roi de Sicile, baron de Lésignan (6 nov. 1511). — Procès entre l'abbaye de Saint-Antoine et les religieuses de la Visitation de Grenoble (1744), etc.

H. 17. — (Carton.) — 127 pièces : 120 papier, 7 parchemin.

1327-1650. — **Chapelle Saint-Antoine** fondée dans l'église cathédrale de Grenoble — Inventaire des titres de cette chapelle. — Fondation de la chapelle Saint-Antoine par Pierre Siboud, chanoine de la cathédrale (1327). — Inventaire des titres de la chapelle Saint-Antoine et Saint-Hugues, fondée en 1498 par codicille de noble Jean Morard.— Reconnaissances passées en faveur de la chapelle Saint-Antoine et Saint-Hugues par Jean Guy Basset, avocat au Parlement (1638), Jacques Chapanon, avocat (1641), Joseph Audeyer, substitut du procureur général au Parlement (1642), Catherine Chanel, veuve de Guillaume Basset (1638), etc... — Procès entre Charles Pascal de Valentier, recteur de la chapelle Saint-Antoine, et Gasparde Fournet, femme de l'avocat Hugon (1639). — Procuration passée par Abel de Servien, seigneur de Biviers, ambassadeur extraordinaire du roi de France en Italie, agissant en qualité de patron de la chapelle Saint-Antoine, à Ennemond de Servien, son frère, trésorier général en Dauphiné, pour nommer le recteur de ladite chapelle (18 fév. 1632), etc.

H. 18. — (Carton.) — 56 pièces papier dont 1 cahier.

1583-1765. — **d'Aramon** — Mémoire concernant le patrimoine de la demoiselle d'Aramon

(1583-1640). — **d'Aragon.** — **Arbaud** — Testament de François Arbaud dit Delorme (1739). — **d'Arces** — Reconnaissances passées par divers particuliers en faveur de Jean d'Arces de Beaumont, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant au gouvernement du fort de Barraux, à raison de sa maison forte de la Bayette (1626). — **Archier** — Procès entre Jean Archier, fermier des prisons de la mistralie de Jarrie et François Odoz (1758). — **Ardoin** — Procès entre Marguerite Ardoin, veuve de Claude Gruels, et Ennemond Benoit, de Champrond (1628). — **Argoud** — Procès entre Étienne et Françoise Argoud, héritiers du secrétaire Argoud, leur père, et Michel Fournier, marchand de Voiron (1765), etc.

H. 19. — (Carton.) — 26 pièces : 24 papier, 2 parchemin ; 2 sceaux.

1723-1724. — **d'Armainville** — Enquête sur une querelle entre Charles d'Armainville, seigneur de Chaffardon, et Pierre Doucet de Lucé, écuyer, ingénieur des ponts et chaussées, au sujet de la reconstruction du canal de Saint-Robert. — Couplets injurieux pour Mme d'Armainville ; — évocation de l'affaire au Conseil du roi (1723-1724), etc.

H. 20. — (Carton.) — 117 pièces : 112 papier, 5 parchemin ; 1 sceau.

1725-1790. — **Armand** — Inscriptions, certificats d'études et diplômes de François Armand, avocat immatriculé au Parlement de Grenoble le 3 août 1727. — Commission en faveur du même par Jacques-François de Bérulle, marquis de Saint-Ange, seigneur de Gières, Allières, etc. de l'office de lieutenant des judicatures de Gières et d'Allières (1er fév. 1729). — Sentence de réception en l'office de procureur au bailliage en faveur de Marcellin Armand (8 mai 1725), etc.

H. 21. — (Carton.) — 104 pièces : 103 papier, 1 parchemin.

1664-1783. — **Arnaud** — Carnets de comptes de Claude Arnaud (1664) ; — de Marguerite Arnaud (1783) ; — de l'abbé Arnaud, prêtre habitué à la cathédrale de Grenoble, etc. — **Arnoulet** — Procès entre Anne Arnoulet, veuve du procureur Pétrequin, et Jacques Dussert, soldat des gardes du duc de Lesdiguières (1677-1679). — **Arthaud** — etc.

H. 22. — (Carton.) — 157 pièces : 154 papier, 3 parchemin ; 1 sceau.

1607-1631. — **Attuhier** ou **Acthuyer** — Procès entre Michel Attuhier, procureur au Parlement, et Françoise Seguin, veuve de Pierre Boisserat, tailleur d'habits à Grenoble (1622-1631), etc.

H. 23. — (Carton) — 119 pièces : 114 papier, 5 parchemin ; 2 sceaux.

1673-1680. — **Attuhier** — Procès entre Gaspard Acthuyer, avocat au Parlement, et Marie Michal, veuve de Claude Actuyer, agissant au nom de Claude Actuyer, son fils (1673), etc.

H. 24. (Carton.) — 175 pièces : 164 papier, 11 parchemin ; 3 sceaux

1670-1680. — **Attuhier** — Procès entre Claude Actuyer, bourgeois de Grenoble, et Marie Michal, sa femme (1671-73), etc.

H. 25. — (Carton.) — 137 pièces papier.

1570-1760. — **Auberjon** — Procès entre Anne Auberjon de Buisson-rond, dame du Mollard, veuve et héritière testamentaire de feu noble Jean d'Iserand, d'une part, et Jean Dumas, tisserand à Saint-Vallier (1654-1658). — **Aubin** — Comptes de Claude et Laurent Aubin, maîtres de postes à Grenoble (1640-1728). — Provisions de l'office de maître de la poste de Grenoble en faveur de Laurent Aubin (1681). — Requête présentée à l'intendant Bouchu par Isabeau Dupont, veuve de Claude Aubin, suivie de l'ordonnance lui accordant l'exemption du logement des gens de guerre (1693). — Mariage d'Ambroise Aubin, marchand, de Lyon, avec Catherine Honoré (1638). — Lettres de Pajot Dousembray, intendant général des postes : il annonce que le marquis de Torcy ayant donné sa démission de grand-maître et surintendant général des postes, le cardinal Dubois a été pourvu de cette charge (30 oct. 1721) ; — il donne avis que M. de Beauchamp, secrétaire de la Surintendance des postes, est rentré dans les fonctions de sa charge à la place de M. de Sourdeval, cidevant secrétaire de feu le cardinal Dubois ; il n'y a que cinq courriers de cabinet en charges pourvus par brevets, avec l'attache du duc d'Orléans, comme grand-maître des postes : ce sont les sieurs Juzan, Coiffier de Beaulieu, Clavery de Bannière, Roger Baudet et d'Arètche : ils doivent être porteurs de l'attache du duc dans leurs courses (13 nov. 1723). — **d'Aumont** — Quittances délivrées par la marquise Jeanne d'Aumont (1732). — **d'Aurillac** — Testament de Mérande d'Aurillac, dame de Veyssilieu, épouse de Laurent Rabot, seigneur d'Illins, conseiller au Parlement de Dauphiné : elle institue pour son héritier son fils Falcoz d'Aurillac, docteur en

droit (10 mai 1570). — **Auvergne.** — **Auzias** — Procès entre Louise et Olympe Auzias, de Veyne, et Antoine Anglès, notaire royal audit lieu (1721), etc.

H. 26. — (Carton.) — 7 pièces : 3 papier, 4 parchemin.

1407-1747. — **Avenier** — Procès devant l'officialité de Grenoble entre Jean Mercier et Boniface Ogier, de Saint-Martin-d'Hère, d'une part, et Sibuet et Hugues Avenier, de Gières, héritiers de Pierre Avenier, leur père d'autre : les parties, pour éviter de plus grands frais, choisissent pour arbitres Guigue de Claix, châtelain de Gières, et Antoine d'Oisas (3 sept. 1407). — Vente passée par Jean Rapaille, de Saint-Martin-d'Uriage, à Jean et Jacques Avenier, dits Marcel, et Guichard d'Arennes, de Gières, de cinq sétérées de prés et bois situés « *in cothia de Maresco* » etc., moyennant une somme de 10 florins de monnaie courante (15 déc. 1481). — Vente par Claude Vial, de Gières, à Claude Avenier, du même lieu, d'une sétérée de pré sur ladite paroisse, moyennant une somme de 10 florins (3 janv. 1508). — Obligation passée par Olivier Avenier, chauffecire du sceau du Parlement de Grenoble, et Pierre de Cornu, avocat consistorial, en faveur d'Humbert de Bourellon, seigneur de Mure, baron d'Auberive, etc., pour le prix des biens dépendant de l'hoirie de feu Ennemond Vernier, acquis par lesdits Avenier et Cornu (1595). — **Avignon** — Confirmation par le roi Henri IV des privilèges accordés par Charles IX aux habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin (Amiens, juillet 1596). — **Aynard** — Procès entre François Aynard ou Eynard, avocat au Parlement de Grenoble, et Antoinette Poyet (1747), etc.

H. 27. — (Carton.) — 103 pièces papier.

1626-1723. — **Baccard.** — **Badel-Leyraud** ou **Leyraud-Badel** — Carnet de comptes d'Antoine Badel (1660-1709). — Sentence de François Joubert, vibailli du Viennois, lieutenant général civil et criminel au siège présidial du Graisivaudan, attribuant à Jacques d'Yse de Rosans, seigneur de Saléon, conseiller au Parlement, comme administrateur des biens de Louise de Pérachon, son épouse, et de ses enfants, les patrimoines de noble Jean de Pérachon, seigneur du Collet, et de Philibert de Pérachon, sieur de Sainte-Croix, « *sortis du royaume depuis quelques années* » (12 janv. 1690) ; — signification de cette sentence à Antoine Badel, jardinier aux Granges, rentier de Jacques de Pérachon (19 janv. 1690). — Ordonnance de l'intendant Bouchu chargeant Antoine Leclair, bourgeois de Grenoble, de l'administration des biens des religionnaires, ou nouveaux catholiques de ladite ville qui ont quitté le royaume (29 mai 1686), etc.

H. 28. — (Carton.) — 113 pièces papier.

1647-1706. — **Badel** — Procès entre Antoine Badel et Abel Rougier, archer du roi (1684). — Quittances d'André d'Aréoud à son fermier. — Comptes entre les cohéritiers d'Antoine Badel et Marie-Madeleine de Rabot de Veyssilieu représentée par noble Jean d'Aréoud, seigneur d'Osselon, son mari (1706), etc.

H. 29. — (Carton.) — 239 pièces : 238 papier, 1 parchemin.

1661-1751. — **Badel** — Testament d'Antoine Leyraud-Badel et de Laurence Jay-Boulard, sa femme, par lequel ils s'instituent réciproquement pour héritiers (1661). — Procès entre Jean Leyraud-Badel, prêtre, vicaire en l'église Saint-Joseph à Grenoble, et ses sœurs, d'une part, et Benoît Phélix, tapissier à Gap, d'autre part (1715). — Procès entre Jean Badel, curé du Sapey, et le syndic de la Grande-Chartreuse, au sujet de la portion congrue de ladite cure montant à 300 l. que le syndic refusait de payer au curé (1729) ; — entre le même et la communauté du Sapey (1736). — Provision de la cure de Bresson en faveur de Jean Leyraud-Badel, prêtre (1751), etc.

H. 30. — (Carton.) — 148 pièces : 147 papier, 1 parchemin.

1720-1757. — **Badel** — Correspondance de Jean Leyraud-Badel, prêtre. — Lettres : — de M. Marnays, vicaire général (1720) ; — du père Carrier, chartreux, lui offrant la cure du Sapey (1721) ; — du frère Antoine, général des Chartreux (1722) ; — de M. Couland, curé de Saint-Joseph de Grenoble (1723) ; — du frère Michel de Larnage, général des Chartreux : il envoie des ornements à l'abbé Badel, curé du Sapey (1744) ; — de l'évêque de Grenoble : les habitants de Sarcenas ont demandé un prêtre au gardien des Récollets de Saint-Eynard (1744) ; — de la sœur de Beaurière, religieuse : elle le remercie de ses compliments et lui envoie des confitures, « *douceurs pour douceurs* » (s. d.) ; — de l'évêque de Grenoble à M. Badel, curé de Bresson (1751) ; — de M. Leyraud-Badel à M. Dumollard, prébendier de Bresson et d'Échirolles : il remercie de l'envoi d'un missel et signale « *l'infection qui règne dans le tabernacle de l'église de Bresson* » (1751) ; —

de l'évêque de Grenoble : il combat la doctrine des casuistes qui prétendent que les pâques peuvent être faites dans la cathédrale de Grenoble (1751). — Préparation d'un huguenot avant de recevoir la Cène. — Déclaration faite par-devant Jacques Fantin, notaire royal du mandement de Savine par Jean Joaneu, évêque de Senez : il se rend au concile d'Embrun pour participer à ses délibérations, mais récuse ce concile pour juger de son opposition à la bulle « *Unigenitus* » (11 août 1727). — État des livres composant la bibliothèque curiale du Sapey (1737). — Livre de raison de M. Leyraud-Badel, curé du Sapey. — Lettres de Jean de Caulet, évêque de Grenoble, autorisant François Buchon, originaire de la Murc, à tenir une école publique pour les garçons dans la paroisse du Sapey, « *à condition qu'il se « conformera en tout aux statuts et ordonnances de nostre « diocèse concernant les maistres d'école; lui deffendons « spécialement, sous peine de nullité des présentes et « d'interdit de toute fonction de maître d'école, « d'admettre dans sa ditte école publique aucune fille, « sous quelque prétexte que ce soit, comme aussi de « fréquenter dans laditte parroisse les cabarets et jeux « publiqs, s'il y en a; lui enjoignons de faire, au « moins deux fois la semaine, le catéchisme à ses éco- « liers, en se servant pour ce de celui seul que nous « avons fait imprimer pour l'usage de nos diocésains; « lui permettons de traiter avec la communauté ou « les particuliers, comme il avisera, pour le salaire ou « honoraire de ses travaux pour l'instruction de leurs « enfans, sans lui être d'aucune garantie, ni qu'en « vertu des présentes il puisse rien exiger de laditte « communauté ni des particuliers; deffendons à tous « autres d'ouvrir dans laditte parroisse école publique « des garçons, sous les peines de droit; mandons au « sieur curé dudit lieu de veiller à l'observation des « présentes et de faire souvent la visite de laditte « école, et d'y voir exercer les devoirs du maître et des « écoliers, et de nous donner avis de ce qu'il y décou- « vriroit de contraire aux bonnes mœurs, si le cas y « échoit* » (22 déc. 1734). — Démêlés du curé avec le greffier au sujet de la Passion. — Fourniture de six chandeliers de bois réargentés par le sieur Vibert, sculpteur (1739). — Une maladie des bestiaux se manifeste aux Granges-lès-Grenoble vers le 15 septembre 1744; le 23, au bas-Corenc; le 27, on a béni tout le bétail du Sapey pour prévenir le mal (1744). — Achat d'une bannière pour l'église du Sapey (1745). — Le 16 novembre 1750 : « *J'ai reçu ma commission d'archiprêtre du canton de Saint-Martin-de-Miséré*, etc. — Livre de raison de M. Badel depuis sa nomination à la cure de Bresson. — Description de l'église : elle est dans un état lamentable : quand on ouvre le tabernacle, il s'en exhale une « *puanteur extraordinaire* »; la maison curiale répond à l'église (1751). — Contestations du curé avec les habitants d'Échirolles qui refusaient de venir faire leurs pâques à l'église de Bresson, prétendant avoir le droit de les faire à Échirolles. — Création de la confrérie du Saint-Sacrement à Bresson (21 sept. 1751). — Payé 37 l. à M. Vibert, sculpteur de Grenoble, pour la construction d'un tabernacle à l'église de Bresson (1751). — Donation de reliques enchassées dans un cœur de cristal (1753). — Bénédiction de la cloche (22 juill. 1757). — etc...

H. 31. — (Carton.) — 51 pièces : 48 papier, 3 parchemin.

1666-1680. — Badon — Procès entre Paul Badon, prêtre habitué en l'église Notre-Dame, et Jeanne Desmollins, veuve de Pierre Geymon.

H. 32. — (Carton.) — 148 pièces papier.

1650-1718. — Badon — Testament de Jean Chalvet-Badon, procureur héréditaire en la cour commune de Grenoble (15 mai 1650). — Codicille du même (8 juil. 1650). — Requête de Melchiol Bouchet, chirurgien de Grenoble, demandant au juge de cette ville la taxe des soins donnés par lui pendant la dernière maladie de Jean Chalvet-Badon, suivant les ordonnances du sieur Dubœuf, médecin : il réclamait 6 l. 10 s. par journée : le juge Bon de la Baulme lui alloue 4 l. par jour, soit pour dix-sept jours, 68 l. (1651). — Procès entre François Baret, procureur au bailliage, et Paul Badon, prêtre (1667). — Procès entre Jacques Badon, bourgeois du Villard-Saint-Christophe, et Antoine Sigaud, marchand de Pierre-Châtel (1718), etc.

H. 33. — (Carton.) — 101 pièces papier.

1635-1704. — Badon — Contrat de pension consenti en faveur de Guillaume de Saultereau, seigneur de Chasse, conseiller au Parlement de Grenoble, par Jean Badon, procureur au bailliage de Graisivaudan (1637). — Actes d'achats de terres, échanges, quittances de paiement consentis au même Jean Badon (1635-1642). — Inventaire des titres de Jean Badon, procureur (1650). — Procès entre Étienne Badon, prêtre, curé de Crolles, et Thérèse Auberjon de Murinais, épouse séparée de biens de noble Claude de Joffrey de Bon-Repos (1704), etc.

H. 34. — (Carton.) — 109 pièces : 106 papier, 3 parchemin.

1531-1780. — Bailleul — Bailly — Balde — Bally — Baratier — Sentence arbitrale rendue par Jean « de Navayssia », chanoine d'Embrun, A. de Rosset, Gaspard de Rame et Antoine Gaillard, entre Pierre de Baratier, d'une part, et Claude Arnaud, et Jeanne de Baratier, d'autre part, au sujet de l'héritage de Guillaume de Baratier, cousin de Pierre et frère de Jeanne : le premier prétendait que cet héritage lui revenait en vertu d'une substitution insérée dans le testament de son bisaïeul : les arbitres le déboutent de sa demande (3 janv. 1531). — **Barbe** – État des meubles, vaisselle d'argent, etc., que Marie-Madeleine de la Motte apporte en dot à François Barbe, officier de bouche de la duchesse du Maine : 17 pièces de tapisserie d'haute lisse estimées 1,000 l. ; 4 pièces de tapisserie de cuir d'or, 30 l. ; 5 pièces de tapisserie de Bergame à 2 l. l'aune, 40 l. ; 4 pièces de point de Hongrie à 7 l. l'aune, 112 l.; un lit de drap brun doublé de taffetas jonquille, etc... (1719). — **Le Barbier** — Procès entre Josué Le Barbier, avocat au Parlement et la communauté de Saint-Maximin et Grignon (1661). — **Barde** — Transaction entre Joseph Barde, conseiller du roi, receveur et payeur ancien des gages du Parlement, d'une part, et Maurice Molliet, etc... d'autre part (1648). — **Bardonnenche** — Quittances concernant Marguerite Eyraud de Saint-Marcel, veuve de René de Bardonnenche, vicomte de Trièves, chevalier d'honneur au Parlement de Grenoble (1720), etc...

H. 35. — (Carton.) — 148 pièces : 3 parchemin, 145 papier.

1577-1788. — Baret — Testament de Claude Baret, de la Mure (5 déc. 1577). — Procès entre Paul Baret, procureur au bailliage de Graisivaudan, et Antoine Cloître, curé de Notre-Dame-de-Mésage (1712). — Testament dudit Antoine Cloître : il nomme pour ses héritiers tous les manants et habitants de Notre-Dame-de-Mésage, à condition par eux de nommer et entretenir un maître d'école « *pour enseigner leur* « *jeunesse, toujours le plus capable, pieux, exemplaire,* « *sachant, si faire se peut, le plain-chant et la langue* « *latine* », etc... (1714).

H. 36. — (Carton.) — 95 pièces papier.

1711-1768. — Baret — Livre de raison de Paul Baret concernant le domaine de Jarrie (1766-1768). Procès entre Paul Baret et : — François Bidaud, de Jarrie (1711). — Philippe Bastard, bourgeois de Grenoble (1734), etc...

H. 37. — (Carton.) — 148 pièces papier.

1488-1770. — Baret — Terrier de Jarrie acquis par Paul Baret (1488-1490). — Procès entre Paul Baret et l'abbé de Marnais, doyen de l'église Notre-Dame de Grenoble, au sujet des biens de Jarrie (1724). — Procès entre le même Paul Baret et Pierre L'Hôtelier, prieur du prieuré de la Basse-Jarrie (1724), etc...

H. 38. — (Carton.) — 78 pièces papier.

1727-1781. — Baret — Procès : — entre Antoine Baret-Barbas, habitant au mas de Briançon, et le fermier de la terre de Beaumont (1758) ; — entre Jean Baret et Jean Massard, de Beaumont (1727) ; — entre Antoine Baret et Victoire Mathieu (1781) ; etc...

H. 39. — (Carton.) — 87 pièces papier.

1762-1786. — Baret — Dépôt par Jean-Pierre Cormon de Villemer, directeur des Vingtièmes en Dauphiné, d'une quittance de 4,000 l. passée par le sieur Baret au profit d'Ennemond Baret, son frère, contenant obligation de 2,000 l. consentie par ce dernier au sieur Cormon (1777). — Procès entre Ennemond Baret, ci-devant caissier de la recette générale des finances de Dauphiné, commerçant à Barcelone (Espagne), et Jean-Joseph-Benoît Dupérier, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble (1786), etc.

H. 40. — (Carton.) — 47 pièces : 45 pap., 2 parch. ; 1 armoirie.

1359-1760. — Barnéoud — Testament de François Barnéoud, procureur au bailliage de Graisivaudan (20 janv. 1745). — Contrat de mariage entre le même François Barnéoud et Madeleine Cheminade (1726). — Pièces de comptabilité concernant M. Barnéoud, prêtre, curé de la Buisse. — Promesse consentie par Madeleine Cheminade, veuve et héritière de François Barnéoud, de payer à Jean-François Barnéoud, son fils, clerc tonsuré, « *qui désire prendre* « *le sous-diaconat et entrer dans l'ordre de prêtrise* », une rente annuelle de 100 l. imputable sur ses droits successifs (1750), etc... — **Barnier-Guetton** — Testament de Guillaume Barnier-Guetton, de la paroisse de Saint-Étienne, au mandement de Voiron (23 mai 1637). — **Baronnat (de)** — Extrait du testament de Pierre de Baronnat, seigneur de Poliénas, par lequel il institue pour héritière Marianne de Lescot, son épouse

(11 nov. 1692).— **Barral** — Reconnaissance passée en faveur de Guigue Barral, fils de Jean, d'Allevard, par Durand, fils de Richard Eyrins, du Clos, pour une pièce de terre sise sur ladite paroisse, au lieu dit « *in Coterello* » (28 déc. 1358-1359, n. st. 12e indiction). — Procès entre Reynaud Barral, avocat au Parlement, et Claude Robert, de Saint-Ismier (1671). — **Basset** — Acensement, pour huit ans, par Pierre Basset, fils de Louis, à Antoine Basset, son frère, de tous les biens de l'hoirie paternelle (12 mai 1572), etc.

H. 41. — (Carton.) — 139 pièces, dont 6 parchemin.

1542-1762. — **Baulme (de la)** — Testament de Joseph de la Baulme, seigneur de Châteaudouble, conseiller au Parlement de Grenoble, par lequel il institue pour son héritière Isabeau-Louise-Françoise de Blond, sa femme, à charge de rendre son héritage à Alphonse-Joseph de la Baulme, son fils, « *quand bon* « *lui semblera, sans aucune reddition de comptes* » (27 oct. . . . (1). — **Baulme** — Procès entre Ennemond Baulme, procureur en la Cour, et les enfants d'Antoine Vieux (1690). — **Baume** ou **Beaume** — Procès entre Marie Baume, et Bruno Micoud, de Grenoble (1761) ; — entre la même et Pierre-Paul Girard, notaire à Grenoble (1762). — Livre de raison de Mlle Baume (1743-1759). — **Baux** — Contrat de mariage entre Antoine Baux, fils d'Auban, de Valdrome, au diocèse de Die, et Artaude de Bonne, fille de Jacques de Bonne, écuyer, de Saint-Bonnet, et de feu Marguerite Grasse (1542), etc.

H. 42. — (Registre.) — In-4° papier ; 87 feuillets.

1547-1585. — **Bayle** — Terrier contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Hector Bayle, de Cognin, par Antoine Rod, dit Bérenger, Jean Millet, etc., d'Iseron.

H. 43. — (Carton.) — 43 pièces papier.

1574-1585. — **Beaumont (de)** — Procès entre François de Beaumont, baron des Adrets, et Jean de Bellesser, prévôt des maréchaux au bailliage de Saumur : ce dernier réclamait au baron une somme de 597 l. qu'il avait payée pour le compte de son fils, le jeune David de Beaumont, aux marchands d'étoffes de Saumur : — Lettre du baron des Adrets à Basset, son procureur : il refuse de payer, attendu que son fils avait moins de quatorze ans et qu'il ne pouvait s'engager sans l'aveu de son père ; il mangeait à la table de M. de Bussi d'Amboise, et quant aux vêtements, il en avait autant qu'il lui était nécessaire : « *grègues de* « *taffetas noir aux trois passements d'or et de soie* « *violette, pourpoing de même, manteau long, couleur* « *feuille morte, bas de soye noire* », etc... (La Frette, 21 oct. 1578). — Arrêt de la Chambre des vacations du Parlement de Grenoble qui condamne le baron des Adrets à payer les sommes dues à Jean de Bellessert, avec tous dépens, dommages et intérêts (9 déc. 1578). — Lettre du baron des Adrets au Parlement : il est très irrité de l'arrêt rendu contre lui, il désire pousser cette affaire aussi loin qu'il pourra, car il s'est aperçu que son fils est un « *fou naturel* », ayant fait pour 6 ou 7,000 fr. de dettes avant l'âge de quatorze ans... Payer cette dette, ce serait ouvrir la porte à toutes les personnes qui ont eu affaire avec cet insensé ; ce serait compromettre la fortune du baron « *que j'ay* « *acquise*, dit-il, *avec tant de labeur et de hazard;* « *vous promettant néantmoins par la foi que je dois* « *à Dieu, ne me départir jamais de l'amour de ma* « *patrie, ny de celle que j'ay portée au corps de la* « *Cour...* » (De Romanesche, le 17 janv. 1579). — Autre lettre du même au procureur Basset : « *J'ay* « *entendu, il y a quelques jours, que le provost de Saumur est à Grenoble, poursuyvant l'exécution de ses* « *arrêts: il me semble que les despens ont été taxés par* « *M. Danières. Je vous prie, escripvés m'an ce qui en* « *est et luy faittes ouffre que, sans entrer en despens, je* « *luy ouffre des biens, soit meubles ou immeubles,* « *comme il vouldra, à son élexion, des biens du légat de* « *mon fils, ou bien des miens, car attendu la despance* « *que j'ay faitte dupuys la venue de la reyne, que au* « *voyage que j'ay fait à la Court, que aussy celle qui me* « *convien faire pour accompagner monseigneur du Maine* « *en ses guerres, et attendu la povretté du peuple, il* « *n'y a moien de retirer d'argent d'eulx... De la Fraitte,* « *ce Xe julliet 1580* » (1). — Transport, par François de Beaumont, baron des Adrets, chevalier de l'ordre du roi, à Anne de Saint-Marcel d'Avançon, d'une obligation de 8,400 l., qui lui avait été consentie, le 6 juin 1560, par François de Saint-Marcel d'Avançon, et Guigue et Balthazar de Combourcier (2 janv. 1578). — Procuration passée par le même François de Beaumont, baron des Adrets, au comte de Montréal, pour assister en son nom au mariage de sa fille Suzanne, fille d'hon-

(1) Le nom de l'année a été omis.

(1) Cf. A. Prudhomme. *Un épisode inconnu de la vie privée du baron des Adrets*. Grenoble, 1887, in-8°. Ext. du *Bull. de l'Académie delphinale*. 3e série, t. XXI.

neur de la duchesse de Savoie, avec Jean-Baptiste Roer, seigneur de Tervanas, et co-seigneur de Saint-Étienne et de Monteux : le baron constitue en dot à sa fille 3,000 écus de monnaie de Piémont (20 fév. 1574) (1). — Procès entre noble Laurent de Beaumont et Isabeau du Fay (1585).

H. 44. — (Carton.) — 66 pièces : 60 pap., 6 parch. — 4 sceaux.

1682-1749. — **Beaufort** — Procès entre Pierre de Beaufort, abbé de Tamiers, et Nicolas Solière, secrétaire en la Chambre des Comptes (1580). — **Beauregard (Baudet de)** — Procès entre François Baudet de Beauregard, conseiller au Parlement, et divers particuliers de Jarrie (1683) ; — entre Louis Baudet de Beauregard, conseiller honoraire au Parlement, et le syndic du même Parlement, au sujet des droits d'épices que le premier réclamait (1749). — Plainte déposée par Marie Second, veuve de François Baudet de Beauregard, contre Louis Baudet de Beauregard, conseiller au Parlement, son fils : on lui avait volé certains titres et papiers, et elle soupçonnait son fils (1739) ; — etc...

H. 45. — (Carton.) — 23 pièces papier.

1603-1755 : — **Beaurepaire (Abbaye de)** — Reconnaissances passées en faveur d'Hélène de Grolée, abbesse du monastère de Notre-Dame de Bonnecombe et de Saint-Paul-d'Izeaux et dame de la maison-forte de Biesse, par divers particuliers de Marcolin (1603). — Procès entre la même abbaye, transférée à Beaurepaire, et Benoît Bertoche et Nicolas Gachet, laboureurs de Marcolin (1755). — **Beauvais** — Procès entre maître Paul-Gautier de Beauvais, receveur général des finances du Dauphiné et le procureur général du Parlement (1734-1739). — **Béègue**. — **Beins (de)** — Devis et mémoires des travaux de défense contre le Drac faits par l'ordre de la ville de Grenoble par noble Jean de Beins, conseiller, ingénieur et géographe ordinaire du roi (1632-1634). — Procès entre Jean de Beins et les consuls de Grenoble au sujet du paiement des travaux faits sous sa direction (1633-1650). — **Belmont**. — etc...

(1) Ces actes portent tous la signature du baron des Adrets.

H. 46. — (Registre.) — In-4° papier, 432 feuillets.

1609. — **Benoist (du)** — Inventaire général des biens de l'hoirie de Claude du Benoist, rédigé à la requête d'Antoine de Chaulnes et Claude de Baronnat, comme maris de Madeleine et Lucrèce du Benoist, filles dudit Claude (1609). — Catalogue de la bibliothèque : y figurent des livres de religion, de droit, Aristote, Commines, Ronsard, etc... — Inventaire des titres et papiers.

H. 47. — (Registre.) — In-4° papier, 48 feuillets.

1593. — **Benoist (du)** — « *Registre et contre-* « *role de Claude du Benoist, trésorier provincial de* « *l'Extraordinaire des guerres, en Dauphiné, Lyonnoys,* « *Forest, Beaujollois, Dombes.* »

H. 48. — (Carton.) — 20 pièces : 19 papier, 1 parchemin.

1522-1653. — **Benoit** — Armoiries d'Antoine Benoit, avocat au Parlement du Dauphiné : « *il porte* « *d'azur, à la colombe d'argent, au chef cousu de* « *gueules, chargé de trois étoiles d'or* » (1697). — Testament de Jean-Louis Benoit, avocat au Parlement (13 nov. 1629). — Testament de Marguerite Galatrin, veuve de Jean-Louis Benoit : elle institue pour héritier Antoine Benoit, l'un de ses fils, avocat au Parlement (30 mai 1646), etc.

H. 49. — (Carton.) — 116 pièces : 113 papier, 3 parchemin.

1214-1741. — **Benoit** — Inventaire des titres concernant l'évêché de Die, trouvés dans les papiers de l'avocat Benoit, et remis le 26 juillet 1741 à Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die : — Vidimus fait en 1738 d'une bulle de l'empereur Frédéric II portant donation aux évêques de Die de leur ville épiscopale (1214) ; — donation par Silvion de Crest, doyen de l'église de Valence, à l'évêque de Valence et à ses successeurs, d'une partie de Crest et Aouste (1226), etc.. ; — procès entre l'avocat Antoine Benoit et Didier Cayol, marchand, de Grenoble (1657).

H. 50. — (Carton.) — 59 pièces : 2 parchemin, 57 papier.

1579-1718. — **Benoit** — Actes de ventes et constitutions des pensions concernant Jean-Antoine Benoit, avocat. — Vente d'une partie de ses biens passée par la communauté d'Allex au diocèse de Va-

lence, à noble Sigismond de Gardon de Bays, savoir : les moulins d'Allex avec leurs béals, c'est-à-dire le moulin de la Tour de Pellissier et le moulin de la Charavelle, à condition que l'acquéreur permettra aux habitants d'Allex « *de prendre l'aigage chaque samedy à midy jusques au dimanche au soir* » (23 juin 1579). — Obligations passées en faveur d'Antoine Benoit, avocat, par Joseph-Alexandre Vincent, avocat; — par Claude Gros, d'Allex, etc. (1604-1713). — (Anciennement côté & 1 et 2, Cf. série D., n° 5.)

H. 51.—(Carton.)— 66 pièces : 6 parchemin, 60 papier.

1582-1655. — Benoit — Contrats de mariage, extraits baptistaires et mortuaires de l'avocat Benoit et de sa fille. —Baptême d'Antoine Benoit, fils de Jean-Louis, avocat au Parlement, et de Marguerite Galatrin; parrain : Gaspard Benoit ; marraine : Florence de Pourroy (26 janvier 1620). — Contrat de mariage de Jean-Louis Benoit et de Marguerite Galatrin, fille de Solon Galatrin, procureur, et de Suzanne de Cornu (20 déc. 1600). — Contrat de mariage de Solon Galatrin, procureur, fils de Vincent, également procureur, avec Suzanne de Cornu, fille d'Étienne, docteur en droit, avocat consistorial au Parlement (25 avril 1582). —Inventaire des biens laissés par Mérande Baro, femme du conseiller Pierre de Cornu (1619). — Contrat de mariage de Pierre de Cornu et de Mérande Baro, fille de feu Gaspard, avocat consistorial (5 janv. 1590) ; — & 3 et 4.

H. 52. —(Carton.)— 82 pièces papier.

1602-1657. — Benoit — Actes de partage entre Jean Benoit, marchand, de Crest, et Jean-Louis Benoit, avocat consistorial au Parlement du Dauphiné (25 juillet 1602); — entre le même Jean-Louis et Gaspard Benoit, bourgeois, de Crest, son frère (28 janv. 1605). — Arrentements passés par M. Benoit de son domaine d'Allez (1657); — etc. — & 5 et 6.

H. 53. —(Carton.)— 271 pièces papier.

1587-1672. — Benoit — Quittances passées en faveur de l'avocat Benoit ou de ses prédécesseurs par : — Louise du Mollin, veuve de Sébastien de Moreton (1602); — frère Jean Pallier, gardien et syndic du couvent de Saint-François de Valence (1633); — Didier Cayol, marchand, de Grenoble (1657); — Antoine Demonières, avocat en la Cour (1663); — Antoine de la Baume Pluvinel, gouverneur de Crest (1672). — & 8.

H. 54. — (Carton.) — 240 pièces papier.

1580-1688. — Benoit — Quittances passées en faveur de l'avocat Benoit ou de ses prédécesseurs par : — Anne Michel, veuve de François Jassoud, notaire royal de Biviers (1667); — Louis Allemand, avocat au Parlement (1673); — Monavon, avocat au Parlement (1688); — Quittances des rentes du domaine d'Allex (1613-1664) ; — & 8.

H. 55. — (Carton.) — 201 pièces papier.

1611-1698. — Benoit — Quittances délivrées à M. Benoit ou à ses prédécesseurs par : — Antoine de la Rivière, seigneur de Montmorin (1611); — Isabeau de Lérisse (1620-1650); — Scipion Darnoux, sieur de la Motte, bourgeois de Crest (1698); — & 8.

H. 56. — (Carton.) — 226 pièces papier.

1600-1698. — Benoit — Quittances délivrées à l'avocat Benoit ou à ses prédécesseurs par : — Salomon de Meretz, maître des comptes du Dauphiné, agissant en qualité de mari de Jeanne des Isles (1664); — Elzéas d'Antoine, seigneur de Roquefeuil et de Saint-Pont, conseiller au Parlement de Provence (1690); — etc. & 8.

H. 57. — (Carton.) — 24 pièces papier.

1587-1690. — Benoit — Liquidation de comptes entre Gaspard et Jean-Louis Benoit, Marguerite Galatrin et Charles de Michel (1633). — État des prétentions de Suzanne de Cornu en qualité d'héritière bénéficiaire de Marguerite Avenier, sa fille, sur les biens d'Olivier Avenier (1620). — Enquête faite à la requête de noble Charles Cot de Cornu, seigneur du Vernay, lieutenant de la prévôté du Dauphiné, par Michel Argoud, conseiller au Parlement, au sujet du testament du conseiller de Cornu (1617). — Inventaire des meubles et des sacs à procès dépendant de l'hérédité de Solon Gallatrin, procureur au Parlement de Grenoble (1587); — & 9 et 10.

H. 58. — (Carton.) — 95 pièces papier.

1629-1700. — Benoit — Sentence arbitrale entre Mérande Avenier et Marguerite Gallatrin, veuve de Jean-Louis Benoit, avocat au Parlement (1634). — Livre de raison de l'avocat Benoit (1640-1700). —

Procès entre Marguerite Gallatrin et Laurent et Balthazar Montel (1636); — entre la même et Guillaume Fradel, contrôleur général du Taillon (1629); — etc. — & 11-15.

H. 59. — (Carton.) — 205 pièces : 202 papier, 3 parchemin.

1638-1650. — **Benoit** — Procès entre Marguerite Gallatrin mère et Antoine Benoit, d'une part, et : — Pierre Bonin, citoyen de Grenoble (1638-1639); — François Drogue, collecteur d'Allex (1644); — Claude et Marguerite Chambaud (1645); — etc. — & 16-17.

H. 60. — (Carton.) — 50 pièces : 43 papier, 7 parchemin ; 1 sceau.

1609-1660. — **Benoit** — Procès entre Marguerite Gallatrin et les créanciers de la succession de Jean-Louis Benoit, son mari (1638-1640). — Inventaire des biens laissés par Suzanne de Cornu, mère de Marguerite Gallatrin (1630). — Procès entre Jean-Louis Benoit, procureur et : — Jean Boucher, chanoine de la Madeleine (1609); — Antoine Dubois, avocat au Parlement de Grenoble (1660); — Charles de Michel, etc., — & 18-21.

H. 61. — (Carton.) 159 pièces : 156 papier, 3 parchemin.

1652-1685. — **Benoit** — Procès entre : — Suzanne Benoit et Florimond de Lastic (1654); — Antoine Benoit, héritier bénéficiaire de Marguerite Gallatrin et les créanciers de la succession de ladite Marguerite (1657); — le même et Jeanne Baro, épouse de noble Pierre de Vaulx, conseiller au Parlement (1685); — le même et Laurent Micoud, chanoine de N.-D. (1652); — etc., — & 22, 24.

H. 62. — (Carton.) — 176 pièces papier.

1650-1657. — **Benoit** — Sentence de discussion des biens de Marguerite Gallatrin (1657). — Procès entre Antoine Benoit, avocat au Parlement, et Étienne et Hugues Macquerel, marchand, de Grenoble (1657); etc... — & 23.

H. 63. — (Carton.) — 61 pièces papier.

1655-1685. — **Benoit** — Procès entre Antoine Benoit et Émerantianne Massot, femme de François Chassot, référendaire en la chancellerie, au sujet de la succession d'Antoine Chalvet, avocat (1671-1685); — entre le même et Jeanne de Musy, veuve du conseiller Baro 1655); — etc. — & 25, 26, 27.

H. 64. — (Carton.) — 88 pièces papier.

1653-1669. — **Benoit** — Procès entre Antoine Benoit et : — le curateur de l'hoirie vacante de noble Louis Allemand, seigneur de Montrigaud (1669); — Justine et Jeanne Gaude et Françoise Bonnet (1653); — les chanoines de l'église N.-D. de Grenoble (1666); etc. — & 28, 29, 30.

H. 65. — (Carton.) — 203 pièces : 202 papier, 1 parchemin,

1637-1674. — **Benoit** — Procès entre Antoine Benoit et : — noble Charles Griffon, sieur de Veynes (1637-1658); — Alexandre de Montoison, mari de Gabrielle Destrets (1655); — Anne Michel, veuve de François Jassoud, notaire de Biviers; — Antoine Dubois, avocat en la Cour (1653-56); — Jean de Saint-Hours-Noir (1674); etc., — & 31, 32, 33.

H. 66. — (Carton.) — 124 pièces : 121 papier, 3 parchemin.

1681-1685. — **Benoit** — Procès entre Antoine Benoit, avocat, et François Gabier, au sujet d'une créance de Me Benoit sur l'hoirie d'Antoine Chalvet, avocat (1685). — Filiation des Chalvet, depuis Pierre Chalvet et Antoinette de Marrel, mariés le 30 mai 1681; etc., — & 34.

H. 67. — (Carton.) — 146 pièces : 144 papier, 2 parchemin.

1678-1782. — **Benoit** — Procès entre Antoine Benoit et Claude Chevalon, gantier de Grenoble (1678-1682). — « Avertissement pour Me Antoine Benoist, avocat en la Cour, deffendeur en intérinement de lettres royaux tendentes à rescision de transaction, contre Claude Chevalon, gantier de Grenoble, demandeur » (1678, imprimé); etc. — & 35.

H. 68. — (Carton.) — 154 pièces papier.

1685-1696. — **Benoit** — Procès entre Antoine Benoit et : — Anne de Portes, veuve de noble Jacques Eymond, sieur de Franquières, conseiller au Parlement de Grenoble (1685); — Philippe Béatrix-Robert de Saint-Germain, veuve du conseiller de Bourchenu, héritière médiate de Pierre Béatrix-Robert de Saint-Germain, conseiller au Parlement de Grenoble, son neveu (1696); etc. — & 36, 37.

H. 69. — (Carton.) — 127 pièces : 123 papier, 4 parchemin.

1648-1658. — Benoit — Procès entre Antoine Benoit et Jean-Antoine de Conches, conseiller du roi au siège présidial de Valence. — & 38.

H. 70. — (Carton.) — 105 pièces : 101 papier, 4 parchemin.

1639-1677. — Benoit — Procès entre Antoine Benoit et les Frères Prêcheurs de Grenoble, au sujet d'une pension annuelle de 15 l. — & 39.

H. 71. — (Carton.) — 137 pièces : 134 papier, 3 parchemin.

1610-1690. — Benoit — Procès entre Antoine Benoit et Etienne Matel, bourgeois de Grenoble. — Requête au Parlement par ledit Antoine Benoit, avocat, contre Thomas Brunet, assesseur au bailliage de Graisivaudan, héritier d'Étienne Matel, ce dernier étant lui-même héritier de Jean Matel, son aïeul (1699, imprimé); etc. — & 40.

H. 72. — (Carton.) — 65 pièces : 64 papier, 1 parchemin.

1610-1699. — Benoit — Procès entre Antoine Benoit et Étienne Matel (suite). — & 40.

H. 73. — (Carton.) — 87 pièces : 82 papier, 5 parchemin.

1610-1679. — Benoit — Procès entre Antoine Benoit et Étienne Matel (suite) ; — & 40.

H. 74. — (Carton.) — 147 pièces papier.

1636-1711. — Benoit — Procès entre Antoine Benoit et Pierre Borel, avocat au Parlement, au sujet de la succession d'Alexandre Benoit, avocat. — & 41.

H. 75. — (Carton.) — 146 pièces papier.

1636-1711. — Benoit — Procès entre Antoine Benoit et Pierre Borel (suite) ; — & 41.

H. 76. — (Carton.) — 220 pièces : 217 papier, 3 parchemin ; 1 sceau

1645-1664. — Benoit — Procès entre Antoine Benoit et : — noble Claude Baile, sieur de la Tour (1655-1664) ; — Isabeau Janon, veuve de Germain de la Tourette, conseiller du roi et général des monnaies du Dauphiné (1645) ; — Jean-Louis Allemand, sieur de Montrigaud (1659), etc. ; — & 44.

H. 77. — (Carton.) — 57 pièces : 52 papier, 5 parchemin ; 1 sceau.

1448-1694. — Cabinet Benoit — Dossiers provenant du cabinet d'Antoine Benoit, avocat. — Procès entre le prévôt et les chapelains de l'église collégiale de Saint-Sauveur-de-Crest, et les péagers du péage de Crest, au sujet d'une pension aunuelle de 40 gros tournois, qui leur avait été léguée par le dernier comte de Valentinois (1448-1465). — Réception de Marguerite Durand au monastère de la Visitation de Crémieu (15 août 1694). — Contrat de mariage entre Elzéas d'Antoine, seigneur de Saint-Pont, en Provence, fils de feu François, conseiller au Parlement de Provence et d'Anne d'Agoult, — et Félice de Clermont, fille de François-Antoine de Clermont, marquis de Montoison, baron de la Rochebaudin, etc., et de Marguerite de la Boutière (1674) ; — & 45, 46.

H. 78. — (Carton.) — 165 pièces : 164 papier, 1 parchemin

1590-1697. — Cabinet Benoit — Confirmation d'Antoine Benoit, avocat en la Cour, comme syndic des forains d'Allex (1697). — Procès entre ladite communauté et les héritiers d'Antoine Benoit ; — entre la même communauté et les hoirs de Pont-Davin, Jeanne d'Allian, veuve du sieur du Poët, etc. ; — & 47.

H. 79. — (Carton.) — 122 pièces : 118 papier, 4 parchemin.

1592-1651. — Cabinet Benoit — Procès de la communauté d'Allex contre Pierre Chollet, collecteur des tailles (1651) ; — contre le chapitre de Saint-Apollinaire de Valence (1615-1625). — Reconnaissance passée par la communauté d'Allex au profit dudit chapitre (1592) ; etc. — & 47.

H. 80. — (Carton.) — 78 pièces : 74 papier, 4 parchemin ; 4 sceaux.

1620-1668. — Cabinet Benoit — Procès de la communauté d'Allex contre Charles Bompré, lieutenant particulier à Crest et Catherine Bachasson, veuve de Charles Bruyère, avocat à Crest (1620) ; — contre Jean de Loulle (1667-68) ; etc. — & 47.

H. 81. — (Carton.) — 139 pièces : 138 papier, 1 parchemin.

1653-1671. — Cabinet Benoit — Procès de la communauté d'Allex contre noble Alain de Fages, sieur de Bertis (1653) ; — contre Pierre Achard, dit Lagarde (1671) ; etc. — & 47.

H. 82. — (Carton.) — 138 pièces : 132 papier, 6 parchemin ; 2 sceaux

1609-1650. — Cabinet Benoit — Procès concernant les communautés de Montbonnot-Saint-Martin, Villard-Bonnot, les Adrets, Piégros et Tencin. — Procès entre la communauté de Saint-Martin-de-Miséré et Montbonnot, et Anne de Galbert (1609) ; — entre la communauté de Corbonne et Gasparde d'Hostun de la Baulme, veuve d'Antoine de Clermont, seigneur de Montoison, et dame de Suze et de Corbonne, au sujet de ses droits seigneuriaux sur les moulins dudit lieu (1650) ; etc. — & 48, 49, 50.

H. 83. — (Carton.) — 199 pièces : 194 papier, 5 parch. ; 2 sceaux.

1638-1666. — Cabinet Benoit — Procès entre le procureur d'office de la judicature de Suze et Jean Arnaud, notaire audit lieu (1663-64) ; — entre Philibert Garcin, marchand, du Buis, et Jean Testafert et Anne Gallien (1665-66) ; — entre Anne Roux, femme de Charles Peyrol, procureur au bailliage du Buis, et Balthazar de Vincent, seigneur de Savallion (1657-58) ; — entre noble Esprit Boutin, seigneur de Valouse et Jean Didier, de Saint-Euphémie (1632-33) ; etc. — & 51-54.

H. 84. — (Carton.) — 37 pièces papier.

1637-1668. — Cabinet Benoit — Procès entre Jean-Antoine Gramond et Marguerite de la Croix-de-Chevrières, dame de Veyssilieu, aïeule et tutrice de noble Pierre-Joseph de Rabot, avocat, fils de Jean, avocat général au Parlement de Grenoble (1668) ; — entre le syndic du couvent de Saint-François-de-Salles, de Valence, et Lucrèce Didier, veuve de François Poulet, docteur en médecine (1637) ; — & 55-57.

H. 85. — (Carton.) — 127 pièces : 112 papier, 15 parchemin ; 7 sceaux

1609-1631. — Cabinet Benoit — Procès entre Antoinette de Catin, noble Ozée Aubert, mari de ladite Antoinette, et David de Farel, sieur du Pillon, d'une part, et Jean de Catin, baron de Beaujeu, d'autre ; — & 58.

H. 86. — (Carton.) — 72 pièces papier.

1631-1668. — Cabinet Benoit — Procès entre Lucrèce Didier, veuve du médecin Poulet, et Catherine et Sophie Poulet ; — & 59.

H. 87. — (Carton.) — 166 pièces : 160 papier, 6 parchemin ; 2 sceaux.

1609-1662. — Cabinet Benoit — Procès entre Jacques Darnoux, premier élu en l'élection de Valence, châtelain de Loriol, et Timothée de Barret, sieur de Gerlain (1662) ; — entre Louis Serre et Pierre Gagnat la Couronne ; etc. — & 60.

H. 88. — (Carton.) — 166 pièces papier.

1612-1668. — Cabinet Benoit — Procès entre Catherine de Saint-Ours, veuve de Vincent Pellet, et Anne Fournier, Dominique Pellet et Claire Moulin (1666) ; — entre Pernette Malespine, veuve de Jean de Saint-Ours, et Antoinette Joyeux (1657) ; etc. — & 61.

H. 89. — (Carton.) — 164 pièces : 159 papier, 5 parchemin ; 3 sceaux.

1612-1660. - Cabinet Benoit — Procès : — entre Gaspard Bouquet, d'Allex, et François Agenon (1612) ; — entre Pierre Josserand et Étienne Guionnet, d'une part, et Anne Pètit, d'autre (1647-1650) ; — entre François Bertrand, docteur en théologie, prêtre de l'Oratoire, curé de Ville-Vieille-en-Queyras, et Catherine Philippe (1660) ; etc. — & 62-64.

H. 90. — (Carton.) — 110 pièces : 107 papier, 3 parchemin.

1572-1668. — Cabinet Benoit — Procès : — entre Claude et Jean Girins, dits Genève, et Mathieu et Laurent, fils et héritiers de feu Ennemond Lenfant, dit Robinet (1579) ; — entre Pierre Guinier-Chamoux et Pierre Faure et autres (1668) ; etc. — & 65.

H. 91. — (Carton.) — 138 pièces : 133 papier, 5 parchemin ; 2 sceaux

1625-1663. — Cabinet Benoit — Procès : — entre Scipion Bert, de Vinay, et Françoise Paulinier et Gédéon Richard (1653) ; — entre Jacques Janot, dit le Piémontais, et François Giroud-Trolliet, rentier du marquis de Gordes en son château de Bayard (1657) ; etc. — & 66.

H. 92. — (Carton.) — 193 pièces : 190 papier, 3 parchemin ; 1 sceau.

1609-1680. — Cabinet Benoit — Procès : — entre Daniel Sina de Siévoz et Paul Rey et Madeleine Jarniac (1647) ; — entre noble Louis de Grammont, seigneur de Vachières, d'une part, et noble Isaac Arbalestier, seigneur de Beaufort, et noble Alexandre

de Montoison, co-seigneur de Montclar, d'autre (1623); etc. — & 67, 68.

H. 93. — (Carton.) — 142 pièces : 141 papier, 1 parchemin.

1620-1659. — Cabinet Benoit — Procès : — entre Mathieu Vincent et Bernard Faure (1638); — entre noble Jacques de Commiers, seigneur de la Roche, et Jacques Collomb (1648) ; etc. — & 69.

H. 94. — (Carton.) — 142 pièces papier. — 1 sceau plaqué.

1620-1670. — Cabinet Benoit — Procès : — entre Marguerite de Fayn, femme de noble Louis de Rostaing, doyen de l'université de Valence et Florimond de Lastic (1654-1658); — entre Jean-Louis Allemand, sieur de Montrigaud, et Laurent Chabert, châtelain d'Herbeys (1655); — entre Dorothée de Garcin, veuve du conseiller de Brigandière, et Antoine Janon (1668); etc. — & 70.

H. 95. — (Carton.) — 242 pièces : 240 papier, 2 parchemin.

1593-1681. — Cabinet Benoit — Procès entre noble Antoine de Morard et Pierre Chenet (1660). — Testament de noble Claude de Morard, d'Allevard (17 janv. 1633). — Procès : — entre Anne de Galbert et la communauté de Meylan (1595-1609); — entre Jean-Baptiste Marquet, avocat au Parlement, et François et Claude Polet (1681); — entre Hugues du Bœuf, avocat au Parlement, et noble Jean de Tournet (1593-1649); — entre Jacques Mol et Pierre Peccat, sieur de Bel-Air, avocat au Parlement (1654); — entre Abraham Didier, avocat au Parlement, et Charles Doucet, secrétaire au Bureau des Finances (1668); etc. — & 71.

H. 96. — (Carton.) — 95 pièces papier.

1590-1698. — Cabinet Benoit — Procès entre Gaspard Béatrix-Robert, seigneur de Bouquéron, conseiller au Parlement, et la communauté de Ratier (1590-1611). — « *Advertissement pour damoiselle Louise* « *Berlie, vefve et héritière de feu M. Gabriel Bodrat,* « *advocat au Parlement, appellante de sentence* « *rendue par les éleus de Valence contre M. Tobie* « *Teyssonier, chirurgien de Crest* » (imprimé, 1662). — « *Advertissement en droit pour le procès entre mes-* « *sire Pierre Jacquier, prêtre et prieur du prieuré* « *Notre-Dame de Champ, et Antoine Molin, aussi* « *prêtre,* etc. » (imprimé, 1649). — Mémoires imprimés concernant : — Suzanne de Cornu, Charles Alleman, seigneur de Montrigaud, Mérande Avenier (1614) ; — François Paulet, doyen des médecins agrégés de Grenoble ; — le marquis d'Aix, et Marie-Angélique de Dizimieu, son épouse (1652) ; — Anne Payelle, veuve de Jean Martinon, avocat au Parlement (1659); — Antoine Farconnet, avocat au Parlement, et Claude Cornu la Monta (1644) ; — Françoise de Garbot, veuve de noble Aimé de Saillans et Olympe de Durand, veuve de Jacques de Gontard, avocat au siège de Montélimar (1663) ; — François-Antoine de Clermont, marquis de Montoison, baron de la Rochebaudin et Félines, et Gaspard de Lastic, sieur de la Touche (1663) ; — François Cousin, avocat au Parlement, Antoine de Guérin, seigneur de Tencin, conseiller au Parlement, et Laurent Allemand de Périssol, président audit Parlement (1677) ; — noble François Vernet, sieur de la Vermenèle, noble Louis Dufour, sieur de la Répara, et Jeanne Busselin, mariés (1655) ; — Salomon de Méretz, conseiller au présidial de Valence, Laurent Chabram, procureur d'office de Romans, et Jean Flandy, procureur général en la Chambre des Comptes du Dauphiné (1652); — Jean de la Croix de Chevrières, deuxième président au Parlement du Dauphiné, et les communautés de Balbins, Penol et Marcillolles (1668); — noble Pierre de Flotte, seigneur de Saint-Pierre-d'Argenson, et François d'Hugues, baron de Beaujeu de la Motte, et André de Reinier (1698). — « *Illustrissimis sapien-* « *tissimisque dominis sacratissimi Parlamenti Del-* « *phino-Gallici carmen ab Antonio Du Boys, in* « *eodem Parlamento patrono, oblatum, mense maii* « *1645 (Gratianopoli apud Petrum Verderium Regis* « *ac supremæ curiæ typographum (1645, in-4°, 8 pp.).* « — *Clarissimis amplissimisque dominis supremæ* « *Rationum Fisci apud Delphinates Curiæ carmen ab* « *Antonio Du Boys, in parlamento Delphinatium* « *patrono, dicatum, mense junio 1645 (Gratianopoli* « *ap. P. Verderium, 1645, in-4°, 8 pp.*) ; etc. & 72-73.

H. 97. — (Carton.) — 124 pièces papier.

1588-1700. — Cabinet Benoit — Inventaire des biens de feu Ennemond Vernier, bourgeois de Grenoble (1588). — Procès entre Jean Puget, marchand, de Voiron, et Madeleine Ruinat, veuve d'Ennemond Neyroud, etc. — & 74.

H. 98. — (Carton.) — 77 pièces : 76 pap., 1 parch.; 2 impr.

1590-1699. — Cabinet Benoit — Contrat de mariage entre Jacques Labri, avocat au Parlement, et

Claire Raynaud, fille de Pierre, notaire du Buis (1687). — Procédures et notes diverses concernant les affaires d'Antoine Benoit. — & 75.

H. 99. — (Carton.) — 142 pièces papier.

1683-1715. — Cabinet Benoit — Procès concernant : — noble Jean Miard, contrôleur en la Chancellerie du Dauphiné (1683) ; — Pierre Freisse, fermier général des tabacs (1705) ; etc... & 75.

H. 100. — (Carton.) — 76 pièces papier.

1644-1755. — Béranger — Procès entre Sara Béranger, veuve de Pierre-François Grangier, procureur au Parlement, et Claire Rey, veuve de François Didier. — **Bergerand (de)** — Procès entre noble Claude de Bergerand, conseiller du roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Bourgogne, et lieutenant en la judicature royale de Grenoble, et noble Hector de la Gavagnière (1644). — etc...

H. 101. — (Carton.) — 63 pièces papier.

1745-1807. — Berger de Moydieu — Mémoire adressé au contrôleur général, le 27 juin 1764, par le procureur général du Parlement de Grenoble, concernant le cadastre ordonné par la déclaration du 21 novembre précédent (minute). — Journaux des recettes et dépenses de M. de Moydieu (1745-1777). — etc... (Coté dans l'inventaire de 1835 (1), 2e liasse.)

H. 102. — (Carton.) — 133 pièces papier.

1694-1823. — Berger de Moydieu — Inventaire des papiers de la réformation des bois du Dauphiné, dressé en conséquence des lettres patentes du 14 novembre 1724. — État des fonds tailliables possédés sur la communauté de Beauvoir de Marc, par François Berger, vibailli honoraire de Vienne (1694). — Procès pour Gaspard-François de Berger de Moydieu, seigneur de Villette, Mons et Agnières, conseiller honoraire et ancien procureur général au Parlement de Grenoble, contre divers (1784-1790). — 3e liasse.

H. 103. — (Carton.) — 178 pièces papier.

1687-1790. — Berger de Moydieu — Ventes de coupes de bois. — Procès entre Marie Berger et Michel Mazuer, d'Uriage (1687) ; — entre Jean-Pierre Peyronnard, notaire et châtelain de Revel, et Jacques Giraud d'Uriage (1696) ; — entre Just-Antoine de Vocance, ancien conseiller au Parlement de Grenoble, et Jean-Aimé Lecher, dit Piron, de Beauvoir de Marc (1780). — 5e et 6e liasses.

H. 104. — (Carton.) — 124 pièces : 119 papier, 5 parchemin.

1676-1683. — Berger de Moydieu — Procès entre Charles Berger, ci-devant conseiller du roi, secrétaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné, et Jean-Jacques Gélinot, bourgeois de Grenoble (1676). — 6e liasse.

H. 105. — (Carton.) — 185 pièces : 182 papier, 3 parchemin.

1408-1810. — Berger de Moydieu — Arbre généalogique de la famille Berger, remontant à Étienne de Berger, qui vivait en 1408. — Testament de François de Berger, vibailli de Vienne, et d'Anne de Ternésieu, sa femme (1703). — Réception de Gaspard de Berger de Moydieu, fils du précédent, à l'office de conseiller au Parlement (1693). — Extrait du mariage de Gaspard de Berger de Moydieu, conseiller au Parlement de Grenoble, avec Madeleine Pérouse de Romaigne (2 janv. 1703). — Mémoire des titres désignés dans l'inventaire rédigé après le décès de noble Claude de Berger, seigneur des Abrets et de Roybon, à la requête de nobles Jean et Jacques de Rivoire, se disant ses héritiers les plus proches. — Contrat de mariage entre Claude de Berger et Françoise-Claudine de Pierregourde (7 mai 1653). — Testament de Claude de Berger, seigneur de Roybon, par lequel il institue pour héritier Claude de Berger, seigneur des Abrets (décembre 1622). — Lettres patentes portant établissement d'un marché tous les jeudis aux Abrets, et de quatre foires par an, etc... — Diplôme de licencié en droit à l'Université de Valence en faveur de Gaspard de Berger de Moydieu (1691). — Réception de Marie de Berger au monastère de Sainte-Ursule de Bourg-Argental (1686). — 7e liasse.

H. 106. — (Carton.) — 97 pièces papier.

1665-1728. — Berger de Moydieu — Procédures pour les réparations à faire à l'écluse de Sainte-Herbe établie sur la rivière de la Gère pour l'arrosage des prairies appartenant à Claude Pâris-la-Montagne,

(1) Cf. Inventaire manuscrit des archives modernes de l'hôpital de Grenoble, série 1 BB., n° 26.

seigneur de Serpaize (1732). — Albergement par Jean de Comminges à Aymar Borjon de l'eau de la rivière de la Gère pour les moulins d'Eyzin (21 nov. 1465). — Carnets de comptes des fermages (1745-1798); etc.

H. 107. — (Carton.) — 33 pièces papier.

1635-1790. — Berger de Moydieu — Carnets des comptes avec les fermiers. — Parcellaire de Moydieu (1635).

H. 108. — (Carton.) — 4 cahiers papier.

1750-1798. — Berger de Moydieu — Livres de comptes des fermiers.

H. 109. — (Carton.) — 101 pièces : 99 papier, 2 parchemin.

1422-1764. — Berlioz — Transaction entre Louise du Berlioz, fille de noble Pierre du Berlioz, avocat au Parlement, et noble Louis du Berlioz, sieur de Faverges, au sujet de la succession dudit Pierre du Berlioz (18 sept. 1703). — **Bernard** — **Bernier** — **Bernon** — **Béroud** — Vente par Jean Pousse (*Pollicis*), de Goncelin, à Jacquemette Béroud, du Touvet, d'une pièce de vigne audit lieu, moyennant 10 fl. d'or (mai 1422). — **Berriat** — Procédures concernant Sébastien Berriat, procureur d'office de la terre de Vif (1707-1764) ; — etc...

H. 110. — (Carton.) — 176 pièces : 172 papier, 4 parchemin.

1737-1816. — Berthier — Baux à ferme passés à Urbain Berthier, vigneron de la Tronche (1766). — Rôles des trois ordres et de la capitation de Bouquéron (1777). — Procès entre Urbain Berthier, marchand, à la Tronche, et François Lajon, vigneron (1737-1744); etc... — (Succession d'Urbain Berthier, 1re liasse).

H. 111. — (Carton.) — 177 pièces : 170 papier, 7 parchemin.

1701-1818. — Berthier — Procès entre Urbain Berthier et Denis du Pré, avocat au Parlement, référendaire en la Chancellerie de Grenoble (1743). — Testament d'Urbain Berthier, de Bouquéron (1744). — Vente par les religieux de l'Oratoire de Grenoble, à Antoine Berthier, prêtre, curé de Meylan, d'une pension annuelle de 100 l. au capital de 2,000 l. (22 sept. 1701). — 2e à 6e liasse.

H. 112. — (Carton.) — 183 pièces : 179 papier, 4 parch. ; 1 sceau.

1586-1790. — Berthier — Comptabilité d'Ennemond Berthier, marchand, de la Tronche (1701). — Procès entre le syndic des Frères Mineurs de Grenoble et Artaud Vinoux (1486). — État des rentes dues aux Cordeliers de Grenoble par le sieur Berthier (1790); etc... — 7e liasse.

H. 113. — (Carton.) — 122 pièces papier.

1650-1792. — Bertaud. — Berthollet — Testament d'André Berthollet, cartier à Grenoble (1765). — Inventaire des biens d'Antoine Berthollet, cartier à Grenoble (1778), etc... — **Bertier de Sauvigny** — Convention entre M. de Sauvigny, intendant à Paris, et Michel Morel, voiturier, de Grenoble, pour le transport des meubles de M. de Sauvigny, de Grenoble à Paris (16 déc. 1744). — **Berton** — Comptabilité de Jérôme Berton, négociant à Grenoble (1696). — Procès entre le même Berton, et Antoine Pascal, avocat au Parlement (1697). — **Bertrand** — Mariage de Pierre Bertrand et de Marguerite Mazuer, de Saint-Pierre-d'Allevard (1680) ; etc...

H. 114. — (Registre.) — In-4° papier ; 643 feuillets.
(Les feuillets anciennement numérotés 666-677 ont été déchirés.)

1500-1516. — Besset (de) — Procurations passées en faveur de Jean de Besset, procureur au Parlement de Grenoble, pour la gestion de diverses affaires, par : — Guillaume Fabre, notaire de Valence (1508), n° 687 ; — Pierre et Marguerite de Rochesauve, habitants de La Chau, au diocèse de Valence (1512), n° 685 ; — Waltrin de Rosières, procureur fiscal épiscopal de Valence (1508) n° 679 ; — Soffret Fauret, curé d'Aspremont (1512), n° 661 ; — Antoine de Chambaud, alias de Tourette, prieur du prieuré de Saint-Julien « Dyonassii » au diocèse de Vienne (1515), n° 651 ; — Vincent des Arbres (de Arboribus), d'Étoile (16 mars 1505-1506, nouveau style) (1) ; — Jean Monteyson, licencié ès lois, habitant de Valence (1512), n° 570 ; — Antoinette d'Urre, veuve de François d'Urre, seigneur dudit lieu et de Vercoyran, tutrice de Jean d'Urre,

---

(1) « Anno ab incarnatione sumpto ». — Cet acte est passé à Valence où l'on a suivi de tout temps les règles chronologiques du style florentin.

son fils (1513), nº 213 ; — Alise Mégesse, veuve de Denis Tunnel, orfèvre, de Valence (1515), nº 144 ; — les syndics de Livron (1508), nº 90 ; — Sébastien Bouvier, étudiant à l'Université de Valence (1516), nº 79 ; — etc...

H. 115. — (Carton.) — 65 pièces : 63 papier, 2 parchemin.

1573-1730. — Besset (de) (suite) — **Besson** — **Bienfait** — Quittances délivrées par l'évêque de Grenoble au sieur Raymond Bienfait, fermier du grand poids de la ville de Grenoble (1714-1715). — Billets de logement pour des soldats de passage. — Contraintes par voie de garnison pour non paiement de la capitation. — Tarif de la leyde de Grenoble, etc... — **Billet** — Procès entre Durand Billet, marchand corroyeur, de Grenoble, et Jean-Durand Billet, pareur de peaux (1724). — **Billionnet**, etc...

H. 116. — (Carton.) — 150 pièces papier.

1622-1730. — Billuard ou **Belluard** — Procès entre Ennemond Billuard, procureur ès cours de Grenoble, et Françoise Cellier, veuve de Marc Borel-Merrion (1685) ; etc.

H. 117. — (Carton.) — 165 pièces : 164 papier, 1 parchemin.

1620-1739. — Billuard — Procès entre Ennemond Billuard, marchand, et Jacques Dussert, soldat des gardes du maréchal de la Feuillade (1683) ; — entre Louis Belluard, avocat, et Louis Bleton, notaire royal, de Risset (1738). — Requête présentée à l'intendant du Dauphiné par le curé de Cellas, Mozans et Bary, au diocèse de Die, contre le sieur Durand, lieutenant de la prévôté qui, depuis un an, le tient en prison sous une accusation de cabale (s. d.) ; etc.

H. 118. — (Carton.) — 236 pièces : 235 papier, 1 parchemin.

1601-1718. — Billuard — Procès entre François Billuard, conseiller du roi, commissaire enquêteur en l'élection de Grenoble, et Guillaume des Blaches, gantier, de la même ville (1717-1718) ; — entre Ennemond Billuard et Guigues Achard (1682). — Procédures criminelles concernant Maximilien de Raymond, docteur en droit, lieutenant en la châtellenie royale, de Pierrelatte (1601) ; etc.

H. 119. — (Carton.) — 162 pièces : 160 papier, 2 parchemin.

1680-1762. — Billuard — Procès entre : — Ennemond Billuard et Joseph Gravier, avocat au Parlement (1680) ; — François Billuard, et le syndic du corps des huissiers audienciers au Parlement (1716-1720) ; — Louis Cuchet et Élisabeth Gastinet, veuve de l'avocat Billuard (1762) ; etc.

H. 120. — (Registre.) — In-4º papier, 160 feuillets.

1698-1739. — Billuard — Livre de raison de François Billuard, avocat : — « État de la dépense que j'ay faite pour les meubles de ma chambre au mois d'août 1698 » ; — « Mº Guy Allard de Garandières, avocat en la cour, doit à ma mère 200 l. : il lui a été fait commandement par huissier le 31 mai 1702 » ; — « le cardinal Le Camus est mort le 11 septembre 1707 vers minuit, âgé d'environ soixante-onze ans » ; — « En l'année 1701 et le 3 avril, nous avons eu l'honneur de voir en cette ville de Grenoble NN. SS. le duc de Bourgogne et le duc de Berry, au retour de la conduite de leur frère le duc d'Anjou, à présent roi d'Espagne » ; — « Montmélian a été rendu au roi de France, le 16 décembre 1705 : le gouverneur se nomme M. de Santenas, piémontois, et celui qui commandoit le blocus est M. de Vallière : il s'est trouvé dans la place cent cinquante pièces de canon et beaucoup de munitions » ; — « Mon frère le cadet est parti aujourd'hui (18 fév. 1706) pour entrer dans la maison du roi ; nous lui avons donné 200 l., 2 habits, 8 chemises et autres hardes ; il a profité de la route du sieur de Bompar, garde du roy », etc...

H. 121. — (Carton.) — 42 pièces : 40 papier, 2 parchemin.

1603-1698. — Billuard — Procès entre Ennemond Billuard et Philippe de Galle, premier consul de Grenoble, au sujet d'une maison située rue de Bonne, en face du couvent des Jésuites (1683) ; — entre le même, marchand à Périgueux, et Françoise Balme, veuve de noble Annibal de Galle, trésorier de France en la généralité du Dauphiné (1688) ; etc.

H. 122. — (Carton.) — 94 pièces : 89 papier, 5 parchemin.

1707-1759. — Blanc — Procès entre Augustin Blanc, procureur au siège royal de Grenoble, et Claudine Périer, femme de Jean Ruchier, de Grenoble (1758-1759) ; — entre ladite Claudine Périer et ses frères et sœurs d'une part, et noble César de Bardonnenche, d'autre (1707-1713) ; etc.

H. 123. — (Carton.) — 197 pièces papier.

1673-1738. — Blanc-la-Conche — Ventes de terres passées en faveur d'Antoine-André Blanc-la-

Conche, bourgeois de Lalley, par : — César Mounier, marchand, dudit lieu (1708) ; — Louise de Brunel, de Saint-Maurice (1709) ; — Pierre Richaud, seigneur de Fallavaux, maire perpétuel de Corps (1710), etc... — Comptes rendus à la communauté de Lus-la-Croix-Haute par Antoine-André Blanc, exacteur de la recette des tailles (1700-1704). — Livre de raison dudit Blanc-la-Conche : — Arrentements, sous-arrentements, quittances et reconnaissances concernant la commanderie de Saint-Maurice, tenue à ferme par le sieur Blanc-la-Conche. — Bail à ferme passé par Octave de Gallian, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Valence, à Antoine-André Blanc-la-Conche, bourgeois de Lalley, du domaine dépendant de ladite commanderie, situé à Saint-Maurice, moyennant 180 l. par an (1715) ; etc... — OO 1-4.

H. 124. — (Carton.) — 104 pièces : 100 papier, 4 parchemin.

1730-1736. — Blanc-la-Conche — Procès entre Antoine-André Blanc-la-Conche et Louise-Marguerite Bouvier, épouse de noble Jean-Claude de Bucher (1735) : — Compte rendu par ledit Blanc, sequestre de la terre de Saint-Maurice, saisie à la requête de Louise-Marguerite Bouvier de Brunel, épouse de Jean-Claude de Bucher, contre dame Louise-Marguerite Brunel, épouse de noble Claude de Rambaud, sieur de Champrenard et noble François de Rambaud, leur fils (1736) ; etc... — OO. 5.

H. 125. — (Carton.) — 229 pièces : 228 papier, 1 parchemin.

1710-1736. — Blanc-la-Conche — Procès entre Antoine-André Blanc-la-Conche et : — Pierre Pellissier-Tanon, châtelain du Monestier-de-Percy (1711) ; — André Alloard, notaire de Chichilianne (1715) ; — Jean-Pierre Fazende et Madeleine Vallier, de Lalley (1729-35) ; — le syndic de la Providence, de Grenoble (1736) ; — la communauté de Lalley, au sujet de la fourniture faite par ledit Blanc, de 917 rations de pain pour la subsistance de deux compagnies d'infanterie qui avaient, en 1710, pris leurs quartiers d'hiver à Lalley, etc... — OO. 6-7.

H. 126. — (Carton.) — 175 pièces : 171 papier, 4 parchemin ; 2 sceaux

1702-1730. — Blanc-la-Conche — Procès entre Antoine-André Blanc-la-Conche et : — Claude Maillefaud, secrétaire-greffier de Saint-Maurice (1717-1719) ; — la communauté de Luz-la-Croix-Haute (1702-1705). — Autorisation de placer un banc dans l'église paroissiale nouvellement érigée à Lalley, accordée au sieur Blanc-la-Conche par M. de Nantes, vicaire général de Die (25 janv. 1730). — Poursuite criminelle intentée à la requête du sieur Blanc contre trois dragons qui ont tenté de l'assommer à l'instigation d'Anne de Jouven et de Marianne Pellissier-Tanon (1715) ; etc. — OO. 9-11.

H. 127. — (Carton.) — 208 pièces : 205 papier, 3 parchemin.

1732-1739. — Blanc-la-Conche. — Procès entre Antoine-André Blanc-la-Conche et Jean et Paul du Seigneur frères, de Lalley (1732-1739). — Information prise par Henry Bouffard, notaire royal du Monestier-du-Percy, à la requête de Marie Accarias, veuve d'Antoine Accarias, notaire de Lalley, contre certains particuliers qui détournaient les eaux albergées des seigneurs de Saint-Maurice par les auteurs de ladite Marie Accarias pour l'arrosage de ses prairies situées à Lalley, au mas dit Pré-Villars (1738) ; etc. — OO. 13-15.

H. 128. — (Carton.) — 253 pièces : 251 papier, 2 parchemin ; 1 sceau

1723-1738. — Blanc-la-Conche — États des dettes et revenus des communautés de Corps, Pellafol, Monestier-d'Ambel, Fallavaux, Theys, Saint-Laurent-du-Pont, Clavans (1723). — Correspondance adressée à Antoine-André Blanc-la-Conche, capitaine-châtelain d'Avers (1730-1738), etc.

H. 129. — (Carton.) — 282 pièces papier.

1728-1736. — Blanc-la-Conche — Correspondance d'Antoine-André Blanc-la-Conche avec sa famille, M. de Caritat de Condorcet, Borel de Légalière (1734), le frère Augustin-Georges, procureur de la Chartreuse de Durbon (1732), etc.

H. 130. — (Carton.) — 200 pièces papier.

1700-1727. — Blanc-la-Conche — Certificats de santé délivrés pendant la peste de 1722. — Plainte adressée à M. de Cosnac, évêque de Die, par le seigneur et les habitants de Saint-Maurice contre leur vicaire. — Mémoire au sujet du vicariat de Saint-Maurice. — Avis au public du sieur Thirocus, dit le Franc, chirurgien des hôpitaux de Rome, Milan, Montpellier, Paris et Lyon, de passage à Grenoble

(imprimé). — Réponse pour Jean Chabrier, notaire et châtelain de Mirmande, contre Pierre Beyle, marchand, de Montélimar (1720, imprimé). — Précis des raisons du sieur Voges, curé de Bellegarde, contre Étienne Accarias, notaire de Châtillon, fermier du président de Grammont (s. d. imprimé). — Mémoire pour Antoine-André Blanc-la-Conche, marchand, de Lalley : « *L'assassinat commis en la personne du sieur Antoine-* « *André Blanc-la-Conche, marchand, de Lallé, vilage* « *de Saint-Maurice, par Jean Poncet, dit l'Intrigue,* « *et les nommés Robinet et Masson, dragons d'une* « *recruë du sieur des Apreaux, èst un ouvrage de la* « *fureur et de la vengeance de demoiselle Anne de* « *Jouven, femme du sieur Tanon, châtelain du Mones-* « *tier-du-Perse* » (1713). — Mémoire pour Marie de Renard et Antoine de Renard, son frère, chanoine en l'église cathédrale de Die, et Jean-René Lagier, chanoine en la même église (1727) ; etc.

H. 131. — (Carton.) — 183 pièces papier.

1700-1726. — Blanc-la-Conche. — Requête à l'évêque de Die par Jean du Seigneur, fils d'Isaac, et Anne Payan, pour obtenir l'autorisation de contracter mariage, malgré leur parenté au troisième degré (s. d.). — Placards relatifs au cinquantième (1726) ; etc.

H. 132. — (Carton.) — 166 pièces papier.

1700-1720. — Blanc-la-Conche. — « Mémoire sur la cause qui est à l'audience entre Jean Mourard, procureur d'office de la terre de Mévouillon, appartenant au marquis de Soyans-Montauban, d'une part, et le vibailli du Buis » (1722). — Actes d'assemblée de la communauté de Lalley au sujet de l'établissement des fontaines (1719) ; etc.

H. 133. — (Carton.) — 232 pièces : 230 papier, 2 parchemin.

1700-1726. — Blanchet — Mariage entre Jean Rolland, boulanger, de Saint-Égrève, et Claudine Blanchet (1701). — Carnet de stances et cantiques d'Agart, Lancelot, etc. — Procès entre Jean Blanchet, serrurier, de Grenoble, et Jacques Blanchet (1717). — Lettres de François Blanchet, dit la Jeunesse, soldat au régiment de Luxembourg, à son père (1726) ; etc.

H. 134. — (Registre.) — In-4° papier ; 35 feuillets.

1508. — Blonay (de). — Terrier des reconnaissances passées en faveur de Jean-François de Blonay, seigneur de la maison-forte de la Bâtie d'Hurtières, *(Ulteriarum)*, héritier de noble Aymon d'Hurtières, par divers habitants de Saint-Didier : Guillaume Bernard, Pierre et Étienne Bizet, Gabriel Cochard, etc.

H. 135. — (Carton.) — 213 pièces : 205 papier, 8 parchemin.

1473-1790. — Biviers — Blunat — Bocsozel — Vente passée par noble Berthon de Bocsozel à noble Hugues Curti, de diverses rentes à Eydoche et autres lieux pour une somme de 20 écus d'or (1473). — **Bœuf (du) — Boffin (de)** — Opposition formée par Joseph-Félicien de Boffin, fils de feu Félicien, avocat général au Parlement de Grenoble, au projet de vente de la terre et seigneurie d'Uriage, que préparaient Laurent de Boffin, seigneur et baron d'Uriage, et Madeleine de Morel, veuve de Jean de Micha, seigneur de Burcin, président au Parlement (1661). — **Boges (de)** Jean, recteur de l'Hôtel-Dieu de la Buissière (1532). — **Bois — Boissat** — Quittance délivrée par noble Guigues Girard et Françoise Boissat, mariés, à Antoine Boissat, tuteur des héritiers de feu noble Jean Boissat, sieur de Curieu, d'une somme de 400 écus d'or qu'il avait été condamné à leur payer par arrêt du Parlement de Grenoble du 11 décembre 1584 (18 févr. 1585); etc.

H. 136. — (Carton.) — 263 pièces papier.

1690-1757. — Boissieu — Procès et correspondance particulière de Jacques Boissieu, receveur de l'hôpital. — Lettres de son neveu Guy, séminariste à Valence. — Inventaire des biens de Jacques Boissieu (1757). — Procès entre Jacques de Boissieu, avocat en la Cour, d'une part, et Françoise Goujon (1690) ; etc.

H. 137. — (Carton.) — 109 pièces : 106 papier, 3 parchemin.

1565-1650. — Boisson — Testament d'Antoine Boisson, citoyen de Grenoble (1623). — Testament de Claude Boisson, prêtre de la paroisse de Saint-Aupre, au mandement de Voiron, par lequel il institue pour héritier le sieur Maximy, son gendre (1565). — Provisions de l'office de premier secrétaire-greffier criminel et patrimonial du Parlement, en faveur d'Antoine Boisson (1611). — Procès entre Pierre Boisson, notaire et châtelain de Faverges et les héritiers de François Laurent (1575-1577) (1), etc.

H. 138. — (Carton.) — 79 pièces : 76 papier, 3 parchemin.

1577-1753. — Bollian — Mariage entre François Bollian, secrétaire du roi au Parlement, et Estelle Lau-

(1) Voyez plus bas l'inventaire du fonds Maximy. H. 841-910.

rent (1643). — **Bolliaton** (Jacques), auditeur des comptes (1715). — **Bon** — Correspondance de Mlle Bon, marchande, de Romans (1732-9). — **Bonfils** — **Bongouvert (abbaye de)** — Procédure à l'occasion d'une querelle grotesque entre les femmes du Fontanil et un habitant de Saint-Égrève qui les avait traitées de folles au moment où elles revenaient de « *faire l'abbaye* » à une veuve qui se remariait (1645). — **Bonnard**. — **Bonnet** — Testament de Pierre Bonnet, notaire royal et procureur au siège de Romans (28 août 1624). — **Bonnet-Finé (du)** — Procès entre dame Hippolyte du Bonnet-Finé, veuve du conseiller de Gallien, et noble Claude de Bergerand (1647). — **Bonnevaux (abbaye de)**, (1753). — **Bordariat**. — Donation de tous ses biens, consentie par Jean de Bordariat, de Saint-Étienne-de-Crossey, en faveur d'Ennemond Bordariat, son fils, procureur au Parlement (1577), etc.

H. 139. — (Carton.) — 265 pièces : 263 papier, 2 parchemin.

1730-1779. — **Borel** — Correspondance d'Hugues Borel, huissier en la chancellerie (1760-79). — Registre des lettres écrites par M. Borel à MM. Bovier et Chevalier, depuis leur départ de Grenoble pour aller à Paris. Borel était commis de M. Bovier, payeur des gages du Parlement (1731-1732). — Pièces justificatives du compte des gages du Parlement pour 1730. — États des paiements faits par Borel, commis de M. Bovier, depuis son départ pour Paris jusqu'au 31 janvier 1732, etc.

H. 140. — (Carton.) — 237 pièces : 233 pièces, 4 parchemin.

1600-1751. — **Borel**. — Pièces provenant de la succession d'Henri Borel, commis au bureau des ponts et chaussées (1746). — Testament de Pierre Souveront de Brié, dont Henri Borel a hérité (1699); etc.

H. 141. — (Carton.) — 145 pièces ; 144 papier, 1 parchemin.

1545-1690. — **Borel** — Procès entre Anne Richard, veuve de Pierre Borel, et Antoine et Claude Royans frères (1668) ; — entre le même et Jean-Baptiste de Mistral, seigneur de Genas, baron de Bagnols, Montmiral, etc. (1669) ; — entre Henri Borel, ci-devant notaire, et Claude Blanc, marchand de Grenoble (1690), etc.

H. 142. — (Carton.) — 276 pièces : 269 pap., 7 parch. 3 sceaux.

1650-1760. — **Borel** — Procès entre Dimanche Borel, fille de Pierre et d'Anne Richard, et la communauté de Pisançon (1660) ; — entre Henri Borel et le syndic des écuyers, conseillers secrétaires du roi au Parlement de Grenoble (1732), etc.

H. 143. — (Carton.) — 170 pièces : 163 papier, 7 parchemin.

1725-1734. — **Borel** — Compte rendu à M. Claude Bovier, receveur-payeur des gages du Parlement, par Henri Borel, son commis (1731-1734). — Obligations et quittances au profit d'Henri Borel (1725-30), etc..

H. 144. — (Carton.) — 203 pièces : 197 papier, 6 parchemin.

1670-1730. — **Borel** — Dossiers provenant du cabinet d'Henri Borel : — Donation de tous ses biens consentie par Laurence Pellat, veuve de Claude Faure, à François Arbaud, dit Delorme, capitaine des ouvriers d'artillerie en Dauphiné, et à Étiennette Nais, sa femme (1730). — Testament de Marc Carron, chirurgien de Grenoble : il désire être enseveli dans le cimetière des réformés et lègue aux pauvres de cette religion la somme de 60 l. (18 déc. 1667), etc...

H. 145. — (Carton.) — 238 pièces : 233 papier, 5 parchemin.

1670-an XII. — **Borel** — Procès provenant du cabinet de M. Borel, procureur. — Comptes des successions de Hugues et Véronique Borel (an XII); — etc.

H. 146. — (Carton.) — 234 pièces : 233 papier, 1 parchemin.

1600-1700. — **Boudal** — Obligations et procédures concernant Antoine Boudal, avocat au Parlement de Grenoble. — Contrat de mariage entre Benoît Boudal, procureur en la Cour, et Jeanne Mollard, fille de Claret-Mollard, châtelain d'Uriage (26 février 1623). — Testament de Benoît Boudal, procureur au bailliage de Graisivaudan et cour commune de Grenoble (9 août 1653). — Procès entre Antoine Boudal, avocat, et Amédée Candy, marchand, de Bourgoin (1691) ; — entre le même et Étienne Chabert, prêtre habitué de l'église Notre-Dame, de Grenoble (1696), etc.

H. 147. — (Carton.) — 137 pièces papier.

1575-1690. — **Boudal** — Cabinet de M. Boudal, avocat : — Procès entre les commandeurs et les che-

valiers de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et Saint-Lazare de Jérusalem, d'une part, et la communauté de Domène, d'autre (1680-1682) ; — entre les mêmes ordres religieux et Étienne Amat, tuteur des enfants de feu M. de Saint-Germain (1679) ; — entre les mêmes et le président de Périssol, au sujet de certains fonds dépendant de la maladrerie de Gières (1682), etc.

H. 148. — (Carton.) — 90 pièces : 89 papier, 1 parchemin.

1439-1724. — Bonthoux — Vente par Nicolas Charrière à Jean Bonthoux, chanoine et chantre de l'église Saint-André, de Grenoble, d'une maison sise à Grenoble, au lieu dit à Maupertuis *(in malo pertusio)*, près de la maison de l'hôpital Notre-Dame, moyennant une somme de 55 fl. de monnaie courante (15 janv. 1439, indiction 2, « *cum ipsius anni mutatione sumpta* »). — **Bouchard** — **Boucher** **Bouloud** — **Bouquet** — Procès entre Jean Bouquet et Jean-Antoine de Guiran, seigneur de la Brillanne, conseiller en la Chambre des Comptes, aides et finances de Provence (1724), etc...

H. 149. — (Carton.) — 139 pièces papier.

1686-1705. — Bourdeaux (de) (1) — Procès entre : — Jacques de Bourdeaux, Jeanne Fare, sa veuve, et Ennemond de Bourdeaux, procureur, d'une part, et David Gautier, Pierre Gautier, Pierre Rolland et Pierre Martin, d'autre (1699) ; — Jeanne Charvet, épouse en premières noces d'Ennemond de Bourdeaux, et Pierre Morin, notaire (1686-1705), etc. — LL. 1 et 2.

H. 150. — (Carton.) — 86 pièces : 83 papier, 3 parchemin.

1702-1705. — Bourdeaux (de) — Procès entre Ennemond de Bourdeaux et ledit Pierre Morin (1702-1705). — LL. 2.

H. 151. (Carton.) — 108 pièces : 104 papier, 4 parchemin.

1698-1701. — Bourdeaux (de) — Procès entre Ennemond de Bourdeaux et Antoine Jallier. — LL. 3.

H. 152. (Carton.) — 171 pièces: 169 papier, 2 parchemin.

1586-1712. — Bourdeaux (de) — Procès entre Jeanne Chalvet, femme d'Ennemond de Bourdeaux, et Ennemond Remillat ; — entre Ennemond de Bourdeaux et Georges de Chevalier, seigneur des Osches, Sinard, etc., conseiller au Parlement de Dauphiné (1712). — Inventaire des biens délaissés par feu Henri Guigou, seigneur de Beauséjour, docteur en droit, ancien procureur du roi, habitant à Romans dans la maison appelée Beauséjour (1586). — Inventaire de la bibliothèque comprenant environ 300 ouvrages de jurisprudence, etc. — LL. 4.

H. 153. (Carton.) — 231 pièces : 1 parchemin, 230 papier.

1673-1697. — Bourdeaux (de) — Procès entre : — Ennemond de Bourdeaux et Françoise-Virginie de Fléard, marquise de Pressins, vicomtesse de Trièves, épouse de Jean-Jacques de Clermont, premier baron du Dauphiné (1673) ; — entre le même et Pierre Massard, avocat au Parlement de Grenoble (1697) ; — entre le même et Pierre de Guichard, seigneur de Roison (1693), etc. — LL. 5 et 6.

H. 154. — (Carton.) — 190 pièces papier.

1643-1714. — Bourdeaux (de) — Procès entre Ennemond de Bourdeaux et : — Pierre Rey, procureur (1704) ; — Claude Debons-Beauregard (1714) ; — Philippe Eymery, sieur de la Chau, conseiller au Parlement (1696) ; — Marie Dueil, femme de Jean-François d'Albarel, officier, chez le marquis de Saint-André (1643-1699), etc. — LL. 7 et 8.

H. 155. — (Carton.) — 297 pièces : 290 pap., 7 parch. ; 3 sceaux

1673-1718. — Bourdeaux (de) — Procès entre Ennemond de Bourdeaux et : — la communauté de la Cluze-et-Pâquiers (1674-1713) ; — Dominique Denier, procureur au bailliage de Graisivaudan (1704-1718) ; — les consuls et la communauté de Vif (1673), etc. — LL. 9 et 10.

H. 156. — (Carton.) — 142 pièces : 141 papier, 1 parchemin.

1650-1728. — Bourdeaux (de) — Pièces justificatives de la cession faite à Ennemond de Bourdeaux par Claude Second de la Rivoire, des biens de Pierre Monnier, de Vif. — LL. 10.

H. 157. — (Carton.) — 272 pièces : 271 papier, 1 parchemin.

1650-1715. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux devant le juge de

(1) Tous les papiers inventoriés sous cette rubrique proviennent de la succession d'Ennemond de Bourdeaux, procureur au Parlement, mort au mois de mars 1729, laissant ses biens à l'Hôpital.

Ratier et Valbonnais et le vibailli de Graisivaudan, contre François Prêtre, Marguerite Didot de Roison, Simon Termet, procureur du Bailliage, etc. — LL. 11 et 12.

H. 158. — (Carton.) — 218 pièces papier.

1691-1725. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux pour : — David, du Freynet, contre Paul Malvieux et Alexandre Chalvet, avocat (1691-96) ; — Guillaume Giroud, notaire au Monestier, contre noble Charles Leclerc (1720-1721) ; Gaspard de la Coste, avocat au Parlement, contre divers (1705-1725) ; etc... — LL. 13, 14, 15.

H. 159. — (Carton.) — 182 pièces papier.

1698-1728. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux pour : — François Magnan, de Saint-Vincent de Mercuze, contre Joseph Rozier (1721-1726) ; — pour Guigues Monier, contre Gabriel et Antoine Arnoux (1702-1705) ; etc... — Contrat de mariage entre Ennemond de Bourdeaux, procureur au Parlement, fils de feu Jacques, aussi procureur, et de Jeanne Faure et Isabeau Deuil, fille de Pierre Deuil, marchand, et de Claudine Barnier (9 nov. 1493) ; etc... — LL. 16-18.

H. 160. — (Carton.) — 20 pièces papier.

1668-1729. — Bourdeaux (de) — Registres matricules d'Ennemond de Bourdeaux, procureur (1668-1729). — LL. 19.

H. 161. — (Carton.) — 231 pièces : 224 pap., 7 parch. ; 1 sceau.

1727-1729. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux pour maître Jean Vallier, notaire de Château-Bernard, contre Antoine Vallier, Jean Jullien, châtelain de Seyssins, etc... — LL. 20, 22.

H. 162. — (Carton.) — 182 pièces papier.

1720-1728. — Bourdeaux (de) — Procès : — entre Ennemond de Bourdeaux, procureur, demandeur en payement de vacations et fournitures, et Michel et Alexandre Didot, de Nantes-en-Ratier (1728) ; — entre ces derniers et Claude Debnos-Beauregard (1720)., etc. — LL. 23.

H. 163. — (Carton.) — 210 pièces, 209 papier, 1 parchemin.

1686-1719. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Me de Bourdeaux, procureur : — pour Jeanne Debons, femme d'Alexandre Didot, notaire de Nantes-en-Ratier, contre noble Jean de Chanterel, sieur de Roussillon (1686-1698) ; — pour Michel Didot, contre le syndic du chapitre de l'église cathédrale de Grenoble (1718), etc. — LL. 23.

H. 164. — (Carton.) — 282 pièces : 280 papier, 2 parch. ; 1 sceau.

1680-1704. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Me de Bourdeaux, devant les juges de Valbonnais et de Ratier et au Parlement de Grenoble : — pour Jean Pont, contre Jacques Jullien, procureur (1680) ; — pour le même, contre Jean Dobert, procureur (1682); — pour Louise Saliquet, contre Jean Nicolet (1700-1703), etc. — LL. 24.

H. 165. — (Carton.) — 269 pièces : 264 papier, 5 parchemin.

1689-1727. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux, procureur : — pour Pierre et Françoise Murian de la Rivoire, au mandement de Vif, contre divers particuliers dudit lieu (1708-1727) ; — pour Charles de la Font-Chaudun, de Saint-Barthélemy-du-Groin, contre Claude de la Font-Chaudun, de la Pierre (1689), etc. — LL. 25, 26, 28, 29.

H. 166. — (Carton.) — 250 pièces papier.

1679-1726. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux, procureur : — pour Antoine Riondet, de Sinard, contre Claude Dupuy, notaire, et Charles Dupuy, avocat au Parlement (1679-1697) ; — pour Claude Clet, du Crozet, au mandement de Vif, contre Claude de Nantes, doyen des trésoriers de France, en la généralité du Dauphiné (1716-1726). — Procès de M. de Bourdeaux contre divers clients pour le paiement de ses vacations, etc... — LL. 30-34.

H. 167. — (Carton.) — 235 pièces : 233 papier, 2 parchemin.

1645-1723. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux devant les juges de Vif, Villard-Bonnot, Ratier et Valbonnais : — pour Gilbert Mollaret et Anne Corréard, mariés, contre les Frères Prêcheurs de Grenoble (1723) ; — pour Claude Poncet, de Roison, contre Pierre Labory, procureur (1690), et

Moïse Richard, de la Mure (1695) ; — pour Anne Second, veuve de Claude Millet-Bardot, contre Jeanne de Pradoura, veuve de François Millet-Bardot (1711). — Procès de Me de Bourdeaux contre ses clients pour le paiement de ses vacations ; etc. — LL. 35-40.

H. 168. — (Carton.) — 216 pièces : 213 papier, 3 parchemin.

1670-1715. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par M. de Bourdeaux devant les juges du Gua, Varces et autres, pour Antoine Bellon, contre Jacques Margailhan, notaire (1690), Dominique Denier, procureur au bailliage (1706), etc... — LL. 42.

H. 169. — (Carton.) — 163 pièces : 162 papier, 1 parchemin.

1690-1704. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par M. de Bourdeaux devant le juge de la Mure, au bailliage de Graisivaudan et au Parlement : pour Jean-Pierre Pelet, Christophe Michon, etc..., contre le conseiller de Bardonnenche (1697) ; — Philibert Émery de la Chau, conseiller au Parlement (1696-1697), etc...— LL. 43.

H. 170. — (Carton.) — 167 pièces papier.

1690-1698. — Bourdeaux (de) — Procès pour les mêmes contre Marianne Flandy, veuve de Claude Debons-Beauregard (1696) ; — Claude Terrier (1698), etc... — LL. 44.

H. 171. — (Carton.) — 195 pièces : 194 papier, 1 parchemin.

1703-1713. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux, pour Jean Vincent, de Fugières, contre Christophe Michon, Marie Fuza et Claude de Nantes, trésorier de France en la généralité de Dauphiné (1712-1713), etc... — LL. 45.

H. 172. — (Carton.) — 116 pièces : 115 papier, 1 parchemin.

1687-1712. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux, pour Marguerite Saliquet, veuve de Jean Michon, contre Guigues et Jacques Badon frères, héritiers de feu Jean Chalvet-Badon, procureur au bailliage (1687), etc... — LL. 46.

H. 173. — (Carton.) — 159 pièces : 158 papier, 1 parchemin.

1690-1721. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux : — pour Pierre de Serrecombe, laboureur, contre Louis-Augustin et Jacques-Thomas Allemand, avocats au Parlement de Grenoble (1697) ; — pour le même, contre Lucrèce Guichard, veuve de Claude Allemand, procureur (1691) ; — pour le même contre noble Pierre de Guichard, sieur de Roison (1695), etc... — LL. 47.

H. 174. — (Carton.) — 197 pièces papier.

1698-1724. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux : — pour Jean Pérard, de Saint-Vincent-de-Mercuze, contre Antoine Dussert, notaire, de Grenoble, et Jeanne Bonnier, sa femme (1724) ; — pour le même, contre Jean Garcin, procureur au bailliage (1724) ; — pour André Després, contre Ennemond Dumollard, prêtre, chanoine en l'église Notre-Dame, et noble Guigues Dumollard, correcteur en la Chambre des Comptes (1719), etc... — LL. 48-49.

H. 175. — (Carton.) — 186 pièces : 182 papier, 4 parch. ; 1 sceau.

1692-1718. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux : — pour Abraham Luya, de Mens, contre Marie de Vulson, veuve de Jessé Senebier, notaire royal audit lieu (1699) ; — Pierre Gachet, et Catherine Frier, de Saint-Martin-de-la-Cluze, contre Jacques Donnet (1718), etc... — LL. 50-51.

H. 176. — (Carton.) — 133 pièces papier.

1697-1728. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux : — pour Jean Bailly, d'Eybens, contre Antoine Rollandin et Gaspard Collombet, marchand, de Grenoble (1714-1728) ; — pour Claude Guignier-Roux, de Combourcières, contre Claude Baret, Antoine Michon, Jean Fuza, etc... (1697-1698), etc. — LL. 52-53.

H. 177. — (Carton) — 122 pièces : 121 papier, 1 parchemin.

1670-1728. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par E. de Bourdeaux : — pour Antoine Chevalier et Dimanche Sibillat, de Faverol, contre Pierre Allard-Sibillat, Pierre Girard, etc. (1728) ; — pour Claude Robert, de Saint-Ismier, contre Jean Eyraud, etc. (1670-1672). — LL. 54-55.

H. 178. — (Carton.) — 248 pièces : 247 papier, 1 parchemin.

1695-1724. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux : — pour Claude

Borel-Rogat, contre André Magnoud, Antoine Dussert, notaire, etc. (1720-1724) ; — pour Dimanche Guillot, femme de Gabriel Fuza, contre Marianne Flandy, veuve de Claude Debons-Beauregard, etc... (1695-1720). — etc. LL. 57-58-59.

H. 179. — (Carton.) — 204 pièces : 203 papier, 1 parchemin.

1690-1724. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par E. de Bourdeaux : — pour Louis Perrin-Guillot, de Notre-Dame-de-Vaulx, contre François de Philibert, seigneur de Venterol (1719) ; — pour Antoinette Gueymard, femme séparée de biens d'Imbert Rolland, peigneur de chanvre, de Grenoble, contre Ennemond Savin (1720) ; — pour Louis-Faure Cadorat, de Cadorat, hameau d'Avignonnet, contre Charlotte Ville, veuve de Claude Bochard, avocat au Parlement (1703), etc... — LL. 60-61.

H. 180. — (Carton.) — 121 pièces papier.

1675-1700. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux : — pour Pierre Desmoulins-Baron, marchand, de Saint-Honoré, contre Jean Salomon, procureur (1686) ; — pour le même, contre Hélène de Petitchef, épouse du conseiller de Revel, fille unique du conseiller de Petichept (1690) ; — pour Pierre Colomb, contre Justine Vulson, femme séparée de biens de Me Alexandre Heustache, notaire de la Mure (1696), etc... — LL. 62.

H. 181. — (Carton.) — 199 pièces : 198 papier, 1 parchemin.

1660-1726. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par Ennemond de Bourdeaux : — pour Claude Cattier et Adrienne Debons, sa femme, contre Claude Tourret, président en l'élection de Gap (1687) ; — Valentin Chalvet, sellier, de Grenoble (1680) ; — pour Jean-Louis de Loulle, avocat au Parlement (1694) ; — pour Claude Clet, du Crozet, contre noble Claude de Nantes, doyen des trésoriers de France (1726), etc... LL. 63-64.

H. 182. — (Carton.) — 226 pièces ; 220 papier, 6 parchemin.

1683-1724. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par E. de Bourdeaux : — pour Ennemonde Mary, femme de Pierre Roby, et Claude Charvin, fermier des droits seigneuriaux des pères de l'Oratoire, dépendant du prieuré de Saint-Martin-de-Miséré (1721) ; — pour les habitants du village de Fugières, au mandement de la Mure, contre la communauté de Cholonges (1722), etc... — LL. 65.

H. 183. — (Carton.) — 166 pièces : 162 papier, 4 parch. ; 1 sceau.

1686-1720. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par E. de Bourdeaux : — pour Pierre Miard, marchand de la Mure, contre Bertrand Froment (1701) ; — pour Antoine Benoit, notaire, des Saillans, contre Pierre Raymond, praticien (1704) ; — pour Antoine Liotard, de Champrond, contre Jean Guillet (1705), etc. — LL. 66.

H. 184. — (Carton.) — 217 pièces : 214 papier, 3 parchemin.

1682-1726. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par E. de Bourdeaux : — pour Pierre Garnier, du Puy-Trangouilhat, hameau de Château-Bernard, contre Barthélemy Nier (1713) ; — pour Antoinette David, contre Adrien du Faure-Verdecy, avocat au Parlement, héritier testamentaire du maître aux comptes Verdecy, son frère (1728). — « *Advertissement pour demoiselle Hélène Dardet, contre François Cane, procureur en la Cour* » (imprimé, 1686), etc. — LL. 67.

H. 185. — (Carton.) — 160 pièces papier.

1674-1713. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par E. de Bourdeaux : — pour Gaspard Poncet, huissier à la Mure, contre Jeanne Vignon, veuve de Claude Benoit, capitaine-châtelain de la Mure (1672) ; — pour Madeleine Bontoux, contre Marie de Combourcier, veuve de l'avocat Eymery (1674) ; — pour le même, contre Marie Pommier, femme de Jean Chalvet-Badon, procureur en la Cour (1687) ; etc. — LL. 68.

H. 186. — (Carton.) — 142 pièces : 141 papier, 1 parchemin.

1690-1715. — Bourdeaux (de) — Procès soutenus par E. de Bourdeaux : — pour Catherine Terrier, femme d'Antoine Bellon, contre Gaspard Arnaud, et Jeanne Derrion, épouse du président Basset (1697) ; — pour Antoine Bellon, contre Catherine de Lescot, épouse de Jean-Baptiste de Marnais, de Saint-André, de la Bâtie, baron de Vercel, lieutenant des gardes du corps de S. M. (1708), etc.

H. 187. — (Carton) — 163 pièces : 158 papier, 5 parchemin ; 2 sceaux

1570-1780. — **Bourel.** — **Bourguignon** — Inventaire des meubles et des papiers d'Aymar Bourguignon, bailli de Saint-Paul-Trois-Châteaux, trouvés après son décès dans sa maison de la rue Pérolerie, à Grenoble (1605). — **Bourjat.** — **Boussey.** — **Bouttemotte.** -- **Bouvier** — Inventaire des biens de Valentin Bouvier, marchand, de Grenoble (1730). — **Bovier** — Inventaire des meubles et biens de noble Balthazar Bovier, seigneur de la Poype, en son vivant homme d'armes de la compagnie du duc d'Uzès (1680). — Testament de Balthazar Bovier, par lequel il institue pour héritière sa fille, Félise Bovier, et lui substitue Antoinette Bovier, son autre fille, Odile Bovier, conseiller du roi et auditeur en la Chambre des Comptes de Dauphiné, et Pierre Bovier, ses frères (27 nov. 1579), etc...

H. 188. (Carton.) — 66 pièces : 57 papier, 9 parchemin ; 2 sceaux.

1715-1782. — **Bouvier-Lapierre** — Procès : entre André Bouvier-Lapierre, prêtre du diocèse de Belley, et Marguerite Fayolle, épouse de François-Victor Savin, notaire, et commissaire en droits seigneuriaux, résidant à Grenoble (1743-1747) ; — entre ce dernier et Me Antoine Piémont de Frize, avocat consistorial au Parlement de Dauphiné (1780-1782). — Mémoire pour M. André Bouvier-Lapierre, prêtre du diocèse de Belley, contre demoiselle Fayolle, veuve en premières noces du sieur Joseph Gueyraud de Rivière, ancien cornette de cavalerie, et à présent femme du sieur Savin (imprimé). — Procès pour demoiselle Marguerite Fayolle (imprimé, 1745), etc.

H. 189. — (Carton.) — 137 pièces : 132 papier, 5 parchemin.

1439-1780. — **Boys (du)** — Liquidation d'une dette de la communauté de Bellegarde, au profit de Michel du Boys, conseiller et avocat du roi au bailliage de Vienne (1651). — **Bozon** (Barthélemy), curé de Saint-Étienne-de-Crossey (1576-1581). — **Bozonnier** — Procès entre Isabeau Bozonnier, femme d'Étienne de Gruel, seigneur de Villebois, et Marie Bozonnier, femme de Jean Duchon, procureur au Parlement (1633). — **Branson** — Vente par Michel Payen, de Vif, à noble Jean Branson, et Denise Philose, sa femme, d'une maison sise à Vif, pour 8 florins de monnaie courante (1439). — **Bret** — Procès entre Jean-Antoine Bret, chanoine régulier de tiers-ordre de Saint-Augustin, prieur du prieuré conventuel de Saint-Vallier, et Alphonse de la Croix, ancien évêque de Grenoble (1632). — Procurations passées à Bon-François Bret, avocat au Parlement, par Claude Froment, notaire de Grenoble (1629), etc.

H. 190. — (Carton.) — 111 pièces : 104 papier, 7 parchemin.

1448-1790. — **Breton.** — **Broche.** — **Brochier** — Lettres adressées à M. Brochier, vicaire général de Grenoble (1786-1788). — **Brosse.** — **Bruant.** — **Brun** — Testament de noble Monet-Brun, de Grenoble, par lequel il lègue 500 florins pour la fondation d'une chapelle, dans l'église cathédrale de Grenoble, sous le vocable de Saint-Claude (21 août 1448). — Testament de Sébastien Vincent Brun, de Theys (1570). — Mariage entre Louis Brun, marchand, de Grenoble, et Madeleine Balme, de Saint-Paul-d'Izeaux (1631). — Procès entre Étienne Brun, chirurgien de Grenoble, et le sieur Hélizon (1729). — **Brunent** (Jean), d'Embrun (1568). — **Brutin.** — **Bruyère** — Transaction entre la communauté d'Allex, et Pons Bruyère, avocat au Parlement (1654), etc.

H. 191. — (Carton.) — 151 pièces : 136 papier, 15 parchemin ; 3 sceaux, dont 2 plaqués.

1611-1762. — **La Buissière** — Reconnaissances passées au profit de Jean La Roque, recteur de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Granges, de la Buissière (1628). — **Buisson** — Correspondance de Buisson Saint-Nizier, procureur au Parlement de Grenoble (1760-1762). — **Burlon** — Assignation de Madeleine de Culin, veuve de noble Jean-Benoît du Faure, à Nicolas Chorier, avocat au Parlement, pour lui faire extraire et vidimer les titres nécessaires à la justification de la noblesse de son mari (1667). — Mariage entre ladite Madeleine de Culin et Jean Benoit du Faure (1626) (1). — Quittances délivrées à Georges Burlon, pratricien, de Grenoble, par Jacques de Cauchois, procureur de la Chartreuse de Prémol (1654-57). — Titres de propriété du domaine de Saint-Georges acquis par Mlle Burlon à la discussion des biens de Jean-Benoît du Faure : — mariage de Jean-Benoit du Faure avec Michelle de Vachon (29 juil. 1611) ; etc.

(1) Toutes ces pièces proviennent du cabinet de Georges Burlon, praticien de Grenoble.

H 192. — (Carton.) — 152 pièces papier.

1638-1730. — **Burtio** — Procès entre Étienne de Burtio, directeur, régent à la Sorbonne de Paris, et Pierre Pommier, séquestre, fermier du poids des farines de Grenoble. (1662-1677). — **Button** — Mariage de Mathieu Button, laboureur, de Lans, avec Marguerite Marcoz (1638), etc.

H. 193. — (Carton.) — 187 pièces : 182 papier, 5 parchemin.

1560-1790. — **Calliet.** — **Cande.** — **Canel** — Visite faite par le trésorier de France en la généralité de Dauphiné, des registres et recettes de Guillaume Canel, receveur particulier de l'élection de Grenoble (1639). — **Cattin** — Procès entre Justine Tavel, veuve de Jean Eymery, procureur, et Isaac Cattin, notaire royal de Grenoble (1627). — **Chabert** — Testament de Mérand Chabert, citoyen de Grenoble, trompette de la ville (1631); etc.

H. 194. — (Carton.) — 159 pièces : 157 papier, 2 parchemin.

1600-1790. — **Chaboud.** — **Chaix** — Testament de Pierre Chaix, ouvrier gantier de Grenoble (23 mai 1736). — **Chalamel.** — **Chalier** — Papiers et correspondance de Barthélemy Chalier, marchand mercier de Grenoble (1716-1730); — Certificat du curé de Béolard attestant que le sieur Chalier « *a tenu l'école* « *l'année dernière à Béolard au grand contentement de* « *tous les parents, ayant toutes les qualités requises* « *pour l'instruction, soit pour le spirituel, soit pour* « *le civil et humanité* » (1716), etc.

H. 195. — (Carton.) — 258 pièces : 244 papier, 14 parchemin.

1525-1780. — **Chalvet** — Mariage entre Michel Chalvet, notaire royal de Grenoble, et Anne Collizieux, fille de Hugues Collizieux, huissier des Trois-États de Dauphiné (12 févr. 1569). — **Chalvin** — Mariage de Pierre Chalvin, marchand de Grenoble, avec Louise Challeyron (1581). — **Champion.** — **Chancel.** — **Chantemerle** — Procès entre la communauté de Chantemerle et celle de Saint-Théoffrey (1525), etc...

H. 196. — (Carton.) — 252 pièces : 251 papier, 1 parchemin.

1488-1751. — **Chanterel** — Procès entre Jacques Corréard, procureur au Parlement, et Charles de Chanterel, sieur de Roussillon (1725-1751). — **Chappelle-Blanche (la)** — Comptes consulaires de la communauté de la Chapelle-Blanche (1603-1619). — **Chappel** — Testament de noble Jean Chappel, seigneur de Montpassard, paroisse de Goncelin (28 mars 1488). — **Charbot** — Vente d'un office de notaire à Grenoble, passée, moyennant 700 l. et 30 l. d'étrennes, par Claude Buisson, procureur au bailliage de Graisivaudan, à Louis Charbot, fils d'André, praticien (28 septembre 1640). — **Charlon.** — etc...

H. 197. — (Carton.)— In-4° papier, 42 feuillets écrits, et 90 blancs.

1596-1609. — **Charbonneau** — Livre de raison de Pierre et Mathieu Charbonneau frères, rentiers de Saint-Marcel.

H. 198. — (Carton.) — 135 pièces : 134 papier, 1 parchemin.

1670-1750. — **Charonnier** — Procès entre Jacques Charonnier, commissaire à la conduite des boulets de canon pour le roi à Pignerol, cessionnaire de noble Laurent de Beins, sieur de Visancourt, d'une part, et Ennemond Thomé, fermier de l'impôt du vin de la ville de Grenoble, au sujet des travaux faits contre le Drac par noble Jean de Beins, ingénieur et géographe du roi, père dudit Laurent (1679). — **Charpel.** — **Charval.** — etc...

H. 199. — (Carton.) — 57 pièces : 56 papier, 1 parchemin,

1593-1670. — **Charvet** — Ventes passées à Jean Charvet, marchand cordier de Grenoble, par Jean Villat, boulanger, de divers fonds à Meylan, au lieu dit « *au champ du Rey* », etc. (1593); — inventaire des biens de Jean Charvet (1600), etc. — AA. 1-2.

H. 200. — (Carton.) — 142 pièces : 141 papier, 1 parchemin.

1588-1672. — **Charvet** — Contrats de mariages: — entre Jean Charvet et Louise Oblat, de Grenoble (1588); — entre Félix Loys, procureur en la Cour, et Anne Limojon, fille de feu Antoine Limojon, avocat consistorial au Parlement de Grenoble (1593); — entre Georges Charvet, procureur, et Suzanne Loys, fille de Félix Loys, procureur (1617); — entre Nicolas Rémy, avocat au Parlement, et Marguerite Charvet, fille de Georges Charvet, procureur (1637); — Testaments: — de Félix Loys, procureur (1623); — de Flotard de la Bourgade, lieutenant du duc de

Lesdiguières à l'arsenal de Grenoble, natif de Pillergue-en-Quercy : il lègue sa petite maison de la rue Sainte-Claire à M. Loys, son avocat (1652); — de Georges Charvet, procureur (1671), etc... — AA. 3-5.

H. 201. — (Carton.) — 305 pièces : 304 papier, 1 parchemin.

1640-1690. — Charvet — Quittances délivrées à Georges et Jean Charvet, et à Catherine et Françoise Charvet, par : — Jean de Petitchet, marchand, de Grenoble (1648); — Jean Oblat, maître d'hôtel de M. de Servien, ambassadeur de France à Rome (1653); — noble Jean Dufour, seigneur de la Répara, chanoine en l'église cathédrale de Grenoble (1668); — le receveur du chapitre Notre-Dame (1680), etc... — AA. 6.

H. 202. — (Carton.) — 181 pièces papier.

1595-1668. — Charvet — Quittances délivrées aux mêmes par : — Jeanne Flétard (1595); — Hugues Thomasset, receveur des États de Dauphiné (1596); — Suzanne de Cornu (1600); — Laurent Pomine, capitaine-châtelain d'Allevard (1663); — Claude Buisson, avocat au Parlement (1688); etc. — AA. 6.

H. 203. — (Carton.) — 220 pièces papier.

1600-1690. — Charvet — Quittances délivrées aux mêmes par : — le président du Faure (1639); — les religieuses de Sainte-Ursule, de Grenoble, pour une somme de 1,200 l., constituée en dot par Georges Charvet, à sa fille Anne, religieuse audit monastère (1640); — Claude de Monceau, dit l'Épée royale, pâtissier de Grenoble (1644); — Claude Chonin, marchand; — noble Adrien de la Plasse (1648); etc. — AA. 6.

H. 204. — (Carton.) — 200 pièces papier.

1630-1660. — Charvet — Vente par Vincent Moret, contrôleur en la chancellerie du Dauphiné, à Georges Charvet, praticien, ci-devant procureur au Parlement, de l'office de procureur au bailliage de Graisivaudan et Cour, commune de Grenoble, qu'exerçait Charles Moret, son frère, moyennant une somme de 1,900 l. tournois (1631). — Procurations passées à Georges Charvet par : Louis Gaucher-Adhémar de Monteil, comte de Grignan, au nom de Jeanne d'Ancezune, sa mère (1631); — Jacques de Commiers, seigneur de la Roche d'Allevard (1634); — Laurent Bonnier, seigneur de Bomport, conseiller d'État de S. A. de Savoie, président de ses finances et maître d'hôtel de Mme Royale (1634); — Louis de Leusse, habitant à Vienne (1641); — Alexandre de Charra, d'Allevard (1654); — Jean d'Estaing, seigneur et marquis de Saillans, maréchal de Camp (1655); etc... — AA. 7-8.

H. 205. — (Carton.) — 138 pièces papier.

1620-1648. — Charvet — Quittances passées à Georges Charvet par : — noble Claude Flory, héritier de Françoise de la Motte (1632); — Anne de Morard, veuve de noble Nicolas de Morard, capitaine-châtelain d'Allevard (1637). — Décharges de procès passées au même Georges Chalvet par : — Simonette de Morard (1624); — Antoine d'Armainville, sieur de Chaffardon, au mandement d'Avallon (1659), etc... — « Sommaire valeur de fruits tirée de la Chambre des comptes de Grenoble » (1657-1668). — AA. 8-11.

H. 206. — (Registre.) — In-4° papier, 196 feuillets.

1619-1633. — Charvet — Matricule de Georges Charvet, procureur au Parlement de Grenoble : — à la suite de ce titre, on lit de la main de Charvet : « *Par* « *serement faict par moy ce jourdhuy, j'ay promis et* « *promets à Dieu de jamais me cautionner ni m'obli-* « *ger pour personne que ce soyt, ce XVII juing 1619,* « *Charvet.* » — AA. 11.

H. 207. — (Registre.) — In-4° papier, 197 feuillets.

1632-1635. — Charvet — Matricule de Georges Charvet, procureur héréditaire au bailliage de Graisivaudan et Cour, commune de Grenoble.

H. 208. — (Registre.) — In-4° papier, 177 feuillets.

1635-1640. — Charvet — Matricule de Georges Charvet, procureur : — « *Ce jourdhuy vendredi,* « *3 avril 1637, M. Vivier a esté receu vibailli de Grai-* « *sivaudan.* » — Sont mentionnés dans ce registre : Alexandre d'Arces de Réaulmont (1635); — Louis Montel, receveur particulier en l'élection de Valence (1636); — Suzanne Aréoud et Philippe de Galbert, seigneur d'Étapes (1638); — Monde de Roybon, veuve de noble Amédée Flory, avocat au Parlement, et feu noble Louis de Rousset (1640). — AA. 11.

H. 209. — (Registre.) — In-4° papier, 237 feuillets.

1640-1656. — Charvet — Matricule de Georges Charvet, procureur : — « *Ce 19e jour du moys*

« d'aoust 1651, M. Perrot a esté mis en possession de « la charge de vibailly de Graisivaudan, et a siégé le « même jour qui estoit le mescredi, veille de Saint- « Laurent. » — « Ce dimanche, 23 may 1654, feste de « Pentecoste, à six heures du matin, ledit M. le « vibailly Perrot est décédé en ceste ville de Grenoble « et a esté enterré en l'église N.-D. » — « Le mardi, « 28 juillet 1654, M. Armand a esté receu et mis en « possession de l'office et charge de vibailly de Grai- « sivaudan, à la place de M. Perrot, son beau-frère »; etc. — AA. 11.

H. 210. — (Registre.) — In-4° papier, 47 feuillets.

1656-1664. — Charvet — Matricule de Georges Charvet, procureur. — AA. 11.

H. 211. — (Registre.) — In-4° papier, 48 feuillets.

1664-1679. — Charvet — Matricule de Georges Charvet, procureur. — « *Ce samedy, 21e jour du moys « de mars 1665, noble Anthoine Copin, advocat en la « Cour de Parlement de ceste province, a esté receu « vibailly de Graisivaudan* », etc. — AA. 11.

H. 212. — (Registre.) — In-4° papier, 197 feuillets.

1636-1649. — Charvet — Livre de décharge des procès de Georges Charvet, procureur. — AA. 11.

H. 213. — (Registre.) — In-4° papier, 86 feuillets écrits et 100 blancs.

1649-1671. — Charvet — Livres de décharges des procès de Georges Charvet, procureur : « *Le « 2 décembre 1649, noble Alphonse de la Baulme a « commencé à siéger en qualité de juge royal de la « Cour, commune de Grenoble* » — AA. 11.

H. 214. — (Registre.) — In-4° papier, 84 feuillets.

1588-1657. — Charvet — Inventaire des procès remis par Georges Charvet, avec son office de procureur, à Claude Robert, son successeur (1657) : — Y sont mentionnées des procédures : — entre Guillaume de la Santé, prêtre et curé de l'église paroissiale Saint-Vincent, au diocèse de Valence, et le prieur de Tallard ; — entre noble Jean du Notaire et Françoise Balme ; — contrat de mariage entre noble Jacques de Bacquelier et Anne Javel (22 mai 1588), etc. — AA. 11.

H. 215. — (Carton.) — 240 pièces : 237 papier, 3 parchemin.

1620-1650. — Charvet — Procès entre Lucrèce Oblat et Isabeau et Claude Rolland (1633); — entre Georges Charvet, héritier de Lucrèce Oblat, et Jacques Neyroud, procureur en la Cour (1644), etc. — AA. 13.

H. 216. — (Carton.) — 188 pièces : 187 papier, 1 parchemin.

1602-1680. — Charvet — Testament de Jean Oblat, maître d'hôtel de M. de Servien, ambassadeur de France près le duc de Savoie (1671). — Correspondance entre ledit Jean Oblat et Georges Charvet, procureur (1650-1660). — Procès entre Georges Charvet et Claude d'Amance ; — entre Louise Oblat et Antoine Davin, conseiller et médecin ordinaire du roi (1602), etc. — AA. 13.

H. 217. — (Registre.) — In-4° papier, 140 feuillets.

1609. — Charvet — « *C'est le compte que rend « honneste Anthoine Oblat, marchand de Grenoble, de « la gestion et administration tuttelayre par luy faicte « des biens tant meubles que immeubles de Georges « Charvet, fils et héritier universel de feu honneste « Jean Charvet, vivant aussi marchand dudit Greno- « ble, audict Georges Charvet, à présent adulte, assisté « d'honneste Claude Charvet, tisserand de Grenoble, « son oncle, etc...* » — AA. 14.

H. 218. — (Registre.) — In-4° papier, 175 feuillets.

1609. — Charvet — Double du compte précédent. AA. 14.

H. 219. — (Carton.) — 171 pièces : 170 pap., 1 parch.; 3 sceaux.

1620-1630. — Charvet — Ventes, transports, etc., concernant Domenget Oddoz, marchand, d'Allevard, dont Georges Charvet avait hérité (1620-1630). — Contrat de louage consenti en faveur dudit Oddoz par Jeanne-Louise de Genthon, femme de noble Jean de Limojon, pour tous les biens qu'elle possède à Allevard (1621), etc. — AA. 15-17.

H. 220. — (Carton.) — 185 pièces papier.

1615-1636 — Charvet — Quittances délivrées à Domenget Oddoz par divers particuliers (1615-1636). — Procès entre Domenget Oddoz et noble Claude-François d'Arvilars, seigneur de La Bâtie (1625), etc. — AA. 18-19.

H. 221. — (Carton.) — 216 pièces papier.

1615-1634. — Charvet — Procès entre Domenget Oddoz et Paul Drier, notaire royal de Theys (1622-

1634); — Jacques Pounard, notaire d'Allevard (1615); — Jean de Tournet (1629), etc. — AA. 20-21.

H. 222. — (Carton.) — 221 pièces : 218 papier, 3 parchemin.

1614-1642. — Charvet — Procès entre Domenget Oddoz et : — noble Humbert de Charra (1614); — les consuls et péréquateurs des tailles d'Allevard (1620); — Claude Morard (1630); — Hélène d'Arzac, dame de Tournet (1638-1642); — Louise de la Charrière, veuve de Pierre Castaing, notaire d'Allevard (1642), etc. — AA. 22-23.

H. 223. — (Carton.) — 195 pièces : 194 papier, 1 parchemin.

1614-1646. — Charvet — Procès entre Domenget Oddoz et Zacharier Bressand, notaire royal et vichâtelain d'Allevard (1614); — Abel du Bœuf, avocat au Parlement (1631); — Hippolidonne Bozon-Verdon (1633); — François de Ponnat, conseiller au Parlement (1646), etc... — AA. 23.

H. 224. — (Carton.) — 65 pièces : 63 papier, 2 parchemin; et 1 cahier papier de 87 feuillets.

1647. — Charvet — Liquidation de la succession de Domenget Oddoz. — Procès entre Georges Charvet et Nicolas Ruynat, curateur de ladite hoirie (1647). — Inventaire des biens de Domenget Oddoz, marchand d'Allevard (1647), etc... — AA. 24.

H. 225. — (Carton.) — 225 pièces papier.

1643-1650. — Charvet — Procès de Georges Charvet contre les créanciers de l'hoirie de Domenget Oddoz : — Pierre Fanton (1647); — Louise de la Charrière (1648); — le conseiller de Ponnat (1643-1648); — Claude de Brion (1648); — François Buisson, gentilhomme du mandement d'Allevard (1650), etc... — AA. 25.

H. 226. — (Carton.) — 225 pièces papier.

1590-1640. — Charvet — Pièces échues à Georges Charvet dans la succession de Louise Oblat, sa mère, qui avait épousé en secondes noces Jean de la Charrière, d'Allevard. — Testament de Sébastien de la Charrière, notaire royal et vichâtelain d'Allevard (1603). — Procès entre Jean de la Charrière et : — Claude de Morard (1614); — Louise de la Porte, veuve de Claude de Morard, tutrice d'Antoine de Morard, son fils (1638-1639); — Pierre Le Blanc, président de la Chambre des Compte de Dauphiné (1638), etc... — AA. 26.

H. 227. — (Carton.) — 140 pièces : 138 papier, 2 parchemin.

1608-1652. — Charvet — Procès entre Louise Oblat, demanderesse en répétition de ses droits dotaux et avantages matrimoniaux, et Jean de la Charrière, son mari (1608). — Inventaire des biens de feu Jean de la Charrière (1652), etc... — AA. 27-29.

H. 228. — (Carton.) — 136 pièces papier.

1600-1658. — Charvet. — Procès entre Georges Charvet et : — Jean de la Charrière (1652); — Clauda d'Herbeys, sa veuve (1653), etc... — AA. 29-30.

H. 229. — (Carton.) — 168 pièces : 167 papier, 1 parchemin.

1611-1670. — Charvet — Procès entre Georges Charvet, procureur et la communauté de la Roche, à Allevard (1667). — Pièces justificatives de la créance du président Le Blanc sur les biens de Jean de la Charrière (1611-1653), etc... — AA. 31-32.

H. 230. — (Carton.) — 182 pièces : 181 papier, 1 parchemin.

1590-1670. — Charvet — Procès entre Georges Charvet et les possesseurs des biens de Jean de la Charrière : — Claudine Chenavaz (1659); — Louis Audru et Marguerite de la Charrière, sa femme (1664); — Marguerite et Madeleine de Morard, etc. — AA. 33.

H. 231. — (Carton.) — 142 pièces papier.

1575-1680. — Charvet — Contrats de mariage : — entre Sébastien de la Charrière, fils de Guigues, mistral de Saint-Pierre d'Allevard, et Joachime Vieulx, de Sainte-Marie-d'Alloix (1575); — entre Zacharie Bressand et Lucrèce de la Charrière, fille de Sébastien, notaire royal et vichâtelain d'Allevard (11 octobre 1598); — entre Alexandre Dupuy et Michelle de la Charrière, fille de Jean et veuve de Pierre Plat, marchand d'Allevard (11 février 1630). — Inventaire des marchandises contenues dans la boutique de Pierre Plat, marchand d'Allevard (1638), etc... — AA. 34.

H. 232. — (Carton.) — 114 pièces : 113 papier, 1 parchemin.

1550-1670. — Charvet — Procès entre Pierre Lefresne, châtelain de la Bâtie d'Arvillars, et Georges Charvet, au sujet des biens de Lepelluat (1669-1670). —

Reconnaissances passées en faveur du Dauphin, par Georges de « *Cornata* », dit Espelluat, pour diverses pièces de terre à Allevard (1550), etc. — AA. 35.

H. 233. — (Carton.) — 267 pièces papier.

1631-1665.—Charvet— Procès: — entre Georges Charvet et Claude Sappey, procureur au Parlement, curateur pourvu à l'hoirie répudiée d'Alexandre Dupuy-Payerne, d'Allevard (1664); — entre le syndic de Saint-Hugon et Claude Dupuy-Payerne (1665); — entre Georges Charvet, Michelle de la Charrière, et Claude Dupuy, son fils (1665), etc. — AA. 35.

H. 234. — (Carton.) — 160 pièces: 159 papier, 1 parch.; 1 sceau.

1590-1652. — Charvet — Titres des maisons acquises à Grenoble, rue Très-Cloître, par Georges Charvet. — Procès entre Georges Charvet et Jacques Carier, procureur (1620). — Location par Claude Basset, docteur en droit, à Antoine de la Place, de Die, d'un bâtiment, sis rue Très-Cloître, pour y installer « *un jeu de paume à la main* », moyennant une redevance annuelle de quatre paires de souliers et d'une paire tous les deux ans pour étrennes à son serviteur (1613). — Transaction entre noble François de Vaulx et Ennemonde de Rochas, veuve d'Honoré Lamy, médecin de Lyon, au sujet d'une pension viagère qui lui avait été constituée par Pierre de Cornu, conseiller au Parlement de Grenoble: celui-ci avait laissé pour héritier son petit-fils Arthus de Cornu, qui mourut *ab intestat*, laissant pour héritière sa mère Gabrielle de Virieu; cette dernière avait épousé en secondes noces François de Vaulx (1643). — Procès entre Georges Charvet et noble Charles Cot-du-Verney, lieutenant en la prévôté du Dauphiné (1647); etc. — AA. 36.

H. 235. — (Carton.) — 147 pièces: 146 papier, 1 parchemin.

1593-1669. — Charvet — Procès: — entre noble Alexandre de Calignon et Catherine Civet, mariés, d'une part, et Gaspard du Bois, avocat au Parlement, fils et héritier d'Antoine du Bois, également avocat (1666); — entre les mêmes et Georges Charvet (1663); — entre Georges Charvet et le chapitre Notre-Dame de Grenoble, au sujet de la reconnaissance qu'il lui devait pour l'achat de la maison de Carier (1669), etc... — AA. 36.

H. 236. — (Carton.) — 222 pièces: 218 papier, 4 parchemin.

1567-1705. — Charvet — Acquisition par Jean Charvet, de Grenoble, d'une maison située rue Très-Cloître, à Louis Rolland, dit le Marin, moyennant une somme de 2,150 l. (1646). — Vente par noble Charles Cot de Cornu, seigneur de la maison forte de Brossey, à noble François de Virieu, seigneur de Pointières, de deux écuries situées à Grenoble, rue Très-Cloître (1655); etc. — AA. 36.

H. 237. — (Carton.) — 169 pièces: 167 papier, 2 parch.; 2 sceaux.

1638-1645. — Charvet — Procès entre Georges Charvet, d'une part, et Antoine du Bois, avocat au Parlement de Grenoble, héritier de Jacques Cœur, François de Vaux et Gabrielle de Virieu, mariés, d'autre (1644), etc... — AA. 36.

H. 238. — (Carton.) — 189 pièces papier.

1635-1659. — Charvet — Procès: — entre les mêmes (suite); — entre l'avocat du Bois et les héritiers de noble Charles Cot de Verney (1659); etc. — AA. 36.

H. 239. — (Carton.) — 159 pièces: 141 papier, 18 parch.; 9 sceaux.

1600-1684. — Charvet — Procès: — entre Georges Charvet et Claude Cellons, procureur au Parlement (1615); — entre le même et les consuls de Saint-Pierre-d'Allevard (1601-1612); — entre Françoise et Catherine Charvet, sœurs, héritières de Georges Charvet, leur père, d'une part, et Clauda Chion, veuve de Pierre Diocque, chapelier de Grenoble (1684); etc... — AA. 37-38.

H. 240. — (Carton.) — 207 pièces: 202 papier, 5 parch.; 2 sceaux.

1630-1722. — Charvet — Procès: — entre Georges Charvet et Claude Didier, avocat au Parlement de Dauphiné (1670-1674); — entre le même et Gaspard Long, héritier de noble Gaspard d'Ugènes, seigneur de Vors (1639); — entre ce dernier et noble Antoine Perrot, auditeur en la Chambre des Comptes du Dauphiné (1637); etc. — AA. 38-40.

H. 241. — (Carton.) — 210 pièces papier.

1620-1672. — Charvet — Procès entre Georges Charvet, d'une part, et Eynarde Bourdet, Jean Choulet

et Jean Barbier, d'autre part (1668). — Inventaire des biens d'Ennemond Darènes, boulanger, de Grenoble (1647). — Procès : — entre Georges Charvet et Jean Raffin Bonhomme, de la Chapelle-du-Bard (1669) ; — entre le même et Antoine Cochard-Abbé, de Pinsot (1655), etc. — AA. 41-42.

H. 242. — (Carton.) — 230 pièces papier.

1650-1671. — Charvet — Procès : — entre Georges Charvet et François de Vignon, fils de noble Pierre de Vignon, seigneur de Barnoux (1666) ; — entre le même et Philippe de Vignon, ci-devant prieur du prieuré de Saint-Pierre-d'Allevard (1650) ; etc. — AA. 43-44.

H. 243. — (Carton.) — 216 pièces : 215 papier, 1 parchemin.

1640-1670. — Charvet — Procès : — entre Georges Charvet et Antoine Rambaud, de Pinsot (1648-1650) ; — entre le même et Guillaume Meyer, procureur au Parlement de Grenoble (1658-1659), Claude Buisson-Matiollat, du lieu du Buisson, au mandement d'Allevard (1665), Claude Sappey, notaire, d'Allevard (1667), etc... — AA. 45-46.

H. 244. — (Carton.) — 209 pièces : 208 papier, 1 parchemin.

1624-1670. — Charvet — Procès entre Jean et Georges Charvet, père et fils, d'une part, et : — Pierre Feugier, procureur au Parlement (1624) ; — Moïse Gourdet, praticien, de Grenoble (1650) ; — Nicolas Reynier, marchand, d'Allevard (1651) ; — Antoine Roux, apothicaire (1667). — Mariage entre Jean Rivail, de Chevrières, marchand, de Grenoble, et Bastienne Charvet, fille de feu Claude (3 oct. 1640) ; etc. — AA. 47-48.

H. 245. — (Carton.) — 175 pièces : 172 papier, 3 parchemin.

1625-1650. — Charvet — Procès : — entre Georges Charvet et les héritiers de noble Louis de Rosset (1639-1641) ; — entre le même et Jean Francon, auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble, agissant en qualité de tuteur de noble Arthus de Cornu, petit-fils du conseiller de Cornu (1625) ; etc... — AA. 49.

H. 246. — (Carton.) — 163 pièces : 162 papier, 1 parchemin.

1615-1640. — Charvet — Procès entre Georges Charvet et : — Jeanne Rolland (1615), Antoine Escanalier, peintre de Grenoble (1615), Pierre Verdier, imprimeur, tuteur de Blandine Pinard, fille d'Antoine Pinard, avocat au Parlement (1633), etc... AA. 50.

H. 247. — (Carton.) — 184 pièces : 183 papier, 1 parchemin.

1650-1670. — Charvet — Procès entre Georges Charvet et Madeleine de Blanluc, agissant comme mère et tutrice de Jacques et Louis Rémy, héritiers de Nicolas Rémy, leur père (1665-1667). — Inventaire des biens de feu Nicolas Rémy, avocat au Parlement et secrétaire de l'évêque de Grenoble, décédé dans son appartement au palais épiscopal (23 déc. 1666). — Procès : — entre Georges Charvet et les consuls et receveurs des tailles de la Roche à Saint-Pierre-d'Allevard (1670) ; — entre le même et Esther Arbaretier de Beaufort, veuve de noble Jacques Eyraud, conseiller assesseur au bailliage de Graisivaudan (1666) ; — entre noble Antoine de Morard, seigneur du Mont, et Jeanne Marniolle, veuve de Claude Rosset (1670) ; etc... — AA. 51-52.

H. 248. — (Carton.) — 146 pièces papier.

1630-1670. — Charvet — Procès entre Georges Charvet et noble Balthazar de Saint-Marcel, sieur de Saint-Pierre (1664). — Inventaire des biens de feu noble Prosper de Saint-Marcel, habitant au Touvet (1631) ; — catalogue de sa bibliothèque : « *S'ensuyt les livres : —* « *Premier, le commentaire de Me Pierre-André Mathiole, médecin, en grand volume en françois pour* « *les simples, couvert de basane noire, fort vieux ; —* « *aultre livre intitulé : les Responses du droit françois,* « *par le Charron, couvert de velin ; — aultre livre* « *intitulé : le Comentaire de messire Blaise de* « *Montluc ; — la Sainte-Bible en latin, lettre ro-* « *maine : — les Mémoires de messire Philippe de Com-* « *mines ; — l'Agriculture et maison rustique ; —* « *Pandectes ou Digestes du droit françois du sieur* « *Charondas ; — Essais de Michel de Montaigne ; —* « *Roland l'amoureux ; — Traité très-utile pour l'estat* « *et conduite de l'artillerie ; — Seconde partie du livre* « *de l'institution de l'ordonnance militaire, par Pierre* « *Savons ; — l'Astrée de messire Honoré d'Urfé ; —* « *Ciceronis ; — l'Arcadie de la comtesse de Pimprogt ;* « *— Histoire générale des Indes occidentales et terres* « *neufves ; — Institutiones absolutissima* (sic) *; —* « *Toutes les œuvres de Ruzante ; — le Parnasse, tome* « *second ; — l'Arcadie, seconde partie ; — le Voiage* « *du seigneur de Villemont ; — Satire Ménippée ou de* « *la Vertu du Catolicum ; — Euclidis Posteriores ; —*

« *Histoire de Joseph ; — Histoire de Bouchet ; — la* « *Géométrie et pratique générale d'icelle ; — Oratio-* « *num Ciceronis ; — Pub. Ovidii Nasonis opera ; —* « *les œuvres de François Ménard ; — les quatre pre-* « *miers livres de la Franciade ; — Psalterium para-* « *phrasibus illustratum ; — les Poèmes de Pierre de* « *Ronsard, non couvert ; — les Cyprès de la France* « *métamorphosés en lauriers ; — Christophori Clauni* « *Bamberg ; — Epitheta Johannis Ranisi ; — Euclidis* « *elementorum ; — Parrentaisiæ et documents mili-* « *taires ; — Rabelais ressuscité, couvert de velin, fort* « *vieux.* »

H. 249. — (Carton.) — 136 pièces, dont 1 parchemin.

1598-1667. — Charvet — Procès :— entre Jean Charvet et noble Claude-Gaspard Girard, de Tavernolles (1598-1607) ; — entre Georges Charvet et : — les héritiers de Claude Monyer la Marguerite (1648) ; — Louis Reymond, de Pinsot (1667) ; etc. — AA. 55-56.

H. 250. —(Carton.) — 185 pièces: 184 papier, 1 parchemin.

1612-1672. — Charvet — Procès entre Georges Charvet, intervenant dans la discussion des biens de feu noble Pierre de Morard d'Arces, d'une part, et Alexandre Barbier, avocat au Parlement, agissant en qualité de tuteur de Pierre Robert de Saint-Germain, héritier des héritiers du sieur de Morard, et Marguerite de Morard, sœur de ce dernier, d'autre part (1650-1662). — Extrait du testament de noble François de Morard, de Saint-Pierre-d'Allevard (3 août 1636) ; etc. — AA. 57.

H. 251. — (Carton.) — 153 pièces papier.

1607-1667. — Charvet — Procès : — entre Georges Charvet et Marguerite Daurie, tutrice de François Bérard, son fils (1665-1667) ; — entre le même et Jeanne de la Motte-Busselin, et nobles Jean, Antoine, Louise et Catherine Dufour de la Répara, ses enfants (1661). — Cession, par noble Abel de Servien, surintendant des finances, à noble Antoine de Reynaud, seigneur du Gayet, chef du grand conseil de la ville et canton de Fribourg, maréchal de camp et capitaine d'une compagnie de gens de pied suisses au régiment des gardes de S. M., d'une rente annuelle de 300 l. constituée à noble Antoine de Servien, son père, par feu noble Pierre de la Motte, sieur de Busselin, par contrat du 7 septembre 1607 (22 avril 1655) ; etc. — AA. 58-59.

H. 252.— (Carton.) — 132 pièces : 131 papier, 1 parchemin.

1664-1669. — Charvet — Procès entre Georges Charvet et Jacques Aymé, châtelain des hommes du seigneur de la Roche, au mandement d'Allevard. — AA. 60.

H. 253. — (Carton.)— 169 pièces: 165 papier, 4 parchemin ; 2 sceaux

1625-1670. — Charvet — Procès entre Georges Charvet et :— Jean Balthazar de Morges, sieur de Montmélian (1625), — les héritiers d'Antoine Bailloud, procureur (1661) ; — etc. — AA. 61.

H. 254. — (Carton.) — 158 pièces : 154 papier, 4 parch., 2 sceaux.

1628-1670. — Charvet — Procès entre Georges Charvet et : — Pierre Charvys, marchand-libraire de Grenoble (1660-1665) ; — Philippe Charvys, son fils, marchand-libraire, au sujet d'une dette hypothécaire de Pierre Monet ou Simonet, graveur (1667), etc... — AA. 62.

H. 255. — (Carton.) — 203 pièces : 194 papier, 9 parch., 4 sceaux.

1620-1650. — Charvet — Procès : — entre Georges Charvet, procureur, châtelain de Saint-Martin-le-Vinoux, pour l'évêque de Grenoble, et Pierre Benoit (1641) ; — entre l'évêque de Grenoble et noble Jean Benoit du Faure (1639) ; — entre Georges Charvet et Claude de Simiane, seigneur de la Coste, président au parlement de Dauphiné, héritier de Jean de Morges, seigneur de Saint-Ferriol (1639) ; — entre le même et noble Pierre Vincent (1646) ; etc... AA. 63-64.

H. 256. — (Carton.) — 180 pièces papier.

1660-1690. — Charvet — Procès entre Françoise et Catherine Charvet, filles de feu Georges Charvet, et : — Ennemond Mottin, marchand de Grenoble (1676-1681) ; — Dominique Buissière, notaire de Grenoble 1676) ; — Antoine de Morard (1676) ; — Sigismond de Doing, seigneur de la Val d'Isère (1682) ; — Thomas de Lorme, avocat au Parlement (1687) ; etc. — AA. 65, 66.

H. 257. — (Carton.) — 139 pièces : 138 papier, 1 parchemin.

1625-1660. — Charvet — Procès soutenus par Georges Charvet en qualité de procureur d'office

d'Allevard. — Mémoire au sujet de l'assassinat de Maxémoz Valin-Tavel (1658). — Extrait de la sentence « de générale discussion » des biens de feu Jacques Sappey, notaire, d'Allevard (1655), etc. — AA. 67.

H. 258. — (Carton). — 116 pièces : 115 papier, 1 parchemin.

1650-1671. — **Charvet** — Procès soutenus par Georges Charvet, comme procureur d'office d'Allevard, contre : — Michel Buisson (1657) ; — Antoine Ramu Destatoz (1659) ;— Guigues Perrichon (1664), — Claude Rambaud (1666) ; — etc... AA. 67.

H. 259. — (Carton.) — 158 pièces papier.

1640-1660. — **Charvet** — Mêmes procès : — contre Claude Meyrieu, fournier de la Ferrière, à la requête de Michel Pominat, prêtre, curé de la Ferrière (1658) ; — contre Maxime Vacher, Pierre Tranchant, etc. — AA. 67.

H. 260. — (Carton.) — 193 pièces papier.

1650-1712. — **Charvet** — Mêmes procédures : « *Ce vendredy, 26 mai 1651, Dominique Charvet,* « *mon fils, est party, de cette ville de Grenoble pour* « *s'en aler en Italie en Piémond, en qualité de lieu-* « *tenant de M. de Labry, capitaine d'une compagnie* « *de gens de pied au régiment de M. de Marolles, qui* « *sont les gardes de Son Altesse de Savoye :* — *et le* « *samedy soir, 1er juillet 1651, ledict Charvet,* « *mon fils, est revenu de Piémond pour faire une* « *recrue à sa compagnie et chercher des soldats qui* « *s'étaient sauvés de sadicte compagnie ; le 12 juillet* « *il est parti avec 18 recrues.* » — Lettres adressées par Pierre Rémy, de Philippeville, à M. Beaupied, intendant de la duchesse de Lesdiguières, rue Beautreillis, à Paris (1712). — Correspondance du même avec les demoiselles Charvet (1701-1705). — AA. 67.

H. 261. — (Carton.) — 152 pièces papier.

1627-1629. — **Charvet** — État de la dépense faite par la communauté de Loriol, pour le logement des troupes du duc de Mantoue, conduites par le marquis d'Uxelles, présenté par Jean du Serre, commis de ladite communauté, aux commissaires nommés par le maréchal de Créqui, lieutenant général pour le roi en Dauphiné (1) (1628). — Même état présenté par les communautés de Choranche, Clansayes, du mandement d'Oisans, de Chabrillan, Mercurol, Urre, Orpierre, Soyans, Froges, etc. — AA. 68.

H. 262. — (Carton.) — 169 pièces : 167 papier, 2 parch., 2 sceaux.

1627-1629. — **Charvet** — États des fournitures faites aux troupes du marquis d'Uxelles par les communautés de Saint-Laurent-en-Royans, La Pierre au mandement de Theys, Étoile, Ribiers, Chamaret, Le Versoud, Saint-Andéol, Saint-Étienne-en-Quint, Vachières, Romagnieu, Vatilieu, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Beaurepaire, etc... — AA. 68.

H. 263. — (Carton.) — 205 pièces papier.

1627-1629. — **Charvet** — Mêmes états présentés par les communautés de Crémieu, Voiron, Voreppe, Le Pont-de-Beauvossin, Allex, Feyzin, Veynes, Embrun. — « *Route que tiendra la compagnie des* « *gardes de M. le Marquis d'Uxelles pour se joindre* « *près de sa personne et de M. de la Ferté, partant* « *aujourd'hui 4 juillet...: partant de Lyon, viendront* « *à Bourgoin, et les jours suivants à Voiron, Vizille,* « *Corps, Chorges, Embrun... Grenoble, 29 juin 1628.* — « *Sault* » — Réquisitions par le maréchal de Créqui de bêtes de somme pour le transport du pain des troupes (Embrun, 23 juillet 1628) ; etc... — AA. 68.

H. 264. — (Carton.) — 139 pièces papier.

1627-1629. — **Charvet** — Mêmes états présentés par les communautés d'Armieu, Bossieu, Faramans, Penol et Marcillole, Beausemblant, Thuellins, Biviers, Mirabel en Diois, Prunières en Embrunais, etc... — AA. 68.

H. 265. — (Carton.) — 121 pièces papier.

1627-1629. — **Charvet** — Mêmes états présentés par les communautés de Corenc, Gigors, Pellafol, Upie, Crest, Moras, Montagne, Suze, Autichamp, Montrigaud, etc... — État de la dépense faite par Pierre Cuchet, commis par le maréchal de Créqui pour la solde des gens de guerre de la province (1628), etc. — AA. 68.

H. 266. — (Carton.) — 246 pièces papier.

1627-1629. — **Charvet** — Mêmes états présentés par les communautés de Saint-Hilaire, au mande-

(1) Georges Charvet fut chargé par les commissaires de procéder à la vérification de ces acomptes : c'est ce qui explique la présence de toutes ces pièces dans ses archives.

ment de Pont-en-Royans, Saint-Marcellin, La Garde Adhémar, la Roche-de-Glun, Rovon, Saint-Lattier, Laval, Châteauvilain, etc... — AA. 68.

H. 267. — (Carton.) — 162 pièces papier.

1627-1629. — **Charvet** — Mêmes états fournis par la communauté de Voiron. — Contrôle du logement des trois compagnies du régiment du sieur de Saint-Paul, arrivées à Voiron le mercredi 29 novembre 1628.— États des dépenses supportées par les communautés de Pressins, Tullins, Saint-Jullien de Quint, Pontaix, Nerpol, etc. — Comptes consulaires de Saint-Jullien de Quint (1627-1628), etc... — AA. 68.

H. 268. — (Carton.) — 135 pièces papier.

1627-1629. — **Charvet** — Mêmes états fournis par les communautés de Varacieu, Poliénas, l'Albenc, la Roche des Arnauds, Donzère, Allières en Dévoluy, etc... — AA. 68.

H. 269. — (Carton.) — 90 pièces papier.

1627-1629. — **Charvet** — Mémoire de ce que les communautés ont payé aux commis de la recette des deniers des gens de guerre : Nerpol, 184 l.; Rovon, 175 l.; Pierrelatte, 812 l.; Donzère, 1,550 l.; Crémieu, 3,393 l.; Ribiers, 5,090 l.; Faverges, 5,125 l.; Saint-Antoine, 3,441 l ; Mirmande, 6,846 l.; Corps, 6,379 l.; Briançon, 25,596 l.; Voiron, 9,904 l., etc... — État des levées et impositions faites à Saint-Antoine par ordre du maréchal de Créqui et du comte de Sault (1627-1629), etc... — AA. 68.

H. 270. — (Carton.) — 161 pièces papier.

1630-1640. — **Charvet** — Procès soutenus par Georges Charvet pour les héritiers de noble Claude Flory, avocat au Parlement, contre : — D[lle] Monde de Roybon (1633); — Pierre Sauze, comme mari de Madeleine de la Motte-Busselin (1634); — Louise Pascal de Valantier (1634), etc... — AA. 69.

H. 271. — (Carton.) — 175 pièces papier.

1630-1640. — **Charvet** — Procès pour noble Claude Flory et ses héritiers (1), contre : — noble Pierre de Poligny, sieur de la Fare (1631); — Louis Dufour de la Répara (1631-1633); — noble Jean de Genthon (1633), etc... — AA. 69.

(1) Ces héritiers étaient : Jean, Ennemond et Antoine, Isabeau, femme de noble Antoine Le Poivre, avocat au Parlement, et Aimar de Saint-Germain, agissant en qualité de père de noble Melchior de Saint-Germain, fils de feu Gaspard Flory.

H. 272. — (Carton.) — 140 pièces papier.

1632-1635. — **Charvet**. — Procès pour les héritiers de noble Claude Flory contre : — Antoine Dubois, avocat au Parlement (1633) ; — Jean de Montal, sieur du Port (1635), etc. — AA. 69.

H. 273. — (Carton.) — 214 pièces papier.

1631-1633. — **Charvet** — Procès pour noble Claude Flory et ses héritiers, contre : — Guigues Brun, marchand, de Grenoble (1631); — noble Abel de Servien (1631); — Pierre de la Montagne (1631); — Hugues Brun, official, de Grenoble (1633), etc... — AA. 69.

H. 274. — (Carton.) — 193 pièces papier.

1590-1630. — **Charvet** — Procès soutenus par Georges Charvet, pour : — Noël Chouvin, marchand, de Grenoble, contre Jean de Cluzel, notaire, de Saint-Martin-d'Hère (1618); — noble Jean-Claude de Ruynat (1619-1626), etc... — AA. 70.

H. 275. — (Carton.) — 162 pièces papier.

1621-1653. — **Charvet** — Procès concernant : — Jeanne de Viennois, veuve de noble Octavien de Paviot de Vaulnaveys (1621); — Gaspard de Baro, procureur en la Cour (1622); — noble Alexandre de Girard (1636); — Antoine Sibille, notaire royal, de Grenoble (1639); — les héritiers de noble Claude Flory et le surintendant de Servien (1653), etc... — AA. 70.

H. 276. — (Carton.) — 125 pièces papier.

1641-1643. — **Charvet**. — Procès concernant : — Charles Noyerat, marchand, de Lyon (1642) ; — Madeleine de Molines, femme de Noël Chouvin, marchand, de Grenoble (1642) ; — noble Louis Vachon, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage de Graisivaudan (1643), etc. — AA. 70.

H. 277. — (Carton.) — 109 pièces : 108 papier, 1 parchemin.

1641-1686. — **Charvet** — Contrat de mariage de Thomas de Lorme, avocat au Parlement, avec Marguerite Rémy, fille de feu Nicolas Rémy, aussi avocat

audit Parlement, et de feu Marguerite Charvet (14 sept. 1686). — Procès concernant : — Benoît Bondal, procureur en la Cour (1643); — Clauda de Chissé, dame de Chevrières (1643); — Judéon de Molines (1643), etc. — AA. 70.

H. 278. — (Carton.) — 207 pièces papier.

1604-1642. — Charvet — Procès concernant : — le chapitre de Saint-André, de Grenoble (1642); — Jean Nadal, marchand, de Nîmes, Marguerite de Sassenage, dame de Blanieu (1642); etc... — AA. 70.

H. 279. — (Carton.) — 136 pièces papier.

1642. — Charvet — Inventaire des biens d'Honnête-Noël Chouvin, marchand, de Grenoble, fait à la requête de Georges Charvet (1642). — Inventaire des étoffes conservées dans sa boutique : « *reverche de « Beauvais, serges de Paris et de Montélimar, rase de « Nimes, cadis de Nimes, de couleur amaranthe, cra- « moisi, minimes, vert de mer, feuille morte, marbre, « rose effeuillée, prune, pain bis, gris de Maure, gris « de lin, fèves cuites, prince Bigarre, bleu d'Auver- « gne,* » etc... — AA. 70.

H. 280. — (Carton.) — 112 pièces papier.

1614-1643. — Charvet — Vente des meubles et marchandises de Noël Chouvin (1642). — Procès : — entre Claude Chouvin et Pierre-André Marnais, marchand, de Grenoble (1625); — entre le même et Blanche Daultric, veuve de Charles Armuet, seigneur de Bonrepos, et femme du sieur de Piégon (1623). — Contrat de mariage entre noble Charles Armuet, fils de feu Louis et de Françoise de Saint-Marcel d'Avanson, d'une part, et Blanche d'Aultric de Vingtville, fille de Gaspard d'Aultric, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de la Chambre, et de Françoise de Simiane, dame des Beaumettes, résidant à Apt (9 octobre 1614), etc... — AA. 70.

H. 281. — (Carton.) — 165 pièces : 164 papier, 1 parchemin.

1630-1663. — Charvet — Procès : — entre Georges Charvet et Didier Cayol, marchand, de Grenoble (1647-1663); — entre François Bressand, fils de Zacharie Bressand, châtelain de la Roche d'Allevard, et noble Guigues de Mayard (1637-1648); — entre le même et Antoine Melchiol, curé de Pinsot (1637); — entre le même et Louise de la Porte, veuve de noble Claude de Morard (1637), etc... — AA. 71.

H. 282. — (Carton.) — 259 pièces : 256 papier, 3 parchemin.

1610-1650. — Charvet — Procès concernant : — noble Antoine de Vignon, sieur du Mas, lieutenant de M. le Grand-Maître de l'artillerie en Dauphiné (1625-26); — Monde de Roybon et Marie de Beaumont, veuve et héritière de noble Aimar de Saint-Germain de Maubec, seigneur de Champ (1641); — noble Hector de Sollier (1627); — Abel de Servien, comte de la Roche des Obits, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, ministre d'État plénipotentiaire (1650); etc. — AA. 72-74.

H. 283. — (Carton.) — 179 pièces papier.

1620-1656. — Charvet — Procès entre les pénitents du Bourg-d'Oisans et Adrien-Loup Turc, prieur de Saint-Laurent-du-Lac (1642); — Testament d'Huguette Bonne de la Porte, veuve de noble Pierre de Fillon, conseiller au Parlement de Grenoble (16 février 1643). — Donation de tous ses biens consentie par Pierre Pomine Bertas, d'Allevard, à Laurent Pomine, son fils, capitaine châtelain d'Allevard (1656), etc. — A A. 75-76.

H. 284. — (Carton.) — 170 pièces papier.

1630-1651. — Charvet — Procès concernant: — Samson de Périssol, président au Parlement (1643); — les consuls de Gières (1645); — Élie Xant, maître gantier, de Grenoble (1651); etc. — AA. 76.

H. 285. — (Carton.) — 147 pièces papier.

1640-1660. — Charvet — Procès concernant: — Ennemond Avenier (1656); — Eynarde Bourdel (1647); — Pierre Dufour, procureur (1657); etc. — AA. 76.

H. 286. — (Carton.) — 132 pièces : 125 papier, 7 parchemin; 4 sceaux dont 2 plaqués.

1587-1624. — Charvet — Procès entre noble Alexandre de Falaise, conseiller du roi au présidial de Bourg-en-Bresse, et Jacques Carier, procureur (1624); etc. — AA. 77.

H. 287. — (Carton.) — 141 pièces: 139 pap., 2 parch.; 1 sceau plaqué.

1483-1630. — Charvet — Procès concernant : — les Augustins de Crémieu (1531); — Jeanne-Louise d'Argenton, femme de noble Jean de Limojon

(1616), etc. — (Une des pièces de ces procédures est couverte avec un fragment du compte du Trésorier général du Dauphiné pour l'année 1463.) — AA. 77.

H. 288. — (Carton.) — 162 pièces : 154 papier, 8 parchemin; 4 sceaux

1561-1668. — **Charvet**—Procès concernant:— Michel Garnier, prêtre, curé de Jallieu (1584); — Jean de Laval, écuyer et Claude de Lhère, chevalier, seigneur de Glandage : consultation en faveur de Jean de Laval, signée par François Marc (1561-1562);— Antoine de Lubières, sieur du Breuil, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de la chambre (1571); — noble Jean de Brémond, conseiller du roi et contrôleur des guerres en Dauphiné (1648) ; — les communautés de Varces et d'Allières (1658), etc. — AA. 77.

H. 289. — (Carton.) — 155 pièces : 149 papier, 6 parch. ; 3 sceaux.

1545-1626.—**Charvet**— Procès concernant :— Jacques de Menon, seigneur de Montalquier (1576). — Étienne Bichert-Rozet et Madeleine Rozette, condamnés par le juge d'Herculais à être pendus à raison du vol et de l'assassinat commis par eux sur la personne de Jayme Podet (1587). — Procès entre Louis de Monteynard, seigneur dudit lieu, Jean-Jacques de Monteynard, seigneur de Beaulieu, Guy et Hector de Monteynard, seigneurs de Marcieu, d'une part, et Béatrix Estienne, demoiselle de chambre de Mme de Laval, héritière de feu Catherine de Monteynard, comtesse de Gruyères (1547) ; etc. — AA. 77.

H. 290. — (Carton.) — 151 pièces : 142 papier, 9 parchemin ; 3 sceaux.

1550-1630. — **Charvet** — Procès concernant : — noble Claude de Camelat, écuyer, détenu dans « *les carces* » delphinales de Porte-Traine (1558) ; — Ennemond Mermin, marchand, de Grenoble (1571) ; etc. — AA. 77.

H. 291. — (Carton.) — 159 pièces: 140 papier, 19 parchemin; 7 sceaux.

1569-1580. — **Charvet** — Procès : — entre noble Jeanne de Baronnat, fille de Claude de Baronnat, seigneur de Poleymieux en Lyonnais, d'une part, et Louise de Baronnat et Marie de Baronnat, veuve de noble Claude de Saint-André, d'autre part (1576-1577); — entre Antoine Passa, dit Valet, jadis serviteur de feu Antoine de Gumin, seigneur de Romanesche, chevalier de l'ordre du Roi, et Claudine de Gumin, dame des Adrets, sa fille : Antoine de Gumin avait testé le 6 septembre 1569, instituant pour héritières ses deux filles : Claudine, femme de François de Beaumont, baron des Adrets, et Suzanne, femme de David de Cléberges, seigneur et baron de Saint-Trivier-en-Dombes.—Contrat de mariage entre Antoine de Gumin, damoiseau, seigneur de Romanesche, et Louise de Rochefort, fille de feu Charles, seigneur de Genas au diocèse de Lyon (15 mars 1522). — Inventaire des biens laissés par Antoine de Gumin (1572). — Procès entre le baron des Adrets et Claudine de Gumin, d'une part, et Suzanne de Gumin, d'autre, au sujet de la succession d'Antoine de Gumin (1575). — Lettre signée du baron des Adrets et de Claudine de Gumin, à M. de Veurey, conseiller au Parlement (1575), etc... AA. 77.

H. 292. — (Carton.) — 162 pièces : 154 papier, 8 parchemin ; 3 sceaux.

1445-1663.— **Charvet** — Contrats de mariage : — entre noble Antoine Jouven (Juvenis), fils de feu noble Giraud Jouven de Roissans-en-Trièves, et noble Gonette Siboyde, fille de feu noble André Siboyde, du Monestier-de-Clermont (11 février 1451); — — entre Antoine de Manissy, docteur en droit romain, et Jeanne Mitalier, fille de feu Thomas, docteur en droit et avocat, de Grenoble (1558) ; — entre Louis-Georges Genthon de la Tour, gentilhomme et bourgeois d'Allevard, et Eustache Arnaud, fille de feu noble Henri Arnaud dit de Crens (26 décembre 1560, « *prins à Noël* » 1559, n. st. ; — entre Henri de Torchefelon seigneur dudit lieu, et de Mornas, et George Rivail, fille de feu Aimar, seigneur de Lieudieu, conseiller au Parlement du Dauphiné (7 mai 1579); — entre Étienne Reverdel, procureur au Parlement, et Suzanne Gaillard, fille d'Étienne, notaire, de Grenoble (1608) ; — entre François Guérin, docteur en théologie, et Suzanne de Jouven, fille de Guigues de Jouven, seigneur de Boisset (4 nov. 1627); — entre Henri de Genalier, seigneur de la Routte, fils de feu noble Paul de Genalier, de la paroisse de Clelles, d'une part, et Lucrèce de Jouven, fille de Guigues (1634). — entre Gabriel de la Baulme, maître des Comptes du Dauphiné, fils de feu noble Gabriel de la Baulme, aussi miatre des Comptes, et de feu Catherine de Pluvinel, sa femme, d'une part, et Catherine Despaute, fille de feu Raymond, trésorier de France au Bureau des finances, et de Marie Chapuis (29 juillet 1663) — Procès concernant : — Jeanne de Genthon (1599-1611). — noble Jacques de Bosse (1592); — Jean de Jouven; seigneur de la Tour (1603).— « *S'ensuit la péréquation,* « *faicte par MM. les gentilshommes du bailliage de*

« *Graisivaudan cy-dessoubs escripts esleus et nommés* « *à faire ladite péréquation de trois hommes d'armes* « *et vingt-cinq archers commandés et levés audict bailliage par... Monseigneur de Saint-Vallier, lieutenant* « *général... en Dauphiné et ce du commandement de* « *M. de Chassenaige, commissaire député par ledit* « *seigneur de la cité de Grenoble, le* XI*e* *jour de septembre 1513* » : les péréquateurs sont : MM. de Monteynard, de Morges, de Vincent, Reymond de Viennois, des Adrets, du Chastelard, de Bouquéron, etc... — Montre des gentilshommes du bailliage de Graisivaudan passée à Romans le 26 juin 1524 par le vicomte de Clermont. — Rôle du ban et arrière-ban du Dauphiné, levé et mandé à Ast, sous la conduite de Mgr de Ribiers, lieutenant général de la province (mai 1495). — Révisions des feux de Clermont-en-Trièves (1445-1458). — Procès entre noble Pétremant de Leyssins, d'une part, et noble Humbert Garcin et Philiberte de Saint-Germain, sa femme, d'autre part (1584); etc. AA. 77.

H. 293. — (Carton.) — 154 pièces : 143 pap., 11 parch. ; 5 sceaux.

1349-1576. — **Charvet** — Procès concernant : le syndic des Augustins de Crémieu et les consuls de Saint-Savin et Demptézieu (1523); — la communauté de la Mure (1543); — Amyeu Pilat et Pierre Desgranges, écuyers (1550); — Pierre Rame, curé de l'église de Notre-Dame d'Embrun, et Antoine Rame, chevalier de l'ordre du Roi (1576). — Vidimus des privilèges accordés aux Augustins par les dauphins Jean et Humbert II, et des confirmations des rois de France dauphins, Charles (depuis Charles V), (1349), Louis (depuis Louis XI), (1446), Charles VIII (1486); etc. AA. 77.

H. 249. — (Carton.) — 114 pièces : 111 papier, 3 parchemin.

1455-1561. — **Charvet** — Procès entre Jean de Laval et Claude de Lers, chevalier, seigneur de Glandage (1546-1561) ; — hommage prêté à Alise, dame de Glandage, par Louis de Mareuil, agissant en qualité de mari de noble Plasiane Pierre, dame de Borne, pour ledit lieu (1458), etc... AA. 77.

H. 295. — (Carton.) — 180 pièces papier.

1550-1620.— **Charvet** — Procès : — entre Aimé de Genthon, chevalier de Saint-Maurice, d'Allevard, et Michel Charpil, sergent royal de Goncelin (1588 ; — entre François du Terrail, seigneur de Bernin, Juvénal Vachier, sieur de Sigotier, Pierre Lanfrey, de la Côte-Saint-André, Pierre Desmarets, noble Jean Arnoux et Jacques de la Cour, d'une part, et Maxime de la Creuze, d'autre (1569).

H. 296. — (Carton.) — 168 pièces : 166 papier, 6 parchemin.

1542-1620. — **Charvet** — Procès concernant : — la ville de la Mure et Étienne Gruber, avocat (1542); — Guigonne de Beaumont des Bonnières, au mandement de Saint-Quentin (1546); — Marc-Antoine des Granges, écuyer (1567) ; — Jean de Limojon, mari de Louise de Genthon (1620) ; etc... — AA. 77.

H. 297. — (Carton.) — 183 pièces : 181 papier, 2 parchemin.

1577-1650. — **Charvet** — Procédures concernant : — la communauté de Rambaud (1577-1590) ; — Isabeau d'Estapes, veuve de Jean de Rame, avocat au parlement de Dauphiné (1578) ; — Françoise Blanc, veuve de feu noble Jacques d'Arzac, seigneur du Savel, agissant comme tutrice de son fils, Soffrey d'Arzac, Joachim d'Arzac, prieur de Tramolée, Jérôme d'Arzac, sieur du Savel, chanoine de l'église Saint-Maurice de Vienne, et Jacques de Modène, marquis de Maubec (1586-1587) ; — noble Oronce Arnaud, coseigneur de Baratier (1583) ; etc... — AA. 77.

H. 298. — (Carton.) — 155 pièces : 154 papier, 1 parchemin.

1566-1650. — **Charvet** — Procès concernant : — noble Claude Rivière, sieur de Sainte-Marie, gentilhomme ordinaire de la maison du roi (1566) ; — Pierre de Morard d'Arces (1644) ; — Méraude Avenier (1658); etc. — Mariage entre noble Pierre de Reynier, docteur en droit, avocat au parlement de Grenoble, et Marguerite Charvet, fille d'Ennemond Charvet, procureur (1574); — etc... — AA. 78.

H. 299. — (Carton.) — 150 pièces : 148 papier, 2 parchemin.

1570-1660. — **Charvet** — Procès concernant : — Simon Termet, receveur des tailles de Grenoble (1639) ; — la communauté de Saint-Maximin de Grignon (1647) ; — François Achard, procureur (1656), etc... — AA. 79-80.

H. 300. — (Carton.) — 106 pièces : 101 papier, 5 parchemin.

1577-1676. — **Charvet** — Procès entre Georges Charvet, procureur, et Antoine du Bois, avocat au

parlement (1636). — Inventaire des biens de Gaspard Dupont, clerc, héritier de dame Jeanne de Maurienne, sa mère (1577). — Inventaire des biens de Philibert de Genton (1610) ; etc ..

H. 301. (Carton.) — 173 pièces : 171 papier, 2 parchemin.

1569-1620. — Charvet — Procès concernant : Ennemond Levet, dit Guelys, de Saint-Égrève (1569); — Jean Audry, apothicaire, de Bourgoin, et Jean Dorier, notaire, de Crémieu (1585); — Gaspard-Béatrix Robert, sieur de Bouquéron, conseiller au parlement de Grenoble (1593), etc.

H. 302. (Carton.) — 139 pièces : 137 papier, 2 parchemin.

1566-1585. — Charvet — Procès concernant : François Marc, écuyer, sieur de Biviers (1566); — Catherine Faure, de Vienne, et Étienne Barret, syndic du grand Hôtel-Dieu de Vienne (1569); — Antoine Cognoz, écuyer, seigneur de Clèmes, et Antoine Cognoz, prêtre, curé de Saint-Nazaire, son oncle (1578), etc.

H. 303. — (Carton.) — 21 pièces : 20 papier, 1 parchemin.

1492-1731. — Châtillon-les-Dombes — Correspondance entre MM. Penet du Chatelard et Morel le cadet, au sujet de l'hôpital de Châtillon (1731). — Requête des habitants de Châtillon au cardinal de Fleury au sujet de leur hôpital, (1er nov. 1730). — Lettres patentes du roi Louis XV, portant confirmation de l'hôpital de Châtillon, fondé par Amé VIII, duc de Savoie, en 1432 (Versailles, mai 1731). — Mémoire sur le grenier à sel de Châtillon-les-Dombes. — Requête de Benoît Convers, sieur du Bessay, bourgeois de Châtillon, contre le chevalier de Feuillants, gouverneur de ladite ville, qui l'aurait injurié et menacé « *de le faire pourrir dans un cul de basse-fosse* », parce qu'il plaidait contre l'un de ses gens (1728), etc...— **Chatrousse**— Vente passée par Pierre Carrier le vieux, de la paroisse de Venon, à Pierre Chatrousse, dit Berton, d'une sétérée et demie de terre et bois à Venon, au lieu dit « *en Coste-Rousse* », pour 6 florins (20 sept. 1492), etc ..

H. 304. — (Carton.) — 105 pièces : 102 pap., 3 parch.; 2 sceaux.

1620-1691. — Chaulnes (de) — Arrêt du parlement de Grenoble maintenant Claude de Chaulnes, seigneur de la Bâtie, président au bureau des Finances du Dauphiné, « *dans la possession et jouissance de la qualité de noblesse* » (Grenoble, 7 mai 1620). — Procès entre Méraude de Chaponay, veuve du trésorier de Gangaille, et Madeleine du Benoit, femme du sieur de Chaulnes, conseiller du roi et trésorier de France (1625-1627). — Quittance par Raymond Phélipeaux, trésorier de l'Épargne, à Antoine de Chaulnes, trésorier de France, d'une somme de 900 l., acompte sur celle de 176,300 l. prêtée par les trésoriers de France à S. M. (1621). — Lettre du trésorier Ennemond Servient au président de Chaulnes (1629). — Conventions entre Paul Aymon, conseiller au parlement de Dauphiné, et Claude de Chaulnes, au sujet des droits dotaux de Gasparde de Chaulnes (1), femme dudit Aymon (1646). — Transaction entre noble Claude de Chaulnes, président en la généralité des finances de la province, fils et héritier d'Antoine de Chaulnes, d'une part, et noble Antoine Boniel de Catilhon, avocat général à la Chambre des Comptes, fils de François Boniel et de demoiselle Isabeau de Catilhon, au sujet de l'office de trésorier provincial de l'Extraordinaire des Guerres en Dauphiné, vendu, en 1608, par Antoine de Chaulnes à Antoine de Catilhon (17 juil. 1662). — Testament de Joachim de Chaulnes, exempt des gardes du corps de S. M. (1675). — Testament de Joseph de Chaulnes (10 avril 1691).

H. 305. — (Carton.) — 54 pièces : 43 pap., 11 parch.; 6 sceaux.

1270-1676. — Chaulnes (de) — Donation, par Érolet, dit Daucuer, croisé *(cruce signatus)*, à l'église de N.-D. de Quincieux, d'une terre qui avait jadis appartenu à Jean, dit « *de Chaoniis* », chevalier (août 1270, original). — Attestation de quelques notables de Tonnerre, portant qu'Antoine de Chaulnes, trésorier des réparations et fortifications du Dauphiné, est issu de noble race, étant fils de Pierre de Chaulnes, procureur du Roi en l'élection de Tonnerre, et de Catherine Branche (1597). — Provisions de l'office de maître des Comptes en faveur d'Antoine de Chaulnes (31 janvier 1612). — Lettre du roi Louis XIII, commettant M. de Chaulnes pour se rendre à Embrun et y procéder, de concert avec le sieur d'Émery, à la préparation des vivres de l'armée (Grenoble, 28 juin 1630). — Lettres du roi Louis XIII, confiant au président de Chaulnes l'intendance des finances de l'armée qui fait le siège du château de Montmélian, sous le commandement du maréchal de Chastillon (Lyon, 15 août 1630). — Lettres du même roi nommant le président de Chaulnes intendant des troupes, « *pour en faire la revue à Vienne, Briançon, Pierrelatte et autres lieux de la province,*

(1) Paul Aymon avait épousé, le 6 juillet 1633, Gasparde de Chaulnes, fille du président Antoine de Chaulnes.

« *toutes les fois et ainsi que bon lui semblera, pour en* « *savoir le nombre, les faire vivre dans les lieux de* « *leur passage, assemblée et séjour, en bonne discipline* « *et police, prendre soin que les chefs et officiers, qui y* « *auront département pour faire de nouvelles levées* « *de troupes et recrues, y satisfassent en diligence, ne* « *prenant que des soldats en aage et en estat de servir,* « *et ne demeurent dans les quartiers qui leur seront* « *donnés que pendant le temps porté par les ordres de* « *S. M.; les contraindre, après ledit temps expiré, à* « *en partir et suivre leur route, faire procéder contre* « *tous gens de guerre qui auront commis quelques* « *excès..... aller, pour cet effet, partout où lesdits* « *gens de guerre auront leurs routes et départements....* « *et, lors des passages fréquents des troupes, se tenir* « *au lieu où il estimera plus à propos pour en faire* « *les revues, ordonner aux prévôts des maréchaux ce* « *qu'ils auront à faire pour contenir lesdits gens de* « *guerre dans leur devoir, etc...* » (Paris, 25 mars 1647). — Lettres du roi Louis XIV aux trésoriers de France en Dauphiné: à raison des dangers d'invasion qui menacent le Dauphiné, il est nécessaire que cette province fournisse « *une bonne somme de deniers,* « *outre les impositions ordinaires* » (Melun, 24 juin 1652). — Lettres des trésoriers de France, députés des bureaux du royaume, assemblés en la Chambre du Trésor, à Paris, aux trésoriers généraux du Dauphiné : ils rendent compte de leurs démarches auprès du cardinal (13 août 1660). — Réception d'œuvre des réparations faites aux digues du Drac, du côté de Seyssins (1676), etc.

H. 306. — (Carton.) — 53 pièces : 44 pap., 9 parch.; 6 sceaux.

1619-1673. — Chaulnes (de) — Enquête au sujet de la noblesse de Claude de Chaulnes (1619). — Procès entre Claude de Chaulnes, seigneur de la Bâtie, et les consuls de Grenoble, Lans et le Villard, Fontaine, Meylan, Saint-Mury et Biviers, au sujet de la contribution aux tailles pour les terres qu'il possède auxdits lieux (1641). — Lettres de provision de l'office de président et trésorier de France au Bureau de la Généralité de Grenoble, en faveur de Claude de Chaulnes (12 mars 1673), etc...

H. 307. — (Registre.) — In-4° papier, 506 feuillets.

1636. — Chaulnes (de) — Extrait de l'inventaire général des biens d'Antoine de Chaulnes, président au Bureau des Finances. — Inventaire des meubles : six pièces de tapisseries de Flandre, à personnages, où est l'histoire d'Abraham ; six chaises de bois noyer garnies de tapisserie au petit point rehaussé de soie, etc....; inventaires des vêtements, de la vaisselle d'étain marquée au coin des armes de M. de Chaulnes, de la chapelle, etc...

H. 308. — (Registre.) — In-4° papier, 218 feuillets.

1636. — Chaulnes (de) — Extrait de l'inventaire général des biens d'Antoine de Chaulnes, rédigé à la requête de noble Claude de Chaulnes, ancien président au Bureau des Finances, son fils : « *un tableau repré-* « *sentant M. le duc de Créqui; un autre représentant* « *feu Madame de Créqui; un autre tableau représen-* « *tant la belle Claude; un autre tableau représentant* « *la belle tailleuse, etc....*

H. 309. — (Registre.) — In-4° papier, 514 feuillets.

1653. — Chaulnes (de) — Sentence d'ordre et classement des créanciers dans la discussion des biens d'Antoine de Chaulnes (29 avril 1653).

H. 310. — (Registre.) — 100 pièces : 99 papier, 1 parchemin.

1291-1718. — de Chaulnes — Transaction entre nobles Jean et Guillaume Petinot, agissant en leur nom et au nom de Françoise et Bonne, leurs femmes, filles de Pierre de Rencurel, d'une part, et noble Hugues de Sassenage, au sujet des moulins de Cognin sur la rivière de Nant (1291, copie du XVII° siècle). — Procès entre noble Joseph de Chaulnes, président au bureau des finances, et noble Michel de Falcoz, seigneur de Malleval (1691). — Inventaire des biens de Joseph de Chaulnes, marquis dudit lieu, fait à la requête de Paul de Chaulnes, évêque de Sarlat, et de Hyacinthe Ferrand-Teste, seigneur de Guimetières, et Barbe-Madeleine et Rose-Marguerite, ses sœurs, cohéritiers avec Paul de Chaulnes dudit marquis de Chaulnes : on y trouve quelques tableaux représentant l'évêque de Sarlat, une amazone, une bacchante, saint François-de-Sales; — des livres : les œuvres de Pierre et de Thomas Corneille, de Pascal, de La Fontaine, Cicéron, Plutarque, l'usage des fiefs de Salvaing de Boissieu, des traités de vénerie : le parfait chasseur, le véritable fauconnier, etc. (1718).

H. 311. — (Carton.) — 115 pièces : 112 papier, 3 parchemin ; 1 sceau.

1676. — de Chaulnes — Procès entre Joseph de Chaulnes, seigneur de la Bâtie, Meylan, Noyarey,

Veurey, Saint-Quentin et autres places, et François de Morard, au sujet des îles et relaissés de l'Isère à Noyarey et Veurey (1717).

H. 312. — (Carton.) — 119 pièces : 113 papier, 6 parchemin.

1505-1661. — **de Chaulnes** — Pièces justificatives des paiements faits par le président de Chaulnes à Jean-Louis de Menon, seigneur d'Anneyron (1661). — Procès : — entre Antoine de Chaulnes et le chapitre Notre-Dame de Grenoble (1505-1605); — entre Denis de Salvaing, seigneur de Boissieu, premier président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, et noble Antoine de Chaulnes et Madeleine de Benoit (1640-1644), etc.

H. 313. — (Carton.) — 294 pièces : 283 papier, 11 parchemin ; 1 sceau

1640-1693. — **de Chaulnes** — « *Précis des « questions que la Cour doit juger entre Joseph, mar- « quis de Chaulnes, et François Bérard et Claude « Hébert* » (s. d.) — « *Déclaration du roi concernant les « propriétaires des îles, îlots, attérissements, accrois- « sements, droits de pêche, péages, passages, bacs, « bateaux, ponts, moulins et autres édifices et droits « sur les rivières navigables dans l'étendue du « royaume* » (Versailles, avril 1683, imp Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy). — « *Arrêt du Conseil d'État qui « ordonne que les possesseurs et détenteurs des îles et « îlots seront contraints au paiement des sommes « portées par les rôles qui seront arrêtés au Conseil, « quinzaine après la signification d'iceux* » (22 décembre 1693). — Mémoire sur les taxes faites sur les mandements de Saint-Quentin, Veurey et Noyarey, etc.

H. 314. — (Carton.) — 146 pièces : 143 papier, 3 parchemin ; 2 sceaux

1485-1731. — **de Chaulnes** — Procès entre Joseph de Chaulnes et Madeleine Charret (1687-1688). — États de la contenance des îles de Noyarey, contribuables à la réparation de Barnaudières, lesquelles doivent appartenir au seigneur de Noyarey par droit de régale (s. d. XVIIe siècle). — Inventaire des titres de la terre de Noyarey (1485-1731). — Requête présentée à l'intendant d'Orsay par Bernard Nartus, chargé de la fourniture des bois de la Marine pour les vaisseaux et galères du roi aux ports de Marseille et de Toulon, contre plusieurs particuliers du Villard-de-Lans, accusés de vols de bois dans la forêt dudit lieu (1723), etc.

H. 315. — (Carton.) — 185 pièces papier.

1650-1725. — **de Chaulnes** — Procès entre Joseph de Chaulnes et François Didier, marchand de Grenoble (1677); — entre le même et Catherine Guilliet (1681). — Plainte adressée à Paul de Chaulnes, évêque de Grenoble, par les habitants de la terre de Saint-Quentin, contre les exactions de Claude Ollivet, sergent-fermier de ses rentes et droits seigneuriaux (s. d.) — Mémoire : « *M. le marquis de Chaulnes qui « est décédé en 1717 avait fait son testament à Paris « en 1691, par lequel il avait institué son héritier « messire Paul de Chaulnes, son frère, pour lors abbé « de Pessay, depuis évêque de Sarlat et ensuite de « Grenoble, et par le même testament il aurait substi- « tué la terre de Chaulnes à M. de Guimetières, son « neveu, etc...* » (s. d.), etc.

H. 316. — (Carton.) — 156 pièces : 154 papier, 2 parchemin.

1576-1703. — **Chaulnes (de)** — Procès relatifs à la terre et seigneurie de Noyarey : — entre Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse et de Noyarey, et MM. de Bourchenu et de Bonrepos (1673); — entre le même et Pierre Béatrix-Robert de Saint-Germain, fils du conseiller Joseph Béatrix-Robert (1675); — entre le président de Chaulnes et Dom Antoine Uffréard, procureur syndic du monastère de Saint-Robert (1703). — Mensuration des îles de Noyarey, appelées l'île Codeley et l'île Caderousse, faite à la requête de Joseph de Chaulnes (1694), etc.

H. 317. — (Carton.) — 85 pièces : 84 papier, 1 carnet.

1618-1629. — **Chaulnes (de)** — Procès entre Antoine de Chaulnes et Jean Chorot, châtelain de Veurey, au sujet de la restitution des titres et papiers de ladite terre (1618-1627). — Règles de la multiplication et de la division au moyen des jetons (1629).

H. 318. — (Carton.) — 143 pièces : 141 papier, 2 parchemin.

1682-1683. — **Chaulnes (de)** — Procès entre Joseph de Chaulnes, seigneur de la Bâtie, Meylan, Saint-Quentin, etc., président au bureau des Finances, et Charles Brunoud, boulanger, de Grenoble (1682), et entre le même Brunoud et noble Marc Perrachon, trésorier de France au bureau des Finances de Dauphiné (1683).

H. 319. — Carton.) — 161 pièces papier.

1680-1705. — **Chaulnes (de)** — Mémoire pour le marquis de Chaulnes, seigneur haut justicier du fief de la Bâtie-Meylan, en Dauphiné, d'une part, et Hugues Villat, ci-devant procureur du roi en l'Élection de Grenoble (imprimé). — Instruction sommaire pour Joseph de Chaulnes, chevalier, marquis dudit lieu, seigneur haut justicier du fief de la Bâtie-Meylan, démembré de la baronnie et mandement de Montbonnot, aliénée par le roi à M. le duc de Lesdiguières, etc., contre Hugues Villat, etc. (imprimé, 1690), etc.

H. 320. — (Carton.) — 103 pièces : 101 papier, 2 parchemin.

1704-1705. — **Chaulnes (de)** — Procès entre Joseph de Chaulnes et Jacques Galland, notaire royal, secrétaire-greffier de Saint-Quentin (1704-1705).

H. 321. — (Carton.) — 179 pièces : 177 papier, 2 parchemin.

1680-1708. — **Chaulnes (de)** — Procès entre Antoine de Chaulnes, seigneur de la Bâtie-Meylan, et Antoine Verdonnay (s. d.). — Précis des questions que la Cour doit juger contre messire Joseph, marquis de Chaulnes, et sieurs François Bérard et Claude Hébert (imprimé, s. d.), etc.

H. 322. — (Carton.) — 45 pièces papier.

1727-1747. — **Chaulnes (de)** — Procès entre noble François Louvat, seigneur de la Bâtie-Meylan, coseigneur de Seyssins et du mandement de Pariset, correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, héritier de Benoît Louvat, son oncle, chanoine à l'église Saint-André de Grenoble, adjudicataire des dettes actives de feu Paul de Chaulnes, évêque de Grenoble, d'une part, et le sieur Latour, de Veurey, d'autre part (1727-1747).

H. 323. — (Carton.) — 216 pièces papier.

1600-1686. — **Chaulnes (de)** — Procès entre noble Claude de Chaulnes, président au bureau des Finances, héritier d'Antoine de Chaulnes, son père, d'une part, et Madeleine de Benoit, dame de Chaulnes, d'autre part (1636). — Testament d'Antoine de Chaulnes (18 mars 1635). — Procès entre Antoine de Chaulnes et Félix Loys, procureur en la Cour, curateur de l'hoirie de Claude du Benoit-Veyron, conseiller du roi, secrétaire de la maison et couronne de France (1622-1637), etc. — Anciennement coté n° 1-3.

H. 324. — (Carton.) — 206 pièces : 203 papier, 3 parchemin.

1600-1652. — **Chaulnes (de)** — Procès relatifs à la discussion des biens d'Antoine de Chaulnes (1536-1652). — Procès entre Antoine de Chaulnes et Jean-Baptiste de Ponnat, conseiller au parlement de Grenoble (1633), etc. — N° 3.

H. 325. — (Carton.) — 206 pièces : 203 papier, 3 parchemin.

1626-1652. — **Chaulnes (de)** — Procès relatifs à la discussion des biens d'Antoine de Chaulnes, entre Claude de Chaulnes et Barthélemy Colin, procureur, curateur de ladite hoirie, etc. — N° 3.

H. 326. — (Carton.) — 149 pièces papier.

1620-1672. — **Chaulnes (de)** — Procès entre Antoine de Chaulnes et François et Jean de Menon (1625); — entre Hugues de Morard et Françoise de Chaulnes, sa femme, d'une part, et Claude de Chaulnes, d'autre part (1635-1637) ; — entre le même Claude de Chaulnes et le chapitre Saint-André, de Grenoble (1638); — entre le même et Arthus Pourroy, auditeur en la Chambre des Comptes (1636-1638). — Nos 6 et 7.

H. 327. — (Carton.) — 371 pièces : 366 papier, 5 parchemin.

1671-1712. — **Chaulnes (de)** — Procès : — entre Joseph de Chaulnes et Joseph Gerlat (1671-1712) ; — entre le même et la communauté de Saint-Vincent-du-Plâtre, mandement de Cornillon, vulgairement appelée « *le Fontanil* » (1700) ; — entre le même, héritier de Pierre-Joachim de Chissé, seigneur et baron de la Marcousse, et les religieuses de Sainte-Ursule, de Tullins (1682-1687), etc. — Nos 14-21.

H. 328. — (Carton.) — 155 pièces : 152 papier, 3 parchemin.

1675-1696. — **Chaulnes (de)** — Procès : — entre Joseph de Chaulnes et Jean Chalvet-Brandegaude, patron sur la rivière de l'Isère, habitant à Voreppe, au sujet des îles de Caderousse et de Cordey (1693-1696); — entre le même, héritier de Joachim de Chissé, et noble Joseph de Chissé, maître de camp aux armées du roi (1676), etc. — Nos 21-25.

H. 329. — (Carton.) — 187 pièces : 185 papier, 2 parchemin.

1692-1700. — Chaulnes (de) — Procès entre Joseph de Chaulnes et : — François d'Alby, avocat au Parlement (1692); — Antoine Clet, fermier du duc de Lesdiguières (1698); — Étienne Lebrun, ancien trésorier de France en la généralité du Dauphiné (1702); — Pierre Pain, avocat au Parlement, et Marie Ozias, sa femme (1706), etc. — Nos 26-27.

H. 330. — (Carton.) — 255 pièces : 247 papier, 8 parch.; 3 sceaux.

1680-1709. — Chaulnes (de) — Procès entre Joseph de Chaulnes et : — Esprit Dalmas, avocat au Parlement (1680-1687); — le syndic du monastère de Saint-Robert (1672-1709); — le chapitre de Saint-Maurice, de Vienne (1684); — les religieuses de Sainte-Ursule, de Grenoble (1703), etc. — Nos 28-29.

H. 331. — (Carton.) — 284 pièces : 276 papier, 8 parch.; 3 sceaux.

1670-1690. — Chaulnes (de) — Procès entre Joseph de Chaulnes et : — Claude de Garnier, trésorier de France (1675); — la communauté des Avenières (1678); — Jean Coupier, marchand droguiste, de Grenoble (1679), etc. — Nos 30-31.

H. 332. — (Carton.) — 180 pièces : 176 papier, 4 parch.; 2 sceaux.

1675-1680. — Chaulnes (de) — Procès entre Joseph de Chaulnes et : — Ennemond Camet, marchand, de Poliénas (1675); — Louis Glanon, bourgeois, de Tullins (1675); — Gabriel Eynardon, capitaine au régiment de Sully (1675), etc. — No 31.

H. 333. — (Carton.) — 295 pièces : 292 papier, 3 parchemin.

1680-1690. — Chaulnes (de) — Procès entre Joseph de Chaulnes et : — Jacques Froment, procureur au Parlement (1682-1683); — Marguerite Michel, veuve de noble André Eymond, porte-manteau ordinaire du roi (1685-1687); — Louise Richon, veuve de noble Jacques de la Coste (1689); — Roman Coupier, marchand droguiste, à Grenoble (1689), etc. — No 32.

H. 334. — (Carton.) — 157 pièces : 147 papier, 10 parch.; 3 sceaux.

1680-1690. — Chaulnes (de) — Procès entre Joseph de Chaulnes et : — Jean-Baptiste Renard, notaire royal, de Meylan (1682-1685); — Pierre d'Allègre, marchand, de Sassenage (1683), etc. — No 33.

H. 335. — (Carton.) — 215 pièces : 211 papier, 4 parchemin

1595-1622. — Chaulnes (de) — Transaction entre Catherine de la Vaye, veuve de noble Jacques de Paviot, et Claude du Benoit, au sujet d'un pré situé à la Plaine et vendu depuis par Joseph de Chaulnes aux religieuses de Sainte-Marie-d'en-Bas (1595). — Échange d'immeubles à Grenoble, rue Porte-Traine, entre Hugues de Calignon et noble Antoine de Chaulnes (17 août 1622), etc. — Nos 35-36.

H. 336. — (Carton.) — 173 pièces : 171 papier, 4 parch.; 1 sceau.

1596-1611. — Chaulnes (de) — Procès entre Antoine de Chaulnes, d'une part, et Jean Ennemond du Menon, seigneur de Chansaud, et Laurent Notaire, correcteur en la Chambre des comptes de Dauphiné, d'autre part. — No 36.

H. 337. — (Carton.) — 111 pièces : 108 papier, 3 parchemin.

1492-1622. — Chaulnes (de) — Mémoire sur la succession des seigneurs de la Bâtie de Meylan, depuis Louis d'Arces, qui la substitua en l'an 1492. — Généalogie de la maison d'Arces, seigneur de la Bâtie de Meylan, depuis Louis d'Arces jusqu'à Jean d'Arces, père de Mme de Soleillas (s. d., XVIIe s.). — Testament de Jacques du Menon, fils de noble Zacharie, résidant à Biviers (1583). — Investiture passée par le chapitre N.-D., de Grenoble, à Pierre de Gratet, seigneur de Granieu, des moulins de Prahet, situés au territoire de Grenoble, au bourg de Très-Cloître, « *confrontant, au* « *sud, au chemin qui va de Grenoble à Saint-Martin-* « *d'Hère; au nord, au chemin allant à l'hôpital de* « *l'Ile, et au levant aux remparts nouvellement cons-* « *truits; lesdits moulins acquis par Pierre de Granieu* « *aux hoirs de feu Charles Chamoux, docteur en droit,* « *avocat consistorial et juge de la Cour commune de* « *Grenoble* » (11 juillet 1591). — Compte rendu par Jacques de Chaulnes, marchand, demeurant à Tonnerre, de l'administration des biens du trésorier de Chaulnes (1620). — Titres de la maison de M. de Chaulnes, sise rue Porte-Traine, « *confrontant à la* « *maison de noble Félicien Basset et à celle des hoirs* « *du feu sieur auditeur Calignon, du levant; à la* « *maison desdits héritiers, du vent; aux maisons du* « *chapitre de l'église Saint-André, du couchant, et à* « *la maison du président Expilly, de bise* » (1622), etc. — No 36.

H. 338. — (Carton.) — 152 pièces : 145 papier, 7 parch.; 1 sceau.

1554-1687. — **Chaulnes** (de) — Vente par André Beneys, boulanger, et Clauda Stierpa, citoyens de Grenoble, à frère Gabriel Giroud, ermite, recteur de l'ermitage de Saint-Jérôme-lès-Grenoble, d'une pension annuelle et perpétuelle de quatre setiers de froment, payable à la Toussaint, hypothéquée sur leur maison, située rue Perrière, ladite pension constituée moyennant un capital de 100 florins (4 juillet 1554). — Liquidation de la succession d'Antoine de Benoit, à la requête d'Antoine de Chaulnes (1609). — Procès entre Claude de Chaulnes et Madeleine du Benoit, sa mère (1637), etc... — N° 38.

H. 339. — (Carton.) — 276 pièces : 274 papier, 2 parchemin.

1650-1696. — **Chaulnes** (de) — Quittances délivrées au président de Chaulnes par : — le chanoine Boffin, receveur des deniers de l'église Saint-André (1650); — Champrond, prévôt de Saint-André (1662); — A. de Rabot d'Aurillac (1681), etc... — Compte entre le marquis Joseph de Chaulnes et le trésorier Sébastien du Puy, seigneur de Saint-Vincent et de la maison-forte de Bouquéron (1688). — Procès entre Joseph de Chaulnes et noble Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu (1696), etc... — N° 41.

H. 340. — (Carton.) — 207 pièces : 199 papier, 8 parch.; 2 sceaux.

1685-1702. — **Chaulnes** (de) — État de la recette faite par Ennemond Baulme, procureur en la Cour, pour le compte de Joseph de Chaulnes (1698-1702). — Procès divers, etc... — N°s 42-43.

H. 341. — (Carton.) — 309 pièces : 307 papier, 2 parchemin.

1669-1712. — **Chaulnes** (de) — Quittances délivrées à Joseph de Chaulnes par le curateur de noble Joseph de Buissonnière (1712); — par Hugues de Calignon de Chamoussières (1697), etc. — Lettres de l'abbé de Chaulnes à son frère le marquis Paul de Chaulnes : il le supplie de faire payer 100 écus qu'il doit au sieur Durand, tailleur (Paris, 14 mai; Saint-Germain, 23 juin 1684.)— Mémoire des étoffes fournies à la présidente de Chaulnes (Marguerite de Chissé) par le sieur Bonnet, marchand, de Grenoble, du 3 janvier 1669 au 4 mars 1671 : Total, 3,239 livres, etc.— N° 44.

H. 342. — (Carton.) — 296 pièces : 294 papier, 2 parchemin.

1614-1654. — **Chaulnes (de)** — Quittances délivrées : — à Antoine de Chaulnes, par Hugues de Morard, mari de Françoise, sa fille (1614); — à Claude de Chaulnes, par François Ferrand-Teste, seigneur de Guimetières et de la Motte, maître de camp d'infanterie et gouverneur pour S. A. R. de Savoie, de la ville et citadelle de Saintias, mari de Diane de Chaulnes (1656). — Réception de Jeanne de Chaulnes, fille de Claude et de Marguerite de Chissé, au monastère de Montfleury (1647). — Réception de Clotilde de Chaulnes, sœur de la précédente, à la Visitation de Sainte-Marie-d'En-Haut, de Grenoble (1654), etc. — N° 45-70.

H. 343. — (Carton.) — 258 pièces : 251 papier, 7 parchemin.

1698-1702. — **Chaulnes (de)** — Quittances délivrées à Joseph de Chaulnes par : — Charlotte de la Baulme, épouse séparée de biens de Jean d'Agoult, seigneur de Voreppe et de Rochebrune (1699); — J. de la Chasserie, procureur de la Grande-Chartreuse (1700); — Jeanne de Chaulnes, religieuse à Montfleury, sœur du marquis Joseph (1700). — Lettres du marquis de Chaulnes à Baulme, son procureur (1700-1702), etc... — N° 71.

H. 344. — (Carton.) — 211 pièces : 207 papier, 4 parchemin.

1678-1728. — **Paul de Chaulnes** — Procès concernant Paul de Chaulnes, d'abord chanoine de l'église Saint-André de Grenoble, puis évêque de Sarlat, et enfin évêque de Grenoble (1678-1719). — Liquidation de la succession de Paul de Chaulnes, évêque de Grenoble. — Comptes de l'apothicaire, montant à 614 livres 10 sols; — de Pascal, son cuisinier en 1725, de François Blanc, épicier, du tailleur, du rôtisseur, du tapissier. — Compte de Verdon, maître chirurgien : « *pour avoir saigné au bras, M. Château,* « *valet de chambre, 1 livre; — pour avoir saigné au* « *bras Monseigneur, 6 livres..... du jeudi 18 octo-* « *bre 1725, j'ay été à l'évêché à la hâte et courant,* « *comme l'on m'est venu chercher pour Monseigneur, à* « *neuf heures du soir, que j'ay saigné au bras. — J'y* « *ay passé la nuit à sa prière et demeuré sans repos* « *non plus que le lendemain vendredi que je l'ay saigné* « *au col l'après-midy; j'y ay fait beaucoup d'autres* « *choses pour le secourir ne l'ayant point quitté,* « *ci....... 30 livres* ». — Mémoires de François Champ, libraire, du boucher, du boulanger. — Procès

à l'occasion du paiement de ces mémoires entre M. de Guimetières, héritier de Paul de Chaulnes et les fournisseurs (1726), etc..

H. 345. — (Carton.) — 119 pièces : 116 papier, 3 parchemin.

1552-1732. — **Chavand** — Testament de Guigonne Chavand, de Saint-Vincent-de-Mercuze (1667). — **Chavanes** — Testament de Guigue Chavanes, prêtre de la Mure (1552). — **Chenevaz.**— **Chéruzel** — Pièces de comptabilité de Françoise Chéruzel, veuve de Jacques Morel, loueur de chevaux à Grenoble (1704-1732). — **Chevalier (de)** — Procès entre noble Henri de Chevalier, héritier d'Olympe Autard, sa femme, et Jean Bossy, receveur des amendes du roi, en la Cour (1669). — **Chintre (de)** — Testament de dame Isabeau Bernard de Chintre, dame de Bellegarde, veuve de noble Marc de Vachon, seigneur de Veurey, habitant à Crémieu, par lequel elle institue pour son héritier son fils aîné, Louis de Vachon (9 fév. 1631). — **Chion** — Liquidation de la succession de Mathias Chion, femme de Jean Rougier, libraire à Grenoble (1719), etc.

H. 346. — (Carton.) — 36 pièces : 27 papier, 9 parchem.; 8 sceaux.

1439-1588. — **Chissé (de)** — Testament de noble Jean de Chissé, châtelain de Poliénas, au mandement de Châteauneuf (1439). — Mariage entre noble François de Chissé et Eynarde de la Balme, veuve d'Humbert Alleman (9 fév. 1442). — Mariage entre Raymond de Chissé et Louise de Guiffrey, fille d'Amédée de Guiffrey, du Cheylas, mandement de Goncelin (28 avril 1501). — Testament de noble Reymond de Chissé (12 avril 1518). — Mariage entre Pierre de Chissé et Louise de Baronnat (11 janvier 1549). — Provision pour noble Pierre de Chissé, seigneur de la Marcousse, de la charge de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi (20 oct. 1565). — Testament de Pierre de Chissé, chevalier, lieutenant de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, sous la charge du comte de Lude (l'Albenc, 6 mai 1567). — Brevet de chevalier de l'ordre de Saint-Michel pour M. de la Marcousse (29 mars 1568). — Provisions de la charge de gouverneur de Romans, accordées à noble Pierre de Chissé, seigneur de la Marcousse (29 avril 1568). — Mariage entre noble Jean Blanc et Théodore de Chissé, fille de feu Pierre de Chissé (6 mars 1571). — Mariage entre Joachim Rabot, seigneur de Buffières, homme d'armes de la compagnie de M. de Gordes, et Jeanne de Chissé, fille de feu Pierre de Chissé, seigneur de la Marcousse (18 juillet 1575). — Testament de Louise de Baronnat, veuve de Pierre de Chissé (20 janvier 1580). — Mariage entre noble Michel de Chissé, seigneur de la Marcousse, enseigne en la compagnie de cent hommes d'armes de M. de Maugiron, et Clauda de Monteynard, fille de feu Guy de Monteynard, chevalier de l'Ordre du roi, baron d'Arvillard, seigneur de Marcieu (17 février 1582). — Testament de Théodore de Chissé, femme de noble Jean Blanc (23 juin 1585). — Testament de Michel de Chissé, seigneur de la Marcousse, lieutenant de cent hommes d'armes, sous Mgr de Maugiron (18 oct. 1585). — Mariage entre Jean-Jacques de Maubec et Claude de Chissé (16 mars 1588). — Testament de noble Humbert de Chissé, seigneur de la Marcousse par lequel il institue pour son héritier, son neveu, Joachim de Chissé, fils de Michel de Chissé 21 oct. 1588). — Mariage entre Claude de Menze, seigneur de Beaujeu et Antoine de Chissé, fille de feu Pierre de Chissé, seigneur de la Marcousse (8 mai 1588), etc.

H. 347. — (Carton.) — 38 pièces : 37 papier, 1 parchemin.

1604-1683. — **Chissé (de)** — Réception de Laurence de Chissé au monastère de Saint-Just (21 nov. 1604). — Mariage entre Joachim de Chissé et Diane de l'Estang (18 juillet 1609). — Testament de Clauda de Monteynard, veuve de Michel de Chissé (21 juillet 1616). — Testament de Jeanne de Chissé, dame de Buffières (1633). — Testament de Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse, Saint-Quentin et Veurey (29 juillet 1636). — Testament de Christophe de Chissé, enseigne dans la compagnie de Pierre de Chissé, son frère (Casal, 13 sept. 1642). — Réception de Jeanne de Chissé, fille de Joachim de Chissé, au monastère de Notre-Dame-de-Grâce de l'ordre de Saint Benoît à Tullins (10 sept. 1645). — Testament de Jeanne de Chissé (6 sept. 1645). — Testament de Diane de l'Étang, veuve de Joachim de Chissé (22 sept. 1650). — Codicille de Diane de l'Étang (11 juillet 1652). — Testament de noble Octavien de Chissé de la Marcousse, maître de camp de cavalerie (29 mars 1661). — Testament de Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse (21 oct. 1674). — Testament de Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse par lequel il institue les pauvres de l'hôpital pour ses héritiers (imprimé, 12 mai 1678) (1). — Codicille du même Joseph de Chissé (14 mai 1683), etc.

(1) Un double de ce testament se trouve à la série B, nº 3, *vid. sup.*, p. 5, c. 1.

H. 348. — (Cartou.) — 50 pièces : 31 papier, 19 parchemin ; 5 sceaux.

1483-1683. — Chissé (de) — Lettres de provisions de l'office de bailli du Viennois données par le roi Charles VIII à noble Pierre de Chissé (9 oct. 1483). — Provisions de la charge de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi en faveur de Pierre de Chissé, seigneur de la Marcousse (20 oct. 1565). — Instructions envoyées au comte de Lude pour remettre l'ordre de Saint-Michel à M. de la Marcousse (1568).— Inventaire des biens de Michel de Chissé (1590) et de Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse (1642). — Abrégé de l'inventaire des titres des terres de Saint-Quentin, Veurey et Noyarey.— Association contractée entre Abel de Simiane, Jean de Suaux, sieur de la Croix, Joachim de Chissé, etc., sous le nom de Philippe Roland, pour « *le louage et amas de 1,100 mulets ou bestes de voi-* « *ture, ensemble pour l'achat de 1,100 charges de blé* » (12 février 1629). — Brevet de la charge de lieutenant de la compagnie de chevau-légers du marquis d'Asérac, en faveur de M. de la Marcousse, cornette en ladite compagnie (10 sept. 1635). — Brevet de capitaine de la compagnie de chevau-légers du seigneur de l'Étang en faveur du même (Fontainebleau, 25 juin 1637). — Brevet du roi Louis XIV nommant le chevalier de la Marcousse, sergent de bataille (10 mai 1649). — Commission de maître de camp d'un régiment de cavalerie, en faveur du sieur de la Marcousse (16 juin 1658). — Lettres de Louis de Bourbon, prince de Condé, nommant le sieur de Chissé, colonel du régiment de cavalerie du sieur de la Marcousse, son frère : « *Estant* « *nécessaire de pourvoir à la seureté publicque, main-* « *tenir les déclarations du Roy, arrêts des parlements* « *et autres cours souveraines, les règlements faits pour* « *le soulagement des peuples, affin de calmer les dé-* « *sordres que le cardinal Mazarin a excités dans* « *l'estat et que ses confidens qu'il a de nouveau estably* « *dans le ministère prétendent continuer pour faire* « *revenir ce pernicieux ministre et se saisir avec luy* « *de la personne du Roy et de l'authorité royalle, Nous* « *avons jugé que, pour parvenir à un si juste dessein,* « *à la paix générale et empescher l'oppression de tous* « *les gens de bien, rien n'est plus nécessaire que de* « *mettre sur pied des trouppes qui puissent s'opposer à* « *la violence de celles qui sont commandées par leurs* « *créatures et, par ce moyen, mettre le Roy en plaine* « *liberté et en pouvoir d'user de son authorité tout* « *entière, et de donner la paix à ses subjets que le car-* « *dinal Mazarin et ses partisans ont empesché jusques* « *à présent. A ces causes, ne pouvant faire un meilleur* « *choix que de la personne du sieur de Chissé pour* « *remplir la charge de colonel du régiment de cavallerie* « *du sieur de la Marcousse, dont tous les officiers nous* « *sont venus trouver pour se joindre à nous dans un* « *dessein si légitime, pour la cognoissance que nous* « *avons du mérite, valeur, expérience au fait de la* « *guerre dudit sieur de Chissé et de sa fidélité et* « *affection au service du Roy et au bien public, nous,* « *soubz le bon plaisir de Sa Majesté, avons commis et* « *commettons par ces présentes, le sieur de Chissé,* « *colonel du régiment de cavalerie dudit sieur de la* « *Marcousse* » (Bourges, 15 sept. 1651). — Brevet de maréchal de camp en faveur du sieur de la Marcousse (Corbeil, 25 mai 1652). — Commission de colonel d'un régiment de cavalerie étrangère de nouvelle levée en faveur du sieur de la Marcousse de Chissé (Paris, 12 janvier 1656). — Commission de brigadier de cavalerie en faveur du même (8 avril 1659). — Certificat de noblesse délivré par François Dugué, intendant du Dauphiné, à Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse et Joseph de Chissé, maître de camp de cavalerie (Vienne, 14 avril 1668). — Lettres de naturalité en faveur de dame Marie de Berger, épouse de Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse, originaire de Bruxelles (1679). — Ordre de marche des troupes du connétable de Lesdiguières réglé et signé par lui et plus bas par Videl (Pont-d'Ain, 13 déc. 1624). — Élargissement de Guillaume Arnaud, dit Sergent Grenoble, détenu dans la prison de Porte-Traine, ordonné par Pierre de Chissé, seigneur de la Marcousse, gouverneur de la ville de Grenoble, à condition qu'il s'engage à servir dans l'armée de M. de Gordes, et à ne jamais porter les armes contre le roi (20 nov. 1567). — Élargissement par le même de Pierre Fanjas et André Chevalier, prisonniers de Porte-Traine en échange de Me Baratrius et de trois Cordeliers détenus dans les prisons de Valence (1er avril 1568). — « *Les noms de ceulx qu'avons or-* « *donné au sieur de la Marcousse nostre lieutenant* « *faire prendre et constituer prisonniers... Guy de* « *Daillon. — Ce sont tous les accusez par Cailliez et* « *Laborde exécutez à mort à Poitiers... : le nommé* « *Vaslière le jeune, philosophe et alchimiste, etc...—* « *Ministres contre lesquels y a prise de corps, à Nyort* « *un prebstre qui presche et est marié, etc.* » (s. d.), etc.

H. 349. — (Registre). — In-4° papier, 701 feuillets.

1675. — Chissé (de). — Inventaire des biens de Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse. Inven-

taire des titres et papiers. — Inventaire du mobilier du château de la Marcousse : « *une tente de tapisserie* « *de Flandres à personnages de l'histoire de Mardochée, en dix pièces* » ; une autre tapisserie de Flandres à verdures, etc...

H. 350. — (Carton.) — 128 pièces : 126 papier, 2 parchemin.

1546-1580. — Chissé (de) — Parcelle des biens cédés par Jeanne de Laloire, dame de Hauterive, demeurant à Saint-Pourcin, à Joanne de Baronnat, sa nièce (1554-1557). — Vente à Jeanne de Laloire, par Antoine de Serrières, receveur général d'Auvergne, d'un domaine sis en la paroisse de Chemilly, au terroir *des Meillards*, moyennant 1,370 livres (1546). — Mémoire des titres produits par M. de la Marcousse, au sujet de la succession de Jeanne de Laloire, dame d'Hauterive de Saint-Pourcin en Bourbonnais (s. d.) — Quittance de 200 livres à Humbert de Chissé, stipulant pour Pierre de Chissé, son frère, seigneur de la Marcousse par Gaspard de Guillermon, mari de noble Louise de Collaud et par Louise de Vallin, tante dudit de Guillermon : ces 200 livres étaient un accroissement de la dot de Louise de Collaud (24 fév. 1557), etc.

H. 351. — (Carton.) — 121 pièces : 120 papier, 1 parchemin.

1550-1650. — Chissé (de) — Liquidation des droits dotaux de Clauda de Monteynard, veuve de Michel de Chissé, décédé en l'année 1590. — Procès entre Jeanne de Chissé, dame de Buffières, et Jean Boysset, procureur au bailliage de Saint-Marcellin (1636), etc...

H. 352. — (Carton.) — 231 pièces papier.

1680. — Chissé (de) — Procédure concernant la succession d'Antoinette Verfeuil, qui institua pour son héritier Joseph de la Marcousse par son testament du 25 août 1680. — Testament (non ouvert), de Jeanne Peyrieu, veuve d'Antoine Richard, chirurgien, de Moirans (1) (1680), etc.

H. 353. — (Carton.) — 197 pièces papier.

1565-1642. — Chissé (de) — Quittance délivrée à Pierre de Chissé, seigneur de la Marcousse, par Jean Lemaistre, dit Richard, « *poste pour le roi à Grenoble* », d'une somme de 700 florins pour la dot de Jeanne de Chissé, fille dudit Pierre et femme de Genthon Lemaistre, dit Richard, fils dudit Jean (1565). — Quittances délivrées par Théodore et Jeanne de Chissé, femmes de nobles Jean Blanc et Joachim Rabot, seigneur de Buffières, à noble Michel de la Marcousse, leur frère, enseigne de la compagnie de Mgr de Maugiron, pour une chaîne d'or qui leur avait été léguée par Louise de Baronnat, leur mère, et qu'elles ont partagée entre elles (1581). — Quittances délivrées par divers à Jeanne de Chissé, dame de Buffières, veuve et cohéritière de noble Joachim de Rabot (1616). — Quittances délivrées à Joachim de Chissé par Jeanne de Collombat, veuve et héritière de noble Olivier de Guillerme, sieur de Cras, habitant à Romans (1623). — Facture des étoffes fournies à Mme de la Marcousse par André Marnais et Isaac Pourroy, marchands, de Grenoble, de 1621 à 1623 : total, 2,032 livres, — Facture des étoffes fournies à M. de la Marcousse par Isaac Pourroy du 3 juin 1624 au 17 février 1626 : total, 1,643 livres, etc.

H. 354. — (Carton.) — 176 pièces papier.

1576-1661. — Chissé (de) — Quittances délivrées par divers : — à Louise de Baronnat, veuve de Pierre de Chissé (1576), — à Diane de Lestang, veuve de Joachim de Chissé (1645), — au baron de la Marcousse (1661), etc.

H. 355. — (Carton.) — 246 pièces papier.

1610-1652. — Chissé (de) — Quittances délivrées à Joachim de Chissé ou à Diane de l'Estang : — par Pascal, apothicaire de Grenoble (1642), — par François Buisson, peintre, de Vinay, pour les armoiries peintes par lui dans les églises de Saint-Quentin et Veurey à raison de 120 livres (1646). — Quittances délivrées à Diane de l'Estang, dame de la Marcousse : — par les Augustins, Jésuites, Jacobins, Cordeliers, Récolets, Capucins, Minimes et Religieuses de Sainte-Claire, pour le prix de l'assistance de leurs croix aux funérailles de M. de la Marcousse (1642) ; — par Pierre-Joachim et Octavien de Chissé, ses enfants, pour les intérêts des legs à eux faits par Joachim de Chissé, leur père (1647). — Attestation du curé de Poliénas et de la Marcousse que Pierre-Joachim de Chissé a exécuté les dernières volontés de Mme de la Marcousse, relativement aux pauvres qui devaient suivre son enterrement (10 décembre 1652) ; etc.

(1) Le testament est encore fermé sous vingt-six cachets de cire rouge placés sur un ruban bleu, et portant l'empreinte d'une pièce de 3 sous 6 deniers.

H. 356. — (Carton.) — 107 pièces: 103 papier, 4 parchemin.

1491-1604. — **Chissé (de)** — Procès : — entre Pierre de Chissé, chevalier, seigneur de la Marcousse, et Amyeu Tournateur et Jeanne Charmeil (1556); — entre Clauda de Monteynard, dame de la Marcousse, et les consuls de Morestel en Viennois (1600), — entre la même et Françoise Chosson, veuve du Mas (1604), etc.

H. 357. — (Carton.) — 203 pièces : 200 papier, 3 parchemin.

1600-1645. — **Chissé (de)** — Titres concernant les affaires de la noblesse du Dauphiné, dont la direction avait été confiée à Joachim de Chissé (1605-1635). — Procès entre Joachim de Chissé et la noblesse du Dauphiné au sujet des frais faits par ledit de Chissé, pour la défense des intérêts des deux premiers ordres (1634). — Lettre adressée à M[me] de la Marcousse (Diane de l'Estang, veuve de Joachim de Chissé), par Nicolas Fouquet : « *Madame, je me trouve* « *plus obligé à vostre civilité que vous ne le pouvez être* « *au petit service que je vous ay rendu. C'est le moins* « *que je doibve à vostre maison après tous les témoi-* « *gnages de bonté et d'amitié que j'en ay receus que de* « *faire cognoistre que j'en ay tous les ressentiments* « *que je puis. Si vous me jugez capable de vous en don-* « *ner des preuves plus considérables, disposez de moy* « *et m'employez comme une personne qui fait profes-* « *sion d'être, etc., Foucquet — à Paris, ce 27 juil-* « *let 1645* »; etc.

H. 358. — (Carton.) — 164 pièces : 158 papier, 6 parchemin.

1660-1673. — **Chissé (de)** — Procès entre Joachim de Chissé et Joseph de Chaulnes, son héritier d'une part, et Pierre Didier, marchand, de Grenoble, receveur des épices de la Cour, Gédéon Ravix, du Villard-de-Lans, etc., d'autre.

H. 359. — (Carton.) — 197 pièces papier.

1650-1686. — **Chissé (de)** — Procès : — entre Joseph de Chissé, seigneur de la Marcousse, et Hélène Piron, veuve d'Hélie Joffroy, de la ville de Paris, gendarme du duc d'Orléans (1667) ; — entre le même et Joseph de Chaulnes, président au bureau des finances (1682), etc.

H. 360. — (Carton.) — 148 pièces : 135 pap., 13 parch. ; 4 sceaux.

1670-1680. — **Chissé (de)** — Procès : — entre Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse, et Gaspard de Ponnat, seigneur et baron de Gresse, conseiller au Parlement de Dauphiné (1670-1673) ; — entre Joseph de Chissé et Gilles Postel, marchand, de Bruxelles (1680); etc.

H. 361. — (Carton.) — 175 pièces : 173 papier, 2 parchemin.

XVII[e]-XVIII[e] siècle. — **Chissé (de)** — Procès entre Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse, et Pierre de Baronnat, seigneur de Poliénas et de Polleymieux (1666) ; — entre le même et Jean Taravel, prêtre, recteur des chapelles du collège de Châteauneuf-de-l'Albenc (1671). — Cartes des terriers Baffard, Corbel et Buisson, appartenant à Pierre de Chissé, seigneur de la Marcousse (XVIII[e] siècle), etc.

H. 362. — (Carton.) — 145 pièces papier.

1672-1683. — **Chissé (de)** — Procès entre Joachim de Chissé, seigneur de la Marcousse, et Étienne Treillard, marchand, de Saint-Quentin.

H. 363. — (Carton.) — 207 pièces : 202 papier, 5 parch. ; 1 sceau.

1638-1742. — **Clair.** — **Claix** — Informations prises à la requête du procureur d'office de la terre de Claix contre les commis du sieur Amar, directeur de la Monnaie de Grenoble, et Dessin, maître d'un jeu de billard dans la même ville, au sujet d'un délit de chasse (1739-1742) — **Clavière** — Procès poursuivi à la Chambre de l'Édit pour Madeleine Clavière, contre Marie Gentil, femme d'Isaac Fayolle (1638-1640), etc.

H. 364. — (Carton.) — 127 pièces : 125 papier, 2 parchemin.

1462-an XII. — **Clerc** — Donation de tous ses biens par Jeanne Gonnet en faveur de Sébastien Clerc, prêtre du Bourget, paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny (1546) — **Clérinand.** — **Clermont** — Quittance de 189 livres délivrée par Isabeau de Genas, veuve de feu noble Philibert de Bombeyn, et Gasparde de Bombeyn, sa fille, à Antoine, comte de Clermont, chevalier, premier baron du Dauphiné, vicomte de Tallard et de Clermont-en-Trièves, gentilhomme de la Chambre du roi, grand-maître des eaux et forêts du royaume, etc. (1552). — Vente du marquisat de Pres-

sins, situé en Dauphiné, près du Pont-de-Beauvoisin, passée pour 40,000 livres par François-Joseph, comte de Clermont et de Tonnerre, donataire universel de Virginie de Fléard, sa mère, veuve de Jacques, comte de Clermont, connétable et grand-maître héréditaire en Dauphiné, et Marie de Hanyvel de Mannevillette, son épouse, tous deux demeurant à Paris, place Royale, à Roger de Musy, comte de la Tour-du-Pin (1698). — **Clet.** — **Clot.** — **Coche** — Papiers de Catherine Coche, décédée à l'hôpital le 7 brumaire an XII. — **Coct** — Reconnaissance passée en faveur de noble Louis Coct, seigneur du Châtelard, par Étienne Rochas, procureur au Parlement de Grenoble (14 fév. 1578). — Testament de noble Claude Coct, de la Buissière, bourgeois de Grenoble, trésorier général du Dauphiné 14 sept. 1462). — **Collavet** — Testament d'Eynarde Collavet, fille de feu François, en son vivant hôte du Griffon, en la rue Saint-Laurent, de Grenoble (1613). — **Collavon** — Testament de François Collavon, clerc de Grenoble (1586). — **Collizieux.**

H. 365. — (Carton.) — 14 pièces parchemin.

1448-1497. — **Collomb** ou **Collombi**, de la Côte-Saint-André. — Échange de fonds de terre entre noble Antoine Buquet et noble Pierre Collomb, de la Côte-Saint-André (17 août 1448). — Vente par Innocent et Pierre Salignon, de la Côte-Saint-André, à noble Pierre Collomb, d'une vigne de huit fosserées, située à Chateauvillain, de la directe du prieuré de la Côte, moyennant une somme de 62 florins (1448). — Vente passée au même par noble Jean de Bocsozel, dit Parpaillon, d'un demi-quartal de froment et un demi-quartal d'avoine de cens, mesure d'Ornacieux, et d'une vigne située près des fossés de la Côte-Saint-André, moyennant une somme de 80 florins (1460). — Vente passée au même par Antoine Gras et Perronnette, sa femme, de la Côte-Saint-André, d'un jardin situé audit lieu, au quartier du Château, mouvant de la directe du roi-dauphin, moyennant une somme de 8 florins (1475). — Vente à nobles Barthélemy et Pierre Collomb, frères, par noble Mathieu de Bocsozel, dit Parpaillon, de divers cens sur les paroisses de Penol, Ornacieux, Faramans et la Côte-Saint-André (1485), etc.

H. 366. — (Carton.) — 16 pièces : 12 parchemin, 4 papier.

1500-1580. — **Collomb** — Extrait des actes reçus par Perceval Tavernier, notaire, pour la famille Collomb (s. d.). — Vente par Pierre Bellerand, de la Côte-Saint-André, à nobles Barthélemy et Pierre Collomb frères, de douze fosserées de vigne à Balbins, au mas de Reynet, moyennant 24 florins de petite monnaie (1500). — Testament de noble Barthélemy Collomb, par lequel il institue pour héritière sa fille Anne (24 mai 1508). — Transaction entre noble Pierre Collomb et noble Jeanne Veillanne, veuve de Barthélemy Collomb, au sujet du partage des biens de ce dernier (23 août 1508). — Quittance passée par noble Thomas de Mérinville, au diocèse de Sens, en qualité d'époux de noble Claudine Collomb, à nobles Jean et Anne Collomb, d'une somme de 500 écus d'or constituant la dot de Claudine Collomb (1514). — Testament de noble Pierre Colomb (1580), etc.

H. 367. — (Carton.) — 125 pièces : 122 papier, 3 parchemin.

1520-1754. — **Collombière (la)** — Terrier de Louise de Bollieu, femme de François de la Collombière, chevalier, seigneur de Peyrins, sur les paroisses de Meylan, Saint-Ferjus, Saint-Martin-de-Miséré, etc. (1547-1558). — **Combe**, de la Mure (1550). — **Combourcier** — Ratification par Jean de Combourcier, seigneur de Beaumont, châtelain de la Mure, fils d'Humbert de Combourcier, écuyer, seigneur de Saint-Eusèbe et de Beaumont, du transport à son nom d'une rente annuelle de 5 écus d'or, constituée en 1529 en faveur de son père, par Martyr de Deveys, dit Cheminal, bourgeois de Grenoble (1554). — Testament de noble Jacques de Combourcier, seigneur de Beaumont, par lequel il institue pour son héritier noble Alexandre de Combourcier, son fils (3 août 1589). — **Combovin** — Rôle de la taille de *permission* imposée sur les manants et habitants catholiques de la paroisse de Combovin (1676). — **Comeau** — Lettres adressées à l'abbé Comeau, de Pont-de-Vaulx, seigneur de Roche, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble par l'évêque de Nîmes : il regrette de ne pouvoir lui faire rembourser un billet qui lui a été souscrit par l'abbé de Saint-Belin : « *Depuis que M. l'abbé de Saint-Belin a cette pension,* « *elle lui a toujours servi de prétexte pour emprunter* « *sans mesurer les emprunts à ses revenus. Il est triste* « *qu'un homme de ce nom n'ait pas eu plus de* « *conduite* » (19 juillet 1754), — par son frère, le chanoine Comeau, d'Autun, et son cousin, l'abbé Cochet (1766) ; — par l'abbé de Caulet, nommé évêque de Grenoble : « ***Je ne me flatte pas, Monsieur, de pou-*** « ***voir vous dédommager de la perte que vous avès faite*** « ***conjointement avec tout le diocèse dans la mort de*** « ***feu Mgr de Chaulnes. Ses talents ne seront rem-***

« *placés de ma part que par l'envie que j'ai d'y soute-* « *nir le bien qu'il a commencé. Je suis persuadé* « *que vous vous acquitterés dignement de la commis-* « *sion dont M. le Garde des sceaux vous a chargé : je* « *lui en ai même déjà parlé de la sorte à cause du bien* « *que j'ai ouï dire de vous. Vous me ferés plaisir de* « *m'instruire de tout ce qui se sera passé dans la suite* « *de l'inventaire de feu Mgr de Chaulnes par rapport* « *aux papiers et livres qui composoient le cabinet de* « *ce prélat. Sans doute que tout cela aura été mis* « *sous un scellé particulier. Je regarde cette portion de* « *sa succession comme la plus prétieuse ; elle me* « *regarde directement parce qu'elle peut intéresser le* « *bien spirituel de tout le diocèse, qui est la chose que* « *j'ai la plus à cœur. — Je suis bien véritablement,* « *Monsieur, votre très-humble et très obéissant servi-* « *teur* » (5 janv. 1726).

H. 368. — (Registre.) — Grand in-4°, 248 feuillets papier.

1554. — **Comboursier** — Terrier des reconnaissances passées en faveur de Guigue Comboursier, écuyer, seigneur de Ratier, et de Balthazar, son fils, par des habitants de Moulin-Vieux. (Ce registre a été l'objet de nombreuses mutilations, les premiers et les derniers feuillets ont été brutalement déchirés ; à l'intérieur, presque toutes les dix pages, on constate qu'un, deux et jusqu'à dix feuillets ont été arrachés à la fois.)

H. 369. — (Carton.) — 123 pièces : 122 papier, 1 parchemin.

1435-1818. — **Commiers** — Procès entre Joffrey Mistral, prieur du prieuré de Saint-Nazaire, et Roux de Commiers, chevalier (1435). — Lettres de contrainte obtenues du Parlement de Grenoble par Antoine de Commiers, sieur de la Roche-d'Allevard, pour obliger les emphytéotes dudit lieu à reconnaître les rentes qui lui étaient dues (1595) — **Conrard (Nicolas)**, — perruquier à Grenoble (1785-1818). — **Copin** — Procès entre Jean Allouis, architecte, de Grenoble, et Ennemond Copin, conseiller au Parlement de Dauphiné (1696), etc.

H. 370. — (Carton.) — 245 pièces papier.

1708-1726. — **Corbet** — Reconnaissances passées en faveur de noble Jean-Baptiste Corbet, seigneur de Meyrieu, maître en la Chambre des comptes du Dauphiné, en qualité d'acquéreur des biens de Marie Vigne, veuve de noble Lambert Glasson, prévôt du Viennois, par Jeanne Duranton, Joseph Georges, dit Labillon, Joseph Gallifet, etc., habitants de Meyrieu (1708-1723). — Vente de sa charge de maître des comptes passée par Jean-Baptiste Corbet à noble Joseph de Baratier, seigneur de Fermenas, Pommeau et les Robins, juge-mage de la ville de Valence, pour en faire pourvoir Joseph-François de Baratier, fils de l'acquéreur, servant actuellement aux mousquetaires du roi ; ladite vente consentie au prix de 54,000 livres (6 avril 1726), etc.

H. 371. — (Carton.) — 132 pièces : 127 papier, 5 parchemin.

1581-1771. — **Corbet** — Procès entre noble Louis-François-Régis Corbet, seigneur de Meyrieu, et Pierre Sadin, de Saint-Quentin (1735). — **Corbon** — Obligation de 20 écus d'or souscrite par Jean Crozet, du Crozet, au mandement de Saint-Marcel en faveur d'Antoine Corbin et Jean Tardy, *marchands du royaume* (1581). — **Cordeliers de Grenoble** — Procès entre le syndic des Cordeliers de Grenoble et Honoré-Jean-Baptiste-Jacques-Alexandre de Piolenc de Thourry, marquis de Châteauneuf, président à mortier au Parlement (1765). — Vente par Jean-Pierre-François Barnave et Jean-François Royer-Desgranges, avocat, syndics des créanciers du président de Piolenc, à Jean de Plan de Sieyès, conseiller au Parlement de Grenoble, du grand hôtel appartenant audit président de Piolenc, situé à Grenoble, rue de l'Arsenal ou du Gouvernement, moyennant une somme de 37,000 livres (29 mai 1771), etc. — **Cornu** — Vente publique d'une maison, grange et verger à Gière, poursuivie par Suzanne de Cornu contre Charles Alleman, seigneur de Montrigaud, et Méraude Avenier, sa femme (1620), etc.

H. 372. — (Carton.) — 64 pièces : 63 papier, 1 parchemin.

1540-1775. — **Corréard** — Testament de Jayme Corréard « preud'homme », des Saillans (1540). — Mariage entre Ennemond Corréard, fils de feu Jayme, des Saillans et Guigonne Benoit (1556). — Mariage entre Jacques Corréard, procureur au bailliage du Graisivaudan, et Claire Chapellat (1626). — Mariage entre Ennemond Corréard, procureur au bailliage, et Claudine Meney (1645). — Testament d'Ennemond Corréard, notaire, des Saillans (1645). — Testament de Jacques Corréard, procureur au bailliage (1655). — Vente des effets mobiliers de la succession de Suzanne Corréard (1774), etc.

H. 373. — (Carton.) — 244 pièces : 239 papier, 5 parch. ; 2 sceaux.

1685-1763. — **Corréard** — Mariage entre Jean Reynaud, maître charpentier, de Grenoble, et Louise Brun (1685). — Testament de Jean Reynaud, architecte, de Grenoble (1719). — Testament de Charlotte Reynaud, épouse de Jacques Corréard, procureur (31 déc. 1751).—Correspondance adressée à M. Corréard par le sieur Dufraisne, du Pont-de-Beauvoisin (1760-1763), etc.

H. 374. — (Carton.) — 230 pièces papier.

1750-1784. — **Corréard** — Lettres adressées à M. Corréard, avocat en la Cour par : — Achard, curé de Serres (1756), — Arbert, prieur de Sorbiers (1757), — Baron, curé de Montjay (1757), etc.

H 375.— (Carton.) — 2 cahiers in-4° papier de 187 et 150 feuillets.

1629-1695. — **Corréard** — Mémorial pour les affaires de Jacques Corréard : « *Le 13 novembre, il « vint une si grande inondation d'eaux à Grenoble « par le moien de l'Isère et du Drac, que les pestiférés « qui estoient à l'Isle furent contraints de se sauver là « où ils peurent, et pour ceulx qui estoient malades, « Messieurs de la Santé leur firent porter des vivres « avec un bateau, comme aussi à plusieurs personnes « qui estoient fermées aux Granges, hors la porte de « Bonne.* » — Récit de l'inondation de 1651, etc. — Livre de raison de Jacques Corréard, commencé le 10 janvier 1652 « *qui est le jour que M*e *Ennemond « Corréard, mon père, notaire des Saillants, décéda, « que Dieu absolve !* », etc.

H. 376. — (Registre.) — In-4° papier, 130 feuillets.

1711-1761. — **Corréard** — Journal de Me Jacques Corréard, procureur en la Cour, commencé le 9 avril 1712 : « *J'ai épousé la demoiselle Charlotte « Reynaud, à la paroisse de Saint-Louis; j'ai donné « au sieur Dufour, curé, un écu de 5 livres.* » — « *Le jeudi 12 juillet 1725 a été publié au palais, en « audience publique, l'édit du roi, qui rétablit la « permission de stipuler les intérêts et pensions « à 5 °/o, qui avait été supprimée par l'édit publié « le 2 mai 1720, qui ne permettoit de stipuler « que 2 °/o.* » — « *Les lundy et mardy 14 et 15 septem- « bre 1733, après une pluye de près de quarante-huit « heures continuelles, Grenoble a esté innondé dans « tous les cartiers, excepté les places aux Herbes, Notre- « Dame et la place Saint-André. Il y eut aussi de « l'eau dans les plus bas de la ville, environ huit à « neuf pieds de hauteur et au cartier de Bonne environ « trois pieds ; l'arcade et pille du pont de bois du cotté « de Saint-Laurent a esté emportée et tous les ponts « sur la Romanche jusqu'au Bourg-d'Oisans, et « entr'autres le pont de Champ, quoique neuf; la « majeure partie de la plaine de Grenoble et de la vallée « a esté submergée ; cella a fait des domages inestima- « bles dans la ville et la campagne, comme j'ay « veu, venant de Theys, où je me suis trouvé pendant « ce temps la. Il y a eu des maisons à Saint-Laurent « qui se sont écroulées, d'autres qui ont été ébranlées.* » « — *Le lundi 30 décembre 1737, le sieur Perrin, mon « beau-frère, a mené mon fils l'abbé au sieur Juge, « grammairien à Vif, sous la pension de cent quarante- « quatre livres et ledit jour j'ay donné douze livres « audit sieur Juge, qui estoit en cette ville, pour un « mois d'avance, ma femme ayant donné audit sieur « Juge ou envoyé ses hardes, cy 12 livres.* » — « *Le « mardy 20 décembre 1740, par une grande pluye « en Savoye et un vent chaud qui a fait fondre la « neige des montagnes, l'Isère a commencée à enfler « dès le matin et a continuée d'augmenter jusqu'au « lendemain, jour de saint Thomas, environ midy, et « a resté enflée jusqu'à cinq heures du soir, quelle a « commencé à diminuer; l'eau a esté dans toute la « ville, sauf les places aux Herbes, Notre-Dame et la « rue Brocherie. Il y a eu devant nos maisons en rue « de Sault près de trois pieds d'eau ; au bas de la « Grenette plus de sept pieds et partout à proportion. « Cette eau alloit avec tant de rapidité qu'elle a « déchaussé les fondations de la maison de la demoi- « selle Giroud vis à vis la porte de Bonne, creusé sous « la porte de Bonne, abatu les ponts de cette porte, plus « de six toises du bastion contre les casernes, jusqu'aux « fondations le pont de la porte de la Graille, enfoncé « l'haire de la maison de cette porte, et partie des murs « du quai depuis cette porte jusqu'à la maison du sieur « Barthélemy à la montée du pont de Pierre du cotté « de la place Saint-André; a aussy emporté le pont de « la porte Très-Cloître et fait des cavités considérables « en dedans de la ville à cette porte. Un pauvre voitu- « rier de Grenoble nommé Morgan fut pris avec trois « mulets par l'eau entre le chemin des Boiteuses et la « ville et a resté sur les glassis sur une petite élévation « qu'il y a, depuis le mercredy matin jusqu'au jeudi à « soir, sans qu'on l'aye peu secourir que quand l'eau « a esté retirée. La majeure partie de la plaine des*

« *Granges, Saint-Martin et Gières ont été innondées,* « *ce qui a causé des pertes et des domages inestima-* « *bles* », — etc.

H. 377. — (Registre.) — In-4° papier, 171 feuillets.

1711-1749. — Corréard — Livre de raison de Jacques Corréard, procureur, mentionnant les sommes reçues par lui.

H. 378. — (Registre.) — In-4° papier, 28 feuillets écrits, 100 en blanc.

1749-1763. — Corréard — Livre de raison de Jacques Corréard : — « *Le lundi 15 mars 1762 mon* « *fils Guillaume Corréard licencié en droit est mort* « *laissant sa femme enceinte....— Le dimanche 28 mars* « *ma belle-fille Henriette Reynaud s'est blessée d'un* « *garçon que la Chevron a pris et baptisé conditionnel-* « *lement : on le croyoit en vie ayant belle couleur.* « *M. Blanc, médecin, qui l'a veu, m'a dit qu'il le* » *croyoit trop jeune pour avoir l'âme* », etc.

H. 379. — (Carton.) — 247 pièces papier et 1 cahier papier, 136 feuillets.

1740-1763. — Corréard — Livres de raison de M. Corréard fils pour ses maisons de Grenoble et pour le domaine des Ronnets (1750). — Mémoires des réparations faites auxdites maisons (1750-1758), etc. — Procédure d'apposition de scellés et d'inventaire des biens de Jacques Corréard, ancien procureur au Parlement et de Guillaume Corréard, son fils (1763), etc.

H. 380. — (Carton.) — 216 pièces : 213 papier, 3 parchemin.

1711-1753. — Corréard — Vente d'un office de procureur au Parlement par Anne Perdillon, veuve d'Antoine Baudet, à Jacques Corréard, moyennant une somme de 3,000 livres (1711). — Commission de deuxième consul de Grenoble accordée à Jacques Corréard, procureur (Versailles, (10 févr. 1746). — Lettres de M. de Matha, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, de M. de la Porte, intendant en Dauphiné, du duc Louis-Philippe d'Orléans, etc. (1746-1753), etc.

H. 381. — (Registre.) — In-4° papier, 318 feuillets.

1711-1729. — Corréard — Matricule de Jacques Corréard, procureur.

H. 382. — (Cahier.) — In-4° papier, 256 feuillets.

1723-1750. — Corréard — Matricule de Jacques Corréard, procureur au Parlement de Dauphiné, bailliage de Graisivaudan et autres juridictions de Grenoble.

H. 383. — (Carton.) — 260 pièces papier.

1635-1706. — Corréard — Inventaire des biens d'Ennemond Corréard, procureur au bailliage de Graisivaudan (1689). — Procès entre François Corréard, ancien procureur au bailliage, et Étienne Charmeil, notaire et fermier du chapitre Notre-Dame de Grenoble (1692); — entre le même et Joseph Guy, bourgeois de Saint-Genis en Languedoc (1693), etc.

H. 384. — (Carton.) — 222 pièces : 219 papier, 3 parchemin.

1425-1737. — Corréard — Procès : — entre François Corréard, héritier de Jacques Corréard, notaire royal et maire de Prébois, son père, et Charles Jacquin de Bellegarde (1716); — entre Jacques Corréard, procureur, et Joseph Coutavoz, chemoiseur, à Grenoble (1737). — Extrait des reconnaissances de rentes dues sur le territoire de Jarrie aux chapitres Notre-Dame et Saint-André de Grenoble depuis 1425, etc.

H. 385. — (Carton.) — 198 pièces : 197 papier, 1 parchemin.

1714-1756. — Corréard — Procès entre Michel Corréard, prêtre, curé de Prébois, demandeur en réparation d'injures contre Isabeau Chevillon : le curé l'ayant traitée de girouette, elle lui avait dit qu'il ne valait rien (1714). — Diplôme de licencié en droit délivré par l'université d'Orange à Guillaume Corréard, de Grenoble (1756), etc.

H. 386. — (Carton.) — 167 pièces : 163 papier, 4 parchemin.

1697-1734. — Corréard — Procès : — entre François Corréard, maire de Prébois, et Jacques Pélissier, marchand, de Mens (1715-1716); — entre Jean et François Corréard frères et les consuls de Prébois (1717), etc.

H. 387. — (Carton.) — 73 pièces papier.

1717-1750. — Corréard — Procès : — entre Jean Corréard, secrétaire-greffier de la communauté de Prébois, et Jacques Gautier et Anne Oddolaz, mariés (1730); — entre Louis-Joseph Corréard, châtelain de Prébois, et Jean Barthélemy, curé dudit lieu (1740), etc.

H. 388. — (Carton.) — 140 pièces : 136 papier, 4 parch. ; 3 sceaux.

1727-1758. — **Corréard** — Procès entre Louis-Joseph Corréard, bourgeois de Prébois, et Suzanne de Rivière, épouse séparée de biens de noble Hector Leblanc (1727) ; — entre Jacques Corréard, procureur, et Jean Amar, avocat au Parlement de Paris, directeur de la Monnaie de Grenoble (1758), etc.

H. 389. — (Carton.) — 238 pièces papier.

1673-1765. — **Corréard** — Procès entre Henriette Reynaud, veuve de Guillaume Corréard, avocat, fille de Pierre-Antoine Reynaud, licencié en droit, et Marie Reynaud, sa sœur, femme de Joseph Gleize (1765). — Subrogation passée par dom Benoit Le Tonnelier, religieux, procureur et syndic du monastère de Prémol, agissant au nom de Jacques de Marc, vicaire supérieur dudit couvent, de l'acquisition faite par ledit couvent d'une maison sise à Grenoble, rue des Clercs, ayant appartenue à Drevonne Argoud, veuve de noble Hugue de Rousset de la Martellière, seigneur de Laval, Saint-Étienne, conseiller au Parlement de Dauphiné, ladite subrogation passée en faveur de François de Francières, maître chirurgien à Grenoble (1673), etc.

H. 390. — (Carton.) — 194 pièces : 188 pap., 6 parch. ; 1 sceau.

1709-1773. — **Corréard** — Procédures concernant Henriette Reynaud, femme de Guillaume Corréard. — Comptes du produit des tailles de Sigotier présenté aux consuls dudit lieu par Jean Reynaud, notaire royal de Montjay (1709). — Vente d'un domaine à Jarrie par Marguerite-Françoise Allard, épouse d'Ennemond Baret, bourgeois de Grenoble, à Henriette Reynaud, veuve de Guillaume Corréard, avocat au Parlement (1773). — État de tous les particuliers qui possèdent des vignes à Jarrie (1735), etc.

H. 391. — (Carton.) — 238 pièces papier.

1718-1751. — **Corréard** — Procès entre Jacques Corréard, procureur, et Gabriel Dutrumont, bourgeois de Jarrie (1751). — Plan du domaine de Jarrie commun entre MM. Corréard et Baret. — Vente d'un domaine à Jarrie par Jacques Chalvet-Badon à Jean Reynaud (28 juin 1718), etc.

H. 392. — (Carton.) — 153 pièces : 151 papier, 2 parchemin.

1719-1781. — **Corréard** — Procès entre Henriette Reynaud, veuve de Guillaume Corréard, et François Gaillard, de la Basse-Jarrie (1778-1781). — Livre de raison de Jarrie (1719-1758), etc.

H. 393. — (Carton.) — 233 pièces : 231 papier, 2 parchemin.

1731-1768. — **Corréard** — Procès : — entre Jacques Corréard et Paul Baret, procureur au bailliage de Graisivaudan (1731) ; — entre Henriette Reynaud, veuve de Guillaume Corréard, et Françoise Bonniot, veuve d'Alexandre Giraud, apothicaire, du Monestier-de-Clermont (1768), etc.

H. 394. — (Carton.) — 177 pièces : 175 papier, 2 parchemin.

1729-1730. — **Corréard** — Procès entre Madeleine Duclot, veuve de François Corréard, procureur au bailliage, et Dominique Denier, aussi procureur.

H. 395. — (Registre.) — In-4° papier, 130 feuillets.

1730. — **Corréard** — Procès entre Madeleine Duclot, veuve de François Corréard, procureur au bailliage de Graisivaudan, et Dominique Denier, procureur.

H. 396. — (Carton). — 120 pièces : 119 papier, 1 parchemin.

1690-1750. — **Corréard** — Procès entre Jacques Corréard, procureur au bailliage, et François Accarias, seigneur de Sérionne, habitant à Die, fils et héritier de Jean-Baptiste Accarias, au sujet des frais du procès soutenu par ce dernier en 1715 contre Jean Lambert, avocat en la Cour, président des fermes et banquier expéditionnaire en cour de Rome (1735), etc.

H. 397. — (Carton.) — 281 pièces : 280 papier, 1 parchemin ; 1 sceau.

1692-1744. — **Corréard** — Procès : — entre Ennemond Corréard, bourgeois de Saillans, et Guigues Chamoux, marchand, de Saint-Paul-de-Varces (1692) ; — entre François Corréard et Jean-Louis de Menze, seigneur de Sarcenas (1693-94). — Pièces justificatives des créances de Dominique Denier contre Ennemond Corréard (1698-1709). — Lettres du marquis de Marcieu, brigadier des armées, gouverneur de la ville et citadelle de Grenoble, donnant la charge de capitaine de la milice bourgeoise pour la rue Neuve au sieur Antoine Baret (1744), etc.

H. 398. — (Carton.) — 148 pièces : 146 papier, 2 parchemin.

1701-1770. — **Corréard** — Procès : — entre Jacques Corréard, ancien procureur en la Cour et Antoine

Baret, capitaine de bourgeoisie, de Grenoble, fils du procureur Paul Baret (1762). — entre le P. Pierre Pepey, religieux minime et prieur du prieuré de Jarrie, et Pierre Sanche, sergent royal de Vizille (1701). — Mémoire pour le syndic du couvent des PP. Minimes de la plaine de Grenoble..... contre sieur Joseph Drevet, prêtre et curé de Noyarey. — « *Le couvent des* « *Minimes de la Plaine est de la fondation d'un pieux* « *évêque de Grenoble, qui était un Laurent Allemand.* « *— Comme ses libéralités n'étaient pas suffisantes* « *pour former l'établissement qu'il s'était proposé, il* « *fit unir pour dotation à ce couvent par bulle du pape* « *Jules II de l'année 1509 le prieuré de Notre-Dame-* « *de-Jarrie qui dépendoit de celui de Romette. Ce* « *couvent fut établi pour y avoir plusieurs religieux* « *prêtres qui devoient être au nombre de treize et une* « *école de théologie pour les jeunes étudiants ; ce qui* « *démontre d'abord que cet établissement étoit fort* « *utile non seulement à l'ordre, mais encore au pu-* « *blic, soit pour la confession, soit pour l'adminis-* « *tration des sacrements dans toute la plaine de* « *Grenoble*, etc... » (Imp. à Grenoble, chez Joseph Cuchet). — etc.

H. 399. — (Carton.) — 165 pièces : 163 papier, 2 parchemin.

1733-1734. — Corréard — Procès entre Jacques Corréard et Gasparde Gellinot, veuve de noble Joachim Chaumat (1733). — Procès pour dame Gasparde Gellinot, veuve de noble Joachim Chaumat, secrétaire au Parlement, contre messire Étienne Morel de Montrivier, conseiller en la Cour, etc. (Imprimé s. d. (1734), etc.

H. 400. — (Carton.) — 193 pièces : 191 papier, 2 parchemin.

1382-1746. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Antoine Rosières, habitant à Bourgoin, fermier du prince de Guise (1746). — Adjudication de la ferme du péage et de la leyde de Bourgoin passée par noble Philippe Seignoret, châtelain dudit lieu à Pons Chalamont, moyennant 12 florins (1382). — « Déclaration du roy portant règlement sur l'ordre qui doit être observé en la célébration des mariages et contre ceux qui commettent le crime de rapt » (Imp. à Grenoble chez P. Verdier, 1640). — Évaluation de la valeur des gros fruits de 1599 à 1697, etc.

H. 401. — (Carton.) — 159 pièces : 153 papier, 6 parchemin.

1414-1686. — Cabinet Corréard — Transaction entre Jacques Dondel, prieur commendataire de Saint-Martin-de-Miséré, et Antoine Morard, chanoine dudit prieuré et recteur de la chapelle de Carbonnain : « *comme de droit et ancienne costume appartienne au* « *prieur de Saint-Martin-de-Miséré, duquel dépend la* « *chapelle de Carbonain, au diocèse de Grenoble, le* « *droit accoustumé payer pour l'entrée des malades et* « *lépreux entrant ladite maladière de Carbonain, et que* « *aussi de présent le couvert de la dite chapelle soit* « *ruiné par terre* », le prieur abandonne au recteur de la chapelle sa vie durant les droits d'entrée des lépreux à condition qu'il fera les réparations nécessaires à la chapelle (16 juin 1545). — Confirmation de ladite donation par Thomas des Adhémars, prieur commendataire de Saint-Martin-de-Miséré (1558), etc.

H. 402. — (Carton.) — 97 pièces : 94 papier, 3 parchemin.

1534-1592. — Cabinet Corréard — Procès entre Claire et Clémence Grilliers, de Valence, et Jacques Bourguignon, etc.

H. 403. — (Carton.) — 220 pièces : 216 papier, 4 parchemin.

1544-1744. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — noble Jean de la Val, de Vif (1544), — noble Claude de Bonniot (1725), — Guy Bouvier, chanoine de Saint-André de Grenoble (1737), — les religieuses de Sainte-Ursule de Tullins (1744), etc.

H. 404. — (Carton.) — 151 pièces papier, 1 sceau.

1545-1748. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — les consuls et la communauté du Guâ et Françoise Coste, dame dudit lieu, mère et tutrice de Jacques de Bérenger, seigneur du Guâ (1545-1678); — Joseph Alloard-Carny, marchand, et M. Tardieu, curé de Saint-Pierre-de-Méarotz, recteur de la chapelle de la Madeleine du pont de Champ (1748), etc.

H. 405. — (Carton.) — 218 pièces : 212 papier, 6 parchemin.

1550-1680. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Guillaume de Saint-Marcel, archevêque d'Embrun (1577), — Jean Archier, consul de Mens, et Jean Cellon, médecin d'Embrun (1654).

H. 406. — (Carton.) — 206 pièces : 200 papier, 4 parchemin.

1599-1750. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Claude Damance, procureur en la Cour (1599-1601), — Étienne Lachau, capitaine, châtelain d'Aspres (1741), etc.

H. 407. — (Carton.) — 261 pièces papier.

1612-1642. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Antoine Millioz, notaire royal de Villard-Bonnot (1639-1642) ; — Benoite Bardin, etc.

H. 408. — (Carton.) — 221 pièces papier.

1627-1768. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — François-Ignace Lagier, notaire de Die (1765) ; — la paroisse de la Ferrière-du-Guâ (1748); — les pauvres de Vif et le prieuré dudit lieu (1627-1753), etc.

H. 409. — (Carton.) — 148 pièces : 141 papier, 7 parchemin.

1632-1740. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — les héritiers de feu noble Claude Flory (1633). — Joseph Charreton-Lacroix, maître-architecte de Grenoble (1736), etc.

H. 410. — (Carton.) — 264 pièces : 254 papier, 10 parchemin;

1635-1722. — **Cabinet Corréard.** — Procès concernant : — Claude Meyer, prêtre, et Léonard Meyer, procureur (1635-1696) ; — Joachim Chaumat, écuyer, greffier en chef du Parlement (1722), etc.

H. 411. — (Carton.) — 210 pièces : 206 papier, 4 parchemin.

1637-1693. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — la ferme de la boucherie de Grenoble ; — Jean de Combourcier, seigneur du Terrail (1637). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les revenus de la terre de Ratier seront remis au marquis du Terrail (16 juin 1693), etc.

H. 412. — (Carton.) — 251 pièces : 247 papier, 4 parch.; 1 sceau.

1648-1675. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Jacques Rolland, procureur en la Cour (1648) ; — André Rolland, avocat en la Cour (1675), etc.

H. 413. — (Carton.) — 186 pièces : 181 papier, 5 parchemin.

1651-1660. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Laurence de Ferrus, dame de Granieu, héritière de noble Pierre de Gratet, seigneur de Granieu (1651) ; — Anne de Gratet, veuve de Pierre de Seyssel et François de Gratet, comte du Bouchage (1660), etc.

H. 414. — (Carton.) — 216 pièces : 210 papier, 6 parchemin.

1655-1676. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — les consuls de Gières (1655) ; — Jean Pottin-Sainte-Trellie, maître chirurgien du roi et juré de la ville de Grenoble (1673) ; — Angelin Nicollet, prêtre, prieur de Montgardin (1676), etc.

H. 415. — (Carton.) — 194 pièces papier.

1657-1698. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Jeanne de Saint-Ours, veuve d'Antoine Ravinel, et Georges de Saint-Ours, son père, boulanger à Veurey (1657) ; — Jean Lestelley, chirurgien ordinaire du duc de Lesdiguières (1672), etc.

H. 416. — (Carton.) — 220 pièces : 212 papier, 8 parchemin; 3 sceaux

1659-1731. — **Cabinet Corréard** — Procédures concernant : — François Roux et Louis de la Croix, collecteurs des tailles de Bourgoin (1659) ; — Jean-Pierre de Bally, prêtre-docteur en Sorbonne, prévôt de l'église Saint-André (1731). — Mémoire « *pour les sieurs Mérault de l'Arche et de Sainte-* « *Marthe, deffendeurs en faux contre les sieurs Bro-* « *deau et Débonnaire* » (imp.), etc.

H. 417. — (Carton.) — 226 pièces : 222 papier, 4 parchemin.

1662-1682. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — François Cousin, archer en la maréchaussée du Dauphiné (1662-71) ; — Pierre Greynat de Vaulnaveys (1682), etc.

H. 418. — (Carton.) — 157 pièces papier.

1662-1725. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Antoine Merle, capitaine réformé au régiment du Dauphiné (1662) ; — Jean-Baptiste de Vaux, du Collombier (1723) ; — Jean-Baptiste de Félicien de Boffin, seigneur de la Saône, président au Parlement de Dauphiné (1725) ; etc.

H. 419. — (Carton.) — 247 pièces : 245 papier, 2 parchemin.

1664-1745. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Pierre Arnoux, avocat, jadis agent du marquis de Gordes (1664) ; — Gaspard Riban, de Champagnier (1745), etc.

H. 420. — (Carton.) — 249 pièces papier.

1668-1750. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Alexandre de Bardonnenche, conseiller au Parlement de Grenoble, et André Rolland, avocat (1668) ; — Jacques Billerey, chirurgien de Grenoble (1736) ; — Joachim Heurard de Fontgalland, bourgeois de Saint-Gervais (1750), etc.

H. 421. — (Carton.) — 258 pièces : 245 papier, 13 parchemin.

1668-1682. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Pierre Greynat, capitaine-châtelain de Vizille (1668) ; — Marc Perret, chirurgien (1682), etc.

H. 422. — (Carton.) — 139 pièces : 134 papier, 5 parch.; 2 sceaux.

1673-1730. — **Cabinet Corréard**.— Procès concernant : — Louis de Simiane, président en la Chambre des Comptes de Dauphiné (1673) ; — Françoise Allard, veuve de François de Vaux, capitaine de bourgeoisie de la ville de Grenoble (1726). — Joseph-Barthélemy Richard, avocat au Parlement (1730), etc.

H. 423. — (Carton.) — 195 pièces : 191 papier, 4 parch. ; 2 sceaux.

1674-1737. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Jean Dufour, seigneur de la Répara (1674) ; — noble Michel du Port, secrétaire du roi, audiencier en la Chancellerie du Dauphiné (1688) ; — Le P. L'Hotellier, religieux minime, prieur du prieuré Notre-Dame de Jarrie (1716), etc.

H. 424.— (Carton.) — 222 pièces : 218 papier, 4 parchemin ; 1 sceau.

1676-1752. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Claude Villat, prêtre, curé d'Uriol, au mandement de Vif (1676) ; — Jean-Louis de Menze, seigneur de Sarcenas (1685), etc.

H. 425. — (Carton.) — 276 pièces papier.

1680-1699. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — noble Claude de Revol, conseiller, secrétaire du roi (1680) ; — Jean-Baptiste Bois, bourgeois de Genevray (1699), etc.

H. 426. — (Carton.) — 251 pièces : 247 papier, 4 parchemin.

1682-1739. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Louis de la Poype, seigneur de Saint-Jullien, président au Parlement de Grenoble (1682) ; — Hélène de Petitchept, femme du conseiller de Revel-Francon (1692) ; — Jeanne de Pradoura, veuve de François Millet-Bardot (1712) ; — Pierre de Guichard, seigneur de Royson (1712) ; — Théophile Tavel, procureur du roi au bailliage de Graisivaudan (1739), etc.

H. 427. — (Carton) — 123 pièces : 113 papier, 10 parchemin.

1684-1700. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Pierre d'Odenoud, docteur en médecine, de Grenoble (1684) ; — Claude Lovat, conseiller au Parlement de Dauphiné (1693), etc.

H. 428. — (Carton.) — 176 pièces : 172 papier, 4 parch. ; 2 sceaux.

1687-1738. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — les syndics du chapitre de Notre-Dame de Grenoble (1724) ; — Augustin Bucher, seigneur de Saint-Guillaume (1724) ; — Pierre de Bérenger, chevalier, seigneur du Guâ, Vif, la Cluze et Pâquiers, comte de Charmes, etc., maréchal de camp aux armées de S. M. (1738), etc.

H. 429. — (Carton.) — 180 pièces : 177 papier, 3 parchemin.

1690-1740. — **Cabinet Corréard** — Comptes rendus à la communauté de Sinard, par Jacques Dupuy, receveur des tailles (1690-1718), etc..,

H. 430. — (Carton.) — 293 pièces : 288 papier, 5 parchemin.

1690-1780. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Jean Leytelet, employé pour les vivres de l'armée (1745) ; — Traité des quartes et légitimes.— Tarif pour la quarte Trebellianique et Falcidie, etc.

H. 431. — (Carton.) — 210 pièces : 206 papier, 4 parchemin.

1694-1723. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Louis de Lolle, avocat au Parlement (1694) ; — François Civet et les procureurs au bailliage de Graisivaudan (1723). — Édit du roi concernant les rentes du Dauphiné, donné à Versailles en février 1708 (Grenoble, imp. Giroud), etc...

H. 432. — (Carton.) — 232 pièces : 224 papier, 8 parch.; 3 sceaux.

1695-1710. — **Cabinet Corréard** — Procès entre Marguerite Guénébaud, veuve de noble Jean-Baptiste d'Orgon, d'Aix, et Jacques Donis, docteur en

médecine, agrégé au collège de Grenoble (1705). — Testament de Jean-Baptiste d'Orgon, écuyer, de la ville d'Aix en Provence (1695), etc.

H. 433. — (Carton.) — 205 pièces papier.

1696-1746. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Marie Merle, veuve d'Antoine Allard, procureur au Parlement (1696) ; — Pierre de Bérenger, lieutenant-général des armées du roi (1746). — Méditation sur le petit nombre des élus (imprimé), etc.

H. 434. — (Carton.) — 137 pièces : 132 papier, 5 parchemin.

1697-1718. — **Cabinet Corréard** — Procès entre Pierre Durade, marchand, de Genève, et Joseph de Calma, marchand, de Grenoble (1718) ; — Réponse pour Dlle Claudine Palais, veuve de sieur Pierre André, marchand, de Grenoble... (imprimé, 1697), etc.

H. 435. — (Carton.) — 127 pièces : 123 papier, 4 parchemin.

1698-1728. — **Cabinet Corréard** — Livre des comptes d'Antoine Brun, « *chapuis* » de Grenoble (1698). — Travaux faits pour les réparations de l'écurie de M. Roman Coppier, acquise par lui de M. de Saint-André (1716). — Procès concernant Françoise Charvet, et Jean Bocquet, de Grenoble (1728), etc.

H. 436. — (Carton.) — 163 pièces : 161 papier, 2 parchemin.

1698-1740. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — noble François Dufau, écuyer, lieutenant-général de robe longue en la maréchaussée du Dauphiné (1698) ; — Marianne de Francon, sa veuve, femme en secondes noces de noble Charles Thibaudeau d'Estignac, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de l'Ile-de-France (1728) ; — Factum pour François Dufau, écuyer..... contre Marguerite Chambrier-Delisle, veuve de Laurent de Chaléon, conseiller au Parlement (s. d. imprimé), etc.

H. 437. — (Carton.) — 237 pièces : 233 papier, 4 parchemin.

1699-1714. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Dimanche Brun, veuve de Michel Vianney-Liaud (1699) ; — Suzanne Garnier, veuve de Jean Brunet, notaire et châtelain des Diguières (1712), etc.

H. 438. — (Carton.) — 184 pièces : 183 papier, 1 parchemin.

1705-1732. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Philippe Faure, ancien notaire de Grenoble (1731) ; — François-Nicolas Chanel, avocat au Parlement, héritier de Claude Chanel, son père, bourgeois de Grenoble (1732). — Information faite par Guy Allard de Garandières, avocat au Parlement de Dauphiné, à la requête de Jean de Bucher, seigneur de Saint-Guillaume et Saint-Andiol, au sujet de l'incendie qui, le 2 août 1705, avait dévoré l'église et le château de Saint-Guillaume ainsi que les terriers et parcelaires dudit lieu (imp. 1705), etc.

H. 439. — (Carton) — 172 pièces : 169 papier, 3 parchemin.

1705-1760. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Jean Dufour, marchand, de la Motte (1705) ; — Françoise Février, veuve de François Francières, docteur en médecine, agrégé au collège de Grenoble (1750) ; — François Lagier et Jean-Baptiste Jallifier, chanoines de l'église Notre-Dame de Grenoble (1760), etc...

H. 440. — (Carton) — 169 pièces papier.

1707-1723. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — Pierre Dobert, procureur au bailliage de Graisivaudan (1707) ; — Jean-Louis Merlet, de la Tronche (1721) ; — les procureurs au bailliage de Graisivaudan et François Civet l'un d'eux (1723), etc..,

H. 441. — (Carton.) — 199 pièces : 197 papier, 2 parchemin.

1708-1740. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — François Varnier, prêtre et curé de Saint-Bueil (1708) ; — Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnais, premier président de la Chambre des Comptes du Dauphiné (1712), etc.

H. 442. — (Carton.) — 185 pièces : 183 papier, 2 parchemin.

1709-1725. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant : — les consuls de Montjay et Adam Taxis, coseigneur de Bésignan (1709) ; — Étienne Royer, procureur au bailliage de Graisivaudan (1726), etc...

H. 443. — (Carton.) — 218 pièces papier.

1714-1722. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant Marianne Allard, fille de Guy Allard, avocat en la Cour.

H. 444. — (Carton.) — 86 pièces : 82 pap., 4 parch.; 2 sceaux.

1716-1730. — **Cabinet Corréard** — Procès concernant le prévôt et les syndics de l'église de Saint-

André de Grenoble, et Pierre du Sozey de la Croix, conseiller au Parlement du Dauphiné, etc.

H. 445. — (Carton.) — 237 pièces : 233 papier, 4 parchemin.

1717-1738. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — noble Charles du Chanterel, seigneur des Rispeaux (1717) ; — Georges de Chevallier des Roches, seigneur de Sinard, et Honoré Blanqui, curé de Sinard (1718) ; — Antoine Amar, directeur de la Monnaie de Grenoble, et le syndic du premier monastère de la Visitation de Sainte-Marie-d'en-Haut (1738), etc.

H. 446. — (Carton.) — 205 pièces : 194 papier, 11 parch. ; 4 sceaux.

1715-1746. — Cabinet Corréard — Procédures concernant : — Jean-Antoine Delisle de Villeneuve, procureur en la Chambre des Comptes de Grenoble (1725) ; — Jean-Baptiste de Vaux, du Colombier (1746), etc...

H. 447. — (Carton.) — 282 pièces : 275 papier, 7 parchemin.

1715-1749. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Justine de Martin de Champoléon, veuve de noble Paul Oddoz de Bonniot, seigneur d'Ambel, et François d'Yze de Saléon, chevalier, seigneur dudit lieu et de Vulson, Cornillon, le Collet, président au Parlement de Grenoble (1715) ; — Étienne Charlon de Froges (1721) ; — Claude Pecoud, conseiller du roi, ancien maire de Clelles et noble Gaspard de Gallien, sieur de Cléret (1724) ; — noble Guigues du Molard, maître correcteur en la Chambre des Comptes (1749), etc.

H. 448. — (Carton.) — 287 pièces : 279 papier, 8 parch. ; 2 sceaux.

1718-1730. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Louis de la Font, laboureur de Cholonges (1718) ; — Jean Bally, boulanger, de Grenoble (1730), etc...

H. 449. — (Carton.) — 195 pièces papier.

1701-1735. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Jean de Cruis, prêtre et curé de Pierre-Châtel, et Claude Couturier, curé de Saint-Mury (1723) ; — Claude Amand, conseiller du roi, payeur des gages du Parlement (1735), etc...

H. 450. — (Carton.) — 162 pièces : 159 papier, 3 parchemin.

1723-1745. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Alexandre Puppin et Anne de Bourdeaux, mariés, de Corps (1723) ; — Paul Rousset, avocat au Parlement de Dauphiné (1745), etc.

H. 451. — (Carton.) — 189 pièces papier.

1728-1740. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Laurent Terras, de Rouare, hameau de Froges (1740) ; — Marguerite Arpaix, etc.

H. 452. — (Carton.) — 231 pièces : 229 papier, 2 parchemin.

1730-1742. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — François Arbaud-Delorme, capitaine des ouvriers d'artillerie de la province (1731) ; — noble Gaspard Penon, trésorier de France et Ennemond Vignon, d'Artas, curé de Sermorenc (1730) ; — Urbain Reymond Sonan, lieutenant au régiment de Bourgogne (1726-1742) ; — Jean-Jacques de Rigot, baron de Monjoux, lieutenant au régiment de Gastinais (1736), etc.

H. 453. — (Carton.) — 186 pièces : 184 papier, 2 parchemin.

1721-1740. — Cabinet Corréard — Procès concernant Marguerite Eyraud de Saint-Marcel, veuve du seigneur de Bardonnenche, et Jacques Chabert et Laurence de Magnin, mariés.

H. 454. — (Carton.) — 183 pièces : 180 papier, 3 parchemin.

1721-1750. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Michel de Lorme, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, recteur des chapelles de Sainte-Croix, Saint-Georges, Saint-Jean de Paradis, fondées dans l'église Notre-Dame de la Mure (1731) ; — noble François de Bardel (1734) ; — François Lavauden de Saint-Paul-de-Varces et Pierre Fay, notaire royal de Vif (1750), etc.

H. 455. — (Carton.) — 186 pièces : 184 papier, 2 parchemin.

1732-1736. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — les marguilliers de l'église Saint-Joseph de Grenoble (1736) ; — Joseph Coutavoz, marchand chamoiseur, de Grenoble (1736), etc.

H. 456. — (Carton.) — 128 pièces : 123 papier, 5 parchemin.

1722-1727. — Cabinet Corréard — Procès concernant Claude Chanel, ancien greffier en l'élection de Grenoble.

H. 457. — (Carton.)— 241 pièces papier.

1728-1740. — Cabinet Corréard — Procès concernant Françoise-Nicole Guillermet, veuve de Jean Esbrard de la Valonne, sieur du Mas, et Antoine Esbrard de la Valonne, avocat, son fils.

H. 458. — (Carton.) — 206 pièces : 203 papier, 3 parchemin.

1749-1772. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Marie-Rose Magnes, veuve de Joseph Monier, de Sainte-Jalle (1749); — Étiennette Febvrier, veuve de noble Octavien Martini, auditeur en la Chambre des Comptes de Dauphiné, Françoise Febvrier, veuve de Jean de Francières, docteur en médecine, de Grenoble, et François Gras-du-Villard, bourgeois de Grenoble (1772), etc.

H. 459. — (Carton.) — 214 pièces : 211 papier, 3 parchemin.

1717-1763. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Jean Brunet, notaire royal et châtelain des Diguières (1717) ; — Antoine Cuchet, de Chichilienne (1740-1763), etc...

H. 460. — (Carton.) — 189 pièces : 186 papier, 3 parchemin.

1747-1750. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Pierre Sapey, hôte du Villard-de-Lans (1747) ; — Louis Vocanson, bourgeois de Grenoble (1750), etc...

H. 461. — (Carton.) — 231 pièces : 228 papier, 3 parchemin.

1751-1758. — Cabinet Corréard — Procès concernant : — Jacques Margaillan, notaire à Grenoble (1751) ; — Pierre Cheminade, bourgeois de la même ville (1758), etc.

H. 462. — (Carton.) — 226 pièces : 224 papier, 2 parchemin.

1700-1773. — Cabinet Corréard — « Idée d'un procès entre le chanoine Gras du Villard et les sieurs Bernard, Choret et compagnie, etc... » (imprimé chez André Arnaud, place Saint-André, 1773). — Requête adressée à l'intendant par Marguerite et Suzanne des Herbeys, filles de M. des Herbeys, seigneur d'Erbillon : « *Elles exposent qu'ayant voulu professer la religion catholique, apostolique et romaine, et abjurer « le calvinisme, elles ont été cruellement maltraitées « de leur père pour les obliger d'aller à Genève trouver « leur mère, qui s'y est réfugiée depuis sept ans, tellement que l'aînée, séduite par son père, étant partie « pour Genève, elle a été arrestée à Pontcharra par des « personnes de piété, qui en advertirent les dames de « la Propagation de la Foy, qui les firent recevoir dans « ladite Propagation, où elles sont depuis le mois d'août « dernier, sans que leur père aye jamais daigné leur « donner aucun secours pour leur entretien, pas même « leur habillement, bien qu'il jouisse d'un bien et d'un « revenu considérable, même de celuy de leur mère ; et « comme la maison de la Propagation est très pauvre, « qu'elle ne peut pas entretenir les suppliantes sans le « secours de leur père, elles se jettent aux pieds de Votre « Grandeur, Monseigneur, et le suplient très humblement d'ordonner au sieur des Herbeys de leur donner annuellement du moins la somme de deux cent « livres pour ayder à l'entretien des suppliantes, qui « ne cesseront pas de faire des vœux au ciel pour la « santé et prospérité de Votre Grandeur* » (s. d.)., etc.

H. 463. — (Carton.) — 267 pièces : 266 papier, 1 parchemin.

1748-1775. — Cabinet Corréard — Procès concernant Jean-François Martin, « *maitre orlogeur* », à Grenoble (1768). — « *Vertus et effets merveilleux « de l'excellente Eau admirable ou Eau de Cologne, « approuvée par la faculté de médecine, le 13 janvier 1727* » (prospectus), etc.

H. 464. — (Carton.) — 133 pièces : 130 papier, 3 parchemin.

1400-1706. — Coste (de la) — Procès entre Clotilde de la Coste, veuve de noble Octavien Vincent Audeyer, sieur de Charmette, d'une part, et noble Alexis de Maniquet du Fayet et Louise de Cassard, d'autre (1699). — Testament de Françoise de Bazemont, veuve de Jean Audeyer, président au Parlement de Dauphiné (16 fév. 1662), etc. — **La Côte-Saint-André.** – etc...

H. 465. — (Registre.) — In-4° papier, 150 feuillets.

1657-1661. — Coste (de la) — Livre de raison de l'abbé de la Coste : « *frais des funérailles du président « de la Coste* » (1661), etc ..

H. 466. — (Carton.) — 121 pièces : 105 papier, 16 parch.; 2 sceaux.

1620-1698. — **Cothonay** — Réception de Jean Cothonay, en l'office de premier substitut du procureur général au Parlement, créé par édit de 1586 (1653). — Diplôme de docteur en droit à l'université de Valence délivré à Jean Cothonay (1666). — Lettres de prêtrise de Jean-Louis Cothonay (1680). — Prise de possession de la sacristie de Sarras par Jean-Louis Cothonay, chanoine de Saint-Ruf (1682). — Testament d'Alexis Cothonay, fils de feu Jean Cothonay (1694). — Testament de Jean-Jacques Cothonay, substitut du procureur général, par lequel il institue pour héritier, son fils, Jean-Antoine (1686). — Provisions d'auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble en faveur de Jean-Antoine Cothonay, ci-devant substitut du procureur général au Parlement (20 mars 1698), etc.

H. 467.— (Carton.)— 128 pièces : 126 papier, 2 parchemin.

1600-1620 — **Cothonay** — Comptes des terres d'Avalon et Bayard. — Compte rendu par Gabriel Perret, commis en 1609 par la communauté d'Avallon, avec Berthon Amabert, pour procéder à la vérification des dettes de ladite communauté, etc...

H. 468. — (Carton.) — 198 pièces : 192 papier, 6 parchemin.

1600-1672. — **Cothonay** — Procès entre François Cothonay et Étienne Baborier (1632). — Transfert de créance, par François Cothonay à Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, sur Nicolas Faure, sieur de Montarzin (1637), etc...

H. 469. — (Carton.) — 172 pièces : 170 papier, 2 parchemin.

1604-1655. — **Cothonay** — Vente de terres aux Bordes par Mathieu Dochier à Jacques Paradis, marchand, commis au grenier à sel de Saint-Vallier (1604). — Procès entre René de Glandèves, seigneur de Puymichel, mari d'Honorade de Materon, d'une part, et Balthazar Ricoud, d'autre part (1657), etc...

H. 470. — (Carton.) — 190 pièces : 182 papier, 8 parch ; 3 sceaux.

1621-1691. — **Cothonay** — Compte que se rendent Rose Dunoyer, veuve et héritière de Jacques Paradis, Antoine Romans et François Cothonay, fermiers des péages de Tournon à Serrières (1621-23). — Procès entre François Cothonay, bourgeois de Saint-Vallier et Catherine Sadin, veuve de Guillaume du Mas (1659), etc.

H. 471. — (Carton.) — 170 pièces : 160 papier, 10 parch.; 3 sceaux.

1623-1672. — **Cothonay** — Rôle de la recette du péage de Saint-Vallier (1623-1624). — Procès entre Jean Cothonay et la communauté d'Albon (1653).

H. 472. — (Carton.) — 163 pièces : 159 papier, 4 parchemin; 1 sceau.

1623-1676. — **Cothonay** — Procès concernant : — la communauté de Moras (1668). — François Servonet, praticien de Châteauneuf (1673) ; — Jean et Claude Orgeval (1676). — Mariage entre Louis Orgeval, greffier de la châtellenie de Bayard, et Antoinette de Morel, fille de feu noble Claude Morel, sieur d'Hauterive (1623), etc...

H. 473. — (Carton.) — 211 pièces : 206 papier, 5 parchemin.

1624-1643. — **Cothonay** — Copie du testament de Félix de la Croix, seigneur de Chevrières, baron de Clérieu, maître des requêtes de l'hôtel du roi (1624). — Procès entre François Cothonay et Jacques Gamon, procureur de Saint-Vallier (1643), etc.

H. 474. — (Carton.) — 147 pièces : 144 papier, 3 parchemin.

1626-1645. — **Cothonay** — Livre de recette des péages par eau de Serrière et Roussillon (1634-1645). — Obligation souscrite en faveur d'Étienne Hervé, marchand passementier, de Paris, par Just-Henri de Tournon, comte de Roussillon, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, grand sénéchal d'Auvergne et bailli du haut et bas Vivarais, pour une somme de 3,000 livres (1631), etc.

H. 475. — (Carton.) — 163 pièces : 157 papier, 6 parch.; 2 sceaux.

1628-1672. — **Cothonay** — Procès entre Jean Cothonay, substitut du procureur général, et Jean-Antoine Bert, prieur du prieuré conventuel de Saint-Vallier (1672). — Certificat du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, affirmant que leur ville « *fut affligée de la maladie contagieuse ès années* « *1628, 29, 30 et 31, en sorte que la plus grande partie* « *des habitants et marchands de ladite ville abandon-* « *nèrent leurs maisons pour se retirer à la campagne,* « *ce qui interrompit et fit cesser durant ce temps là*

« tout le commerce qu'ils avoient avec les villes de « Marseille, Avignon, Montpellier, et les autres du « Languedoc, Provence et Dauphiné; un très grand « nombre de personnes moururent de la peste; le com- « merce ne fut rétabli avec les autres provinces du « Dauphiné, Provence et Languedoc que longtemps « après la cessation de la peste » (1659), etc. .

H. 476. — (Carton.) — 283 pièces : 277 papier, 6 parchemin ; 2 sceaux.

1631-1716. — Cothonay — Conventions, transports et transactions concernant : — François, Jean et Jean-Antoine Cothonay et Just-Louis de Tournon, comte de Roussillon et d'Albon, maréchal de camp des armées du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, héritier de Just-Henri de Tournon, son père (1643) ; — Hugues de Valernod, seigneur du Fay, maréchal de bataille des armées du roi (1656), etc.

H. 477. — (Carton.) — 180 pièces : 176 papier, 4 parchemin.

1631-1723. — Cothonay — Procès entre Jean Cothonay, substitut du procureur général au Parlement de Grenoble, et Joseph de la Baulme de Pluvinel, baron d'Eyglin, seigneur de la Rochette, Saint-Vallier, Quint Pontaix, etc., conseiller au Parlement de Grenoble (1675-1697). — Obligations souscrites en faveur de François Cothonay et de Jean-Antoine Cothonay, par Jean de Vaux, Pierre Richard, etc. (1631-1723), etc...

H. 478. — (Carton.) — 203 pièces papier.

1631-1652. — Cothonay — Procès entre François Cothonay, marchand de Saint-Vallier, et Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, marquis d'Ornacieu, président au Parlement de Dauphiné (1652). — Reconnaissance passée en faveur du roi-dauphin, par Charles de Claveyson, seigneur dudit lieu, gouverneur de Romans, pour des prés, terres et bois à Claveyson (1631), etc.

H. 479. — (Carton.) — 149 pièces : 146 papier, 3 parchemin.

1632-1676. — Cothonay — Livre des recettes du péage de Tournon (1632-1634). — Reconnaissance passée par Jean Cothonay, substitut du procureur général au Parlement, en faveur des religieux de l'abbaye de Saint-Antoine pour la maison-forte de l'Aumône d'Anneyron (1666). — Livre de dépense du prieuré de Saint-Vallier (1674-1676), etc...

H. 480. — (Carton.) — 127 pièces : 124 papier, 3 parchemin.

1633-1653. — Cothonay — Inventaire des titres et papiers de François Bret, avocat au Parlement (1633), etc...

H. 481. — (Carton.) — 215 pièces : 212 papier, 3 parchemin.

1636-1665. — Cothonay — Obligation consentie en faveur de François Cothonay, marchand, de Saint-Vallier, par Pierre Duplessis, contrôleur du grenier à sel dudit lieu (1636).— Procès entre Jean Cothonay et les héritiers de Floris Gambeyson (1665), etc.

H. 482. — (Carton) — 186 pièces : 129 papier, 7 parchemin.

1642-1671. — Cothonay — Procès : — entre François Cothonay et Louise Paradis (1642-1652) ; — entre le même et François Servonet, praticien de Saint-Vallier (1671), etc...

H. 483. — (Carton.) — 143 pièces : 142 papier, 1 parchemin.

1646-1671. — Cothonay — Procès entre Jean Cothonay et Jacques Vieron, marchand d'Andancette (1673). — Provisions de la cure de Sarras, conférées par Henri de Villars, archevêque de Vienne, à André Volozan, prêtre (1671), etc...

H. 484. — (Carton.) — 213 pièces : 207 pap., 6 parch.; 3 sceaux.

1648-1693. — Cothonay — Procès : — entre Jean-Louis Cothonay, prêtre, chanoine de Saint-Ruf, et Jean Galland, boulanger, de Saint-Vallier (1693) ; — entre Étienne Vion, religieux de l'ordre de Saint-Ruf, prieur du prieuré conventuel de Saint-Vallier, et Pierre Brunel (1650) — Ordonnance du duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, prescrivant aux consuls et habitants des lieux où les étapes sont établies « *de « fournir promptement les magasins de denrées néces- « saires pour être distribuées par eux ou par ceux « qu'ils auront commis, aux gens de guerre qu'ils « auront ordre de loger, à peyne de respondre des dé- « sordres qui arriveront par leur manquement* » (Gre- « noble, 3 déc. 1648), etc...

H. 485. — (Carton.) — 134 pièces : 132 papier, 2 parchemin.

1648-1676. — Cothonay — Procès entre François Cothonay et Anne Paradis (1648-1652) ; — entre le même et Noël Coindet, du Sablon (1676), etc...

H. 486. — (Carton.) — 160 pièces : 156 pap., 4 parch. ; 2 sceaux.

1650-1704. — Cothonay — Carnet de comptes de Mme Cothonay (1639-1704). — Fragments de sermons sur la Passion, etc...

H. 487. — (Carton.) — 203 pièces : 201 papier, 2 parchemin.

1651-1666. — Cothonay — Procès : — entre le substitut Jean Cothonay, et Thomas Sauvajon et Fleurie Monteil, mariés (1651) ; — entre Louis Coste la Voulte et les consuls de Moras et Jean Chorier, châtelain de Beaurepaire (1666), etc...

H. 488. — (Carton.) — 215 pièces : 206 papier, 9 parch. ; 3 sceaux.

1658-1671. — Cothonay — Procès entre le substitut Jean Cothonay et : — Jean de Cormes (1658); — Jacques Brunel, capitaine, châtelain de Saint-Vallier, mari de Madeleine Cothonay, François et Alphonse Cothonay et Jean de Collomb, avocat au Parlement de Paris, mari de Marie Cothonay (1671), etc.

H. 489. — (Carton.) — 163 pièces : 160 papier, 3 parch. ; 1 sceau.

1658-1678. — Cothonay — Procès : — entre François Cothonay et Antoine Romanet, receveur des tailles en l'élection de Romans (1658) ; — entre noble Gabriel de la Baulme et Jacques Brunel, de Saint-Vallier, économe des revenus du prieuré dudit lieu (1678), etc...

H. 490. — (Carton.) — 87 pièces papier, 1 sceau.

1639-1676. — Cothonay — Rôle de la taille d'Avalon (1639). — Lettres de François de Simiane de la Coste, président au Parlement de Dauphiné, seigneur de Bayard, Avallon, Grignon, Saint-Maximin, Pontcharra, la Terrasse, Lumbin, Saint-Bernard, etc., donnant à Jean-Antoine Cothonay, avocat au Parlement, l'office de juge de ses terres (1676), etc...

H. 491. — (Carton.) — 181 pièces : 174 papier, 7 parch. ; 1 sceau.

1659-1672. — Cothonay — Procès entre Jean Cothonay et Guillaume du Mas (1659-1660) ; — entre le même et Barthélemy Hesselier, banquier de Lyon (1672), etc...

H. 492. — (Carton.) — 198 pièces : 193 papier, 5 parchemin.

1660-1673. — Cothonay — Procès entre Jean Cothonay, avocat au Parlement et Marguerite de Musino, veuve de Reynaud de Brenier, sieur de Larnage (1673). — Reconnaissance passée en faveur de noble Hugues de Valernod, chevalier, seigneur de Fay, entre les mains d'Humbert de Valernod, son frère, chanoine de Saint-Ruf, par Jean Cothonay, substitut du procureur général, pour des terres sises au mandement de Mantaille en Valloire (1660), etc.

H. 493. — (Carton.) — 221 pièces : 215 papier, 6 parch. ; 2 sceaux.

1663-1665. — Cothonay — Procès entre noble Jean de Charbonneau, maître des comptes, d'une part, et noble Thomas du Terrail, sieur de Bernin, et François de Simiane, marquis de Gordes, donataire universel du sieur de Bernin (1663). — Sentence de discussion des biens de Claude Vincent, orfèvre, de Grenoble, à la requête de Marie Vincent, femme de Jean-Jacques Cothonay (1665).

H. 494. — (Registre.) — In-4° papier, 197 feuillets.

1663-1666. — Cothonay — Livre de raison de M. Cothonay, contenant tout ce qui lui est dû, tant par pensions que par obligations.

H. 495. — (Carton.) — 314 pièces papier.

1664-1717. — Cothonay — Quittances délivrées à M. Cothonay, maître des comptes, par : — François de Simiane de Pontevès, marquis de Gordes (1664) ; — le marquis de Pluvinel (1704). — Mémoire de Martin Coulaud, apothicaire (1714-1717).

H. 496. — (Carton.) — 153 pièces : 149 papier, 4 parchemin.

1666-1674. — Cothonay — Procès : — entre François Cothonay et Diane Alle (1666) ; — entre le substitut Jean Cothonay et Hugues Cavat, notaire royal, greffier des comtés de Saint-Vallier (1674), etc...

H. 497. — (Carton) — 169 pièces : 166 papier, 3 parchemin.

1668-1673. — Cothonay — Procès entre le substitut Jean Cothonay, d'une part, et : — Jean de la Cour et Raymond Chastillon, marchand de Romans, d'autre (1668) ; — Guillaume Lombard, procureur d'office de Saint-Vallier (1673), etc...

H. 498. — (Carton.) — 250 pièces papier.

1668-1707. — Cothonay — Quittances délivrées à Jean-Antoine Cothonay, par : — Marguerite de la Croix de Chevrières (1668); — Fournier, tailleur (1679), etc...

H. 499. — (Carton.) — 192 pièces : 185 papier, 7 parch. ; 4 sceaux.

1673-1676. — **Cothonay** — Procès entre Jean Cothonay et : — Étienne Villard, avocat au Parlement (1673-74); — Claude du Plessis, conseiller du roi, substitut du procureur général (1676), etc...

H. 500. — (Carton.) — 194 pièces : 189 papier, 5 parchemin.

1678-1679. — **Cothonay** — Procès : — entre Jean Cothonay et Catherine de Musino, veuve de noble Reynaud de Brunières de Larnage (1673); — entre le même et le président de Pisançon (1678), etc...

H. 501. — (Carton.) — 144 pièces : 142 papier, 2 parch. ; 2 sceaux.

1675-1680. – **Cothonay** — Procès : — entre Jean Cothonay et Jaime Guillet, femme de François Cothonay (1675) ; — entre le même et Françoise de Pastural (1680), etc....

H. 502. — (Carton.) — 282 pièces papier.

1682-1698. — **Cothonay** — « *Mémoire de ce* « *que je dois fournir à Claude Cothonay, mon fils,* « *pour son entrée dans le couvent des RR. PP. Prédi-* « *cateurs de Grenoble, pour son noviciat et profession* : « *Premièrement, deux habits blancs avec une chape* « *noire et les habits de dessous aussi blancs, trois* « *tunicelles, un chapeau et des souliers, un étui à* « *tenir un couteau, une fourchette et une cuillière* « *d'argent, un bréviaire, un diurnal et des chapelets ;* « *150 livres pour la pension du noviciat ; 60 livres de* « *pension annuelle et viagère ; à la profession, un lit* « *complet, deux couvertes, trois paires de draps, ser-* « *viettes, mouchoirs, coiffes, un oratoire, une table, un* « *coffre ou armoire et six chaises, un présent pour* « *l'église des RR. PP., etc...* » (1682). — Quittances délivrées à Jean Cothonay, par : — Pierre de Peyrilles, procureur en la commission des eaux et forêts de la province (1674) ; — frère Raphaël de Beaujeu, gardien du couvent du Tiers-Ordre de Saint-François, de Saint-Vallier (1691), etc...

H. 503. — (Carton.) — 122 pièces : 114 papier, 8 parch. ; 3 sceaux.

1682-1690. — **Cothonay** — Procès : — entre Jean Cothonay, substitut du procureur général, et Jacques Brunel, conseiller et procureur du roi en la prévôté générale du Languedoc, capitaine-châtelain de Saint-Vallier (1682-1684); — entre le même et Pierre Félix et Madeleine Brunel (1690), etc.

H. 504. — (Carton.) — 154 pièces : 145 papier, 9 parch. ; 3 sceaux.

1684-1715. — **Cothonay** — Procès entre Jean-Antoine Cothonay et Jean de la Cour (1684), etc...

H. 505. — (Carton.) — 182 pièces : 174 papier, 8 parch. ; 3 sceaux.

1710-1731. — **Cothonay** — Procès entre Jean-Antoine Cothonay et : — François Argoud, chanoine en l'église Saint-Maurice de Vienne (1710) ; — François Expilly, avocat en la Cour (1717) ; — entre Françoise Chaboud, veuve de Jean-Antoine Cothonay et Jean Cothonay, docteur en droit, habitant à Saint-Vallier (1730-1731), etc.

H. 506. — (Carton.) — 141 pièces : 139 papier, 2 parchemin.

1710-1733. — **Cothonay** — Procès entre Jean-Antoine Cothonay et : — le doyen du chapitre Notre-Dame (1710) ; — Jean-Baptiste Maillet, substitut du procureur général au Parlement (1716) ; — Mathieu Vinot, substitut du procureur général (1731) ; — Jean-Baptiste Toscan, substitut du procureur général (1733), etc...

H. 507. — (Carton.) — 197 pièces : 194 papier, 3 parchemin.

1711-1716. — **Cothonay** — Procès entre Jean-Antoine Cothonay et Louis de Portefaix, avocat en la Cour (1711) ; — entre le même et Jean Soulier, ancien procureur en la sénéchaussée de Crest (1716), etc.

H. 508. — (Carton.) — 122 pièces : 120 papier, 2 parch. ; 1 sceau.

1714-1716. — **Cothonay** — Procès entre Jean-Antoine Cothonay et : — Catherine Servient, veuve de noble Pierre-Félix Brunel, procureur du roi en la prévôté de Languedoc (1714) ; — Joseph de Vachon de la Roche, seigneur de Châbons (1716), etc...

H. 509. — (Carton.) — 140 pièces papier.

1571-1780. — **Cottavoz** — Donation par Pierre Cottavoz à Jacques Marcel et Clauda Cottavoz, mariés, d'une maison située à Saint-Martin-de-Miséré (1571). — **Cottet.** — **Couchet** — Testament de Jacques Couchet, charpentier, de Grenoble (1633). — **Coultoux.** — **Couppier** — Pièces de comptabilité concernant Roman Couppier et Claude Couppier, son fils, relatives à la vente de leur commerce de droguerie, à Grenoble, à Pierre Jomaron (1725). — **Couppy** —

Réception, en qualité de maître apothicaire-épicier à Paris, de Louis Couppy, compagnon apothicaire : il justifie qu'il a fait un stage de sept ans à l'Hôtel-Dieu de Paris (1667). — **Courjon.** — **Cournu.** — **Cousin** — Procès concernant François-Louis Cousin de Marinière, ancien cornette au régiment de Royal-Cavalerie, Jean-Joseph Cousin de Contamine, intéressé dans les affaires du roi, Aymar Cousin de Charmette, résidant au Limbey, en Amérique, et Lucien Cousin de Malbourget, bourgeois de Grenoble (1731). — **Couvat.** — **Crolard.** — **Crozet.** — **Cuocq.** — **Cuzin** — Procédures criminelles faites à la requête d'Antoine Cuzin, procureur d'office du comte de Sénozan, seigneur de Saint-Laurent-de-Mure, contre des braconniers (1728), etc.

H. 510. — (Rouleau.) — Parchemin de 7m94c sur 18 c. de large, composé de 7 peaux en très mauvais état.

1400. — **Curti** — Reconnaissances passées en faveur de noble Hugues Curti par divers particuliers de la paroisse de Champier.

H. 511. — (Carton.) — 210 pièces papier.

1601-1780. — **Dalmas** — Procès entre Esprit Dalmas, avocat au Parlement, et Isabeau de Bermond, veuve de noble Charles de Dorgeoise, sieur de Montferrier (1683). — **Dandré.** — **Davahive** dit Saint-Hubert, caporal au régiment Royal-Artillerie (1764). — **David.** — **Davity** — Transaction entre Pierre Davity, docteur en droit, avocat au Parlement de Grenoble, fils et héritier de noble Pierre Davity, habitant à Tournon, d'une part, et Jeanne et Nicette Bérangier, filles de Jean Bérangier, procureur en la Cour, au sujet des droits dotaux d'Ennemonde Roux, femme de Pierre Davity (1601), etc.

H. 512. — (Carton.) — 150 pièces : 136 papier, 14 parchemin, 3 sceaux.

1626-1706. — **Dauby ou d'Auby** (1) — Provisions de la charge de lieutenant de sa compagnie accordées au sieur d'Auby, par Charles de Créqui, maréchal de France, lieutenant général de Sa Majesté en Dauphiné (6 déc. 1626). — Mariage entre noble Barthélemy Dauby et Ennemonde Francon (1630). — Livre de la nativité des enfants de M. Dauby (il en eut quatorze) : le 24 juin 1632, naissance de Louise : parrain, le duc de Créqui ; marraine, la Présidente de la Coste ; — en 1645, le 22 février, naissance de Maximilien : parrain, le duc de Sully, pair de France et lieutenant général en Dauphiné ; marraine, la comtesse de la Buisse, etc... — Procès entre les Augustins de Grenoble et noble Barthélemy Dauby, lieutenant de la compagnie du duc de Lesdiguières (1645). — Testament de noble Barthélemy d'Auby, écuyer de la grande Écurie, lieutenant du duc de Lesdiguières dans la ville de Grenoble (1663). — Procès entre Lucrèce Dauby et François Le Maire, avocat en la Cour (1706), etc...

(1) Barthélemy Dauby ou d'Auby avait une telle passion pour la particule qu'il la donnait même à son pays, dont il orthographiait constamment le nom sous la forme « *d'Aulphiné* ». — Sa fille vint mourir à l'hôpital, auquel elle laissa les quelques biens qui lui restaient.

H. 513. — (Carton.) — 158 pièces papier.

1737-1751. — **Debages** — Procédures concernant Jean Debages, chanoine de l'église collégiale de Saint-Salvy d'Alby, prieur de Cambon (1652). — **Decouz** — Correspondance et comptabilité de Marie Decouz, habitant à Grenoble (1751). — **Delange** — Procès entre Symphorien Delange, maître apothicaire à Grenoble, et Jean-Baptiste Chevalier, aubergiste (1786). — **Delorme** — Comptes de la dernière maladie et des funérailles de M. Delorme, capitaine des ouvriers de l'Arsenal (1737-1739), etc.

H. 514. — (Carton.) — 188 pièces papier.

1691-1724. — **Denier** — Mariage entre Dominique Denier, procureur au baillage, et Françoise Corréard (29 mai 1691). — Testament du P. Denier, augustin déchaussé, de Grenoble (18 juillet 1724), etc...

H. 515. — (Registre.) — In-4° papier : 121 feuillets.

1687-1771. — **Denier** — Livre de raison de Dominique Denier, procureur : « *Le 29 mai 1691, j'ay* « *contracté mariage avec Françoise Corréard, fille de* « *défunt Ennemond Corréard, procureur au bailliage* « *de Graisivaudan ; — le 19 juin 1699, jour de la* « *Fête-Dieu, sur les onze heures et demie, Dieu m'a* « *donné un fils, qui a été baptisé par le grand, pieux* « *et vertueux M. Dufour, prêtre et curé de l'église* « *Saint-Louis, le lendemain dans l'église Saint-André* « *de Grenoble, où les fonctions curiales de l'église* « *Saint-Louis se font encore, etc...* »

H. 516. — (Registre.) — In-4° papier, 134 feuillets.

1751-1825. — **Denier** — Livre de raison de Dominique Denier, procureur et de ses successeurs.

H. 517. — (Registre.) — In-4° papier, 186 feuillets.

1752-1778. — **Denier** — Livre de raison de Dominique Denier.

H. 518. — (Registre.) — In-4° papier, 141 feuillets.

1772-1800. — **Denier** — Livre de raison de Madeleine-Françoise Denier.

H. 519. — (Carton.) — 263 pièces : 257 papier, 6 parchemin, 2 sceaux.

1642-1721. — **Denier** — Vente, par noble Ennemond Fustier, seigneur de la Rochette, conseiller au Parlement de Dauphiné, à noble Gabriel de Monnet, sieur du Mollard, de divers bâtiments et terres situés à Lans, aux montagnes de Sassenage, moyennant 2,700 l. (31 juillet 1642). — Procès entre Dominique Denier et Antoine Ricollin-Billon (1721), etc.

H. 520. — (Carton.) — 243 pièces papier.

1675-1744. — **Denier** — Procès entre Dominique Denier et Antoine Duclot, avocat en la Cour, juge des terres du duc de Lesdiguières (1705). — Rôle des Frères pénitents blancs de Grenoble, sous le vocable de Notre-Dame-du-Confalon, du 15 mars 1708 (imprimé). — Testament de Dominique Denier, procureur au bailliage (1er avril 1720). — Lettres du Président de Piolenc de Thoury (1744), etc...

H. 521. — (Carton.) — 214 pièces : 213 papier, 1 parchemin.

1707-1739. — **Denier** — Observations pour M. Pierre-Hugues de Bénivent, avocat au Parlement, contre noble César de Bardonnenche, seigneur de Champiney (s. d. imp.). — Procès entre Dominique Denier et : — Catherine Terrier (1707) ; — Charles Marcel, procureur (1738), etc...

H. 522. — (Carton.) — 242 pièces : 238 papier, 4 parchemin.

1727-1755. — **Denier** — Quittances et contrats relatifs à l'achat de l'office de procureur de Dominique Denier (1727-1750). — Carnets de comptes de M. Denier (1748-55), etc.

H. 523. — (Carton.) — 187 pièces papier.

1728-1750. — **Denier** — Requête adressée à l'évêque de Grenoble par Dominique Denier, pour obtenir le droit d'avoir un banc dans l'église de la Ferrière-du-Guâ (1728). — Procès entre les pauvres de la Ferrière-du-Guâ, assignés en la personne de Jean Gaime, curé de Genevray, et de Dominique Denier, procureur au bailliage, leur administrateur, d'une part, et Claude Royer, curé de la Ferrière, d'autre part (1750), etc.

H. 524. — (Carton.) — 158 pièces : 157 papier, 1 parchemin.

1729-1730. — **Denier** — Procès : — entre Dominique Denier et Benoit Buisson Saint-Nizier, procureur au Parlement (1729) ; — entre le même et Madeleine Duclot veuve de François Corréard (1730), etc...

H. 525. — (Carton.) — 244 pièces : 237 papier, 3 parchemin.

1731-1775. — **Denier** — Lettres patentes sur arrêt, données à Versailles le 30 octobre 1731, portant règlement pour le commerce des habitants de la principauté d'Orange avec ceux du Comtat-Venaissin (imprimé). — Procès entre Madeleine Denier, fille du procureur, et François Grimoud, des Saillans (1775), etc.

H. 526. — (Carton.) — 180 pièces papier.

1735-1748. — **Denier** — Procès : — entre Dominique Denier et Jean-Baptiste de Poleymieu de Baronnat, conseiller honoraire au Parlement de Grenoble (1735) ; — entre le même et Pierre de Baronnat (1748), etc.

H. 527. — (Carton.) — 215 pièces : 214 papier, 1 parchemin.

1739-1749. — **Denier** — Lettres adressées à M. Denier par Charles-François de Roussereau, écuyer, seigneur de Biars, résidant à Lyon (1739-1742). — Testament de Pierre du Sauzey de la Croix, seigneur de Barbières, conseiller honoraire au Parlement de Dauphiné (15 août 1746). — Procès entre Dominique Denier et les religieuses de Notre-Dame des Colonnes de Vienne (1749), etc...

H. 528. — (Carton.) — 101 pièces : 97 pap., 4 parch. ; 1 sceau.

1765. — **Denier** — Procès entre Dominique et George-Martin de Reymure (1755).

H. 529. — (Carton.) — 232 pièces papier.

1655-1691. — **Cabinet Denier** — Procès concernant : — Claude Galabertier (1655) ; — la paroisse de la Ferrière-du-Guâ (1691). — Rôle de la taille peréquée pour la construction de l'église Saint-François-de-Salles à la Ferrière (1691), etc.

H. 530. — (Carton.) — 213 pièces : 211 papier, 2 parchemin.

1656-1662. — **Cabinet Denier** — Procès concernant : — Étienne Paris, marchand, de Charnècles (1656) ; — noble Jean-Louis Alleman, sieur de Montrigaud (1662), etc.

H. 531. — (Carton.) — 229 pièces : 226 papier, 3 parchemin.

1670-1771. — **Cabinet Denier** — « Actes sur lesquels M. Claude Royer, curé de la paroisse de la Ferrière-du-Gua, en exécution de l'édit du mois de mai 1768, a formé demande contre messire Claude-Mathias-Joseph de Barral, évêque de Troyes et prieur de Vif, de sa portion congrue de 500 l., sous l'imputation offerte de 150 l. portées par l'acte de fondation du 12 septembre 1670 (imp. chez André Arnaud, place Saint-André, 1771). — Mémoires et correspondances relatifs à ce procès, etc.

H. 532. — (Carton.) — 123 pièces papier.

1670-1672. — **Cabinet Denier** — Procès concernant Augustin Cousin, bourgeois de Grenoble, et Hélène Sinet.

H. 533. — (Carton.) — 295 pièces : 288 papier, 7 parchemin.

1681-1780. — **Cabinet Denier** — Procès concernant Michel Reymond, maître barbier et perruquier, résidant à Paris, et la corporation des peigneurs de chanvre de Grenoble, etc.

H. 534. — (Carton.) — 218 pièces : 215 papier, 3 parch. ; 1 sceau.

1685-1689. — **Cabinet Denier** — Procès concernant : — Claude Pélissier, maître ordinaire en la Chambre des Comptes (1685), — le syndic du chapitre Notre-Dame (1689), etc.

H. 535. — (Carton.) — 215 pièces : 214 papier, 1 parchemin.

1686-1731. — **Cabinet Denier** — Procès concernant : — Marie Merle, veuve d'Antoine Allard (1686) ; — Paul-François de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon (1731), etc...

H. 536. — (Carton.) — 143 pièces papier.

1707. — **Cabinet Denier** — Procès entre Claude Pellissier, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Grenoble, et Léonard Pellissier, ancien major au régiment de Suze, d'une part, et Françoise Cellier, d'autre part (1707), etc.

H. 537. — (Carton.) — 215 pièces : 211 papier, 4 parchemin.

1707-1738. — **Cabinet Denier** — Procès concernant Marie Vioux, veuve de François Fleury de la Chastellière.

H. 538. — (Carton.) — 286 pièces : 282 papier, 4 parchemin.

1713-1715. — **Cabinet Denier** — Procès concernant : — Jacques de Bérenger, chevalier, comte de Charmes, seigneur de Vif, le Guâ, Pasquier, Saint-Muris, Saint-Donat, etc., maréchal de camp des armées de Sa Majesté, et François de Bocsozel de Montgontier, prieur de Vif (1713-1715).

H. 539. — (Carton.) — 154 pièces papier.

1718-1772. — **Cabinet Denier** — Procès concernant Claude Rochas-Lancy et Jean Vallier, notaire de Miribel (1718-1754), etc.

H. 540. — (Carton.) — 160 pièces : 157 papier, 3 parchemin.

1732-1738. — **Cabinet Denier** — Procès concernant : — noble Jean-Baptiste de Lolle, seigneur de Bayard, ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi, et Marie Perrin, veuve de Pierre Reymond, notaire à Grenoble (1732) ; — noble Pierre de Bérenger, chevalier, seigneur du Guâ, Vif, etc.... (1738), etc....

H. 541. — (Carton.) — 196 pièces papier.

1759-1764. — **Cabinet Denier** — Procès concernant Laurence Maurin, veuve de Pierre Reymond, des Saillans (1759). — État des fournitures de bois et de lumières faites par les sieurs Borot et Pascal aux troupes cantonnées au Pont-de-Beauvoisin (1761-1764).

H. 542. — (Carton.) — 215 pièces : 209 pap., 6 parch. ; 2 sceaux.

1769-1781. — **Cabinet Denier** — Procès concernant le chanoine Gras du Villard (1781). — Extraits

des parcellaires des fonds nobles de la communauté de Jarrie, etc.

H. 543. — (Carton.) — 89 pièces papier.

1622-1793. — **Derrion** — Contrats et arrentements concernant Scipion Derrion, châtelain de Saint-Maximin et Grignon (1622-1644) — Vente par Antoine Derrion, avocat en la Cour, et Marcianne Massot, veuve de noble Ennemond Derrion, secrétaire en la Chancellerie du Dauphiné, à Hélie Cheval et Pierre André, marchands, de deux maisons à Grenoble, près du cimetière Notre-Dame, moyennant un somme totale de 10,000 l. (1668). — **Deru** — Lettres de prêtrise de François-Ignace Deru, prêtre habitué de l'église Saint-André de Grenoble (1728). — Catalogue des livres de l'abbé Deru, vendus le 7 septembre 1736, avec leurs prix : la bible, in-fol., 3 vol., vendue à M. Pascal, curé de Sainte-Agnès, 26 l. 5 s.; les poésies de Mme Deshouillières, 1 l. 9 s.; les sermons de M. Bourdaloue, en 14 vol., 15 l.; la bible de Sacy, 21 vol., 42 livres, etc... — **Desblaches** — Procédures et comptabilité concernant Joseph Desblaches, peintre, de Grenoble (1784-1793), etc.

H. 544. — (Carton.) — 119 pièces : 116 papier, 3 parchemin.

1575-1777. — **Descombes** — Comptabilité de Raymond Descombes, lieutenant en la maréchaussée de Dauphiné (1685-1725). — Livre de raison de M. Raymond de Sonan, frère de Raymond Descombes (1714-1720). — **Despatre** — Procès entre Jacques Despatre et Gasparde Ricard, mariés, d'une part, et Jacques Meunier, de Vizille, d'autre part (1777). — **Després** — Testament de Jeanne Després, femme de Jean Terras (5 nov. 1575), etc.

H. 545. — (Carton.) — 245 pièces papier.

1748-1757. — **Devoize** — Correspondance des Ministres avec M. Devoize, maître des forges de Saint-Gervais, chargé des fournitures pour le compte du roi. — Lettre de M. de Machault : « Je vous préviens qu'il « est nécessaire que vous suspendiez toutes fontes de « canons. Cette suspension a pour cause le parti « qu'on a pris de faire couler les canons pleins pour « estre ensuite forez et tournez avec une machine « inventée par le sieur Maritz, commissaire des fontes « à Strasbourg. Cette méthode, dont il a esté fait des « essays dans les différentes forges de l'Angoumois et « du Périgord, a parfaitement réussi, et comme il paraît « qu'il sera très avantageux de l'adopter, je me pro« pose de la faire suivre dans la forge de Saint-Ger« vais ; » — de M. de Morges : « Vous avez déjà con« naissance du parti qui a été pris de ne plus couler « de canons à noyau, et s'il avait été possible à « M. Maritz de se transporter à Saint-Gervais ces der« nières années, les machines pour les forer et les « tourner dans leur surface extérieure y seraient déjà « établies. Comme il est à Strasbourg, je l'ai engagé à « passer à St-Gervais avant que de retourner à Angou« lesme, et j'ai destiné en même temps M. de la Croix, « commissaire de la marine du département de Roche« fort, avec un écrivain qui viendra de Toulon pour « suivre les ouvrages qui seront à faire. Je compte « que vous vous prêterez à tout ce que M. Maritz « jugera nécessaire, et j'ai remis à régler dans la suite « ce qu'il y aura à changer à vostre traité en ce qui « concerne les prix qui seront diminués. On aura soin « du reste que vos intérêts particuliers ne soient point « lézés. » — Copie des lettres adressées par M. Devoize au sujet de la fabrique de Saint-Gervais (1748-1751). — États, mémoires, lettres et comptes de M. Jeannot, chargé des affaires de la fonderie de Saint-Gervais, à Paris (1748-1756), etc..... (Liasses 1-4).

H. 546. — (Carton.) — 145 pièces papier.

1749-1758. — **Devoize** — Correspondances relatives à la fabrique de canons de Saint-Gervais. — Procès avec le sieur Marillat, maître mouleur de la fabrique de Saint-Gervais (1753). — État de la fourniture faite au garde-magasin de Toulon, tant en fers qu'en canons destinés à la Marine, par M. Devoize, entrepreneur de la fabrique royale de Saint-Gervais (17491-758). (Liasses 4-5).

H. 547. — (Carton.) — 247 pièces papier.

1738-1764. — **Devoize** — Correspondance de M. Devoize, soit pour affaires particulières, soit relativement à la fabrique de Saint-Gervais. — Lettre de M. Cotton, avocat à Paris : « Le Parlement de Dau« phiné a eu hier son audience de congé du Roy, qui « les a bien accueillis.... Consollés-vous, Dumesnil ne « commandera plus, et, si l'on doit croire certains « bruits, il est exilé à Chateaudun. Le Roy paye les « frais de MM. du Parlement et accorde à la province « une diminution de 500,000 l. sur les impositions « annuelles. C'est ne pas avoir perdu son procès

« quand on en tire pied ou aile. Toulouse ne s'assemblera pas que le Roi n'ait rappelé M. Bastard, premier président... » (Paris, 14 février 1764), etc... (Liasse 6).

H. 548. — (Carton.) — 251 pièces : 241 papier, 10 parch.; 3 sceaux.

1748-1759. — **Devoize** — Comptes entre M. Devoize et les sieurs Roybet et Cie, entrepreneurs de la fabrique de gueuses et de fers située à Saint-Martin-le-Colonel, dans le Royanais (1747-1759). — Inventaire général de la fabrique de Saint-Gervais, au 5 mai 1754 : MM. Devoize, Paturel, Pochin et Badon, associés, avaient mis chacun 24,000 livres dans l'entreprise ; les bénéfices réalisés en 1754 s'élevaient, pour les quatre associés, à 110,959 livres. — Traité passé par François-Noël-Laurent Levasseur de Villeblanche, intendant de la marine et des fortifications maritimes de Provence au département de Toulon, avec Joseph Devoize, bourgeois de Grenoble, pour la fourniture des canons de fer, « *des fers ronds, plats et carrés, fer en feuillars* « *et saumons de fer en gueuse, pour le service des* « *vaisseaux du Roi* » (15 fév. 1748). (Liasses 7-9).

H. 549. — (Carton.) — 238 pièces papier.

1751-1758. — **Devoize** — Lettres adressées à M. Devoize par M. Jeannot, son représentant à Paris (1753-1758).— Correspondance et comptabilité du sieur Bonamy, procureur de M. Devoize (1751-1753), etc.... (Liasse 12).

H. 550. — (Carton.) — 266 pièces papier.

1749-1754. — **Devoize** — Comptes de Joseph Devoise, entrepreneur de la fonderie de Saint-Gervais, avec M. Pochin, son associé.

H. 551. — (Carton.) — 306 pièces papier.

1754-1764.— **Devoize** — Comptes de M. Joseph Devoize avec M. Pochin, son associé.

H. 552. — (Carton.) — 298 pièces papier.

1750-1766.— **Devoize** — Correspondance commerciale de Joseph Devoize avec ses associés.

H. 553. — (Carton.) — 225 pièces papier.

1746-1750.— **Devoize** — Correspondance commerciale de Joseph Devoize.

H. 554. — (Carton.) — 235 pièces papier.

1751-1754.— **Devoize** — Correspondance commerciale de Joseph Devoize : lettres de MM. Pochin, Paturel, Dasque, Missiessi, etc....

H. 555. — (Carton.) — 310 pièces papier.

1755-1758.— **Devoize** — Correspondance commerciale de Joseph Devoize. — Lettres des mêmes.

H. 556. — (Carton.) — 152 pièces papier.

1759-1764. — **Devoize** — Correspondance commerciale de Joseph Devoize. — Lettres des mêmes.

H. 557. — (Carton.) — 235 pièces papier.

1755-1757. — **Devoize** — État des fournitures faites par M. Devoize : — aux troupes du bataillon de Bourges, cantonnées au Villard-d'Arène, Bourg-d'Oisans, Gavet, Vizille, Saint-Pierre-d'Entremont et Voreppe ; — au régiment de Schomberg, cantonné à Crémieu, Morestel, Bourgoin, la Tour-du-Pin, les Abrets, Rives, Tullins, Voiron et Moirans; — aux invalides du Pont-de-Beauvoisin; — au bataillon de Béziers, cantonné à la Mure, etc... (septembre et octobre 1757), etc....

H. 558. — (Carton.) — 254 pièces papier.

1748-1757. — **Devoize** — Correspondance et comptes de J. Devoize avec M. de la Tour-du-Pin Gouvernet, commandant du Pont-de-Beauvoisin.

H. 559. — (Carton.) — 217 pièces papier.

1754-1758. — **Devoize** — Compte des fournitures faites aux troupes par M. Devoize, aux Échelles, Miribel, Uriage, Villard-d'Arène et au Lautaret (1754-1758).

H. 560. — (Carton.) — 277 pièces : 276 papier, 1 parchemin.

1750-1754. — **Devoize** — Comptabilité de M. Joseph Devoize pour la fourniture des bois et chandelles du corps de garde des Échelles (1750-1754).

H. 561. — (Carton.). — 264 pièces papier.

1760-1763. — **Devoize** — Comptabilité de M. de la Tour-du-Pin, gouverneur, commandant pour le Roi,

au Pont-de-Beauvoisin avec Joseph Devoize chargé du chauffage et éclairage de la troupe.

H. 562. — (Registre.) — In-f° papier : 125 feuillets.

1735-1738. — **Devoize** — Livre contenant les achats des fermiers de la boucherie, commencé le 8 mai 1735. — Achats faits par M. Devoize, associé, aux foires du Valbonnais et au Bourg-d'Oisans : moutons, 10 à 13 livres pièce ; — veaux, de 7 à 9 livres ; — bœufs, 21 livres 15 sous le quintal, etc.

H. 563. — (Registre.) — In-f° papier : 237 feuillets.

1735-1738. — **Devoize** — Livre brouillard des comptes des entrepreneurs de la ferme des boucheries de Grenoble.

H. 564. — (Registre.) — In-f° papier : 168 feuillets.

1735-1738. — **Devoize** — Grand-livre de la ferme des boucheries.

H. 565. — (Carton.) — 105 pièces papier.

1736-1761. — **Devoize** — Comptes et procès de Joseph Devoize, fermier et entrepreneur de la boucherie de Grenoble.

H. 566. — (Carton.) — 247 pièces : 245 papier, 2 parchemin.

1745. — **Devoize** — Comptes de l'association contractée entre les sieurs Micoud, Clerc et Devoize, pour le commerce des vins.

H. 567. — (Registre.) — 56 feuillets papier.

1746-1748. — **Devoize.** — Journal de la vente des fers.

H. 568. — (Carton.) — 44 pièces papier.

1640-1720. — **Didier.** — Comptes et procès concernant Antoine Didier et Marie Sarret, sa femme, des grands Amieux et Jean Didier leur fils, dont les biens avaient été en partie acquis par M. Champrond, curé de la Ferrière-du-Guâ, et en partie donnés aux pauvres de la Ferrière.

H. 569. — (Carton.) — 117 pièces papier.

1640-1740. — **Didot** — Procès : — entre Joseph Didot, notaire royal et châtelain de Ratier, et Antoine Vignon, capitaine châtelain de la Mure (1672) ; — entre Claude Didot, de Nantes-en-Ratier et Guigues Roux (1704), etc.

H. 570. — (Carton.) — 140 pièces papier.

1417-1421. — **Die** — Comptes de l'étape de la ville de Die en 1656. — **Diot** — Mariage de Nicolas Diot, maître arquebusier, de Grenoble, avec Jeanne Naud (3 novembre 1707). — **Dodenoud** ou **d'Odenoud** — Procès entre Pierre Dodenoud, docteur en médecine de Grenoble, et Suzanne Desmoulins (1666). — **Dolomieu** — État de ce que la communauté de Dolomieu a fourni pour le passage des troupes, en suite des ordres du maréchal de Créqui (1727). — **Donnet.** — **Dorel.** — **Dorgeoise** — Testament de noble Pierre de Dorgeoise sieur de Montferrier, de Tullins (24 août 1649). — **Drac** — Inventaire des pièces et procès intentés à la ville de Grenoble par les communautés de Seyssins, Seyssinet, Fontaine et Sassenage à raison des réparations des digues contre la rivière du Drac (1477-1655). — État des ouvrages à faire pour contenir le torrent du Drac dans son lit du côté de Seyssins, Seyssinet, Fontaine, Sassenage et Noyarey (1723). — **Drevet.** — etc...

H. 571. — (Carton.) — 131 pièces papier.

1741-1762. — **Drevois** — Procès entre Jean Drevois de Crolles et Françoise Drevois.

H. 572. — (Carton.) — 220 pièces papier.

1550-1602. — **Drevon** — Vente d'un office de procureur au Parlement par Joseph Bonnard, à Laurent Drevon, de Saint-Geoire, pour 2,000 livres et 45 livres d'étrennes (1er janvier 1702). — **Droguet (de)** — Vente par Claude Carrier, de Venon, à Jean de Droguet général des Monnaies du Dauphiné, de la moitié de ses droits sur une petite « serre à tenir poisson » (15 avril 1550). — **Dubœuf.** — **Dubois** — Procès entre Antoine Dubois, avocat au Parlement de Dauphiné, et Louis Bouillet et Louis Paillat, marchands de Lyon, au sujet des biens de feu Jacques Carier, secrétaire de la connétable de Lesdiguières (1633). — **Dubuha et Dupille** — Testament mutuel de Germain Dubuha, architecte du Roi, arpenteur juré en la ville de Lyon, et d'Angélique de Molby, sa femme (22 juillet 1678). — Mariage entre Pierre Dupille, opérateur du Roi, et Jeanne-Suzanne-Angélique de Molby, veuve de Germain Dubuha et fille de feu François de Molby, écuyer, capitaine d'une compagnie franche pour le service de

Sa Majesté (7 décembre 1680). — **Duc** — Inventaire des biens, meubles et immeubles laissés par feu Jacques Duc, fils de feu Nicolas Duc, peintre, de Saint-Jean-de-Maurienne (1692); cet inventaire mentionne un certain nombre de tableaux représentant des sujets religieux : *le petit Jésus*, *Saint-Jean-Baptiste*, *la Nativité, etc.*

H. 573. — (Carton.) — 209 pièces : 206 papier, 3 parchemin.

1593-1728. — **Duchon** — Vente d'un domaine à Quaix, consentie par Jacques Jacquet, notaire dudit lieu, à Pierre Duchon, procureur, moyennant 1,400 livres (1616). — Procès entre Pierre Duchon, maître des comptes, et Jean Royannès, marchand, de Romans (1702), etc.

H. 574. — (Carton.) — 285 pièces : 284 papier, 1 parchemin.

1653-1680. — **Duchon** — Procès : — entre Marie Bozonnier, femme de Jean Duchon, procureur, et Isabeau Bozonnier, femme d'Étienne de Gruel, seigneur de Villebois (1653) ; — entre Jean Duchon, procureur en la Cour, et Isabeau Bozonnier (1656), etc.

H. 575. — (Carton.) — 145 pièces : 143 papier : 1 parchemin et 1 registre in-4° papier, 89 feuillets.

1675-1685. — **Duchon** — « Livre de raison de Jean Duchon, conseiller du Roi, contenant tout ce qui restoit de nécessaire aux précédents, lesquels sont déchirés » (1675-1685). — Procès entre noble Jean Duchon, maître en la Chambre des comptes du Dauphiné, et noble Charles Dupuy, sieur de la Garde (1680), etc.

H. 576. — (Carton.) — 145 pièces : 140 papier, 5 parchemin.

1619-1712. — **Duchon** — Procès entre Pierre Duchon, auditeur des comptes, adjudicataire des dettes d'Alphonse de Rochechinard, et Jean-François Argoud, avocat au Parlement, châtelain de la Côte-Saint-André.

H. 577. — (Carton.) — 102 pièces : 93 papier : 7 parchemin : 2 sceaux.

1669-1712. — **Duchon** — Procès entre noble Pierre Duchon et Abel Lavorel, notaire royal de Grenoble (1669); — entre le même et Marguerite de Rochechinard (1711).

H. 578. — (Carton.) — 109 pièces : 108 papier, 1 parchemin.

1683-1700. — **Duchon** — Procès : — entre le maître des comptes Duchon, et Philippe de Gilliers, écuyer, baron de la Bâtie, au pays de Gex, et François de Gilliers, écuyer, sieur de la Frette, garde du corps dans la compagnie du duc de Duras (1683) ; — entre Pierre Duchon et Benoît Fanuel, notaire à Quaix (1695), etc...

H. 579. — (Carton.) — 248 pièces : 246 papier, 2 parchemin.

1689-1718. — **Duchon** — Procès entre noble Pierre Duchon et : — Étienne de Virieu, chanoine de Saint-Barnard-de-Romans (1689) ; — Pierre Charrière, prêtre habitué en l'église cathédrale Saint-Appollinaire de Valence (1696) ; — Nicolas de Prunier, chevalier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, ancien colonel du régiment de la couronne (1718), etc.

H. 580. — (Carton.) — 202 pièces : 197 papier, 5 parchemin.

1697-1699. — **Duchon** — Procès entre noble Pierre Duchon et : — noble Pierre Gondoin, maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné (1697) ; — noble Amédée du Vivier (1699), etc.

H. 581. — (Registre.) — In-4° papier : 277 feuillets.

1697-1706. — **Duchon** — Procès entre noble Pierre Duchon, maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné, créancier dans la discussion des biens de noble Alphonse de Rochechinard, et noble Charles Assalin de la Gardette, sieur de Montarsin, héritier de Philiberte de la Gardette, sa tante, etc.

H. 582. — (Carton.) — 263 pièces : 260 papier, 3 parchemin; 1 sceau.

1698-1700. — **Duchon** — Procès : — entre noble Pierre Duchon, seigneur de Rochechinard, maître en la Chambre des Comptes, et noble Arthus Magnan, contrôleur en la Chancellerie du Dauphiné (1698); — entre le même et les greffiers de Romans au sujet des droits que ces derniers réclamaient sur le prix de l'enchère des biens d'Alphonse de Rochechinard (1699-1700), etc.

H. 583. — (Registre). — In-f° papier, 376 feuillets.

1699. — **Duchon** — Compte rendu par noble Pierre Duchon, maître ordinaire en la Chambre des

Comptes de Dauphiné, et Madeleine du Vivier, sa femme, héritière de noble Alphonse de Rochechinard, son premier mari, de l'administration des biens de ladite hoirie.

H. 584. — (Carton.) — 230 pièces : 225 papier, 5 parch. ; 1 sceau.

1699-1700.— Duchon — Procès : — entre Pierre Duchon et le curateur pourvu à l'hoirie d'Alphonse de Rochechinard (1699-1700) ; — entre le même et Marguerite de Rochechinard (1700).

H. 585. — (Carton.) — 192 pièces : 188 papier, 4 parchemin.

1583-1728. — Duchon — Lettres adressées à M. Duchon, maître à la Chambre des Comptes du Dauphiné par Anne-Thomas de Catilhon et M. de Saint-Michel, avocat général en la Chambre des Comptes (1680). — Lettres adressées à M. Duchon, archiprêtre de Saint-Geoire (1728), etc. — Testament d'Hélène Pellat, femme de noble Charles de Villette, sieur d'Herbellet, coseigneur de Saint-Maurice (1583), etc.

H. 586. — (Carton.) — 259 pièces : 251 papier, 8 parchemin.

1700-1704.— Duchon — Procès : — entre noble Pierre Duchon et Imbert Brenier, juge de la ville de Romans (1700-1701) ; — entre le même et François Brenier, capitaine au régiment de Blacons, fils et héritier d'Aymar Brenier, procureur du roi en l'élection de Romans (1700-1704), etc.

H. 587.—(Carton.) — 202 pièces : 200 papier, 2 parchemin.

1701-1702.— Duchon — Procès: — entre noble Pierre Duchon, auditeur en la Chambre des Comptes, et Michel Pascal, procureur (1701) ; — entre le même, adjudicataire des dettes actives d'Alphonse de Rochechinard et Marc-Jean Effantin (1702); — entre le même et Laurent de la Cour, marchand, de Romans (1702), etc.

H. 588. — (Carton.) — 127 pièces : 118 papier, 9 parchemin.

1705-1712. — Duchon — Procès entre Pierre Duchon, créancier de la succession d'Alphonse de Rochechinard, et Antoine Pelloux, notaire à Romans.

H. 589. — (Carton.) — 303 pièces : 291 papier, 12 parchemin.

1705-1706. — Duchon — Procès entre noble Pierre Duchon et Louise de Buffevant, veuve et héritière d'Antoine de Guérin, seigneur de Tencin, premier président au Sénat de Chambéry (1705-1707) ; — entre le même et Charles Brenier, conseiller au présidial de Valence (1706), etc.

H. 590. — (Carton.) — 219 pièces : 209 papier, 10 parchemin.

1706-1707. — Duchon — Procès entre noble Pierre Duchon et Jean Simon, prêtre, curé de Saint-Thomas.

H. 591. — (Carton.) — 318 pièces : 308 papier, 10 parchemin.

1707.— Duchon — Procès : — entre noble Pierre Duchon et Gasparde de Garagnol, veuve de Paul Cara, sieur de Lolle ; — entre le même et Jeanne Pascal, fille de Michel Pascal, procureur aux cours de Romans (1707), etc.

H. 592. — (Carton.) — 189 pièces : 185 papier, 4 parchemin.

1707-1729.— Duchon — Procès : — entre noble Pierre Duchon et Étienne Bouchard, notaire à Romans (1707-1709) ; — entre le même et Jean Gardon, payeur des officiers des finances de Dauphiné (1718), etc.

H. 593. — (Carton.) — 106 pièces : 100 papier, 6 parchemin.

1729. — Duchon — Procès entre noble Pierre Duchon et les Cordeliers de Moirans.

H. 594. — (Carton.) — 255 pièces : 252 papier, 3 parchemin.

1680-1698. — Duchon — Quittances délivrées à M. Duchon par le président de la Coste, pour des diamants qu'il avait été chargé de lui rendre par Madame de Gouvernet (1680). — Quittances délivrées à Pierre Duchon, maitre en la Chambre des Comptes par les PP. Pajat, Émery de Lachau, Monthavon et Lambert, de l'Oratoire de Saint-Martin-de-Miséré, pour prix de la pension de M. de Saint-Léger dans leur collège et des fournitures classiques qui lui étaient faites. Le prix de la pension au séminaire de Saint-Martin-de-Miséré était de 200 livres ; quant aux livres scolaires, ils sont ainsi tarifés : *Cicéron*, 8 s.; *Virgile*, 10 s.; *Æmilius Probus*, 8 s.; *Nouveau Testament*, 15 s., etc. (1696-1698). — Quittances passées à noble Pierre Duchon par : — la sœur de Marnais-Saint-André, abbesse de Saint-Just, pour une pension viagère de 50 livres constituée par feu Laurent de Rochechinard à noble Imberte de Rochechinard, sa nièce, religieuse

dans ladite abbaye (1698) ; — par Pierre Belle, prieur-curé de Rochechinard (1696), etc.

H. 595. — (Registre.) — In-4° papier, 8 feuillets écrits.

1695-1699. — **Duchon** — Mémoires des quittances passées aux rentiers et paysans de Rochechinard.

H. 596. — (Carton.) — 461 pièces : 460 papier, 1 parchemin.

1698-1716. — **Duchon** — État des sommes dues par les locataires de la maison de M. Duchon, sise rue Montorge, à raison du rachat de l'entretien des lanternes : — les frais de rachat s'élevaient à 243 livres, dont moitié devait être payée par le propriétaire et moitié par les locataires (1698). — Quittances délivrées à noble Pierre Duchon par les frères tailleurs de Grenoble, le sellier, le carrossier (1708-1716), etc.

H. 597. — (Carton.) — 102 pièces : 97 papier, 5 parch. ; 1 sceau.

1359-1697. — **Duchon** — Procès entre Madeleine du Vivier et noble Augustin de Loulle, écuyer, cidevant maître aux Comptes de la province de Dauphiné (1695). — Requête présentée à la Cour des aides et finances du Dauphiné par Pierre Duchon et Madeleine du Vivier, pour obtenir la délimitation de la terre de Rochechinard, cédée à noble Aymar Alleman en 1359 par le dauphin Charles V (1697), etc.

H. 598. — (Carton.) — 324 pièces : 323 papier, 1 parchemin.

1691-1695. — **Duchon** — Procès : — entre Madeleine du Vivier, épouse en secondes noces de Pierre Duchon, et Louis Rondette, procureur à Romans (1691-95) ; — entre la même du Vivier et noble Romain de Rochechinard, sieur de Crévecœur (1692-93), etc.

H. 599. — (Carton.) — 234 pièces : 231 papier, 3 parchemin.

1692-1695. — **Duchon** — Procès entre Madeleine du Vivier et Jean-François Argoud, châtelain de la Côte-Saint-André, et Jean Monier, conseiller du roi, contrôleur général des domaines et bois en Dauphiné.

H. 600. — (Carton.) — 444 pièces : 442 papier, 2 parchemin.

1694-1695. — **Duchon** — Procès entre Madeleine du Vivier, veuve d'Alphonse de Rochechinard, et noble Pierre de Lolle, sieur de Fontchaude (1694). — Procès entre noble Romain de Rochechinard, seigneur de Crévecœur, d'une part, et Madeleine du Vivier et noble Charles Assalin de la Gardette, d'autre part (1695), etc.

H. 601. — (Carton.) — 164 pièces : 163 papier, 1 parchemin.

1704-1739. — **Duchon** — Procès entre Madeleine du Vivier et Alexandre de Montrond, sieur de Villermat, et Charles de la Roche-Chabrières, seigneur de la Roche, lieutenant des maréchaux de France (1704). — Instructions pour Madeleine Duchon contre M. de Crévecœur. — Procès entre la même, d'une part, et Élisabeth de Gruel, veuve do René de Vesc, marquis de Comps, Françoise le Camus, veuve d'Étienne de Lombard, marquis de Château-Arnoux et Anne le Camus, épouse d'Antoine-Joseph Mialet de l'Estrade, capitaine au régiment de Limousin, d'autre part (1739), etc.

H. 602— (Carton.) — 223 pièces : 218 papier, 5 parchemin.

1539-1593. — **Duchon** — Procès entre Louis Prost, maître particulier de la Monnaie de Romans, et Claude Mesnier, jadis maître de ladite Monnaie (1539). — Procès entre noble Romain Monier, seigneur de Rochechinard et de Reculais, et Claude Lyatier, dit « *Rustaud* » (1585), etc.

H. 603. — (Carton.) — 348 pièces : 337 papier, 11 parchemin.

1593-1672. — **Duchon** — Procès entre noble Romain Monier, seigneur de Rochechinard et Reculais, et Catherine et Marguerite Girins (1593). — Quittances délivrées à Claude Monier, écuyer, seigneur de Rochechinard, et à Romain Monier de Rochechinard : — par l'hôpital de Sainte-Foy, de Romans (1556), — par le chapitre de Romans (1557-1600), etc...

H. 604. —(Carton.) — 212 pièces : 209 papier, 3 parchemin.

1599-1616. — **Duchon** — Procès : — entre Romain Monier, seigneur de Rochechinard et les héritiers de Jean Robin ; — entre le même et Benoît Durand (1607), etc.

H. 605. — (Carten.) — 253 pièces : 251 papier, 2 parchemin.

1597-1689. — **Duchon** — Inventaire des titres remis par Madeleine du Vivier, épouse de noble Alphonse de Rochechinard, capitaine de chevau-légers dans le

régiment de Villepion, à noble Jean-Augustin de Loulle, acquéreur des terres d'Arthemonay et de Reculais (1597-1689). — État des constitutions de rentes dues à Imberte de Rochechinard, veuve de noble Gaspard de Langon, sieur de Saint-Thomas (1618-1643). — Quittances délivrées à Romain de Rochechinard par le P. Antoine de Rochechinard, de l'Oratoire (1618). — Testament d'Imberte de Rochechinard, (9 nov. 1661). — Arbre généalogique de la famille de Rochechinard, etc.

H. 606. — (Carton.) — 231 pièces papier.

1628-1654. — **Duchon** — Quittances délivrées à Imberte de Rochechinard, veuve de Gaspard de Langon, par noble Jacques Duclot d'Arthemonay (1638),— par Jean Falque, marchand, de Romans (1644), etc. — Consultation du P. Albi, jésuite d'Avignon, « *grand* « *théologien et casuiste* », sur un cas de conscience qui lui avait été soumis par M. de Rochechinard (1654) : ce dernier éprouvait des scrupules parce qu'il avait prêté de l'argent à un banquier qui lui en payait l'intérêt ; le casuiste le rassure en lui disant qu'il peut considérer ces intérêts comme un présent que lui fait le banquier, « *à proportion du profit qu'il a fait. Pour* « *l'avenir, si ledit sieur veut prester de l'argent à des* « *traffiquans, il n'y a point de difficulté qu'il ne* « *puisse retirer d'eux le profit ordinaire taxé à* « *six, etc...* »

H. 607. — (Carton.) — 93 pièces : 92 papier, 1 parchemin.

1660-1677. — **Duchon** — Procès entre Imberte de Rochechinard, veuve de Gaspard de Langon, et Jacques Duclot, sieur du Thau (1660), etc.

H. 608. — (Carton.) — 266 pièces : 265 papier, 1 parchemin.

1661-1705. — **Duchon** — Procès entre Alphonse de Rochechinard et Vincent Brenier, notaire royal (1677). — Testament de noble Laurent de Rochechinard (21 juillet 1661). — Compte fourni à M. Duchon, maître des Comptes par de Calma, tapissier de Grenoble (1703). — Cession de créances par noble Antoine Dauby, lieutenant du duc de Lesdiguières, à Jean Guy, maître maçon, entrepreneur des travaux de construction de la nouvelle enceinte (1672), etc.

H. 609. — (Carton.) — 202 pièces : 200 papier, 2 parchemin.

1664-1684. — **Duchon** — Procès : — entre Marguerite de Bannes la Bâtie, veuve de noble Charles de Rochechinard, sieur de Crévecœur, et François de Langon, héritier de Nicolas de Langon, son père (1664) ; — entre Imberte de Rochechinard et Pierre Christophe, marchand, de Romans, etc.

H. 610. — (Carton.) — 134 pièces : 133 papier, 1 parchemin.

1673-1678. — **Duchon** — Procédure de levée des scellés d'Imberte de Rochechinard, dame de Saint-Thomas (1673). — Inventaire des biens de noble Romain de Rochechinard (1673), etc.

H. 611. — (Carton.) — 144 pièces papier.

1678-1687. — **Duchon** — Procès entre Philiberte de la Gardette, veuve d'Alphonse de Rochechinard, et Alphonse de Rochechinard, son fils, d'une part, et Louis de Lionne, chevalier, marquis de Berny, maître de la garde-robe du roi, et Jeanne-Renée de Lionne, son épouse, d'autre part (1678). — Quittance délivrée par Gabriel de Lestang, seigneur de Vaulserre, capitaine de chevau-légers, à dame Philiberte de la Gardette, veuve d'Alphonse de Rochechinard, cohéritière de feu noble Laurent de Rochechinard, son fils, d'une somme de 385 livres jadis prêtée par Antoine de Lestang, sieur de la Pérouse, à Alphonse de Rochechinard (1678), etc.

H. 612. — (Carton.) — 188 pièces : 187 papier, 1 parchemin.

1685-1687.— **Duchon** — Procès : — entre noble Alphonse de Rochechinard et le chapitre Saint-Barnard de Romans (1685) ; — entre le même et Antoine Fermon (1687), etc.

H. 613. — (Carton.) — 155 pièces : 151 papier, 4 parchemin.

1690-1700. — **Duchon** — Compte rendu par noble Charles Assalin de la Gardette, sieur de Montarsin, caution de dame Philiberte de la Gardette, sa tante, veuve de noble Alphonse de Rochechinard, des revenus de la succession d'autre Alphonse de Rochechinard, fils de ladite Philiberte, « *décédé au camp de* « *M. d'Uzelle, près d'Huningue, au mois de juin 1690* ». — Procès entre noble Alphonse de Rochechinard et Jacques Itier, François Rebellet, hôte du « *Lion d'Or* » au quartier de Saint-Nicolas à Romans (1699), etc.

H. 614. — (Carton.) — 401 pièces : 400 papier, 1 parchemin.

1609-1700. — **Duchon** — Quittances délivrées à Pierre Duchon, procureur, par : — les chanoines de l'église collégiale Saint-André de Grenoble (1609); — Jean Artaud, procureur en la Cour, receveur des pau-

vres de la religion réformée de Grenoble (1632). — Titres de propriété d'une maison sise rue Pertuisière, à Grenoble, acquise par Pierre Duchon, procureur au bailliage, à Ennemond Allouard-Pérille (1612-1633), etc....

H. 615. — (Carton.) — 173 pièces papier.

1665-1700.— Duchon — Vente de son office de procureur en la Cour, passée par Jean Duchon à Étienne Amat, praticien, moyennant 8,000 livres et 5 louis d'or pour étrennes (1665).— Codicille de Pierre Duchon (1666). — Quittance de 1,300 l. délivrée par Jean Duchon, président en l'élection de Grenoble, à Claude Duchon, secrétaire en la chancellerie de Dauphiné (1671). — Baux passés à divers par noble Pierre Duchon, auditeur en la Chambre des Comptes (1696-1700), etc...

H. 616. — (Registre.) — In-4° papier, 340 feuillets.

1748. — Duchon — Procédure de la liquidatien de la succession de Pierre Duchon, maître des Comptes.

H. 617. — (Carton.) — 200 pièces : 199 papier, 1 parchemin.

1720-1776. — Duchon — Compte rendu aux cohéritiers de Pierre Duchon par l'abbé Duchon, administrateur de la succession (1720). — État des diminutions subies par l'abbé Duchon sur les espèces qu'il avait en dépôt : le 5 février 1720, diminution de 6 s. 6 d. par écu de 6 l.; le 4 mars, augmentation de 6 s. 6 d. par écu de 5 l. 13 s. 6 d. ; — le 9 mars, les écus de 6 l. montent à 8 l.; — le 1er avril, ils descendent à 7 l.; — le 1er mai, à 6 l. 10 s.; — le 1er juin, à 6 l.; — le 4 juin, ils remontent à 8 l ; — le 1er juillet, à 7 l. 5 s.; — le 16 juillet, à 6 l. 15 s., etc.... — Comptes de l'hoirie de Pierre Duchon rendus aux cohéritiers par M. Sorrel, procureur en la Cour (1776), etc.

H. 618. — (Carton.) — 371 pièces : 366 papier, 5 parchemin.

1720. — Duchon — Procès entre les cohéritiers de M. Duchon et Madeleine du Vivier, sa veuve.

H. 619. — (Carton). — 324 pièces : 313 papier, 11 parchemin.

1732-1748. — Duchon — Procès entre les cohéritiers de M. Duchon et Claudine Buisson, épouse de maître François Eynard, avocat au Parlement.

H. 620. — (Carton.) — 349 pièces : 344 papier, 5 parchemin.

1575-1745. — Duchon — Procès entre les cohéritiers de noble Pierre Duchon et Philippe de Loulle, conseiller au Parlement, seigneur d'Arthemonay, Reculais, etc., héritier de Madeleine du Vivier, veuve dudit Pierre Duchon (1741-1755). — Extrait général de tous les actes nécessaires au procès des cohéritiers Duchon contre le conseiller de Loulle (1575-1697), etc.

H. 621. — (Carton.) — 223 pièces : 216 papier, 7 parchemin.

1548-1616. — Duchon — Vente par noble François de Rochemaille, fils de feu Jean, gentilhomme de la maison du Roi, à Gabriel Alleman, seigneur de Demptézieux, d'une pièce de pré sise à la Combe de Saint-Savin, moyennant une somme de 400 l. tournois (1548). — Testaments : — de Marie de Tardin, veuve de noble Jean du Puy, écuyer, seigneur d'Hauteville et de Peyrins (1558);— de Perrette de Rambuteau, femme d'Aymar de l'Isle, écuyer, demeurant à Romans (26 juillet 1571). — Procès entre Ennemond Jacquet, religieux et capiscol de Saint-Robert, et Jacques Jacquet, son frère, notaire de Quaix (1616), etc.

H. 622. — (Carton.) — 241 pièces papier.

1609-1691. — Duchon — Procès entre Jean-Antoine Allouard-Pérille et le chapitre Saint-André de Grenoble. — Obligation de 600 l. souscrite par noble Hénaud de Deveys, sieur de Salyères, à noble Joachim Rabot, seigneur de Buffières (1616), etc.. .

H. 623. — (Carton.) — 169 pièces : 167 papier, 2 parchemin.

1623-1691. — Duchon — Albergement d'une pièce de vigne à Corenc, mandement de Montfleury, par noble Jacques du Périer, seigneur de Chamelloc-en-Diois, à Jean Bertrand de Valbonnais (1623). — Procès entre Claire de Garagnol et Philibert Fradel (1644-45).—Comptes entre M. Duchon et Jean d'Agoult, seigneur de Voreppe (1691), etc.

H. 624. — (Carton.) — 154 pièces : 152 papier, 2 parchemin.

1540-1658. — Duchon — Transaction entre le chapitre Saint-Barnard de Romans et Pierre Palmier, archevêque et comte de Vienne, abbé de Romans, au sujet de juridiction sur les curés et vicaires de Romans, et du droit de l'archevêque de confirmer, conférer les ordres et nommer les prédica-

teurs dans l'église de Saint-Barnard de Romans (27 janv. 1540, « *prins à l'Incarnation,* » 1541 n. st.). — Vente d'une maison et d'un domaine appelé la Monnaie-Blanche, au mandement de Peyrins, territoire de Béraud, passée par noble Roman Oberge, sieur de Flandènes, habitant à Saint-Jean-en-Royans, à noble Pierre de Loulle, capitaine-lieutenant de cavalerie, habitant à Romans (1658), etc.

H. 625. — (Carton.) — 241 pièces : 238 papier, 3 parchemin.

1600-1677. — **Duchon** — Procédures concernant les communautés de Saint-Maximin et Grignon.— Comptes de la paroisse de la Chapelle-Blanche (1600-1612). — Procès entre noble François de Langon, seigneur de Montrigaud, et Joseph Pomerol, procureur à Romans (1677), etc.

H. 626. — (Carton.) — 237 pièces : 236 papier, 1 parchemin.

1541-1616. — **Duchon** — Rôles de la taille du mandement de Vaulserre (1585). — Procédures provenant du greffe de la justice de Vaulserre et de Miribel, et concernant François-Antoine Garnier (1541-1604).— Transaction entre les consuls de Saint-Paul et Jean-Paul Bivier, docteur en droit, avocat à Romans, au sujet de la liquidation des dettes de leur communauté (1616), etc.

H. 627. — (Carton.) — 105 pièces : 104 papier, 1 parchemin.

1630-1731 — **Duclos**. — Procès concernant Guillaume Duclos, procureur en la Cour (1699-1704). — **Dufaure** — Vente par Louis Dufaure, président au Parlement de Dauphiné, à Hyacinthe Balde, docteur en théologie, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, agissant au nom du couvent de Grenoble, d'une pièce de terre sise à Montbonnot, sous une pension annuelle de 4 livres 10 sols (13 nov. 1630).— **Dufaux** — Procès entre noble François Dufaux, résidant à Chabotte, héritier d'Hiérosyme de la Tourette, sa femme, et Marguerite Vieux (1731), etc...

H. 628. — (Carton.) — 135 pièces papier.

1575-1719. — **Dufour** — Papiers de Pierre Dufour, curé de l'église Saint-Louis. — Testament de Jacques Dufour, fils de feu Pierre, procureur, en faveur de Pierre Dufour, son frère, diacre, docteur en théologie, prêtre habitué en l'église Saint-André (1678). — Mariage entre Pierre Dufour, procureur, et Antoinette Rey, fille de feu Jacques Rey, procureur (1650). — Procès entre Pierre Dufour, curé de Saint-Louis, et Romain Coupier, marchand, de Grenoble (1719). — État des fournitures et façons d'ornements faites par Marie Martin, pour la paroisse Saint-Louis de Grenoble (1701), etc... — BB. 1.

H. 629. — (Carton.) — 172 pièces papier.

1690-1719 — **Dufour** — Mémoires fournis à M. le curé Dufour : — par les Frères Tailleurs (1695); — par Chabert, chirurgien; — pour des fournitures de livres (1698); — par Morin, tapissier (1692); — par Antoine Mancey, serrurier, « *pour avoir fait quatre* « *crampons de fer pour tenir les pierres de la croix qui* « *est à la place Dauphine, 2 livres* » (1719), etc.... — BB. 2, 3.

H. 630. — (Carton.) — 8 pièces papier.

1688-1720. — **Dufour** — Livre de raison de Pierre Dufour, docteur en théologie, chanoine de l'église Saint-André, commencé le 1er janvier 1688 : « *J'ay esté* « *fait prêtre le 24 septembre 1678, dans la chapelle du* « *séminaire de Grenoble, par S. E. le cardinal Le Camus.* « *Le lendemain dimanche, je chantai ma première* « *messe dans ladite chapelle. S. E. me fit l'honneur d'y* « *assister... J'ai sollicité à Paris plusieurs affaires* « *particulières à M. le cardinal Le Camus... La dépense* « *annuelle de mon ménage, tant pour moi que pour* « *mes sœurs, ne peut être moindre que de 1,000 livres,* « *savoir : blé, 90 l.; vin, deux pots par jour, 90 l.;* « *viande de boucherie, quatre livres par jour (une* « *livre par personne), 250 l.; bois et charbon, 50 l.; —* « *sel, 9 l.; — lard et jambons, 10 l.; — fruits, 27 l.;—* « *blanchissage et autres menus frais, 9 l. 3 s.; — total* « *de la dépense pour la nourriture, 535 l 14 s. 6 d.;* « *— auquel il faut ajouter les gages d'une servante, le* « *loyer des appartements, vêtements, etc....* » — Livre de recettes et de dépenses de M. Dufour, curé de Saint-Louis (1697-1720), etc... — BB. 3.

H. 631. — (Carton.) — 11 pièces papier.

1700-1716. — **Dufour** — Registre des enterrements et « *autre casuel* » de l'église Saint-Louis et Saint-Jean de Grenoble (1703-1709). — Distribution du casuel de Saint-Louis pour 1704. — État des messes qui doivent être acquittées dans l'église Saint-Louis.— Rôle des pauvres de la paroisse de Saint-Louis, etc.... — BB. 4, 5.

H. 632. — (Carton.) — 187 pièces papier.

1661-1688. — **Dufour** — Titres du domaine que M. Dufour avait à Saint-Ismier, vendu par lui à Henri Charchin, moyennant une pension annuelle de 76 liv. — BB. 6.

H. 633. — (Carton.) — 227 pièces papier.

1690-1703. — **Dufour** — Procès entre Pierre Dufour, curé de Saint-Louis, et : — noble Augustin Ferriol, trésorier général en Dauphiné (1695) ; — noble Jean-François d'Arzac, assesseur au bailliage de Saint-Marcellin (1699), etc... — BB. 7 et 8.

H. 634. — (Carton.) — 83 pièces : 82 papier, 1 parchemin.

1650-1695. — **Dufour** — Mariage entre Noël Sirand, charpentier, et Marie Dufour, fille de feu Ennemond (1650). — Procès entre Pierre Dufour, chanoine de Saint-André, et Joachim Richard, référendaire en la chancellerie de Dauphiné (1681), etc... — BB. 8.

H. 635. — (Carton.) — 110 pièces papier.

1692-1701. — **Dufour** — Procès entre Pierre Dufour, chanoine de Saint-André et Jean et Antoine Bernard de Valbonnais (1692). — Testament de Jean Garnier, ingénieur du roi, décédé à Grenoble le 2 juin 1701 : il demande qu'après sa mort un inventaire de son linge et de ses livres soit dressé par le sieur Dumai, entrepreneur des fortifications, M. de la Boissière, ingénieur en chef des fortifications de Grenoble et autres places, et par le curé de Saint-Louis. — Inventaire des livres de Jean Garnier, vendus aux enchères le 7 juin 1701, avec les prix d'adjudication, etc... — BB. 10-17.

H. 636. — (Carton.) — 113 pièces : 96 papier, 17 parch. ; 4 sceaux

1555-1694. — **Dufour de la Répara** — Testament de Jean Dufour, écuyer, seigneur de la Répara, demeurant à Crest (1594). — Contrat de mariage entre Louis Dufour, seigneur de la Répara, conseiller référendaire en la chancellerie du Dauphiné, et Jeanne de la Motte-Busselin (3 fév. 1619). — Procès entre Louis Dufour de la Répara et la communauté d'Allex, au sujet de l'enregistrement des lettres de noblesse accordées audit Louis par le roi Henri IV (1618). — Pièces produites : — Lettres écrites au capitaine Dufour, commandant la place de Crest, par MM. de Maugiron et du Passage (1588). — Lettres du roi Henri IV confirmant les lettres d'Henri III du 19 septembre 1582, et maintenant Jean Dufour, sieur de la Répara, dans la jouissance des privilèges de la noblesse à laquelle quelques-uns de ses aïeux avaient dérogé (18 mars 1608). — Lettres adressées au capitaine Dufour, commandant la place de Crest, par Jacques Colas, visénéchal de Montélimar, et divers autres pour l'avertir des approches de l'ennemi (1575-1576). — Lettres de Louis d'Eurre d'Oncieu, seigneur de Puy-Saint-Martin, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du château de Crest en l'absence de M. de Gordes, nommant le capitaine Dufour commandant du Puy-Saint-Martin (17 avril 1576), etc...

H. 637. — (Carton.) — 190 pièces : 186 papier, 4 parchemin.

1550-1693. — **Dufour de la Répara** — Mémoires, quittances et correspondances concernant le chanoine Antoine Dufour de la Répara. — Très-humbles remontrances du clergé de Grenoble à NN. SS. de l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en 1665 : on y expose que le clergé de Grenoble est taxé à 8,000 livres pour les décimes, alors que le diocèse d'Aix ne paye que 4,000 livres, et on demande un dégrèvement, — Régime de vie .. dressé par les pères missionnaires capucins (placard imprimé). — État des prieurés du diocèse de Grenoble et de leurs dépendances (s. d. XVIIe s.). — Répartition faite entre les chanoines du chapitre Notre-Dame de Grenoble de la dîme du vin perçue dans les paroisses de Saint-Ferjus, Saint-Martin-le-Vinoux et les Côtes : à l'évêque, 16 sommées, au doyen, 40 sommées, à M. Acquin, chanoine sacristain, 14 sommées, etc. (1602). — Édit du roi Henri III contre le luxe des vêtements (Paris, 24 mars 1583). — Rôle des dames chargées de la visite des pauvres dans chacun des huit quartiers de la ville (1693). — État du revenu de l'église de France : « L'Église romaine de France gallicane est douée pour le présent de 15 archevêchés et 95 évêchés, comprenant 145,000 paroisses. Il y a 1,366 abbayes, 12,400 prieurés, 156 commanderies de Malte, 15,200 chapelles ayant toutes leurs chapelains, sans comprendre les abbayes des religieuses dont le nombre est de 527. — Il y a, en outre, 700 couvents de Cordeliers, sans y comprendre les Jacobins, Carmes, Augustins, Chartreux, Célestins, Jésuites, Minimes, dont le nombre se monte à 14,617. — Tous ces ecclésiastiques occupent 9,000 places, châteaux et maisons, où ils ont

haute, moyenne et basse justice ; ils possèdent 259,000 métairies et 17,000 arpents de vigne, sans y comprendre 3,000 arpents où ils prennent le tiers et le quart. Partant, il se trouve que l'Église de France a de revenu par an la somme de 92 millions d'écus, sans y comprendre les réservations que les ecclésiastiques font dans leurs baux et qui se montent à 12 millions d'écus. Le pape a accordé au roi le tiers du revenu des ecclésiastiques de son royaume, en considération de ce que Sa Majesté a fait abattre la pyramide construite sous le pape défunt, au déshonneur, non seulement du peuple romain, mais aussi des souverains pontifes » (fin du XVIIe s.). — Liasse nº 1.

H. 638. — (Carton.) — 268 pièces : 261 papier, 7 parchemin.

1572-1650. — Dufour de la Répara — État des décimes ordinaires que doit le chapitre Notre-Dame, savoir : — le corps du chapitre « *pour son chef* « *particulier* » 529 l. 14 s.; — pour la moitié de la cure de Grenoble, l'évêque payant l'autre moitié, 17 l. 10 s. 8 d., etc. — Provisions de l'office de juge de Lemps et son mandement accordées à noble Louis Dufour, seigneur de la Répara, avocat en la Cour, par Adrien Prunier, conseiller au Parlement, seigneur d'Agnères et de Lemps (1627). — Lettre non signée au au sujet des prophéties d'un Cordelier portugais dom Francisco Dias Noredos (imp. s. l. n. d.). — « *Rôle* « *des morts, prisonniers et qui sont eschapés à l'émeulte* « *advenue à Paris le 24 d'août 1572* », — liasse nº 2.

H. 639. — (Carton.) — 234 pièces : 233 papier, 1 parchemin.

1584. — Dufour de la Répara — Requête présentée aux États du Dauphiné et à Maugiron par le capitaine Dufour, « *ayant esté cy-devant commis au* « *desmantellement des villes et châteaux de France* » : il demande le paiement de ses avances (1584), — liasse nº 3.

H. 640. — (Carton.) — 253 pièces : 252 papier, 1 parchemin.

1609-1659. — Dufour de la Répara — Testament de noble Louis de Combourcier, sieur du Monestier et du Terrail (1609). — Procédures et comptes concernant Louis Dufour, conseiller référendaire en la chancellerie du Dauphiné (1613). — Reconnaissance passée en faveur de noble Jean Dufour de la Répara par noble Louis de Monery, pour diverses terres au mandement de la Répara (1659), etc., (liasse nº 3).

H. 641. — (Carton.) — 316 pièces : 308 papier, 8 parchemin.

1623-1669. — Dufour de la Répara — Quittances délivrées à Louis Dufour, seigneur de la Répara, par : — les Cordeliers de Crest (1623); — Antoine de Reynold, seigneur du Gayet, du grand Conseil de la ville de Fribourg, maréchal de camp et capitaine d'une compagnie de gens de pied suisses du régiment des gardes de Sa Majesté (1655). — Procès entre noble Jean Dufour, seigneur de la Répara, et André Bert du Chaffal (1663-1669), etc... (liasse nº 4).

H. 642. — (Carton.) — 124 pièces : 121 papier, 3 parchemin.

1579-1661. — Dufour de la Répara — Achat de diverses terres à la Laupie par Jean Dufour, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Glandage (1579). — Procès entre les héritiers de noble Louis Dufour, seigneur de la Répara, et de noble Pierre de la Motte, seigneur de Bussellin d'une part, et le duc de Lesdiguières d'autre part (1642-1661), etc. (liasses 5 et 6).

H. 643. — (Carton.) — 204 pièces : 196 papier, 8 parch. ; 1 sceau.

1619-1713. — Dufour de la Répara — Procès entre Jeanne de la Motte-Busselin, veuve de Louis Dufour, seigneur de la Répara, et Charles Imbert-Lagier (1636). — Procès entre Catherine Dufour, dame de la Répara, et noble Jacques-Michel du Sozey, conseiller au Parlement de Dauphiné (1713). — Lettres de rémission accordées à Henri des Isnards, sieur de Richaudieu, jeune gentilhomme du Dauphiné, qui, chassant avec Mathurin Huteau, maître d'école de Manas, s'était pris de querelle avec un autre chasseur et l'avait assommé d'un coup de bâton (1619), etc... (liasse 7).

H. 644. — (Carton.) — 197 pièces : 195 papier, 2 parchemin.

1630-1663. — Dufour de la Répara — Procès entre Jean Dufour, chanoine de l'église Notre-Dame de Grenoble, prieur de la Madeleine, et noble Jean Dufour, sieur de la Répara, héritier bénéficiaire de noble Louis Dufour, d'une part, et Pierre Saulze, greffier au présidial de Valence, d'autre (1663). — Procès entre Jean, Antoine, Louise, Françoise et Catherine Dufour de la Répara, héritiers de Louise de Pascal de Valentier, et divers particuliers au sujet de ladite hoirie (1630-1645), (liasses 7-8.).

H. 645. — (Carton.) — 397 pièces : 393 papier, 4 parchemin.

1590-1700. — Dufour de la Répara — Certificat de Collomban, curé d'Eybens et Angonnes, attestant que Jeanne de la Motte-Busselin, veuve de noble Louis Dufour, sieur de la Répara, est atteinte de paralysie depuis plus de deux ans (1671). — Généalogie de la famille Pascal de Valentier et de la famille Fléard (par Guy Allard), etc... (liasse n° 9).

H. 646. — (Carton.) — 117 pièces papier.

1680-1700. — Dufour de la Répara — Ordonnances de Nicolas de Prunier de Saint-André, premier président au Parlement de Dauphiné, commandant la province en l'absence du gouverneur et du lieutenant général, relative au logement des troupes (9 janvier 1683, imp.). — Ordonnances sur le même sujet rendues par Henri Lambert, seigneur d'Herbigny, maître des requêtes de l'hôtel et commissaire départi par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres dans la province de Dauphiné (imp. 1683). — Comptes et correspondances relatifs au prieuré de Notre-Dame-de-Commiers, dont le chanoine Dufour de la Répara était prieur (liasse n° 9).

H. 647. — (Carton.) — 172 pièces papier.

1589-1650. — Dufour de la Répara — Lettres adressées à Louis Dufour, conseiller référendaire en la chancellerie du Dauphiné, par le lieutenant Descombes, du régiment de M. le cardinal Mazarin : il lui donne des détails sur la mort de son fils tué au siège de Montmédy (s. d.) ; — par M. d'Audiffred, relativement à son prochain mariage (1599). — Lettres adressées au capitaine Dufour par M. de Simiane de Glandage (13 mars...) ; — par M. de Montoyson : « *Mon compère, « tout ce qui est à la Garde se porte bien. M. de Marsanne a été ces jours passés à Suze, d'où il est de « retour. M. le vice-légat nous veut près de soy ; nous « cherchons tous les moyens qu'il se peut pour nous « battre et pour nous rendre aussi forts que les ennemis. — J'ay escrit à mon dit sieur de Marsanne si « nous l'irions trouver ensemble ou s'il veut commander les troupes que j'y envoyerai. J'attends la « réponse. — Châteauneuf ce 7 février 1589 — Montoyson — etc.* » (liasse n° 10).

H. 648. — (Carton.) — 491 pièces papier.

1670-1710. — Dufour de la Répara. — Lettres adressées au chanoine Dufour de la Répara par le cardinal Le Camus (1671-1691).— De Chambéry, le 7 octobre 1677 : « *J'ai vu les papiers des Jacobins; « je crois qu'ils n'ont pas fait copier fidèlement leurs « actes, car ils ont mis* don gratuit, *et ce sont mots « dont on ne servoit pas du temps de François Ier ; il « seroit bon qu'on examinât avec eus les originaux. — « 2° Ils veulent passer pour pauvres et ils ont plus de « 8,000 l. de rente. — 3° Ils ne disent rien de la requête « rapportée au conseil par M. Boulanger, qui a été « rejetée, ni de l'ordre exprès que M. Colbert a donné « de la part du Roi pour y mettre toutes les communautés. Quand vous aurez pris la peine d'aller « à Lyon, de dire ces raisons à ces messieurs de la « chambre ecclésiastique, je crois qu'ils ouvriront les « yeux... Étienne, évêque de Grenoble.* » — De Rome, le 13 juillet 1691 : « *Le cardinal Pignatelli fut élu pape « hier matin d'un consentement universel. Il étoit « créature d'Innocent XI et s'est fait appeler Innocent XII; il se fera couronner après demain ; après « quoy je vai travailler à recevoir mon chapeau pour « m'en retourner... Le cardinal Le Camus.* » — Lettres de M. de Saultereau, abbé de Boscodon (1703) ; — de Vernet de Vermenelle : de Bayonne, le 12 octobre 1706 : « *J'ay trouvé Bayonne rempli de « forces seigneurs d'Espagne, j'ay vu la reine douairière qui y est depuis quelques jours, et j'aurois été « fort surpris de voir la maison d'une princesse comme « celle-là, aussi pitoyable, si je n'avois connu l'Espagne : elle est composée d'une cinquantaine de galeux « dont les habits sont de mille couleurs, à force qu'ils « ont de pièces ; quatre ou cinq carosses qui sont moins « propres que les charettes de notre pays, etc.* — — d'Allemand de Montmartin, nommé évêque de Grenoble (24 novembre 1707) ; — du chevalier de Saint-Maurice (1709) ; — du marquis de Thoy (1710).

H. 649. — (Carton.) — 204 pièces : 203 papier, 1 parch.

1650-1718. — Dufour de la Répara — Lettres adressées au chanoine Dufour de la Répara par : — Joachim-Joseph, évêque de Saint-Flour (1694-1703) ; — l'abbé de Salians (1701).— Comptes entre le chanoine Dufour de la Répara et l'évêque de Saint-Flour (1698), etc...

H. 650. — (Carton.) — 112 pièces : 110 papier, 2 parchemin.

1644-1690. — Dufour de la Répara — Titres concernant le chapitre N.-D. de Grenoble. — Règlement relatif à l'organisation des missions et des

séminaires (1644). — « Formulaire des choses nécessaires à prévoir lorsqu'on résout quelques dévotions publiques » (m. d.). — Ordre général pour la sonnerie des sermons dans l'église cathédrale (m. d.). — Prix fait pour la construction d'un mur dans le terrain donné pour les exercices d'arquebuse, par le maréchal de la Feuillade (1687). — État des revenus et des charges du chapitre de la cathédrale de Grenoble. — Protestation du chapitre contre la visite de l'évêque de Grenoble (24 mars 1683). — Procès-verbaux des assemblées du clergé du diocèse de Grenoble, composées du prévot de Saint-André pour son église, M. Nicoud pour les prieurs, le procureur de Meylan dom de Bernay, pour les Chartreux, M. Ruffier pour les curés, et M. de la Répara pour N.-D. (1675). — Délibérations du chapitre N.-D. de Grenoble (1665-1683), etc...

H. 651. — (Carton.) — 324 pièces : 323 papier, 1 parchemin.

1640-1670. — Dufour de la Répara — Mémoire sur la situation du clergé à Grenoble : ses privilèges sont anéantis ; il n'a pas la haute direction des hôpitaux dont le Parlement s'est emparé ; il est forcé de contribuer aux charges publiques, etc... (vers 1650). — Mémoires sur diverses questions de discipline et de liturgie : visites des églises, préséance aux enterrements, messes votives, appels comme d'abus, etc. — Contestation entre les curés de Gap et les Dominicains et Cordeliers de la même ville (s. d.). — « *Le 13 août 1644, sur le soir, l'on a tué, à Valence,* « *M. de Cros, sortant avec M. Fouquet ; M. Coste fut* « *blessé, lui estant allé dire adieu avec M. de la Bâtie ;* « *le sieur Fouquet s'en retournoit à Paris, étant inten-* « *dant de la justice et finance*(1). » — Contestation dans le chapitre de Die après la mort de l'évêque de Valence, en 1654, au sujet de la nomination d'un vicaire, le siège épiscopal étant vacant. — Rôle des nobles qui ont contribué à la construction du pont de Grenoble, en 1654 : le total des cotisations s'élève à 22,000 l., sur une dépense totale de 66,000 l., etc.

H. 652. — (Carton.) — 92 pièces : 89 papier, 3 parch ; 1 sceau.

1600-1685. — Dufour de la Répara — Extrait des délibérations du chapitre N.-D., déléguant le chanoine de la Répara auprès de l'évêque de Grenoble pour l'engager à prendre parti dans le procès pendant entre ce chapitre et celui de Saint-André, au sujet des îles situées hors de la porte de France (1685). — État des rentes dues au prieuré de la Madeleine de Grenoble, etc...

(1) Cette note est inscrite sur un placard contenant l'annonce d'indulgences concédées par le pape Urbain VIII (1636).

H. 653. — (Carton.) — 20 pièces papier.

1689-1692. — Dufour de la Répara — Compte des recettes et dépenses rendu par Antoine Dufour de la Répara, en qualité de syndic du chapitre N.-D. de Grenoble.

H. 654. — (Carton.) — 377 pièces : 374 papier, 3 parchemin.

1645-1698. — Dufour de la Répara — Quittances délivrées à l'abbé de la Répara : — pour l'établissement d'un tabernacle dans l'église des Angonnes ; — par le peintre Dorival, pour un tableau fourni à la même église, au prix de 21 l. (1666), etc...

H. 655. — (Carton.) — 218 pièces papier.

1680-1690. — Dufour de la Répara — Quittances délivrées à l'abbé Dufour de la Répara, en qualité de prieur de Commiers par : — Claude Barde, secrétaire de la Chambre des Comptes, chargé par le bureau diocésain de la recette des décimes du diocèse (1683) ; — Jean Gallice, curé de Notre-Dame-de-Commiers (1682), etc.

H. 656. — (Carton.) — 332 pièces : 330 papier, 2 parchemin.

1680-1699. — Dufour de la Répara — Quittances délivrées à M. Dufour de la Répara comme prieur de la Madeleine. — État des décimes payées pour ce prieuré, montant à 87 l. 8 s. 5 d., pour l'année 1681, etc...

H. 657. — (Carton.) — 253 pièces : 250 papier, 3 parchemin.

1620-1707. — Dufour de la Répara — Reconnaissance passée par noble Pierre de la Motte, seigneur de Busselin, en faveur de noble Jean-Claude Audeyer, conseiller au Parlement de Grenoble, pour divers biens sis aux Angonnes (1620). — Procès entre Abel de Servien, surintendant des finances, et noble Louis Dufour et Jeanne de la Motte-Busselin, sa femme (1653). — Mémoires concernant la terre du Terrail appartenant à Joachim-Joseph d'Estaing de Saillant, évêque de Saint-Flour (1707). — Correspondance et mémoires relatifs aux affaires gérées par le chanoine de la Répara pour le marquis de Thoy (1692-1696), etc...

H. 658. — (Carton.) — 148 pièces papier.

1680-1695. — **Dufour de la Répara** — Procès :— entre Claude Didot et Jean Bernard, notaire royal de Chardenot (1690) ; — entre le même et Hugues Villat, procurour en l'élection de Grenoble (1686) etc...

H. 659. — (Carton.) — 198 pièces : 193 papier, 5 parchemin.

1632-1673. — **Dufour de la Répara** — Procès entre Jeanne de la Motte-Busselin, veuve de Louis Dufour de la Répara, et Pierre Saulze, greffier en chef au présidial de Valence (1673).

H. 660. — (Carton.) — 147 pièces : 141 pap., 6 parch. ; 2 sceaux.

1632-1633. — **Dufour de la Répara** — Procès entre Louise Pascal de Valentier, veuve de Pierre de la Motte, d'une part, et Madeleine de la Motte et Pierre Saulze, son mari, d'autre.

H. 661. — (Cartou.) — 156 pièces : 152 papier, 4 parchemin ; 1 sceau.

1632-1641. — **Dufour de la Répara** — Procès entre les sieurs et D[lles] de la Répara, d'une part, et Pierre Saulze et Madeleine de la Motte, sa femme, d'autre part.

H. 662. — (Carton.) — 228 pièces : 223 pap., 5 parch. ; 1 sceau.

1632-1650. — **Dufour de la Répara** — Procès entre Jeanne de la Motte-Busselin et Madeleine de la Motte, femme de Pierre Saulze.

H. 663. — (Carton.) — 201 pièces : 195 papier, 6 parch. ; 1 sceau.

1642-1646. — **Dufour de la Répara** — Procès entre Jeanne de la Motte-Busselin, femme de Louis Dufour, sieur de la Répara, d'une part, et Anne de la Balme, femme de Jacques Mol, au sujet des biens acquis aux Angonnes, le 21 octobre 1604, par le sieur de Bussellin.

H. 664. — (Carton.) — 180 pièces : 178 papier, 2 parchemin.

1654-1662. — **Dufour de la Répara** — Procès entre Louis Dufour, sieur de la Répara, et Jeanne de la Motte-Busselin, sa femme, d'une part, et François Vernet, sieur de Vermenelle, d'autre part (1654), etc...

H. 665. — (Carton.) — 200 pièces papier.

1633. — **Dufour de la Répara** — Procès entre Louise Pascal de Valantier et le syndic des religieuses de Prémol (1633).

H. 666. — (Carton.) — 213 pièces papier.

1633-1643. — **Dufour de la Répara** — Procès entre noble François Pascal, sieur de Valentier, et noble Guy Pascal, sieur de Valencin (1633-1643) ; — entre Louis de la Répara et Louise Pascal de Valentier, sa femme, d'une part, et noble Honoré du Bonnet, conseiller au Parlement, d'autre (1641), etc....

H. 667. — (Carton.) — 195 pièces papier.

1615-1640. — **Dufour de la Répara** — Procès entre noble Pierre de la Motte, sieur de Busselin, et Benoît et Jean Bonvisi, lucquois, banquiers à Lyon. — Correspondances au sujet de la faillite de ces derniers, etc....

H. 668. — (Carton.) — 151 pièces : 149 papier, 2 parchemin.

1439-1608. — **Dufour de la Répara** — Procès entre noble Pierre de la Motte, sieur de Busselin, et Marguerite de Galbert, veuve et héritière de Pierre de Chaponay, bailli de Valence (1608). — Testament de noble Jean de Genas, bourgeois de Valence (1439), etc....

H. 669. — (Carton.) — 202 pièces papier.

1590-1693. — **Dufour de la Répara** — Titres de propriété du domaine d'Herbeys, acquis par Pierre de la Motte de Busselin à Ennemond Girard Allemand, seigneur de la Levretière (1590-1603). — Procès entre Antoine Dufour de la Répara, chanoine de Notre-Dame, et Joachim de Francon, seigneur de Revel (1693), etc....

H. 670. — (Carton.) — 238 pièces : 237 papier, 1 parchemin.

1617-1656. — **Dufour de la Répara** — Procès entre noble Louis Dufour, sieur de la Répara, et noble Isaac Arbalestier, sieur de Beaufort, d'une part, et noble Pierre de la Motte, sieur de Busselin, d'autre part (1617) ; — entre Louis Dufour de la Répara, avocat, et Catherine Meney, veuve de Jean-Louis Bérard, avocat (1656), etc....

H. 671.— (Carton.) — 245 pièces: 241 pap., 4 parch.; 1 sceau.

1630-1690. — Dufour de la Répara — Procès entre noble Louis Dufour, sieur de la Répara, conseiller référendaire en la chancellerie du Dauphiné, et noble Claude Flory (1632). — Quittances passées par divers au profit de Jean-Louis Dufour de la Répara, etc....

H. 672. — (Carton.) — 330 pièces : 328 papier, 2 parchemin.

1600-1700. — Dufour de la Répara — Compte de la tutelle de noble Esprit de Monery, sieur de Portes, rendu par Gabriel de Magnin, son tuteur (1628-1631). — « *Sonnet pour sauver l'honneur d'une demoiselle, nommée Mlle de Vallantier,* » et « *Réplique au sonnet,* » par Dessables (?) (XVIIe siècle), etc....

H. 673. — (Carton.) — 192 pièces : 189 papier, 3 parchemin.

1671-1697. — Dufour de la Répara — Procès entre Antoine Dufour de la Répara, chanoine de Notre-Dame de Grenoble, et Isabeau Roux, dame de Lemps (1671) ; — entre Jean Dufour de la Répara, sieur de la Motte, et Joseph-François d'Aveynes (1695-1697), etc....

H. 674. — (Carton.) — 239 pièces: 238 papier, 1 parch. ; 2 sceaux.

1650-1699. — Dufour de la Répara — Procès entre Antoine Dufour de la Répara et Pierre de Romigni (1651-1668). — Quittances délivrées au chanoine Dufour de la Répara par le tailleur, l'hôtelier (1680-1690), etc....

H. 675. — (Carton.) — 90 pièces papier.

1632-1670. — Dufour de la Répara — Procès entre noble Louis Dufour, sieur de la Répara, et noble Antoine de Puigros, sieur de Lachau (1646-1649); — entre le même et Jeanne de la Motte-Busselin, sa femme, d'une part, et Joachim de Chaponnay, d'autre part (1632); — Livre de comptes des vignes des Angonnes (1635-1640), etc....

H. 676. — (Carton) — 115 pièces : 110 papier, 5 parchemin.

1674-1790. — Dufréney — Correspondances et titres d'Antoine Dufréney, perruquier à Grenoble, cahier de chansons, etc..... (1778). — **Dumollard** — Procès entre Claudine Dumollard, femme de Balthazar Julien, avocat, et Marie de Combourcier, veuve de l'avocat Émery (1674). — **Dupin** — Procès-verbal d'arpentage et plan figuratif de l'habitation laissée par la veuve Dupin, au lieu dit le Corail, au quartier et paroisse de Sainte-Marguerite du port Margot, dépendance du Cap (1779). — **Dupont.** — **Dupré** — etc....

H. 677. — (Registre.) — In-4° papier : 145 feuillets.

1777-1826. — Dupérier (Benoît) — Livre de raison de M. Benoît Dupérier, procureur.

H. 678. — (Registre.) — In-f° papier : 242 feuillets.

1785-1826. — Dupérier (Benoît) — Livre de comptes de M. Benoît Dupérier.

H. 679. — (Carton.) — 256 pièces : 255 papiers, 1 parchemin.

1771-1826. — Dupérier (Benoît) — Titres des propriétés de la Ferrière, du Guâ et de Jarrie.

H. 680. — (Carton.) — 262 pièces : 258 papier, 4 parchemin.

1780-1811. — Dupérier (Benoît) — Procédures, correspondances et mémoires relatifs aux digues de la Romanche et aux îles de Jarrie. — Procès au sujet de la construction de la digue de la Romanche entre les communautés de Jarrie et de Champ (1782), etc....

H. 681. — (Carton.) — 274 pièces : 273 papier, 1 parchemin.

1470-1790. — Dupérier (Benoît) — Reconnaissances passées par divers habitants de Jarrie au profit: — de Guillaume Armuet, seigneur de Bonrepos (1470); — du doyen du chapitre de Notre-Dame de Grenoble (1534) ; — du prieuré de Jarrie (1669-70) ; — de François-Louis de Neufville, duc de Villeroy, pair de France, chevalier des ordres du roi, capitaine de la première et plus ancienne compagnie française des gardes du corps de S. M., gouverneur de Lyon, etc. (1745), etc. — Procès entre Jean-Joseph Benoît Dupérier, conseiller auditeur en la chambre des comptes, les syndics des paroisses du Genevray, la Ferrière du Guâ, Oriol et Chabottes (1784), etc....

H. 682. — (Carton.) — 382 pièces: 377 papier, 5 parchemin.

1750-1826. — Dupérier (Benoît) — Procédures et mémoires concernant le domaine de Jarrie.

— Testament de Claude Rostaing, ancien curé de Notre-Dame de Jarrie (an XII). — Procès entre M. Benoît Dupérier et l'abbé de Ponnat, héritier de Marie-Christine de Ponnat (1755-1793), etc....

H. 683. — (Carton.) — 242 pièces : 240 papier, 2 parchemin.

1772-1826. — Dupérier (Benoît) — Baux à ferme des domaines de Saillans et de Jarrie, etc....

H. 684. — (Carton.) — 196 pièces : 190 papier, 6 parchemin.

1779-1792. — Dupérier (Benoît). — Correspondances relatives au remboursement à M. Benoît Dupérier du prix de son office d'auditeur de la chambre des comptes supprimé en vertu des décrets de l'Assemblée nationale : le montant de l'indemnité qui lui fut attribuée était de 32,069 l. qui lui furent remises en assignats.

H. 685. — (Carton.) — 284 pièces : 280 papier, 4 parchemin.

1316-1790. — Dupérier (Benoît) — Titres concernant les moulins de Saillans. — Transaction entre Jean, dauphin, comte de Vienne et d'Albon et seigneur de la Tour, et Raymond prieur de Vif, au sujet des moulins de Vif, de Genevray, de Chabotte et d'Oriol (1316).— Procès entre Joseph Benoît Dupérier, bourgeois de Grenoble, et divers, au sujet de la banalité des moulins de Saillans (1782-1785), etc.

H. 686. — (Carton.) — 243 pièces : 240 papier, 3 parchemin.

1720-1772. — Dupuy-Dupérier — Procès entre Pierre Dupuy-Dupérier, procureur, et Charles de Combourcier, seigneur de Prébois (1742).— Lettres adressées à la veuve de Dupuy-Dupérier, procureur à Grenoble, par le trésorier Desneiges (1759-1772). — Billets de banque de 10 l. tournois (1720), etc....

H. 687. — (Carton.)— 404 pièces : 401 papier, 3 parchemin.

1738-1740. — Dupuy-Dupérier — Procès entre Pierre Dupuy-Dupérier, procureur, et : — Catherine Nanteuil, veuve de Michel Péronnard (1738); — Joseph Giraudan, procureur au baillage de Graisivaudan (1738-1740); — Anne-Hugues de Bénivent, épouse de François Laget, capitaine de grenadiers au régiment Dauphin (1738), etc. (Liasses 1-5.)

H. 688. — (Carton.) — 343 pièces : 339 papier, 4 parchemin.

1736-1740. — Dupuy-Dupérier — Procès entre Pierre Dupuy-Dupérier, procureur, et : — Charles Bouvier-Lacras, curé de Beaucroissant (1736) ; — Étienne Royer, procureur au bailliage de Graisivaudan (1737) ; — Madeleine Le Blanc de Ferrière, épouse de noble Ives de Chevalier des Hoches (1737) ; — François Eynard, avocat (1738) ; — les consuls de Saint-Ferjus (1740), etc.... (Liasses 6-9.)

H. 689. — (Carton.) — 295 pièces : 291 papier, 4 parchemin.

1742-1750. — Dupuy-Dupérier — Procès soutenu par Pierre Dupuy-Dupérier, procureur, pour Jean-Baptiste Bœuf, notaire à Vaulnaveys (1742). — Lettres d'affaires adressées par divers à Pierre Dupuy-Dupérier et à sa veuve (1747-1750), etc... (Liasses 10-13).

H. 690. — (Carton.) — 173 pièces papier.

1760-1770. — Durand — Comptabilité et correspondance commerciale d'Anne Durand, marchande de modes à Grenoble.

H. 691. — (Carton.) — 109 pièces papier.

1755-1770. — Durand — Carnets de comptes d'achats de marchandises pour Mlle Durand. — État des blondes achetées à Martel, fabricant à Lyon (1758), etc...

H. 692. — (Carton.) — 168 pièces : 167 papier, 1 parchemin

1759-1775. — Durand — Inventaire des marchandises du magasin de modes de Mlle Durand (1764). — Répertoire de ses clients — Poésies — Prospectus pour la vente d'une farine d'orge souveraine pour les maux de poitrine, etc... (1774). — « *Manière de préparer le bouillon avec lequel le Roy se purge.* » — L'enterrement du Parlement :

On fait dire à toute personne
Que le vingt-six du courant,
Dans l'église de la Sorbonne,
On enterre le Parlement
Suivi des plaideurs, des plaideuses,
Du Grand Conseil, des gens du Roy,
Et les jésuites en pleureuses
Accompagneront le convoi;
Beaumont fera les funérailles
Malgré sa profonde douleur,
Et la musique de Versailles
Chantera la messe à grand-chœur;

Le dévot Poncet, si célèbre
Par son zèle pour le Sénat,
Fera son oraison funèbre
Avec l'humblesse d'un prélat.
Cattone sonnera la cloche,
Maupeou sera le fossoyeur, etc...

H. 693. — (Carton) — 250 pièces : 242 papier, 8 parchemin.

1645-1782. — **Dussert** — Mariage d'Antoine Dussert, notaire à Grenoble, fils de Gaspard, bourgeois de Saint-Guillaume, et de Dorothée de Gallien, avec Jeanne Bouvier, fille de Scipion, bourgeois de Grenoble et de feu Marie-Gabrielle Berger (17 juillet 1714). — Testament de Jeanne Bouvier, femme d'Antoine Dussert (1737). — Testament de Jeanne Vigier, veuve d'Antoine Dussert (1782), etc... (Liasses nos 1 et 2).

H. 694. — (Carton.) — 189 pièces : 185 papier, 4 parchemin.

1732.— **Dussert** — Procès : — entre Antoine Dussert et le seigneur de Montrivier (1732) ; — entre le même et Joseph Treilliard, colonel de la milice bourgeoise (1732), etc... (Liasse n° 3).

H. 695. — (Carton.) — 134 pièces papier.

1718-1725. — **Dussert** — Procès entre Antoine Dussert, notaire, de Grenoble, et : — Marie de Vachon de Rives (1718-1720) ; — Joseph Dandré-Latour, ancien capitaine d'infanterie (1725), etc... (Liasse n° 3).

H. 696. — (Carton.) — 282 pièces : 277 papier, 9 parchemin.

1681-1721. — **Dussert** — Procès entre Antoine Dussert, notaire, et Jean-Baptiste Marquet, avocat au Parlement, etc... (Liasse n° 4).

H. 697. — (Carton.) — 315 pièces : 310 papier, 5 parchemin.

1720-1734. — **Dussert** — Achat par Antoine Dussert à Hugues Allemand, de Saint-Guillaume, d'un domaine audit lieu au prix de 2,000 l. et 30 l. d'étrennes (1720). — Procès entre Guy Bouvier, habitué en l'église Saint-André de Grenoble, et Jean-Baptiste Beaudet de Beauregard, chanoine de Notre-Dame (1734), etc... (Liasse n° 5).

H. 698. — (Carton.) — 382 pièces : 378 papier, 4 parchemin.

1714-1737. — **Dussert** — Procès : — entre Guy Bouvier, habitué de Saint-André, et Joseph Chavany, curé de Jarrie (1714) ; — entre Jeanne Bouvier, épouse d'Antoine Dussert, et Hyacinthe Mansord, substitut du procureur général au Parlement de Grenoble (1737), etc... (Liasse n° 6).

H. 699. — (Carton.) — 184 pièces : 172 papier, 12 parchemin.

1707-1710. — **Dussert** — Procès : — entre Guy Bouvier, prêtre habitué de Saint-André, et Jean Chalvet, châtelain de Commiers (1708) ; — entre le même et Étienne Péronnard-Boisrenier, notaire et châtelain de Chichilienne (1710), etc... (Liasse n° 6).

H. 700. — (Carton.) — 192 pièces : 190 papier, 2 parchemin.

1691-1750. — **Dussert** — Procès entre Marc Freichet, marchand, de Grenoble, et noble Jacques de Santeuil, receveur des gabelles en Dauphiné, au sujet d'une association formée entre eux pour la fourniture des voitures de l'artillerie au siège de Montmélian (1691), etc... (Liasses 7-9).

H. 701. — (Carton.) — 132 pièces : 131 papier, 1 parchemin.

1650-1742.—**Dussert**—Procès :—entre Antoine Dussert et Jacques Berger de la Rivoire (1716); — entre le même et René du Hallay, écuyer, seigneur de la Mordanière (1737). — Quittance délivrée par Antoine Dussert, notaire, à André Faure, imprimeur, d'une somme de 452 l. pour tous les droits qu'il pouvait avoir sur un emplacement acquis par ledit Faure de Marie Giroud, veuve du sieur Lacroix (1742), etc... (Liasses 10-11).

H. 702. — (Carton.) — 300 pièces : 299 papier, 1 parchemin.

1700-1750. — **Dussert** — Procès entre Antoine Dussert, notaire à Grenoble et Pierre Platel, notaire à la Mure (1742). — Procédures concernant : — François de Montgontier, conseiller au Parlement, prieur et coseigneur de Vif (1704) ; — les communautés de Montjay et de Vaucluse (1720), etc... (Liasses 13-16).

H. 703. — (Carton) — 226 pièces : 224 papier, 2 parchemin.

1730-1750. — **Dussert** — Lettres adressées à Antoine Dussert, notaire, par MM. Delange, d'Orléans (1737-1743), Salles de Neuilly (1748), de Trousseauville (1737), au sujet de l'office de payeur des gages du Parlement que le notaire Dussert exerçait en leur nom, moyennant une redevance annuelle de 100 l. — (Liasses 17-18).

H. 704. — (Carton.) — 239 pièces : 235 papier, 4 parchemin.

1598-1750. — **Dussert** — Procès entre Françoise de Conflans, femme de Gaspard de Bonnevaux, sieur dudit lieu, au mandement de Chablais en Savoie, et Isabeau de Conflans, veuve de noble Berhardin de Corsas, du Vivarais, d'une part, et Louise de Conflans, héritière de François de Conflans, d'autre part (1598). — Procédures de liquidation des dettes des communautés de la Garde, Oz, les Gauchoirs et Oulle-en-Oisans (1718), etc... (Liasse 19).

H. 705. — (Carton.) — 148 pièces : 141 papier, 7 parchemin.

1692-1695. — **Dussert** — Procès : — entre Gabrielle Berger, veuve en premières noces de l'avocat Pascal, et le sieur Finet, greffier en la judicature de Grenoble (1693); — entre Antoine Dussert, notaire à Grenoble et Flandy, procureur du roi en la Chambre des comptes (1695), etc...

H. 706. — (Carton.) — 173 pièces : 171 papier, 2 parchemin.

1722-1725. — **Dussert** — Procès entre Antoine Dussert et le syndic de l'abbaye de Saint-Antoine.

H. 707. — (Carton.) — 260 pièces : 257 papier, 3 parchemin.

1725-1742. — **Dussert** — Procès entre Antoine Dussert, et Louis Heurard, contrôleur du payeur des gages du Parlement (1742). — États du roi pour le paiement des gages des officiers du Parlement (1735-1741), etc.

H. 708. — (Carton.) — 398 pièces : 393 papier, 5 parchemin.

1705-1706. — **Dussert** — Procès entre Marie Roux, veuve de noble Jean Fleury la Chastellière, et Jeanne Bouvier.

H. 709. — (Carton.) — 266 pièces : 253 papier, 13 parchemin.

1531-1621. — **Dussert** — Testaments : — de Jean Barba-Quentin, barbier de Goncelin (1531) ; — de Gonon Plat, clerc tonsuré, âgé de soixante ans, demeurant depuis longtemps à Grenoble, au service de Gaspard Alleman, baron d'Uriage, et de Marguerite de Bollière, dame du Mollard : il institue cette dernière pour son héritière (1556) ; — de Barthélemy Salvion, procureur de Grenoble (1574) ; — de Pierre Rojon, procureur et citoyen de Grenoble (1575) ; — de Jean Chalvet, viguier de Vienne (1585) ; — de Pierre de Cornu, conseiller au Parlement, seigneur de la maison forte de Brossey (1621), etc...

H. 710. — (Carton.) — 214 pièces papier.

1739-1754. — **Dussert** — Correspondance et comptabilité d'Antoine Dussert, cocher de M[me] de Marnais (1739-1754). — **Dutruc** — Procès entre François Dutruc, bourgeois de Grenoble, habitant à Saint-Nizier-d'Uriage, d'une part, et Nicolas Chanel, avocat, et Jean-Joseph de Vastel de Rocheblave, d'autre (1745), etc...

H. 711. — (Carton.) — 108 pièces papier.

1419-1678. — **Entre-deux-Guiers** — Registres du greffe d'Entre-deux-Guiers (1575-1670). — Sentence du juge dudit lieu condamnant un voleur au carcan et au bannissement perpétuel (1663). — **Saint-Étienne-de-Volump** — Reconnaissances passées par divers en faveur de l'église de Saint-Étienne-de-Volump (1419). — **Expilly.** — **Exquinabo.** — **Eynard** — Procès entre la communauté de Bourgoin et Jean Eynard, docteur en médecine (1685). — **Eyraud-Saint-Marcel** — Procès entre noble Étienne Eyraud-Saint-Marcel, conseiller au Parlement de Dauphiné, et Jacques-Henri de Revel du Perron, d'une part, et les héritiers de noble Reynaud Eyraud, sieur de Chapanières, d'autre part (1678), etc...

H. 712. — (Carton.) — 227 pièces : 226 papier, 1 parchemin.

1648-1733. — **Falquet** — Positions de thèse de François Falquet, de Grenoble, soutenues devant l'Université de Valence en 1726 (placard imprimé à Valence, « *ex typographia Joannis Gilibert* »). — Procès entre André Falquet, d'une part, et Moïse Faure, docteur-médecin de Grenoble, et Judith Falquet, sa femme, d'autre part (1730-1733). — **Famel** — Procédures et comptes de Michel Famel, archer héréditaire à Grenoble (1648-1664). — **Farconnet** — Procès entre Antoine Farconnet, avocat au Parlement, et Louise Bourdoaras-Bourbon (1659). — **Farneyron.** — **Faujas,** etc.

H. 713. — (Carton.) — 245 pièces : 238 papier, 7 parchemin.

1597-1747. — **Faure** — Testament de Jean Faure de Barraux, par lequel il institue pour son héritier Louis Faure, son fils (1597). — Codicille de Louis

Faure, procureur à Grenoble (1629). — Testament de Gaspard Faure, fils de Louis, en faveur de Jean Faure, son frère (1644). — Contrat de mariage entre Moïse Faure, docteur en médecine, demeurant à Lausanne, fils de Samson Faure, de Coutras en Guienne, et Anne-Judith Falquet, fille de Pierre Falquet, citoyen de Grenoble (18 mars 1729). — Vente des meubles laissés par le docteur Faure (1747), etc.....

H. 714. — (Carton.) — 115 pièces papier.

1617-1678. — Faure — Procès entre Louis Faure, procureur, et Jacques de Morget, sieur de Lespine, seigneur de Ventavon (1617). — Inventaire des biens de Louis Faure (1629). — Procès entre Jean et Gaspard Faure, fils de Louis, et Guillaume Faure, avocat (1655). — Procès entre Jean Faure et Pierre Marquian (1678), etc...

H. 715. — (Carton.) — 457 pièces : 455 papier, 2 parchemin.

1607-1625. — Faure — Quittances délivrées à Louis Faure, procureur, par Barbe de Montfalcon, dame du Gayet (1607), Jeanne de la Forêt (1611), Mme d'Argenson (1624), etc.

H. 716. — (Carton.) — 53 pièces : 49 papier, 4 parchemin.

1535-1725. — Faure — Partage des biens de Guillaume Faure, seigneur de Pariset (1581). — Procès entre Claude Faure, maître sellier de Grenoble, et Isabeau Oddoz de Bonniot, veuve du seigneur de Brion (1703). — Procédures concernant Hyacinthe Faure, notaire royal de Saint-Pierre-de-Bressieux (1725). — **Fay** — Compte de Balthazar Fay, entrepreneur pour le roi de la fabrication des canons, clous et fers, pour l'arsenal de Toulon (1724). — **Fayolle** — Testament du frère Jean Fayolle, novice des Frères Mineurs de Grenoble (1646). — **Faysan** — Testament de Jean Faysan, chanoine de Saint-André et official de Grenoble (1535). Etc...

H. 717. — (Carton.) — 55 pièces : 49 papier, 6 parchemin, 1 sceau.

1450-1692. — Ferrand Teste de Guimetières — Titres de noblesse de la famille de Guimetières. — Contrat de mariage entre Claude Ferrand, fils de François Ferrand, de Cognin, et noble Guicharde Colonel, de Saint-Nazaire-en-Royans (Saint-Just-de-Clay, 6 août 1450). — Lettres de noblesse (1) accordées par le roi Charles VIII à Claude Ferrand (Tours, mai 1490). — Transaction entre Ennemond Teste, docteur en droit, avocat au souverain Sénat de Savoie, et noble Claude Teste, son frère, au sujet de la succession de feu Claude Teste, leur père (28 janvier 1580). — Cérémonial de la réception de Claude Teste dans l'ordre de Saint-Michel, par le maréchal de Thémines (1618). — Procès entre noble Claude Ferrand Teste, chevalier de l'ordre du roi et lieutenant au fort de Pecquais, et la communauté de Saint-Donat, au sujet de la noblesse dudit Claude Ferrand (1638). — Testament de noble Aymon de Colomb, sieur de Battines (1640). — Testament de noble Julien Teste, sieur de la Motte-Colonne (1640), etc.

(1) Ces lettres sont munies d'un fort beau sceau équestre du roi Charles VIII, en cire verte.

H. 718. — (Carton.) — 39 pièces : 35 papier, 4 parchemin.

1490-1656. — Ferrand Teste de Guimetières — Lettres de noblesse accordées à Claude Ferrand par le roi Charles VIII (1490). — Testaments de nobles Claude et Pierre Ferrand, frères, de Cognin (1497). — Contrat de mariage entre Arnaud, fils de Claude Ferrand, coseigneur de Cognin, et Françoise Baile (1499).—Fondation de la chapelle de Saint-Roch et Sainte-Barbe dans l'église de Cognin par noble Claude Ferrand, prêtre, Jean Ferrand, prieur commendataire du prieuré de Saint-Étienne-de-Nascone et curé de Saint-Égrève ou Saint-Aupre-sur-Voiron, Guy, Arnaud et François Ferrand, frères, et Léonard Ferrand, dit Colonel, écuyer de la compagnie du duc de Longueville, comte de Dunois (1513). — Testament de noble Arnaud Ferrand, dit Teste (1536). — Mariage de Claude Teste avec Marguerite de Catinel (1575). — Testament de noble Claude Teste, sieur de la Motte (1606). — Contrat de mariage entre François Ferrand Teste, sieur de la Motte et de Guimetières, fils de François Ferrand et de Florie de Collomb, d'une part, et Diane de Chaulnes, fille du président Claude de Chaulnes et de Marguerite de Chissé de la Marcousse (1656), etc.

H. 719. — (Carton.) — 50 pièces : 36 papier, 14 parchemin,

1635-1781. — Ferrand Teste de Guimetières — Commission de lieutenant au commandant des armes à Chivas, en Piémont, donnée par le roi Louis XIV au sieur de Guimetières (Paris, 9 avril 1647). — Commission pour le même de commandant de la ville et citadelle de Trin, en l'absence de M. d'Amboise (Saint-Germain, 27 octobre 1648). — Lettres du roi Louis XIV notifiant au sieur de Guimetières la nomination du maréchal de Plessis-Praslin à la charge de

grand-maître de la navigation, vacante par le décès du duc de Fronsac, marquis de Brézé; le maréchal de Plessis-Praslin est remplacé provisoirement en Piémont par le marquis Ville (Paris, 30 juin 164?). — Lettres du duc de Savoie Emmanuel, d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, de Charles de Créqui, duc de Lesdiguières, relativement à la garde des forteresses de Demont, de Chivas, de Trin, etc., dont le sieur de Guimetières était gouverneur (1640-1650). — Ordre du duc de Lesdiguières aux autorités de Pragelas et du Queyras de prêter main forte au sieur de Guimetières, chargé d'empêcher le passage de ceux de la R. P. R. dans la vallée de Lucerne (Grenoble, 10 août 1655). — Mémoire présenté à M. Letellier sur la conduite du sieur de Guimetières dans la place de Chivas (s. d.). — Commission de lieutenant d'artillerie en faveur du sieur de Guimetières (24 juillet 1731). — Particularités du fort de Demont par lesquelles on peut juger de l'importance de cette place : « *De Gap et d'Embrun, l'artillerie peut venir* « *facilement à Demont, ainsi qu'elle a fait autrefois,* « *et l'on a qu'un seul passage pour les conduire en* « *Italie avec commodité* », etc.

H. 720. — (Carton.) — 234 pièces papier.

1640-1735. — Ferrand Teste de Guimetières — Inventaire des pièces d'artillerie existant dans la citadelle de Chivas (1645). — Lettres adressées à M. de Guimetières par : — le maréchal du Plessis-Praslin (1648), — E. Servient, ambassadeur de France en Piémont (1649), — M. de Roqueservières (1649), — le roi Louis XIV, le président Philippe, le duc de Savoie Charles-Emmanuel (1655-1672), — la duchesse de Savoie : elle annonce la mort du duc et l'avènement de son fils (Turin, 13 juin 1675). Lettres adressées à Mme de Guimetières par la duchesse de Savoie (1677-1703). — Lettres adressées à M. de Guimetières, commissaire d'artillerie, par le roi Louis XV, M. de Breteuil (1719-1723), — Louis-Auguste de Bourbon, grand-maître et capitaine général de l'artillerie (1723-1732), — M. Le Blanc (1719-1723). — Copie d'une lettre écrite par le cardinal de Richelieu à la Reine-Mère : « *Madame, je sais comme mes ennemis* « *ou plutot ceux de l'État,* » etc. (s. d.). — Lettre écrite « de l'autre monde » par le cardinal Richelieu au cardinal Mazarin (10 juillet 1650). — Poésies, etc...

H. 721. — (Carton.) — 109 pièces papier.

1650-1660. — Ferrand Teste de Guimetières — Correspondance. — Lettres adressées à M. de Guimetières, gouverneur de Saintias par le duc de Savoie Charles-Emmanuel, la duchesse Chrétienne de Savoie (1652-1660), — Mlle de Roanne, (depuis mariée au duc de la Feuillade (1651), —le marquis de Pianèse (1658), — le prince de Carignan (1659). — Lettres relatives à la mort du duc de Modène (1658), etc.

H. 722. — (Carton.) — 114 pièces papier.

1650-1659. — Ferrand Teste de Guimetières — Capitulation de Verceil (1650). — Comptes des fortifications de Saintias (1650-1659). — Minutes des lettres adressées à la duchesse de Savoie par M. de Guimetières, gouverneur de Saintias (1652-53). — Lettres adressées à M. de Guimetières par la duchesse Chrétienne de Savoie à l'occasion de son mariage (1656), etc.

H. 723. — (Registre.) — In-4° papier, 55 feuillets.

1428. — Ferrand Teste de Guimetières — Terrier reçu Fallavel, notaire, contenant des reconnaissances passées en faveur de noble Antoine Colonel, de Saint-Nazaire-en-Royans, par divers particuliers dudit lieu.

H. 724. — (Registre.) — In-4° papier, 65 feuillets.

1462. — Ferrand Teste de Guimetières — Terrier reçu Guillaume Perrochin, notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Antoine Colonel, de Saint-Nazaire-en-Royans, par divers habitants de Saint-Just, la Motte, Saint-Jean, Saint-Nazaire, etc...

H. 725. — (Registre.) — In-4° papier : 65 feuillets.

1485. — Ferrand Teste de Guimetières — Terrier reçu Nicolas Dineron, notaire, contenant des reconnaissances passées en faveur de nobles Antoine et Amédée Colonel par divers habitants de Saint-Just, Saint-Nazaire et autres lieux du mandement de Royans.

H. 726. — (Registre.) — In-4° papier : 88 feuillets.

1485. — Ferrand Teste de Guimetières — Copie du même terrier.

H. 727. — (Registre.) — In-4° papier : 33 feuillets.

1486. — Ferrand Teste de Guimetières — Terrier Alcanon contenant des reconnaissances passées en faveur de noble Amédée Bonthoux par divers particuliers de Tullins.

H. 728. — (Registre.) — In-4° papier : 136 feuillets.

1514. — Ferrand Teste de Guimetières — Terrier reçu Dineron, notaire, contenant des reconnaissances passées en faveur de noble Léonard Ferrand, dit Colonel, par divers habitants de Saint-Nazaire, la Balme, la Motte-Fanjas, Saint-Jean-en-Royans, etc...

H. 729. — (Registre.) — In-4° papier : 41 feuillets.

1514. — Ferrand Teste de Guimetières — Terrier reçu Dineron, notaire, contenant les reconnaissances passées en faveur de noble Léonard Ferrand, dit Colonel, par divers particuliers de Saint-Nazaire-en-Royans et de la Motte-Fanjas.

H. 730. — (Registre.) — In-4° papier : 64 feuillets.

1515. — Ferrand Teste de Guimetières — Terrier reçu Michel Quartier, notaire, contenant des reconnaissances passées en faveur de noble Léonard Ferrand, dit Colonel, par divers habitants de Clérieu, Mercurol, Albon, Larnage, etc...

H. 731. — (Cahier.) — In-4° papier : 64 feuillets.

1534. — Ferrand Teste de Guimetières — Terrier reçu Jean Brenier, notaire, contenant des reconnaissances passées en faveur de noble Bernard Ferrand, dit Colonel, par divers habitants de Saint-Nazaire.

H. 732. — (Carton.) – 270 pièces papier.

1689-1740. — Ferrand Teste de Guimetières — Compte d'entretien du domaine de la Collandière, à Izeron. — Réparations, — Plantations, etc...

H. 733. — (Carton.) — 175 pièces : 172 papier, 3 parchemin.

1332-1719. — Ferrand Teste de Guimetières — Copie d'une reconnaissance passée en faveur de noble Albert de Sassenage, chevalier, seigneur du château d'Izeron, par Guillaume et Jean Petinot, pour les moulins situés sur la rivière du Nant (14 mars 1332). — Albergement des moulins et battoirs de Cognin passé par noble Jean Alleman, seigneur de Rochechinard, à François et Claude Ferrand, dits Teste, de Cognin (1426), etc...

H. 734. — (Carton.) — 102 pièces : 101 papier, 1 parchemin.

1383-1690. — Ferrand Teste de Guimetières — Procès entre M. de Guimetières, gouverneur de Savillian, et Marguerite de Laire, veuve et héritière de noble Louis de Grasse (1690). — Procédures et mémoires relatifs aux moulins de Cognin (1383-1690), etc.

H. 735. — (Carton.) — 101 pièces : 99 papier, 2 parchemin.

1585-1690. — Ferrand Teste de Guimetières — Reconnaissances passées en faveur de noble Claude Teste, de Cognin, par divers habitants de Saint-Jean-d'Issard et de Cognin (1585). — Vente de terres à Izeron passée par André Petinot, châtelain du lieu, à noble François Ferrand Teste, seigneur de Guimetières (1640), etc...

H. 736. — (Carton.) — 191 pièces : 190 papier, 1 parchemin; 1 sceau.

1674-1695. — Ferrand Teste de Guimetières — Procès relatifs aux moulins de Cognin, entre François Teste de Guimetières et divers habitants de Cognin.

H. 737. — (Carton.) — 263 pièces : 252 papier, 11 parchemin.

1685-1726. — Ferrand Teste de Guimetières — Procès : — entre François Ferrand Teste de Guimetières et la communauté de Cognin et Malleval (1685); — entre Claude-Hyacinthe de Guimetières et Pierre Rey, ancien procureur au bailliage de Graisivaudan (1726), etc...

H. 738. — (Carton.) — 275 pièces : 264 papier, 11 parch.; 8 sceaux.

1687-1738. — Ferrand Teste de Guimetières — Procès entre François Ferrand Teste de Guimetières, gouverneur de la ville et province de Savillian, pour le duc de Savoie, et François Roux-Déageant (1687). — Vente de la coseigneurie de Saint-Quentin, passée par Claude-Hyacinthe Ferrand Teste de Guimetières, lieutenant provincial d'artillerie à Grenoble, à Pierre-Louis de Beaumont, seigneur de l'Isle et coseigneur de Beaumont, moyennant 20,000 livres (25 nov. 1738), etc.

H. 739. — (Carton.) — 150 pièces : 149 papier, 1 parch.; 2 sceaux.

1704-1735. — Ferrand Teste de Guimetières — Procès entre Claude-Hyacinthe de Guimetières, marquis de Chaulnes, seigneur de Saint-Quentin, commissaire d'artillerie, et Pierre Baboy, châtelain d'Izeron (1733). — Carnet des comptes de M. de Guimetières (1704-1736), etc...

H. 740. — (Carton.) — 179 pièces : 174 papier, 5 parchemin.

1730-1747. — Ferrand Teste de Guimetières — Procès entre Hyacinthe de Guimetières et divers habitants de Chaulnes.

H. 741. — (Carton.) — 235 pièces: 233 papier, 2 parchemin.

1733-1737. — Ferrand Teste de Guimetières — Procès : — entre Claude-Hyacinthe Ferrand Teste de Guimetières, marquis de Chaulnes, seigneur de Noyarey et Veurey, et Séraphin Lebeau, directeur et receveur général du droit de confirmation à cause de l'avènement de S. M. (1733); — entre le même et Antoine Revol, propriétaire des moulins de Chaulnes (1737), etc.

H. 742. — (Carton.) — 154 pièces : 153 papier, 1 parchemin.

1653-1702. — Ferrand, sieur de Saint-Ferjus — Livre de raison de M. de Saint-Ferjus (1653-1671). — **Ferrus (de)** — Baptistaire de Charles-Emmanuel de Ferrus, fils de Guillaume de Ferrus, d'Oulx, sieur de Névache, garde du corps de S. A. R., et de Marie-Félix Corail de Turin, né le 22 juillet 1673. — **Février.** — **Ferron** — Procédures concernant les héritiers de Jean Ferron, notaire royal de Grenoble (1702), etc.

H. 743. — (Carton.) — 186 pièces: 183 papier, 3 parchemin.

1630-1734. — Finé — Procès entre Catherine Finé, veuve de Jean Tagnard, archer du roi en la maréchaussée de Dauphiné, et les filles de Michel Didot (1734). — **Firmin** — Procédures et comptes concernant Bertine Firmin, veuve de Paul Massard, procureur (1630), etc...

H. 744. — (Carton.) — 140 pièces : 136 papier, 4 parchemin.

1605-1695. — Fléard — Codicille de noble Urbain Fléard, seigneur de Saint-Martin-le-Vinoux (1605). — Testament de François de Fléard, chevalier, baron de Pressins: « *estant sur le point d'aller en l'ar-* « *mée du Roy devant la Rochelle* » (18 août 1628). — **Fleury** — Procès concernant Jean Fleury, sieur de la Chastellière (1695). — **Flory** — Extrait de la vente des meubles de feu noble Claude Flory (1632), etc.

H. 745. — (Registre). — In-4° papier, 376 feuillets.

1632. — Flory — Inventaire des biens meubles, immeubles et papiers laissés par feu noble Claude Flory, avocat en la Cour.

H. 746. — (Registre.) — In-4° papier, 796 feuillets.

1634. — Flory — Sentence de discussion des biens de feu noble Claude Flory, rendue par le juge de Grenoble, entre Jean-Ennemond et Antoine Flory, Isabeau Flory, femme de noble Antoine Lepoivre, avocat, et noble Aimar de Saint-Germain, etc...

H. 747. — (Carton.) — 64 pièces: 59 papier, 5 parchemin.

1528-1681. — Fontaine — Mariage entre François de Fontaine, bourgeois de Paris, et Françoise Bouvier, fille de Georges, procureur au Parlement de Grenoble (1601). — **Forcher** — Achat d'une pièce de terre à la Buisse par Guillaume Forcher, capitaine-châtelain de Bourgoin et de l'Ile-d'Abeau (1601). — **Forest** — Mariage entre Guillaume Forest, marchand, de Romans, et Madeleine de Manicière (1528). — **Foresta** — Procédures concernant Jean-Paul de Foresta, seigneur de Castellard, juge du palais de la ville de Marseille (1681). — **Fornet** — Testament de Jean Fornet de Valence (1544). — **Fournier** — Etc...

H. 748. — (Carton.) — 166 pièces : 129 papier, 37 parch. ; 1 sceau.

1656-1716. — Francières — Réception de François Francières à la maîtrise en chirurgie (1656); — discours prononcés à cette occasion. — Cahier de recettes contre les migraines, les douleurs d'oreilles, etc... — Composition du remède et du préservatif contre la peste et le pourpre dont on a usé à Vienne et à Fribourg pendant la contagion en 1713 et 1714. — Réception de Jean de Francières, docteur en médecine, originaire de Grenoble, dans le collège des médecins de cette ville (1695). — « *Quæstiones argumentaque quædam pro primo doctore* « *medico agregando. — Simplicium nomina quæ in* « *montibus Delphinatus crescunt. — Oratio inaugu-* « *ralis pro doctoratu. — Arcanorum codex, etc...* » — Diplôme de docteur en médecine délivré par l'université d'Avignon à Jean Francières (1685).

H. 749. — (Registre.) — In-4° papier ; 161 feuillets.

1656-1674. — Francières — Livre de raison de François Francières, chirurgien. — « *Le 21 août 1657* « *j'ay examiné Rison, compagnon chirurgien, de la* « *boutique de M. Ozias, dessus le traité des tumeurs* « *en général et sur le traité des fractures tant de la* « *tête que des autres parties en général, etc...* » —

Naissance des douze enfants de François Francières (1659-1674).— Compte des honoraires dus au chirurgien Francières (1656-1674), etc.

H. 750. — (Carton.) — 17 pièces papier.

1697-1709. — Francières — Rapports de François Francières, chirurgien-juré royal de la ville de Grenoble, et de Jean de Francières, docteur-médecin, agrégé au collège des médecins de Grenoble, commis aux rapports (1697-1701). — « *Le 8 novem-* « *bre 1701, mon père est décédé... : il estait d'Abbeville* « *en Picardie venu en ce monde le 24 décembre vers* « *minuit, en 1619. Le lendemain il fut enterré dans* « *l'église Saint-André de Grenoble, dans son tombeau* « *situé devant la chapelle de M. de Marnais; son* « *inscription est en lettres gothiques, etc.* ».— « *Ordon-* « *nances, remèdes, consultes et remarques de médecine* « *choisis tant sur le Galénique que sur la chimie par* « *le médecin de Francières.* » — Compte des visites faites par Jean de Francières, médecin (1700-1709), etc.

H. 751. — (Carnet.) — In-12 papier, 87 feuillets.

1666-1697. — Francières — Rapports de François Francières, chirurgien, juré royal de la ville de Grenoble, commis par ordonnance du lieutenant criminel, pour assister à la torture, visiter les détenus pour savoir s'ils ont été fustigés ou marqués précédemment, examiner les blessés, et faire l'autopsie des individus morts de mort violente.— Le 28 octobre 1667 il assiste à la torture de Daniel Fix, arrêté à la requête de Jean Modin, ministre; — le 14 mai 1669 il assiste à la torture de Paul Labéryer, maître écrivain, de Bourdeaux; — le 11 décembre 1683 il fait l'autopsie du sieur d'Ormeville, sous-lieutenant des bombardiers ; — le 11 février 1694, il fait l'autopsie d'Amaury, valet de chambre de M. d'Ambérieux, etc...

H. 752. — (Registre.) — In-4° papier, 72 feuillets et 7 pièces.

1677-1701. — Francières — Livre de comptes de François Francières, chirurgien à Grenoble. — « *Du lundi 17 avril 1679, mon fils Ennemond a* « *commencé d'aller à l'escole chez M. Ché au fau-* « *bourg de Trois-Clostres; je lui ai payé son mois* « *12 sols, etc...* » — « *Du 12 avril 1686, j'ai mené mon* « *petit-fils Gaspard au couvent des RR. PP. Corde-* « *liers à Moirans pour pensionnaire pour y être ins-* « *truit moyennant 120 l. par année, etc...*

H. 753. — (Registre.) — In-4° papier, 176 feuillets.

1677-1712. — Francières — Livre de comptes de François Francières, chirurgien à Grenoble : — « *Le 31 juillet 1677, j'ai été le dernier enchérisseur de* « *la maison de M. Louis Bois, en rue Saint-Jacques,* « *qui a pour enseigne, Jardin de Plaisance, pour la* « *somme de 4,700 l.* » — Etc...

H. 754. — (Carton.) — 7 pièces papier.

1710-1716. — Francières — Compte des visites faites par le médecin Jean de Francières.

H. 755. — (Carton.) — 275 pièces : 268 papier, 7 parchemin.

1660-1709. — Francières — Procès : — entre François Francières, maître chirurgien, de Grenoble, et Huguette David, veuve de François Raymond, aussi chirurgien (1660) ; — entre Jean de Francières, docteur en médecine, et Joseph Pellet, chirurgien, de Grenoble (1709), etc...

H. 756. — (Carton.) — 190 pièces : 179 papier, 11 parch., 1 sceau.

1662-1692. — Francières — Procès : — entre François Francières, chirurgien, et Marie Roux, veuve de noble Jean Fleury, seigneur de la Chastellière (1662) ; — entre le même et Louis de Micha, habitant de Grenoble (1674) ; — entre le même et Augustin Fleury, libraire de ladite ville (1692), etc...

H. 757. — (Carton.) — 200 pièces : 181 papier, 19 parchemin.

1662-1701. — Francières — Procès entre François Francières, chirurgien, et Marie Gourin, sa femme, d'une part, et Antoine Gourin, d'autre part (1662) ; — entre le même et Henri Delarue, commissaire d'artillerie (1701), etc...

H. 758. — (Carton.) — 297 pièces : 291 papier, 6 parchemin.

1663-1726. — Francières — Procès : — entre François Francières, chirurgien, et Marie Gourin, sa femme, d'une part, et Benoit, notaire royal, de Vienne (1663) ; — entre Françoise Février, veuve de Jean de Francières, et Jeanne de Morard, épouse de Jean Lambert, avocat en la Cour (1726), etc...

H. 759. — (Carton.) — 278 pièces papier.

1698-1750. — Francon (de) — Procès entre Joachim de Francon, seigneur de Revel, conseiller au

Parlement de Grenoble, Jean-Baptiste de Francon, sieur de Saint-Jean, lieutenant pour le roi au château-fort de Barraux, et Marguerite de Francon, veuve de Balthazar de Bocsozel, sieur de Montgontier, d'une part, et Benoîte Avenier-Broche, veuve de François de Francon, d'autre part (1698). — **Freschon.** — **Fuya.** — **Fuzier** — Procès entre Benoît Fuzier, de Saint-Égrève, et Jeanne Morard (1750), etc...

H. 760. — (Rouleau.) — Parchemin de 5m45c sur 0m32c.

1367. — **Fuzier (de)** — Reconnaissances passées en faveur de noble Hugonet de Fuzier, par divers habitants des paroisses de la Côte-Saint-André, Balbins, Ornacieux, Penol, Montchardon, Commelle et Saint-Hilaire.

H. 751. — (Carton.) — 330 pièces : 329 papier, 1 parchemin.

1535-1700. — **Gabillon** — Promesse consentie par Thomas Gabillon, de Saint-Jean-de-Moirans, de subvenir aux frais de Benoît Gabillon, du même lieu, jusqu'à ce que ce dernier, qui se destinait au sacerdoce, eût obtenu un bénéfice (9 fév. 1535). — **Gadaigne (de)** — Vente d'une rente annuelle de 45 l. au capital de 900 l., passée par le chapitre de Saint-Pierre de Vienne, à Gabrielle de Gadaigne, dame de Chevrières (1613). — **Galabertier** — Procès concernant Pierre Galabertier, marchand, des Saillans (1690-1700), etc...

H. 762. — (Carton.) — 65 pièces papier.

1570-1661. — **Galbert (de)** — Testament de noble Ennemond Galbert, seigneur d'Étappes, fils de noble Ennemond Galbert, habitant de Montbonnot (15 mai 1570). — **Galle (de)** — Reconnaissances passées en faveur de Louis de Galle, seigneur de la Buissière, et de François de Galle, seigneur de Bellier, tous deux coseigneurs de la terre de Voiron, par Antoine Buisson, citoyen de Grenoble (1604). — **Gallien** — Procès entre Claude Gallien, prêtre, agrégé en l'église paroissiale du Buis, et Philibert Garcin (1661). **Galvain (de).** — **Garcin (de)** — Quittance de 6 écus, délivrée par Marguerite Gribouda, femme de Charles Jourdanet à Aimé de Garcin, de Barraux (1599), etc.

H. 763. — (Carton.) — 216 pièces : 214 papier, 2 parchemin.

1540-1620. — **Garnier** — Testament d'Anne Garnier, dame de Bellegarde, veuve de feu noble François Bernard, écuyer, sieur du Chintre (3 janv. 1599). — Procédures concernant Martial Garnier, curé de Voissant (1562), François Garnier (1591), etc...

H. 764. — (Carton.) — 236 pièces papier.

1500-1610. — **Garnier** — Reconnaissances passées en faveur d'Antoine Garnier de Voissant, châtelain de Vaulserre, par divers habitants du mandement de Saint-Geoire (1500). — Rôle de la taille royale de Vaulserre (1582). — Procès entre François Garnier de Voissant, et l'archevêque de Vienne (1596), etc...

H. 765. — (Carton.) — 145 papier.

1612-1790. — **Garrets-Cattin (de)** — Testament réciproque de Suzanne et Antoinette de Garrets-Cattin, habitant à Sisteron (22 mars 1628). — **Gaste** — Procès entre Noël Gaste, rentier du seigneur de Gordes à Bayard, et André Mermet (1612). — **Gaultier.** — **Gavot.** — **Gavoyère** — Reconnaissances passées au profit de Jeanne Gavoyère, dame de Voiron, veuve de Joffrey Buatier, par Jeanne Ventolette, femme de Charles Chamoux, docteur en droit, citoyen de Grenoble, pour diverses maisons sises à Grenoble, dans les rues Bournolenc et du Palliarey (1646). — **Gay** — Inventaire des biens de la succession de Pierre Gay, chaussetier à Grenoble (1788), etc...

H. 766. — (Carton.) — 121 pièces : 119 papier, 2 parchemin.

1518-1790. — **Gellinot** — Transaction entre Antoine Gellinot, marchand, de Grenoble, et Marie Lanterne, sa belle-mère (1670). — **Genevois** — Procès entre Pierre Genevois, marchand, de la Mure, et Louis Pommier, bourgeois, dudit lieu (1712). — **Genevray** — Terrier de la cure du Genevray, au mandement de Vif (1542). — **Genin.** — **Genton (de)** — Contrats de louage et quittances passées par divers à Louise de Genton, héritière de feu noble Jean-Philibert de Genton de la Tour, son frère (1617). — **Gérente.** — **Gérin.** — **Gerlat.** — **Saint-Germain.** — **Saint-Gervais** — Terrier de la cure de Saint-Gervais (1518). — **Gervelle** — Enquête sur les dispositions testamentaires de Jacques Gervelle, natif de Valence, « *en son vivant playdant et sollicitant en* « *ceste ville de Grenoble* » (17 nov. 1547), etc.

H. 767. — (Carton.) — 152 pièces : 150 papier, 2 parch. ; 1 sceau.

1620-1690. — **Gières** — Rôle de la taille péréquée pour les réparations de l'église de Gières (1641).

— Procès entre les consuls de Gières et noble Antoine Perrot, maître ordinaire de la Chambre des Comptes (1645); — entre les mêmes et Esther Arbalestier de Beaufort, veuve du sieur Eyraud, de Gières (1) (1665), etc...

H. 768. — (Carton.) — 191 pièces: 189 papier, 2 parchemin.

1733-1766. — **Gigard** — Lettres d'ordination de Jacques Gigard, prêtre, chanoine honoraire de Saint-Louis de Grenoble (1733-1743). — Lettres adressées à l'abbé Gigard, secrétaire du bureau diocésain de Grenoble, par son neveu l'avocat Gigard (1763), Millet, curé de Vinay (1755), Brenier de Monière (1761), le P. Faure, chartreux (1760), le chanoine du Villard (1740), etc... — Inventaire des biens de l'abbé Jacques Gigard, mort à Grenoble le 5 juillet 1766, dans l'appartement de Catherine Servan, veuve d'André Faure. — Catalogue de la bibliothèque : on y trouve des traités de théologie et de dévotion, quelques ouvrages historiques et littéraires : elle comprend 567 ouvrages qui sont attribués aux Chartreux, à l'hôpital et à l'abbé Gigard, neveu du défunt.

H. 769. — (Carton.) — 325 pièces : 319 papier, 6 parchemin.

1750-1768. — **Gigard** — Procès entre Jacques Gigard, prêtre, secrétaire du bureau diocésain et : — François Gigard, châtelain de Chasselay (1762), — Louis-Joseph Paquet, prêtre, prieur du prieuré de Champ (1762). — Vente aux enchères des meubles de la succession de l'abbé Gigard (1766), etc...

H. 770. — (Carton.) — 177 pièces : 175 papier, 2 parchemin.

1491-1780. — **Gillibert.** — **Gilliers** — Lettres de noblesse accordées par le roi Henri IV à Gaspard Gilliers, conseiller au parlement de Grenoble, Philibert-Philippe de Gilliers, maître d'hôtel du maréchal de Lesdiguières, et Jean Gilliers, frères, et à Melchior Gilliers, leur neveu (Paris, 24 févr. 1610). — **Girard** — Mariage entre Claude Girard, tisserand, de Grenoble, et Antoinette Marchand (1664). — **Giroud** — Vente d'une rente annuelle de 6 fr. au capital de 120 fr., le franc valant 20 sous, passée par Marcel Richard, de Grenoble, à noble Antoine Giroud, docteur ès lois (1491). — Procès entre Marie-Pierrette Giroud, marchande de modes à Grenoble, et les D[lles] Hache, Millerand et Hache-Dumirail, aussi modistes (1780). — Comptabilité de Pierrette Giroud (1770-1780), etc.

(1) Tous ces papiers provenaient de la succession de l'avocat Boudal qui, chargé des affaires de la commune, négligeait de rendre les pièces.

H. 771. — (Carton.) — 287 pièces : 281 papier, 6 parchemin.

1520-1754. — **Galact (de)** — Albergement passé par noble Claude de Galact et Louise de Chaste à divers habitants de Saint-Siméon, au mandement de Bressieux, de quelques fonds sis dans ledit mandement (1520). — **Gondrand.** — **Gontier** — Procédures concernant Urbain Gontier, prêtre, curé d'Herbeys, pourvu de la sacristie de Chirens (1734). — **Gourgaud** — Procès entre Louise Gourgaud, veuve de Joseph Tavel, avocat en la Cour, et Antoine Boujard, d'Uriage (1713). — **Gourju,** — maire et notaire royal du mandement de Morestel (1754). — **Gourrin** — Testament de Jacques Gourrin, maître chirurgien juré de Vienne (1655). — **Goutefrey (de)** — Procès entre noble Bérard de Goutefrey, correcteur en la Chambre des Comptes de Grenoble, et Marguerite Bariot (1733), etc.

H. 772. — (Carton.) — 165 pièces : 163 papier, 2 parchemin.

1482-1750. — **Grace (de)** — Procédure concernant Marguerite Delairs, veuve de noble Louis de Grace (1690). — **Grammont (de).** — **Granand (de)** — Procès entre noble Maurice de Granand et noble Jacques Manuel (1615). — **Grand.** — **Grand-Lemps** Reconnaissance passée par Benoît Perroud, de Lemps, en faveur de la cure de l'église paroissiale de Saint-Jean de Lemps (1547). — **Grangier** — Procédures concernant Pierre-François Grangier, procureur au Parlement (1746). — **Gras d'Archelles** — Achat d'un pré à Voreppe par noble Gras d'Archelles (1482). — **Gras du Villard** — Correspondance de Gras du Villard, de l'Argentière (1734-1750). — **Gratet (de)** — Procès entre François de Gratet, marquis de Dolomieu, président en la Chambre des Comptes, et le meunier des moulins de Très-Cloître (1704). — **Grenaud (de)** — Procédures concernant Maurice de Grenaud (1612). — **Grenier.** — **Grignon.** — **Grinde** — Mariage entre noble Jean Grinde et Agnès, fille de noble Jean Mercurin de Reviliasc, docteur en droit, seigneur de Reviliasc (Grenoble, 30 mai 1519). — **Grolée (de)** — Procédures concernant César de Grolée-Viriville, chevalier (1689), etc...

H. 773. — (Registre.) — In-4° papier : 110 feuillets.

1436-1468. — **Gras** — Protocole de Boniface Gras, notaire de Clérieu. — Albergement d'une terre à Clérieu passé par noble Antoinette de Tournon, veuve de Guillaume de Solempniac, chevalier, à Jean Jomaron (1467). — Quittance délivrée par Jeannet et Mathieu de la Motte à Louis de la Motte, leur frère, de tout ce qui leur revenait sur la succession de Marcelin de la Motte et de Béatrix, leurs père et mère (1468), etc...

H. 774. — (Registre.) — In-4° papier : 80 feuillets.

1473-1485. — **Gras** — Protocole de Boniface Gras, notaire de Clérieu, Curson, Chanoz et Saint-Bardon. — Testament de Mathieu de Nantes, de la paroisse de Saint-Bardon (1581). — Vente de cens annuels par noble Ponson Archinjaud, chevalier, seigneur de Sablières au mandement de Clérieu, à noble Jean Alleman, « *domino Mote-Crosarum* », au diocèse de Vienne (1475), etc...

H. 775. — (Carton.) — 130 pièces : 128 papier, 2 parchemin.

1513-1762. — **Grenoble** — Préambule des reconnaissances passées en faveur de la ville de Grenoble par plusieurs de ses habitants (1513). — État de ce qui est dû aux héritiers de Jean Buisset par la ville de Grenoble pour la construction de la chapelle sur le pont (1605). — État des dettes de la ville de Grenoble (1694). — Procès entre les consuls de Grenoble et noble Pierre de Baronnat, seigneur de Polémieux (1668). — Arrêt du parlement de Grenoble portant défense à tous droguistes, épiciers, religieux et religieuses, hospitaliers et hospitalières, et à tous autres, à l'exception des maîtres apothicaires, de composer, vendre, débiter ou distribuer aucunes préparations galéniques et chimiques appartenant à la médecine (28 juillet 1724, placard imp.). — Requête présentée à l'intendant du Dauphiné par les propriétaires des maisons situées dans la nouvelle enceinte de la ville de Grenoble (rues Créqui, Rany, de Bonne et Saint-Louis) : ils se plaigneut de la suppression du ruisseau de Clarière (1724-1732). — Règlement du bureau des messageries de Lyon à Grenoble (1732). — Délibérations du conseil de ville et lettre de M. Renauldon, sous-ingénieur des ponts et chaussées, relativement à un projet d'élargissement et de haussement du quai, depuis la place Saint-André jusqu'au pont de pierre, et de radoucissement de la rampe de ce pont du côté de l'avenue de la place Saint-André (1762), etc...

H. 776. — (Carton.) — 142 pièces : 140 papier, 2 parchemin.

1412-1788. — **Grenoble** — *Chapitre Notre-Dame* — Mandement du chapitre de l'église cathédrale de Grenoble, le siège épiscopal vacant, qui ordonne des prières pour obtenir du ciel un digne et saint évêque (17 oct. 1788, imprimé). — *Chapitre Saint-André* — Vente par noble Bernard Rolland à Nicolas Charrière, serrurier, d'une maison sise à Grenoble, dans la rue Chenoise, au lieu dit à Maupertuis, moyennant une somme de 50 florins d'or (25 oct. 1412). — Quittance des lods passée par le chapitre Saint-André audit Charrière pour l'achat de ladite maison, qui dépendait de la directe de la chapelle de Bouville, fondée dans l'église Saint-André (27 juin 1414). — Procès entre le chapitre de Saint-André et Hélène de Petitchet, épouse du président de Châteauneuf (1739). — *Minimes de Grenoble* — Compte du service funèbre de Louis XIV, célébré le 2 décembre 1715 dans l'église des Minimes, la cathédrale étant en réparation. — Procès entre les Minimes de la Plaine et Pierre Buisson, contrôleur général des finances (1614). — *Augustins* — Procès entre les Augustins de Grenoble et Jacques Perrard, fermier de M. de Belmont (1760). — *Séminaire* — Constitution d'une rente de 75 livres au capital de 1,500 livres passée au profit du séminaire de Grenoble par Antoine Revol, notaire, de la même ville (1749). — *Les Pénitents du Confalon.* — *Écoles chrétiennes.* — Avis au sujet des écoles chrétiennes et gratuites tenues par des prêtres, sous la direction de plusieurs messieurs et dames de cette ville de Grenoble : les Frères établis en 1707 n'eurent d'abord qu'une seule école à Saint-Laurent ; ils furent appelés à Grenoble par MM. de Bazemont, président au Parlement, de Quinsonnas, président aux Comptes, de Saléon, chanoine de Saint-André, ensuite évêque d'Agen, de Rodez, et mort archevêque de Vienne, Disdier, chanoine de Saint-Paul à Saint-Laurent, de Vachon, chanoine au même lieu et chanoine aux honneurs à Saint-André, de la Balme, conseiller au Parlement, Duperron, chanoine à Saint-André, Pourroy, maître des Comptes, d'Arci, conseiller au Parlement, de Montchardon, de la Touche, Aloys, président aux Comptes, de la Colombière, conseiller au Parlement, de Bourchenu, chanoine de Saint-André, ensuite prévôt, mort ancien évêque de Vence, Canel, conseiller au Parlement, chanoine théologal à Saint-André, de Belle-Combe, chanoine à la Cathédrale, Perrin, chanoine aux honneurs à Saint-André, de Pina, conseiller au Parlement, de la Répara, chanoine à la Cathédrale,

de Mistral, conseiller au Parlement (s. d., imp. à Grenoble, chez André Arnaud, imprimeur-libraire, rue Brocherie). — *Sainte-Marie-d'en-Bas* — Constitution de dot au profit de Jeanne-Madeleine Gagnat Saint-Andiol de la Couronne, novice dans le monastère de Sainte-Marie sous le nom de sœur Marie-Aimée (1787), etc.

H. 777. — (Carton.) — 131 pièces : 128 papier, 3 parchemin.

1662-1740. — **Le Guâ** — Procès entre la communauté du Guâ et Françoise Coste, dame du Guâ, veuve de noble Alexandre de Bérenger (1662-1675). — **Guérin de Tencin** — Vente par François de Guérin, seigneur de Tencin, président au Parlement de Dauphiné, conjointement avec Claude-François de Guérin, comte de Tencin, ancien capitaine de cavalerie, son fils aîné, à Jean Anglès, juge garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts de Grenoble de tous ses droits sur la terre de Veynes, moyennant 3,300 livres (1740). — **Gueydan** — Pièces de comptabilité concernant Jean-Antoine Gueydan, marchand à Grenoble (1703-1712).

H. 778. — (Carton.) — 153 pièces : 151 papier, 2 parchemin.

1690-1700. — **Guérin** — Mariage entre Antoine Guérin, marchand, de Grenoble, et Marie de Garnier de Verel (1696). — Comptabilité et correspondance commerciale d'Antoine Guérin (1690-1700), etc....

H. 779. — (Carton.) — 212 pièces : 211 papier, 1 parchemin.

1704-1727. — **Guérin** — Procès entre François Guérin, bourgeois de Grenoble, et Marie de Garnier de Vérel, veuve d'Antoine Guérin (1708). — Mariage entre François Guérin, marchand, fils de feu Antoine Guérin, et de défunte Louise de Morard, d'une part, et Françoise La Croix, fille d'André La Croix, avocat à Grenoble (1704), etc....

H. 780. — (Carton.) — 211 pièces : 210 papier, 1 parchemin.

1525-1754. — **Guichard** — Procès entre Daniel Guichard de Perrozat, et Etienne Billion-Jourdan (1685). — **Guiffrey** — Testament de Sébastien de Guiffrey, chevalier (1525). — Mariage entre Guigues de Monteynard, chevalier, seigneur de Marcieu, et Joachime Guiffrey, fille de feu Guigues Guiffrey, en son vivant chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur de Boutières, etc... (1558). — Testament de Gasparde Berlier, veuve de Guigues Guiffrey (1560). — Testament de Guy-Balthazar Guiffrey, seigneur de Boutières et du Touvet (1563). — **Guillard.** — **Guillermin.** — **Guillestre.** — **Guilliets** — Transaction entre Scipion Guilliets, avocat consistorial au Parlement, Michel Guilliets, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Lesdiguières, et George Guilliets, aumônier-chapelain de la Reine-Mère et chanoine de la grande église de Vienne, tous trois frères (1614). — **Guinier.** — **Guion** — Reconnaissance passée en faveur de noble Paul Guion, fils de feu Jacques Guion, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et maître d'hôtel de la reine de Navarre, pour des terres sises à Saint-Ferjus (1600). — **Guitau** — Procès concernant Hyacinthe de Guitau, comte de Lannion, pair de Bretagne, maréchal des camps et armées du roi, et Charlotte-Félicité de Clermont-Tonnerre, son épouse (1754), etc...

H. 781. — (Carton.) — 59 pièces : 58 papier, 1 parch. ; 1 sceau.

1569-1762. — **Gumin (de)** — Testament d'Antoine de Gumin, seigneur de Romanesche (1569). — Procédures relatives au partage de sa succession entre Claude de Gumin, femme de François de Beaumont, baron des Adrets, et Suzanne de Gumin (1578). — **Guy** — Procédure concernant Marie Guy, veuve de Claude Bénard, maître à danser de Grenoble (1762), etc.

H. 782. — (Carton.) — 134 pièces : 126 papier, 8 parchemin.

1478-1684. — **Hugon** — Procès entre Sébastien Hugon, conseiller au Parlement, et Charlotte Allemand de Pâquiers, marquise de Pressins, baronne de Romagnieu (1670). — Transaction entre le même Sébastien Hugon et François de Micha, docteur en médecine, au sujet du paiement d'une somme de 3,572 livres due au médecin Micha par Marguerite Bertin, femme du conseiller Hugon (1684). — **Chartreuse de Saint-Hugon** — Lettres de François de Bourbon, gouverneur du Dauphiné, ordonnant de faire renouveler les reconnaissances des rentes dues à la Chartreuse de Saint-Hugon (1586). — **Humbert** — Contrat de mariage entre Pierre Humbert et Agnès Bugeys, de Tencin (1478), etc....

H. 783. — (Carton.) — 240 pièces : 237 papier, 3 parch. ; 2 sceaux.

1520-1750. — **Isère** — Mémoire des travaux faits contre l'Isère, à Saint-Quentin (1718-1722). — **Isnards d'Audiffret (des)** — Procédures concernant noble Pierre des Isnards, seigneur d'Audiffret (1600). — Mariage de noble Sébastien Isnard et de

Madeleine Breynat (1520). — Mariage entre noble Pierre des Isnards, seigneur d'Audiffret, et Louise de Tardivon, fille de noble Jean de Tardivon, sieur de la Répara (1589). — **Isoard** — Codicille de Georges Isoard, prêtre habitué de Notre-Dame de Grenoble (1725), etc.

H. 784. — (Carton.) — 165 pièces : 164 papier, 1 parchemin.

1654-1791. — **Jacquet** — Procédures concernant Guigues Jacquet, consul de Corenc (1677-1684). — **Jarrie** — Procès entre la communauté de Jarrie et celle de Champ, au sujet des ravages causés par la Romanche (1728). — Affiches relatives à la fuite du roi Louis XVI et à son arrestation à Varennes, adressées à la commune de Jarrie par le Directoire du département de l'Isère (juin 1791). — **Jallifier.** — **Jocteur** — Lettres de Pierre Scarron, évêque de Grenoble, accordant à Amédée Jocteur, prêtre habitué de Notre-Dame, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans l'église de Biviers (1654), etc.

H. 785. — (Carton.) — 243 pièces papier.

1712-1743. — **Jomaron** — Copie de lettres de Pierre Jomaron, marchand droguiste à Grenoble (1707-1743). — Lettre à M. Patrois, de Genève : « *Je vous* « *assure, mon cher Monsieur, que les emplois me* « *font plus d'honneur que je ne mérite, mais sincère-* « *ment je ne les ai pas recherchés. J'en avois assez* « *déjà sans que l'on m'aie chargé encore de la dignité* « *d'échevin. Il y a vingt-six ans que je suis directeur* « *de notre hôpital général, où je ne suis pas peu* « *occupé ; je suis syndic général de tous les corps de* « *cette ville... ; ce n'est pas le tout, je suis encore* « *capitaine du Royal-Bourgeoisie de . Grenoble, qui* « *sert généreusement le Roi sans aucun appointement* « *et vous devez compter que si notre régiment étoit* « *monté en Italie, dans le temps de la guerre, les* « *Allemands ne s'y seroient pas soutenus autant qu'ils* « *ont fait, etc.* » (20 oct. 1737). — Lettres adressées à Pierre Jomaron, par Marc-Conrard Trembley, syndic de Genève (1729-1701), etc.

H. 786. — (Carton.) — 252 pièces : 250 pièces, 2 parchemin.

1737-1738. — **Jomaron** — Compte de Pierre Jomaron, trésorier de la ville de Grenoble (1737-1738). — Délibération du Conseil de Ville qui charge Pierre Jomaron l'aîné, marchand droguiste, troisième consul, de faire la recette des revenus de la ville (16 fév. 1737). — État des revenus de la ville de Grenoble en 1737 : 32,612 livres. — Liste des syndics des arts et métiers de Grenoble qui doivent donner l'état des garçons de leurs corps pour servir à la milice (1737). — Lettres adressées aux consuls de Grenoble par : — Perrin, avocat à Paris, au sujet du procès de la ville contre l'évêque, relativement aux droits de leyde et de péage, — M. de Chateauvillard, secrétaire de M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, — le duc Louis d'Orléans, — La Balme, avocat à Paris, — le marquis de Sassenage (1737-1738), etc.... — Déclaration faite par le roi d'Espagne, le 13 décembre 1718, au château de Pardo. — Copie de la lettre écrite par le Parlement de Bretagne au Parlement de Paris (s. d.) .... etc....

H. 787. — (Carton.) — 170 pièces papier.

1712-1756. — **Jomaron** — Comptes rendus aux entrepreneurs des vivres de l'armée d'Espagne, de la compagnie de M. Soudan, par le sieur Jomaron, garde-magasin desdits vivres à Saint-Michel-en-Savoie (1743). — Commission de marchand « *de poudre à giboyer* » délivrée à Joseph Jomaron par Jacques Meunier, adjudicataire du droit exclusif de vendre la poudre dans toute l'étendue du royaume : il achètera la poudre dans le magasin général de Grenoble à 29 sols la livre et il ne pourra la revendre plus de 32 sols (1756), etc....

H. 788. — (Carton.) — 235 pièces papier.

1706-1756. — **Jomaron** — Comptabilité commerciale de Jomaron l'aîné, marchand droguiste à Grenoble. — Prospectus de la nouvelle loterie de Genève (1725, imp.), etc....

H. 789. — (Carton.) — 304 pièces : 300 papier, 4 parchemin.

1702-1736. — **Jomaron** — Comptabilité commerciale de Jomaron l'aîné. — Quittances des sommes payées pour le corps des arts et métiers (1702-1736).

H. 790. — (Carton.) — 339 pièces papier.

1715-1730. — **Jomaron** — Comptabilité commerciale de Jomaron l'aîné, droguiste. — Vente des fruits de son cellier de Saint-Martin-le-Vinoux, passée à Pierre Jomaron, par Philippine de Maurienne, dame d'Allemont, épouse de M. de Ponnat de Garcin (1730), etc....

H. 791. — (Carton.) — 358 pièces : 357 papier, 1 parchemin.

1720-1748. — **Jomaron** — Comptabilité commerciale de Pierre Jomaron l'aîné, droguiste à Grenoble.

H. 792. — (Carton.) — 285 pièces papier.

1720-1748. — **Jomaron** — Comptes et inventaires des marchandises de la société formée entre Pierre Jomaron l'aîné et Claude Roman-Coupier, de Grenoble.

H. 793.— (Registre.)— In-f° pap., 81 feuillets : 17 écrits, 64 blancs. — Dans ce registre se trouvent 36 pièces, 35 pap., 1 parch.

1763-1764. — **Jomaron** — Livre-journal d'Étienne Jomaron, droguiste.

H. 794. — (Carton.) — 281 pièces : 279 papier, 2 parchemin.

1704-1718. — **Jomaron** — Procès : — entre Pierre Jomaron et Marie Guérin, sa femme, d'une part, et François Guérin, bourgeois de Grenoble, d'autre part (1704) ; — entre François Guérin et Françoise de La Croix, son épouse (1718), etc...

H. 795. — (Carton.) — 372 pièces : 368 papier, 4 parchemin.

1707-1713. — **Jomaron** — Procès : — entre Pierre Jomaron, droguiste, et Roman Coupier, assesseur en l'hôtel consulaire de Grenoble (1707) ; — entre le même et Charles Isambert, chargé de la régie des fermes générales (1713), etc...

H. 796. — (Carton.) — 345 pièces : 339 papier, 6 parchemin.

1714-1718. — **Jomaron** — Procès entre Pierre Jomaron et Pierre de Bérulle, premier président au Parlement de Dauphiné (1714). — Correspondances, procédures et comptes relatifs à la discussion des biens des sieurs Repelin et Michel (1716-1718).

H. 797. — (Carton.) — 303 pièces : 301 papier, 2 parchemin.

1720-1730. — **Jomaron** — Procès : — entre Pierre Jomaron, droguiste, d'une part, et noble Antoine de Perrachon et Suzanne, sa sœur, épouse de noble Daniel de Durand, avocat au Parlement (1720) ; — entre le même et Jean-Baptiste Maillet, substitut du procureur général au Parlement (1721), etc ..

H. 798. — (Carton.) — 245 pièces : 244 papier, 1 parchemin.

1702-1754. — **Jomaron** — Comptes de Marie Guérin, épouse de Pierre Jomaron (1702-1706). — Inventaire des biens de Marie Guérin (1754), etc...

H. 799. — (Carton.) — 201 pièces : 197 papier, 4 parchemin.

1578-1790. — **Joffrey** — Mariage de Martyr Joffrey, bourgeois de Grenoble, avec Françoise Bellièvre, fille de Pomponne Bellièvre, président au Parlement de Paris (1578).—**Jordanne (de)** — Testament de Françoise de Jordanne, veuve de noble Claude de Sauldon, par lequel elle institue pour son héritier noble Louis-George de Genton, dit Jordanne, son neveu (1589). — **Jourdan.** — **Jouve** — Correspondance et comptabilité d'Élisabeth Teste, femme de noble Gabriel Jouve (1740-1790). — **Jouven (de)** — Procès entre noble Jean de Jouven, sieur de la Tour, et les consuls, péréquateurs et exacteurs des tailles de Biviers et Meylan (1604). — **Jouvencel** — Inventaire des biens de Jean Jouvencel, procureur à Grenoble (1549). — **Joyeux** — Testament de Moïse Joyeux, fils de Zacharie Joyeux, chirurgien de la Mure (1610). — **Jullien.** — Etc...

H. 800. — (Carton.) — 144 pièces : 142 papier, 2 parchemin.

1720-1775. — **Labbé** — Procès entre Claude Labbé, prêtre, coadjuteur de l'église primatiale de Vienne, et Anne Godillot, épouse de Simon-Nicolas Lemercier, commissaire provincial d'artillerie et professeur de mathématiques (1742). — **Lacroix** — Mariage entre Claude Lacroix, et Marguerite Royet, de Saint-Laurent-du-Pont (1735), etc.

H. 801. — (Carton.) — 333 pièces : 330 papier, 3 parchem. ; 1 sceau.

1617-1792. — **Lagache** — Vérification des espèces chez Jacques de Lagache, receveur particulier en l'élection de Briançon, faite par Jean Bertrand, trésorier de France (1639). — **Lagier** — Mariage entre Étienne Lagier, de la Bâtie-Montsaléon, et Isabeau Marcel, fille de Louis Marcel, chirurgien de Die (1617), — Procédures concernant François-Ignace Lagier, notaire et procureur à Die (1761), et Pierre-François Lagier, chanoine de l'église Notre-Dame de Grenoble (1778-1792). — État des titres de la commune de Die, remis à Antoine Long, secrétaire de la ville, par M. Lagier, ancien secrétaire (1768), etc.

H. 802. — (Carton.) — 315 pièces : 303 papier, 12 parchemin.

1600-1783. — **Lalia** — Mariage de Philippe Lalia, fils de Claude, jardinier aux Granges-lès-Grenoble avec Bastienne Poisson (1696). — **Lambert** — Procès concernant Antoine Lambert, prêtre, curé de Seyssins (1728). — **Lange (de)** — Testament de noble André de Lange, avocat au Parlement : il lègue 600 l. au consistoire de Grenoble et exhorte ses enfants « *à être ferme dans la profession de la religion en laquelle Dieu les a appelés* » et pour laquelle son aïeul et deux de ses oncles ont souffert le martyre avec tant de générosité et de courage dans la ville d'Orange (29 juillet 1643). — **Langon (de)** — Lettres de François de Langon attestant qu'Humberte de Rochechinard, veuve de noble Gaspard de Langon, a justifié par titres de la noblesse de son mari (1667). — **Lardenat.** — **Lathoude.** — **La Tour (de)** — Poursuites contre noble Simon de Latour, gentilhomme verrier, habitant à Saint-Laurent-du-Pont (1656). — **Lattier (de)** — Testament de noble Jean-Denis de Lattier, seigneur de la maison-forte de la Gassera, de Mantonne et de Vourey, au mandement de Tullins : il instituo pour héritier Charles de Lattier de Mantonne, son frère (1600). — **Laurent** — Testament de Léonard Laurent, bourgeois d'Aoste (1657). — **Laval-Saint-Étienne** — Procédures et comptes concernant la communauté de Laval-Saint-Étienne (1709-1724). — **Leblanc de Prébois** — Lettres adressées par M. de Ferrière à Mme Leblanc de Prébois, dans son château, à Mens (1783), etc...

H. 803. — (Carton.) — 158 pièces papier.

1692-1710. — **Le Camus** — Bail à ferme du château de Mépieu, passé par le cardinal Le Camus à Barthélemy Malen, marchand, de Chimilin, moyennant une redevance annuelle de 4,000 l. (1692). — État du produit des dîmes de la paroisse de Chapareillan en 1705 : 1,108 l. 2 s. — Listes des confesseurs extraordinaires du jubilé ouvert le 4 avril 1707 à Grenoble : les PP. Jésuites, le P. Supérieur de l'Oratoire, M. Gaulier, M. Canel, M. Potier de Saint-André, etc... — Correspondance et comptabilité de M. Boyer, procureur, fondé de M. Le Camus, premier président de la Cour des Aides de Paris et héritier universel du cardinal Le Camus (1707-1710). — Compte des revenus de l'évêché pendant la régale (12 septembre 1707, 30 juin 1708), etc...

H. 804. — (Carton.) — 236 pièces : 234 papier, 2 parchemin.

1687-1736. — **Le Camus** — Réception au monastère de Sainte-Claire de Sisteron, d'Anne Le Camus, fille de feu Charles Le Camus, seigneur de Pépin, Montaudier, etc., et de Madeleine de Bozonnier (1687). — Procès intenté devant l'official de Sisteron par Anne Le Camus, tendant à être libérée des vœux qu'elle a faits par violence avant d'avoir atteint l'âge de seize ans (1) (1689). — Correspondance d'Anne Le Camus. — Lettres du cardinal Le Camus à sa nièce (1692-1707) : « *Vous avés bien de l'obligation, ma chère* « *niepce à Monsieur vostre frère de vous avoir retirée* « *chez luy et de faciliter votre accomodement avec* « *Madame vostre sœur ; vous ne scauriés vous mécompter de suivre les conseils d'un si bon frère et de* « *ne point faire de démarche précipitée et dont vous* « *puissiés vous repentir dans la suitte* » (28 oct. 1692) ; — « *Ainsi vous voilà libre présentement et en état de* « *choisir tel party que Dieu vous inspirera ou pour le* « *monde, ou pour la religion ; sur quoy vous devez* « *beaucoup consulter Dieu et prendre les avis de quelque homme de bien capable et intelligent, auquel vous* « *fassiès connoître non seulement l'état de vostre* « *conscience, mais encore celuy de vos affaires, afin* « *qu'étant bien instruit de l'un et de l'autre, il puisse* « *vous dire plus précisément ce que Dieu demande de* « *vous dans l'état présent ou vous êtes. Il faudroit pour* « *cela avant toutes choses compter et régler tout ce qui* « *vous peut rester de bien pour prendre des mesures* « *justes. Monsieur vostre frère peut beaucoup vous* « *servir en cela. C'est un homme de bon conseil sage* « *et prudent qui ne vous donnera pas de méchants* « *advis* » (Cognin, 2 mai 1694). — « *Je croi qu'il faut* « *aller à Paris avoir la recommendation de quelque* « *jésuite auprès du P. de la Chaize et faire tout cela* « *promptement avant que M. Bouchu aille à Gap, et* « *former opposition à une nouvelle élection, car je ne* « *crois pas vos chanoines assés courageux pour persé-* « *rer dans la nomination de M. Ricou en présence de* « *M. l'Intendant et de M. de Gap.* » (Grenoble, 26 juillet 1694). — Il la remercie du gibier que son frère lui a envoyé « *pour régaler demain* » ses chanoines (Grenoble, 24 déc. 1705). — « *C'est un avantage,*

(1) Anne Le Camus avait assurément peu de vocation pour la vie religieuse puisqu'elle se maria trois fois.

« *Madame, pour toute la famille que le chef soit élevé* « *à une première charge : il fait profession de vous* « *honorer et vous pouvez compter sur luy et sur moi* » (Grenoble, 26 juin). — « *Je prends la liberté, Madame,* « *sçachant vostre bon cœur de m'adresser à vous pour* « *vous prier de me faire avoir de la poudre de feu* « *M. de Saint-Donat. On m'assure que ses filles qui* « *sont à Cisteron ont le secret de leur père et qu'elles* « *en vendent : il en faut acheter et sçavoir la dose et* « *la quantité d'eau qu'il y faut mettre. Cela m'est* « *nécessaire pour guérir ma jambe qui s'est ouverte* « *depuis deux mois.* » (Grenoble, 29 avril 1706). — Lettres adressées à la même, par le président à la Cour des Aides de Paris, Couet de Montbayeux, avocat à Paris (1722), le chanoine de Ricou, Bonditte, curé de Gap (1720) ; etc...

H. 805. — (Carton.) — 11 pièces papier.

1698-1727. — Le Camus — Livre de raison d'Anne Le Camus, épouse d'Antoine-Joseph de l'Estrade, capitaine au régiment de Limousin.

H. 806. — (Carton.) — 233 pièces : 230 papier, 3 parchemin.

1599-1739. — Le Camus — Baux à ferme du domaine de Ladret, à Agnières en Devoluy (1723-1739). — Transaction entre les habitants des paroisses d'Agnières et de la Cluze et leur seigneur, Arthus de Prunier de Saint-André, second président au Parlement de Grenoble (1599), etc.

H. 807. — (Carton.) — 458 pièces : 457 papier, 1 parchemin.

1716-1734. — Le Camus — Comptes et mémoires relatifs au domaine d'Agnières (1732-1734). — Procès entre Anne Le Camus, veuve de Mathieu de Ricou, et Libéral de la Boulie, écuyer (1716-1717) ; — entre la même et Joseph Monier, chanoine de l'église Saint-Barnard de Romans et Jean Monier, maître des comptes (1720), etc....

H. 808. — (Carton.) — 248 pièces : 240 papier, 8 parch. ; 3 sceaux.

1717-1739. — Le Camus — Procès entre Anne Le Camus, veuve en secondes noces de noble Balthazar Silvestre de Marignan, et noble Jean-Joseph de Silvestre de Marignan (1717-1739).

H. 809. — (Carton.) — 419 pièces : 402 papier, 17 parchemin.

1694-1732. — Le Camus — Procès : — entre noble Mathieu de Ricou, procureur en l'élection de Gap, et noble Aimar Barde, substitut du procureur général au Parlement (1694) ; — entre Jean de Ricou, lieutenant en l'élection de Gap, héritier de Pierre de Ricou, son frère, et François de Tournay, prieur d'Allex (1701) ; — entre Anne Le Camus et les consuls de la communauté de la Rochette (1728) ; — entre la même et Charles d'Agoult, seigneur de Montmaur (1732), etc....

H. 810. — (Carton.) — 267 pièces : 259 pap., 8 parch. ; 2 sceau.

1650-1687. — Le Camus — Pièces justificatives de la créance d'Anne Le Camus, héritière du chanoine de Ricou, sur la communauté de Veynes (1650-1686). — Procès entre noble Raynaud de Ricou et Michel Pascal, avocat au Parlement (1687), etc....

H. 811. — (Carton.) — 288 pièces papier.

1672-1750. — Le Camus — Testament de noble Jean de Ricou, procureur du roi en l'élection de Gap (1672). — Testament de Joseph de Ricou, novice chartreux (1692). — Testament de noble Pierre de Ricou, lieutenant en l'élection de Gap (1692). — Mémoire au sujet d'un libelle calomnieux qui a paru sous le nom de M. l'abbé Le Camus et qui est signé Chesnel de Charbonnelais : ce libelle attaquait violemment le premier président de la Cour des Aides, frère de l'abbé Le Camus (imprimé s. l. n. n. n. d.)

H. 812. — (Carton.) — 222 pièces : 212 papier, 10 parchemin.

1721-1730. — Le Camus — Procès entre Anne le Camus de Ricou, veuve du sieur de Marignan, épouse du sieur de Lestrade, officier dans le régiment de Limousin, et le syndic du séminaire de Gap, héritier de Jean de Ricou, chanoine sacristain en l'église cathédrale de Gap, lieutenant en l'élection de la même ville : « *Messire Jean de Ricou, prêtre, chanoine en* « *l'église cathédrale de Gap, par son testament solen-* « *nel du 29 avril 1713, a légué l'usufruit de ses biens* « *en quoi qu'ils consistent ou puissent consister à* « *dame Anne Le Camus de Ricou, sa belle-sœur, et a* « *institué pour ses héritiers universels les révérends* « *pères de la doctrine chrétienne établis à Gap pour* « *la conduite du séminaire, pour le fonds de son* « *héritage être employé à l'entretien de deux pro-*

« *fesseurs publics de théologie et de six pauvres* « *ecclésiastiques à perpétuité; lesquels ecclésiastiques* « *seront choisis et nommés par les seigneurs évêques,* « *et à leur abscence par MM. leurs Vicaires généraux,* « *pour être lesdits six pauvres ecclésiastiques nourris* « *et entretenus gratis dans ledit séminaire, comme* « *ceux qui payent leur pension, pour y étudier en* « *théologie et vaquer en même temps aux autres exer-* « *cices dudit séminaire, et être en état, après y avoir* « *passé deux années, de servir utilement le diocèse.* »

H. 813. — (Carton.) — 140 pièces : 137 papier, 3 parchemin.

1545-1722. — Leclet — Provisions de commissaire des guerres accordées à Charles-Mathieu Leclet, ci-devant capitaine d'infanterie (1722).— **Lemps (de)** — Achat de terres au Molard de Chabons par Jean de Lemps, écuyer (1559). — **Léporis** — Correspondance et comptabilité concernant Étienne Léporis, professeur de droit, avocat au Parlement de Grenoble (1586-1627). — **Lescot (de)**— Procédures concernant la présidente de Lescot (1676). — **Lestra (de)** — Codicille d'Angelin de Lestra, marchand, de Domène (1547). — **Leydier** — etc...

H. 814. — (Carton.) — 95 pièces papier.

1586-1790 — Limojon (de) — État des terres que M. de Limojon tient en fief du roi-dauphin dans le mandement d'Allevard (XVIIe s.). — **Lionne (de)** — Obligations souscrites par divers en faveur de noble Sébastien de Lionne, conseiller du roi, contrôleur général des greniers à sel du Dauphiné (1586-1588). — **Liotier. — Liottard. — Livache** — Transaction entre noble Daniel Livache, avocat au Parlement, et noble Antoine Monier (1658), etc...

H. 815. — (Carton.) — 480 pièces : 475 papier, 5 parchemin.

1577-1788 — Loguet — Prise de possession de la chapelle Saint-Claude, dans l'église Notre-Dame, par Jean-Pierre Loguet, prêtre, bénéficier en ladite église (1717). — Extrait mortuaire de Pierre Loguet, capitaine-ingénieur en second au service du roi, mort à Saffra (province d'Estramadure), le 20 janvier 1713. — **Lolle (de)** — Procès entre Louis de Lolle, avocat, et Jean Durif, de Vizille (1698).— **Longecombe (de)** — Tableau généalogique de la famille de Longecombe (s. d.). — **Lorme (de)** — Codicille d'Étienne-Michel de Lorme, prêtre, chanoine en l'église de Grenoble (26 juin 1760). — **Louvat** — Procédures concernant Benoît Louvat, prêtre, chanoine en l'église Saint-André (1733). — **Luxe** — Testament de Jeanne Luxe, femme de François Roybet, citoyen de Grenoble (1577). — **Luya** — Procès entre Alexandre Luya, marchand, de Gresse, et Claudine Cauchet (1713). — **Lyon** — « Institution de l'Aumosne générale de Lyon » (imp. Lyon, 4e édition, 1639).

H. 816. — (Registre.) — in-4° papier : 108 feuillets ; 82 écrits, 26 non écrits.

1624 — Loys — Inventaire des papiers de Félix Loys, procureur au Parlement de Grenoble, fait par George Charvet, aussi procureur.

H. 817. — (Registre.) — in-4° papier : 111 feuillets ; 17 écrits, 94 non écrits.

1609-1615. — Loys — Matricule de Félix Loys, procureur au Parlement.

H. 818. — (Registre.) — in-4° papier : 230 feuillets.

1609-1625. — Loys — Matricule de Félix Loys, procureur au Parlement.

H. 819. — (Carton.) — 262 pièces : 261 papier, 1 parchemin.

1559-1717. — Magalon — Correspondance de M. Magalon, trésorier général des ponts et chaussées (1716-1717). — **Magnin (de)** — Testament de Marcianne de Magnin, veuve de feu noble Guy de Mariten (1559). — Inventaire de ses biens.— **Magnon** — Procédures concernant Gaspard Magnon, chanoine en l'église Notre-Dame de Grenoble, premier aumônier du cardinal Le Camus (1697-1704), etc.

H. 820. — (Carton.) — 203 pièces : 201 papier, 2 parchemin.

1556-1806. — Maigny (de) — Testament de Charles de Maigny, chevalier, seigneur dudit lieu, capitaine de la porte de roi (26 oct. 1556). — **Mallet** — Procédures concernant Marie Mallet, veuve Morin, de Grenoble (1780-1806). — **Malliet.**

H. 821. — (Carton.) — 229 pièces : 225 papier, 4 parchemin.

1578-1790. — Malvieux. — Manin (de) — Procès entre noble Pierre de Manin, sieur de la Rivoire, et noble François Baudet, sieur de Beaure-

gard (1692).— **Maniquet (de)** — Quittance mutuelle entre noble Charles de Maniquet, seigneur du Fayet, capitaine-châtelain de la Buissière et Bellecombe, et mistral de la Buissière, d'une part, et Louise Gérenthon, d'autre part (1629). — **Manteyer** — « *C'est « l'estat et rolle des logements de gendarmerie que la « communauté de Manteyer en Gapençois a soffert et « norsy sur leur lieu despuis le 1er août 1627 jusqu'au « 31 décembre 1628.* » — **Saint-Marcel-d'Avançon** — Compte rendu aux héritiers de François de Saint-Marcel-d'Avançon, évêque de Grenoble, par Gaspard Racle, receveur de l'évêché (1573-1575). — **Marcian** — etc...

H. 822. — (Registre.) — in-4° papier : 476 feuillets.

XVIIe siècle. — Marcieu (de) — Terrier des rentes dues à M. de Marcieu au mandement d'Avalon (s. d.).

H. 823. — (Carton.) — 75 pièces papier.

1607-1748. — Marigot — Testament de Georges Marigot, dit Terraton, de Barraux (1607). — **Marilliat** — Comptes de Suzanne Marilliat, veuve de Pierre Chamoux (1768). — **Marnais** — Livre de raison d'Isabeau Marnais (1643-1653), etc.

H. 824. — (Carton.) — 103 pièces : 100 papier, 3 parchemin.

1598-1691. — Marquian — Testament de Françoise Marquian, fille de feu Pierre, de Saint-Ismier (1598). — Mariage entre Ennemond Marquian, procureur, et Catherine Faure, fille de Louis Faure, procureur au bailliage de Graisivaudan (1628). — CC. 1-8.

H. 825. — (Carton.) — 183 pièces : 170 papier, 13 parchemin.

1650-1686. — Marquian — Procès entre Marie Marquian, fille d'Ennemond Marquian, procureur, et Pierre Marquian, capitaine réformé. — CC. 9.

H. 826. — (Carton.) — 219 pièces papier.

1698. — Marquian — Procès entre Marie Marquian et Barthélemy Bérard, procureur au Parlement, curateur nommé à l'hoirie de Jean Faure.— CC. 10.

H. 827. — (Carton.) — 320 pièces : 319 papier, 1 parchemin.

1760-1701. — Marquian — Procès entre Marie Marquian et Jean, son frère, d'une part, et noble Ennemond Dupré, avocat au Parlement, Dimanche Tavel et Claudine de Lolle, d'autre part. — CC. 11

H. 828. — (Carton.) — 159 pièces : 155 papier, 4 parchemin.

1706-1708. — Marquian — Procès entre Marie Marquian et noble Sixte de Maximi, capitaine, en garnison au fort Barraux.— CC. 12.

H. 829. — (Carton.) — 268 pièces : 262 papier, 6 parchemin.

1650-1711. — Marquian — Procès entre Ennemond Marquian, procureur, et Antoine Baffert ; — entre Marie et Jeanne Marquian et Laurent et François Baffert (1680) ; — entre Marie Marquian et Pierre de Ferrus, seigneur de Saint-Richard (1707) ; — entre le même et le marquis de la Baume de Gluy (1711), etc... — CC. 14-15.

H. 830. — (Carton.) — 151 pièces : 146 papier, 5 parchemin.

1608-1690. — Marquian — Procès soutenu par Ennemond Marquian, procureur, pour Sulpice Barbier, avocat au Parlement (1644), Georges Bouvier, etc... — CC. 16-20.

H. 831. — (Carton.) — 189 pièces : 183 papiers, 6 parchemin.

1596-1639. — Cabinet Marquian — Procédures concernant : — Claude de la Porte, prieur commendataire perpétuel du prieuré de Saint-Nicolas-du-Mottier-de-Bocsozel (1596) ; — Jean de la Roque, prêtre, curé de la Buissière (1627); — Nicette de Bérenger, veuve de François Villard, procureur au Parlement (1639), etc. — CC. 22.

H. 832. (Carton.) — 384 pièces : 378 papier, 6 parchemin.

1591-1738. — Martin — Contrat de mariage entre Firmin Martin, de Sainte-Agnès, et Jeanne Faure (1591). — **Martine** — Testament de Catherine Martine, veuve d'Antoine Benoit, marchand, de Crest (1603). — **Martiny** — Procédures concernant Anne Martiny, fille de noble Octavien Martiny, auditeur en la Chambre des Comptes de Dauphiné (1738).

H. 833. — (Carton.) — 195 pièces papier.

1738-1772. — Martiny — Inventaire des biens d'Anne Martiny, fait à la requête de Joseph de Belle, son héritier universel (1772). — Comptabilité d'Anne Martiny (1740-1750), etc...

H. 834. — (Carton.) — 407 pièces : 40 papier, 2 parchemin.

1707-1787. — **Massarel** — Procédures et comptabilité concernant Mathieu Massarel, hôtelier de Grenoble.

H. 835. — (Carton.) — 213 pièces : 206 papier, 7 parchemin.

1710-1719. — **Massarel** — Procès: — entre Mathieu Massarel, hôtelier de Grenoble, et Louis Brotel la Croix, de Veurey (1710) ; — entre Françoise Richard, veuve de Mathieu Massarel, et noble Claude Froyer (1719), etc.

H. 836. — (Carton.) — 413 pièces : 407 papier, 6 parchemin.

1593-1722. — **Masseron** — Procédures concernant noble Charles Masseron, secrétaire au Parlement de Dauphiné (1722). — **Matel** — Inventaire des biens d'Ennemond Matel, marchand, de Romans (1614). — **Matheron** — Mariage entre Charles Matheron, procureur au Parlement, et Louise Chaumat (1713). — Vente d'une maison située rue des Prêtres, dite maison de la Toussaint « *confinant à aultre du même tiltre,* « *du midy, la maison du tiltre de Saint-Anthoine, de* « *bize, la rue du couchant, le jardin du doyenné du* « *levant* » passée par le chapitre Notre-Dame à Jean Acquin, docteur en droit, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, moyennant une somme de 358 écus, 20 sols (1593), etc.

H. 837. — (Carton.) — 161 pièces : 159 papier, 2 parchemin.

1659-1784. — **Mathieu** — Testament de Fr. Adrien Mathieu, dit Bonaventure, novice au couvent des Cordeliers, de Romans, au profit de Jacques Mathieu, docteur-médecin de Grenoble (1659). — Testament de Jacques Mathieu, doyen des médecins de Grenoble (1674), etc.

H. 838. — (Carton.) — 395 pièces : 392 papier, 3 parchemin.

1689-1720. — **Matiny** — Procès : — entre Noël Matiny la Boissière, premier brigadier des gardes du maréchal de la Feuillade, et François Matiny, son frère (1689) ; — entre le même, lieutenant de cavalerie au régiment de Simiane, et noble Antoine de Galbert, sieur d'Étapes (1710) ; — entre le même, et noble François de Blanluz (1720), etc.

H. 839. — (Carton.) — 125 pièces papier.

1682-1744. — **Maurel** — Testament d'Esprit Maurel, marchand, de Grenoble (1689). — Mémoire de la naissance des enfants d'Esprit Maurel et de Catherine Amar, sa femme (1682-1689). — Livre de comptes d'Antoine Maurel, marchand, de Lyon (1727-1752). — Compte rendu à MM. Allemand, Verdat, de la Grange et Cie, munitionnaires généraux des vivres de l'armée d'Espagne, en Savoie, par Maurel, garde-magasin à Grenoble (1744), etc.

H. 840. — (Carton.) — 59 pièces : 58 papier, 1 parchemin.

1557-1790. — **Maubec** — Testament de Jean de Maubec, écuyer, chevalier, seigneur d'Aiguebelle, sur la paroisse de Renage, au mandement de Beaucroissant (1557). — Testament de Jean-Jacques de Maubec, seigneur d'Aiguebelle, capitaine-châtelain-mistral de Beaucroissant (1622). — **Maugiron (de)** — Procuration passée par Laurent de Maugiron, comte de Montléans, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général du Dauphiné, à un procureur au Parlement de Bordeaux, pour le représenter dans un procès qu'il avait contre François de Pons, baron de Mirambeau (1579). — Mémoire de Benoît Mistral, tailleur, de Vienne, pour l'habillement de la compagnie de Laurent de Maugiron (1581). — Prix fait, passé par Laurent de Maugiron, pour les réparations des remparts de Valence, presque entièrement détruits par une inondation (1578). — **Maurice.** — **Saint-Maurice-de-Vienne.** — **Maurienne (de)** — Transaction entre nobles César, Charles, Bertrand, Gasparde, Flavie et Jacqueline de Maurienne, d'une part, et François et Jeanne de Maurienne, d'autre part, au sujet de la succession de François de Maurienne, leur père (1558-59). — **Mavoyer** — Procédures concernant André Mavoyer, d'Embrun (1579). — **Mazel (du)** — Reconnaissances et obligations au profit de Judith du Mazel, veuve de Pierre Navelle, d'Ambonil (1636), etc.

H. 841. — (Carton.) — 84 pièces : 70 papier, 14 parch. ; 3 sceaux.

1482-1682. — **Maximy** — Testament d'Arthaud Maximy, de Moras (1482). — Donation de tous ses biens, consentie par Georges Maximy, de Moras, en faveur de Claude, son frère, avec l'autorisation de Jean Maximy, leur père (1524). — Mariage entre Jean-

Guillaume Maximy, de Moras, et Anne Chaboud (1572). — Mariage entre noble André Maximy, secrétaire patrimonial au Parlement de Grenoble, et Clauda de Barral, fille de Gaspard de Barral, avocat consistorial (1654). — Mariage entre noble André Maximy, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, fils de feu noble Étienne Maximy et de Méraude Boisson, d'une part, et Isabeau de Garnier, fille de noble Claude de Garnier, trésorier général de France en la généralité de Dauphiné (1672). — Testament de noble Jacques Maximy, de Moras (1682). — Lettres de relief de noblesse accordées à Étienne Maximy, secrétaire greffier au Parlement de Grenoble (1627), etc.

H. 842. — (Carton.) — 23 pièces : 10 papier, 13 parchemin.

1512-1654. — Maximy — Vente de cens à Moras passée à noble Jean Maximy (1512-1521). — Autre vente de cens à Gillonay passée par Claude-André dit Perrin dit Avocat, à nobles Imbaud et Jacques de Maximy (1521). — Mémoire fourni au secrétaire Maximy par Barde, marchand-tailleur, pour ses habits de noces (1654), etc... — X. 1.

H. 843. — (Carton.) — 177 pièces : 172 papier, 5 parchemin.

1569-1658. — Maximy — Donation de tous ses biens consentie par Jeanne Blachin, veuve de Georges Maximy, docteur en droit de Saint-Marcellin, en faveur de Jean-Guillaume Maximy, son fils (1569). — Quittance délivrée à Étienne Maximy, premier secrétaire du roi au Parlement de Grenoble, par Adrien de Bazemont, président de la Chambre des Comptes, pour les rentes qu'il lui devait (1624), etc... — X. 2.

H. 844. — (Carton.) — 229 pièces papier.

1587-1650. — Maximy — Vente passée par Étienne Maximy, héritier d'Antoine Boisson, citoyen de Grenoble, à noble Jean de Dorgeoise, sieur de la Thivollière, d'un domaine situé à Saint-Laurent-du-Pont, moyennant 4,460 livres (1629). — Achats de terres à Miribel, à Saint-Laurent-du-Pont et à Saint-Aupre, par Antoine Boisson, notaire royal de Grenoble (1587), etc. — X. 3-4.

H. 845. — (Carton.) — 133 pièces : 131 papier, 2 parchemin.

1593-1673. — Maximy — Achat de vignes à la Côte par le secrétaire Maximy (1621). — Vente par noble Hugues Vachon, habitant à Saint-Étienne-de-Crossey, à noble André Maximy, maître en la Chambre des Comptes, de diverses rentes à Saint-Étienne-de-Crossey (1673). — Ventes de fonds, passées en faveur de MM. Boisson et Maximy (1593-1662). — Vente d'une maison, située rue Brocherie, à Grenoble, passée à Méraude Boisson, veuve du secrétaire Maximy, pour une somme de 4,400 livres (1636). etc. — X. 5-9.

H. 846. — (Carton.) — 249 pièces papier.

1592-1660. — Maximy — Obligations souscrites en faveur d'Antoine Boisson par la communauté de Laval (1592) ; — la ville de Voiron (1603), etc. — X. 10.

H. 847. — (Carton.) — 288 pièces papier.

1628-1671. — Maximy — Obligations souscrites en faveur du secrétaire Maximy par noble Gabriel Dupuy, seigneur de Grillon (1628-1635) ; — par noble Octavien Émé de Saint-Jullien, conseiller au Parlement de Grenoble (1641), etc. — X. 10.

H. 848. — (Carton.) — 162 pièces papier.

1593-1673.— Maximy — Transactions : — entre noble André Maximy et noble François Guilliet, correcteur en la Chambre des Comptes de Grenoble (1658) ; — entre Méraude Boisson, veuve du secrétaire Maximy, et noble Pierre de Grimaud, seigneur de Béesgue (1606). — Quittance passée par noble André Maximy, en qualité de mari d'Isabeau de Garnier, en faveur de Diane Rolland, mère de ladite Isabeau, et veuve en secondes noces de Pierre Guigou, d'une somme de 20,000 livres pour la dot de ladite Isabeau (1673), etc. — X. 11-16.

H. 849. — (Carton.) — 354 pièces : 353 papier, 1 parchemin.

1657-1669. — Maximy — Quittances délivrées à Antoine Boisson et au secrétaire Maximy par les receveurs des tailles de Voreppe, Miribel, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Aupre et Grenoble. — X. 17.

H. 850. — (Carton.) — 263 pièces papier.

1626-1659. — Maximy — Quittances délivrées à Antoine Boisson et au secrétaire Maximy par : — Jean-Baptiste de Ponnat, conseiller au Parlement (1626) ; — Jean Buisson, curé de Voreppe (1647) ; — Just Baudoin, avocat au Parlement (1659), etc... — X. 17.

H. 851. — (Carton.) — 263 pièces : 262 papier, 1 parchemin.

1591-1676. — **Maximy** — Quittances délivrées à Antoine Boisson et au secrétaire Maximy par : — — le capitaine Calignon (1591) ; — Jean de Crollard, maître écrivain de Romans (1626) ; — Hugues de Lionne, seigneur de Leyssins (1627), etc... — X. 17.

H. 852. — (Carton.) — 239 pièces : 238 papier, 1 parchemin.

1595-1671. — **Maximy** — Quittances délivrées à Antoine Boisson, au secrétaire Maximy et à Méraude Boisson, veuve de ce dernier, par : — Antoine de Colignon, lieutenant du Prévôt de Dauphiné (1613) ; — Ennemond Copin, avocat (1649) ; — Jean de Rivoire, avocat en la Cour (1651) ; — Emmanuel de Vachon (1671), etc... — X. 17.

H. 853. — (Carton.) — 320 pièces papier.

1593-1670. — **Maximy** — Quittances délivrées à Antoine Boisson, au secrétaire Maximy et à Méraude Boisson, sa veuve, par : — noble Luc Bompar, de Revel (1593) ; — noble Marc de Vulson (1637) ; — le tailleur, le tapissier, l'apothicaire, le médecin, etc. — X. 18.

H. 854. — (Carton.) — 428 pièces papier.

1616-1671. — **Maximy** — Quittances délivrées aux mêmes par : — Jean Nicolas, libraire (1616) ; — le chanoine Massala, recteur perpétuel de l'Hôtel-Dieu de Grenoble (1623) ; — le fr. Joseph de Romans, gardien des Capucins de Grenoble (1671), etc. — X. 17.

H. 855. — (Carton.) — 204 pièces : 201 papier, 3 parchemin.

1490 - 1661. — **Maximy** — Règlement de comptes entre Méraude Boisson, veuve du secrétaire Étienne Maximy, et André Dulac, acquéreur de l'office de greffier criminel et patrimonial au Parlement de Grenoble, qu'exerçait ledit Étienne Maximy (1642). — Procès entre les secrétaires du roi, greffiers civils en la Cour, et André Dulac (1647). — État des amendes adjugées au roi par arrêts de la Cour de Parlement et de la chambre de l'Édit de Dauphiné, et consignées au greffe criminel entre les mains du sieur Maximy (1651-1661). — Mémoires et documents concernant l'office de greffier patrimonial et criminel, etc. — X. 23-25.

H. 856. — (Carton.) — 25 pièces papier.

1612-1664. — **Maximy** — Carnets des consignations au Greffe criminel de Grenoble (1612-1623). — Registre matricule du secrétaire Maximy (1634-1631). — X. 26-28.

H. 857. — (Carton.) — 6 pièces papier.

1576-1626. — **Maximy** — Livres de raison de noble Jacques Maximy, seigneur d'Imbault de Moras (1576-1626) : sur la couverture du premier cahier, on lit :

« Au temps passé, en l'aage d'or,
Crosse de boys, évesque d'or ;
Maintenant sont changées les loix :
Crosse d'or, évesque de boys.
....
Vouloyr n'a lieu ou fortune est contrayre. »

— X. 28.

H. 858. — (Carton.) — 8 pièces papier.

1649-1670. — **Maximy** — Livre de raison du secrétaire Maximy : « *payé au sieur de Villefranche, 90 l. pour quatre-vingts visites faites à ma femme.* » (2 septembre 1670). — X. 28.

H. 859. — (Registre.) — In-4° papier, 90 feuillets écrits.

1670-1680. — **Maximy** — Livre de raison du secrétaire Maximy. — X. 28.

H. 860. — (Registre.) — In-4° papier, 173 feuillets.

1670-1675. — **Maximy** — Livre de raison du secrétaire Maximy. — X. 28.

H. 861. — (Registre.) — In-4° pap. : 18 feuillets écrits, 4 pièces pap.

1672-1676. — **Maximy** — Livre de raison de la veuve Maximy. — X. 28.

H. 862. — (Registre). — In-4° papier, 85 feuillets.

1676-1678. — **Maximy** — Livre de raison d'André Maximy. — X. 28.

H. 863. — (Registre.) — In-4° papier ; 410 feuillets.

1685-1690. — **Maximy** — Livre de raison d'André Maximy. — X. 28.

H. 864. — (Carton.) — 4 pièces papier.

1589-1596. — Maximy — « *État des feux du « Dauphiné avec le formulaire pour négotier le fait « des vivres aux armées royales faict par moi Anthoine « Boisson, garde recepveur et trézorier général des « vivres en l'armée du roy et pays de Daulfiné, Piedmont « et Savoye* » (14 juillet 1596). — Compte général rendu à la Chambre des Comptes de Dauphiné, par Antoine Boisson, garde-général des vivres à l'armée de Piémont (1596). — X. 28 *bis*.

H. 865. — (Carton.) — 65 pièces papier.

1593-1596. — Maximy — Compte rendu à Antoine Boisson, garde général des vivres en l'armée du Piémont, par Jean de Bardonnenche, son commis au magasin de Fenestrelle (1594). — Compte rendu aux états de la province, par Antoine Boisson, pour les vivres et deniers distribués à l'armée, en Piémont et Savoie, de septembre à décembre 1594.— X. 28 *bis*.

H. 866. — (Carton.) — 168 pièces : 153 papier, 15 parchemin.

1593-1596. — Maximy — Pièces justificatives des comptes d'Antoine Boisson, garde général des vivres des armées de S. M. en Savoie. — X. 28 *bis*.

H. 867. — (Carton.) — 278 pièces papier.

1576-1661. — Maximy — Baux à ferme passés par MM. Boisson et Maximy des domaines de la Buisse, Voiron, Saint-Aupre, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Étienne-de-Crossey. — X. 29.

H. 868. — (Carton.) — 182 pièces papier.

1534-1650. — Maximy — Reconnaissances passées par MM. Boisson, Maximy et Méraude Boisson, pour leurs biens de la Buisse, Voiron, Saint-Aupre, Miribel, Saint-Étienne-de-Crossey, en faveur de : — la commanderie de Bellecombe, dépendant du temple de Vourey (1534) ; – Antoine Cathon, écuyer, de Miribel (1545); — Louis de Galles, seigneur de la Buisse, et François de Galles, seigneur de Bellier, tous deux seigneurs de la terre et juridiction de Voiron (1604), etc. — X. 30.

H. 869. — (Carton.) — 267 pièces : 264 papier, 3 parchemin.

1614-1647. — Maximy — Procès soutenus par Antoine Boisson contre Antoine de Calignon, lieutenant du prévôt et bailli de robe courte du Dauphiné (1614) ; — Claude de Gaultier et Jeanne Galleys (1615); — Jean Martinon, avocat en la Cour (1647), etc. — X. 30-32.

H. 870. — (Carton.) — 334 pièces : 333 papier, 1 parchemin.

1619-1630. — Maximy — Procès soutenus par Antoine Boisson, secrétaire du roi, greffier criminel et patrimonial au Parlement, contre : — Gaspard Barral, avocat (1619) ; — noble Odde-François de Martel, seigneur de la Rivoire (1622), etc. — X. 33-34.

H. 871. — (Carton.) — 361 pièces : 357 papier, 4 parchemin.

1600-1617. — Maximy — Procès soutenus par Antoine Boisson, contre : — Gaspard Perrinet, sieur du Barsac (1600); — Laurent Allemand, seigneur d'Allières (1607) ; — Guigonne de la Croix, veuve du sieur de Dorgeoise (1617), etc... — X. 35-37.

H. 872. — (Carton.) — 213 pièces : 211 papier, 2 parchemin.

1611-1668. — Maximy — Procès soutenus par Antoine Boisson, contre : — noble Flottard de la Bourgade et Ennemonde Morel, sa femme (1611) ; — Jean-François d'Arzac (1653-1668), etc. — X. 38-39.

H. 873. — (Carton.) — 344 pièces : 343 papier, 1 parchemin.

1609-1625. — Maximy — Procès soutenus par Antoine Boisson, contre : — noble François Chamoux (1609) ; — la communauté de Voiron (1614) ; — Gaspard Bouffier, avocat au Parlement (1615), etc. — X. 40-41.

H. 874. — (Carton.) — 288 pièces : 285 papier, 3 parchemin.

1603-1612. — Maximy — Procès soutenus par Antoine Boisson, contre : — François Villard, procureur en la Cour (1603) ; — Abraham de l'Auberivière-Pourroy, audiencier en la chancellerie du Dauphiné (1611) ; — le capitaine Benoît Allegret (1612), etc. — X. 42-43.

H. 875. — (Carton.) — 283 pièces : 280 papier, 3 parchemin.

1604-1611. — Maximy — Procès soutenus par Antoine Boisson, contre : — le syndic de la Chartreuse de Chalais (1605) ; — Jean-Claude Audeyer, président au Parlement de Dauphiné (1607), etc. — X. 44-45.

H. 876. — (Carton.) — 208 pièces : 206 papier, 2 parchemin.

1610-1673. — **Maximy** — Procès soutenus par Antoine Boisson, contre : — Ambroys Jacquemet, libraire de Grenoble (1610); — noble Antoine Boniel de Catilhon (1673). — Extrait de la sentence de distribution des deniers de l'hoirie de M. Pierre Boisson, dont le secrétaire Maximy est resté dernier enchérisseur (1668), etc. — X. 46-47.

H. 877. — (Carton.) — 311 pièces : 310 papier, 1 parchemin.

1603-1650. — **Maximy** — Titres de propriété des domaines de la Buisse et de Saint-Aupre, appartenant à Antoine Boisson. — X. 48-49.

H. 878. — (Carton.) — 308 pièces : 307 papier, 1 parchemin.

1588-1622. — **Maximy** — Titres de propriété des domaines d'Antoine Boisson à Miribel et à Saint-Laurent-du-Pont. — X. 50.

H. 879. — (Carton.) — 224 pièces : 221 papier, 3 parchemin.

1600-1635. — **Maximy** — Titres de propriété des domaines d'Antoine Boisson à Miribel et à Saint-Laurent-du-Pont. — X. 50.

H. 880. — (Carton.) — 320 pièces : 314 papier, 6 parchemin.

1616-1646. — **Maximy** — Titres de propriété des domaines d'Antoine Boisson à Voiron (1616-1646). — Procès entre Antoine Boisson et Ennemond Bordariat, notaire royal à Saint-Étienne-de-Crossey (1627), etc. — X. 51-52.

H. 881. — (Carton.) — 318 pièces : 315 papier, 3 parchemin.

1601-1616. — **Maximy** — Procès entre Antoine Boisson et Louis la Combe, de Saint-Étienne-de-Crossey (1604-1616); — entre le même et Jean et André Sâtre, de Saint-Laurent-du-Pont (1601-1609), etc. — X. 53-54.

H. 882. — (Carton.) — 251 pièces : 250 papier, 1 parchemin.

1599-1647. — **Maximy** — Titres de propriété des domaines de Saint-Laurent-du-Pont : — procédures concernant Jean Bérard de Crolard, de Saint-Aupre, etc. — X. 55.

H. 883. — (Carton.) — 273 pièces : 267 papier, 6 parchemin.

1611-1669. — **Maximy** — Titres de propriété des domaines de Saint-Laurent-du-Pont : — procédures concernant Claude Vachon, de Saint-Aupre. — X. 55.

H. 884. — (Carton.) — 244 pièces : 242 papier, 2 parchemin.

1592-1638. — **Maximy** — Titres de propriété des domaines de Saint-Laurent-du-Pont : procédures concernant les biens de Barthélemy, Louis et Pierre de Crolard cédés à Méraude Boisson, en 1638. — X. 55.

H. 885. — (Carton.) — 194 pièces : 189 papier, 5 parchemin.

1594-1628. — **Maximy** — Procès entre Claude Boisson, avocat au Parlement, et Suzanne et Clauda Michel (1628). — « *Estat au vrai de la distribution* « *des vivres faicte aux gens de guerre en l'armée du Roy* « *s'acheminant du coulté de Fenestrelles pour le secours* « *de Bucqueyras... tant pour l'advitalliement de* « *Cahours que siège d'Exilles* » (sept. 1594 — avril 1595). — X. 56-57.

H. 886. — (Carton.) — 256 pièces : 244 papier, 12 parch. ; 3 sceaux.

1590-1625. — **Maximy** — Procès entre Antoine Boisson et Jacques-Martin Combe, de Fontaine (1606). — Comptes d'Ennemond Combe avec Jean Nicolas, marchand libraire : « *le 3 mars 1612, Me Jean Nicolas* « *a esté mis en possession de la botique et rière boticque* « *de Combe en rue du Palais, à raison de 120 l. par* « *an* », etc... — X. 57.

H. 887. — (Carton.) — 226 pièces : 224 papier, 2 parch. ; 2 sceaux.

1625-1654. — **Maximy** — Procès entre noble Ennemond Baudet, conseiller au Parlement de Dauphiné, tuteur des enfants de Pierre Fayolle, avocat en la Cour, et Bonaventure et Jean Boisson, prieur et curé de Voreppe (1642); — entre Marie Durand, veuve de Louis de Sion et Arthaude Pétrequin (1654), etc. — X. 58.

H. 888. — (Carton.) — 205 pièces : 188 papier, 17 parchemin.

1604-1625. — **Maximy** — Procès entre Antoine Boisson et la communauté de Monestier-de-Briançon (1604); — entre le même et Étienne Maximy, d'une part, et les communautés de Sigoyer et de Saint-Étienne-de-Dévoluy en Gapençais (1612-1625); — entre le même et les communautés d'Allevard, Arvillard, Froges et la Roche (1596-1609), etc. — X. 59-61.

H. 889. — (Carton.) — 235 pièces : 232 papier, 3 parchemin.

1611-1619. — **Maximy** — Procès entre Antoine Boisson et la communauté de Saint-Hilaire. — X. 62.

H. 890. — (Carton.) — 159 pièces : 147 papier, 12 parchemin.

1587-1633. — Maximy — Procès entre Antoine Boisson et les communautés du Touvet, Saint-Vincent-de-Mercuze, la Buissière, la Terrasse, Crolles, Biviers, Meylan, Bernin et Saint-Mury-Monteymond.— X. 63-65.

H. 891. — (Carton.) — 209 pièces : 188 papier, 21 parchemin.

1595-1619. — Maximy — Procès entre Antoine Boisson et les communautés de Pariset, Nantes-en-Ratier, Avalon, Saint-Maximin, Grignon, Revel, la Combe-de-Lancey, Domêne, Theys, Saint-Martin-de-Miséré et Venon. — X. 66-67.

H. 892. — (Cartou.) — 263 pièces : 241 papier, 22 parch.; 4 sceaux

1589-1626. — Maximy. — Procès entre Antoine Boisson et les communautés de Voiron et Saint-Laurent-du-Pont. — X. 68-69.

H. 893. — (Carton.) — 198 pièces : 189 papier, 9 parchemin.

1590-1617. — Maximy. — Procès entre Antoine Boisson et les communautés de Varces, Saint-Nizier, Vif, Claix, Fontaine, Ventavon, Valencogne, Clermont, Heyrieu, Virieu, Moras, Voreppe, Vinay et le Bouchage. — X. 70-71.

H. 894. — (Carton.) — 273 pièces : 257 papier, 16 parch ; 2 sceaux.

1594-1611. — Maximy. — État des communautés des quatre bailliages du Graisivaudan, Gapençais, Embrunais et Briançonnais qui doivent l'imposition d'une charge de froment et d'une charge d'avoine par feu, pour l'entretien des gens de guerre au siège d'Exilles (1594). — Requêtes présentées au Parlement par Antoine Boisson, receveur de ladite imposition (1604-1606). — Vérification et réduction des dettes des communautés villageoises de la Terrasse, Goncelin, le Touvet, Ratiers, Avalon, etc... (1609-1611). — X. 72.

H. 895. — (Carton.) — 259 pièces papier.

1599-1662. — Maximy. — Procès soutenus par Méraude Boisson, fille d'Antoine, épouse de noble Étienne Maximy et André Maximy, son fils, contre : — Eynard Mignon, châtelain de Dionay (1639-1662) ; — Jean Ducret, de Voiron (1641), etc. — X. 73-75.

H. 896. — (Carton.) — 254 pièces papier.

1634-1645. — Maximy. — Procès soutenus par la même, contre noble Blaise de Louvat (1634) ; — Mathieu Sibut, capitaine, châtelain de Montbonnot (1640) ; — Bonaventure Buisson, prieur du prieuré de Voreppe (1645), etc... — X. 76-78.

H. 897. — (Carton.) — 318 pièces papier.

1625-1647. — Maximy. — Procès soutenus par la même contre Antoine Vincent, secrétaire du roi au Parlement, rentier du prieuré de Saint-Chef et de la Buisse (1642) ; — François Guillet, correcteur en la Chambre des Comptes (1617) ; — noble Laurent de Carrolin (1642) ; — Jean Boliat, avocat au Parlement (1625-1640), etc... — X. 79-81.

H. 898. — (Carton.) — 291 pièces : 279 papier, 12 parchemin.

1632-1640. — Maximy. — Procès soutenus par la même, contre : — les consuls de Voiron (1632) ; — Ennemonde de Roybon, veuve et héritière de Amédée Flory, avocat en la Cour (1635) ; — Guillaume Canel, conseiller du roi, payeur des gages du Parlement (1640), etc. — X. 82-84.

H. 899. — (Carton.) — 275 pièces : 274 papier, 1 parchemin.

1626-1637. — Maximy. — Procès soutenus par la même, contre : — noble Antoine Vignon, sieur du Mas (1637) ; — Soffrey et Jacques de Calignon, conseillers au Parlement, Hugues de Calignon, auditeur en la Chambre des Comptes, Louis de Calignon, sieur de Laffrey, tous neveux de feu Guigue de Calignon, vicaire général, official de l'évêché de Grenoble et curé des églises Saint-Jean et Saint-Hugues (1626-1635), etc...— X. 85-87.

H. 900. — (Carton.) — 176 pièces papier.

1637-1651. — Maximy. — Procès soutenus par la même, contre : — Samson de Périssol, président au Parlement (1637) ; — noble Alphonse Ferrand de Saint-Ferjus (1645) ; — François de Reynard, seigneur d'Avançon (1645) ; — Philippe de Lagneau, héritier de Catherine de Vignon (1651), etc. — X. 88-89.

H. 901. — (Carton.) — 228 pièces : 225 papier, 3 parchemin.

1642-1649. — Maximy. — Procès soutenus par la même, contre : — Hugues Rosset, seigneur de la

Martelière, conseiller au Parlement de Dauphiné (1642); — Noël Boisson (1649), etc. — X. 90-91

H. 902. — (Carton.) — 263 pièces : 262 papier, 1 parchemin.

1635-1643. — Maximy. — Procès soutenus par la même, contre : — noble Pierre de Vachon (1635) ; — Jean Vanel, greffier civil au Parlement de Grenoble (1643), etc. — X. 92-93.

H. 903. — (Carton.) — 269 pièces : 268 papier, 1 parchemin.

1624-1643. — Maximy. — Procès soutenus par noble Étienne et André Maximy, contre : — le président de Bazemont (1624) ; — la commanderie des Échelles (1643), etc. — X. 94-95.

H. 904. — (Carton.) — 347 pièces : 340 papier, 7 parchemin.

1621-1628. — Maximy. — Procès soutenus par noble Étienne Maximy, contre : — Pierre Faure, procureur au Parlement (1621) ; — Laurent Allemand, seigneur d'Allières (1628), etc. . — X. 96-98.

H. 905. — (Carton.) — 202 pièces : 196 papier, 6 parchemin.

1619-1627. — Maximy. — Procès soutenus par le même, contre : — François de Nantes dit le Rentier (1619) ; — la communauté de Sigoyer (1627), etc. — X. 99.

H. 906. — (Carton.) — 328 pièces : 327 papier, 1 parchemin.

1655-1677. — Maximy. — Procès soutenus par noble André Maximy, conseiller, secrétaire du roi, greffier patrimonial et criminel au Parlement, contre : — noble Jacques Trollier, maître en la Chambre des Comptes (1655) ; — Jean Lovat, curé de Miribel (1656) ; — Félicien Barbe, prieur de Voreppe (1677), etc. — X. 100-102.

H. 907 — (Carton.) — 225 pièces : 219 papier, 6 parchemin.

1600-1666. — Maximy. — Procès soutenus par le même, contre : — les héritiers de Dominique de Vaulx-Barat, de la Buisse (1654) ; — noble Imbert Le Blanc, sieur de Mions (1666), etc. — X. 103-104.

H. 908. — (Carton.) — 236 pièces : 233 papier, 3 parchemin.

1597-1656. — Maximy. — Titres justificatifs des pensions que noble Étienne Maximy avait sur la province de Dauphiné. — X. 105-107.

H. 909. — (Carton.) — 227 pièces : 225 papier, 2 parchemin.

1613-1650. — Maximy. — Pièces justificatives de la créance due à Étienne Maximy par Pierre Eynard, de Voiron (1625). — Procès entre Étienne Maximy et Pierre Boussan, avocat au Parlement (1624). — Procès entre Étienne Matel, héritier de Claude Matel, avocat, et noble Pierre de Vignon, sieur de Barnoux (1613-1650), etc. — X. 108-135.

H. 910. — (Carton.) — 385 pièces : 384 papier, 1 parchemin.

1650-1689. — Maximy. — Quittances délivrées à Étienne et André Maximy, par les consuls de Voiron (1656) ; — par les secrétaires du Parlement (1650-1658). — État de ce que doit M. Maximy, prieur d'Allevard, pour les décimes du prieuré pendant l'année 1689 : le total s'élève à 568 l. 14 s., etc...

H. 911. — (Carton.) — 51 pièces : 44 papier, 7 parchemin.

1554-1665. — Menon. — Reconnaissances passées en faveur de Catherine Chevilharde, veuve de feu noble Jean Menon, secrétaire au Parlement de Dauphiné, par divers habitants, des mandements de Voiron, de Beaumont, etc... (1554). — Procès entre Jean-Louis de Menon et Gaspard Collaud, notaire héréditaire de Grenoble (1665), etc...

H. 912. — (Carton.) — 275 pièces : 272 papier, 3 parchemin.

1650-1710. — Mérand. — Comptes et procédures concernant Jean Mérand, menuisier de Grenoble, et Marie Bouchet, sa veuve.

H. 913. — (Carton.) — 115 pièces : 102 papier, 13 parch.; 1 sceau.

1637-1741. — Mercier. — Procès entre Simon-Nicolas Mercier, professeur de mathématiques à Grenoble, et Pascal, François et Joseph Peyrieu frères (1731-1741). — **Merlet.** — Mariage entre Gaspard Merlet et Anne Fraron, de Grenoble (1639). — **Mermet** — Provisions de l'office d'huissier en la chancellerie de Dauphiné, en faveur de Louis-François Mermet (1637), etc...

H. 914. — (Carton) — 148 pièces : 147 papier, 1 parchemin.

1684-1781. — Micha (de). — Procès entre François de Micha, docteur en médecine de la faculté de

Montpellier, médecin du prieuré de Condé, et noble Sébastien Hugon, conseiller au Parlement de Dauphiné (1634). — **Michal.** — Liquidation de l'hoirie de Joseph Michal, géomètre (1781). — **Michaud.** — Comptes et procédures concernant Claude Michaud, « *faiseur d'hosties* », sur la place Saint-André (1731-1747). — « *Relation véritable et remarquable de ce qui s'est* « *passé, tant dans les Seveines, à Nimes et à Mont-* « *pellier, dans la ville de Lyon et ailleurs.* » (Imp. — Permis d'imprimer et distribuer à Montbrison, le 29 avril 1745. — Demat.)

H. 915. — (Carton.) — 280 pièces, 278 papier, 2 parchemin.

1662-1780. — **Michel** — Procès entre Étienne Michel, dit Dauphiné, menuisier, et le syndic des PP. Minimes de Grenoble (1738). — **Milharde** — Mariage entre Ennemond Milharde de Chateauneuf de Galaure et Antoinette Serpollet, de la Côte-Saint-André (1662). — **Millet** — Testament d'Anne Millet, femme de noble Jean de Manze (1699), etc...

H. 916. — (Carton.) — 76 pièces, 74 papier, 2 parchemin.

1516-1780. — **Miribel (de)**— Procès entre noble Guigues de Miribel et ses frères, d'une part, et Denis Chappuis, tuteur de Guigonne Gabier, d'autre part, au sujet de quelques rentes à Fontanieu, près de Varces (1516).— Bulle de provision d'un canonicat au Chapitre Notre-Dame de Grenoble, en faveur de Félicien de Miribel (1700). — Précis du procès entre la communauté de Miribel, en Bresse, d'une part, et celles de Vaulx, Meyzieux, Chassieu, Décines et Charpieu, au sujet de la propriété des îles, bois, brotteaux et paquérages situés sur le Rhône, dans la province de Bresse, depuis le port de la Riorte jusqu'à Crépieu et au moulin de Cheyssin, et depuis le château de Miribel jusqu'à la Balme viennoise et mandement de Vaux (s. d. vers 1730). — **Mirmande** — État des charges occasionnées à la communauté de Mirmande par le passage des gens de guerre de 1627 à 1629. — **Mitalier** — Transaction entre Claire d'Aréoud, veuve de François Mitalier, avocat consistorial de Grenoble, agissant comme tutrice de Pierre, Jean et Marc-Antoine Mitalier, ses enfants, d'une part, et Félicien Boffin, conseiller du roi, avocat général au Parlement de Grenoble, etc..., au sujet de 446 florins dus à François Mitalier (1571).

H. 917. — (Carton.) — 442 pièces, 430 papier, 12 parchemin.

1545-1760. — **Moirans** — Requête adressée à l'intendant par les habitants de Moirans, relativement à l'adjudication des bancs de boucherie (1727). — **Molard** — Achat par François Molard, marchand, de Grenoble, d'une setérée de terre à Saint-Étienne-de-Jarrie, moyennant 8 florins (1545). — Testament d'André Molard, premier secrétaire du roi en la Chambre des Comptes de Grenoble (1671). — **Mollaret.** — **Mollier.** — **Monestier** — Procès entre les consuls du Monestier-de-Saint-Paul et Claude Chion-Rossignol (1637). — **Monet** — Testament d'Anne-Falque-Monet, veuve de Joseph Faure, tailleur de pierres, de Grenoble (1760), etc...

H. 918. — (Carton.) — 140 pièces, 124 papier, 16 parchemin.

1548-1667. — **Monier de Rochechinard** — Lettres de Gordes, Maugiron, La Valette et d'Ornano, au capitaine Monier de Rochechinard, chargé de la garde du château de Rochechinard (1576-1587). — Requête présentée par Claude Monier, seigneur de Rochechinard, à François de Bourbon, gouverneur du Dauphiné : il demande quarante ou cinquante soldats pour garder son château, promettant de les employer à combattre les rebelles et à rendre la sécurité aux catholiques voisins. — Au bas de cette requête, le gouverneur a écrit : « *Il sera bien tost satisfait* « *audit suppléant et à son contentement. — Fait à* « *Vienne le 19 may 1574. — François de Bourbon* ». — Lettres de convocation aux États de Dauphiné adressées par le Parlement de Grenoble à M. de Rochechinard (1548-1607). — Testament de noble Roman Monier, seigneur de Rochechinard (1597). — Attestation de noblesse délivrée par François Dugué à Romain et Alphonse Monier, seigneurs de Rochechinard (1667), etc.

H. 919. — (Carton.) — 176 pièces, 167 papier, 9 parchemin.

1532-1607. — **Monier de Rochechinard** — Testament de noble Étienne Monier, docteur en droit (1532). — Inventaire des titres servant à justifier de la noblesse de la famille Monier de Rochechinard. — Lettre de sauvegarde accordée à M. de Rochechinard par le sieur des Diguières, gouverneur et lieutenant général, sous l'autorité du roi de Navarre, en Dauphiné (Die, 7 juin 1588). — Convocations aux États du Dauphiné adressées à M. de Reculais (1550-1607), etc...

H. 920. — (Registre.) — In-4° papier, 296 feuillets.

1672. — **Monier de Rochechinard** — Inventaire général des biens de nobles Romain et Laurent de Rochechinard frères.

H. 921. — (Registre.) — In-4° papier, 99 feuillets.

1690. — Monier de Rochechinard — Inventaire des biens, meubles et immeubles de noble Alphonse de Rochechinard.

H. 922. — (Registre.) — In-4° papier, 273 feuillets.

1695. — Monier de Rochechinard — Sentence générale d'ordre de la discussion des biens de noble Alphonse de Rochechinard.

H. 923. — (Registre.) — In-4° papier, 192 feuillets.

1704. — Monier de Rochechinard — Procédure de distribution des biens de noble Alphonse de Rochechinard.

H. 924. — (Carton.) — 184 pièces, 174 papier, 10 parchemin.

1619-1703. — Montdragon ou **Mondragon** — Testament de Jean de Montdragon, seigneur de Châteauvieux, maître d'hôtel du duc de Savoie et sergent-major général de ses armes (Turin, 17 mai 1696). — Testament de noble Jean de Montdragon, seigneur de Lay et Aurissieu, fils de feu Claude (1672). — Testament d'Aymar de Montdragon, fils de Claude et de Catherine de Salvaing de Boissieu (1689). — Baptistaires d'Antoine de Montdragon (1664), — de Joseph de Montdragon (1671), fils de Claude et de Catherine de Boissieu. — Mariages entre : — Jean de Montdragon et Marie de Sallemart (1619) ; — Claude de Montdragon et Catherine de Salvaing de Boissieu (1659), etc...

H. 925 — (Carton) — 124 pièces, 121 papier, 3 parchemin.

1540-1780. — Monteil — Procès entre Jean de Monteil, seigneur du Port, et les héritiers de noble Claude Flory (1633). — **Montélimar** — Procès entre les consuls de Montélimar et divers particuliers de la même ville (1625). — **Monteynard.** — **Montjay** — Procès-verbaux des visites pastorales de l'église de Montjay par les évêques de Gap (1641-1750).— **Montléans** — État des réquisitions faites à la communauté de Montléans par ordre du maréchal de Créqui, de 1627 à 1629. — **Montrigaud** — État des charges locales de Montrigaud (1723). — **Montz de Savasse (de)** — Testament de noble Jean-Baptiste de Montz de Savasse, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (26 avril 1680). — **Morange.** — **Moras** — Procès entre les consuls de Moras et noble Étienne de Lestang, sieur de Murat (1669), etc.

H. 926. — (Carton.) 154 pièces, 153 papier, 1 parchemin.

1575-1750. — Morard (de) — Terrier des reconnaissances passées en faveur de noble Antoine de Morard, conseiller au Parlement de Dauphiné, par divers habitants du mandement d'Allevard (1589). — Procès entre noble Pierre de Morard d'Arces et les héritiers de Nicolas Termet, notaire royal de la Terrasse (1661). — Procès entre Thérèse Bressieu, veuve de noble François de Morard de la Bayette et Hugues Perrin de Morêtel (1749), etc...

H. 927. — (Carton.) — 176 pièces papier.

1733-1754. — Morel — Compte de Michel Morel, commis au bureau de la direction des messageries de Grenoble à Lyon (1733). — Compte des fournitures de chauffage faites aux troupes (1754), etc.

H. 928. — (Carton.) — 4 pièces papier.

1732-1734. — Morel — Carnet de comptes du service des messageries et fourgons de Grenoble à Lyon.

H. 929. — (Carton.) — 253 pièces, 246 papier, 7 parchemin.

1740-1743. — Morel — Mariage de Michel Morel, marchand, de Grenoble, avec Étiennette May, veuve de François Arbaud de Lorme, capitaine des ouvriers de l'artillerie, en l'arsenal de Grenoble (1740). — Procès entre Michel Morel, marchand de fer, et le sieur Clément, receveur du péage du pont de pierre de Grenoble (1743).

H. 930. — (Registre.) — In-f° papier, 96 feuillets.

1747. — Morel — Registre de comptabilité du régiment des grenadiers royaux de Modène.

H. 931. — (Registre.) — In-4° papier, 218 feuillets.

1739. — Morel — Livre de la dépense journalière de Michel Morel, marchand de fer.

H. 932. — (Registre.) — In-4° papier. — 142 feuillets.

1742-1746. — Morel — Livre journal de Michel Morel.

H. 933. — (Registre.) — In-4° papier, 134 feuillets.

1742-1748. — Morel — Grand livre de Michel Morel.

H. 934. — (Carton.) — 85 pièces, 84 papier, 1 parchemin.

1595-1744. — Morel — Exposé des contestations entre Antoine Morel et M. Amar, directeur de la monnaie de Grenoble (1727-1744). — Procédures concernant Antonie Morel, héritière de Giraud-Blanc, portier, de Grenoble (1595), etc...

H. 935. — (Registre.) — In-4° papier, 93 feuillets.

1741-1744. — Morel — Registre des plombs reçus par le sieur Morel, de Grenoble, de M. de Bleumenstein, de Lyon.

H. 936. — (Carton.) — 91 pièces, 89 papier, 2 parchemin.

1733-1746. — Morel — Procès entre Michel Morel, ancien directeur de la messagerie au bureau de Grenoble, et Pierre Tixerand, actuellement fermier de ladite messagerie (1733), etc...

H. 937. — (Carton.) — 177 pièces, 174 papier, 3 parchemin.

1632-1748. — Morel — Compte des expéditions faites par la messagerie royale de Grenoble à Lyon (1732-1733). — Correspondance commerciale du sieur Morel avec les sieurs Michalant et Clair, de Lyon (1748), etc.

H. 938. — (Carton.) — 224 pièces, 222 papier, 2 parchemin.

1688-1753. — Moret — Procès entre noble Claude Moret, secrétaire du roi au bureau des finances, et Thomas Moret père (1740). — Affiche d'un dompteur : il montre entre autres animaux « un grand et fameux lion, roi des autres lions ». (Imp. d'André Arnaud, 1768).

H. 939. — (Carton.) — 249 pièces : 248 papier, 1 parchemin.

1685-1766. — Moret — Procès : — entre noble Claude Moret, doyen des secrétaires du bureau des finances, et MM. Saint-Corps et Moulezin, aussi secrétaires audit bureau (1766) ; — entre le même et Joseph Jourdanet, notaire à Voiron (1748-1751), etc.

H. 940. — (Carton.) — 327 pièces : 319 papier, 8 parchemin.

1750-1770. — Moret — Lettres du secrétaire Moret à sa femme et à son fils : il se plaint de manquer de nourriture et d'habillements (1) (1768). — Procès entre Claude Moret et Charles-Justin de Barral, marquis de Montferrat, conseiller au Parlement de Dauphiné (1751), etc.

H. 941. — (Carton.) — 158 pièces papier.

1608-1673. — Moret de Bourchenu — Procès : — entre noble Pierre Moret, seigneur de Bourchenu, conseiller au Parlement, et noble Antoine de Geoffroy, sieur de la Tour (1673) ; — entre le même et noble Pierre Bouvier-Reynaud (1673) ; — entre le même et noble Antoine du Bonnet, conseiller au Parlement, etc.

H. 942. — (Carton.) — 171 pièces : 170 papier, 1 parchemin.

1680-1750. — Moret de Bourchenu — Testament de Pierre Moret de Bourchenu, seigneur de Pierres, Sigotier, baron de Valbonnais, doyen des conseillers au Parlement de Dauphiné (1682). — État des fosses exploitées dans les mines d'Allevard, etc.

H. 943. — (Carton.) — 159 pièces : 156 papier, 3 parchemin.

1631-1702. — Moret de Bourchenu — Transaction entre Gaspard de Bourchenu et le chapitre Saint-André de Grenoble, au sujet des lods dus par ledit Gaspard pour l'achat de diverses terres à Saint-Ismier (1631). — Extrait des titres de la Chambre des Comptes concernant le domaine de la Bâtie-Champrond. — Procès entre Flotard Moret de Bourchenu, seigneur de Champagnier et de la Bâtie-Champrond, prévôt de l'église collégiale de Saint-André, d'une part, et Jean d'Yse de Saléon et François Cognoz, sieur de Clèmes, chanoine de ladite église, au sujet du domaine de la Bâtie (1762), etc.

H. 944. — (Carton.) — 13 pièces papier.

1300-1702. — Moret de Bourchenu — Copies d'actes extraits de la chambre des Comptes et concernant le domaine de la Bâtie. — Lettres de Jean, dauphin, confirmant à noble Pierre d'Avalon les droits de juridiction dans la paroisse de Saint-Nazaire et dans les limites du fief et château de la Bâtie-Champrond (1309). — Donation du fief de la Bâtie, en faveur de

---

(1) Ces lettres font supposer qu'il avait l'esprit quelque peu dérangé.

noble Pierre d'Avalon, par Béatrix de Faucigny, du consentement d'Humbert Ier, d'Anne, dauphine, et de Jean, dauphin, leur fils (1300), etc...

H. 945. — (Carton.) — 85 pièces : 80 papier, 5 parchemin.

1550-1780. — Morges (de) — Reconnaissances passées en faveur de Gabriel de Morges, seigneur de la Motte-Verdeyer, le Chastelard, Saint-Crépin et la Laupie, chevalier de l'ordre du roi, agissant comme tuteur de Gabriel et Nicolas de Morges, ses enfants, pour ses tenanciers et emphytéotes de Meylan, Corenc, Montbonnot et Saint-Martin-de-Miséré (1597).— Transaction entre les consuls du mandement de Morges et Giraud Bérenger, écuyer, seigneur dudit mandement (1550). — **Morin. — Morrut** — Procès entre Guillaume Morrut, de la Tour-du-Pin, contrôleur ordinaire des guerres, pourvu de l'office de capitaine-châtelain de la Tour-du-Pin, vacant par le décès d'Antoine de Gumin, seigneur de Romanêche, d'une part, et Jean Vachon, seigneur de Veurey, conseiller au Parlement de Grenoble (20 juin 1572). — **Motte-Busselin (de la)** — Mariage entre noble Étienne de la Motte-Busselin et Louise Pascal de Valentier (1595).— **Mottet (du)** — Compte rendu par Jean Robert, seigneur de Bouquéron, conseiller au Parlement de Dauphiné, à noble Charles du Mottet, de l'administration des biens de feu Marcienne de Maigny, son aïeule maternelle (1577), etc...

H. 946. — (Carton.) — 227 pièces : 224 papier, 3 parchemin.

1600-1702. — Moulezin — Contrat de mariage entre Laurent Moulezin, marchand, de Grenoble, et Claudine Amar (1699). — Testament d'Antoine Amar, consul de Grenoble (1698).— **Moulin** — Procès entre François Moulin, avocat, et Antoine Martini (1645). — **Moutaret** — Comptes de la communauté du Moutaret, au mandement d'Allevard (1600-1610), etc.

H. 947. — (Carton.) — 302 pièces : 292 papier, 10 parchemin.

1489-1774. — La Mure. — Murgier — Testament de Marie Murgier, de Saint-Maximin (1489). — Procès entre Jacques Murgier, de Saint-Maximin, bourgeois de Villardbenoît, et le syndic des Augustins de Grenoble (1765). — Testament de Jacques Murgier : il institue pour héritier son fils, Pierre Murgier, contrôleur des postes à Montpellier (1774), etc.

H. 948. — (Carton.) — 46 pièces papier.

1582-1627. — Murinais (de) — Testament de noble Pierre de Murinais, de la Côte-Saint-André, fils de feu Jean et de Félize Bouvier (1621).—Testament de Claude de Murinais, sieur de la Bâtie-d'Agnin (6 sept. 1627). — Testament de Françoise de Murinais, veuve de feu noble Jean-Denis Lattier, sieur de Mantonne (28 déc. 1627). — Mariage entre Pierre de Murinais, écuyer, de la Côte-Saint-André, et Florie Gauterelle, de Laval (1582). — Inventaire des biens de feu noble Jean de Murinais (1604), etc... — L. 1-4.

H. 949. — (Carton.) — 150 pièces papier.

1602-1615. — Murinais (de) — Procès entre noble Jean de Murinais et Félize Bouvier, sa femme, d'une part, et noble Henri de Saluces, seigneur d'Anjou, d'autre part (1602).— Procès: — entre Jean-Balthazar de Murinais, seigneur de Bosancieu, et divers habitants d'Anjou (1611) ; — entre noble César de Disimieu et les héritiers de noble Jean de Murinais (1615), etc... — L. 5.

H. 950. — (Carton.) — 272 pièces papier.

1605-1651. — Murinais (de) — Procès : — entre Balthazar de Murinais et Sébastien Vermillière, de la chapelle des Cinq-Plaies, fondée dans l'église d'Anjou (1640) ; — entre le même et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Vienne (1651).— Comptes de la succession de Jeanne Vial, veuve de Balthazar Bouvier, sieur de la Poype (1605), etc. — L. 6-8.

H. 951. — (Carton.) — 198 pièces papier.

1571-1596. — Murinais (de) — Lettres adressées à M. de la Bâtie de Murinais, à la Côte-Saint-André, par : — Du Bellier (1571) ; — Simon Luyton (1572) ; — A. de Mottet (1581) ; — de Buffevent (1584) ; — sœur Françoise d'Alivet (1591) ; — Hippolyte de Saint-Jullien (1592) ; — du Collombier, de Chastelard-Bocsozel, Sybille de Murinais, de Buissonrond, Louise de Murinais, etc... — L. 9.

H. 952. — (Carton.) — 280 pièces : 279 papier, 1 parchemin.

1559-1652. — Murinais (de) — Contrats de vente, obligations et transactions concernant François de Murinais, seigneur de la Bâtie de Gillonay (1586), — Jean de Murinais (1594), — Claude de Murinais (1623), — Balthazar de Murinais (1652), etc... — L. 10-11.

H. 953. — (Carton.) — 326 pièces : 325 papier, 1 parchemin.

1616-1647. — Murinais (de) — Quittances délivrées à Balthazar de Murinais, seigneur de Bellegarde,

par : — noble Odile Bouvier, sieur de Portes (1616) ; — noble Claude de Pina (1647), etc... — L. 11.

H. 954. — (Carton.) — 315 pièces : 314 papier, 1 parchemin.

1548-1587. — Murinais — Procès : — entre Pierre et François de Murinais, frères, et Michel Effantin (1548) ; — entre noble François de Murinais et noble François de Bocsozel, seigneur du Chastelard, conseiller au Parlement de Grenoble (1587), etc...

H. 955. — (Carton.) — 145 pièces : 144 papier, 1 parchemin.

1575-1641. — Murinais — Procès entre Balthazar de Murinais et les consuls de la communauté d'Anjou (1641), etc...

H. 956. — (Carton.) — 265 pièces papier.

1641-1647. — Murinais — Procès : — entre Balthazar de Murinais et noble Claude de Briol, seigneur de la Sarra (1641) ; — entre le même et noble Louis de Vachon et Jérôme de Disimieu (1647), etc...

H. 957. — (Carton.) — 222 pièces : 220 papier, 2 parchemin.

1636-1641. — Murinais — Procès : — entre Louis de Vachon, seigneur de Bellegarde, et François Pollet, docteur en médecine (1636) ; — entre Balthazar de Murinais et Daniel Guillon, châtelain de Bellegarde (1641), etc...

H. 958. — (Carton.) — 43 pièces : 41 papier, 2 parchemin.

1582-1789. — Moyne. — Mariage entre Jean Moyne et Louise d'Humbert, de Lemps (1609). — **Saint-Mury-Monteymont** — Procès entre la communauté de Saint-Mury-Monteymont et Antoine Buisson (1593-1609). — **Murys. — Musy** — Transaction entre Léonard Musy, trésorier général du Dauphiné, d'une part, et Guigonne Gratet, Félix Basset et Louise Morrut, mariés, d'autre part, au sujet d'une vigne sise à la Tour-du-Pin, « *au clos Dalphin, jouxte* « *la vigne de la chapelle de Montcarra* (1582), etc.

H. 959. — (Carton.) — 155 pièces : 149 papier, 6 parchemin.

1711-1789. — Nantes (de) — Procès entre Émerentiane de Nantes, épouse de Claude Samuel, ancien secrétaire au Parlement, et Claude Chanel, greffier en l'élection de Grenoble (1743). — **Nanteuil.** — **Neyrieu de Domarin (de)** — Procès entre Marie-Madeleine de Neyrieu de Domarin et son neveu, Jean-Baptiste de Neyrieu de Domarin, qui voulait la faire enfermer comme folle (1711), etc...

H. 960. — (Carton.) — 361 pièces : 355 papier, 6 parch. ; 1 sceau.

1718-1733. — Neyrieu de Domarin (de) — Procès : — entre Marie-Madeleine de Neyrieu de Domarin et François Coffé, procureur en la Cour (1718) ; — entre la même et Barthélemy Fontbonne, procureur (1728) ; — entre la même et Claudine de Perrotin de la Barre, veuve de Jean-Baptiste de Neyrieu, seigneur de Domarin (1733), etc...

H. 961. — (Carton.) — 278 pièces : 277 papier, 1 parchemin.

1659-1713. — Neyroud — Quittance délivrée à Louis Neyroud la Gayère, prêtre et curé de Saint-Pierre-de-Paladru, par Jean Némoz, marchand, de la Buisse, et Louise Neyroud, sa femme, d'une somme de 400 l. léguée à cette dernière, par Madeleine Ruinat, sa mère (1713). — **Nicolas** — Obligations et reconnaissances souscrites en faveur de Jean Nicolas, marchand libraire et banquier de Grenoble, par : — Albert, châtelain de Briançon (1659) ; — Dorothée Meynard, veuve et héritière de César Savoye, peintre de Grenoble (1673). — Procès entre Jean Nicolas, agent général du duc de Lesdiguières et noble Pierre de Vignon, sieur de Barnoux (1665). — Adjudication des créances de la succession de Jean Nicolas, libraire, passée pour 280 l., à la requête de Madeleine Massard, sa veuve, à Jean Rousset, praticien de Voreppe, qui se subroge Jacques Dandré, notaire royal de Grenoble, receveur des hôpitaux de la ville (1682), etc...

H. 962. — (Registre.) — In-f° papier : 276 feuillets.

1620-1648. — Nicolas — « *Livre de raison de* « *Jean Nicolas père et fils, marchands libraires à* « *Grenoble, dans lequel avons colligé les vieilles debtes* « *et commencé d'escripre les autres qui ont esté conceues* « *depuis le 1er juillet 1647, priant Dieu bénir nostre* « *labeur et faire toutes choses pour sa gloire et pour* « *nostre salut* ». — Les clients de Nicolas sont : — MM. de Bovier, procureur général, le capitaine Samuel, de Richelieu, de Pisançon, le secrétaire Vulson, Videl, l'évêque de Grenoble, le duc de Lesdiguières. — Les livres vendus sont des classiques : Tibulle, Catulle, Properce, Térence, le Cabinet satirique, l'Introduction à la vie dévote, les Plaidoyers d'Expilly,

l'Histoire de Lesdiguières, 3 l. 2 s., les Poésies de Scudéri et du P. Lemoine, la Suite du Grand Cyrus, des Gazettes, etc...

H. 963. — (Registre.) — In-4° papier : 137 feuillets.

1647-1648. — **Nicolas** — Livre de comptes de Jean Nicolas père et fils, marchands libraires à Grenoble. — Y figurent Pierre et Claude Rigaud, frères, Jean-Antoine Huguétant, Prost, Bordes, Arnaud, Gaspard Périgny et Vincent de Courcillis, libraires de Lyon, — Guillaume Barbier, marchand libraire et imprimeur à Lyon, — Jean de Tournes et Jacques Chouet, libraires à Genève, — Eustache, « *ministre du Saint-Évangile* », à Montpellier, etc...

H. 964. — (Registre.) — In-4° papier : 139 feuillets.

1649-1652. — **Nicolas** — Livre de comptes de Jean Nicolas père et fils, marchands libraires à Grenoble: — Y figurent Simon Romme et Pierre Pic, marchands, rue Troussevache, à Paris, — Pierre Frémon, imprimeur : on lui doit pour l'impression de l'histoire du chevalier Bayard, 40 feuilles à 5 livres, soit 200 livres ; pour l'impression de l'Esprit du Christianisme, 150 l., etc...

H. 965. — (Registre.) — In-4° papier : 185 feuillets.

1655-1659. — **Nicolas** — Livre de comptes de Jean Nicolas père et fils, marchands libraires à Grenoble.

H. 966. — (Registre.) — In-4° papier : 277 feuillets.

1656-1663. — **Nicolas** — Livre de raison appartenant à Jean Nicolas, marchand, de Grenoble, et commis de l'extraordinaire des guerres.

H. 967. — (Registre.) — In-4° papier, 295 feuillets.

1657-1677. — **Nicolas** — Suite du livre de raison de Jean Nicolas, « *priant Dieu de me faire la grace* « *qu'en icelui je ne mette aucune chose qui ne soit* « *dans la vérité et de vouloir bénir mon labeur et de* « *faire toutes choses pour sa gloire et pour ma* « *consolation* ».

H. 968. — (Carton.) — 182 pièces papier.

1662-1672. — **Nicolas** — Procès : — entre Jean Nicolas, marchand de Grenoble, et François Barde, capitaine-châtelain de Goncelin (1668) ; — entre le même, trésorier et receveur général du duc de Lesdiguières et noble Ennemond Derrion, secrétaire en la chancellerie du Dauphiné (1662) ; — entre le même et Guillaume Desroches, lieutenant au régiment de Montbrun (1672), etc...

H. 969. — (Carton.) — 75 pièces : 71 papier, 4 parchemin.

1647-1746. — **Novel** — Testament de Claude Novel, châtelain de la baronnie de Clérieu (1647). — **Nugoz.** — **Oblat.** — **Oddoz.** — **Ollagnier** — Transaction entre Balthazar Ollagnier, trésorier des ponts et chaussées du Dauphiné, et Marianne Rivoire, veuve de Jean-Baptiste Barral, agissant au nom de son fils, Nicolas Barral, chirurgien-major du régiment de Bigorre, au sujet d'un domaine situé à Saint-Ismier (1746). — **Orcier.** — **Orgeval.** — **Orléans** — Lettres de Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, par lesquelles elle nomme Antoine Gallian, avocat au Parlement, son avocat et conseil pour toutes les affaires qu'elle pourrait avoir en Dauphiné et lui attribue 50 l. d'appointements (1538). — **Orpierre** — Enquête sur plusieurs crimes commis à Orpierre (1658), etc...

H. 970. — (Carton.) — 282 pièces : 271 papier, 11 parchemin.

1692-1727. — **Orgon (d')** — Procès entre Jean-Baptiste d'Orgon, d'Aix en Provence, et Jacques Donis, doyen des médecins de Grenoble (1692-1696) ; — entre Justine d'Orgon et Félix de Chevalier des Oches, chanoine de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble, recteur de la chapelle Saint-Antoine, érigée en l'église paroissiale de Saint-Paul, au mandement du Monestier-de-Clermont (1727), etc.

H. 971. — (Carton.) — 352 pièces : 338 papier, 14 parchemin.

1701-1704. — **Orgon (d')** — Procès entre Marguerite Guénebaud, veuve de noble Jean-Baptiste d'Orgon, et noble Antoine Girin, trésorier général de France en Dauphiné.

H. 972. — (Carton.) — 250 pièces : 232 papier, 18 parchemin.

1707-1727. — **Orgon (d')** — Procès entre Françoise-Justine d'Orgon et Jean Allier, notaire et procureur à Valence, son mari, d'une part, et Joachim Chaumat, secrétaire au Parlement de Grenoble.

H. 973. — (Carton.) — 114 pièces : 101 papier, 13 parchemin.

1707-1727. — **Orgon (d')** — Procès entre Françoise-Justine d'Orgon et Joachim Chaumat.

H. 974. — (Carton.) — 173 pièces : 169 papier, 4 parchemin.

1707-1727. — **Orgon (d')** — Procès entre Françoise-Justine d'Orgon et Joachim Chaumat.

H. 975. — (Carton.) — 97 pièces : 87 papier, 10 parchemin. ; 1 sceau.

1707-1727. — **Orgon (d')** — Procès entre Françoise-Justine d'Orgon et Joachim Chaumat.

H. 976. — (Carton.) — 148 pièces : 145 papier, 3 parchemin.

1707-1727. — **Orgon (d')** — Procès entre Françoise-Justine d'Orgon et Joachim Chaumat.

H. 977. — (Carton.) — 88 pièces : 87 papier, 1 parch. ; 2 sceaux.

1662-1750. — **Pagot** — Demande en dégrèvement présentée à l'Intendant du Dauphiné par Antoine Pagot, receveur au grenier à sel de Saint-Sauveur (1697). — **Paris.** — **Paléologue** — Procès entre François Paléologue, gouverneur du château d'Exilles, et noble Claude de Palerne, écuyer, commis au contrôle de la douane au bureau de Chaumont (1662). — **Papet.** — **Paradis.** — **Pariset** — État des charges locales de Pariset (1724), etc.

H. 978. — (Carton.) — 100 pièces : 98 papier, 2 parchemin.

1578-1640. — **Pascal de Valentier** — Contrat de mariage entre noble Laurent Pascal, seigneur de Valentier, fils de Claude Pascal, premier président du Parlement de Savoie, d'une part, et Diane Fléard, fille de feu Jean Fléard, premier président en la Chambre des Comptes du Dauphiné (5 janv. 1578). — Procès entre noble Charles Pascal, chanoine précenteur en l'église N.-D. de Grenoble et la communauté de Brié (1640), etc.

H. 979. — (Carton.) — 200 pièces papier.

1562-1632. — **Pascal de Valentier** — Inventaire des biens meubles et immeubles dépendant de l'hoirie de Claude Pascal, premier président au Parlement de Savoie : argenterie, bijoux, meubles, vêtements, tapisseries, bibliothèque, etc... (1562). — Procès entre François Pascal, seigneur de Valentier, d'une part : — et Pierre Saulze et Madeleine de la Motte, sa femme, d'autre part (1632), etc...

H. 980. — (Carton.) — 205 pièces : 199 papier, 6 parch., 1 sceau.

1632-1633. — **Pascal de Valentier** — Procès : — entre noble François Pascal et noble Claude Flory (1632) ; — entre le même et Louise Pascal, veuve du seigneur de Busselin (1633), etc...

H. 981. — (Carton.) — 81 pièces : 76 papier, 5 parchemin.

1634-1644. — **Pascal de Valentier** — Testament de Diane Fléard, veuve de noble Laurent Pascal de Valentier (2 mars 1634). — Testament de Louise Pascal de Valentier, veuve de noble Pierre de la Motte, seigneur de Bucellin (1er juillet 1639). — Transaction entre noble François Pascal, seigneur de Valentier, et François de Créqui de Bonne, duc de Lesdiguières, au sujet de la seigneurie de Fallavier (1644), etc...

H. 982. — (Registre.) — In-f° pap. : 143 feuillets écrits, 8 pièces pap.

1625-1626. — **Pascal de Valentier** — Compte rendu par Louise Pascal de Valentier, veuve de noble Pierre de la Motte, sieur de Busselin, à Françoise de la Motte, femme de noble Claude Flory. — Pierre de la Motte étant mort ab intestat, le 27 janvier 1625, ses enfants, Antoine, Françoise et Madeleine prièrent Louise Pascal, leur mère, de gérer leurs affaires.

H. 983. — (Carton.) — 65 pièces papier.

1650-1754. — **Pascal de Longpra** — Vente d'une charge de conseiller au Parlement, passée par Louis-Vincent-Samson Vial d'Allais, à Pierre-Antoine Pascal de Longpra, moyennant une somme de 32,000 l. (6 mai 1754). — **Patel** — Procès devant l'officialité de Grenoble contre François Patel, curé de Saint-Quentin, qui avait traité les officiers de la communauté de « pillards et de loups » (1716), etc...

H. 984. — (Carton.) — 167 pièces : 166 papier, 1 parchemin.

1578-1683. — **Patras** — État des contrats reçus par Antoine Patras, ancien notaire de la ville de Grenoble, pour l'église réformée de ladite ville (1657-1683). — **Paviot (de)** — Transaction entre François de Paviot, docteur en droit, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, et les héritiers de Jean Motin, marchand, au sujet de la leyde dudit lieu (1578-1579). — Procès entre noble Octavien de Paviot et Jacques Marceille, procureur (1600). — **Pavy (de)** — Échange de terres conclu

entre Emmanuel Philibert de Pavy de Saint-Jean d'Arney et Pierre Pachot, du village de Tonneyron (1660). — **Payan** — Inventaire des biens de Jacques Payan, procureur au bailliage de Graisivaudan (1657), etc.

H. 985. — (Carton.) — 151 pièces papier.

1775-1814. — **Peccat-Guédy** — Liquidation de la succession de Dominique Peccat, femme d'Antoine Guédy, ouvrier gantier de Grenoble (1782).

H. 986. — (Carton.) — 333 pièces : 332 papier, 1 parchemin.

1760-1763. — **Peccat-Guédy** — Inventaire des biens de Jean-Pierre Peccat, charpentier à Grenoble (1760). — Procès entre Dominique Peccat et Charles-François Brunet, procureur au bailliage de Graisivaudan (1763).

H. 987. — (Carton.) — 297 pièces : 296 papier, 1 parchemin.

1639-1750. — **Pégoud** — Mariage entre Louis Pégoud, fils de Guigue Pégoud, habitant à la Brocardière, au mandement de Virieu, et Françoise Reynaud-Curt (1639). — **Pellat** — Procès entre André Pellat, marchand, de Grenoble, et Gabrielle Rigaud (1678), etc.

H. 988. — (Carton.) — 157 pièces : 154 papier, 3 parchemin.

1620-1724. — **Pélissier.** — **Peloux** — Testament de Madeleine Peloux-Berger, veuve de noble Imbert Peloux (1620). — Testament de Pierre Peloux, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Grenoble (1656). — Livre de raison d'Alexis Peloux du Plan, recteur de la chapelle Saint-Antoine et Saint-Sébastien, fondée dans l'église de Crolles (1654-1724), etc.

H. 989. — (Carton.) — 254 pièces : 249 papier, 5 parchemin.

1503-1729. — **Péranatier** — Achat d'une terre à Saint-Maximin, par Valentin Péranatier, chapelain dudit lieu (1503). — **Perbey.** — **Perenon.** — **Périssol** — Procès entre noble Laurent de Périssol Allemand, seigneur de Gières, et François Bolian, greffier civil en la Cour (1651). — **Pérosac** — Procès : — entre Daniel Guichard Pérosac et Marie de Combourcier, veuve de Jean Eymeri, avocat (1677) ; — entre Lucrèce Guichard de Pérosac, veuve du sieur Allemand, et Philippe-Émeri Lachau, avocat au Parlement (1690), etc...

H. 990. — (Carton.) — 344 pièces : 342 papier, 2 parchemin.

1700-1720. — **Périer** — Contrat de mariage entre Jean Périer, marchand « *blanchier* », de Grenoble, et Marie Landrut, de Goncelin (1700). — Procès entre les héritiers de Jean-Baptiste Faure-Périer et noble Jean Vinglain, secrétaire du roi en la Chambre des Comptes (1720), etc...

H. 991. — (Carton.) — 200 pièces papier.

1680-1781. — **Périer** — Procès entre les enfants de feu Jean-Baptiste Faure-Périer, capitaine-châtelain de la vicomté de Trièves, et Jean-François de Ponnat, baron de Gresse, président à mortier au Parlement de Grenoble (1720). — **Péron.** — **Perret** — Lettres de François de l'Hôpital, seigneur du Hallier, capitaine des gardes du corps du roi, commandant les troupes de S. M. en Savoie, ordonnant au sieur Perret de se rendre à Conflans pour y passer la revue du régiment du sieur de Verdun, qui y tient garnison (au camp de Saint-Maurice, 23 juin 1630), etc...

H. 992. — (Carton.) — 314 pièces : 310 papiers, 4 parchemin.

1708-1728. — **Perrin** — Livre de raison de Balthazar Perrin, prêtre, bachelier en Sorbonne, chanoine en l'église collégiale de Saint-André (1708-1717). — Carnet de comptes : y figurent François Champ, libraire, pour les deux boutiques qu'il tient de M. Perrin, sur la place Saint-André : 300 l. payables à Pâques et à Noël (1708), etc... — MM. 1-26.

H. 993. — (Carton.) — 238 pièces : 234 papier, 4 parchemin.

1683-1709. — **Perrin** — Inventaire des biens de Balthazar Perrin, fait à la requête de Marie Mirande, sa veuve (1683). — Procès : — entre Ennemond Mirande, bourgeois de Grenoble, et l'abbé Balthazar Perrin (1707) ; — entre l'abbé Balthazar Perrin et Charles Josserand, péréquateur de la communauté de Tullins (1709). — MM. 27.

H. 994. — (Carton.) — 276 pièces : 274 papier, 2 parchemin.

1702-1720. — **Perrin** — Lettres écrites à l'abbé Perrin, bachelier en Sorbonne, au séminaire Saint-Sulpice, par l'abbé Canel, directeur de l'hôpital de Grenoble : « *J'ai été voir à Herbeys M. le cardinal* (Le « Camus) *dont la santé paroit assés rétablie, néan-* « *moins il n'est pas entièrement guéri, ayant la jambe*

« *gauche encore fort enflée* » (8 août 1702). — « *M. l'abbé de Poligny, official général du diocèse de* « *Grenoble, nous quitta, il y a aujourd'hui dix jours,* « *sans qu'on sceut où il alloit ; il s'est retiré à l'abbaye* « *de Sept-Fonds ; je ne sçai si sa santé qui est très-* « *délicate lui permettra d'y rester. Un si bel exem-* « *ple est très propre pour renouveler la ferveur parmy* « *ceux qui le connaissoient. Nous tâcherons d'attirer* « *ici M. Fantin pour être aumônier des religieuses* « *hospitalières à la place de M. de Poligny* » (22 juin 1704). — « *Je dois aller dans peu à Lyon pour rester au* « *séminaire de Saint-Irénée environ dix ou douze* « *jours et aller ensuite faire la mission à la Côte-* « *Saint-André où nous commencerons le dimanche* « *26 de ce mois. Comme le lieu est fort gros et qu'il y* « *aura beaucoup de personnes, d'abord des lieux cir-* « *convoisins, j'ai pris des mesures afin que nous puis-* « *sions être douze missionnaires et en outre M. le Pré-* « *sident de Bazemont, qui est d'une piété distinguée,* « *M. de Pérouze et M. l'avocat de Fuzelet pour accom-* « *moder les procès* » (30 octobre 1704) : — « *M. Le* » *Camus, héritier de M. le cardinal Le Camus mourut* « *vendredi dernier, ayant été taillé, parce qu'il étoit* « *extrêmement tourmenté de la pierre* » (Paris, 18 avril 1712), etc.

H. 995. — (Carton.) — 244 pièces : 228 papier, 16 parch. ; 4 sceaux.

1500-1712. — **Perrin** — Diplôme de bachelier en théologie délivré par la Faculté de Paris, à Balthazar Perrin (1705). — Procès entre Balthazar Perrin et dom André-Étienne de Gueudeville, au sujet du prieuré de Saint-Laurent de Grenoble (1712). — État des revenus du prieuré de Saint-Laurent : ils s'élèvent à 2,577 livres, sur lesquelles il faut défalquer 1,792 livres de charges annuelles ; reste net : 784 livres, etc..

H. 996. — (Carton.) — 295 pièces : 293 papier, 2 parchemin.

1695-1715. — **Perrin** — Attestation d'études dans l'Université de Valence, délivrée à Balthazar Perrin, de Grenoble, pour obtenir les grades de bachelier et de licencié en droit (1695-1697). — Procès entre l'abbé Perrin, chanoine de Saint-André, et Denis Bouloud, avocat au Parlement (1715), etc... — MM. 28-34.

H. 997. — (Carton.) — 482 pièces papier.

1665-1679. — **Perrin** — Reconnaissances passées par Balthazar Perrin, marchand, de Grenoble, en faveur de Virginie Guiffrey de Monteynard, dame de Marcieu, pour divers domaines sis à Goncelin (1679). — Procès entre Balthazar Perrin et divers particuliers de Saint-Pierre-d'Allevard, au sujet de la gueuse qu'ils devaient lui fournir (1665), etc... MM. 35.

H. 998. — (Carton.) — 348 pièces : 343 papier, 5 parch. ; 1 sceau.

1712-1716. — **Perrin** — Compte présenté par M. le conseiller Canel à l'abbé Perrin. — Mémoires de François Champ, libraire : achats de livres de prières et de cantiques pour les missions, etc... — MM. 36-56.

H. 999. — (Carton.) — 208 pièces : 203 papier, 5 parchemin.

1707-1727. — **Perrin** — Procès entre l'abbé Balthazar Perrin et : — Pierre Prudhomme, marchand, de Condamine (1721) ; — Pierre Rey, ancien procureur au bailliage de Graisivaudan (1727), etc... MM. 57-58.

H. 1000. — (Carton.) — 145 pièces : 144 papier, 1 parchemin.

1702-1712. — **Perrin** — Procès entre l'abbé Perrin et : — François Garnier (1706) ; — noble François de Vachon, conseiller au Parlement (1712), etc. — MM. 59-60.

H. 1001. — (Registre.) — In-4° papier : 363 feuillets.

1710. — **Perrin** — Compte rendu par Ennemond Mirande à Balthazar Perrin, prêtre, bachelier en Sorbonne, avocat au Parlement (1710). — MM. 61.

H. 1002. — (Carton.) — 161 pièces : 156 papier, 5 parchemin.

1696-1713. — **Perrin** — Procès : — entre Ennemond Mirande, bourgeois de Grenoble, tuteur de Balthazar Perrin, et Ennemond Roux, marchand à Rives (1696) ; — entre Balthazar Perrin, prêtre, chanoine de Saint-André, et Joseph Némoz (1713), etc... — MM. 62-63.

H. 1003. — (Carton.) — 262 pièces : 251 papier, 11 parchemin.

1646-1723. — **Perrin** — Procès : — entre Balthazar Perrin, chanoine de Saint-André, et Joseph Gallien Pillon, affineur d'acier, de Fure (1709-1711) ; — entre le même et les créanciers et possesseurs des biens de M. de la Bayette (1715-1723), etc... — MM. 64-65.

H. 1004. — (Carton.) — 124 pièces papier.

1709-1723. — **Perrin** — Procès entre Balthazar Perrin, chanoine de Saint-André, et les créanciers et possesseurs des biens de M. de la Bayette. — MM. 66-68.

H. 1005. — (Carton.) — 348 pièces : 347 papier, 1 parchemin.

1676-1701. — **Perrin** — Procès : — entre Balthazar Perrin, marchand de Grenoble, et Pierre Bullisson, procureur en la Cour (1676); — entre Ennemond Mirande, curateur de Balthazar Perrin, et noble Claude de Sonzier (1701), etc... — MM. 70.

H. 1006. — (Carton.) — 221 pièces : 219 papier, 2 parchemin.

1598-1670. — **Perrin (de)** — Transaction entre Antoine de Perrin, avocat consistorial au Parlement de Grenoble, et Antoine Carier (1598). — **Perroud.** — **Pétrequin.** — **Peyrin** — Procès entre Étienne Peyrin, charpentier, de Grenoble, et Philibert Peyrin (1670). — **Peyrol** — Procédures concernant Philibert Peyrol, notaire et procureur au Buis (1637), etc.

H. 1007. — (Carton.) — 11 pièces : 10 papier, 1 parchemin.

1611-1768. — **Piallat.** — **Piard.** — **Saint-Pierre-de-Vienne** — Procès entre le chapitre de Saint-Pierre-de-Vienne et les consuls et la communauté d'Anneyron (1664). — **Pilla** — Testament de noble Amblard de Pilla, seigneur de la Perrière, habitant à Barraux (1611). — **Pinaud.** — **Piolenc (de)** — État des bijoux remis en gage par M. de Piolenc de Châteauneuf, procureur fondé du président de Toury, son père, à Carny, l'aîné (1763). — **Pison** — Procès entre Claude Pison, prêtre, sacristain de N.-D. de Champ et recteur de la chapelle Sainte-Catherine, fondée en ladite paroisse, et Jean Jourdan, curé dudit lieu (1694). — Requête présentée à l'intendant du Dauphiné par Claude Pison, notaire à la Terrasse : il expose qu'il est chargé des affaires de MM. le conseiller Copin de Commiers et de Saultereau de Chasse, ce qui l'oblige à séjourner fréquemment à Grenoble : en conséquence, il demande à être dispensé de l'obligation de faire contrôler ses actes au bureau de la Terrasse (s. d.)

H. 1008. — (Carton.) — 384 pièces : 375 papier, 9 parchemin.

1760-1770. — **Pitois** — Procédures et comptes concernant le sieur Pitois, aubergiste à Saint-Laurent « *où pend pour enseigne Saint-Michel* ».

H. 1009. — (Carton.) — 119 pièces : 118 papier, 1 parchemin.

1674-1787. — **Plante** — Procédures criminelles contre le ministre Plante et noble Gaspard d'Étienne, seigneur de Clelles, qui, au mépris des ordonnances du Roi, continuaient à exercer le culte réformé (1685). — **Pluvinel** — Transaction entre Jean-Joseph-François de Tertulle, « *prenant ce nom par testament, en place* « *de celui de la Baume, marquis de Pluvinel et de la* « *Roque, seigneur de la vallée de Quint, Pontaix, la* « *Rochette, Égluy, Chatte et autres lieux* », résidant au Comtat-Venaissin, d'une part, et Antoine Rolland, greffier en chef de la judicature de Grenoble, au sujet des droits du marquis de Pluvinel sur ledit greffe (21 février 1737). — Compte des revenus du prieuré de Saint-Vallier, rendu par César Vincent, à noble Gabriel de la Baulme, conseiller du roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes, administrateur de noble Louis-Joseph de la Baulme, héritier de Louis de la Baulme-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble et prieur du prieuré conventuel de Saint-Vallier (1677). — Inventaire des meubles qui étaient au prieuré de Saint-Vallier, lors de l'installation de M. le conseiller de Pluvinel (1674), etc.

H. 1010. — (Carton.) — 188 pièces : 180 papier, 8 parchemin.

1540-1720. — **Poccat.** — **Poitiers** — Procuration passée à Pierre Basset par Guillaume de Poitiers, chevalier, seigneur de Saint-Vallier, héritier de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier (1540). — **Polligny** — Procès entre Louis de Polligny, conseiller au Parlement de Grenoble, et Jean-Esbrard Dumas, avocat (1720). — **Ponnat** — Transaction entre Guigonne de Ponnat, femme d'Étienne des Fresnes, de Savoie, et noble Jean-Baptiste de Ponnat, conseiller au Parlement, au sujet de la succession de Gasparde Loys et de noble Pierre de Ponnat, leurs père et mère (26 août 1603). — **Porrette** — etc.

H. 1011. — (Carton.) — 3 pièces papier.

1629-1750.—**Porte (de la)**—Cession de créance consentie par Antoine de la Porte, seigneur de Saint-Véran, à Guigue du Fresne, fermier du domaine du roi, à Allevard (1629). — **Poulet** — Cession de créance passée par noble Louis de Vachon, seigneur de Bellegarde, en faveur de François Poulet, docteur en médecine, de Grenoble (1636). — **Poulle.**

H. 1012. — (Carton.) — 195 pièces : 180 papier, 15 parchemin.

1562-1699. — **Porret** — Donation de moitié de leurs biens consentie par Georges Porret, écuyer, et Ennemonde Sibau, sa femme, en faveur de Gaspard

Porret, écuyer, leur fils, en considération de son mariage avec Clauda, fille d'Antoine de Roux, châtelain de Corps (1562). — **Pourroy** — Procès entre François Pourroy, seigneur de Vernay, conseiller au Parlement de Dauphiné, et Charles Blanc (1690-1699), etc...

H. 1013. — (Carton.) — 220 pièces : 217 papier, 3 parchemin.

1572-1792. — **Prébois (Leblanc de)** — Procès entre Marie-Barbe Laurent, veuve de noble Étienne-Scipion Leblanc de Prébois, et Antoine Oddoz, châtelain royal de Mens (1784) ; — entre la même et Justine de Prébois de Ferrière (1787). — **Prémol.** — **Prost de la Robinière.** — **Prunier** — Vente d'un droit à percevoir sur la barre du vin, passée par les consuls de Grenoble à noble Artus Prunier de Saint-André (1572). — Testament de Bonne Prunier, dame d'Allières, par lequel elle lègue aux pauvres de la R. P. R. de Grenoble 30 l., et institue pour ses héritiers Madeleine Allemand, sa fille, épouse du sieur d'Arennes, d'Embrun, et Laurent Pécat, fils de noble Pierre Pécat et de Catherine Allemand, son autre fille (1630). — **Puissant** — Testament de noble Thomas Puissant, greffier-chef au Parlement de Dauphiné (1693). — **Puy (du).** — **Puy-Saint-Martin** — Terrier de la communauté du Puy-Saint-Martin, au diocèse de Valence (1519), etc.

H. 1014. — (Carton.) — 368 pièces papier.

1555-1779. — **Rabatel** — Règlement de comptes entre Pierre Rabatel, prieur commendataire du prieuré de Saint-Martin-de-Miséré, et noble Pierre Bovier-Reynaud (1655). — **Rabot** — Cession de créance passée à Laurent Rabot, conseiller au Parlement, et à Jeanne de la Colombière, femme d'Arthus Prunier, par Jean Morel, procureur au Parlement (1555). — **Rabou** — Requête présentée à l'intendant par la communauté de Rabou, pour avoir le droit de tenir des chèvres (1725). — **Racle.** — **Ranco.** — **Raval.** — **Ravat-Seyrin** — Procédures et comptabilité concernant Étienne Ravat-Seyrin, boulanger, à Grenoble (1751-1779). — **Rancoux.** — **Ranguis** — etc...

H. 1015. — (Carton.) — 408 pièces : 406 papier, 2 parchemin.

1700-1723. — **Reboud** — Testament d'Antoine Reboud, chirurgien, de Grenoble (12 décembre 1702). — État des effets dépendant de la succession d'Eynarde Girard-Gros, veuve de François Reboud. — Procès entre Françoise Reboud, épouse d'Antoine Revol, notaire, d'une part, et Jeanne Reboud, épouse d'André Blanc, marchand droguiste, à Grenoble, d'autre part (1721-1723), etc.

H. 1016. — (Carton.) — 292 pièces papier.

1669-1741. — **Recoura.** — **Renard (de)** — Testament de Louise de Renard, veuve de François Blanc, avocat au Parlement (1695). — **Rencurel** — Livre de raison de Louis Rencurel, de Grenoble (1671-1741). — **Revel du Perron (de)** — Mariage entre noble Laurent du Perron de Revel, fils de feu noble Paul de Perron, président en l'élection de Grenoble, et de Marguerite de Revel, d'une part, et Françoise de Sassenage de Saint-Sauveur, fille de noble Laurent de Sassenage, capitaine, châtelain de Montélier, et de Marie de Ventes, d'autre part (1669), etc.

H. 1017. — (Carton.) — 276 pièces : 274 papier, 2 parchemin.

1739-1747. — **Revol** — Lettres adressées à M. Revol, notaire à Grenoble, par M. Perrin, « intéressé dans les affaires du roi », à Paris (1743-1747). — Minutes des réponses de Me Revol : « *L'arrivée de « Dom Philippe en cette ville le 25e du mois dernier « et son séjour de trois jours ont causé un si grand « remuement soit par la nouveauté de voir un prince « espagnol, soit par les réjouissances, que je n'ay pu « parler à Me Ollagnier que le lendemain du départ de « ce prince, qui a été très content de la façon dont il a « été receu ; et par manière de récréation, je vous en « diray deux mots. Il entra à quatre heures du soir, « au bruit du canon et ensuite de toutes les cloches, par « la porte de Bonne, traversa la Grenette, et entra dans « le jardin de l'hotel de ville par l'entrée de la rue « Montorge. Les rues par où il a passé étoient tapissées « et bordées par les troupes sous les armes ; il fut receu « à la porte du jardin sous un magnifique dais porté « par les consuls, de là conduit à l'hôtel de ville, où on « luy avoit préparé son appartement. Il y eut ce soir « grande illumination, surtout dans le jardin, où il y « eut un feu d'artifice ; et sur les places Saint-André et « Grenette, des fontaines de vin. Le lendemain il reçut « les compliments du clergé, des cours supérieures, de « Mgr l'évèque, et de plusieurs corps religieux. Il soupoit à l'Intendance, et dinoit à l'évèché, sauf un « jour qu'il a diné chez M. le Premier Président ; et, ce « qu'il faut remarquer, aucune dame n'a mangé à sa*

« *table. Pendant son séjour ses troupes défiloient pour* « *s'aller de nouveau cantonner dans la Savoye, n'ayant* « *pu se faire passage pour entrer en Italie.* »

H. 1018. — (Carton.) — 343 pièces : 337 papier, 6 parchemin.

1675-1739. — **Revol** — Procès : — entre Michel Revol, notaire, et la communauté de Vif (1675), — entre Charles Chollet, bourgeois, de Grenoble, cessionnaire des Pénitents blancs, et Antoine Revol, notaire (1739), etc...

H. 1019. — (Carton.) — 360 pièces : 358 papier, 2 parchemin.

1706-1747. — **Revol** — Procès entre Antoine Revol, notaire, et Pierre Bouloud, procureur du roi en l'élection de Grenoble (1706). — Lettres adressées à Antoine Revol par Marie-Élisabeth Jeanne de Clairac, fille de Jean-Étienne de la Massue de Clairac, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Dauphiné (1747), etc...

H. 1020. — (Carton.) — 283 pièces : 276 papier, 7 parch., 1 sceau.

1750-1758. — **Revol** — Procès : — entre Anne Revol et Raymond Moulezin, bourgeois de Saint-Ismier (1752) ; — entre la même et Paul Charmeil et Augustin Blanc, procureurs au bailliage de Graisivaudan (1755); — entre Madeleine Revol et Sébastien-Victor de la Colombière, seigneur de Gières, conseiller au Parlement de Grenoble (1758), etc...

H. 1021. — (Carton.) — 279 pièces : 271 papier, 8 parch.; 2 sceaux

1662-1738. — **Revol** — Lettres de provision de l'office de notaire accordées à Antoine Revol, en remplacement d'Isnard Benoît (1662). — Provisions de l'office de lieutenant du châtelain de Saint-Martin-le-Vinoux, accordées au même par l'évêque Jean de Caulet (1727). — Testament d'Antoine Revol, notaire à Grenoble (1738), etc.

H. 1022. — (Carton.) — 214 pièces : 212 papier, 2 parchemin.

1647-1725. — **Rey** — Testament de Claude Rey, marchand, de Saint-Marcellin (1678). — Procédures, correspondances et comptes de Jacques Rey, prêtre, chanoine de Saint-Sevère de Vienne (1702-1725). — **Reymond** — Mariage entre Michel Reymond, « maître joueur d'instruments, de Lyon », fils de François Reymond, aussi maître joueur d'instruments, à Grenoble, d'une part, et Sibille Dupiney, fille de feu Gaspard Dupiney, maître moulinier de soie, à Lyon, d'autre part (1647). — Testament de Charles Reymond, avocat au Parlement, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts du Dauphiné (1714), etc...

H. 1023. — (Carton.) — Registre in-f° papier : 44 feuillets.

661-1707. — **Reymond** — Livre mémorial de Charles Reymond, avocat en la Cour.

H. 1024. — (Carton.) — 39 pièces : 30 papier, 9 parchemin; 1 sceau.

1591-1753. — **Reymond - Descombes** — Inventaire des biens de François Reymond-Descombes, écuyer, lieutenant des maréchaux de France au département de Valence, mort en septembre 1732, rédigé à la requête de Jean Reymond de Cléry, son frère, inspecteur des domaines du roi dans la généralité de Montauban (1732). — Testament de François Reymond-Descombes, lieutenant au régiment de Toulouse (1728). — Mariage entre le même et Marguerite Matheron, fille de Charles Matheron, bourgeois de Grenoble (1731). — **Reynaud** — Inventaire des biens de Sébastien Reynaud, notaire royal, du mandement de Serre (1591). — Testament de Pierre-Antoine Reynaud, bourgeois de Montjay (1753), etc.

H. 1025. — (Carton.) — 434 pièces : 428 papier, 6 parchemin.

1563-1695. — **Reynaud** — Procès entre François Ribodon, procureur au siège de Saint-Marcellin, et François Reynaud, conseiller au Parlement (1563-1578). — Procédures et comptes concernant Anne Jolly, veuve de François Reynaud; Marie Jolly, femme de Jean Fay, marchand libraire, de Grenoble, etc... (1688-1695). — Vente d'une boutique, rue Chenoise, passée par Charles-Gabriel du Mottet, conseiller au Parlement, à François Reynaud, maître tourneur à Grenoble, moyennant 1,200 l. et 90 l. d'étrennes (1707).

H. 1026. — (Registre) — In-4° papier : 178 feuillets.

1690-1710. — **Reynaud** — Livre de raison de maître Jean Reynaud, charpentier à Grenoble.

H. 1027. — (Registre.) — In-f° papier : 189 feuillets.

1701-1719. — **Reynaud** — Livre de comptes de Jean Reynaud, charpentier, « *pour les ouvrages que* « *nous faisons pour la Chambre des Comptes, en société*

« *par égales parts entre nous ci-après nommés*, etc... » (1704-1705). — Comptes divers, etc...

H. 1028. — (Carton.) — 59 pièces : 55 papier, 4 parchemin; 1 sceau.

1386-1705. — **Richard** — Réunion au domaine delphinal de la véherie de Gières acquise par noble Lancelot Richard, à Guy de Morges : — ladite véherie, située à Grenoble, fut retenue par le conseil delphinal en vertu du droit de prélation (1386). — Transaction entre noble Humbert de Borellon, seigneur de Chonas, et Claude Richard, dame de Saint-Priest (1574). — **Ricou (de)** — Procès entre noble Mathieu de Ricoud, avocat au Parlement, et Joseph Brutinel, de Gap (1705). — **Rigaud (de)** — Reconnaissance passée en faveur de noble Jean de Rigaud, seigneur de Serezin, et de Jacques et Antoine de Rigaud, ses enfants, par Just Simian, de Lemps, pour des biens sis audit lieu (1612), etc.

H. 1029. — (Carton.) — 44 pièces : 43 papier, 1 parchemin.

1526-1750. — **Rival** — Transaction entre noble Guillaume Rival, seigneur de Blanieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et noble Jacques de Paviot (1579). — **Rive-Blanche.** — **Rives (de)** — Testament de noble Gabriel de Rives, seigneur de la Maison-Blanche (1526). — **Riveyron** — etc...

H. 1030. — (Carton.) — 296 pièces : 290 papier, 6 parchemin.

1657-1742. — **Rivier** — Procédures et comptes concernant Jean Rivier, bourgeois, de Grenoble (1657-1739). — **Rivoire** — etc...

H. 1031. — (Carton.) — 294 pièces : 285 papier, 9 parchemin.

1618-1750. — **Robert** — Procès entre Claudine Robert, veuve de Jean Ardoin, d'une part, et Claude Robert, Guigue Morin et Claude Lafont (1689-1690). — **Saint-Robert.** — **Robin.** — **Roche** — Procédures concernant Jean Roche, tisserand, de Grenoble (1618-1697).

H. 1032. — (Carton.) — 273 pièces : 272 papier, 1 parchemin.

1695-1770. — **Roche** — Procédures concernant Louis Roche, d'Uriage (1696-1711). — **Rochette** — « *Mémoire des dissipations qu'a faites le sieur de la* « *Rochette* » (s. d.), etc....

H. 1033. — (Carton.) — 140 pièces : 137 papier, 3 parchemin.

1649-1717. — **Rolland** — Procédures concernant André Rolland, avocat général au Parlement de Dauphiné (1696). — Reconnaissance passée par le même en faveur de Charlotte Alleman de Pâquiers, marquise de Pressins, pour des terres situées à Chabottes (1663), etc....

H. 1034. — (Carton.) — 233 pièces : 232 papier, 1 parchemin.

1571-1780. — **Roman-Coupier** — Correspondance et comptes de Roman-Coupier, marchand-droguiste, de Grenoble (1700-1713). — **Roman (de).** — Requête présentée à l'évêque de Grenoble par Louis de Roman, avocat au Parlement, juge des marquisats de Chevrières, Saint-André, Montferrier, etc..., lieutenant en la judicature de Vatilieu : il demande l'autorisation d'avoir un banc dans l'église de Vatilieu, au-dessus du tombeau de ses prédécesseurs; l'évêque la lui accorde (1709). — **Romanet.** — **Rosset** — Vente de rente par noble Nicolas Dumas, de Chirens, à Pierre Rosset, garde du sceau du bailliage de Graisivaudan, et rachat de ladite rente par ledit Nicolas Dumas (1571-1577). — **Rossignol,** — etc.

H. 1035. — (Carton.) — 27 pièces papier.

1428-1663. — **Roudet.** — **Roussillon** — Lettres du roi Charles VII, déclarant accepter la succession de Claude de Roussillon, damoiseau, seigneur de Tullins, qui a institué le Dauphin pour son héritier (Chinon, 27 déc. 1428). — **Roux** — Compte présenté par François Roux, fermier de la maréchale de l'Hôpital pour les terres de Bourgoin, Ruy et l'Ile-d'Artas (1662-1663). — Procès avec la communauté de Bourgoin (1663), etc...

H. 1036. — (Registre.) — In-4° papier : 506 feuillets.

1664. — **Roux** — Rapport de Pierre Bourlon, procureur au Parlement et Emmanuel Hélie, procureur au bailliage, experts, sur le différend qui existait entre François Roux et la communauté de Bourgoin.

H. 1037. (Carton.) — 269 pièces : 268 papier, 1 parchemin.

1591-1764. — **Roybon** — Documents concernant Claude de Roybon, conseiller au Parlement (1591).

—État des dommages causés par le passage des troupes à la communauté de Roybon (1627). — **Royer** — Lettres adressées à Claude Royer, curé de la Ferrière-du-Guâ (1747-1764). — Procès entre Étienne Royer, procureur au bailliage, et Jean-François Royer-Desgranges, procureur (1761), etc...

H. 1038. — (Carton.) — 40 pièces papier.

1576-1756. — Rue (de) — Compromis entre Joachim de Rue, de Saint-Marcellin et Jeanne Boyssette, sa mère, veuve d'Ennemond de Rue, au sujet de la succession de Léonard de Rue, frère de Joachim (1576). — **Rues (des)** ou **Déru** — Inventaire des biens du sieur des Rues, prêtre, décédé à Grenoble, rue Créqui, le 3 juillet 1756. — Catalogue de sa bibliothèque. — **Ruolz** — Procès entre Jean-Denis Lattier, sieur de Mantonne, et Mathieu de Ruolz, de Serrières en Vivarais (1612). — **Ruzé** — Procédures concernant François Ruzé, avocat général au Parlement de Dauphiné (1581), etc.

H. 1039. — (Carton.) — 145 pièces : 144 papier, 1 parchemin.

1514-1763. — Sachet. — Sage — Procédures et pièces de comptabilité concernant Benoît Sage, valet de chambre du président de Vernas (1763). — **Saint-Germain** — Testament de Gervais de Saint-Germain, écuyer, châtelain de Virieu (1543). — **Saint-Ours** — Procès devant la Cour commune de Grenoble entre Françoise de Saint-Ours, veuve d'Antoine Fontaine et Antoine Fontaine, son fils (1514). — **Saint-Sauveur. — Saint-Vallier** — « *Livres des rentes et devoirs* « *de la comté de Saint-Vallier* (1620). — **Saliquet.** — etc....

H. 1040. — (Carton.) — 12 pièces papier.

1648-1663. — Salvaing de Boissieu — Cottet confinal des rentes dues à Alleman de Montdragon aux mandements de Lay et Aversieu (1648-1663), etc.... — Y. 42-43(1).

H. 1041. — (Carton.) — 197 pièces : 195 papier, 2 parchemin.

1588-1695. — Salvaing de Boissieu — Échanges, ventes, cessions et subrogations provenant de la succession de Scipion de Rion, châtelain de Saint-Maximin et Bayard. — Échange de rentes entre noble Laurent de Commiers de Bellestre, seigneur de Monteymont et Scipion de Rion (1643), etc... Y. 44-45.

H. 1042. — (Carton.) — 212 pièces papier.

1620-1680. — Salvaing de Boissieu — Obligations et cessions de créances dépendant de la succession de Scipion de Rion (1) et concernant François Perrin, avocat au Parlement (1657), Abel Leblanc, sieur du Perron et David de Gerbais, sieur de Grignon (1652). — Y. 46-47.

H. 1043. — (Carton.) — 196 pièces : 195 papier, 1 parchemin.

1606-1659. — Salvaing de Boissieu — Mariage entre Georges Derrion, du Villard-Bonnot, et Hélène Garin (1606). — Mariage entre le même Georges Derrion et Jeanne Coquet, fille de feu Claude Coquet, apothicaire de Montmélian (1612). — Mariage entre Scipion Derrion, châtelain de Saint-Maximin, et Madeleine de Salvaing, fille de feu noble Charles de Salvaing et de Charlotte d'Arces (1619). — Testament de Georges Derrion, laboureur au Villarbenoît (1631). — Testament de Scipion Derrion, châtelain de Saint-Maximin et Grignon, fait au profit de Madeleine de Salvaing, sa femme (1659), etc. — Y. 48-50.

H. 1044. — (Carton.) — 299 pièces papier.

1644-1652. — Salvaing de Boissieu — Procès entre Scipion Derrion et Guigue et François de Villiermoz, frères, de Pinsot (1644) ; — entre le même et la communauté d'Avallon et Bayard (1645-1652), etc. — Y. 51.

H. 1045. — (Carton.) — 164 pièces papier.

1628-1698. — Salvaing de Boissieu — Livre de raison de Scipion Derrion et de Madeleine de Salvaing, sa veuve (1640-1698). — Compte des fournitures faites par les mandements d'Avallon, Saint-Maximin, Grignon et Pontcharra à l'armée du maréchal de Créqui en 1628, etc... Y. 52-53.

H. 1046. — (Carton.) — 193 pièces papier.

1661-1674. — Salvaing de Boissieu — Procès entre Madeleine de Salvaing, héritière de Scipion Derrion, son mari, et divers habitants de Saint-Maximin et Grignon (1661-1674). — Y. 54-55.

---

(1) Les numéros Y 1-41 ont été analysés à la série B avec les titres des propriétés d'Avallon et Bayard, provenant d'Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu, qui, par son testament du 1er avril 1689, laissa tous ses biens à l'hôpital de Grenoble.

(1) Son nom est orthographié dans les actes tantôt sous la forme « de Rion » tantôt sous celle de « Derrion ».

H. 1047. — (Carton.) — 263 pièces : 257 papier, 6 parchemin.

1655-1705. — Salvaing de Boissieu — Achat de terres à Villarbenoît par Jean de Montdragon (1655), Claude de Montdragon (1668) et Aimar de Montdragon (1694). — Convention entre noble Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu, héritier de noble Aimar de Montdragon, et noble Jean de Montdragon, seigneur de la Fortunière : Athénée de Salvaing promet de payer au conseiller de Ponnat 615 livres que lui doit le sieur de la Fortunière (1705), etc.... Y. 56-57.

H. 1048. — (Carton.) — 109 pièces papier.

1631-1689. — Salvaing de Boissieu — Mariage entre noble Aimar de Salvaing, seigneur de Boissieu, fils de feu noble Charles de Salvaing et de Charlotte d'Arces, d'une part, et Jeanne de Paviot, fille de feu noble Ennemond de Paviot, sieur de Rochedure, et Simonde Simiande, de Monfleury (29 juin 1631). — Testament de noble Aimar de Salvaing, en faveur de noble Athénée de Salvaing, son fils (17 août 1660). — Mariage entre François de Rabot, sieur d'Aurillac, fils de feu Laurent de Rabot, seigneur de Veyssilieu et de Marguerite de la Croix de Chevrières, d'une part, et Gasparde de Salvaing, fille d'Aimar de Salvaing, d'autre part (23 juin 1661). — Testament de Jeanne de Paviot, veuve de noble Aimar de Salvaing (22 octobre 1672). — Testament de Madeleine de Salvaing, veuve de Scipion Derrion (4 fév. 1676). — Testament d'Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu (1er avril 1689), etc... Y. 58-61.

H. 1049. — (Carton.) — 344 pièces : 343 papier, 1 parchemin.

1684-1708. — Salvaing de Boissieu — Lettres adressées à Athénée de Salvaing par la supérieure des Ursulines de Tullins : elle lui demande chaque année le prix de la pension de Clémence de Boissieu, sa sœur (1694-1708). — Quittances délivrées : — à Athénée de Salvaing par Jean de Montdragon (1705) ; — à noble Louis de Montdragon par noble Simon de Tellion, seigneur de Belmont et Tramonay, capitaine dans l'escadron de Savoie (1684), etc... Y. 62.

H. 1050. — (Carton.) — 281 pièces : 278 papier, 3 parchemin.

1650-1715. — Salvaing de Boissieu — Quittances diverses délivrées à Aimar de Montdragon, à Madeleine de Salvaing, et à Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu. — Y. 62.

H. 1051. — (Carton.) — 69 pièces papier.

1619-1693. — Salvaing de Boissieu — Livres de raison de Charles de Salvaing (1619-1620), et d'Aimar de Montdragon (1693). — Y. 63-64.

H. 1052. — (Registre). — In-4° papier, 90 feuillets.

1667-1669. — Salvaing de Boissieu — Livre de raison d'Athénée de Salvaing. — « *Nos armes* « *sont d'or à l'aigle de sable esployé becqué et membré* « *de gueules, à la bordure d'azur semée de fleurs de* « *lis d'or sans nombre. Les supports : deux aigles de* « *sable tenant un guidon au champ d'or, à la croix de* « *gueules, au casque de front* ». — Y. 64.

H. 1053. — (Registre.) — In-4° papier, 143 feuillets.

1669-1674. — Salvaing de Boissieu — Livre de raison d'Athénée de Salvaing. — Notice historique sur la famille de Salvaing : *Salvaing branche des* « *seigneurs d'Alinge en Savoye, dont le marquis de* « *Condrée est le chef : il y a plus de 500 ans qu'elle* « *est séparée de sa tige et qu'elle s'est establie en Dau-* « *phiné, où elle a possédé la terre de la Buissière par* « *indivis avec les Dauphins jusques à l'an 1225,* « *qu'André, dauphin, acquit la part de Guiffrey de* « *Salvaing, chevalier, à la réserve du château de* « *Boissieu et du village de ce nom là, que ses succes-* « *seurs possèdent encore aujourd'hui,* etc.. » — Y. 64.

H. 1054. — (Registre.) — In-4° papier ; 233 feuillets.

1674-1691. — Salvaing de Boissieu — Livre de raison d'Athénée de Salvaing. — Y. 64.

H. 1055. — (Registre.) — In-4° papier : 188 feuillets.

1685-1693. — Salvaing de Boissieu — Livre de raison d'Athénée de Salvaing de Boissieu. — Y. 64.

H. 1056. — (Registre.) — In-4° papier, 188 feuillets.

1692-1701. — Salvaing de Boissieu — Livre de raison de noble Athénée de Salvaing, contenant les sommes qui lui sont dues. — Y. 64.

H. 1057. — (Registre.) — In-4° papier, 5 feuillets écrits.

1698-1710. — Salvaing de Boissieu — Livre de raison d'Athénée de Salvaing. — Y. 64.

H. 1058. — (Registre.) — In-4° pap. : 140 feuillets.

1701-1708. — Salvaing de Boissieu — Livre de raison d'Athénée de Salvaing. — Y. 64.

H. 1059. — (Carton.) — 17 pièces papier.

1695-1708. — Salvaing de Boissieu — Livre de raison de noble Athénée de Salvaing. — Y. 64.

H. 1060. — (Carton.) — 176 pièces : 167 papier, 9 parchemin.

1644-1681. — Salvaing de Boissieu — Procès : — entre noble Henri de Chevalier, sieur de la Route, et Lucrèce de Jouven, mariés, d'une part, et noble Henri de Jouven, sieur du Colombier, d'autre part (1644) ; — entre François Perrin, avocat au Parlement, et Madeleine de Salvaing, veuve de Scipion Derrion (1676) ; — entre noble Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu, et nobles Aimar, Antoine, Jean et Joseph de Mondragon, héritiers de Madeleine de Salvaing (1681), etc. — Y. 66-67.

H. 1061. — (Carton.) — 172 pièces : 166 papier, 6 parchemin.

1680-1700. — Salvaing de Boissieu — Titres des créances dues à Athénée de Salvaing par noble Prosper de Maniquet, sieur du Fayet, Virginie de Rivolles, sa femme, et Alexis de Maniquet, leur fils. — Y. 68.

H. 1062. — (Carton.) — 275 pièces papier.

1657-1712. — Salvaing de Boissieu — Testament de noble Athénée de Salvaing (1er avril 1689) ; — État de ses dettes. — Provisions de la chapelle Sainte-Catherine, fondée dans l'église de Saint-Ismier, conférées par Denis de Salvaing de Boissieu, premier président en la Chambre des Comptes, à César de Salvaing, clerc tonsuré du diocèse de Grenoble (1657). — Lettres écrites à MM. de Mondragon et de Salvaing par Marguerite de Ponnat, le chevalier de Mondragon, etc. (1702-1712). — Y. 69-73.

H. 1063. — (Carton.) — 314 pièces : 310 papier, 4 parchemin.

1687-1693. — Salvaing de Boissieu — Procès au Sénat de Savoie : — entre noble Aimar et Joseph de Mondragon, d'une part, et noble Louis de Mondragon, d'autre part (1693) ; — entre noble Adrien de Clément, sieur de Bressieu, et noble Aimar de Mondragon (1688). — Testament de noble Jean de Mondragon, sieur de Beaumollard, en faveur de noble Aimar de Mondragon, son frère (1687), etc... — Y. 74-77.

H. 1064. — (Carton.) — 274 pièces : 267 papier, 7 parchemin.

1696-1703. — Salvaing de Boissieu — Procès : — entre Aimar de Mondragon et les sieurs Mallet et Bonéty, marchands, de Grenoble (1696) ; — entre le même et Dominique Martel le Grec, distillateur à Grenoble (1703), etc... — Y. 78-80.

H. 1065. — (Carton.) — 375 pièces : 372 papier, 3 parchemin.

1671-1679. — Salvaing de Boissieu — Procédures concernant noble César de Salvaing de Boissieu, recteur de la chapelle de Bellecombe, fondée dans l'église de Barraux (1671). — Procès entre noble Thomas de Salvaing de Boissieu et Athénée, son frère (1679). — Y. 82-84.

H. 1066. — (Carton.) — 439 pièces : 437 papier, 2 parchemin.

1682-1710. — Salvaing de Boissieu — Procès entre Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu, et : — Charles Fanton, notaire royal de Grenoble (1682) ; — François Cortey, châtelain de Goncelin (1692) ; — Jean Beylier, chirurgien major de l'armée de Savoie (1704) ; — Françoise de Morogue, veuve de noble Alexandre de Pascal, seigneur du Roure (1704), etc... — Y. 85-88.

H. 1067. — (Carton.) — 320 pièces : 319 papier, 1 parchemin.

1676-1706. — Salvaing de Boissieu — Procès entre noble Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu, et Clotilde de la Coste, veuve de noble Octavien-Vincent Audeyer (1706). — Testament de Marie de Salvaing, fille d'Aimar (1676). — Mariage entre Joseph-Gaspard de Ballon et Gasparde de Salvaing, veuve de Bernard de Sauvage, écuyer, seigneur de Châteauvieux (1687). — Testament de César de Salvaing, sieur de la tour de Boissieu, fils d'Aimar de Salvaing (1690), — etc... — Y. 89-92.

H. 1068. — (Carton.) — 377 pièces : 376 papier, 1 parchemin.

1608-1703. — Salvaing de Boissieu — Procès : — entre Charlotte d'Arces, veuve de Charles de Salvaing, et Claude Faure, procureur au Parlement

(1608-1621) ; — entre le syndic de la chartreuse de Saint-Hugon et Athénée de Salvaing (1703) ; — entre le même et les Augustins de Villard-Benoît (1697), etc... — Y. 93-94.

H. 1069. — (Carton.) — 165 pièces : 163 papier, 2 parchemin.

1695-1700. — Salvaing de Boissieu — Procès entre Alexandre de Bardonnenche, vicomte de Trièves, conseiller au Parlement de Grenoble, et noble Aimar de Mondragon. — Y. 94.

H. 1070. — (Carton.) — 79 pièces : 77 papier, 2 parchemin.

1690-1735. — Salvaing de Boissieu — Procès entre Alexandre de Bardonnenche et noble Aimar de Mondragon. — Y. 94.

H. 1071. — (Carton.) — 118 pièces : 115 papier, 3 parchemin.

1695-1698. — Salvaing de Boissieu — Procès entre Louis et Jean de Mondragon, frères, d'une part, et noble Germain Gaugnery, sieur de la Rollandière, et Georgine de Gantellet, sa femme, veuve de feu noble Louis de Pavy. — Y. 98.

H. 1072.— (Carton.) — 77 pièces : 74 papier, 3 parchemin, 1 sceau.

1605-1705. — Salvaing de Boissieu — Procédure de liquidation de la succession de noble Louis de Pavy, faite à la requête de nobles Claude, Charles et Étienne de Pavy (1605). — Procès criminel contre noble Claude-Cirace de Douci et Georgine Gantelet, sa femme, accusés de faux (1702). — Testament de Jean Aynard-Cortois, curé de la paroisse de Dompierre de Challamont (1705), etc... — Y. 98.

H. 1073. — (Carton.) — 61 pièces papier.

1692 1708.— Salvaing de Boissieu — Procès entre Géorgine de Gantellet et Louise de Pavy (1667). —Testament de noble Paul-Emmanuel Gantellet (3 mars 1692), etc... — Y. 98.

H. 1074. — (Carton.) — 82 pièces : 80 papier, 2 parchemin.

1681-1689. — Salvaing de Boissieu — Contrat de mariage entre Louis de Pavy et Georgine Gantellet (1681). — Transaction entre Louis de Pavy et Louis et Jean de Mondragon, seigneurs de Chamard et de Châteauvieux (1682). — Procès entre Georgine de Gantellet et Clauda de Pavy, comtesse de Loches (1689), etc... — Y. 98.

H. 1075. — (Carton.) — 99 pièces : 96 papier, 3 parchemin.

1697-1704. — Salvaing de Boissieu — Transaction entre le prince de Carignan, d'une part, et Germain Gaugnery, sieur de la Rollandière, contrôleur des guerres, et Georgine Gantelet, sa femme, héritière de Georgine de Gantelet, sa tante, première femme de chambre de la princesse de Carignan (1704). — Quittances délivrées par divers à noble Jacques-Louis de Gantelet, seigneur de Vulliet et de Beaufort (1697), etc... — Y. 98.

H. 1076. — (Carton.) — 151 pièces papier.

1580-1600.— Salvaing de Boissieu—Ventes, transactions, quittances, concernant : — François Martin, greffier de la judicature d'Arvillard (1586) ; — Jacques Périnel, notaire royal, rentier au château de Bayard (1599). — État des terriers de reconnaissance de la seigneurie de Bayard, appartenant à M. de Gordes (1600), etc... — Y. 99.

H. 1077 . — (Carton.) — 219 pièces papier.

1570-1599. — Salvaing de Boissieu — Contrats de mariage, ventes, transactions, quittances, concernant :— Pierre de Saints d'Allevard (1570),— Jacques Mignet, capitaine-châtelain d'Avalon, tuteur de nobles François et Thomas de Terrail, sieurs de Bernin (1599), — noble Abraham Clément, dit de Bressieu (1618), etc. — Y. 99.

H. 1078. — (Carton.) — 200 pièces papier.

1615-1690. — Salvaing de Boissieu — Ventes, transactions, concernant noble Guigue de Joven, sieur du Boysset (1615), — noble Abel Leblanc, référendaire en la chancellerie du Dauphiné (1639), — noble David de Gerbais, sieur de Grignon (1650), etc .. — X. 99.

H. 1079. — (Carton.) — 236 pièces papier.

1620-1650. — Salvaing de Boissieu — Procédures et quittances concernant :— Josué Le Barbier, avocat au Parlement (1644), — noble Gilles de Pelloux, chanoine de N.-D. de Grenoble (1646), — noble Jacques de Commiers, seigneur de la Roche (1650), etc. — Y. 99.

H. 1080. — (Carton.) — 203 pièces papier.

1631-1642. — **Salvaing de Boissieu** — Procédures et quittances concernant : — noble Paul Bectoz, sieur de Montouchier, et Guigonne de Guiffrey, veuve de Bernard Janolin (1631); — Antoine Blanc-Berthier, curé de la Buissière; Claude Burgod, curé de Saint-Maximin; Ennemond Tournoud, curé de N.-D. de Grignon, et Jean Permel, curé de Villard-Benoît (1635), — noble Laurent de Commiers, sieur de Belestre, seigneur de Monteymont, mistral du Bourg-d'Oisans (1642), etc. — Y. 99.

H. 1081. — (Carton.) — 236 pièces papier.

1611-1650. — **Salvaing de Boissieu** — Procédures, ventes, transactions, quittances concernant : — Emmanuel de Lacroix, praticien, à Grenoble, — Antoine Murgier, de Repidon, paroisse de Saint-Maximin (1611), etc... — Y. 99.

H. 1082. — (Carton.) — 214 pièces papier.

1582-1644. — **Salvaing de Boissieu** — Minutes d'actes passés par Me Claude Derrion, notaire royal du mandement de Bayard, et concernant Laurent Grégoire, horloger, de Grenoble, Antoinette de Salvaing, dame de Belestre, etc... — Fragments de protocole d'Arpin, notaire d'Avalon (1643-1644). — Y. 99.

H. 1083. — (Carton.) — 135 pièces papier.

1623-1639. — **Salvaing de Boissieu** — Minutes d'actes reçus par Arpin, notaire d'Avalon, et concernant Charlotte d'Arces, veuve de noble Charles de Salvaing, seigneur de Boissieu (1623), — Anne de Gallifet, femme de Claude du Bœuf, de Villardnoir (1624), — Claude Dubois, demeurant en Piémont, au service de la duchesse de Savoie, et Jean Orgeval, greffier de la châtellenie de Bayard (1639), etc... — Y. 99.

H. 1084. — (Carton.) — 174 pièces papier.

1580-1620. — **Salvaing de Boissieu** — Ventes, quittances, transactions, échanges, mariages, testaments, rédigés par Claude de Derrion, notaire du mandement d'Avallon et Bayard, et concernant noble Pierre Le Blanc, seigneur de Mions, président en la Chambre des Comptes du Dauphiné (1608), — Antoine de la Porte, seigneur de l'Artaudière, et Antoine de Saultereau, sieur du Rozey (1613), etc... — Y. 100.

H. 1085. — (Registre.) — Petit in-4° papier : 157 feuillets.

1533. — **Salvaing de Boissieu** — Protocole de Me Guigue Carrier, notaire royal du mandement d'Avalon et Bayard. — Testament de Pierre Bornier de la Bretonnière (23 fév. 1533), etc... — Y. 101.

H. 1086. — (Registre.) — Petit in-4° papier : 294 feuillets.

1556. — **Salvaing de Boissieu** — Protocole de Guigue Carrier : — Rachat de cens par Françoise Terrail (Terrelle), dame de Bayard. — Testament de Jean Mazet, etc. — Y. 101.

H. 1087. — (Registre.) — Petit in-4° papier : 321 feuillets.

1536-1597 — **Salvaing de Boissieu** — Protocole de Pierre Blanc, notaire d'Avalon et Bayard. — Testament de noble Jacques Écrivain (*Scriptoris*), dit Berthole (14 juillet 1536), etc... — Y. 101.

H. 1088. — (Carton.) — 44 pièces papier.

1595-1639.— **Salvaing de Boissieu**—Extrait des actes de Me Derrion, notaire à Avalon. — « *Inventaire des meubles de Mgr de Gordes qui se sont trouvés dans le château de Bayard en 1595* : — on y trouve des armures, des tentures de cuir et de tapisseries, des chaises couvertes de velours, des bancs, buffets, coffres, etc... — Inventaire des biens remis par Clémence de Ponnat à noble Thomas du Terrail, sieur de Bernin, son fils (1626). — Inventaire des meubles de noble Antoine de Saultereau, sieur du Rozey (1639). — Y. 102.

H. 1089. — (Carton.) — 89 pièces : 87 papier, 2 parchemin.

1621-1646. — **Salvaing de Boissieu** — Extraits des actes de Me Derrion, notaire à Avalon. — Comptes rendus au président Le Blanc, par son rentier de Villard-Noir (1631). — Donation par Ennemond Roche, chanoine de Saint-Martin-de-Miséré et recteur de l'hôpital de Montbonnot, à Ennemond Barral, son neveu, de tous les fonds qui proviennent de la succession de Madeleine David, sa mère (1646), etc... — Y. 103.

H. 1090. — (Registre.) — In-4° papier : 81 feuillets.

1602-1606. — **Salvaing de Boissieu** — Registre des assemblées de la communauté d'Avalon et Bayard. — Y. 104.

H. 1091. — (Carton.) — 187 pièces papier.

1590-1620. — Salvaing de Boissieu — Procédures de mise en possession concernant : — Laurent de Beaumont, seigneur de Crolles (1597), — Joseph de Commiers, seigneur de Monteymont (1603), — Suzanne de Boissière, veuve de Jacques Périnel, des Bretonnières (1607), etc.

H. 1092. — (Carton.) — 121 pièces : 120 papier, 1 parchemin.

1679-1704. — Salvaing de Boissieu — Quittance de 300 l. délivrée à noble Athénée de Salvaing, seigneur de Boissieu, par noble Thomas de Boissieu, son frère (1679). — Procès entre Athénée de Salvaing et Marianne de la Martinière, fille de feu Guichard de la Martinière, écuyer, seigneur de la maison-forte de la Mairie (1704). — Y. 107-108.

H. 1093. — (Carton.) — 141 pièces : 140 papier, 1 parchemin.

1552-1705. — Salvaing de Boissieu — Procès entre Guillaume Salvaing, écuyer, du mandement de la Buissière, agissant au nom de Laurent Salvaing, écuyer, son fils, et de feu Marguerite d'Arces, d'une part, et Jean d'Arces, docteur en droit, d'autre part, (1552). — Liquidation de la succession de noble Pierre de Salvaing (1580-1584), etc.

H. 1094. — (Carton.) — 134 pièces : 131 papier, 3 parchemin.

1661-1736. — Sarrasin — Procès : — entre Françoise de Ricol, dame de Saint-Fonds, veuve de noble Charles de Sarrasin, et Nicolas de Langon, seigneur dudit lieu, Montrigaud et Saint-Jullien (1700), — entre noble Louis-Gabriel Sarrasin, sieur de Saint-Fonds, et Renée du Trembley, son épouse, séparée de biens (1735-1736). — **Saulse (de)** — Quittance délivrée par René de Saulse, en qualité de mari d'Isabeau de Maleval, d'une somme de 2,167 l. 10 s., qui revenait à ladite Isabeau, en qualité d'héritière de Jeanne Claux, veuve de David de Maleval (1661). — **Sautereau** — Transaction entre noble Abel de Sautereau, seigneur de Chasse, conseiller au Parlement de Grenoble, et François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières (26 septembre 1664). — **Sauze.** — **Savoye** — etc.

H. 1095. — (Carton.) — 121 pièces : 120 papier, 1 parchemin.

1589-1669. — Sassenage — Testament d'Antoine de Sassenage, seigneur de Montélier et Iseron, chevalier de l'ordre du Roi (2 août 1589). — Mariage entre noble Jean-Louis de Sassenage, fils naturel de feu Antoine, d'une part, et Louise d'Urre, d'autre part (1591). — Lettres de légitimation de Jean-Louis de Sassenage (1601). — Attestation de noblesse délivrée par les officiers de la judicature de Montèlier à Laurent de Sassenage, fils de feu Jean-Louis de Sassenage (1634). — Testament de noble Philibert de Sassenage, seigneur de Fauconières, 1er capitaine et major au régiment du Guâ (1646). — Émancipation de Françoise de Sassenage, femme de noble Laurent du Perron, sieur de Revel (1669), etc...

H. 1096. — (Registre.) — In-f° papier : 26 feuillets écrits.

1627-1629. — Sault (de) — Comptes de Jacques Vernet, maître d'hôtel du comte de Sault, lieutenant général du Dauphiné. — Le compte des dépenses de l'hôtel du comte de Sault s'élève : — en 1627, à 67,667 l. 1 s. 4. d.; — en 1628, à 67,403 l.; — en 1629, à 44,265 l. 7 s. 5 d. — État des gentilshommes et autres officiers de la maison du comte de Sault avec leurs appointements, savoir : le chevalier de Polomieu, gentilhomme, 1000 l.; M. de Garcin, écuyer, 600 l.; M. de Serres, 400 l.; M. de Chappoley... ; Vernet, maître d'hôtel, 600 l.; Baccard, contrôleur, 300 l.; Clerget, chirurgien, 200 l.; Montagne, notaire, 100 l., etc... Le total des appointements du personnel s'élève à 5,650 l. (1628).

H. 1097. — (Carton.) — 170 pièces : 163 papier, 7 parchemin.

1635-1750. — Scarron — Lettres autographes de Pierre Scarron, évêque de Grenoble, au procureur Charvet : — il se plaint du gendre de Charvet qui était à son service et prie ce dernier de recommander au jardinier de la Plaine de planter avec soin toutes ses fleurs. « *J'attends toujours des nouvelles du Maltois,* « *car l'on me fait mourir de faim, faute de cuisinier* » (1639). — Minutes des réponses du procureur Charvet (1639-1640). — Procès entre Pierre Scarron, évêque de Grenoble et noble Jean-Benoit du Faure, héritier de noble Urbain Fléard (1640). — Fondation d'un séminaire à Grenoble par Pierre Scarron (1665). — **Scéas,** — etc.

H. 1098. — (Carton.) — 100 pièces : 93 papier, 7 parchemin.

1509-1760. — Sebelin — Livre de raison de Michel Sebelin, domestique du commandant de Mar-

cieu (1718-1759). — **Seignoret** — Quittance passée par Ennemond Avenier, comme mari de Jeanne Seignoret, à Benoît Seignoret, écuyer, général des monnaies du Dauphiné, d'une somme de 100 l. de t. sur la dot de ladite Jeanne, fille dudit Benoît (4 déc. 1542).— **Sellard** — Testament de Jean Sellard, procureur au bailliage de Saint-Marcellin (1610) — **Septème.** — **Séricaud.** — **Servient** — Autorisation donnée par Claude Giroud à Jean Servient, docteur ès-lois, de construire un tombeau dans la chapelle d'Antoine Giroud, fondée dans l'église cathédrale de Grenoble, sous le vocable de Saint-Sébastien (1509). — Cession d'une rente annuelle de 15 florins, faite par Catherine Morard, veuve de Jean de Servient, à noble Amédée Galbert, futur époux de Claudine de Servient, fille dudit Jean et de Catherine Morard (1518). — **Servonnet.** — **Sestier.** — **Seyssins.**—État des revenus et des charges de la communauté de Seyssins (1723).— **Seyssuel.**— État des sommes payées par les communautés du mandement de Seyssuel en Viennois pour l'entretien des gens de guerre du 1er août 1627 au 13 janvier 1629, etc.

H. 1099. — (Carton.) — 91 pièces : 86 papier, 5 parchemin, 1 sceau.

1578-1750.— **Sigottier.** — **Silo** — Terrier des reconnaissances passées au profit de noble Pierre de Silo, seigneur d'Audiffret et de Louise de Tardivon, son épouse, comme seigneurs de Saint-Médard. — **Simian.** — **Simiane** — Procuration passée à noble Jean Brunel, par Gaspard de Simiane, seigneur de Veynes, chevalier de l'ordre du roi, tuteur de Balthazar de Simiane, seigneur de Gordes, Laval, la Terrasse et Lumbin, Charles de Simiane, seigneur d'Albigny, Laurent de Simiane, seigneur de Séchilienne, tous enfants de feu Bertrand de Simiane, seigneur de Gordes, lieutenant général du Dauphiné (13 mars 1578). — Procès entre François de Simiane, marquis de Gordes, chevalier d'honneur de la reine et les héritiers de noble Jean-Baptiste de Commiers (1669).— **Simon** — Résiliation de l'office de capitaine châtelain de Grenoble et Porte-France, par Michel Simon (1586). — **Sirand.** — **Sorrel** — État des meubles et habits remis à la prieure du monastère de l'Annonciade Céleste de l'Albenc pour Marie Sorrel (1670). — **Souchon** — Lettres de provision de notaire royal à Grenoble en faveur de Didier Souchon (1655). — **Sozey (du)** — etc ..

H. 1100. — (Carton.) — 118 pièces : 114 papier, 4 parchemin.

1725-1752.— **Sujon** —Vente d'un office de procureur au Parlement passée par Jean Sujon à Joachim Perreton, praticien, moyennant 6,000 livres (1725), etc. — RR. 1-3.

H. 1101. — (Carton.) — 255 pièces : 249 papier, 6 parchemin.

1698-1705. — **Sujon** — Procès soutenus par Me Jean Sujon, notaire royal et vice-châtelain de Châtonnay, contre François Robert, procureur aux cours de Vienne (1698), et Gaspard de Ferron, sieur de Félines (1705), etc... RR. 4-5.— **Sybuet.**— Testament d'Olympe Blanc, veuve de noble Claude de Sybuet, conseiller en l'élection de Grenoble (1675), etc.

H. 1102. — (Carton.) — 115 pièces : 113 papier, 2 parchemin.

1580-1722.— **Tallaru (de)** — Testament de Catherine de Tallaru, veuve de Laurent de Monteynard, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Marcieu (29 juin 1580). — **Tanon.** — **Tardy.** — **Tarentaise** — Noms des chanoines de l'église métropolitaine de Tarentaise décédés en 1630 : en avril, Gaspard de la Villiane, doyen, et Jacques Bal, chanoine; — le 7 mai, Jean Garin et de Bertrand;—le 10 mai, Jacques Digard, etc... — **Tarentésin** — Lettres adressées à Mme Tarentésin, d'Allevard, par MM. de Marcieu et Paris (1722), etc.

H. 1103. — (Carton.) — 376 pièces, papier.

1652-1692. — **Tartay** — Mariage entre Pierre Tartay, du Désert, sur la paroisse de Valjouffrey, et Isabeau Pichaud (1671). — **Tavel** — Procès entre Justine Tavel, veuve de Jacques Payan, procureur, et noble Charles de Michel (1652), etc...

H. 1104. — (Carton.) — 330 pièces : 326 papier, 4 parchemin.

1605-1723. — **Tencin** — État des charges locales de la communauté de Tencin (1723). — **Termier.** — **Termon.** — **Terrail** — Reconnaissance passée à noble Thomas du Terrail, sieur de Bernin, par Jean Roza Chautemps (1628). — **La Terrasse** — Terrier de la chapelle des Berlioz, fondée dans l'église de la Terrasse (1605). — **Teyssier** — Procédures et correspondances concernant Paul Tessier, capitaine de bourgeoisie de la ville de Grenoble (1690-1715), etc...

H. 1105. — (Carton.) — 266 pièces : 257 papier, 9 parch. ; 2 sceaux.

1392-1750. — **Thevenon.** — **Theys** — Achat d'un verger au Touvet par noble Jean de Theys (1503). — Albergement d'un pré au même lieu par noble Reymond de Theys, chevalier, seigneur de Thoiranne, à Didier Erlond (1392). — **Thobie.** — **Thomas.** — **Thomé.** — **Tisserand** — Requête présentée à l'intendant du Dauphiné par Pierre Tisserand, fermier de la messagerie royale de Grenoble, au sujet de plaintes portées contre lui (s. d.). — **Tonnard** — Etc...

H. 1106. — (Carton.) — 179 pièces : 161 papier, 18 parch. ; 2 sceaux.

1630-1638. — **Tonnard (de)** — Contrat de mariage entre noble Charles de Tonnard et Madeleine de la Morte (1630). — Procès entre Madeleine de la Morte et Charles de Tonnard, son mari, conseiller au Parlement de Grenoble : — Madeleine de la Morte ayant abjuré la religion protestante, son mari la prit en haine et l'accabla de mauvais traitements (1638), etc.

H. 1107. — (Carton.) — 163 pièces : 154 papier, 9 parchemin.

1400-1750. — **Toscan** — Procès entre Pierre Toscan, marchand, de la Mure, et Thomas Allemand, avocat en la Cour (1685). — **Tour (de la)** — Échange de terres entre Jean de la Tour et Jean Gauteron, de la Côte-Saint-André (1400). — **Tournet.** — **Tournu**, etc.

H. 1108. — (Carton.) — 52 pièces : 51 papier, 1 parchemin.

1523-1741. — **Travail** — Procès entre Bernard Travail, avocat en la Cour, et Françoise Lacroix, veuve de François Guérin, bourgeois, de Grenoble (1741). — **Treille** — Procès entre Jean Potin, dit Sainte-Treille, et Antoine Évrard Ségaud, tous deux chirurgiens, de Grenoble (1639). — **Trouillon.** — **Urre (d')** — Testament de noble Louis d'Urre, habitant d'Allez en Valentinois (16 juillet 1523). — Mariage entre noble Tiers d'Urre et Catherine de Beauchatel, fille de Gaspard, de Die (1568). — Testament de noble Tiers d'Urre (1574), etc.

H. 1109. — (Carton.) — 94 pièces papier.

1730-1740. — **Ursaya (d')** (1) — Œuvres latines du marquis d'Ursaya.— *Testimonia de regno Christi.— Ad apostam, epistola hortatoria.* — *Dissertatio de Purgatorio.* — *Ephemerides paracleticæ.*

H. 1110. — (Carton.) — 92 pièces, papier.

1580-1690. — **Vache (du)** — Obligation souscrite en faveur de Jacques Vieux, marchand, de Sassenage, par Catherine du Vache, veuve de noble Claude de Monnet (1658). — **Vachon (de)** — Réception de Louise de Vachon, fille de feu noble Pierre de Vachon et de Marie de Rives, au monastère des Ursulines de Vif (5 avril 1664). — **Valence.** — **Vallet.** — **Vallier.** — **Varce** — Compte rendu aux consuls de Varce par Ennemond Monier, dit le capitaine la Marguerite, d'un rôle de taille péréqué en 1599. — **Varciat** — Etc...

H. 1111. — (Carton.) — 249 pièces : 241 papier, 8 parchemin.

1585-1773. — **Vastois** — Procédures et comptes concernant Jean-Baptiste Vastois, fondeur et horloger, de Grenoble (1773). — **Vaujany (de)** — Achat de terres à Froges, par noble Antoine de Vaujany (1591). — **Vaulserre (de)** — État des charges de la communauté de Vaulserre (1585). — Procès entre noble César de Vaulserre, seigneur des Adrets, et noble Jean de Beins (1648), etc.

(1) « Le marquis Dursaya se disant gentilhomme napolitain et auquel on n'a peu scavoir la véritable qualité et naissance auroit esté receu à l'hopital sous une pension de 96 l. par année que M. le premier président de Grammont avoit la charitté de donner pour lui, où il est décédé le... novembre 1739 : ne lui ayant trouvé que différans mémoires par luy faits sur des révélations, visions, songes, et aparitions qu'il prétendoit avoir, le tout couché en lattin et de peu de conséquence. Observant que l'on assuroit que ledit sieur Dursaya n'estoit point de qualité, comme il se disoit, mais comme il avoit eu une belle éducation sur presque toutes les sciences que l'homme peut aprendre et que son génie estoit supérieur, il avoit par le moyen d'un riche seigneur entré de la maison Dursaya et ensuitte épousé la fille aynée de cette famille, dans la ville de Bezançon pour faciliter le mariage de la cadette avec le seigneur de laquelle il estoit empressé, et ne pouvoit l'avoir qu'après l'établissement de cette aynée, et, peu de temps après, le sieur Dursaya n'ayant peu soutenir les dépences qu'il faisoit ou du moins ce seigneur ne luy fournissant plus de quoy faire figure, sa manœuvre se découvrit et fut obligé de fuir ; et étant tombé dans les états de Sardaigne, Victor-Amédée le fit arretter et mettre dans une prison obscure, où il resta pendant trois à quatre ans et en étant sorty, il passa en cette ville, où il sceut se méritter l'estime de M. et Mme la comtesse de Médavy chez qui il mangea pendant tout le temps qu'ils ont resté en province ; et après il faisoit sa demeure dans la ville, à la Tronche et à Saint-Roch, à chaque endroit par intervalles et c'est par la charitté et commisération de M. de Grammont qu'il a eu du pain le reste de ses jours dans le dit hopital. » (Inventaire ms. des archives de l'hôpital).

H. 1112.—(Carton.)—133 pièces : 125 papier, 8 parchemin.

1571-1715. — **Vécat.** — **Velhieu** — Provisions de l'office de conseiller au Parlement de Grenoble en faveur de Charles Velhieu, docteur en droit (Amboise, 31 décembre 1571). — **Vellein d'Armais** — Correspondance et comptabilité de Jean Vellein d'Armais, notaire à Saint-Alban, au marquisat de Maubec (1693-1715). — **Ventes (de)** — Transaction entre noble Berthon de Ventes et Marguerite Cognoz, sa femme, d'une part, et Antoine Cognoz, sieur de Clèmes, père de ladite Marguerite, au sujet de la dot de cette dernière (6 juin 1577), etc...

H. 1113. — (Carton.) — 322 pièces : 312 papier, 10 parchemin.

1693-1717. — **Verbe Incarné** — Procès entre les religieuses du Verbe Incarné et : — Claudine Bertrand, femme de noble François du Cerf, sieur de la Biesse (1693); — Marie-Anne Pourroy de Voissans, marquise de Langalière (1694) ; — Marie de Lancellin de la Rouillère (1713), etc...

H. 1114. — (Carton.) — 33 pièces : 8 papier, 25 parchemin.

1541-1590. — **Vernier** — Inventaire des biens de feu Ennemond Vernier, bourgeois, de Grenoble (1588). — **Vespre** — Ventes de terres au mandement d'Hauterive par Michel de Chaponnay, prieur de Bonnecombe, à Catherine Vespre, veuve de feu Claude Ferroil (1561). — **Vette** — Etc...

H. 1115. — (Carton.) — 217 pièces : 215 papier, 2 parchemin.

1530-1781. — **Vial** — Testament de Jeanne Vial, veuve de noble Roland de Gyvret, habitant à Agnin, au mandement d'Anjou (1606). — **Vian** — Procès entre Jacques Vian, contrôleur et visiteur général des greniers à sel de Provence, et les consuls de la Tour d'Aigues (1605). — **Vienne** — Vente d'un cellier à Venon, par Claude de Vienne, dit Randon, à François de Baix, avocat consistorial (1530). — **Vieux.** — **Vif** — Rôle de la taille de Vif (1644). — **Vigne.** — **Vigneron** — Procédures concernant le sieur Vigneron, architecte de Grenoble (1716), etc...

H. 1116. — (Carton) — 119 pièces : 118 papier, 1 parchemin.

1478-1761. — **Villard** — Testament de Joseph Villard, notaire, de Grenoble (1761). — **Villard-Benoît** — Comptes de la communauté de Villard-Benoît (1613-1620). — **Villeperdrix** — Requête présentée à l'intendant du Dauphiné par les consuls de Villeperdrix, tendant à obtenir l'autorisation d'avoir des chèvres dans leurs bois : refusé parce qu'ils ont dans leur territoire des vignes, des arbres fruitiers et des oliviers (1724). — **Villeton.** — **Vinay** — Terrier de la chapelle fondée dans l'église de Vinay par Jean Botut, notaire (1478). — **Vincent** — Mariage entre Claude Vincent, orfèvre, de Crest, et Françoise Bonnet (1637). — **Vingles (de)** — Quittance de 25 écus délivrée par Pierre Bochier, cordonnier, de Beaurepaire, à Claude de Vingle et Cécilie de Gasté, mariés (1592), etc.

H. 1117. — (Carton.) — 25 pièces, papier.

1724-1744. — **Viridat ou Véridat** — Procès entre Claude Viridat, marchand drapier, de Grenoble, et François Eynard, avocat (1738). — Livres de comptes de Claude Viridat (1733-34), etc..

H. 1118. — (Registre.) — In-4° papier : 15 feuillets écrits.

1723-1734. — **Viridat** — Livre des factures de Claude Viridat.

H. 1119. — (Registre.) — In-f° papier : 91 feuillets.

1709. — **Viridat** — Registre des recettes du droit de visite des huiles à Grenoble, Romans, Saint-Marcellin et les Échelles.

H. 1120. — (Carton.) — 129 pièces papier.

1615-1780. — **Virieu** — Vente d'une maison à Crolles par noble Charles Coct de Cornu du Verney, à noble François de Virieu, seigneur de Pointières, conseiller au Parlement (1655). — Procès entre Ennemonde de Rochas, veuve d'Honoré Lamy, médecin, de Lyon, et Gabrielle de Virieu (1643). — **Viriville.** — **Vitalis (de)** — Procès concernant Marguerite de Vitalis, cohéritière de Jean de Vitalis, seigneur de Montfort (1646). — **Vizioz.** — **Voiron.** — **Voisin.** — **Vulson** — Testament de noble Marc de Vulson, seigneur du Collet, conseiller au Parlement (20 août 1638), etc.

H. 1121. — (Album.) — In-f° papier : 10 feuillets.

XVIII° siècle. — Plan général des bâtiments et artifices de la fonderie nationale d'Allemond en Oisans, dans le Haut-Dauphiné.

H. 1122. — (Carton.) — 138 pièces : 136 papier, 2 parch. ; 2 sceaux.

1450-1786. — Généralités — Règlement de police des villes, bourgs et villages du Dauphiné (1584). — Trêve conclue entre Alphonse d'Ornano et Lesdiguières (29 mars 1589). — Ordonnance des commissaires pour l'exécution de l'édit de Nantes en Languedoc, autorisant l'exercice du culte réformé à Frugères (1663). — Provisions de la charge de général des galères pour le maréchal de Tessé, en remplacement de feu le duc de Vendôme (Versailles, 7 déc. 1712). — Ode sur la mort du dauphin. — Plan des batailles de Guastalla (19 sept. 1734), de Parme (29 juin). — « Carte contenant le campement des armé (*sic*) de Sa Majesté catholique en Italie, depuis Goito jusque au Bandanelle, et la battaille de Lazare » (1702), etc...

H. 1123. — (Registre.) — In-f° papier, 25 feuillets écrits.

1638. — Douane de Valence — Registre des recettes de la douane de Valence au bureau du Pont-de-Beauvoisin.

H. 1124. — (Carton.) — 250 pièces : 247 papier, 3 parchemin.

1620-1788. — Parlements — Remontrances faites par les députés du Parlement de Grenoble à S. M. contre l'arrêt du cadastre du 31 mai 1634. — Autres remontrances adressées au roi par le même Parlement en 1766. — Épigramme contre M. de Beaumont, archevêque de Paris :

Le premier pasteur de Paris,
Au premier Parlement balotte,
Allait enfin se voir admis
Au régiment de la Calotte;
Mais au moment qu'on s'apprêtait
A le décorer du bonnet,
On ne lui put trouver de tête.

Réponse du roi aux remontrances des Parlements de Pau et de Bretagne (1766). — Esprit des édits enregistrés militairement au Parlement de Grenoble, le 10 mai 1788 (ms.)

H. 1125. — (Carton.) — 67 pièces papier.

1550-1775. — Affaires ecclésiastiques — Indulgences plénières, concédées par N. S. P. le pape Urbain VIII à tous ceux qui visiteront dévotement l'église cathédrale de Grenoble... (1638, placard). — Arrêt du parlement de Paris, portant règlement entre les curés, religieux et religieuses, au sujet des enterrements des séculiers (27 mars 1646, imp.). — Constitution du pape Innocent X, condamnant les cinq propositions de Jansénius (9 juin 1653, imp. à Grenoble chez Antoine Verdier). — Lettre de Letellier au chapitre N. D. de Grenoble : — il demande que les monastères de filles du diocèse de Grenoble lui fournissent l'état de leurs biens et de leurs charges et le nombre de leurs religieuses (Saint-Germain, 24 mars 1668). — Mandements des évêques de Châlon, de Metz et de l'archevêque de Paris, lettre du cardinal de Noaille à l'évêque d'Agen, etc., relatifs à la constitution du pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme (imprimés). — Déclaration du Roi, qui renouvelle pendant trois ans les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission (18 février 1723), etc...

H. 1126. — (Carton.) — 137 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècle. — Imprimés — Placards et imprimés en nombre concernant l'administration de l'hôpital.

H. 1127. — (Carton.) — 69 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècle. — Imprimés — Placards et imprimés en nombre concernant l'administration de l'hôpital.

H. 1128. — (Carton.) — 79 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècle. — Imprimés — Placards et imprimés en nombre contenant des édits, ordonnances, déclarations, arrêts, concernant l'administration générale du royaume.

H. 1129. — (Carton.) — 83 pièces papier.

XVIIe-XVIIIe siècle. — Imprimés — Placards et imprimés en nombre contenant des édits, ordonnances, déclarations, arrêts, concernant l'administration générale du royaume.

H. 1130. — (Carton.) — 114 pièces papier,

XVIIe-XVIIIe siècle. — Imprimés — Arrêts, mémoires, répliques, dupliques (en nombre), concernant : — Henri de Surville, seigneur d'Eybens, et Louis Dufour, sieur de la Mothe (1687-1688), — Catherine de Maurel de Pontevès, dame de Bandol (1682), etc...

H. 1131. — (Registre.) — In-4° papier, 488 feuillets.

1505. — Plumitif des audiences du Parlement de Grenoble. — Arrêts concernant François Marc, noble

Antoine de Cizerin, Aimar de Nantes, Antoine de Morges, Jacques Morard, Louis de Montlaur, etc...

H. 1132. — (Registre.) — In-4° papier, 139 feuillets.

1575-1579. — Registre criminel du bailliage de Graisivaudan sous Claude de Saint-Rémy, vibailli. — Lettres de grâce accordées à Jean André, de Tullins (1575). — Lettres de grâce accordées à Antoine Basset, frère de l'avocat Félix Basset, qui s'était rendu coupable d'homicide sur la personne d'Antoine d'Ortie, etc...

H. 1133. — (Registre.) — In-4° papier, 278 feuillets et 26 pièces papier.

1561-1565. — Registre d'audience de la judicature de la Terrasse et Lumbin, dont André Aréoud, docteur en droit, était juge.

H. 1134. — (Registre.) — In-4° papier, 128 feuillets.

1571-1575. — Registre d'audiences de la judicature de la Terrasse et Lumbin (André Aréoud, juge).

H. 1135. — (Registre.) — In-4° papier, 156 feuillets.

1574-1578. — Registre d'audiences de la judicature de Laval, la Terrasse et Lumbin (André Aréoud, juge).

H. 1136. — (Registre.) — In-4° papier, 356 feuillets (en très mauvais état).

1500-1510. — Registre d'audiences de la judicature de Montferrier.

H. 1137. — (Registre.) — In-4° papier, 336 feuillets et un cahier papier, 144 feuillets.

1502-1532. — Procès entre Jean de Besset, procureur consistorial, de Grenoble et Barthélemy Cartin, notaire, de Grenoble.

H. 1138. — (Carton.) — 11 pièces papier.

1614-1682. — Registres du greffe de la Cour commune de Grenoble.

H. 1139. — (Carton.) — 143 pièces : 139 papier, 4 parchemin.

1611-1652. — Présentations et audiences de la judicature de la Bâtie d'Arvillard.

H. 1140. — (Carton.) — 56 pièces : 52 papier, 4 parchemin.

XVIe siècle. — Fragments de terriers reconnus au profit de Jacques de Morges (1530), de Guigues Courboursier, écuyer, seigneur de Ratier (1555), etc.

H. 1141. — (Registre.) — In-4° papier : 102 feuillets.

1378-1383. — Comptes des arrérages des tailles de la ville de Grenoble de 1373 à 1383.

H. 1142. — (Registre.) — In-4° papier : 172 feuillets.

1624. — Péréquaire de la taille de 95 livres 8 sols 10 deniers par feu, imposée le 8 août 1624 : — Grenoble pour 40 feux doit payer 3702 l. 6 s. 8 d. — Etc...

H. 1143. — (Carton.) – 7 pièces papier.

1551-1650. — Fragments de protocoles de Gruel et de Lolmoz, notaires de Vizille (1551-1552), d'Humbert Nicolas, notaire, de la Mure (1577), de Derrion, notaire à Avalon (1625), etc...

H. 1144. — (Registre.) — In-f° papier : 68 feuillets écrits, et environ 150 non écrits.

1710-1748. — Registre contenant les noms des officiers du régiment des grenadiers royaux de Coincy et la date de leurs commissions. — Comptes du régiment.

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

FONDS DE L'HOPITAL DE LA CHARITÉ.

SÉRIE A.

Actes de fondation de l'Établissement. — Diplômes et privilèges émanés des papes, rois, évêques, seigneurs. — Cartulaires. — Ordonnances, décisions et autres actes relatifs à l'Etablissement émanés des diverses autorités.

II. A. 1. — (Carton.) — 44 pièces : 41 papier, 3 parch., 1 sceau.

1617-1778. — Privilèges accordés par le roi Louis XIII, tant à l'hôpital de la Charité de Paris, qu'à tous les autres hôpitaux de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, établis dans le royaume (19 janvier 1617). — Lettres patentes, portant confirmation des privilèges des couvents et hôpitaux de l'ordre de Saint-Jean de Dieu (Versailles, mars 1732). — Délibération de la compagnie des Fermiers généraux des Messageries, accordant aux religieux de la Charité une remise du tiers du prix des places « *dans les voitures* « *en poste et dans les voitures allant à journées réglées* », à raison de ce que les PP. de la Charité reçoivent dans leurs maisons les cochers et postillons de la Ferme lorsqu'ils sont malades ou blessés (26 mars 1778). — Délibération du Conseil de la direction des pauvres de Grenoble, portant que les sieurs Clapasson, prêtre, recteur de l'hôpital, et Dutruc, prêtre, sous-recteur, seront congédiés et remplacés par des religieux de la Charité (27 juillet 1661). — Lettres patentes, portant confirmation de l'établissement des religieux de la Charité dans l'hôpital de Grenoble (fév. 1662).— Titres des bulles du Bullaire espagnol, de 1571 à 1701. — Liste des hôpitaux de la Charité établis en France et date de leur établissement : — Paris (1608), Cadillac (1617), Poitiers (1619), Moulins (1620), Niort (1622), La Rochelle (1628), Effiat (1632), Vézins (1634), Roye (1636), Charenton (1641), Pontorson (1644), Paris, convalescents (1652), Saintes (1653), Condom (1655), Grenoble (1661), Vizille (1664), etc... — Liste générale des religieux de l'ordre de la Charité de la province de France.

II. A. 2. — (Registre.) — In-f° papier : 154 feuillets écrits.

1628-1789. — « *Livre de raison où sont escrits tous les tiltres et contrats concernant la fondation et les revenus de cest hôpital*.— F° 1. Lettres patentes du roi Louis XIII, approuvant l'établissement de l'ordre de Saint-Jean de Dieu (1628). — F° 4 v°.— Traité entre les consuls de Grenoble et les religieux de la Charité : « *les religieux seront receus dans l'hôpital de Gre-*

« *noble pour y vivre conformément à leurs règles et* « *constitutions, de l'adveu et consentement de... l'évê-* « *que de Grenoble auquel ils se soumettent...; sera* « *donné pour quatre religieux, desquels l'un sera prê-* « *tre..., 800 l. de pension annuelle pour leur vestiaire* « *et nourriture, payables par quartier et par avance, et* « *sera permis au provincial et vicaire général desdits* « *religieux d'en augmenter le nombre..., mais non de* « *le diminuer...; sera donné 6 sols par jour pour la* « *nourriture de chaque malade ou blessé qui sera* « *envoyé à l'hôpital par l'ordre des consuls... sans* « *que lesdits religieux puissent recevoir aucun malade* « *sans l'ordre des consuls.. ; sera donné annuellement* « *la somme de 400 l. pour drogues et médicaments* « *linges et ustensiles...; les religieux ne seront obligés* « *de recevoir aucun malade de maladie contagieuse* « *ou vénérienne,* etc. » — Les religieux seront également chargés des pauvres de l'hôpital, « *sains et non malades* » ; ils recevront 4 sous par jour pour chacun d'eux (11 juin 1661). — Autorisation donnée aux religieux de la Charité par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, de s'établir dans l'hôpital général de cette ville (17 juin 1661). — Autre transaction entre les religieux de la Charité et les directeurs de l'hôpital : pour fournir le local nécessaire au « *renfermement* » des pauvres, les religieux de la Charité abandonnent les salles qu'ils occupent à l'hôpital, malgré les réparations qu'ils y ont fait faire et qui s'élèvent à plus de 20,000 l., et reçoivent en échange un emplacement situé en face du couvent des Carmélites pour y construire un couvent et un hôpital de quarante lits, dont vingt devront être réservés aux pauvres de la ville, etc... (30 oct. 1681). — Requête présentée à l'évêque de Grenoble par les religieux de la Charité de Grenoble, demandant l'autorisation de s'installer dans le nouveau couvent et hôpital qu'ils ont fait récemment bâtir et de bénir la chapelle et le cimetière (28 fév. 1684). — Consécration de l'église de la Charité par Étienne Le Camus, évêque de Grenoble (10 déc. 1684). — Testament de Pierre Moret de Bourchenu, baron de Valbonnais, doyen des conseillers au Parlement de Grenoble : il lègue à Flotard Moret de Bourchenu, son fils, le fief de la Bâtie-Champrond et Bois-Français (1682). — Vente du fief de la Bâtie-Champrond et Bois-Français par Flotard Moret de Bourchenu, évêque de Vence, aux religieux de la Charité de Grenoble, moyennant 42,500 l. (11 fév. 1714). — Arrêt du Conseil d'État, permettant aux religieux de la Charité d'entretenir un bateau sur l'Isère pour servir à l'exploitation de leur domaine de la Bâtie et Bois-Français (7 juillet 1750). — Convention entre les religieux de la Charité et l'administration de l'hôpital de Grenoble (17 avril 1768) (1). — Fondation de sept lits dans l'hôpital de la Charité de Grenoble par le cardinal Le Camus, au profit des malades de Grenoble et de la terre d'Herbeys, moyennant une somme de 22,000 livres (15 juin 1700), etc...

II. A. 3. — (Carton.) — 82 pièces papier.

1685-1750. — Requêtes des religieux de la Charité à l'intendant de la province du Dauphiné : ils protestent contre leur inscription aux rôles des droits de contrôle, amortissement, francs fiefs, etc..., dont ils sont déclarés exempts par l'édit de mai 1708 (1726). — « *Arrêt du Parlement de Grenoble, rendu en faveur du* « *prieur de la Charité de Vizille, par lequel il a été* « *jugé que les religieux de la Charité sont capables* « *de recevoir des successions, legs et donations univer-* « *sels, tant entre vifs qu'à cause de mort, pour être* « *employés à l'hospitalité* » (31 mars 1685). — Procédures et correspondances relatives à l'exemption des droits d'octroi que sollicitaient les religieux de la Charité (1741), etc...

(1) Cette convention a été analysée plus haut, p. 91, c. 2.

SÉRIE B.

Titres de propriété : donations, échanges, acquisitions. — Terres, maisons, cens, rentes. — Registres concernant les biens, les revenus, les droits utiles de l'Établissement; baux. — Pièces de procédures, mémoires, etc.

II. B. 1. — (Carton.) — 55 pièces papier.

1672-1758. — Bâtiments — Délibération des religieux de la Charité : le prieur expose que l'intention du duc de Lesdiguières est de rectifier la rue attenante au jardin des religieuses hospitalières, ce qui leur enlève une partie de ce jardin; pour les dédommager, le duc leur fait don d'une partie du jardin des religieux de la Charité, et cède à ces derniers un emplacement de cent quarante-deux toises attenant à leur jardin; le chapitre approuve cet échange (2 avril 1672). — Transaction à cet effet entre les religieux de la Charité et les religieuses hospitalières (4 juin 1672). — Ordonnance des commissaires-députés pour l'agrandissement de la ville de Grenoble du côté de la Porte de Bonne, ordonnant aux propriétaires des rues de Bonne, Créqui et de Sault, de faire paver lesdites rues (3 janvier 1673). — Ordonnance des mêmes commissaires, prescrivant la rectification de la rue Royale, qui vient de la nouvelle porte de Bonne, « *fait un équerre* » sous les latrines de l'hôpital et se dirige de là sur les nouveaux bastions (4 septembre 1673). — Prix-fait pour la construction du portail de l'hôpital donné à Étienne et Nicolas Bonnet père et fils, et André Paulin, maîtres maçons. Ce portail, en pierre blanche de Saint-Quentin, fera face à la rue du Pont-de-Pierre (1676).— Vente passée par noble François de Gratet, seigneur du Bouchage, aux consuls de Grenoble, achetant au nom des pauvres de l'Hôtel-Dieu, d'un emplacement situé en face du grand hôpital, moyennant une somme de 8,000 l. (11 mars 1680). — Vente passée pour 800 l. aux religieux de la Charité par Philippe du Vivier, maître des Comptes, d'une maison et d'un jardin contenus dans l'un des oreillons du bastion de Richelieu (22 fév. 1683). — Requête présentée au roi par les religieux de la Charité contre un projet du ministre de la guerre, qui voulait les déposséder de leur jardin, renfermé dans le bastion de Richelieu, pour en faire un enclos destiné à la conservation des bombes. — Correspondance à ce sujet. — Les religieux obtiennent gain de cause (1699-1758), etc...

II. B. 2. — (Carton.) — 37 pièces : 3 papier, 34 parchemin.

1365-1746.— Domaine de la Bâtie — Reconnaissances passées en faveur de noble Jean Nallier, par divers habitants de Clèmes, pour des terres à Saint-Nazaire (1365-1374). — Vente par noble Jean Vachier, chevalier, à Rodolphe de Commiers, chevalier, seigneur de la Bâtie-Champrond, d'un bois situé dans l'île de la Bâtie et contenant environ vingt sétérées, moyennant 40 florins d'or (1384). — Vente par Nicolas Flory, marchand, de Saint-Nazaire, à noble Gaspard de Bourchenu, seigneur de la Bâtie-Champrond, d'un pré situé dans l'île de la Bâtie, contenant environ deux sétérées, moyennant une somme de 242 florins (1571). — Échange entre Gaspard de Bourchenu, seigneur de la Bâtie, et Berton Flory, notaire de Saint-Nazaire : ce dernier cède à M. de Bourchenu trois journaux et demi de terre à Champrond, en échange des prés de Saint-Nazaire, situés au lieu dit « *au gros Dumey ou le Clodis* » (1596). — Vente du domaine de la Bâtie aux religieux de la Charité par Flottard Moret de Bourchenu, prévôt de Saint-André, moyennant 42,500 l. (25 juin 1713), etc...

II. B. 3. — (Carton.) — 66 pièces papier.

1305-1753. — Domaine de la Bâtie — Procès entre le syndic des religieux de la Charité et M. de Copin de Miribel, au sujet du domaine de la Bâtie (1753). — Pièces produites : investiture accordée par Béatrix de Savoie à Pierre d'Avalon, de la maison de la Bâtie-sous-Saint-Nazaire (1305). — Investiture conférée au même par Hugues Dauphin, des deux Bâties, situées près de Montbonnot (1309). — État des titres qu'on trouve à la Chambre des Comptes, concernant le fief de la Bâtie-Champrond-sous-Saint-Nazaire, appelée Bâtie-Inférieure, pour la différencier de la Bâtie-Meylan ou Bâtie-Supérieure. Ces titres remontent au XII[e] siè-

cle ; ils constatent que la Bâtie-Champrond appartint successivement aux maisons d'Avallon, de Commiers, d'Arces, de Sassenage et de Bourchenu, etc.

II. B. 4. — (Carton.) — 192 pièces : 187 papier, 5 parchemin.

1350-1790. — Domaine de la Bâtie — Plan du domaine de la Bâtie. — Bail à ferme de ce domaine passé par les religieux de la Charité à Jean Mazet, bourgeois, de Grenoble, pour neuf ans, à raison de 1,600 livres pendant les quatre premières années et 1,700 livres les cinq dernières (1736). — Transaction entre les religieux de la Charité et la communauté de Saint-Ismier, au sujet du domaine de la Bâtie (1726), etc.

II. B. 5. — (Carton.) — 185 pièces : 183 papier, 2 parchemin.

1715-1744. — Domaine de la Boissière au Versoud — Projet de traité entre les religieux de la Charité et François Matigny la Boissière, par lequel ce dernier promet auxdits religieux que s'il est maintenu dans la possession de la succession de Noël de Matigny la Boissière, son père, il les subrogera à tous ses droits (24 avril 1715). — Arrêt du Parlement, qui condamne les religieux de la Charité à abandonner le domaine de la Boissière, situé au Versoud (5 juillet 1744), etc...

II. B. 6. — (Carton.) — 96 pièces : 95 pap., 1 parchemin.

1661-1790. — Fondations — État des fondations faites dans l'hôpital de Saint-Étienne de la Charité de Grenoble : — 1° Vingt-un lits à la nomination des administrateurs de l'hôpital général, comme représentant la ville, fondés en 1661, moyennant 6 s. par jour (suivant une transaction de 1768, ils peuvent envoyer dix surnuméraires au même prix) ; — 2° Un lit fondé par M. de Rostaing en 1698, moyennant 3,000 l.; — 3° Sept lits à la nomination de l'évêque de Grenoble, fondés en 1700, moyennant 22,000 l. (qui ont été employées à la construction de l'église) par le cardinal Le Camus ; — 4° Un lit fondé par M. de Pourroy en 1701, moyennant 3,000 l.; — 5° Un lit fondé par M. de Saint-Marcel de Bardonnenche en 1706, moyennant 3,000 l.; — 6° Un demi-lit fondé par M. de Ponnat, en 1713, moyennant 1,800 l.; — 7° Un lit fondé par Antoine Berthier, curé de Meylan, pour les malades de Meylan et de Saint-Ferjus (Meylan, neuf mois, la Tronche, trois mois) ; — 8° Deux lits fondés par M. Boffin de la Saône, moyennant 12,000 l. (1713) ; — 9° Un lit fondé par M. Lovat et ses héritiers, moyennant 3,000 l. (1731) ; — 10° Deux lits fondés par l'abbé de Clèmes, chanoine de Saint-André, moyennant 8,000 l. (1736) ; — 11° Un lit fondé par M. Charvet, de Voreppe, en 1768, moyennant 5,000 l.; — 12° Un lit fondé par M. Babois en 1789, moyennant 8,000 l., etc...

II. B. 7. — (Registre.) — In-4° papier : 132 feuillets.

1714-1726. — État des rentes et revenus de l'hôpital de la Charité de Grenoble.

II. B. 8. — (Registre.) — In-f° papier : 169 feuillets, dont 39 écrits.

1784-1790. — État des revenus et des charges de l'hôpital de la Charité : — les revenus s'élèvent à 17,644 l. 16 s. 7 d.; les charges à 14,610 l.

II. B. 9. — (Carton.) — 115 pièces : 111 papier, 4 parchemin.

1696-1734. — Procès — Entre l'hôpital de la Charité et : — Pierre Puissant, avocat au Parlement (1696) ; — l'hôpital général, au sujet de la transaction du 30 oct. 1681 (1761) ; — Antoine Veyret, ancien aumônier de l'hôpital de la Charité (1717) ; — Françoise de Blanlus, épouse d'Antoine Patras, docteur-médecin, agrégé au Collège de Grenoble (1734), etc...

II. B. 10. — (Carton.) — 133 pièces : 131 papier, 2 parchemin.

1717-1721. — Procès — Entre l'hôpital de la Charité et — le promoteur de l'officialité de Grenoble (1717) ; — Marc Teste, receveur des décimes du clergé de Grenoble (1719) ; — Jean de Caulet, évêque de Grenoble (1721), etc...

II. B. 11. — (Carton.) — 126 pièces : 122 papier, 4 parchemin.

1724-1750. — Procès — Entre l'hôpital de la Charité et : — noble André Bosonnier, ancien secrétaire au Parlement (1740) ; — le syndic de l'hôpital général (1743-1744).

II. B. 12. — (Carton.) — 115 pièces : 110 papier, 5 parchemin.

1751-1790. — Procès — Entre l'hôpital de la Charité et : — M. Copin de Miribel, seigneur de Montbonnot (1752) ; — Jean-Baptiste et Joseph Moyroud, de Gières (1751) ; — Claude Bret, fermier des Granges (1790), etc...

II. B. 13. — (Carton.) — 23 pièces papier.

1767. — Procès — Mémoires présentés par l'hôpital de la Charité contre l'hôpital général, au sujet du règlement de leurs comptes.

SÉRIE C.

Matières ecclésiastiques en général. — Chapelle, aumônerie, cimetières, nécrologes, obituaires, etc., etc.

II. C. 1. — (Carton.) — 46 pièces : 40 papier, 6 parchemin.

1607-1760. — Acte de consécration de l'église des religieux de la Charité par Étienne Le Camus, évêque de Grenoble (le deuxième dimanche de l'Avent, 10 déc. 1684). — Bref du pape Clément XI, accordant des indulgences à ceux qui visiteraient l'église des religieux de la Charité de Grenoble (28 nov. 1718). — Office de la fête de Saint-Jean-de-Dieu. — Bénédiction de la chapelle de la Bâtie par Jean de Caulet, évêque de Grenoble (5 mai 1744), etc...

II. C. 2. — (Registre.) — In-f° papier : 193 feuillets.

1680-1714. — Livre servant à enregistrer les messes célébrées journellement dans la chapelle des religieux de la Charité de Grenoble.

II. C. 3. — (Registre.) — In-f° papier : 149 feuillets.

1714-1745. — Livre servant à enregistrer les messes dites dans la chapelle des religieux de la Charité.

II. C. 4. — (Registre.) — In-f° papier, 248 feuillets.

1788 — an III. — Registre (1) des décès arrivés à l'hôpital de la Charité. — A la fin se trouve la mention suivante : « L'administration de l'hôpital général, qui est MM. de la municipalité, a pris possession de notre maison et hôpital le 1er août 1792. »

(1) Ce registre est le dixième de la série des registres des morts tenus depuis la fondation de l'hôpital de la Charité. — Les neuf registres précédents, ainsi que le registre des décès de militaires furent remis à la municipalité en 1792.

SÉRIE E.

Administration de l'Établissement. — Délibérations, nominations, règlements. — Budgets et comptes, État des recettes et dépenses. — Économat, fournitures, entretien des bâtiments. — Inventaires de mobiliers, livres de caisse, etc.

II. E. 1. — (Carton.) — 123 pièces papier.

1661-1790. — Installation des religieux de la Charité dans l'hôpital de Grenoble (1er août 1661). — Inventaire des meubles qui se trouvaient à l'hôpital lors de leur installation. — Inventaire de la chapelle. — Transaction entre les religieux de la Charité, d'une part, et les directeurs de l'hôpital général et les consuls de la ville de Grenoble, d'autre part, au sujet de l'internement des pauvres : les religieux consentent à abandonner à l'hôpital général les locaux qu'ils y occupent, à condition qu'on leur assigne un local pour y élever un couvent dans la nouvelle enceinte de la ville, en face du couvent des Carmélites. Ils y construiront des infirmeries pour 40 lits, dont 20 seront réservés aux malades de la ville ; pour faire les frais de ces constructions, l'hôpital général leur remettra 21,000 l., etc. (30 octo-

bre 1681, imp.). — Protestations des religieux de la Charité contre des infractions au traité de 1681 (1714-1767). — Règlement fait par le roi pour l'administration et gouvernement des hôpitaux de l'ordre de la Charité (23 juillet 1668, imp.). — Règlement pour les hôpitaux des colonies (24 décembre 1786). — Clauses du traité entre les religieux de la Charité et l'intendant Pajot de Marcheval pour l'administration de l'hôpital militaire (1781). — Devis des travaux de réparations aux bâtiments de l'hôpital. — Mémoire de Hache, menuisier-ébéniste, pour le buffet des orgues : 990 l.; pour la sculpture du buffet, 50 l.; pour la porte d'entrée de l'église, 272 l., etc... (avril 1744). — Plans de deux escaliers de pierre de taille à construire dans la cour des religieux de la Charité (s.-d. vers 1778).

H.E. 2. — (Registre.) — In-f° pap. : 174 feuillets.

1713-1762. — Registre capitulaire — Le P. Arnaud Reyer est nommé commissaire visiteur des maisons de l'Ordre dans la province du Dauphiné (29 juin 1713). — Le prieur se rendant au chapitre provincial de France, convoqué à Paris pour le 19 mai, le P. Hildefonse Blanchouin est chargé, pendant son absence, de la direction de la maison (7 avril 1714). — Le P. Henri Jarry est élu prieur du couvent de Grenoble (22 juin 1714). — Le P. Maurille Jarry est nommé à sa place par le P. Germain Lecocq, provincial et vicaire général de l'Ordre en France (9 septembre 1715). — Le P. Benoit Rousselot est élu prieur (7 juillet 1717). — Contestation avec le sieur Martiny la Boissière (5 août 1717). — Le prieur expose les dissentiments qui se sont élevés dans l'Ordre, au sujet du chapitre provincial tenu à Paris au mois de mai précédent : les PP. Germain Lecocq et François de Salles-Chabrand ont protesté contre les décisions de ce chapitre et contre l'élection du P. Romuald le Muet comme provincial de France; le couvent de Paris a exclu les PP. Lecocq et Chabrand de toutes les assemblées capitulaires : les religieux de Grenoble déclarent se soumettre au P. Romuald le Muet (6 déc. 1717). — Le prieur expose « *que Mgr l'Évesque de Grenoble proposoit de remettre les religieux de la Charité dans ses bonnes grâces* » s'ils consentaient à lui demander un aumônier : on refuse d'accepter le sieur Durif, candidat de l'Évêque (1er janvier 1718). — Visite du P. Romuald le Muet (31 mai 1719). — Le P. René Maçon est élu prieur du couvent (23 juillet 1720). — Le P. Antoine Dufour est élu prieur du couvent (28 mai 1723). — On fera aménager un parloir (4 févr. 1724). — On fera construire un pavillon pour les opérations chirurgicales (27 fév. 1724). — Statuts et règlements faits au chapitre provincial tenu le jour de la Pentecôte 1726 : « Il est défendu aux religieux de notre ordre de porter des boucles jaunes aux souliers, des collets de toile au col, et des bas fins, d'avoir des tabatières de prix et des montres. Suivant nos constitutions, aucun supérieur ne doit dispenser des jeûnes de l'Avent ni permettre que les Pères mangent gras pendant ce même temps, s'ils ne sont malades. Il est défendu aux pères de se déguiser quand ils sont en campagne, et de mettre des espèces de juste-au-corps sur leur robe. Il est pareillement défendu d'introduire aucune singularité à la robe et de faire des manches postiches, qui puissent se mettre et s'ôter. Il est ordonné à tous les Révérends, soit supérieurs, prêtres ou autres de se faire couper les cheveux sur le peigne une fois le mois ou de les faire raser. Il est défendu aux prieurs et Révérends forestiers, quand ils viennent dans nos maisons pour affaires, de boire, de manger, ou de coucher en ville, et aux religieux de sortir de la maison sans compagnon. » — Renouvellement des marchés des hôpitaux avec le Ministère de la Guerre : le prix de la journée est fixée à 12 s. 6 d., à condition que les hôpitaux fournissent les chemises et bonnets (8 décembre 1726). — Nouveau traité avec le Ministère de la Guerre (3 fév. 1730). — Règlement fait par le P. Aubin, provincial (1er juin 1730). — On fera placer au-dessus de la porte de l'hôpital les statues de Saint-Étienne, de Saint-Jean-de-Dieu et de Notre-Dame-de-Pitié (2 mars 1733). — Un secours de 500 l. est accordé au couvent de Moulins (17 juillet 1735). — Visite du P. Isidore Lobinois, provincial de France (24 août 1736). — Règlement fait par le P. Lobinois (1er sept.). — Extrait des registres des élections des chapitres provinciaux des années 1717, 1726, 1729, 1735. — Le P. Chrysologue Boulard est élu prieur (1er juin 1741). — On fera blanchir le linge de la maison à La Bâtie (11 fév. 1742). — Le P. Armand Lecanut est élu prieur (26 juillet 1744). — Le P. Théophile Turpin est élu provincial de France (4 juin 1745). — Le F. Ursin Fauret est expulsé de l'Ordre pour cause de malversations (2 mai 1747). — Le P. Élysée Gontier est élu provincial (10 mai 1748). — Le P. Polycarpe Bichot est élu prieur du couvent de Grenoble (28 mai 1750). — Règlement relatif aux abstinences, à la discipline des religieux et à l'exacte observance de leur vœu de pauvreté (8 août 1750). — Le P. Édouard Vallin est élu provincial (5 avril 1751). — On continuera à recevoir des pension-

naires et des élèves chirurgiens pour le service de l'hôpital (9 sept. 1753). — Le prix de journée des malades militaires est élevé à 15 sols (1er fév. 1756). — Statuts du chapitre général tenu à Paris en 1756. — Un provincial sortant de charge ne pourra être réélu que six années après ; un prieur, après trois ans; l'usage des bas blancs et de la poudre sur les cheveux est proscrit sévèrement, etc. — Le P. Godefroy Rassent est élu provincial (21 sept. 1757). — Le P. Prieur expose les difficultés que rencontre l'hôpital pour la liquidation de ses dettes, le roi ne payant pas le montant des journées de ses soldats : on empruntera jusqu'à concurrence des sommes dues par le roi (4 fév. 1759). — Extrait des délibérations du chapitre provincial de l'Ordre tenu à la Pentecôte de l'année 1759, relativement aux démarches faites par les religieux de la Charité pour être maintenus dans leur droit de faire de la chirurgie (7 juin 1759). — Le roi devant 17,000 l., dont il est impossible d'obtenir le paiement, on empruntera 8,000 l. aux religieuses de Sainte-Marie-d'en-Haut, pour payer les dettes exigibles et faire les approvisionnements (20 janv. 1760). — On fera construire une digue contre l'Isère, à La Bâtie (11 janv. 1761). — Le P. Prieur expose que, pour se conformer à la déclaration du roi, donnée à Marly le 20 juin 1761, il est nécessaire de nommer des chirurgiens séculiers pour le service de l'hôpital : M. Soffréon est nommé chirurgien, et M. Martinet lui est adjoint comme substitut (30 sept. 1761). — On annonce la mort du P. Édouard Vallin, provincial, décédé à Paris, le 28 février (6 mars 1762). — Lettre du P. Polycarpe Bichot, provincial, relative à l'exercice de la chirurgie : il demande qu'on lui envoie un état des livres, instruments, drogues, que la maison possède (1er juillet 1762). — Extrait des délibérations du chapitre provincial tenu en 1762 : blâme infligé aux religieux qui portent des montres enfermées dans des boîtes d'or, des tabatières doublées d'or, etc...; félicitations au P. Philippe Trumeau, qui a obtenu, par ses démarches, la déclaration royale du 20 juin 1761 ; ce religieux expose que cette déclaration est conforme aux statuts de l'Ordre rédigés en 1669; elle ordonne que les religieux profès feront des cours de chirurgie pour les jeunes religieux, et que la chirurgie continuera d'être exercée dans les hôpitaux par les religieux de la Charité. — Règlement proposé par le P. Trumeau : Art. 8. Les religieux ne pourront faire de la chirurgie en dehors de l'hôpital. — Art. 9. Le cours d'études des jeunes religieux durera trois ans, etc... (Le registre capitulaire de 1762 à 1790 manque).

H. E. 3. — (Registre). — In-f° papier, 272 feuillets.

1738-1792. — Inventaires des biens, meubles et immeubles de l'hôpital Saint-Étienne de la Charité de Grenoble, rédigés après l'élection de chaque nouveau prieur. — État du revenu fixe de l'hôpital en 1789 : 18,521 l. — Du 1er juillet 1787 au 31 mars 1789, on avait reçu 181,484 l. 10 s. 11 d. 1/2, et dépensé 157,265 l. 9 s. 3 d. 1/2 ; d'où un excédent de recettes de 24,219 l. 1 s. 8 d., etc...

H. E. 4. — (Cahier.) — In-4° papier, 42 feuillets.

1672-1675. — Comptes annuels de la recette et dépense de l'hôpital de la Charité rendus par le P. Mathias Goddé, prieur.

H. E. 5. — (Registre.) — In-4° papier : 31 feuillets.

1675-1679. — Comptes annuels de la recette et dépense de l'hôpital de la Charité rendus par le P. Séverin Lavigne, prieur.

H. E. 6. — (Registre.) — In-4° papier, 31 feuillets.

1679-1681. — Comptes annuels de la recette et dépense de l'hôpital de la Charité rendus par le P. Florent Vallin, prieur.

H. E. 7. — (Registre.) — In-4° papier : 89 feuillets.

1681-1687. — Comptes annuels présentés par le P. Arnaud Reyer, prieur (1681-1684) et par le P. Dauphin-Ville, prieur (1685), Fabien Lefranc, vicaire (1686-1687).

H. E. 8. — (Registre.) — In-4° papier, 118 feuillets.

1712-1728. — Registre des recettes tenu par le procureur.

H. E. 9. — (Registre.) — In-f° papier, 69 feuillets écrits et environ 150 non écrits.

1783-1792. — Registre des recettes du procureur.

H. E. 10. — (Registre.) — In-f° papier, 185 feuillets.

1683-1689. — Livre des dépenses du P. Prieur.

H. E. 11. — (Registre.) — In-f° papier, 140 feuillets.

1777-1787. — Journal du religieux dépensier de la Charité de Grenoble.

II. E. 12. — (Registre.) — In-f° papier, 74 feuillets.

1783-1792. — Livre des recettes du prieur.

II. E. 13. — (Registre.) — In-f° papier, 133 feuillets écrits et environ 150 non écrits.

1783-1792. — Livre des dépenses du prieur.

II. E. 14. — (Registre dérelié.) — In-f° papier, 125 feuillets.

1783-1792. — Livre des dépenses du prieur. — Double du précédent.

II. E. 15. — (Carton.) — 137 pièces papier.

1684-1790. — État des recettes et des dépenses de 1684 à 1790. — États de situation, envoyés en 1752, au Ministère de la Guerre, etc...

II. E. 16. — (Carton.) — 911 pièces papier.

1682-1792. — Pièces justificatives des comptes. — Mémoires, factures, etc...

SÉRIE F.

Registre d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'Établissement. — Religieux et religieuses. — Service intérieur. — Domestiques. — Service médical. — Infirmiers. — Demandes d'emploi et d'admission.

II. F. 1. — (Registre.) — In-f° papier, 227 papier.

1679-1690. — « Registre du P. Prieur pour les pauvres malades et valides qui sont aux frais des administrateurs de l'hôpital de Grenoble. »

II. F. 2. — (Registre.) — In-4° papier, 183 feuillets.

1715-1748. — Registre des entrées et sorties des malades aux frais de l'hôpital.

II. F. 3. — (Registre.) — In-f° papier, 280 feuillets.

1736-1792. — Registre des entrées et sorties des malades aux frais de l'hôpital.

II. F. 4. — (Registre.) — In-4° papier, 195 feuillets.

1751-1792. — Registre des lits surnuméraires.

II. F. 5. — (Registre.) — In-f° papier, 236 feuillets.

1759-1793. — Registre des entrées et sorties des malades aux frais de l'hôpital général.

II. F. 6. — (Registre.) — In-f° papier, 230 feuillets.

1761-1786. — Registre des entrées et sorties des malades.

II. F. 7. — (Registre dérelié.) — In-f° papier, 248 feuillets.

1786-1793. — Registre des entrées et sorties des malades.

II. F. 8. — (Registre.) — In-f° papier, 428 feuillets.

1783-1791. — Registre des entrées et sorties des malades. — État du mouvement pendant l'année 1791 : — Restants au 31 décembre 1790. — Entrés pendant l'année 1791 : 635. — Sortis : 535. — morts : 47. — Restants au 31 décembre 1791 : 37.

SÉRIE G.

Papiers et registres des institutions succursales de l'Établissement. — École de chirurgie. — Hôpital militaire.

H. G. 1. — (Carton.) — 62 pièces papier.

1750-1790. — École de chirurgie — Déclaration du roi concernant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de l'ordre de la Charité (Marly, 20 juin 1761, imp.). — Ordonnance de l'intendant du Dauphiné, concernant les établissements relatifs à la santé publique, et réglementant l'école de chirurgie établie chez les religieux de la Charité, les cours d'accouchement qui se font chez le sieur Héraud, maître en chirurgie, en sa maison de la rue du Palais, l'école et le jardin de botanique, l'admission aux écoles vétérinaires, etc... (16 janvier 1785, imp.). — Démêlés entre les chirurgiens de Grenoble et les religieux de la Charité (1750-1760), etc...

H. G. 2. — (Carton.) — 111 pièces papier.

1694-1790. — Hôpital militaire — Traité entre l'intendant Bouchu et les religieux de la Charité pour le traitement des malades militaires (1er mai 1694). — Traité passé entre Gaspard Grollier de Servière, chevalier, conseiller du roi, commissaire provincial des guerres en Dauphiné, et les religieux de la Charité, au sujet de la nourriture des officiers malades (1711). — Correspondance au sujet du renouvellement de ces traités entre l'intendance de Grenoble et le Ministère de la Guerre (1720-1790). — Lettre du marquis de Monteynard, relative à l'emploi des dragées de Keyser pour le traitement des maladies vénériennes (1771). — Lettre du comte de Brienne, relative à un remède de même nature découvert par M. Mittié, régent de la Faculté de médecine de Paris : ce remède, uniquement composé de végétaux, sera expérimenté dans l'hôpital militaire de Grenoble (1788), etc.

H. G. 3. — (Carton.) — 138 pièces papier.

1713-1770. — Hôpital militaire — Compte des journées de malades militaires faites dans l'hôpital de la Charité. — Délibération du bureau de l'hôpital général, autorisant le conseiller Canel à céder au Ministère de la Guerre 19 lits vacants sur les 40 dont l'hôpital a le droit de disposer chez les religieux de la Charité (1713). — État des sommes dues aux religieux de la Charité pour les soldats malades des régiments suisses au service de don Philippe (1743). — Extrait de l'ordonnance du 2 mai 1781, portant règlement général concernant les hôpitaux militaires (1785, placard). — Projet d'agrandissement des salles militaires, présenté au prince de Montbarrey, ministre de la guerre, par les religieux de la Charité de Grenoble (déc. 1778), etc...

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

FONDS DE L'HOPITAL DE SAINTE-MARTHE.

SÉRIE A.

Actes de fondation de l'Établissement. — Diplômes et privilèges émanés des papes, rois, évêques, seigneurs. — Cartulaires. — Ordonnances, décisions et autres actes relatifs à l'Établissement émanés des diverses autorités.

III. A. 1. — (Carton.) — 68 pièces papier

1666-1790. — Abrégé de l'institut des religieuses hospitalières : elles suivent la règle de Saint-Augustin et en portent l'habit; outre le service des hôpitaux, elles s'occupent encore de diverses œuvres de charité, éducation et apprentissage des jeunes filles, etc... — Traité passé entre les directeurs de l'Hôtel-Dieu de Grenoble et les religieuses hospitalières de la Providence de la Palisse, pour l'établissement de quatre religieuses dans l'hôpital de Grenoble (29 septembre 1666). — Lettres patentes du roi Louis XIV approuvant cet établissement et rectifiant les clauses du traité (Versailles, octobre 1680). — Projet d'établissement de cinq religieuses hospitalières de Grenoble dans l'hôpital général d'Embrun. — Correspondance relative à ce projet. — Lettres de l'archevêque d'Embrun (1746), du cardinal de Soubise (1754), de l'abbé de Barral (1748), de M. Doultre, curé de Saint-Vincent d'Embrun (1746), de M. de la Porte. — Traité entre les directeurs de l'hôpital d'Embrun et les religieuses hospitalières de Grenoble (1758). — Projets de traités avec les hôpitaux de Malaucène, de Saint-Marcellin, de la Mure, etc...

SÉRIE B.

Titres de propriété : donations, échanges, acquisitions. — Terres, maisons, cens, rentes. — Registres concernant les biens, les revenus, les droits utiles de l'Établissement; baux. — Pièces de procédures, mémoires, etc.

III. B. 1. — (Carton.) — 53 pièces papier.

1723-1789. — Titres de rentes sur le Trésor royal. — Constitution d'une rente de 600 livres au capital de 12,000 livres par l'hôpital général, en faveur des religieuses hospitalières (1779). — Obligation de 7,800 livres au capital de 331 livres 10 sous, passée par les Dominicains de Grenoble, en faveur des reli-

gieuses hospitalières (5 août 1787). — Baux à loyer des maisons de l'hôpital de Sainte-Marthe, à Grenoble (1722-1790), etc...

III. B. 2. — (Carton.) — 165 pièces : 162 papier : 3 parchemin.

1752-1763. — Procès entre les religieuses hospitalières de Grenoble et : — André Copin de Miribel, seigneur de Montbonnot, conseiller au Parlement (1752) ; — Claudine Durand de Sainte-Tècle, religieuse dudit monastère (1756); — Nicolas Dutrail, ancien procureur au bailliage de Graisivaudan (1763), etc.

SÉRIE C.

Matières ecclésiastiques en général. — Chapelles, aumôneries, cimetière, nécrologes, obituaires, etc., etc.

NÉANT.

SÉRIE D.

Inventaires généraux et partiels. — Instructions, lettres, récépissés et autres pièces relatives au dépôt même ou au service du dépôt des archives. — Catalogue de la bibliothèque.

III. D. 1. — (Carton.) — 1 pièce papier.

1793. — État des titres et papiers remis par les religieuses hospitalières aux archives de l'hôpital général.

SÉRIE E.

Administration de l'Établissement. — Délibérations, nominations, règlement. — Budgets et comptes États des recettes et dépenses. — Économat, fournitures, entretien des bâtiments. — Inventaires de mobiliers, Livres de caisse.

III. E. 1. — (Carton.) — 57 pièces papier.

1740-1775. — Correspondance — Lettres de la sœur de Saint-Nicolas, prieure du couvent de Paris, des prieures de Pontoise, Orléans, Arles, Loches, au sujet des constitutions de l'ordre des Hospitalières (1744). — Lettres de l'archevêque d'Aix à l'évêque de Grenoble, au sujet de l'internement de la sœur Durand, religieuse hospitalière de Grenoble dans la maison de refuge de la Providence d'Aix : cette sœur, après avoir passé de longues années à l'hôpital de Grenoble, avait pris la résolution d'en sortir et demandait la restitution de 3,200 livres qu'elle avait apportées en dot (1748). — Lettres des évêques de Grenoble, de Senez, de Mirepoix (1745-1751). — Lettre de l'abbé Moreau, prieur de Sorbonne, au sujet d'un cas de conscience qui lui avait été soumis (1744). — Lettres de M. de Fréminville (1764) ; — d'Esmenard, avocat, recteur de la maison de refuge à Aix (1748), etc...

III. E. 2. — (Registre.) — In-4° papier : 109 feuillets.

1677-1694. — Livre des recettes des religieuses hospitalières.

III. E. 3. — (Registre.) — In-4° papier : 93 feuillets.

1677-1694. — Livre des dépenses de l'hôpital de Sainte-Marthe.

III. E. 4. — (Registre.) — In-4° papier : 139 feuillets.

1699-1704. — Livre des dépenses journalières.

III. E. 5. — (Registre.) — In-4° papier : 273 feuillets.

1714-1726. — Livre des dépenses journalières.

III. E. 6. — (Registre.) — In-4° papier : 181 feuillets.

1716-1735. — Livre des recettes et des dépenses. Les recettes s'élèvent, en 1716, à 4,986 livres et les dépenses à 8,383 livres; — en 1735, les recettes sont de 8,200 livres et les dépenses de 10,603 livres.

III. E. 7. — (Registre.) — In-4° papier : 257 feuillets.

1726-1737. — Livre des dépenses journalières.

III. E. 8. — (Registre.) — In-4° papier : 188 feuillets.

1739-1765. — Livre des recettes journalières.

III. E. 9. — (Registre.) — In-f° papier : 245 feuillets.

1749-1770. — Livre des dépenses journalières.

III. E. 10. — (Registre.) — In-4° papier : 190 feuillets.

1736-1756. — Livre des recettes et des dépenses.

III. E. 11. — (Registre.) — In-f° papier : 402 feuillets.

1757-1773. — Livre des recettes et des dépenses. En 1757 les recettes, s'élèvent à 7,272 livres et les dépenses à 10,629 livres; — en 1770, les dépenses sont de 13,621 livres et les dépenses de 16,036 livres.

III. E. 12. — (Registre.) — In-f° papier : 100 feuillets.

1773-an V. — Livre des recettes et des dépenses : on lit à la page 3 la notice suivante sur l'établissement des religieuses hospitalières : « Les religieuses hospitalières, de la règle et ordre de Saint-Augustin, furent établies à Grenoble par contrat avec les consuls comme recteurs de l'hôpital général, du 29 septembre 1666, approuvant et autorisant Mgr Pierre Scarron, évêque, sous des constitutions ensuite approuvées de nouveau par M. le Cardinal Le Camus. L'établissement fut confirmé par lettres patentes, en 1680, homologuées. Elles donnèrent naissance à l'établissement d'Embrun, en 1758. Il y a acte du 4 novembre 1774 de celui de Malaucène, au diocèse de Vaison, au comtat d'Avignon. Elles acquirent, par acte du 6 mars 1668, devant Charbot, notaire, du sieur Corréard, un terrain de vingt-quatre toises de longueur sur six de largeur à une extrémité et trois à l'autre, sur quoi a été faite l'avenue de leur couvent. Elles eurent, par acte du 4 juin 1672, devant Bouvier, notaire, de M. de Lesdiguières, cent toises trois pieds de terrain pour leur jardin, cédé par l'hôpital, en compensation de quelques toises prises sur elles pour l'élargissement de la rue, à la demande du duc, seigneur de Lesdiguières, qui en céda en place cent quarante-trois toises audit hôpital, sur les derrières. Elles acquirent, le 4 août 1714, confirmé par acte du 20 août 1731, devant Revoire, notaire, de M. de Forne et la dame Lételler, mariés, une écurie et grenier à foin de vingt toises de sol, vers leur jardin; par acte du 14 février 1716, devant Trevaud, notaire, d'André Armory, une maison au bout de leur jardin; par acte du 27 septembre 1720, contrôlé le 27 octobre 1728, de Louis Chaboud au lieu des Bonnardel et Ravix, et le 28 juin 1728, de Philibert et Catherine Charmen, le domaine et des bois de sapins sur Murianette. En 1720, construction de la première maison sur le sol acquis de M. de Forne. En 1724, ajouté une boutique près la porte. Par acte du 5 avril 1732, devant......., du sieur Coulaud, une écurie joignant celle acquise de M. de Forne, en 1714. Elles eurent, les 10 juillet et 30 décembre 1735, jugement contradictoire de l'Intendance, qui les déchargea comme hôpital et maison de charité d'amortissement demandé pour acquisition du domaine et celle d'une écurie et grenier. Elles acquirent, par acte du 20 mai 1757, devant Girard, de M. de Bovet une vieille maison dans l'emplacement de laquelle, avec quelqu'autre partie, a été construite leur grande maison neuve ».

III. E. 13. — (Carton.) — 230 pièces papier.

1709-1759. — Pièces à l'appui des comptes. — Devis des travaux de construction des maisons élevées dans le jardin des religieuses, le long de la rue Saint-Louis (1720-1722), etc...

III. E. 14. — (Carton.) — 287 pièces papier.

1750-1790. — Pièces à l'appui des comptes.

SÉRIE F.

Registre d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'Établissement. — Religieux et religieuses. — Service intérieur. — Domestiques. — Service médical. — Infirmiers. — Demandes d'emploi et d'admission.

III. F. 1. — (Registre.) — In-4° papier : 206 feuillets.

1672-1682. — Livre d'entrée et de sortie des pauvres femmes admises à l'hôpital.

III. F. 2. — (Registre.) — In-4° papier : 183 feuillets.

1684-1695. — Livre d'entrée et de sortie des malades.

III. F. 3. — (Registre.) — In-4° papier : 188 feuillets.

1684-1695. — Livre d'entrée et de sortie des malades.

III. F. 4. — (Carton.) — 3 pièces papier.

1786-1789. — Réception d'Agathe Chenavier, fille d'Henri Chenavier, ancien payeur des gages du Parlement de Dauphiné, en qualité de religieuse de chœur, sous le nom de sœur Saint-Maurice, dans le couvent des dames hospitalières : sa mère lui constitue en dot 3,000 livres, un trousseau et 200 livres pour « *le présent d'autel, celui de M. l'Aumônier et celui des religieuses et dragées en pareil cas, le dîner de la communauté et étrennes des sœurs et domestiques* » (1786). — Réception de Marie-Joséphine Gonnet dans la communauté des religieuses hospitalières, en qualité de sœur de chœur : son père lui assigne une rente viagère de 30 livres (1789), etc...

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

FONDS DE L'HOPITAL DE LA PROVIDENCE.

SÉRIE A.

Actes de fondation de l'Établissement. — Diplômes et privilèges émanés des papes, rois, évêques, seigneurs. — Cartulaires. — Ordonnances, décisions et autres actes relatifs à l'Établissement émanés des diverses autorités.

IV. A. 1. — (Carton.) — 2 pièces parchemin, 2 sceaux.

1699-1755. — Lettres patentes du roi Louis XIV, approuvant la création de l'hôpital de la Providence faite par quelques dames pieuses de Grenoble, sous l'inspiration du cardinal Le Camus : ces lettres sont motivées par l'insuffisance de l'hôpital général pour recevoir tous les malades de la ville (Versailles, juillet 1699). — Lettres patentes qui autorisent l'hôpital de la Providence à acheter, pour s'y établir, la maison des religieux de Saint-Antoine, située rue Perrière, avec sa chapelle et une petite maison y attenante (janvier 1755).

SÉRIE B.

Titres de propriété : donations, échanges, acquisitions. — Terres, maisons, cens, rentes. — Registres concernant les biens, les revenus, les droits utiles de l'Établissement; baux. — Pièces de procédures, mémoires, etc.

IV. B. 1. — (Carton.) — 31 pièces : 30 papier, 1 parchemin.

1685-1789. — Testaments : — De Georges Bicard, par lequel il lègue tous ses biens à l'hôpital de la Providence (14 janv. 1685), — de Gabriel de la Croix de Chevrières, seigneur de Pisançon, président au Parlement de Dauphiné (7 mars 1689); — d'Anne Audeyer, épouse de noble Hercule-Félicien de Maniquet sieur de Pellafort : elle institue l'hôpital de la Providence pour son héritier (20 avril 1702); — du chanoine Magnon (5 sept. 1709); — d'Hélène de Petichet, épouse de François d'Yze, seigneur de Châteauneuf, président au Parlement de Dauphiné (8 mai 1710); — de Dorothée de Gallian, veuve de noble Jean de Vincent, trésorier de France (15 fév. 1712); — de l'abbé de Carpinel, prieur de Bonnevaux (4 oct. 1719); — de Catherine Dufour de la Répara et du chanoine Dufour (21 août 1710-14 oct. 1720); — d'Hélène de Bour-

goin de l'Isle, veuve en secondes noces de Gaspard Chagnard, procureur au Parlement (21 août 1721); — de François Colisieux, avocat au Parlement (11 mars 1741); — d'Antoine Dussert, notaire à Grenoble (1er octobre 1743); — d'Henri Borel, commis au bureau du sieur Ollagnier, trésorier des ponts et chaussées à Grenoble (15 juin 1746); — de Pierre Gavet, marchand gantier (1759), etc.

IV. B. 2. — (Carton.) — 94 pièces, papier.

1591-1785. — Description de la maison acquise par l'hôpital de la Providence à Marie Durand, veuve du sieur Amar, au coin de la rue Perrière et de la montée du pont de bois de Grenoble (1747). — Achat de la maison (1) et chapelle de Saint-Antoine, située rue Perrière, moyennant 22,000 l. (1755). — Procédure de visite de la chapelle et commanderie de Saint-Antoine, où les religieux de Saint-Laurent s'étaient réfugiés après le siège de Grenoble : la chapelle est en mauvais état ; elle n'a ni portes ni verrières (18 mars 1591). — Arrêt du Parlement de Grenoble qui condamne les religieux de Saint-Laurent à payer à l'abbaye de Saint-Antoine la location de leur maison de la rue Perrière, où ils avaient été obligés de se retirer sur l'ordre de M. de Lesdiguières, pendant que Claude de Sarrazin construisait un fort au prieuré de Saint-Laurent (9 déc. 1595). — Mémoire concernant la maison de l'hôpital « appelé Saint-Antoine », située rue Perrière, dont l'hôpital général a laissé la jouissance aux dames de la Providence sans en abandonner la propriété. — Reconnaissances de pensions, titres de rentes, etc...

IV. B. 3. — (Carton.) — 265 pièces : 258 papier, 7 parchemin.

1550-1690. — Domaines ruraux — Albergements, reconnaissances et baux à ferme du domaine d'Herbeys et des Angonnes, provenant de la famille Dufour de la Répara. — État des cens dus au château de Vizille sur le domaine d'Herbeys, appelé La Levretière, etc...

IV. B. 4. — (Carton.) — 199 pièces : 192 papier, 7 parchemin.

1715-1790. — Domaines ruraux — Terrier d'Herbeys. — Description du domaine de Claix, légué à l'hôpital de la Providence par Gaspard-Pierre Guttin, négociant (1717). — Description du domaine d'Échirolles, provenant de M. Dussert, notaire à Grenoble (1786). — Vente du domaine des Angonnes passée par les dames de la Providence au sieur Bidal, marchand, moyennant 21,500 l. (1765), etc...

IV. B. 5. — (Carton.) — 133 pièces : 132 papier, 1 parchemin.

1715-1770. — Successions — Liquidation des successions de M. Dufour, curé de Saint-Louis, du chanoine Dufour de la Répara, d'Hélène de Bourgoin de l'Isle, de Marguerite Mathieu, veuve d'Ennemond Bellon (1749), de Marie Travanel, femme du sieur Luya (1751). — État des meubles et de la bibliothèque de M. Dufour, curé de Saint-Louis, vendus les 13, 14 et 16 mai 1720 : la bibliothèque est adjugée en un seul lot, au prix de 1,660 l., etc...

IV. B. 6. — (Carton.) — 187 pièces : 185 papier, 2 parchemin.

1746-1787. — Successions — Liquidation de la succession d'Antoine Dussert, notaire à Grenoble. — État de ses meubles et effets mobiliers.

IV. B. 7. — (Registre.) — In-4° papier, 134 feuillets.

1744. — Successions — Inventaire des biens, effets et papiers d'Antoine Dussert, notaire à Grenoble, qui, par son testament du 1er octobre 1743, a institué pour son héritier l'hôpital de la Providence, sous réserve de l'usufruit attribué, leur vie durant, à Jeanne-Claudine Vigier, sa femme, et à François Dussert, son frère.

IV. B. 8. — (Carton.) — 3 pièces papier.

1772-1792. — Successions : — Compte de la succession de Jacques-Reymond Merlin-Ducheylas, attribuée aux hôpitaux de Romans, de Grenoble et de la Providence.

IV. B. 9. — (Carton.) — 204 pièces : 200 papier, 4 parchemin.

1686-1700. — Procès : — Entre l'hôpital de la Providence et le sieur Villat, procureur du roi en l'élection de Grenoble.

IV. B. 10. — (Carton.) — 226 pièces : 219 papier, 7 parchemin.

1715-1775. — Procès : — Entre l'hôpital de la Providence et Jacques Forceville, fermier du droit d'amortissement (1742) ; — François Blanc, bourgeois de Die (1752) ; — Jacques-Philippe de Ponnat, abbé de Sainte-Croix-de-Talmont (1754), etc...

---

(1) Cette maison, située à côté de l'ancien hôpital de Saint-Antoine, avait été acquise en 1713 par les religieux de Saint-Antoine, pour y établir huit ou dix chanoines réguliers qui y célébreraient l'office divin ; mais ce projet ne put aboutir.

SÉRIE C.

Matières ecclésiastiques en général. — Chapelles, aumôneries, cimetière, nécrologes, obituaires, etc., etc.

NÉANT.

SÉRIE D.

Inventaires généraux et partiels. — Instructions, lettres, récépissés et autres pièces relatives au dépôt même ou au service du dépôt des archives. — Catalogue de la bibliothèque.

IV. D. 1. — (Carton.) — 2 pièces papier.

XVIIIe siècle. — État des papiers qui ont été trouvés dans la maison de M. Dussert, et qui appartiennent à l'hôpital de la Providence (1747). — État des dossiers de la Providence remis à M. Perreton, procureur, etc.

SÉRIE E.

Administration de l'Établissement. — Délibérations, nominations, règlement. — Budgets et comptes. États des recettes et dépenses. — Économat, fournitures, entretien des bâtiments. — Inventaires de mobiliers Livres de caisse.

IV. E. 1. — (Registre.) — In-4° papier : 53 feuillets écrits et 130 non écrits.

1676-1791. — Registre des réceptions et délibérations des dames directrices de l'hôpital de la Providence. — Exposé de la fondation de l'hôpital : « *Bien « que la Providence divine soit toujours attentive aux « besoins des hommes, elle semble pourtant avoir un « soin particulier et plus tendre pour les pauvres et « pour les malades. C'est pourquoi elle a suscité dans « tous les temps des personnes charitables pour faire « des établissemens pour les soulager dans leurs « misères. C'est dans cette vue que le 24e may 1676 elle « suscita messire Louis Lestelley, prêtre, pour établir « un hôpital en cette ville, sous le titre de la Providence, « pour y recevoir tous les pauvres malades de l'un et « de l'autre sexe qui ne pourroient pas estre receus « dans les autres hôpitaux de cette ville. Il loua, à cet « effet, trois ou quatre chambres en rue Chenoise pour « commencer cet établissement et, pour pouvoir faire « subsister les pauvres quil y recevoit, il prit une besace « blanche et alloit demander l'aumône de porte en « porte pour ce pauvre hôpital. Cela toucha plusieurs « dames de condition de cette ville, et obligea Mgr le « cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, « d'en faire une société avec ledit sieur Lestelley, le « 24e juin 1678, pour gouverner et diriger ledit hôpital « sous l'autorité de mondit seigneur le Cardinal et de « ses successeurs à l'évêché de Grenoble, et, le même « jour, en présence de M. le président de Beauchêne, « de M. le conseiller Canel, de M. l'abbé de Lavergne « et dudit sieur Lestelley, premier directeur, mondit « seigneur le Cardinal fit la société des dames qui diri- « geroient à l'avenir ledit hôpital et en fit les officières « ainsy que s'ensuit : secrétaire, sieur Jean Cuchet ; su- « périeure, dame Dorothée de Gallien, épouse de noble « Jean de Vincent, thrésorier genéral de France ; « assistantes, dame Élisabeth Alleyron, épouse de « noble Jacques Canel, maître des comptes, dame*

« *Louise de Guérin, épouse de noble François de Barral,* « *conseiller au Parlement, demoiselle Élisabeth Cuvillier, épouse de sieur Guillaume de Fradel, damoiselle* « *Félise Brunet, damoiselle Catherine Lagaud, épouse* « *de noble Michel de Poulat, conseiller du Roy et audiancier à la chancellerie, et damoiselles Marguerite et* « *Jeanne Chamoux, touttes associées* ». — Réceptions : — de Marguerite Basset de Saint-Nazaire, épouse d'André de Maximy, auditeur des Comptes, de Marguerite de Virieu, veuve de François d'Agoult (1679) ; — de Gabrielle de Sayve, épouse du procureur général de la Tour-Vidaud; — d'Anne de Portes, femme du conseiller de Franquières ; — de Marie de Pointières, épouse du conseiller de Bazemont (1680); — de Madeleine de la Morte, femme du conseiller Tonnard (1681). — Élection de la supérieure : Louise de Guérin, épouse du conseiller de Barral, est élue en 1683 ; — Marguerite de Saint-Nazaire, veuve de M. de Maximy en 1687, etc...

IV. E. 2. — (Registre.) — In-4° papier : 330 feuillets.

1740. — Règlements. — Règlement pour le gouvernement et économie de l'hôpital de la Providence de Grenoble. La société de la Providence pourra être composée de femmes mariées, de veuves et de filles chrétiennes qui feront profession particulière de piété. — Les dignitaires de la maison seront : la supérieure élue par ses compagnes, l'assistante, la sacristine, la secrétaire, l'économe, l'apothicaire, celle qui aura soin du linge et celle à qui sera confiée la garde des meubles. — L'aumônier est chargé du service spirituel : il devra confesser tous les malades 24 heures après leur entrée. — Le service sera assuré par deux infirmières, deux cuisinières, deux apothicaires et une dépensière, etc...

IV. E. 3. — (Carton.) — 157 pièces : 155 papier : 2 parchemin.

1720-1790. — Règlements. — Requête présentée au Parlement par les directrices de l'hôpital de la Providence : elles exposent que le bon ordre qu'elles tâchent d'établir et de maintenir dans ledit hôpital est souvent troublé par deux causes principales, qu'elles supplient la cour de faire cesser par son autorité. La première vient de ce que les curés, chatelains, consuls et autres habitants des paroisses voisines de cette ville font traduire des malades étrangers, sur des tombereaux ou sur des montures, à la porte dudit hôpital, où on les laisse sans autre formalité, au lieu de les faire conduire à l'Hôtel de Ville, qui doit être chargé du soin de les faire traduire ailleurs, et non pas un hôpital, qui n'a pas un sou de revenu et qui n'est établi que pour soulager les pauvres malades de la ville et non pas pour payer les voitures pour la conduite des pauvres étrangers jusqu'à la communauté voisine. L'autre cause est aussi importante. Plusieurs habitants de cette ville, plusieurs curés et officiers des communautés voisines ne trouvant pas dans ledit hôpital des lits vides pour les malades, pour lesquels ils les veulent, aussi promptement qu'ils le souhaitent, apportent ou font apporter lesdits malades à la porte dudit hôpital où ils les abandonnent et se retirent sans autre soin ; cela oblige lesdites dames de les recevoir plutot que de les laisser mourir de froid et des autres misères où ils sont exposés; et, comme elles ne les peuvent mettre dans un lit séparément, pour n'en avoir pas de vides, quand on n'a pas prévu le besoin, elles sont contraintes de les coucher avec d'autres malades dans un même lit, où ils s'infectent si fort les uns les autres, qu'aucun de ceux qui sont ainsi mêlés ne peut presque jamais guérir. — État des revenus et des dépenses. — Requête présentée au duc d'Orléans, régent, en 1721, pour lui demander l'échange des billets de banque de l'hôpital de la Providence contre des espèces sonnantes (sans date, vers 1720), etc...

IV. E. 4. — (Registre.) — In-4° papier : 76 feuillets écrits.

1679-1690. — Registre des aumônes faites à l'hôpital de la Providence. — Parmi les premières bienfaitrices de cet hôpital figurent, après l'évêque de Grenoble, Mesdames de Belmont, Marché, de la Coste, de Chanousse, de Sainte-Jalle, de Ponnat, du Guâ, Bailly, de Bazemont, d'Amblérieux, Pourroy de Tencin, etc...

IV. E. 5. — (Registre.) — In-4° papier : 87 feuillets.

1681-1682. — Registre des aumônes en argent et en nature faites à l'hôpital de la Providence.

IV. E. 6. — (Registre.) — In-4° papier : 92 feuillets.

1688-1696. — Registre des aumônes et autres recettes de la Providence.

IV. E. 7. — (Registre.) — In-4° papier : 176 feuillets.

1698-1727. — Registre des dépenses de la Providence.

IV. E. 8. — (Registre.) — In-4° papier : 237 feuillets.

1727-1767. — Registre des dépenses.

IV. E. 9. — (Registre.) — In-4° papier : 164 feuillets écrits.

1768-1791. — Registre des dépenses : la dépense annuelle s'élève, en 1790, à 16,416 livres.

IV. E. 10. — (Registre.) — In-4° papier : 273 feuillets.

1747-1791. — Registre des recettes : chaque dame de la société paye une cotisation hebdomadaire de 3 l. — La recette s'élève en 1747 à 10,211 l.; en 1769 à 14,735 l.; en 1789 à 12,922 l.

IV. E. 11. — (Carton.) — 139 pièces papier.

1710-1790. — Mémoires et quittances de MM. Varillon et Dumas, médecins (1764). — Inventaire du mobilier de l'hôpital (1777). — Devis des travaux d'entretien aux bâtiments (1761-1766), etc...

IV. E. 12. — (Carton.) — 225 pièces papier.

1740-1790. — Devis des travaux de construction d'un bâtiment pouvant contenir environ 80 malades tant hommes que femmes. — Mémoire et lettres de l'intendant au sujet de la nécessité de cette construction. — Description du bâtiment acquis en septembre 1757 aux religieux de Saint-Antoine : « Cette maison de Saint-Antoine consiste en un bâtiment formant un corps de logis assez considérable dont le rez-de-chaussée sur la rue est composé de quatre membres, la chapelle au milieu. Le premier étage, d'une tribune sur la chapelle et trois grandes chambres ayant vue sur la rue et trois autres chambres sur le derrière. Le deuxième étage, de cinq chambres sur le devant et autant sur le derrière, prenant jour sur le jardin ; le troisième étage étant compose des greniers, etc... — Établissement d'un aqueduc et d'un réservoir (1761).

SÉRIE F.

Registre d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'Établissement. — Religieux et religieuses. — Service intérieur. — Domestique. — Service médical. — Infirmiers. — Demande d'emploi et d'admission.

IV. F. 1. — (Registre.) — In-f° papier : 116 feuillets et 130 non écrits.

1782-1794. — Registre d'entrée des malades à l'hôpital de la Providence.

IV. F. 2. — (Registre.) — In-4° papier : 23 feuillets écrits.

1769-1790. — Livre de réception des domestiques de la maison et des fondations.

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Département de l'Isère.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HISTORIQUES DE L'HOPITAL DE GRENOBLE

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

P. 14, c. 1, art. B. 33, au lieu de « seigneur d'Iscotier, » lisez « seigneur d'Écottier ».
P. 27, c. 2, art. B. 110, au lieu de « Jacques Pellissier-Zanon », lisez « Pellissier-Tanon ».
P. 31, c. 2, art. B. 123 et note 1, au lieu de « Chapuis de Brigandières », lisez « Chapuis de Brigaudières ».
P. 36, c. 1, au lieu de « Poët-Allard », lisez « Poët-Celard ».
au lieu de « Montmost », lisez « Montmaur ».
au lieu de « Chamalot », lisez « Chamaloc ».
P. 42, c. 1, art. B. 179, au lieu de « veuve Terrin », lisez « veuve Perrin ».
P. 44, c. 2, art. B. 195, au lieu de « Voissans », lisez « Voissanc ».
P. 46, c. 2, art. B. 210, au lieu de « 1713-30 », lisez « 1723-30 ».
Ibid. art. B. 211, au lieu de « 1729-1756 », lisez « 1729-1758 ».
P. 47, c. 1, art. B. 215, au lieu de « Bérard de Gontefrey », lisez « Bérard de Goutefrey ».
P. 48, c. 2, art. B. 224, même correction.
Ibid. au lieu de « Ravis-Dumas », lisez « Ravix-Dumas ».
P. 58, c. 1, au lieu de « André Luce », lisez « André Leusse ».
P. 60, c. 2, au lieu de « Collignon », lisez « Calignon ».
P. 62, c. 1, au lieu de « Jacques Gallatun », lisez « Jacques Gallatrin ».
P. 70, c. 1, au lieu de « Teisier », lisez « Teyssier ».
P. 73, c. 2, au lieu de « Rigo », lisez « Rigaud ».
P. 91, c. 2, au lieu de « 11 avril », lisez « 17 avril ».
P. 92, c. 2, au lieu de « le vice-président de Piolenc », lisez « le premier président de Piolenc ».
P. 98, c. 1, au lieu de « Bilou », lisez « Bilon ».
P. 102, c. 2, au lieu de « La Calandrière », lisez « La Collaudière ».
P. 113, c. 2, au lieu de « 1627-1627 », lisez « 1627 ».
P. 115, c. 1, au lieu de « l'abbé Contavoz », lisez « l'abbé Coutavoz ».
P. 134, c. 1, au lieu de « Piton », lisez « Pison ».
P. 135, c. 1, art. F. 1, au lieu de « 1682-1790 », lisez « 1681-1790 ».
Ibid. art. F. 2, au lieu de « 1737-1777 », lisez « 1637-1777 ».
P. 138, c. 2, art. F. 31, au lieu de « M. de Beaufin », lisez « M. de Boffin ».
P. 145, c. 2, art. G. 54, au lieu de « Antoine Navet », lisez « Antoine Moret ».
P. 154, c. 1, art. H. 26, au lieu de « Bourellon », lisez Borellon ».
P. 154, c. 2, art. H. 30, au lieu de « M. Couland », lisez « M. Coulaud ».
P. 155, c. 1, art. H. 30, au lieu de « Jean Joaneu », lisez « Jean Joanen ».
P. 157, c. 2, Note, au lieu de « 3e série, t. XXI », lisez « 4e série, t. I ».
P. 158, c. 1, art. H. 43, au lieu de « Tervanas », lisez « Ternavas ».
Ibid. art. H. 44, au lieu de « Solière », lisez « Sollier ».
P. 163, c. 1, art. H 94, au lieu de « Brigandière », lisez « Brigaudières ».
P. 168, c. 2, art. H. 135, au lieu de « Curieu », lisez « Cuirieu ».
P. 169, c. 2, art. 146 et 147, au lieu de « Boudal », lisez « Bondal ».
P. 170, c. 2, art. H. 154, au lieu de « Marie Dueil », lisez « Marie Deuil ».
P. 171, c. 1, art. H, 159, au lieu de « 9 novembre 1493 », lisez « 9 novembre 1693 ».
Ibid. art. H. 162, au lieu de « Debnos-Beauregard », lisez « Debons-Beauregard ».
P. 173, c. 1, art. H. 180, au lieu de « Hélène de Petichef », lisez « Hélène de Petichet ».
P. 174, c. 2, art. H. 191, au lieu de « pratricien ». lisez « praticien ».
P. 182, c. 2. art. H. 261, au lieu de « Urre », lisez « Eurre ».
P. 183, c. 1, art. H. 268, au lieu de « Allières-en-Dévoluy », lisez « Agnières-en-Dévoluy ».
Ibid. art. H. 270, au lieu de « Sauze », lisez « Saulze ».